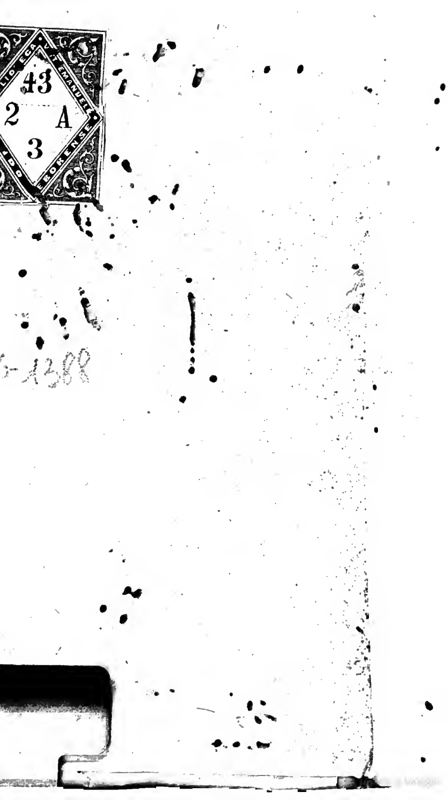

43
2 A
3


Chez

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

Par M. FLEURY, *Prêtre, Prieur d'Argenteuil, & Confeſſeur du Roi.*

TOME TROSIE'ME.

Depuis l'an 313. *jusques à l'an* 361.

Revû, & corrigé par l'Auteur.



A PARIS,

Chez JEAN MARIETTE, ruë S. Jacques, aux Colomnes d'Hercules.

M. DCC. XXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



SO

L

L

I. Liber
Co

IV. Prépar
ftication éva
gre VII. S.
mens de fai
Hilarion. X
de Rome. XII
Ingentius con
le S. XV. Can
d'Ancyre. X
Appel des D
tin condamn
Conftantin e
de Licinius. X
Information
XXIV. Preuv
moniaque. X
XXVI. Indulg
tiftes. XXVII.
Commencem
re lettre de S.
faint Alexan
Alexandre. X
XXXIII. Lettre
XXXIV. Exécu
Lettre d'Eufeb

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE DIXIE'ME.

I. Liberté de l'église. II. Lettres favorables de Constantin III. Dedicace de l'église de Tyr. IV. Préparation évangelique d Eusebe. V. Démonstration évangelique. VI. S. Antoine sur la montagne VII. S. Ammon de Nitrie VIII. Commencemens de saint Pacome. IX. Commencemens de S. Hilarion. X. Troubles des Donatistes. XI. Concile de Rome. XII Justification de Felix d'Aptonge. XIII. Ingentius convaincu de faux. XIV. Concile d'Arles. XV. Canons du concile d'Arles. XVI. Concile d'Ancyre. XVII. Concile de Néocesarée. XVIII. Appel des Donatistes à l'empereur. XIX. Constantin condamne les Donatistes à Milan. XX. Loix de Constantin en faveur de l'église. XXI. Persecution de Licinius. XXII. Les quarante martyrs. XXIII. Information contre Sylvain évêque de Cirthe. XXIV. Preuves que Sylvain étoit traditeur & simoniaque. XXV. Autres témoins des mêmes faits. XXVI. Indulgences de l'empereur pour les Donatistes. XXVII. Edits en faveur de la religion. XXVIII. Commencement de l'heresie d'Arius. XXIX Premiere lettre de S. Alexandre. XXX. Suite de la lettre de saint Alexandre. XXXI. Seconde lettre de saint Alexandre. XXXII. Acte de la déposition d'Arius. XXXIII. Lettre d'Arius à Eusebe de Nicomedie. XXXIV. Evêque de l'un & de l'autre parti. XXXV. Lettre d'Eusebe de Nicomedie à Paulin de Tyr.

AN. 313. 314. 315. 316. 319. 320. 321. 322.

SOMMAIRE

XXXVI. Lettre d'Arius à S. Alexandre. XXXVII.
3· Concile de Bithynie pour Arius. XXXVIII. Seconde guerre de Licinius. XXXIX. Protection divine
4· sur Constantin. XL. Nouveaux édits de Constantin pour l'église. XLI. Suite de l'Arianisme. XLII. Lettre de Constantin à Alexandre & à Arius. XLIII. Concile tenu à Alexandrie par Osius. XLIV. Audiens schismatiques.

LIVRE ONZIE'ME.

5· I. Convocation du concile de Nicée. II. Saint Paphnuce & saint Spiridion. III. Saint Jacques de Nisibe. IV. Autres évêques illustres. V. Légats du pape. VI. Evêques Ariens. VII. Conversion d'un philosophe. VIII. Memoires contre les évêques. IX. Conference des évêques. X Séance publique du concile. XI. Examen de la doctrine d'Arius. XII. Nécessité du terme de consubstantiel. XIII. Symbole de Nicée. XIV. Decret sur la pâque. XV. Decret touchant les Meleciens. XVI. Canons de Nicée. XVII. Celibat. Remontrances de saint Paphnuce. XVIII. Autres canons pour le clergé. XIX. Ordination & jurisdiction des évêques. XX. Privileges des grands sieges. XXI. Canons pour la penitence. XXII. Canons pour les Novatiens & les Paulianistes. XXIII. Lettre synodale. XXIV. Lettre de l'empereur pour l'execution du concile. XXV. Conclusion du concile. XXVI. Lettre d'Eusebe de
6. Césarée. XXVII. Exil d'Eusebe de Nicomedie. XXVIII. Conduite de S. Alexandre avec Melece. XXIX Saint Athanase évêque d'Alexandrie. XXX. Saint Gregoire de Nazianze le pere. XXXI. Loix de Constantin. XXXII. Invention de la croix par sainte Helène. XXXIII. Constantin s'applique à ruiner l'idolatrie. XXXIV. Eglise au chesne de Mambré. XXXV. Histoire du comte Joseph. XXXVI.

Nouvelles églises à Rome & ailleurs. XXXVII. *Conversion des payens.* XXXVIII. *Mission de Frumentius.* XXXIX. *Conversion des Iberiens.* XL. *Rappel d'Arius & d'Eusebe de Nicomedie.* XLI. 328.
Saint Antoine vient à Alexandrie. XLII. *Calomnies contre saint Athanase* XLIII. *Déposition de saint Eustathe d'Antioche.* XLIV. *Fondation de Constantinople.* XLV. *Eglises de Constantinople.* XLVI. *Loix* 330.
contre les heretiques. Circoncellions. XLVII. *Calomnies contre S. Athanase. Arsene.* XLVIII. *Concile de Tyr.* XLIX *Accusation contre S. Athanase. Ischyras.* L *Députation dans la Mareote.* LI. *Con-* 335.
tinuation du concile de Tyr. Arsene. LII. *Information dans la Mareote. Protestations.* LIII. *Fin du concile de Tyr.* LIV. *Dédicace de l'église du saint Sepulcre.* LV. *Concile de Jesusalem, où Arius est reçû.* LVI. *Plainte de saint Athanase à l'empe-* 336.
reur, & son exil. LVII. *Concile de CP. Marcel d'Ancyre déposé.* LVIII. *Mort d'Arius.* LIX. *L'empereur écrit à saint Antoine.* LX. *Baptême de Constantin & sa mort.* 337.

LIVRE DOUZIE'ME.

I. *Partage entre les enfans de Constantin.* II. *Constantin gagné par les Ariens.* III. *Rappel de saint Athanase.* IV. *Nouvelles calomnies contre saint Athanase.* V. *Mort du jeune Constan-* 368.
tin. VI. *Mort d'Eusebe de Cesarée, sa doctrine.* 340.
VII. *Mont de saint Alexandre de CP. Paul évêque, puis Eusebe.* VIII. *Concile d'Alexandrie pour saint Athanase.* IX. *Prédiction de saint Antoine.* 341.
X. *Concile d'Antioche. Dédicace.* XI. *Formules de foi.* XII. *Canons du concile d'Antioche.* XIII. *Suite des canons d'Antioche.* XIV. *Gregoire intrus à Alexandrie.* XV. *Saint Antoine declaré pour saint Athanase.* XVI. *Mort de saint Paul l'hermite.*

XVII. *Miracles de saint Hilarion.* XVIII. *Visite de saint Hilarion.* XIX. *Lettre de saint Athanase*
342. *aux orthodoxes* XX. *Saint Athanase à Rome.* XXI. *Saint Paul rétabli à CP. & rechassé.* XXII. *Concile de Rome.* XXIII. *Profession de foi de Marcel d'Ancyre.* XXIV *Lettre du pape Jules.* XXV. *Suite de la lettre du pape Jules.* XXVI. *Députation des Orientaux vers Constant.* XXVII. *Loix contre l'idolatrie.*
343. XXVIII. *Persecution de Perse. Saint Simeon & saint*
344. *Usthazade* XXIX. *Autres martyrs, saint Sadoth. sainte Tarbule. Autres martyrs S. Acepsimas, &c.* XXXI. *Mission de Theophile l'Indien.* XXXII.
345. *Longue formule des Orientaux.* XXXIII. *Concile*
346. *de Milan.* XXXIV. *Concile de Sardique.* XXXV. *Retraite des Orientaux, & jugement du concile.*
347. XXXVI. *Lettres du concile de Sardique.* XXXVII. *Canons de Sardique.* XXXVIII. *Canons sur la résidence.* XXXIX. *Canons sur les jugemens ecclesiastiques.* XL. *Conciliabule de Philippopolis.* XLI. *Plaintes contre le concile de Sardique.* XLII. *Excommunication contre Jules, Osius, &c.* XLIII. *Violences des Ariens,* XLIV. *Second concile de Milan.* XLV. *Etienne d'Antioche déposé.* XLVI. *Leonce*
348. *évêque d'Antioche.* XLVII. *Commencemens d'A-*
349. *rius.* XLVIII. *Paul & Macaire envoyez en Afrique.* XLIX. *Premier concile de Carthage.* L. *Rappel de S. Athanase.* LI. *S. Athanase à Antioche.* LII. *Commencemens d'Apollinaire.* LIII. *S. Athanase à Jerusalem, puis à Alexandrie.* LIV. *Retractation d'Ursace & de Valens.*

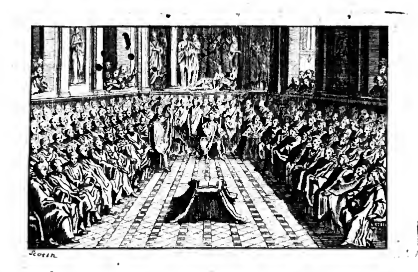
LIVRE TREIZIE'ME.

350. I. *Mort de Constant. Magnence, Vetranion, Népotien empereurs.* II. *Siege de Nisibe.*
351. *S. Jacques.* III. *Deposition de Vetranion.* IV. *Gallus Cesar.* V. *Croix miraculeuse.* VI. *Concile*

de Sirmium. Photin déposé. VII *Magnence vaincu* 352.
à Murse. VIII. *Martyre de S. Paul de CP.* IX. 353.
Calomnie contre S. Athanase. X. *Libere pape.*
Concile d'Arles. XI. *Lettres de l'empereur à saint*
Athanase par Montan XII. *Lettre de S. Athanase*
à Draconce. XIII. *Grande apologie de S. Athana-* 354.
se. XIV. *Libere demande un concile.* XV. *Mort de*
César Gallus. XVI. *Apostasie de Julien.* XVII.
Concile de Milan en 355. XVIII. *Eusebe, Denys.*
& Lucifer éxilez. XIX. *Libere persecuté.* XX. *Li-*
bere à Milan devant l'empereur. XXI. *Libere*
éxilé. Felix anti-pape XXII. *Osius persecuté. Sa*
lettre. XXIII. *Persecution generale.* XXIV. 355.
Commencemens de S. Gregoire de Nazianze & de
saint Basile. XXV. *Julien fait César.* XXVI. *Per-*
secution contre S. Athanase. XXVII. *Lettre de S.*
Athanase aux évêques d'Egypte. XXVIII. *Violen-*
ces de Syrien. XXIX. *Protestation du peuple d'A-*
xandrie. XXX. *Violences d'Heraclius.* XXXI. *Intru-*
sion de Georges à Alexandrie. XXXII. *Persecution*
à Alexandrie. XXXIII. *Evêques d'Egypte chassez.*
XXXIV. *Evêques intrus.* XXXV. *S. Athanase au*
desert. XXXVI. *Mort de S. Antoine.* XXXVII. *Saint*
Hilarion en Egypte. XXXVIII. *Disciples de saint*
Antoine. XXXIX. *Apologie de S. Athanase à Con-* 357.
stantius. XL. *Suite de l'apologie.* XLI. *Souffrances*
de saint Eusebe de Verceil. XLII. *Exil de saint*
Hilaire XLIII. *Violences de Macedonius à CP.*
XLIV. *Constantius à Rome.* XLV. *Seconde formule*
de Sirmium Chûte d'Osius. XLVI. *Chûte du pape*
Libere. XLVII. *Lettre de saint Athanase aux*
solitaires. XLVIII. *Déposition de saint Cyrile de*
Jerusalem. XLIX. *Lettre des évêques de Gaule*
à S. Hilaire. L. *Traité de S. Phebade d'Agen.*

LIVRE QUATORZIEME.

I. R*Etraite de S. Basile.* II. *Vie de* S. *Basile dans le desert.* III. *Ascetiques de* S. *Ba-*
358. *sile.* IV. *Eudoxe évêque d'Antioche.* V. *Concile des demi-Ariens à Ancyre.* VI. *Députez d'Ancyre à Sirmium.* VII. *Libere rentre à Rome.* VIII. *Tremblement de terre à Nicomedie.* IX. *Projets des conciles.* X. *Traité de saint Hilaire des synodes.* XI. *Concile de Rimini.* XII. *Députation à l'empereur.*
359. XIII. *Assemblée à Nice.* XIV. *Suite du concile de Rimini.* XV. *Concile de Seleucie.* XVI. *Confession de foi d'Acace.* XVII. *Fin du concile de Seleucie.* XVIII. *Traité des synodes par saint Athanase.* XIX. *L'empereur condamne Aëtius.* XX *Les Anoméens se relevent.* XXI. *Concile de CP. en* 360. XXII. *Dépositions*
360. *des évêques.* XXII. *Evêques intrus.* XXIV. *Persecution pour la formule de Rimini.* XXV. *Commencemens de saint Martin.* XXVI. *Ecrit de saint Hilaire contre Constantius.* XXVII. *Concile de Paris.* XXVIII. *Ecrits de Lucifer de Calliari.* XXIX. *Eunomius déposé par son parti* XXX. *Héré-*
361. *sie de Macedonius.* XXXI. *Traité de saint Athanase à Serapion pour le Saint-Esprit.* XXXII. *Concile d'Antioche, Saint Melece.* XXXIII. *Ezoïus évêque d'Antioche.* XXXIV. *Julien proclamé empereur.* XXXV. *Mort de Constantius.*



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE DIXIE'ME.



Es Chrétiens ſe voyant en liberté après tant de perſécutions, regardoient avec étonnement les merveilles de la puiſſance divine ; & une ſainte joie éclatoit ſur leurs viſages. A la place des égliſes ruinées on en bâtiſſoit par tout de nouvelles plus grandes & plus belles. Leurs dédicaces étoient des fêtes magnifiques : les évêques s'y aſſembloient en grand nombre, les peuples y accouroient en foules, tout âge, tout ſexe y prenoit part. La rencontre des parens & des amis qui ſe retrouvoient après une longue ſéparation, rendoit plus ſenſible l'u-

I. Liberté de l'égliſe.

Euſ. x. hiſt. c. 1. 2.

Ibid. c. 3.

nion des membres de l'église, & ils chantoient tout d'une voix des cantiques d'allegresses. Les prelats s'apliquoient aux saintes ceremonies, qu'ils accomplissoient religieusement, & principalement les symboles mystiques de la passion du Sauveur; c'est-à dire, le saint sacrifice, & si l'on veut le baptême. Ils occupoient le peuple du chant des pseaumes & de la lecture des saintes écritures: les plus éloquens d'entre eux prononçoient des panégyriques, c'est-à dire, des discours de louanges & d'action de graces, pour entretenir saintement la joie de l'assemblée.

Vales. hic.

II. Lettres favorables de Constantin.

On voyoit par tout des lettres de l'empereur, pour restituer aux Chrétiens leurs biens confisquez, pour rappeller les bannis & délivrer les prisoniers. Il rendoit tous les honneurs possibles aux évêques, comme à des hommes consacrez à son Dieu: jusques à les admettte à sa table, quelque pauvre que fût leur exterieur. Il fournissoit les frais de tous leurs voyages. Ses liberalitez étoient grandes envers les églises: il leur élevoit de grands bâtimens, & ornoit les sanctuaires de presens magnifiques. Il répandoit des aumônes très-abondantes sur toutes sortes de pauvres, même sur les payens. A ceux qui mandioient publiquement, il donnoit non-seulement la nourriture, mais le vêtement: il assistoit plus liberalement ceux qui étoient tombez d'une meilleure fortune: donnant aux uns des fonds de terres, aux autres des charges. Il prenoit un soin particulier des orphelins & des veuves: Il dotoit les filles & les marioit à des hommes riches & connus de lui. C'est aparemment sur ce pretexte, que Zosime historien payen se plaint que Constantin donnoit avec profusion à des personnes inutiles.

Eus. Vita Constant. 1. c. 41.
Ibid. c. 42.
Ibid. c. 43.
Zos. lib. 2.
Eus. x. hist. c. 6.

On peut juger de ses liberalitez par la lettre

qu'il écrivit en particulier à Cecilien évêque de Carthage, en ces termes: Ayant résolu de donner quelque chose pour l'entretien des ministres de la religion Catholique par toutes les provinces d'Afrique, de Numidie, & de Mauritanie: J'ai écrit à Ursus, trésorier général d'Afrique, & lui ai donné ordre de vous faire compter trois mille bourses. Quand donc vous aurez reçu cette somme, faites-là distribuer à tous ceux que j'ai dit, suivant l'etat qu'Osius vous en a envoyé. Que si vous trouvez qu'il manque quelque chose pour accomplir mon intention: vous ne devez point faire difficulté de le demander à Heraclidas, intendant de mon domaine. Car je lui ai donné ordre de bouche, de vous faire compter sans délai tout l'argent que vous lui demanderiez. On peut appeller bourse, ce que les Romains nommoient alors *follis*. C'étoit une somme de deux cens cinquante de leurs deniers d'argent, qui revient à cent quatre livres, trois sols, quatre deniers de notre monnoye. Ainsi les trois mille bourses, font plus de trois cens mille livres. Constantin écrivit aussi à Anulin, proconsul d'Afrique, pour la restitution des biens des églises, en ces termes: Aussi-tôt que vous aurez reçû cette lettre, nous voulons que vous fassiez restituer aux églises des Chrétiens Catholiques tout ce qui leur appartenoit dans chaque ville ou dans les autres lieux, & qui est maintenant occupé par des citoyens, ou par d'autres personnes. Faites-leur rendre incessamment tout ce qu'elles avoient, soit jardins, soit maisons, soit quelque autre chose où elles eussent droit: si vous voulez nous donner des marques de votre obeïssance. Il adressa au même Anulin une lettre, portant que dans sa province tous les ministres de l'église Catholique, à laquelle, dit-il, Cecilien préside, & que l'on a coûtume de

An. 314. *Ibid. c. 5.* *An. 315.* *Ibid. c. 7.*

nommer clercs, seront exempts de toutes les charges publiques, afin que rien ne les détourne du service de la religion. On ne peut douter qu'il n'ait écrit de même aux autres gouverneurs des provinces.

Zosim. lib. 2. p. 671.

An. 313.

Constantin ne fit point célébrer les jeux séculaires, dont le tems échût l'année qu'il fut consul avec Licinius pour la troisiéme fois; c'est-à-dire, l'an de J. C. 313. & les payens ne manquerent pas de dire, que les dieux irritez de cette omission, en avoient puni l'empire Romain, par tous les malheurs qui arriverent depuis. Cette même année 313. fut la premiere des Indictions, qui commencerent le vingt-quatriéme de Septembre de l'année précédente 312. On n'en sait pas bien l'origine. Le nom signifie l'imposition d'un tribut: Il est assez vrai-semblable que c'étoit ce que les provinces devoient fournir aux troupes pour leur subsistance; que cette imposition se renouvelloit tous les ans un peu avant l'hyver, comme la taille parmi nous, & que l'on en comptoit quinze de suite, parce que les soldats Romains étoient obligez à servir quinze campagnes. Il étoit nécessaire de marquer ici le commencement des Indictions, parce que l'on s'en sert encore dans le stile ecclesiastique.

Pagi an 312. n. 20. Chr. pasch. p. 81. Baron. an. 312. n. 106

III. Dédicace de l'église de Tyr.

Entre les églises qui furent rebâties en ce commencement de liberté, nous avons la description particuliere de celle de Tyr, dont Paulin étoit évêque. Elle avoit été ruinée comme les autres, & les infideles avoient pris à tâche d'en défigurer même la place, en y amassant toutes sortes d'immondices. Quoiqu'il fût facile de trouver une autre place, l'évêque Paulin aima mieux faire nettoyer celle-ci, pour rendre plus sensible la victoire de l'église. Tout son peuple contribua liberalement avec une sainte émulation : ils mirent tous la main à l'œuvre, l'évê-

que tout le premier, & ce nouveau bâtiment fut beaucoup plus grand & plus magnifique que l'ancien qui avoit été ruiné. Cette église est la premiere dont nous trouvions la description : mais celles que nous voyons incontinent aprés dans les autres pays, y sont si conformes, qu'elles paroissent avoir été bâties à peu prés sur le même modele, qui par consequent venoit d'une tradition plus ancienne. Voici donc qu'elle étoit l'église de Tyr. Une enceinte de murailles enfermoit tout le lieu saint, dont l'entrée étoit un grand portail tourné à l'Orient, si élevé, qu'il paroissoit de fort loin, attirant les regards des infideles, comme pour les appeller à l'église. On entroit d'abord dans une grande cour quarrée, environnée de quatre galleries, soûtenuës de colomnes, c'est-à-dire un perystile, & entre les colomnes étoit un treillis de bois : en sorte que les galleries étoient fermées, mais à jour. Là s'arrêtoient ceux qui avoient encore besoin des premieres instructions. Au milieu de la cour, & vis-à-vis l'entrée de l'église, étoient des fontaines qui donnoient de l'eau en abondance, afin que l'on se pût laver avant que d'entrer, & pour être des symboles de la purification spirituelle. Ayant passé la cour, on trouvoit le portail de l'église, ouvert aussi vers l'Orient par trois portes : celle du milieu étoit beaucoup plus haute & plus large que les deux autres : ses battans étoient de cuivre, avec des liaisons de fer, ornez de sculptures agréables. Par cette principale porte on entroit dans la nef, ou le corps de la basilique, & par les autres dans les bas côtez ou galleries, qui l'accompagnoient de part & d'autres, & au-dessus desquelles étoient des fenêtres fermées seulement de treillis de bois, d'un ouvrage délicat, avec divers ornemens. Car dans les pays chauds, les vîtres ne sont pas d'usage.

La basilique étoit grande & élevée, soutenuë de colomnes beaucoup plus hautes que celle du peristyle. Le dedans étoit bien éclairé, & brilloit de tous côtez, orné des matieres les plus précieuses, & des ouvrages les plus exquis. Elle étoit pavée de marbre en très-beaux compartimens, couverte de cedre, que le voisinage du Liban fournissoit en abondance. Au fond on voyoit des trônes, c'est-à-dire, des siéges fort élevez, pour les prêtres, & pour l'évêque au milieu d'eux. Ces siéges étoient disposez en demi-cercle, qui enfermoit l'autel par derriere : car il n'y en avoit qu'un seul : en sorte que l'évêque dans les prieres regardoit le peuple en face, & étoit tourné à l'Orient. Le sanctuaire étoit fermé au peuple par une balustrade ou treillis de bois, orné de sculptures, d'une délicatesse admirable; & tout le reste de la basilique étoit rempli de bancs rangez avec un grand ordre. Des deux côtez en dehors étoient de grandes salles, & d'autres pieces destinées pour les cathécumenes, comme le baptistere, & les lieux où on les instruisoit. On peut aussi compter entre ces piéces la diaconie, la sacristie, la salle d'audience, & d'autres semblables, nommées en d'autres églises. Ces pieces avoient des portes de communication, pour entrer dans la basilique par les bas côtez. L'église ainsi accompagnée, étoit enfermée d'une muraille, pour la séparer de tous les lieux profanes.

Euf. x. hist. c. 2. A la dédicace de cette église de Tyr, Eusebe évêque de Césarée en Palestine, & successeur d'Agapius, prononça un panegyrique devant un grand peuple, & en présence de plusieurs évêques, à qui il adresse la parole, particulierement à Paulin, évêque de la ville, vieillard vénérable & son ami particulier. Il commence en ces termes : O amis de Dieu & pontifes, qui portez la

ſainte tunique, & la couronne celeſte de gloire, qui avez l'onction divine & la robe ſacerdotale du S. Eſprit. Ces paroles ſemblent montrer que dèſlors les évêques portoient quelques ornemens, au moins dans les égliſes: d'autant plus qu'il eſt ſouvent parlé de leur couronne. Il s'étend enſuite ſur les merveilles de Dieu, qui leur étoient connuës, non plus par le raport de leurs peres, mais par le témoignage de leurs propres yeux. Il décrit la perſécution; & releve la puiſſance de J. C. qui a rendu ſon égliſe plus floriſſante de jour en jour, malgré la guerre que tous les hommes lui ont fait pendant des ſiecles entiers: qui a dompté les nations barbares les plus farouches & étendu ſon empire aux extremitez de la terre. Il marque comme la merveille la plus extraordinaire ce qu'on n'avoit point encore vû, que les empereurs même connoiſſoient le vrai Dieu, & c'eſt ce qui fait croire que ce diſcours a été prononcé lorſque la bonne intelligence de Conſtantin & de Licinius duroit encore. Car il parle des mêmes empereurs, qui veroient de purger le monde des tyrans impies.

IV. Préparation évangelique d'Euſebe. *VII. hiſt. c. 32. Euſ. præp lib. 2. init.*

Vers le même temps Euſebe écrivit ſon grand ouvrage de la préparation & de la demonſtration de l'évangile adreſſé à Theodote, que l'on croit être l'évêque de Laodicée en Syrie, dont Euſebe fait l'éloge dans ſon hiſtoire. C'eſt un corps entier de controverſe contre les payens & contre les Juifs, pour montrer que les chretiens n'ont pas reçû l'évangile par une foi aveugle & une crédulité temeraire: mais qu'après un examen ſerieux, ils ont été perſuadez par de ſolides raiſons, & déterminez par un jugement bien fondé, à quitter le paganiſme, dans lequel ils avoient été élevez : pour embraſſer la doctrine des Hebreux, ſans s'aſſujettir aux cérémonies judaïques. Le traité de la préparation

Præp lib. XV. init.

a pour sujet la premiere partie: & montre pourquoi les chretiens ont rejetté la doctrine des Grecs & des autres payens, pour s'attacher à celle des Hebreux: le traité de la démonstration prouve l'autre partie; pourquoi ayant embrassé la doctrine des Hebreux nous n'observons pas la loi de Moïse: en un mot, quelle est la difference entre les Chrétiens & les Juifs.

La préparation est divisée en quinze livres: dont les six premiers contiennent la refutation du paganisme, les neuf suivans montrent l'excellence de la doctrine des Hebreux. Il propose d'abord la théologie fabuleuse des nations les plus célebres; c'est-à-dire, des Phéniciens, des Egyptiens, des Grecs, des Romains: & de peur qu'on ne l'accuse de leur imposer, il rapporte les propres paroles de leurs auteurs: de Diodore de Sicile, de Sanchoniathon, cité par Philon Byblien, de Manethon Egyptien, de Denys d'Halicarnasse. Après avoir montré l'absurdité de ces fables & de leur suite, c'est-à-dire, des céremonies superstitieuses & des mysteres infames dont elles étoient le fondement: il réfute la théologie allégorique de quelques philosophes, qui dans les derniers tems s'étoient avisez de doner des sens mysterieux aux fables le plus grossieres, & de les expliquer par la physique. Eusebe montre au contraire, que la vraie théologie des païens n'étoit que les fables prises au pied de la lettre, comme les poëtes les avoient proposées: & que suivant même les allegories des Physiciens, c'étoit toujours une idolâtrie grossiere, puisque sous le nom des dieux & des déesses on n'auroit adoré que les astres & les élemens, enfin des corps & de la matiere.

Lib. I. Lib. II. Lib. III.

Ces philosophes mysterieux; dont le plus célebre est Porphyre, ruinoient l'idolatrie en la voulant rendre raisonable. Car ils mettoient un Dieu

Lib. IV. c. 5. &c.

ſouverain, au deſſous duquel étoient d'autres dieux ſubalternes, puis des démons bons & mauvais, & enfin des héros. Il n'y avoit que les mauvais démons, qui demandaſſent des ſacrifices ſanglans: ils étoient auſſi les auteurs des oracles, des divinations, & de toute la magie : or ces philoſophes enſeignoient qu'il falloit renoncer au culte des démons, pour ſervir le Dieu ſouverain, & ce Dieu étoit ſi grand, ſelon eux, que tout culte exterieur même de paroles, étoit indigne de lui : ainſi, il ne devoit plus reſter parmi les hommes de marque ſenſible de religion. Euſebe s'attache en particulier à réfuter les oracles, comme ce qui retenoit plus les peuples dans leurs anciennes ſuperſtitions. Il les combat, & toute divination en general, par les raiſons des philoſophes Grecs, Epicuriens & Péripatéticiens ; & il examine en détail tous les oracles célébres, pour en montrer l'illuſion. Enfin, il détruit l'opinion du deſtin, ſur laquelle ils étoient fondez, montrant par les philoſophes, que cette opinion détruit le libre-arbitre.

IV. n. 10. &c.

IV. in. 18. &c.

Lib. V. n. 1. 2. 3.

Lib. V.

Lib. VI.

Il paſſe enſuite aux Hebreux, & montre l'excellence de leur doctrine, en la comparant avec ce qu'il a rapporté des autres nations. Il diſtingue les Hebreux des Juifs ; en ce que les Juifs ſont un peuple particulier, ſoûmis à la loi de Moïſe, & à toutes ſes cérémonies & ſes obſervances pénibles : au lieu que les Hebreux, c'eſt-à-dire les fideles qui ont vêcu depuis le commencement du monde juſques à Moïſe, ne ſuivoient que la loi de nature, & la lumiere de la raiſon, commune à toutes les nations. Leur morale étoit très-pure, leur doctrine conſiſtoit principalement à reconnoître un Dieu créateur de l'univers, qui le gouverne par ſa providence ; & ſa parole ou ſageſſe ſubſiſtante, par laquelle il a tout fait ; des eſprits bons & mauvais, les uns

Lib VII.

VII. c. 6.

parfaitement soûmis à ses volontez, les autres rebelles: l'homme composé de deux parties, d'un corps terrestre & d'une ame immortelle.

Lib. VIII. Il vient à la loi de Moïse faite pour les Juifs, c'est-à-dire, pour la nation particuliere qui habitoit la Judée. Il en décrit l'excellence par les témoignages de Philon, de Joseph, & d'un autre Juif célébre nommé Aristobule. Il montre que les Juifs & leurs histoires n'ont pas été inconnus aux Grecs, en rapportant les passages des auteurs Grecs, qui en ont parlé. Il prouve par leur propre aveu, qu'ils avoient emprunté tous les arts, les lettres & les sciences, de ceux qu'ils nommoient barbares, & en particulier des Hebreux; & il démontre l'antiquité de Moïse & des prophetes au-dessus des autres Grecs, par ce qu'en avoient déja écrit Africain, Tatien & Clement Alexandrin. Pour montrer de plus en plus avec combien de raison nous avons préferé les traditions hébraïques aux grecques, il fait voir la conformité des sentimens des plus célébres philosophes avec les Hebreux, & commence par Platon, comme le plus excellent de tous. Il se sert même de son autorité, pour montrer l'impieté de la theologie fabuleuse des poëtes, & la néceffité de soûtenir la verité, même aux dépens de notre vie. Quant aux philosophes dont la doctrine ne s'accorde pas avec la nôtre, il montre combien ils s'accordent peu entre eux, & les combat les uns par les autres. Il s'attache en particulier à refuter Aristote, comme le plus dangereux; & à montrer l'inutilité de la physique, & de toute la philosophie, que les Chrétiens ont rejettée, non par ignorance, mais par un mépris bien fondé. Voilà le dessein des quinze livres de la préparation évangelique.

[Margin: *Lib.* IX. *Lib.* X. *Lib* XI XII. *Lib.* XIII. *Lib.* XIV. *Lib.* XV.]

V. Démonstretion évangelique.

La démonstration contient principalement la controverse contre les Juifs; pour montrer que

nous avons eu raiſon de ne pas ſuivre leur maniere de vivre, quoique nous ayons embraſſé la doctrine des Hebreux. Cet ouvrage étoit diviſé en vingt livres, dont il ne nous reſte que la moitié: les dix derniers ſont perdus. Il montre dans le premier, que la loi Moſaïque ne convenoit qu'à un peuple particulier, habitant une certaine terre, obligé de ſacrifier en un ſeul temple: ce que toutes les nations ne pourroient exécuter, quand elles voudroient. Cependant, par les propres livres des Juifs, toutes les nations ſont apellées à une nouvelle alliance; & c'eſt l'évangile qui n'enſeigne que la loi naturelle obſervée par Moïſe, & qui mene la loi écrite à ſa perfection. Là il diſtingue deux ſortes de Chrétiens; les uns plus parfaits, qui renoncent au mariage, aux enfans, à la poſſeſſion des biens temporels, à la compagnie des hommes: pour ſe conſacre entierement à Dieu & lui offrir continuellement pour tous les autres les ſacrifices de leurs prieres & de toutes ſortes de vertus: les autres qui demeurent dans la vie commune, dans le mariage, le ſoin des enfans & d'une famille; portant les armes, labourant, trafiquant, faiſant toutes les fonctions de la vie civile, mais ſans negliger la pieté: ayant des temps reglez pour s'y exercer & pour s'en inſtruire. On voit ici manifeſtement la vie aſcétique & monaſtique, uſitée dèſlors & preferée à la vie commune. *Lib.* 1. *n* 8.

Euſebe montre enſuite que nous ne ſommes point étrangers aux promeſſes de Dieu : par les propheties de la vocation des Gentils repanduës dans tous les livres ſacrez. Cette vocation de toutes les nations à la connoiſſance du vrai Dieu eſt une des marques de la venuë du Meſſie: une autre marque eſt la réprobation des Juifs, à la reſerve d'un petit nombre; & tout cela eſt *Lib.* 11.

lib. III. n. 2. p. 91. n. 3. 4. &c. prédit dans leurs écritures. Il fait voir combien J.C. est au dessus de Moïse; & il s'attache à prouver sa divinité, contre ceux qui ne croyent pas aux saintes écritures. La pureté de sa morale & ses miracles prouvent qu'il n'est ni un imposteur, ni un pur homme. On ne peut revoquer en doute qu'il ait fait des miracles, si l'on considere la simplicité de ses disciples, leur bonne foi, leur desinteressement, leur perseverance jusqu'à la mort: l'impossibilité, qu'ils ayent conçu le dessein de tromper le monde, ni qu'ils y ayent réüssi. On ne peut attribuer à la magie les miracles de J.C. si l'on en considere l'effet qui n'est que d'établir la vertu & la pieté; les oracles mêmes des faux dieux, raportez par Porphyre, le reconnoissoient pour un saint personage, dont l'ame étoit heureuse dans le ciel. On voit ici le discours peut-être le plus fort qui soit dans les anciens, touchant le temoignage des apôtres, & les preuves sensibles de la divinité de J. C.

P. 134.

Lib. IV. L'auteur entre plus avant dans notre doctrine, & traite theologiquement de la nature du verbe: montrant qu'il est avant toutes les créatures, fils unique de Dieu, & infiniment au dessus de tous les esprits créés, dont il explique aussi la nature. Il expose notre créance touchant son incarnation: ensuite il comence à prouver toute

Lib. V. c. 2. cette doctrine par les propheties: après avoir montré combien elles sont au dessus des oracles des démons; & combien les prophetes du vrai Dieu sont diférens des devins du Paganisme. Il entre dans le détail des révelations sur la préexistence du verbe divin, sur son incarnation, en general & en particulier. Sur le temps de sa

VIII. venuë, où il explique les semaines de Daniel selon Africain, les començant à la vingtiéme année d'Artaxerxe. Sur toutes les circonstances

de sa naissance, de sa vie mortelle & de sa passion; finissant avec l'explication du pseaume vingt-uniéme. C'est tout ce que nous avons: les dix derniers livres expliquoient aparemment le reste, c'est-à-dire, les propheties touchant la sépulture de J. C. sa resurrection, son ascension, l'établissement de son église, & son dernier avenement. Tel est ce grand ouvrage d'Eusebe, le plus ample que nous ayons, pour la défense de la religion Chrétienne, contre les payens & contre les Juifs. 1x. x.

VI. S. Antoine sur la montagne. Sup. liv. IX. n° 37. Vita S. Ant. c. 16. p. 479.

Les savans soûtenoient ainsi la religion par leur doctrine & leur éloquence: mais il y avoit des saints ignorans, qui la soûtenoient encore mieux par leurs vertus & leurs miracles. Après le voyage que S. Antoine fit à Alexandrie pendant la persécution, étant retourné à son monastere, il demeura quelque tems enfermé, sans vouloir ouvrir à ceux qui le venoient importuner, pour être guéris de leurs maux. Mais ils ne laissoient pas d'être délivrez, en se tenant assis hors du monastere & priant avec foi. Enfin pour conserver la retraite & fuir la vanité, il resolut d'aller à la haute Thébaïde, où il étoit inconu. Ainsi ayant pris du pain de ses disciples, il s'assit sur le bord du Nil, pour voir s'il passeroit un bateau dans lequel il pût monter. Etant dans cette pensée, il entendit d'en haut une voix, qui lui disoit: Antoine où vas-tu? quel est ton dessein? Lui sans se troubler, parce qu'il étoit acoûtumé à entendre souvent desemblables voix, répondit: Ces peuples ne me laissent point en repos, & me demandent ce qui est au dessus de mes forces. La voix lui dit: Quand tu iras en Thebaïde & dans les lieux où il n'y a que des troupeaux, tu verras redoubler tes peines: mais si tu veux être veritablement en repos, va dans le fonds du desert, Et qui m'en-

feignera le chemin, dit-il ? Aussi tôt la voix lui montra des Sarrasins qui alloient de ce côté-là : il se joignit à eux & les pria qu'il pût aller en leur compagnie dans le désert : ce qu'ils lui accorderent volontiers. On apeloit deslors Sarrasins certains Arabes, qui erroient dans ces deserts des deux côtez de la mer rouge.

S. Antoine ayant marché avec eux trois jours & trois nuits, arriva à une montagne très-haute, sous laquelle couloit une eau douce, claire & fraîche, autour étoit une plaine & quelques palmiers negligez. Il s'affectiona à celui-là ; & ayant pris du pain de ceux qui l'avoient conduit, il y demeura seul, le regardant comme sa maison. Les Sarrasins y repassoient exprès & lui aportoient volontiers du pain, il recevoit aussi quelque petit soulagement des palmiers. Cette montagne est à une journée de la mer rouge, & on la nomme Colzim ou le mont S. Antoine. Les freres ayant découvert le lieu de sa retraite, eurent soin de lui envoyer du pain. Mais voulant leur épargner un si grand travail, il les pria de lui aporter un hoyau avec une coignée & un peu de bled : puis ayant consideré la terre d'autour la montagne, il en laboura un petit endroit le mieux arrosé & y sema. Ainsi il recüeilloit tous les ans de quoi faire son pain, & avoit la joie de n'être à charge à personne. Mais voyant que quelques persones le venoient chercher, il cultiva aussi quelques herbes, pour leur donner un petit rafraîchissement après ce penible voyage. Les freres qui le servoient le prierent de trouver bon, qu'ils lui aportassent tous les mois des olives, des legumes & de l'huile ; car il étoit déja vieux, & en 315. il eut soixante-cinq ans. Il faisoit des corbeilles, qu'il donoit à ceux qui le venoient voir : au lieu de

Vansleb, relat. d'Eg. p. 300.

Chap. 17.

ce qu'ils lui apportoient. Ceux-ci entendoient souvent un grand tumulte de voix, & comme un bruit d'armes, & voyoient la nuit la montagne pleine de bêtes farouches, tandis qu'il étoit en priere. Car il soûtint dans ce désert de terribles tentations.

Etant prié par les freres de descendre de la montagne pour les aller voir; il partit avec eux, faisant porter sur un chameau du pain & de l'eau. Car tout le désert est sec, & il n'y a de bonne eau que dans cette montagne seule, où étoit son monastere. L'eau leur manqua dans le chemin par une chaleur très-violente; & après en avoir cherché de tous côtez, ne pouvant plus marcher, ils étoient couchez par terre, sans esperance, laissant aller le chameau à l'avanture. Le saint vieillard pénétré de douleur de les voir en ce péril, s'écarta un peu en soûpirant, & se mit en priere à genoux les mains étenduës. Aussi-tôt le Seigneur fit sortir de l'eau de l'endroit où il s'étoit mis en priere: ils bûrent tous, & reprirent haleine, remplirent leurs outres, chercherent le chameau, & le trouverent attaché à une pierre, où sa corde s'étoit accrochée par hazard: ainsi ils acheverent heureusement leur voyage. Saint Antoine étant arrivé aux monastere de Pisper, il y fut reçû comme un pere; & sentit une grande joie de voir la ferveur des moines, & de sa sœur, qui avoit vieilli dans la virginité, qui conduisoit d'autres vierges. Après quelques jours il rétourna à la montagne, où plusieurs continuoient de l'aller trouver, pour recevoir ses instructions, ou la guérison de leurs maladies. c. 18. c. 19.

Entre autres avis importans, il conseilloit cette pratique pour éviter le peché. Que chacun de nous, disoit-il, marque & écrive ses actions & les mouvemens de son ame, comme si

nous devions nous en rendre compte les uns aux autres. Assurez-vous que la honte d'être connus nous fera cesser de pecher, & d'avoir aucune mauvaise pensée; notre écriture nous tiendra lieu des yeux de nos freres. Il compatissoit aux affligez, & prioit avec eux: mais comme il ne tiroit point de gloire d'être souvent exaucé, aussi ne murmuroit-il point quand il ne l'étoit pas. Il rendoit toûjours graces à Dieu, & exhortoit les malades à prendre patience, & à reconnoître que la guérison ne dépendoit ni de lui ni d'aucun homme, mais de Dieu seul, qui

c. 20. la donne quand & comme il lui plaît. Un officier du palais nommé Fronton, ne pût être guéri en sa présence, mais en arrivant en Egypte, comme il lui avoit prédit; & une fille de Busiris fut guérie, sans qu'il souffrît même qu'on l'amenât devant lui. Elle demeura hors de la montagne, chez le confesseur Paphnuce, où ses parens l'avoient conduite. Saint Antoine étant un jour assis sur la montagne, appella deux moines qui s'y rencontrerent, & leur dit: Prenez une cruche d'eau, & courez sur le chemin de l'Egypte; de deux freres qui venoient, l'un vient de mourir, l'autre va expirer, si vous ne vous pressez: car je l'ai connu dans l'oraison. Les moines trouverent l'un mort, qu'ils enterrerent, l'autre couché par terre prêt à rendre l'ame. Ils le firent revenir, & l'amenerent au saint vieillard: c'étoit à une journée de chemin.

c. 21, 22. Il eut plusieurs autres revelations de choses éloignées & cachées, particulierement de l'état de l'ame après cette vie.

c. 23. C'étoit malgré lui qu'il les racontoit; mais ses disciples le voyant long-tems en priere, puis étonné en lui-même, lui demandoient, & le pressoient tellement, qu'il étoit forcé de parler, comme un pere qui ne pouvoit rien cacher à ses

enfans, & qui croyoit que ces conoissances leur seroient utiles, pour connoître le fruit de leurs exercices. Il étoit très-patient & très-humble. Car avec toute sa réputation il ne laissoit pas d'honorer extraordinairement l'ordre ecclesiastique, & de ceder à tous les clercs. Il s'inclinoit devant les évêques & les prêtres; & si quelque diacre le venoit trouver pour profiter de ses instructions il lui disoit ce qui lui étoit utile; mais il lui cedoit l'honneur de la priere. Loin d'avoir honte d'aprendre, il écoutoit tout le monde, & si quelqu'un disoit quelque chose d'utile, il avouoit qu'il en avoit profité. Son visage avoit une grace extraordinaire, en sorte que sans l'avoir jamais vû, on n'avoit point de peine à le reconoître entre plusieurs autres moines. Il attiroit les regards, non qu'il fût d'une taille avantageuse, mais parce que la pureté & la tranquilité de son ame paroissoit toujours sur son visage par une sainte joie, sans aucun trouble de passion. Trois moines avoient accoutumé de l'aller voir une fois l'an: deux lui proposoient des questions, le troisiéme ne disoit jamais mot. Saint Antoine lui en demanda la raison, craignant que ce ne fût par crainte. Il répondit: Mon pere il me suffit de vous voir. *Coteler. Monum. to. 1. p. 349.*

VII. S. Ammon de Nitrie. *Vitæ Patr. lib. 11. c. 30.*

Dans un autre partie de l'Egypte vivoit un autre solitaire nommé Ammon, plûtôt ami que disciple de S. Antoine. C'étoit dans le desert de Nitrie. Ammon nâquit en Egypte d'une famille noble & riche: à l'âge de vingt-deux ans ses parens l'obligerent à se marier; mais il persuada à sa femme de garder la continence, & ils vécurent ainsi dix-huit ans ensemble. Ensuite il se retira au mont de Nitrie, où il devint superieur de plusieurs moines & fit plusieurs miracles. Un jour voulant passer avec Theo- *Vita S. An. p. 86. D.*

dore son disciple un fleuve nommé Lycus qui étoit débordé, il pria Theodore de s'écarter, afin qu'ils ne se vissent point nuds en nageant: puis il demeura pensif ayant honte de se voir nud lui-même & se trouva toutd'un coup transporté de l'autre côté du fleuve. Theodore voyant qu'il étoit passé le premier sans être mouillé, lui demanda comment cela s'étoit fait & le pressa tant qu'il lui avoua le miracle: lui ayantfait promettre dene le dire à persone qu'après sa mort. Il alloit souvent trouver saint Antoine; & dans une visite que saint Antoine lui rendit, ils marquerent ensemble la place d'un nouveau monastere, en y plantant une croix, à la distance de douze milles ou quatre lieuës, que S. Antoine jugea suffisante. La femme de S. Ammon fut aussi de son côté la mere de plusieurs vierges, & il la visitoit deux fois l'an. Il mourut âgé de soixante-deux ans, &S. Antoine, quoiqu'éloigné de treize journées de chemin, connut le moment de sa mort en voyant son ame monter au ciel.

Coteler. Monum to. 1. p. 352.

VIII. Commencement de S. Pacome. *V. Gr. ap. Boll.*

Dans la haute Thebaïde vivoit S. Pacome, le premier dont nous ayons une regle, & qui ait donné la forme entiere à la vie cenobitique. Il étoit né dans la Thebaïde de parens infideles; mais dès l'enfance il marqua son opposition à l'idolâtrie. Ayant gouté du vin offert aux idoles, il le rejetta à l'heure même. Une autre fois ses parens le menerent pour sacrifier à une idole sur le bord du Nil, & le sacrificateur ne vit point l'effet accoutumé de ses ceremonies profanes. Il en demeura surpris: mais le démon lui fit connoître que l'enfant Pacome étoit cause de son silence, & s'écria: Que vient faire ici cet ennemi des Dieux? Hâtez vous de le chasser. Ses parens le firent instruire soigneusement dans les lettres Egyptiennes. Et dès sa

premiere jeunesse il chérissoit la chasteté, & s'éxerçoit à l'abstinence. A l'âge de vingt ans il fut enrôlé pour servir dans la guerre de Constantin contre Maxence. On l'embarqua sur un vaisseau avec plusieurs autres; & le soir ils arriverent dans une ville, dont les habitans touchez de compassion pour ces jeunes gens, que l'on menoit à la guerre contre leur gré, leur donnerent tous les secours nécessaires. Pacome demanda qui étoient ces gens si charitables? On lui répondit, que c'étoient des Chrétiens. Il demanda ce que vouloit dire ce nom. On lui dit que c'étoit une espece de gens qu croyoient en J. C. Fils unique de Dieu, & s'efforçoient de faire du bien à tout le monde, esperant d'en être récompensez dans une autrre vie. Pacome touché de ce discours, leva les mains au ciel, & dit: Dieu tout-puissant, qui avez créé le ciel & la terre, si vous me tirez de cette affliction, & me faites connoître la maniere parfaite de vous servir, je m'y attacherai tout le reste de ma vie. Il continua son voyage; & lorsqu'il *An.* 314. se sentoit flaté par les plaisirs des sens, il répoussoit les tentations, par le souvenir de sa promesse.

La guerre finie, Pacome eut son congé, & rétourna en Thébaïde; il alla à l'église d'un bourg nommé Chinobosque, où il fut fait cathécumene, & peu de tems après baptisé. Ensuite ayant appris qu'un vieillard nommé Palemon, servoit Dieu dans le fond du désert; il alla le trouver à l'heure même, & frappa à la porte de sa cellule. Le vieillard l'entr'ouvrit un peu, & lui dit d'un ton sévere: Que demandez-vous? Pacome dit: Dieu m'a envoyé vers vous pour être solitaire. Palemon répondit: Vous ne le pouvez être ici. La vie monastique n'est pas une chose facile, plusieurs sont venus ici dé-

goûtez du monde, & n'ont pas perseveré. Comme Pacome insistoit, Palemon ajoûta: Je vous ai déja dit, que vous ne pouvez être reçû dans ce monastere, allez dans un autre, & quand vous y aurez pratiqué la pénitence quelque temps, je pourrai vous recevoir. Mais considerez, mon fils, que je ne mange que du pain & du sel, je n'use jamais d'huile, je ne bois point de vin, je veille la moitié de la nuit, & je l'employe à psalmodier ou à méditer l'écriture-sainte; quelquefois je passe la nuit entiere sans dormir. Ces paroles faisoient trembler Pacome, & toutefois il s'engagea à tout, avec tant de foi, que Palemon lui ouvrit sa porte, & lui donna l'habit monastique. On voit ici l'antiquité de ces pratiques; car la conversion de saint Pacome ne peut guéres être arrivée plus tard que l'an 313.

An. 313. Il demeura donc avec saint Palemon, travaillant à filer du poil, & en faire des sacs, pour avoir de quoi nourrir les pauvres. Un jour de pâque Palemon dit à Pacome d'apprêter à manger pour la solemnité de la fête: Pacome mêla un peu d'huile au sel qu'ils avoient accoûtumé de prendre avec les herbes sauvages; mais Palemon l'ayant vû, se frappa le front, & dit avec larmes: Mon Seigneur a été crucifié, & je mangerai de l'huile? & ne pût jamais s'y résoudre. Quelquefois il mangeoit sans boire, quelquefois il bûvoit sans manger. Et comme on l'exhortoit à prendre quelque soulagement, à cause de ses infirmitez, il alleguoit l'exemple des martyrs, qui avoient tant souffert pour J. C. & en effet, il avoit vû les persecutions. Saint Pacome s'étant avancé assez loin dans un canton nommé Tabenne, comme il étoit en priere, il entendit une voix qui lui dit: Demeure ici Pacome, & y fais un monastere; car plusieurs

viendront te trouver pour leur salut, & tu les conduiras suivant la regle que je te donnerai. Aussi-tôt un ange lui apparut, & lui donna une table où étoit écrite cette regle, qui y fut observée depuis. Il raconta cette révélation à saint Palemon, le priant de passer à ce lieu. Ils y bâtirent une petite cellule, & s'y établirent. Saint Pacome mourut quelque tems après dans une heureuse vieillesse. Ensuite Jean, frere de saint Pacome & son aîné, vint le chercher, & demeura avec lui, pratiquant les mêmes exercices. Ils donnoient aux pauvres ce qui leur restoit de leur travail, sans rien réserver pour le lendemain. Ils ne changeoient d'habits que par la nécessité extrême de les laver, & saint Pacome portoit toûjours un cilice. Il passa quinze ans sans se coucher, ne se reposant qu'assis au milieu de sa cellule, sans même s'appuyer contre la muraille. Il prioit d'ordinaire debout les mains étenduës en croix, & passoit quelquefois les nuits en cette posture. Jean étant mort, Pacome demeura seul quelque temps, & souffrit quantité de tentations & d'illusions du démon. Cependant il bâtissoit un monastere assez spacieux pour recevoir une grande multitude, suivant la promesse qu'il avoit reçûë du ciel. Il fut quelquefois consolé par les visites d'un moine nommé Apollon, qui mourut chez lui dans une heureuse vieillesse, & fut enseveli de ses mains. Souvent Pacome marchoit sur les serpens & les scorpions sans en souffrir de mal, souvent quand il vouloit passer le fleuve, il se faisoit porter par des crocodiles. Telle étoit dès lors la vie monastique en Egypte, où il y avoit plusieurs monasteres en differentes solitudes.

IX. Commencement de saint Hilarion.

D'un autre côté S. Hilarion s'établit en Palestine. Il étoit né dans un bourg nommé Tha-

Hier. vita Hilar.

bathe, à cinq milles de Gaze, au midi. Ses parens étoient idolâtres, & l'envoyerent dès sa premiere jeunesse à Alexandrie, pour étudier la grammaire. Il fit du progrès dans les lettres & dans la vertu : & croyant en J. C. il préferoit aux spectacles profanes les assemblées ecclesiastiques. Ayant oüi parler de saint Antoine, dont le nom étoit célébre dans l'Egypte, il l'alla voir au désert; & aussi tôt il changea d'habit, & demeura auprès de lui environ deux mois, observant sa maniere de vivre, son assiduité à l'oraison, son humilité à recevoir les freres, sa séverité à les reprendre, sa vigueur à les exhorter, sa perseverance dans les austeritez. Mais ne pouvant souffrir la multitude de ceux qui venoient pour être guéris ou délivrez des démons, & voulant commencer comme saint Antoine par une entiere solitude, il rétourna en son pays, avec quelques moines. Il trouva son pere & sa mere morts; il donna une partie de son bien à ses freres, & le reste aux pauvres, sans se rien réserver. Il n'avoit encore que quinze ans, & c'étoit environ l'an 307, Il se retira dans un désert à sept milles de Majuma; ses parens & ses amis l'avertirent que ce lieu étoit décrié par les meurtres & les brigandages; mais il ne craignoit que la mort éternelle. On admiroit son courage dans un âge si tendre, & un corps naturellement délicat. Dès le commencement de sa retraite, des voleurs le vinrent chercher, & lui demanderent ce qu'il feroit s'il lui venoit des voleurs? Il répondit : Quand on n'a rien, on ne les craint point. Mais, dirent-ils, on te peut tuer. Il est vrai, répondit-il, mais c'est pour cela que je ne crains point les voleurs, parce que je suis prêt de mourir. Il souffrit dans ce désert de grandes tentations des démons, & commença d'y être connu par ses

miracles au bout de vingt-deux ans, c'est-à-dire, lorsqu'il en avoit trente-sept, & vers l'an 329.

Il étoit vêtu d'un sac, d'une tunique de peau que S. Antoine lui avoit donnée; & d'un manteau de païsan; & demeuroit dans cette vaste solitude entre la mer & un marais, changeant souvent de place à cause des voleurs, & ne mangeant que quinze figues, après le soleil couché. Sentant des tentations de volupté il diminuoit cette nourriture, passoit quelquefois trois ou quatre jours sans manger, & labouroit la terre, outre les corbeilles de jonc qu'il faisoit à l'imitation des moines d'Egypte pour gagner sa nourriture. Par ces travaux il reduisit son corps à n'avoir que la peaux & les os. Sa couche n'étoit qu'une natte de jonc étenduë sur la terre; & sa cellule si petite, qu'elle paroissoit plûtôt un tombeau qu'une maison. Il ne coupoit ses cheveux qu'à pâque, & ne lavoit jamais son sac, disant qu'il étoit superflu de chercher la propreté dans un cilice: il ne quittoit sa tunique que quand elle étoit tout à fait usée. De tems en tems il changea sa nourriture, mais pendant plus de trente ans ce fut dix onces de pain d'orge avec des herbes un peu cuites, & sur la fin un breuvage de farine & d'herbes pilées du poids de cinq onces. Avec cela il vêcut quatre-vingt ans, & mourut vers l'an 372.

X. Troubles des Donatistes. *ap Eus. x. hist. c. 6.*

L'empereur Constantin avoit donné ordre à Anulin proconsul d'Afrique, & à Patrice vicaire du prefet du pretoire, de s'informer de ceux qui troubloient la paix de l'église catholique, & qui s'éforçoient de corrómpre le peuple par leurs erreurs, c'étoient les Donatistes, & écrivit à Cecilien évêque de Carthage: à la fin de la lettre que j'ai déja raportée, il lui marquoit

Sup. n. 2.

de s'adresser aux mêmes juges pour avoir justice de ces insensez. En execution de cet ordre Anulin les exhora à la paix; mais peu de jours après, quelques-uns du parti contraire à Cecilien, ayant assemblé du peuple avec eux, vinrent presenter au proconsul un paquet cacheté & un mémoire ouvert; le priant instamment de les envoyer à la cour. Le paquet portoit pour titre Memoire de l'église catholique touchant les crimes de Cecilien, presenté par le parti de Majorin. Le memoire ouvert & attaché à ce paquet contenoit ces mots: Nous vous prions Constantin très-puissant empereur, vous qui êtes d'une race juste, dont le pere a été le seul entre les empereurs qui n'a point exercé la persecution: que puisque la Gaule est exempte de ce crime, vous nous fassiez donner des juges de Gaule, pour les differends que nous avons en Afrique avec les autres évêques. Donné par Lucien, Digne, Nassutius, Capiton, Fidentius & les autres évêques du parti de Majorin.

ap. Aug. ep. 88.

ap. Op. lib. 1.

L'empereur ayant reçû ces mémoires avec la relation d'Anulin, lui écrivit d'envoyer Cecilien & ses adversaires, chacun avec dix clercs de son parti, pour se trouver à Rome dans le second d'Octobre, & y être jugez par des évêques. Anulin executa cet ordre, & en rendit compte à l'empereur, qui écrivit aussi au pape Miltiade & aux évêques de Gaule & d'Italie, pour s'assembler à Rome le même jour: & leur envoya tous les memoires & les papiers qu'Anulin lui avoit envoyez sur ce sujet. La lettre au pape est aussi adressée à Marc, que l'on croit être celui qui fut pape après S. Silvestre. L'empereur y dit: J'ai jugé à propos que Cecilien aille à Rome avec dix évêques de ceux qui l'accusent, & dix autres qu'il croira necessaires pour

ap Aug. coll. 3. c. 38 brev. p. 3. c. 12.

ap. Eus. x. hist. c. 5.

An. 313.

pour sa cause : afin qu'en présence de vous, de Riticius, de Materne & de Marin vos collegues; à qui j'ai donné ordre de se rendre en diligence à Rome pour ce sujet, ils puissent être entendus, comme vous savez qu'il convient à la très-sainte loi. Reticius & les deux autres étoient les évêques de Gaule.

AN. 313

XI.
Concile de Rome.

Optat. lib. 1. oll. 3. Carth. Aug. ep 172.

Cecilien avec les dix évêques catholiques & les dix de l'autre parti, qui avoient à leur tête Donat des Cases-noires, se trouverent à Rome au jour nomé, & le concile s'assembla dans le palais de l'imperatrice Fausta nommé la maison de Lateran, ce même jour second d'Octobre 313. qui étoit un vendredi. Le pape Miltiade présidoit : ensuite étoient assis les trois évêques Gaulois, Reticius d'Autun, Materne de Cologne, Marin d'Arles : puis quinze évêques Italiens, Merocles de Milan, Stemnius de Rimini, Felix de Florence, Gaudence de Pise, Proterius de Capouë, Théophile de Bénévent, Savin de Terracine, Second de Preneste, Maxime d'Ostie, & quelques autres, faisant en tout dix-neuf évêques le pape compris. L'ordre de cette séance est remarquable, particulierement en ce que les trois évêques Gaulois y tiennent le premier rang : & qu'entre les Italiens les évêques d'Ostie & de Preneste, quoique suffragans du pape n'ont point de rang particulier. Reticius d'Austun étoit un évêque de grande autorité en son temps ; & il resta de lui des écrits que nous n'avons plus. On travailla trois jours durant dans le concile de Rome avec des Notaires, qui rédigeoient en même-temps les actes, c'est à-dire, le procès verbal. Le premier jour les juges s'informerent, qui étoient les accusateurs & les témoins contre Cecilien. Les évêques du parti de Majorin presenterent un mémoire d'accusations donné contre lui par ceux

in Julian. c. 3. n. 7.

de leur parti:& sous ce prétexte ils prétendirent
AN. 313. que tout le peuple de Carthage l'avoit accusé. Mais les juges n'eurent point d'égard à ce mémoire: parce qu'il ne contenoit que des cris confus d'une multitude, sans accusateur certain. Ils demandoient des témoins & des personnes qui voulussent soutenir l'accusation en leur nom; mais ceux que Donat & les autres évêques du parti de Majorin produisirent comme accusateurs & comme témoins, déclarerent qu'ils n'avoient rien à dire contre Cecilien.

Ensuite Cecilien accusa Donat d'avoir commencé le schisme à Carthage du vivant de Mensurius: d'avoir rebaptisé: d'avoir imposé de nouveau les mains à des évêques tombez dans la persécution. Enfin, dit-il, Donat & ses collegues ont soustrait les accusateurs & les témoins, qu'eux-mêmes avoient amenez d'Afrique contre moi: tant leur calomnie étoit évidente. Donat confessa qu'il avoit rebaptisé & imposé les mains aux évêques tombez: & promit de representer les persones necessaires à cette cause, qu'on l'accusoit d'avoir soustraites. Mais après l'avoir promis deux fois, il se retira & n'osa plus lui-même se presenter au concile: craignant que les crimes qu'il avoit confessez ne le fissent condamner present, lui qui étoit venu de si loin, pour faire condamner Cecilien. Le second jour quelques-uns donnerent un libelle de dénonciation contre Cecilien. On examina les personnes qui l'avoient donné & les chefs d'accusations qu'il contenoit: mais il ne se trouva rien de prouvé.

Le troisiéme jour on examina le concile tenu à Carthage par soixante dix évêques qui avoient condamné Cecilien & ses ordinateurs. C'étoit le grand fort de ses adversaires; ils faisoient sonner bien haut ce grand nombre d'évêques,

& qu'étant tous du pays, ils avoient jugé avec grande connoissance de cause. Mais Miltiade, & les autres évêques du concile de Rome, n'eurent aucun égard au concile de Carthage, parce que Cecilien y avoit été condamné absent & sans être entendu. Or il rendoit de bonnes raisons pour ne s'y être pas présenté. Il sçavoit que ces évêques avoient été appellez à Carthage par ses adversaires, qu'ils logeoient chez eux, & concertoient tous avec eux. Ils sçavoient les menaces de Purpurius évêque de Limate, dont la violence étoit connuë. Les évêques du concile de Rome jugerent donc que tout ce qui avoit été traité en ce concile de Carthage étoit encore en son entier; sçavoir, si Felix d'Aptonge étoit traditeur, ou quelque autre de ceux qui avoient ordonné Cecilien. Mais ils trouverent cette question difficile & inutile. Elle étoit difficile, parce qu'il y avoit des témoins à interroger, des actes à examiner; & que Cecilien accusoit ses accusateurs du même crime, d'avoir livré les saintes écritures, à cause du concile de Cirthe, où ils l'avoient confessé. D'ailleurs il étoit inutile d'examiner si Felix étoit traditeur; puisque quand il l'eût été, il ne s'ensuivoit pas que l'ordination de Cecilien fût nulle: car la maxime étoit constante, qu'un évêque tant qu'il est en place, sans être condamné ni déposé par un jugement ecclesiastique, peut legitimement faire des ordinations, & toutes les autres fonctions épiscopales.

AN. 413.

Sup. liv. IX. n. 13.

Les évêques du concile de Rome crurent donc ne devoir point toucher à cette question, de peur d'exciter de nouveaux troubles dans l'église d'Afrique, au lieu de la pacifier. Ils déclarerent Cecilien innocent, & approuverent son ordination: mais ils ne separerent pas de leur communion les évêques qui avoient condamné

AN. 313. Cecilien, ni ceux qui avoient été envoyez pour l'accuser. Donat des Cases-noires fut le seul
Aug ep.43. al. 162. de gior. n. 16. qu'ils condamnerent, comme auteur de tout le mal, & convaincu de grands crimes, par sa propre confession. On laissa le choix aux autres, de demeurer dans leurs siéges, quoi qu'ordonnez par Majorin, hors de l'église; à la chage de renoncer au schisme. En sorte que dans tous les lieux où il se trouveroit deux évêques, l'un ordonné par Cecilien, l'autre par Majorin, on conserveroit celui qui seroit ordonné le premier, & on pourvoiroit l'autre d'une autre église.

Voilà le jugement du concile de Rome, où l'on voit une discretion singuliere, & un exemple remarquable de dispense contre la rigueur des regles, pour le bien de la paix. En ce concile chaque évêque dit son avis selon la coûtume, & le pape Miltiade conclut l'action, disant le sien en ces termes. Puisqu'il est constant que Cecilien n'a point été accusé par ceux qui étoient venus avec Donat, comme ils l'avoient promis; & qu'il n'a été convaincu par Donat sur aucun chef, je suis d'avis, qu'il soit conservé en tous ses droits, dans la communion ecclesiastique.

Const. ep. ad Elaf. Nous n'avons pas le reste de la sentence sur les autres chefs. Le pape & les autres évêques rendirent compte à l'empereur Constantin de ce jugement, lui envoyant les actes du con-
Chr. Damas. cile; & lui manderent, que les accusateurs de Cecilien étoient aussi-tôt retournez en Afrique.

Pagi to. 13. n. 13. Le pape Miltiade ou Melchiade, mourut trois mois après, le dixiéme de Janvier l'an 314, ayant tenu le saint siége deux ans & demi, & Sylvestre lui succeda le trente-uniéme du même mois de Janvier.

Optat. lib. 1 Donat des Cases-noires demanda qu'il lui fût permis de retourner en Afrique, à la charge

de ne point aller à Carthage. Un nommé Philumene, qui sollicitoit l'empereur pour lui, demanda aussi que pour le bien de la paix, Cecilien fût retenu à Bresse en Italie : ce qui fut fait. Cependant on envoya en Afrique deux évêques, Eunomius & Olympius, qui demeurerent quarante jours à Carthage, pour déclarer où étoit l'église Catholique : mais le parti de Donat vouloit l'empêcher, & tous les jours il y avoit du tumulte. Enfin Eunomius & Olympius prononcerent, que l'église Catholique étoit celle qui étoit répanduë par tout le monde ; & que le jugement donné à Rome par les dix-neuf évêques ne pouvoit être infirmé. Ainsi ils communiquerent avec le clergé de Cecilien, & s'en revinrent, après avoir dressé des actes de toute leur procedure : cependant Donat vint à Carthage, contre sa parole : ce que Cecilien ayant appris, il revint aussi en diligence à son troupeau. Ainsi la division recommença entre les deux partis. AN. 314.

Les Donatistes revinrent à l'empereur, soûtenant toûjours que Cecilien étoit indigne des fonctions du sacerdoce. Il leur representa que la cause avoit été terminée à Rome, par des juges irréprochables : mais ils crioient, qu'elle n'avoit pas été entenduë toute entiere ; & que des évêques en petit nombre s'étoient enfermez en un lieu, & avoient jugé ce qu'ils avoient voulu avec précipitation. Le prétexte de dire, que la cause n'avoit pas été oüie toute entiere, étoit l'affaire de Felix d'Aptonge, que le concile de Rome n'avoit pas voulu examiner. *Const. epist. ad Elaf. & ad Chrest.*

XII. Justification de Felix d'Aptonge.

Pour y satisfaire, Constantin écrivit à Verus ou Verin, vicaire du préfet du prétoire en Afrique, pour en prendre connoissance. Verin étant malade, Elien, proconsul d'Afrique, executa

l'ordre, & interrogea tous ceux qui pouvoient avoir connoissance du fait en question ; sçavoir, si Felix évêque d'Aptonge avoit livré les saintes écritures pendant la persecution. Il fit venir Claude Saturien, qui avoit été curateur de la république d'Aptonge l'année de la persecution; c'est-à-dire, en 303. Alfius Cecilien, qui avoit été magistrat, c'est-à-dire, duumvir la même année ; Callidius Gratien, qui étoit curateur cette année 314. Superius, soldat stationaire ; Ingentius greffier, accusé d'avoir falsifié une lettre d'Alfius Cecilien à Felix ; Solon, serviteur public, & quelques autres. Le proconsul Elien les interrogea le quinziéme des calendes de Mars, sous le consulat de Volusien & d'Annien, c'est-à-dire, le quinziéme de Février 314. Nous avons une grande partie de son procès verbal, où après la lecture de quelques actes, un officier du proconsul nommé Agesilas, du nombre apparemment de ceux que l'on nommoit excepteurs, parle ainsi :

AN. 314.

Aug. post. coll. c. 33. Miscell. Baluz. to. 2.

Il y a d'autres lettres nécessaires en cette affaire, il importe de les lire. Le proconsul Elien dit : Lis en présence de Cecilien, afin qu'il reconnoisse s'il les a dictées. Agesilas lût un acte fait à Carthage en ces termes. En jugement devant Aurelius Didimus Speretius, sacrificateur de Jupiter, & duumvir de Carthage : Maxime dit : Je parle au nom des anciens du peuple Chrétien de la loi catholique : c'étoit toutefois les Donatistes. Il continuë : Il faudra poursuivre devant les empereurs contre Cecilien & Felix, qui veulent usurper le gouvernement de la religion. On cherche les preuves de leurs crimes. Car la persecution étant ordonnée contre les Chrétiens, c'est-à-dire, qu'ils sacrifiassent, ou qu'ils donnassent à brûler toutes les écritures qu'ils avoient : Alfius Cecilien que vous voyez

present étoit alors magistrat. Sa charge l'obligea d'executer l'ordre du proconsul, pour contraindre tout le monde à sacrifier & à livrer les écritures. Vous voyez qu'il est vieux ; & qu'il ne peut aller à la cour ; je vous prie qu'il déclare devant vous s'il a écrit des lettres de la convention qu'il avoit faite sur ce sujet, & si le contenu de ses lettres est veritable ; afin que l'on en puisse découvrir la verité devant l'empereur. Comme Cecilien étoit present, le duumvir Speretius lui dit : Avez-vous oüi cette requisition ? AN. 314

Alfius Cecilien dit : J'étois allé à Zama pour acheter des lignes avec Saturnin. Quand nous y fûmes arrivez, les chrétiens mêmes envoyerent vers moi au prétoire, pour me dire : Avez-vous reçu l'ordre de l'empereur ? Non dis-je, mais j'en ai déja vû des copies : & à Zama & à Furnes j'ai vû abattre des églises & bruler des écritures. Donnez donc les écritures si vous en avez, pour obéïr à l'ordre de l'empereur. Alors ils envoyerent à la maison de l'évêque Felix, pour en tirer les écritures & les bruler. Galatius vint avec nous, au lieu où ils avoient accoutumé de celebrer leurs prieres. Nous en emportâmes la chaire, des lettres missives & les portes, & tout fut brulé suivant l'ordre de l'empereur. Et comme nous eûmes envoyé à la maison de l'évêque Felix, les officiers publics nous rapporterent qu'il étoit absent. Il est vrai que depuis, Ingentius scribe d'Augentius avec qui j'ai exercé l'édilité m'étant venu trouver, j'ai dicté à Augentius une lettre pour le même évêque Felix.

Maxime dit : Que la lettre lui soit representée, afin qu'il la reconnoisse, Cecilien répondit : C'est la même. Maxime dit : Puisqu'il a reconnu sa lettre, je vas la lire, & je prie qu'elle

soit inserée dans les actes tout au long. Il lût
AN. 314. ainsi: Cecilien, à son pere Felix, salut. Ingentius étant venu trouver mon collegue Augentius son ami, pour lui demander si dans l'année de mon duumvirat on a brûlé quelques écritures de votre loi, suivant l'ordonnance de l'empereur: j'ai dit que je ne sai autre chose, sinon que Galatius un des vôtres a tiré publiquement de l'église des lettres missives. Je souhaite, mon cher pere, que vous soyez long-temps en bone santé.

C'étoit la fin de la lettre: mais on y avoit ajouté ce qui suit, faisant toujours parler Cecilien à Felix: Vous me dites: Prenez la clef & emportez les livres que vous trouverez sur la chaire & sur la pierre, c'est-à-dire, apparemment sur l'autel: mais prenez garde que les officiers n'emportent l'huile & le bled. Je vous dis: Ne savez-vous pas que l'on abat la maison où on trouve des écritures? Je vous dis: Que ferons-nous donc? Je vous dis: Que quelqu'un de vous les porte dans la place où vous faites vos prieres; j'y viendrai avec les officiers, & les emporterai. Nous y vînmes en effet, nous emportâmes tout, suivant la convention, & nous les brûlâmes, suivant l'ordre de l'empereur. Par cette lettre de Cecilien, les Donatistes prétendoient prouver que Felix évêque d'Aptonge étoit traditeur. Maxime l'ayant lûe, dit: Puisque la lettre a été lûe, & qu'il reconoît l'avoir envoyée; je demande acte de ce qu'il a dit. Speretius duumvir dit: Ce que vous avez dit est écrit.

Après la lecture de cet acte fait à Carthage devant Speretius, Agesilas dit devant le proconsul Elien: Cecilien vient de reconnoître sa lettre, & dit que ce que l'on a lû à la fin est faux. Cecilien dit: Seigneur j'ai dicté jusques à ces

mots : Je souhaite, mon cher pere, que vous soyez en bonne santé. C'étoit en effet la conclusion ordinaire des lettres. Apronien qui parloit pour les Catholiques, dit : C'est ainsi que ceux qui n'ont pas voulu s'unir à l'église Catholique, ont toûjours agi par des faussetez & des impietez ; en intimidant, en joüant la comédie. Pendant que Paulin étoit vicaire d'Afrique, on suborna un particulier, qui faisoit le courier, & venoit aux Catholiques pour les épouvanter : la fourbe fut découverte : on vouloit imposer au saint Félix évêque, d'avoir livré & brûlé les écritures. Ingentius aussi ne cherchant qu'à nuire au saint évêque Cecilien, a été aposté, pour venir avec des lettres prétenduës de l'évêque Félix au duumvir Cecilien, feignant d'être envoyé vers lui par Félix : Je dirai les propres mots qu'il a employez pour cette fiction. Le proconsul dit : Dis-les. AN. 314.

Apronien dit : Il a fait dire à Félix, Dites à mon ami Cecilen : J'ai reçû onze volumes des livres divins de grand prix, & parce qu'à présent on me les veut faire rendre, dites que vous les avez brûlez pendant que vous étiez en charge. C'est donc sur quoi il faut interroger Ingentius ; comment le tout a été forgé & machiné, & comment il a voulu circonvenir le magistrat & le faire mentir : pour donner atteinte à la réputation de Félix, & par consequent à l'honneur de Cecilien & à son ordination. Qu'il dise qui l'a envoyé ; car il est comme un député de nos adversaires, par la Mauritanie & la Numidie.

Comme Ingentius étoit présent, le proconsul Elien lui dit : Par l'ordre de qui t'es-tu chargé de faire ce qu'on te reproche ? Où ? dit Ingentius. Le proconsul dit : Puisque tu fais semblant de ne pas entendre ce qu'on te demande, je le

dirai plus clairement. Qui t'a envoyé au magistrat Cecilien : Ingentius dit : Personne ne m'y a envoyé. Le proconsul dit : Comment donc y es tu venu ? Ingentius dit : On traitoit l'affaire de Maure évêque d'Utique qui avoit acheté l'épiscopat. Felix évêque d'Aptonge vint à la ville, & dit : Que personne ne communique avec lui, parce qu'il a fait une fausseté. Je lui dis : Ni avec lui, ni avec toi, qui es un traditeur. Car j'étois fâché de l'affaire de Maure, qui étoit mon hôte, & avec qui j'avois communiqué en pays étranger, quand je fuiois la persecution. Depuis, je menai avec moi trois anciens dans le pays de Felix, afin qu'ils vissent s'il étoit veritablement traditeur ou non. Apronien dit : Ce n'est pas ainsi qu'il est venu vers Cecilien, pour s'informer de lui. Le proconsul dit à Cecilien : Comment Ingentius est-il venu vers vous ? Cecilien répondit : Il vint chez moi. Je dînois avec mes ouvriers. Il s'arrêta à la porte, en disant : Où est Cecilien ? Je répondis : Il est ici. Qu'y-a t-il, tout va-t-il bien ? Oüi, dit-il. Je lui dis : Voulez-vous dîner avec nous ? Il dit : Je vais revenir. Il revient seul, & commence à me dire : Je suis chargé de m'informer, si on a brûlé des écritures l'année de votre duumvirat. Je lui dis : Tu m'incommode, tu es un espion, retire-toi. Il revint avec mon collegue, avec qui j'ai été édile, c'étoit Augentius ; qui me dit : Felix notre évêque a envoyé cet homme, afin que vous lui écriviez. C'est qu'il a reçû des livres de prix qu'il voudroit ne pas rendre. Ecrivez-lui qu'ils ont été brûlez l'année de votre duumvirat. Je lui dis : Est-ce-là la bonne foi des Chrétiens ?

AN. 314.

XIII. Ingentius convaincu de faux.

Ingentius se sentant alors pressé, dit au proconsul : Seigneur, qu'Augentius vienne aussi. J'ai mon honneur à garder ; & nous avons ses let-

tres. Le proconſul dit à Ingentius : Tu es convaincu d'ailleurs. Puis il dit à ſes officiers : Qu'on l'attache ; & enſuite : Qu'on le ſuſpende : C'étoit pour lui donner la queſtion. Puis il dit à Cecilien : Comment Ingentius eſt-il venu vers vous ? Cecilien répondit : Il me dit : Notre évêque Felix m'a envoyé ici, afin que vous lui écriviez. Il y a, dit-il, un certain miſerable qui a chez moi des livres très-precieux, & que je ne veux pas rendre. Ecrivez-moi qu'ils ont été brûlez, afin que je les garde. Je dis alors : Eſt-ce là la bonne foi d'un Chrétien ; & je commençai à le reprendre. Mon collegue me dit : Ecrivez à notre évêque Felix. Je dictai donc la lettre, & il paroît juſques où je l'ai dictée. Il ſemble que Cecilien ne ſavoit pas écrire. AN. 314.

Le proconſul dit : Ecoutez ſans crainte la lecture de votre lettre. Ageſilas la lût, comme elle eſt ci deſſus inſerée dans l'acte de Speretius duumvir de Carthage. Quand il eut lû ces mots : Je ſouhaite, mon cher pere, que vous ſoyez en bonne ſanté ; le proconſul dit à Cecilien : Vous avez dicté juſques-là ? Oui, répondit-il, le reſte eſt faux. Ageſilas continua de lire le reſte, comme il eſt ci deſſus : & Cecilien dit encore, cela eſt faux, ma lettre ne va que juſques à ces mots : Je ſouhaite, mon cher pere, que vous ſoyez en bonne ſanté. Le proconſul dit : Qui croyez vous qui a ajouté à votre lettre ? Cecilien dit : C'eſt Ingentius. Le proconſul dit : Votre déclaration eſt dans les actes.

Puis il dit à Ingentius : Tu vas être tourmenté ; ne mens pas. Ingentius dit : J'ai failli, c'eſt moi qui ai ajouté à cette lettre, étant fâché à cauſe de Maur mon ami. Le proconſul dit : Les empereurs Conſtantin le grand & Licinius ont

la bonté de favoriser les chrétiens; mais ce n'est
AN. 314. pas pour corrompre la discipline, c'est au contraire, afin que cette religion soit observée. Ne te flate donc pas pour me dire que tu es decurion, & que tu ne dois pas être mis à la question: tu y seras mis, pour t'empêcher de mentir, ce qui ne convient point aux chrétiens, comme l'on sait. Dis donc tout simplement, pour éviter les tourmens. Ingentius dit: Je l'ai déja confessé sans torture. Alors Apronien dit au proconsul; Ayez la bonté de lui demander par quelle autorité, par quel artifice, avec quelle fureur il a parcouru toute la Mauritanie, & même la Numidie? Comment il a excité sédition dans l'église catholique? Le proconsul dit à Ingentius: As-tu été en Numidie; Il répondit: Non, Seigneur; qu'on le prouve. Le proconsul ajouta: Ni en Mauritanie? Ingentius répondit: J'y ai été pour trafiquer. Apronien dit: Il ment en cela même, Seigneur; en disant qu'il a été en Mauritanie sans aller en Numidie; car ce n'est que par la Numidie que l'on va en Mauritanie. Le proconsul dit a Ingentius: De quelle condition es-tu? Ingentius répondit: Je suis décurion de Zique. Le proconsul dit aux officiers: Descendez-le. Puis il dit à Cecilien, pour l'éprouver: Ce que vous avez dit est faux. Cecilien répondit: Non, Seigneur. Faites venir celui qui a écrit la lettre, c'est son ami; il dira jusques où je l'ai dictée. Le proconsul dit: Qui est celui que vous voulez qui vienne: Cecilien dit: C'est Augentius avec qui j'ai été édile, c'est lui qui a écrit la lettre; il n'y a que lui par qui je puisse prouver jusques où je l'ai dictée; il le peut dire. Le proconsul dit: Il est donc constant que la lettre est fausse? Cecilien répondit: Oui, Seigneur, je ne ments point; sur ma vie. Le proconsul dit:

puisque vous avez été duumvir en votre ville, il faut ajouter foi à vos paroles. Apronien dit: Cela ne leur est point nouveau: ils ont ajouté aux actes ce qu'ils ont voulu: ils en font métier. An. 314.

Le proconsul dit: La déclaration de Cecilien qui dit que les actes ont été falsifiez, & que l'on a beaucoup ajouté à sa lettre, fait voir manifestement à quel dessein Ingentius l'a fait: qu'il soit donc mis en prison: car il faut l'interroger plus rigoureusement. Quant au S. évêque Felix, il est manifeste qu'il est innocent d'avoir brulé les écritures divines: puisque personne n'a pû prouver, qu'il les ait seulement livrées. Car il paroît par tous les interrogatoires, qu'il n'y a point eu d'écritures divines trouvées gâtées ni brulées: Que le S. évêque Felix n'a point été présent, n'a rien fait faire de semblable, & n'en a pas même eu connoissance. Agesilas dit: Qu'ordonne votre grandeur de ceux qui sont venus pour l'instruire? Le proconsul Elien dit: Qu'ils retournent chez eux. *Aug. col. di 3. c. 559.* Il envoya à l'empereur une relation de tout ce qu'il avoit fait en cette cause, avec les actes & Constantin écrivit ensuite à Probien proconsul d'Afrique successeur d'Elien, de lui envoyer *Ep. Const. ad Prob.* à sa cour Ingentius le faussaire sous bonne garde, pour fermer la bouche aux accusateurs de l'évêque Cecilien.

XIV. Concile d'Arles.

Cependant fatigué par les plaintes des Donatistes, qui disoient toujours que le concile de Rome n'avoit pas été assez nombreux: & voulant leur ôter tout prétexte de tumulte, il resolut de faire assembler un plus grand concile, & dans les Gaules comme ils desiroient: c'est-à-dire, en la ville d'Arles. Il écrivit donc à *Ep. ad Ablav.* Ablavius ou Elafius vicaire d'Afrique qui étoit chrétien: lui ordonant de faire venir Ceci-

lien, quelques personnes qu'il choisiroit, & d'autres évêques de toutes les provinces d'Afrique; savoir de la proconsulaire, de la Byzacene, de celle de Tripoli, des Numidies & des Mauritanies, avec ceux que chacun choisiroit; quelques-uns aussi du parti contraire à Cecilien; & de donner à chacun de ces évêques des lettres pour faire le voyage aux dépens du public: les faisant venir par terre autant qu'il se pouvoit, c'est-à-dire, par la Mauritanie & l'Espagne. L'empereur écrivit aussi aux évêques, & nous avons la lettre adressée à Chrestus évêque de Syracuse en Sicile, qui porte: Comme nous avons ordonné à plusieurs évêques de divers lieux de s'assembler en la ville d'Arles dans le premier d'Août, nous avons aussi jugé à propos de vous écrire, afin que vous preniez une voiture publique par l'ordre de Latronien correcteur de Sicile; avec deux personnes du second ordre à votre choix, & trois valets pour vous servir pendant le chemin; & que vous vous trouviez au même lieu dans le jour marqué. On exprimoit dans ces lettres le nombre des personnes, parce que durant le voyage on leur fournissoit aux dépens du public la voiture, le logement & la nourriture. Chrestus au lieu de deux prêtres, ne mena avec lui qu'un diacre nommé Florus. Par cette lettre on peut juger de celles qui furent écrites aux autres évêques; car c'étoit aparemment une lettre circulaire, où l'on ne changeoit que les noms des évêques & des gouverneurs. On croit que le pape étoit invité à ce concile, puisqu'il y envoya ses legats.

An. 314.

Eus. x. hist. c. 5.

Subscr. Conc. Arel.

Vales. de schis. c. 9.

Les évêques s'assemblerent donc en la ville d'Arles au jour nommé, le premier d'Août de cette année 314. Le nombre des Gaulois étoit le plus grand, on en voit seize dans les souf-

criptions, entre lesquels sont les trois qui avoient assisté au concile de Rome. Il y eut au moins trente-trois évêques à ce concile, & quelques absens y envoyerent des prêtres à leur place. Plusieurs églises de Gaule y sont marquées; entre autres, Arles, Marseille, Vienne, Lyon, Autun, Reims, Tréves, Cologne, Roüen, & Bourdeaux. Dans la grande Bretagne, Yorc & Londres. Il y a quelques Italiens, plusieurs Espagnols & plusieurs Africains. Marin évêque d'Arles, étoit accompagné d'un prêtre & de quatre diacres: les légats que le pape S. Sylvestre avoit envoyez de Rome, étoient deux prêtres, Claudion & Vitus; & deux diacres, Eugene & Cyriaque. AN. 314.

On examina d'abord la cause de Cecilien, évêque de Carthage. Les Donatistes avançoient contre lui deux chefs d'accusation; l'un personnel, qu'étant encore diacre pendant la persecution, il étoit allé, par ordre de l'évêque Mensurius, à la porte de la prison avec des foüets & une troupe de gens armez, pour empêcher de porter de la nourriture aux martyrs qui y étoient enfermez. L'autre chef d'accusation, étoit que les évêques ordinateurs de Cecilien avoient livré les écritures, entre autres, Felix d'Aptonge. Les évêques du concile d'Arles, non plus que ceux du concile de Rome, ne trouverent aucune preuve de ces accusations: ainsi Cecilien fut encore absous, & ses accusateurs condamnez. Mais avant de se séparer, les évêques du concile d'Arles firent des canons de discipline, qu'ils adresserent au pape saint Sylvestre, avec une lettre synodale.

Aug. brev. coll. 3.

Act. SS. Dativi, &c.

Epist. synod.

Elle porte en tête les noms de trente-trois évêques, dont Marin évêque d'Arles est le premier: ce qui fait croire qu'il présidoit à ce concile. Les évêques disent, qu'ils y ont été ame-

An. 314. nez par la volonté de l'empereur ; & après avoir marqué qu'ils ont condamné les Donatistes, ils ajoûtent : Plût à Dieu, notre cher frere, que vous eussiez assisté à ce grand spectacle, leur condamnation en eût été plus severe, & notre joie plus grande : mais vous ne pouvez quitter ces lieux où les apôtres président, & où leur sang rend continuellement gloire à Dieu. Nous n'avons pas crû toutefois devoir seulement traiter du sujet pour lequel nous étions assemblez : nous avons fait divers reglemens, en présence du Saint Esprit, & de ses anges, & suivant ses mouvemens. Et nous avons crû que selon l'ancien usage, c'étoit à vous principalement à les notifier aux autres, puisque vous avez la plus grande part dans le gouvernement de l'église. Les reglemens de ce concile sont compris en vingt-deux canons.

XV. Canons du Concile d'Arles. *Sup. liv. III. n. 43. lib. IV. n. 43.*

Le premier porte, que la pâque sera observée par tout le monde en même jour, & que le pape en écrira des lettres à tous, suivant la coûtume. Ce reglement étoit nécessaire à cause de ceux qui la célébroient encore le quatorziéme de la lune : & les évêques regardoient comme un grand mal la moindre division dans la célébration du mystere, qui est le fondement de notre salut. *Can. 2.* Il est dit, que tous les ministres de l'église demeureront dans les lieux où ils auront été ordonnez ; & que s'ils les abandonnent pour aller ailleurs, ils seront déposez. *c. 11.* Les clercs usuriers seront excommuniez, suivant la loi de Dieu. *c. 12.* Il est défendu aux diacres d'offrir comme ils faisoient en plusieurs lieux. *c. 15.* Les diacres de la ville épiscopale ne doivent rien s'attribuer de ce qui appartient aux prêtres, ni le faire sans leur participation. *c. 18.* Quand un évêque étranger *c. 19.*

vient en une ville, on doit lui donner place pour offrir le saint sacrifice. Aucun évêque ne doit s'attribuer d'ordonner tout seul des évêques; il doit en prendre avec lui sept autres, ou trois tout au moins. Ceux qui ont été excommuniez ne peuvent rentrer dans la communion, qu'au même lieu où ils en ont été privez; afin qu'aucun évêque ne soit foulé par son confrere.

An. 314.

c. 20.

c. 16.

c. 17.

Ceux qui quittent les armes pendant la paix de l'église seront retranchez de la communion. Sous les empereurs chrétiens, les fideles n'avoient plus de raison de craindre la profession des armes, comme ils faisoient auparavant, à cause du peril de l'idolâtrie. Les fideles qui conduisent des chariots dans le cirque, & les gens de theatre, tant qu'ils demeurent dans ces professions seront separez de la communion. On voit les raisons de ces canons dans le traité de Tertullien des spectacles, où il montre qu'ils étoient tous fondez sur l'idolâtrie, & propres à corrompre les mœurs. Les gouverneurs de provinces qui sont parvenus à ces charges étant fideles, doivent prendre comme les autres des lettres de communion de leur évêque: & l'évêque du lieu où ils exercent leur charge doit avoir soin d'eux, & peut les excommunier, s'ils font quelque chose contre la discipline. Il en est de même de tous ceux qui ont des charges publiques. Les chrétiens passant d'une province à l'autre prenoient des lettres de leur évêque, pour montrer qu'ils étoient dans la communion de l'église; & les Romains avoient pour maxime de ne point donner les charges aux naturels du pays. Parce qu'en Afrique la coutume de rebaptiser duroit encore: il est ordonné, que si quelque heretique vient à l'église, on lui demande le symbole. Si l'on trouve qu'il ait

c. 3. v. Aubesp.

c. 4.

c. 5.

Sup. liv. 5. n. 21.

c. 7.

V. Aubespine.

Cod. ut nulli patr. lib. 1. t. 41.

c. 8.

AN. 314. été baptisé au nom du pere, du Fils & du saint Esprit, on lui imposera seulement les mains, afin qu'il reçoive le S. Esprit : s'il ne répond pas suivant la foi de la trinité, qu'on le baptise. Comme le pretexte du schisme des Donatistes étoit d'accuser les catholiques de souffrir les traditeurs : le concile ordonne que ceux qui seront coupables d'avoir livré les écritures ou les
c. 13. vases sacrez, ou deferé leurs freres soient deposez de l'ordre du clergé ; pourvû qu'ils en soient convaincus par des actes publics, non par de simples paroles. Que s'ils ont ordonné quelqu'un qui soit aprouvé d'ailleurs, que cette ordination ne lui nuise point. Ceci se raporte manifestement à Cecilien. Le concile ajoute : Et parce que plusieurs resistent à la regle de l'église, & prétendent être admis à accuser avec des témoins corrompus par argent ; qu'ils ne
c. 14. soient point reçûs ; si non à prouver par actes publics, comme il a été dit. Cela regarde les calomnies des Donatistes. Et encore : Ceux qui accusent leurs freres à faux ne recevront la communion qu'à la mort.

c. 22. V. Con. Elib. c. 46. Cypr. epist. ad Anton. Ceux qui après avoir apostasié ne se representent point à l'église, pas même pour demander la penitence, & qui demandent la communion étant malades ; on la leur doit refuser ; si ce n'est qu'ils reviennent en santé, & fassent des fruits dignes de penitence. On ne se fioit pas alors à ces conversions excitées par la seule crainte de la mort. Les filles chretiennes
c. 11. qui épousent des payens, seront quelques tems séparées de la communion. Les maris chretiens
c. 10. & jeunes qui surprennent leurs femmes en adultere, & à qui par consequent il est défendu de se remarier ; seront exhortez autant qu'il sera possible, de ne point prendre d'autres femmes du vivant des leurs quoi qu'adulteres. On

ne parle ici que d'exhortation, parce que les loix civiles permettoient de se remarier après le divorce; & quoique l'église ne le suivît pas en ce qui étoit contraire à l'évangile, elle usoit de condescendance, pour ne les pas contredire ouvertement. Voilà les canons du concile d'Arles. AN. 314.

XVI. Concile d'Ancyre. Eus. x. Subscript. conc. Ancyr.

On rapporte au même temps le concile d'Ancyre, & le concile de Néocésarée, célebres par leurs canons; & il est certain que les conciles furent fréquens dans ces commencemens de la liberté de l'église. Ancyre étoit métropole de la Galatie, & Marcel en étoit alors évêque: on en marque dix-sept qui assisterent avec lui à ce concile; entre autres, Vital d'Antioche, Agricola de Césarée en Palestine, successeur du martyr Agapius, & prédécesseur d'Eusebe l'historien; Leonce de Césarée en Cappadoce; Longin de Néocésarée dans le Pont; Narcisse de Néroniade en Cilicie; Loup de Tarse, Pierre d'Icone en Lycaonie, Basile d'Amasée sur l'Hellespont, depuis martyr; Eustolius de Nicomedie, successeur du martyr Anthime. Ce concile fit vingt-cinq canons, dont les premiers regardent ceux qui étoient tombez dans la persecution, qui ne venoit que de finir en Orient. Sup. n. 1.

Les prêtres qui avoient sacrifié aux Idoles, & qui étoient revenus au combat de bonne foi, & sans artifice, on leur conserve l'honneur & le droit d'être assis dans l'église auprès de l'évêque: mais on leur défend d'offrir, de prêcher, ni de faire aucune fonction sacerdotale. On ordonne le même pour les diacres; mais on permet aux évêques d'ajoûter ou diminuer, selon la ferveur de la pénitence. Les paroles dont use le concile, pour distinguer les fonctions des pretres & des diacres, sont remarquables. A l'égard des prêtres il dit, offrir & prêcher, ou faire l'homelie Can. 1. C. 2.

AN. 314. à l'égard des diacres, il dit, présenter l'offrande & annoncer; parce qu'ils faisoient dans l'église ce que faisoient les crieurs publics dans les assemblées profanes. Ceux qui ont fui, & ont été pris ou trahis par leurs domestiques, qui ont perdu leurs biens, souffert les tourmens ou la prison; à qui l'on a mis par force de l'encens dans les mains, ou des viandes immolées dans la bouche, tandis qu'ils crioient qu'ils étoient Chrétiens, & qui ont depuis témoigné leur douleur par leur habit & leur maniere de vivre; ceux-là étant exempts de peché, ne doivent point être privez de la communion; & si quelques-uns les en ont privez par ignorance ou par trop d'exactitude, qu'ils soient reçûs sans delai. Ceci est égal pour les clercs & pour les laïcs. Même les laïcs qui se trouvent dans ce cas, pourront être promûs aux ordres, si leur vie précedente est sans reproche; on pourra aussi admettre aux
c. 12. ordres les cathécumenes qui ont sacrifié avant leur baptême.

c. 4. Ceux qui après avoir sacrifié par force, ont encore participé au festin des idoles; s'ils y ont été en habit de fête, & témoignant de la joie, ils seront pendant un an auditeurs, prosternez pendant trois ans, deux ans participant seulement aux prieres, & ensuite ils seront reçûs à
c. 5. la communion parfaite. Mais s'ils ont assisté à ce festin en habit de deüil; & quoiqu'ils ayent mangé, n'ont fait que pleurer pendant tout le repas, après qu'ils auront été trois ans prosternez, ils seront admis aux prieres sans offrir. Que s'ils n'ont point mangé, ils ne seront prosternez que deux ans; demeureront un an sans offrir, & au bout de trois ans auront la communion parfaite. Mais les évêques auront le pouvoir d'allonger ou d'abreger ce temps, & d'user d'indulgence, selon la maniere dont les péni-

tens se conduiront pendant le tems de leur pénitence, devant & après. Ceux qui ont sacrifié, cedant à la moindre menace du supplice, de la perte de leurs biens ou de l'exil; & qui n'ayant point fait de pénitence jusques à présent, viennent à l'occasion du concile, témoignant vouloir se convertir, on les recevra auditeurs jusques au grand jour de pâque; ensuite ils seront trois ans prosternez; après deux ans ils communiqueront sans offrir, & toute leur pénitence sera de six ans. Ceux qui auront été reçûs à pénitence avant ce concile, leurs six années courront dès lors. Ceux qui seront en péril de mort, seront reçûs suivant la regle. Ceux qui à une fête profane ont mangé dans le lieu destiné aux payens, mais des viandes qu'ils avoient eux-memes apportées, seront reçûs après avoir été prosternez deux ans. Ceux qui ont sacrifié par force deux & trois fois, seront quatre ans prosternez, deux ans, sans offrir, & on les recevra le septiéme. Ceux qui non-seulement ont apostasié, mais y ont contraint les freres, ou ont été cause de les y contraindre, seront trois ans auditeurs, six ans prosternez, un an sans offrir, dix ans en tout en pénitence.

AN. 314. c. 6. c. 7. c. 8. c. 9.

Les autres canons du concile d'Ancyre sont sur d'autres points de discipline. Les diacres qui à leur ordination ont protesté qu'ils prétendoient se marier; s'ils l'ont fait ensuite, demeureront dans le ministere, puisque l'évêque le leur a permis. S'ils n'ont rien dit dans leur ordination, & se marient ensuite, ils seront privez du ministere. Encore aujourd'hui parmi nous, les clercs ne font que tacitement le vœu de continence, en ne répondant rien à la déclaration que l'évêque leur en a fait au soudiaconat. Il n'est pas permis aux chorevêques d'ordonner des prêtres ou des diacres, ni aux prêtres de la ville

n. 10. c. 13. ex edit. Dion. & Isid.

de rien faire en chaque diocése, sans la permis-
AN. 314. sion par écrit de l'évêque. Les choréveques n'étoient comme l'on croit, que des prêtres à qui l'évêque donnoit presque toute son autorité pour la campagne.
c. 14. Les prêtres ou les diacres qui s'abstiennent de manger de la chair, seront obligez au moins d'en goûter, & de ne pas refuser les herbes cuites avec de la graisse, sous peine d'être déposez. C'est à cause des hérétiques, qui par superstition s'abstenoient de la chair comme mauvaise.
c. 15. Si les prêtres pendant la vacance du siége ont vendu des biens de l'église, elle y doit rentrer; mais c'est à l'évêque à juger s'il lui est plus avantageux de recevoir le prix ou les fonds alienez.
c. 18. Ceux qui étant ordonnez évêques, n'auront pas été reçûs par le peuple, auquel ils étoient destinez, & qui voudroient s'emparer d'un autre diocése, & y exciter des séditions contre l'évêque établi, seront séparez de la communion. S'ils veulent conserver leur séance entre les prêtres où ils étoient auparavant, on leur laissera cet honneur; mais s'ils y excitent des séditions contre les évêques, ils seront privez même de l'honneur de la prêtrise, & excommuniez.

c. 11. Les filles qui auront été enlevées après les fiançailles, doivent être renduës à leurs fiancez, quand même les ravisseurs en auroient abusé.
c. 19. Ceux qui manquent à la promesse de garder la virginité, seront traitez comme ceux qui se re-
c. 20. marient. Il est défendu aux vierges de loger avec des hommes, sous le nom de sœurs. Celui qui aura commis adultere ou souffert que sa femme le commette, fera sept ans de pénitence.
c. 16. Ceux qui ont commis des pechez contre nature, si c'est avant l'âge de vingt ans, seront quinze ans prosternez, & cinq ans sans offrir S'ils sont tombez dans les mêmes pechez après

l'âge de vingt ans, & étant mariez; ils seront vingt-cinq ans prosternez, & cinq ans sans offrir. S'ils ont peché après l'âge de vingt-cinq ans, étant mariez, ils n'auront la communion qu'à la fin de la vie. Les femmes qui pour faire perir le fruit de leur débauche se font avorter, ne doivent communier qu'à la fin de leur vie, suivant l'ancienne regle; mais nous avons crû plus humain de regler leur penitence à dix ans. On commençoit dèslors à adoucir la rigueur de l'ancienne discipline. Ceux qui auront tué volontairement, demeureront prosternez, & ne recevront la comunion qu'à la fin de leur vie. Les homicides involontaires doivent faire sept ans de pénitence, suivant l'ancienne regle, & cinq selon la nouvelle. Ceux qui suivent les superstitions des payens& consultent les devins, ou introduisent des gens chez eux pour découvrir ou faire des malefices, seront cinq ans en pénitence: trois ans prosternez, deux ans sans offrir. Voilà les canons du concile d'Ancyre.

AN. 314.

c. 21.

c. 22.

c. 23.

c. 24.

XVII.
Concile de Neocésarée

Le concile de Neocesarée doit avoir été tenu quelque temps après; une partie des mêmes évêques y assisterent, & on voit encore à leur tête Vital d'Antioche, qui semble avoir présidé à l'un & à lautre concile. A celui-ci se trouverent Basile d'Amasée, Leonce de Cesarée en Capadoce, Loup de Tarse, Narcisse de Neroniade, & Longin de Neocesarée dans le Pont où le concile se tenoit. Cette église étoit déja illustre par S. Gregoire Thaumaturge qui l'avoit gouvernée cinquante ans auparavant. Nous avons les canons de ce concile au nombre de quinze.

Si un prêtre se marie, il sera déposé: S'il commet une fornication ou un adultere, il sera même mis en pénitence. On ne peut ordonner

c. 1.

c. 2.

un laïque dont la femme sera convaincuë d'a-
An. 314. dultere. Si elle le commet après l'ordination du
mari & qu'il ne la quitte pas, il sera privé de
c. 9. son ministere : Ceci se peut entendre des moin-
dres clercs qui peuvent être mariez. Si un prê-
tre confesse qu'il a commis un peché de la chair
avant son ordination ; il n'offrira plus, mais il
gardera le reste de ses avantages, à cause de ses
autres bonnes qualitez. S'il ne le confesse point
c. 10. & n'en est point convaincu ; on laisse à sa discre-
tion d'en user comme il voudra. Le diacre qui
se trouve dans le même cas, sera mis au rang
c. 11. des ministres inferieurs. On ne doit point or-
donner de prêtre avant trente ans, quelque di-
Luc. 3. gne qu'il soit, puisque N. S. J. n'a commencé
v. 23. à enseigner qu'à cet âge après son baptême.
Celui qui a été baptisé en maladie ne peut être
c. 12. ordonné prêtre, parce qu'il semble n'avoir pas
embrassé la foi avec une liberté entiere ; on
pourra toutefois l'ordonner pour son mérite, &
c. 13. pour la rareté des sujets. Voilà des causes de
dispense. Les prêtres de la campagne ne peu-
c. 14. vent offrir dans l'église de la ville, en presence
de l'évêque ou des prêtres de la ville, ni donner
le pain ou le calice dans la priere ; mais en leur
c. 15. absence, celui qui s'y trouvera seul le peut : les
Act. vi. chorévêques offrent par preference. Comme il
n'y avoit qu'un sacrifice, il étoit necessaire de
regler celui qui devoit l'offrir, c'est à dire, pré-
v. 6. sider à l'action ; & la préference des prêtres de la
ville est remarquable. Il ne doit y avoir que sept
diacres en chaque ville, quelque grande qu'elle
soit, suivant la premiere institution. On l'a tou-
jours gardée à Rome.

On doit baptiser une femme enceinte quand elle le désire, & l'enfant sera baptisé séparément, car chacun répond pour soi dans le baptême. Peut-être craignoit-on que l'enfant ne parût bap-

baptisé deux fois. Si un catechumene péche, depuis qu'il est admis à prier à genoux dans l'église; qu'il soit remis au rang des simples auditeurs; s'il péche encore en cet état, qu'il soit chassé. On voit ici deux ordres de catechumenes: dont les uns n'étoient admis qu'à écouter les lectures & les instructions, comme les païens; les autres plus avancez, étoient admis à prier avec les fideles, mais à genoux & avant le sacrifice. Celui qui a desiré une femme, sans accomplir son mauvais désir, paroît avoir été conservé par la grace. C'est-à-dire que l'on n'imposoit point de penitence canonique pour les pechez de simple pensée. Une femme qui a épouse les deux freres ne recevra la comunion qu'à la mort, encore à la charge, si elle revient en santé, de quitter ce mari & de faire penitence. Ceux qui se marioient plusieurs fois étoient mis en penitence, pendant un certain tems; c'est pourquoi il étoit défendu aux prêtres d'assister aux festins des secondes noces, quoiqu'elles soient permises, on les regardoit comme une foiblesse. Voilà les quinze canons du concile de Néocesarée.

AN. 314. *c.* 5. *c.* 4. *c.* 2. *c.* 3. *c.* 7.

XVIII. Appel des Donatistes à l'empereur.

Les peres du concile d'Arles écrivirent à l'empereur Constantin, pour lui rendre compte de ce qui s'y étoit passé; du jugement qu'ils avoient rendu, & de l'opiniâtreté de quelques-uns des Donatistes. Car il y en eut plusieurs qui renoncerent au schisme pour se réünir à Cecilien: mais quelques chicaneurs opiniâtres appellerent du jugement des évêques à l'empereur. Il en fut extrémement irrité, & envoya des tribuns & des soldats de son palais, pour amener à sa cour ces séditieux, les menaçant de les maltraiter, s'ils ne se soumettoient au plûtôt. Il écrivit aussi au vicaire d'Afrique, d'envoyer à son palais

Aug ep. 68. *al.* *Ep. Const. Cels.*

sous bonne garde tous ces rebelles. Cependant il écrivit aux évêques assemblez à Arles, d'avoir encore patience, & de laisser aux Schismatiques la liberté de prendre le bon parti; mais s'ils le voyoient demeurer dans leur opiniâtreté, en ce cas de s'en retourner aussitôt chacun chez eux. Cette conduite donna juste sujet de blâmer Constantin de trop d'indulgence, envers des méchans qui ne le meritoient pas, & qui n'en devenoient que plus insolens.

Ep. Const. ad episc. cathol.

Euse. 1. vita c. 41. iv. c. 54.

Les Donatistes que Constantin avoit fait amener à sa cour, loin d'être punis, comme il les menaçoit de la témérité de leur appel, firent si bien par eux-mêmes & par leurs amis, qu'ils persuadérent à l'empereur de les juger lui-même, après le jugement des évêques; quelque aversion qu'il eût euë auparavant d'une telle entreprise contre l'autorité ecclesiastique. Mais il étoit si éloigné de le faire, comme superieur des évêques, qu'il déclare lui-même qu'il doit être jugé par eux, & qu'il regarde leur jugement comme celui de Dieu même. Il le fit donc seulement pour ceder à l'importunité des Donatistes, pour leur fermer la bouche à jamais; & pour n'omettre aucun moyen de pacifier l'église. Joint qu'il n'en connoissoit pas encore bien les loix, n'étant ni baptisé ni même catechumene. D'abord il avoit résolu de faire venir d'Afrique Cecilien; ensuite il changea d'avis; & renvoya en Afrique les évêques Donatistes, afin que suivant leur desir tout le differend qu'ils avoient avec Cecilien y fût examiné & décidé par les juges que l'empereur auroit choisis. Peu de jours après il changea d'avis une seconde fois, & trouva plus à propos de faire venir d'Afrique Cecilien, afin de juger la cause lui-même en personne, craignant que les Dona-

Ep. ad episc. Cathol.

Aug. ep. 43. ad glor. &c.

tistes opiniâtres, comme ils étoient, ne se rendissent pas au jugement des autres. Il écrivit donc à Cecilien, qu'il se trouvât à Rome un certain jour pour défendre sa cause. Il donna ordre aussi à ses adversaires de s'y rendre, leur promettant que s'ils pouvoient convaincre d'un seul crime Cecilien present, il le tiendroit convaincu de tous ceux qu'ils lui reprochoient. Cependant, afin d'avoir de quoi convaincre les Donatistes de leur calomnie, il écrivit à Petrone Probien proconsul d'Afrique, d'envoyer à la cour Ingentius, qui étoit en prison, pour avoir été convaincu de fausseté par Elien son prédecesseur. C'étoit sous le quatriéme consulat de Constantin & de Licinius; c'est-à-dire l'an 315. An. 315.

Cecilien ne s'étant pas trouvé à Rome au jour nommé, on ne sait par quelle raison, ses adversaires en prirent avantage, & presserent l'empereur de le condamner par coutumace, comme refusant de se soumettre au jugement du prince. Mais Constantin donna un délai, & commanda aux parties de se trouver à Milan Alors quelques Donatistes, le regardant comme prevenu contre eux en faveur de Cecilien, se déroberent de la cour: & l'empereur s'en étant apperçu donna des gardes aux autres & les fit conduire à Milan. Mais ceux qui s'étoient dérobez étant arrivez en Afrique, y exciterent de nouveaux troubles; & donnerent beaucoup d'affaires à Domitius Celsus vicaire d'Afrique, que l'empereur avoit chargé d'y pacifier les choses. Leur chef étoit Menalius évêque en Numidie, qui autrefois étant appellé au concile de Cirthe, feignit d'avoir mal aux yeux pour n'y point aller, craignant d'être convaincu d'avoir encensé les idoles. Celsus envoya sa relation à l'empereur, accusant ce Menalius comme le principal

Aug. ep. 43 al. 162. ad Glorium, &c.

Opt. ut. l. 1.

Ep. Constant. ad Cels.

AN. 315. auteur de la sédition. L'empereur lui répondit, de laisser les séditieux, de dissimuler pour lors leur insolence; & de mander à Cecilien & à ses adversaires, que lui-même Constantin viendroit en Afrique incontinent: qu'il prendroit connoissance de leur differend avec des juges choisis, & puniroit très-séverement les auteurs du trouble, quels qu'ils fussent.

XIX. Constantin condamne les Donatistes à Milan.

Celsus ayant reçû cette réponse, fit venir Cecilien & ses adversaires, & leur lût la lettre de l'empereur, suivant l'ordre qu'il en avoit reçû. Alors Cecilien craignant l'indignation du prince qui paroissoit dans cette lettre, alla en diligence à la cour, qu'il trouva à Milan, & l'empereur sachant son arrivée résolut d'y terminer l'affaire. Il fit donc venir devant lui Cecilien & ses accusateurs dans son consistoire; car c'est ainsi que l'on nommoit le conseil où l'empereur traitoit les affaires les plus importantes, & où il jugeoit en personne. Mais ce jugement fut rendu secretement avec les seules personnes necessaires; & cela pour le respect de la religion, afin que les païens ne connussent pas les differends des évêques. L'empereur écouta tout ce que les parties voulurent proposer; il examina très-soigneusement toute l'affaire, ayant tous les actes tant ecclesiastiques que séculiers; car on lui avoit tout envoyé. Enfin il donna sa sentence, par laquelle il declare Cecilien innocent, & les évêques du parti de Donat, calomniateurs. Il écrivit ce qu'il avoit fait en ce jugement à Eumalius vicaire d'Afrique, par une lettre du quatriéme des ides de Novembre, sous le consulat de Sabin & de Rufin, c'est-à-dire du dixiéme de Novembre 316.

Brev. coll 3. c. 19.

coll. 3. c. 516.

Aug. ep. 162.

Aug. ad Donat post coll.

Les Donatistes ne se rendirent pas plus au jugement de l'empereur qu'à ceux des évêques.

Ils se plaignirent qu'il s'étoit laissé gagner par l'évêque Osius, qui favorisoit Cecilien, & qui l'avoit prévenu contre eux. C'est pourquoi Constantin fut obligé malgré toute sa douceur de banir les plus séditieux ; ce qu'il fit dans ce même mois de Novembre 316. mais au reste il écrivit aux évêques & au peuple catholique, d'attendre de Dieu le remede de ce mal, & de ne se défendre que par la patience : considerant que ceux qui seroient maltraitez par ces séditieux, auroient la gloire du martyre. Ensuite les évêques d'Afrique lui écrivirent, que les Donatistes s'étoient emparez de l'église, que lui-même avoit fait bâtir pour les catholiques, dans la ville de Cirthe, capitale de Numidie, nommée alors Constantine de son nom : & qu'ayant été souvent avertis de la rendre, par l'empereur & par les juges, suivant son ordre, ils ne l'avoient pas voulu faire. Sur quoi les évêques imitant la patience de Dieu, leur avoient abandonné ce bâtiment, & demandoient à l'empereur un autre lieu de son domaine : il le leur accorda très-volontiers, & donna les ordres necessaires pour leur bâtir une nouvelle église. Et comme les Donatistes avoient excité les magistrats à imposer aux clercs de l'église catholique les charges publiques & les fonctions municipales, contre l'exemtion que l'empereur leur en avoit accordée, il ordonna qu'ils en fussent déchargez. Enfin, voyant que la douceur ne faisoit que les rendre plus insolens, il fit contre eux une loi très-sévere, par laquelle il leur ôtoit les basiliques, & confisquoit tous les lieux où ils avoient accoutumé de s'assembler.

AN. 316.

Aug. ep. 68. nunc. 88 : cler. Hipp. Januario. ep. 165. nunc. 53. Generoso 11. cont. Petil. c. 92. n. 206. post. Collat. c. ult. Ep const. ad episc. Afric. alia ad ; Zeuz. Gall. &c.

V. cod. Th. l. 16 tit. 2. l. 2.

XX. Loix de Constantin en faveur de l'eglise.

On trouve de lui quelques autres loix en faveur de l'église données vers le même tems. L'une du seiziéme de Novembre 315. sur ce

AN. 316.

1. cod. Theod. de jud. Cod. de his qui in eccl. tit. 13. lib. 1.

que des Juifs avoient jetté des pierres, & insulté à quelques uns d'entre eux qui s'étoient convertis : par laquelle l'empereur leur déclare, & à leurs patriarches & leurs autres chefs, que si à l'avenir quelqu'un fait un pareil attentat, il sera brulé avec tous ses complices. Il fit deux autres loix, pour introduire en faveur de la religion deux nouveaux moyens d'affranchir les esclaves. La premiere du septiéme Juin 316. adressée à Protogene évêque de Sardique, porte que l'on avoit déja ordonné long-tems auparavant, que les maîtres pussent affranchir leurs esclaves dans l'église catholique, pourvû qu'ils le fissent en presence du peuple & des évêques, & qu'il y en eût un écrit, quel qu'il fût. C'est pourquoi il permet aux évêques d'affranchir comme ils voudront, pourvû qu'il y ait une preuve certaine de leur volonté. La seconde loi qui est du premier de Mai 321. étend ce privilege à tous les clercs, & veut que leurs affranchis joüissent de la liberté entiere, de quelque maniere qu'ils l'aient reçûe : au lieu que les laïques ne pouvoient la donner que dans l'assemblée de l'église & en presence de l'évêque.

XXI.
Persécution de Licinius
Pag. an. 316. n. 5. Eus. Chron. Excerpta Anonymi ap. Ammian Valesii. Zozim. lib. 2.

Tandis que Constantin favorisoit ainsi l'église, Licinius commença à la persecuter. Leur union n'avoit pas duré long-tems. Peu après que Licinius eut épousé Constantia, sœur de Constantin, & partagé l'empire avec lui, Constantin lui proposa de faire Cesar Bassien, qui avoit épousé son autre sœur Anastasie : mais Licinius rendit ce projet inutile, & débaucha Bassien, qu'il arma contre Constantin même, par le moyen de Sinicius frere de Bassien. Constantin ayant convaincu & châtié Bassien, demandoit aussi Sinicius pour le punir : mais Licinius refusa de le livrer : ainsi la guerre fut déclarée, & il y eut une grande bataille près de

Cibale en Pannonie, où Licinius fut défait le huitiéme octobre 314. Après avoir demandé plusieurs fois la paix à Constantin, enfin il l'obtint, & ils partagerent l'empire de nouveau: les deux fils de Constantin Crispe & Constantin le jeune, & Licinius ou Licinien fils de Licinius; furent tous trois faits Césars, les peres furent consuls ensemble l'an 315.

Mais Licinius recommença bien-tôt à broüiller les affaires, & à maltraiter les chrétiens en haine de Constantine Premierement pour trouver des prétextes de calomnies contre les évêques, il leur défendit d'aller dans les maisons des païens, de peur qu'ils ne les convertissent: d'avoir aucune communication les uns avec les autres: de visiter les églises voisines, ni de tenir des conciles: en sorte qu'il les mettoit dans la necessité de s'exposer à la peine s'ils contrevenoient à sa loi: ou de violer les canons, s'ils lui obéïssoient: car il n'est pas possible de regler les grandes affaires de l'église autrement que par des conciles. Ce sont les paroles d'Eusebe. Ensuite Licinius chassa tout d'un coup de son palais tous les chrétiens envoya en exil ses serviteurs les plus fideles, dona comme esclaves ceux qu'il avoit honorez pour leurs grands services, confisqua leurs biens, & les menaça même de mort. C'étoit l'an 319. Constantin étant consul pour la cinquiéme fois avec le jeune Licinius César. L'empereur Licinius fit une seconde loi, par laquelle sous prétexte d'honnêteté, il défendoit aux femmes de se trouver avec les hommes aux prieres communes, ou aux instructions dans les églises, & aux évêques de les instruire: Il vouloit qu'elles fussent instruites par d'autres femmes; mais comme tout le monde s'en mocquoit, il s'avisa d'un autre moyen pour détruire les églises. Il voulut que

Socr. lib. 1. c. 3.
Eus. 1. vit. c. 51.
x. hist. c. 8.
Eus. vit. c. 52.
AnonV. les.

AN. 319.

c. 53.

les assemblées se fissent hors des villes en pleine
AN. 319. campagne, disant que l'air y étoit meilleur.

c. 54. Comme il vit que cette ordonnance n'étoit pas mieux observée, il commença à persécuter tout ouvertement, & commanda qu'en chaque ville les appariteurs & les autres officiers des gouverneurs fussent cassez, s'ils ne sacrifioient aux idoles : ainsi plusieurs perdirent leurs charges. La persécution fut principalement contre les évêques, qu'il regardoit comme ses plus grands ennemis, à cause de l'affection que Constantin leur témoignoit. On compte entre les autres S Basile évêque d'Amasée dans le Pont : & ce fut dans cette ville & les autres de la même province, que l'on exerça les plus grandes cruautez. On abattit quelques églises de fond en comble : on ferma les autres. On fit mourir plusieurs évêques : & il y en eut dont les corps furent mis en pieces comme la chair à la boucherie, puis jettez dans la mer, pour être la pâture des poissons. Les fideles recommencerent à s'enfuir, comme dans les persécutions precedentes, & à se retirer dans les montagnes & les solitudes. Cependant Licinius ne vouloit pas que l'on parlât de persécution, & la désavouoit de paroles, tandis qu'il l'exerçoit si cruellement en effet. S. Blaise, évêque de Sebaste en Armenie, souffrit le martyre en ce tems là le troisiéme de Février, apparemment de l'année 320. sous le gouverneur Agricola. Après avoir eû les côtez déchirez avec les peignes de fer ; & souffert plusieurs autres tourmens, il eut la tête coupée, & deux jeunes enfans avec lui. On fit aussi mourir sept femmes, qui furent reconnues chrétiennes, parce qu'elles recueïlloient les goutes de son sang.

Eus. Ch an Pag. 316. in Martyrol. 26. Avril Eus. 1 vit. c. 1. Id. x. hist. c. 8.

Socr. 1. c. 3. Martyrol.

XXII. Les quarante martyrs.

Dans la même ville de Sebaste, souffrirent quarante soldats chrétiens de differens pays,

tous jeunes, bienfaits, braves & déja considérables par leurs services. Le gouverneur Agricola ayant publié les ordres de l'empereur, ils s'avancerent hardiment, & dirent qu'ils étoient chrétiens. Il essaya de les persuader par douceur, de les piquer d'honneur; & de les tenter par des promesses; enfin il en vint aux menaces: mais les martyrs repondirent genereusement: que pouvez-vous nous donner, qui égale ce que vous nous voulez ôter? votre pouvoir ne s'étend que sur nos corps, vous voulez dominer sur nos ames; & vous regardez comme une grande injure si nous ne vous preferons pas à notre Dieu. Vous n'avez pas affaire à des lâches, ni à des gens qui aiment la vie. Le gouverneur s'avisa d'un nouveau supplice. L'Armenie est un pays froid; c'étoit l'hyver, le neuviéme de Mars, & le vent de bise soufloit par une forte gelée. Il les fit mettre pendant une nuit sur un étang qui étoit au milieu de la ville, tellement glacé, que l'on y passoit à pied surement. Il commanda qu'ils y fussent exposez tout nuds: & afin de les tenter plus violemment par la facilité du remede, il fit préparer un bain chaud dans un gymnase qui étoit proche.

Acta sinc. p. 585. ex Basil. hom. 20.

Les martyrs se dépoüillerent gaiement de tous leurs habits, & s'encourageoient l'un l'autre, comme pour une faction militaire, disant qu'une mauvaise nuit leur vaudroit l'éternité. Ils faisoient tous la même priere: Seigneur nous sommes entrez quarante au combat, qu'il n'en manque pas un. Cependant ils eurent la douleur de voir un d'entre eux perdre courage, & sortir de dessus l'étang pour se jetter dans le bain chaud. Il y avoit là un garde qui se chauffoit en attendant, & qui observoit si quelqu'un des martyrs se viendroit rendre. Il vit un spectacle

AN. 320. surprenant. Des anges qui descendoient du ciel, & qui distribuoient des récompenses à ces genereux soldats, excepté à un seul : & c'étoit ce lâche qui se laissa vaincre à la douleur. Mais il n'y gagna rien ; car si-tôt qu'il eut touché l'eau chaude, il mourut. Quand le garde le vit venir, touché de la vision celeste, il ôta tous ses habits, & se mit à sa place avec les martyrs, qu'il consola ainsi de la perte de ce malheureux.

Le jour étant venu comme ils respiroient encore, on les mit sur des chariots & on les jetta dans le feu, qui rendit leurs douleurs plus cruelles, les faisant passer d'une extremité à l'autre. Il y en eut un que les bourreaux laisserent, qui sembloit plus vigoureux, & qu'ils esperoient faire changer ; mais sa mere, qui se trouva presente, le mit de ses propres mains dans le chariot avec les autres: en disant: Va mon fils acheve cet heureux voyage avec tes camarades, afin que tu ne te presentes pas à Dieu le dernier. Après qu'ils eurent été brulez, on jetta leurs cendres dans le fleuve ; & toutefois leurs reliques furent conservées & portéez en diverses provinces, où depuis on bâtit des églises en leur honneur, & on celebra leur memoire avec grande solemnité.

XXIII. Information contre Silvain évêque de Cirthe.

En Afrique l'église souffroit une autre persecution de la part des Donatistes, particulierement à Constantine capitale de Numidie, où ils avoient Silvain pour évêque & pour chef de la sédition : mais il fut alors puni. Il avoit déposé un nommé Nondinaire son diacre & son éleve, prétendant en avoir été offensé. Celui-ci avoit essayé de l'appaiser, par le moyen des autres évêques, amis de Silvain, sans avoir pû rentrer dans ses bonnes graces De dépit il se rendit son dénonciateur, & donna au catholiques les preuves de ses crimes ; d'avoir livré les

vases sacrez dans la persécution, & de s'être fait ordonner évêque par brigue & par simonie. L'information en fut faite juridiquement par Zenophile consulaire de Numidie ; & nous en avons encore le procès verbal qui commence ainsi : Sous le consulat de Constantin le grand Auguste, avec Constantin le jeune très-noble Cesar, le jour des ides de Decembre, c'est-à-dire le treiziéme de Decembre l'an 320. Sextus de Thamugade étant entré, & Victor le grammairien, en presence du diacre Nondinaire, Zenophile consulaire dit : Comment t'appelles-tu ? Il répondit : Victor. Zenophile dit : De quelle condition es-tu ? Victor repondit : Je suis professeur des lettres Romaines, grammairien latin. Zenophile dit : Quelle est ta dignité ? Victor dit : Mon pere étoit décurion de Constantine, mon grand pere soldat : il avoit servi à la cour. Notre origine est du sang des Maures. Zenophile dit : Explique nous simplement comme ayant ton honneur devant les yeux, quelle a été la cause de division entre les chrétiens. Victor dit : Je ne sçai pas l'origine de la division, je suis un simple particulier. Comme j'étois à Carthage, l'évêque Second y étant enfin venu, on dit qu'ils trouverent je ne sçai quel défaut dans l'ordination de l'évêque Cecilien, & ils en ordonnerent un autre. Voilà d'où a commencé la division à Carthage : & voilà pourquoi je ne puis en bien sçavoir l'origine. Car notre ville de Constantine n'a jamais eu qu'une église, & s'il y a eu de la division, nous n'en sçavons rien. Second qu'il nomme ici est l'évêque de Tigisi qui presida au concile de Cirthe en 305.

An. 320.

10 2. M'ss Balus p. 92

Sup. l. x. n. 3.

Zenophile lui demanda Communiques-tu avec Silvain ? c'étoit l'évêque de Constantine. Oüi, repondit Victor. Zenophile dit : Pourquoi donc laissant à part celui dont l'innocence est

justifiée.... Et il ajouta : On dit de plus que tu
An. 320. sçais certainement une autre chose: c'est que Silvain est traditeur, confesse-le ? Victor dit : Je ne sçai point cela. Zenophile dit au diacre Nondinaire : Victor dit qu'il ne sçait point que Silvain soit traditeur. Nondinaire dit : Il sçait s'il a livré des écritures. Victor répondit : j'avois fui cette tempête : & si je ments, que je perisse. La persécution ayant éclaté tout d'un coup, nous nous enfuîmes au mont de Bellone : J'étois assis avec le diacre Mars & le prêtre Victor. On demanda à Mars tous les livres. Il dit qu'il ne les avoit point. Victor donna les noms de tous les lecteurs. On vint à ma maison. Comme j'étois absent, les magistrats monterent, & on emporta mes livres. Quand je vins, je ne les trouvai plus. Nondinaire dit : Tu as pourtant répondu dans les actes; que tu as donné les livres : pourquoi nier ce qu'on peut prouver ? Zenophile dit : Avouë simplement, de peur que tu ne sois interrogé plus rigoureusement. Nondinaire dit : Qu'on lise les actes. Zenophile dit : Qu'on les lise. Nondinaire les donna : & un greffier les lût. C'étoit les actes de Munatius Felix curateur de Cirthe du dix-septiéme Mai 303. qui ont été rapportez ci-
Liv. VIII. dessus.
n. 41.

Après cette lecture, Zenophile dit à Victor le grammairien : Confesse simplement. Victor répondit : Je n'y étois pas. Le diacre Nondinaire dit : Nous allons lire les lettres des évêques, & il lût la copie de ce memoire, que lui-même Nondinaire avoit presenté aux évêques. J. C. est témoin & ses anges, que ceux avec qui vous avez communiqué sont des traditeurs. Sçavoir Silvain évêque de Cirthe, qui est traditeur & larron du bien des pauvres. Vous sçavez tous tant que vous êtes d'évêques, de

prêtres, de diacres & d'anciens, ce qui regarde les quatre cent bourses de Lucilla, & votre complot de faire Majorin évêque, d'où est venu le schisme. Victor le Foulon a aussi donné vingt bourses en presence de vous & du peuple, pour être fait prêtre : J. C. le sait & ses anges. On lût aussi la copie d'une lettre de Purpurius évêque de Limate, à Silvain évêque de Cirthe, par laquelle il l'exhortoit à se reconcilier avec son diacre Nondinaire qu'il avoit déposé : lui recomandant fort le secret de ce qui s'étoit passé entre eux : & reconnoissant la verité de ce que Nondinaire avançoit dans son memoire contre Silvain. Une autre lettre du même évêque Purpurius aux clercs & aux anciens de l'église de Cirthe pour le même sujet, c'est-à-dire, pour les exhorter à reconcilier leur évêque avec son diacre. Une autre lettre de l'évêque Fortis à Silvain sur le même sujet où il témoigne craindre que l'affaire ne devienne publique, & ne soit portée avec scandale au jugement des gentils. Une autre lettre de Fortis au clergé & aux anciens sur le même sujet. Il témoigne desirer que cette reconciliation se fasse avant Pâque, afin qu'ils puissent celebrer la fête en paix. Une autre lettre de Sabin évêque de Numidie à Silvain sur le même sujet, où il lui dit : Je m'étonne qu'un homme de votre gravité en ait agi de la sorte avec son fils qu'il a nourri & ordonné. C'est ainsi que l'on regardoit un diacre à l'égard de son évêque. Une autre lettre de Sabin à Fortis, où il l'exhorte à travailler à cette paix comme ami particulier de Silvain. Toutes ces lettres sont remplies de passages de l'écriture, & leur stile est fort ecclesiastique ; même celle du meurtrier Purpurius.

AN. 320.

XXIV. Preuves que Silvain

Après ces lectures, le consulaire Zenophile dit : Par les actes & les lettres qui ont été lûes,



AN. 320. étoit traditeur & simoniaque.

il est certain que Silvain est traditeur; & parlant à Victor: Confesse simplement, lui dit-il, si tu sçais qu'il ait livré quelque chose. Victor dit: Il a livré, mais non pas en ma presence. Zenophile dit: Quel ministere avoit alors Silvain dans le clergé? Victor dit: La persécution commença sous l'évêque Paul, & Silvain étoit soudiacre. Le diacre Nondinaire dit: Quand on vint à le faire évêque, le peuple dit: Qu'on en fasse un autre, exaucez-nous, mon Dieu. Zenophile dit à Victor: Le peuple a-t'il dit que Silvain étoit traditeur? Victor dit: Moi-même je me suis efforcé de l'empêcher d'être évêque. Zenophile lui dit: Tu sçavois donc qu'il étoit traditeur? confesse-le. Victor dit: Oüi, il étoit traditeur. Nondinaire dit: Vous autres anciens vous criïez: Exaucez-nous, mon Dieu, nous voulons un de nos citoyens, celui-ci est traditeur. Ce citoyen qu'ils demandoient étoit Donat. Zenophile dit à Victor: tu a donc crié avec le peuple, que Silvain étoit traditeur, & qu'il ne devoit pas être évêque? Victor dit: J'ai crié & le peuple aussi; car nous demandions un de nos citoyens, homme sans reproche. Je sçavois bien que nous en viendrions-là, & que l'affaire seroit portée aux empereurs.

On fit aussi entrer Victor de Samsuric & Saturnin fossoyeurs. Zenophile ayant demandé à ce dernier son nom & sa condition, lui dit: Sçais-tu que Silvain soit traditeur? Saturnin dit: Je sçais qu'il a livré une lampe d'argent. Zenophile dit: Et quoi encore? Saturnin répondit: Je ne sçai autre chose, sinon qu'il la tira de derriere un vaisseau d'huile. On fit retirer Saturnin; & Zenophile ayant aussi demandé à Victor de Samsuric son nom & sa condition, lui dit: Qui a livré le chapiteau d'argent? Vic-

V. l. VIII. p. 41.

tor répondit: Je ne l'ai pas vû, je dis ce que je sçai. Zenophile: Quoi qu'il soit déja prouvé par les interrogatoires precedens, dis-nous toutefois si Silvain est traditeur. Victor répondit: Comme on nous menoit à Carthage j'ai oüi de la propre bouche de l'évêque ces paroles: On m'a donné une lampe d'argent & un chapiteau d'argent, & je les ai livrez. Zenophile dit: A qui l'as-tu oüi dire? Victor dit: A l'évêque Silvain. Zenophile dit: Tu lui as oüi dire à lui-même, qu'il les avoit livrez? Victor dit: Je lui ai oüi dire à lui-même qu'il les avoit livrez de ses mains. Zenophile dit: Où l'as-tu oüi? Victor dit: Dans l'église. Zenophile dit: A Constantine? Victor dit: Il commença à parler au peuple, en disant: De quoi dit-on que j'ai été traditeur, d'une lampe & d'un chapiteau? AN. 320.

Zenophile dit à Nondinaire: Sur quoi crois-tu qu'il faille encore interroger ceux-ci? Nondinaire dit: Sur les cuves du fisc, sçavoir qui les a enlevées. Zenophile dit: Quelles cuves? Nondinaire dit: Elles étoient dans le temple de Serapis, l'évêque Purpurius les a enlevées, & le vinaigre qui étoit dedans, l'évêque Silvain l'a pris avec le prêtre Dontius & le diacre Lucien. Zenophile dit à Nondinaire: Ceux qui sont ici sçavent-ils ce fait? Nondinaire répondit: Oüi ils le sçavent. Le diacre Saturnin dit: Nos anciens disoient qu'elles avoient été enlevées. Par qui? dit Zenophile. Saturnin dit: Par l'évêque Purpurius, & le vinaigre par Silvain avec Dontius & Superius prêtres & Lucien diacre. Nondinaire dit: Victor a donné vingt bourses & on l'a fait prêtre. Zenophile dit: A qui les a-t'il données? Saturnin dit: A l'évêque Silvain. Zenophile dit à Saturnin: Donc pour être fait prêtre, il a donné à l'évêque Silvain vingt bourses

AN. 320. de recompense? Saturnin dit : Il les a données. Zenophile dit : On a mis cet argent devant Silvain? Saturnin dit : Devant la chaire des évêques. Zenophile dit à Nondinaire : Qui a enlevé l'argent? Nondinaire dit : Les évêques l'ont partagé entre eux. J'appelle toujours bourse ce que le latin appelle *follis*, valant plus de cent de nos livres.

Zenophile dit à Nondinaire: Veux tu que l'on fasse venir Donat? Nondinaire dit : Oüi, qu'il vienne. C'est lui de qui le peuple a crié : Exaucez-nous mon Dieu, nous voulons un de nos citoyens. Zenophile dit à Nondinaire : Est-il vrai que le peuple a ainsi crié? Oüi, dit Nondinaire. Zenophile dit à Saturnin : A-t'on crié : Silvain est traditeur? Saturnin dit : Oüi. Nondinaire dit : Quand il fut fait évêque nous ne communiquâmes point avec lui, parce qu'on disoit qu'il étoit traditeur. Saturnin dit : Ce qu'il dit est vrai. Nondinaire dit : Je vis le gladiateur Mutus le porter sur son cou. Zenophile dit à Saturnin : Est-il vrai? Oüi, dit Saturnin. Zenophile dit : Tout ce que dit Nondinaire est il vrai, que des gladiateurs l'ont fait évêque? Oüi, dit Saturnin, il y avoit aussi des prostituées. Zenophile dit : Quoi! des gladiateurs l'ont porté? c'est à-dire, qu'ils l'avoient placé dans la chaire épiscopale. Saturnin dit : Ils l'ont porté avec la populace. Car les citoyens étoient enfermez dans l'aire des martyrs. Nondinaire dit ; Le peuple de Dieu étoit-il là? Saturnin dit ; il étoit enfermé dans la Case-majeure. C'étoit le nom de l'église nommée autrement l'aire des martyrs. Zenophile dit. Tout ce que dit Nondinaire est donc vrai? Oüi, dit Saturnin. Zenophile dit à Victor : Qu'en dis-tu? Victor dit : Tout est vrai, Seigneur. Nondinaire dit : L'évêque Purpurius emporta cent

bourſes. Zenophile dit à Nondinaire: Touchant les quatre cens bourſes, qui crois-tu qu'il faille interroger? Nondinaire dit: Qu'on faſſe venir le diacre Lucien; car il ſçait tout. Zenophile dit: Ceux-ci le ſçavent-ils? Non, dit Nondinaire. Zenophile dit: Qu'on faſſe venir Lucien. Nondinaire dit: Ceux-ci ſçavent qu'on a reçû quatre cens bourſes, mais ils ne ſçavent pas que les évêques les ont partagées Zenophile dit à Saturnin & à Victor: Sçavez vous que l'on a reçû des bourſes de Lucilla? Saturnin & Victor dirent: Oüi nous le ſçavons. Zenophile dit: Les pauvres ne les ont ils pas reçûës? Ils dirent: Perſone n'en a rien reçû. Zenophile leur dit: N'a-t'on rien emporté du temple de Serapis? Ils dirent: Purpurius a enlevé les cuves; l'évêque Silvain avec les prêtres, Dontius & Superius & le diacre Lucien ont enlevé le vinaigre. Zenophile dit: Par les réponſes de Victor le grammairien, de Victor de Samſuric & de Saturnin, il paroît que Nondinaire n'a rien avancé que de vrai, qu'on les faſſe ſortir. AN. 320.

XXV. Autres témoins des mêmes faits

Enſuite il dit à Nondinaire: Quels autres crois-tu que l'on doive interroger? Nondinaire dit: Le diacre Caſtus, afin qu'il diſe ſi Silvain eſt traditeur. C'eſt lui qui l'a fait diacre. Caſtus étant entré, Zenophile lui demanda ſon nom & ſa condition; puis ſi Silvain étoit traditeur: & il répondit comme les autres, touchant la lampe livrée, les cuves & le vinaigre enlevé. Enſuite Zenophile lui dit: Confeſſe combien de bourſes Victor a données pour être fait prêtre. Caſtus dit, Seigneur, il a apporté un ſac; mais je ne ſçai ce qu'il y avoit. Zenophile dit: A qui a-t'on donné ce ſac? Caſtus dit: Il fut apporté dans la Caſemajeure. Zenophile dit: L'argent ne fut point

AN. 320. distribué au peuple? Castus dit: Non je n'en ai rien vû. Zenophile dit : Des bourses que Lucilla donna, le menu peuple n'en reçût-il rien? Castus dit: Je ne vis personne en rien recevoir. Zenophile lui dit : Que devinrent-t'elles donc? Castus dit: Je n'en sçai rien. Nondinaire dit: Vous avez bien vû ou entendu, si on a dit aux pauvres : C'est Lucilla qui vous donne de son bien. Castus dit : Je n'ai vû personne en recevoir. Zenophile dit : Il est clair par la confession de Castus, qu'il ne sçait point que les bourses données par Lucilla aient été distribuées au peuple, ainsi qu'il se retire.

On fit entrer le soudiacre Crescentien, & Zenophile lui ayant demandé son nom, lui dit: Confesse simplement comme les autres, si tu sçais que Silvain soit traditeur. Crescentien dit: Les clercs plus anciens ont tout dit. Zenophile dit : Qu'ont ils dit ? Crescentien dit: Ils disoient qu'il étoit traditeur. Zenophile lui dit ensuite: Quand il fut fait évêque y étois-tu? Crescentien : J'y étois avec le peuple, enfermé dans la Case majeute. Le diacre Nondinaire dit : Ce sont des gladiadeurs qui l'ont fait évêque. Zenophile dit à Crescentien : Est-il vrai que le gladiateur Mutus l'a porté? Il répondit: Assurement. Zenophile lui dit encore: Sçais-tu que l'on ait enlevé des cuves du temple de Serapis ? Crescentien répondit : Plusieurs disoient que l'évêque Purpurius avoit enlevé les cuves, & que notre vieil évêque Silvain avoit eu le vinaigre ; les enfans d'Elion le disoient aussi. Zenophile lui demanda encore, si le peuple avoit reçu quelque chose des quatre cent bourses de Lucilla. Crescentien dit : Personne n'en a rien reçû. Je ne sçai même qui les a données. Nondinaire dit: Les veuves n'en

ont jamais rien reçû. Non, dit Crefcentien. Zenophile dit : Quand on donne ainfi quelque chofe, tout le peuple ne le reçoit il pas publiquement ? Crefcentien dit : Je n'ai ni oüi ni vû rien donner a perfonne. Il nous en feroit venu quelque petit part. Zenophile dit : Où donc a-t'on porté ces bourfes ? Je ne fçai, dit Crefcentien, perfonne n'en a rien reçû. Nondinaire dit : Combien Victor à-t'il donné de bourfes pour être fait prêtré ? Crefcentien dit : J'ai vû apporter des paniers avec de l'argent. Zenophile dit : A qui a-t'on donné ces paniers ? Crefcentien dit : A l'évêque Silvain. Zenophile dit : On n'en donna rien au peuple ? Rien répondit-il. Nous en devions avoir auffi quelque chofe, fi on l'eût diftribué à l'ordinaire. Zenophile dit à Nondinaire : Que crois tu qu'il y ait de plus à demander à Crefcentien ? Nondinaire dit : Voilà tout. Zenophile dit : Puifque le foudiacre Crefcentien a tout confeffé fimplement, qu'on le faffe retirer. Enfuite entra le foudiacre Janvier, qui fut auffi interrogé ; mais nous n'avons pas le refte de ce procès verbal.

AN. 321.

XXVI. Indulgence de l'empereur pour les Donatiftes.

Silvain étant ainfi convaincu d'avoir livré les vafes facrez dans la perfécution, & d'avoir été fait évêque par brigue & par fimonie, Zenophile en envoya la relation à l'empereur Conftantin, y ajoutant que Silvain étoit dans la Numidie, le principal auteur du fchifme qu'il y entretenoit la fédition, & avoit ufurpé fur les catholiques la bafilique de Conftantine. L'empereur touché de ces confiderations l'envoya en exil avec quelques autres de fa faction. Peu de tems après les évêques Donatiftes prefenterent une requête à Conftantin, le priant de les laiffer en liberté, fans les contraindre à communiquer avec Cecilien ; parce qu'il n'y avoit rien

Coll. Carth. 3. *c.* 544. *Breviar.* *c.* 21.

qu'ils ne souffrissent plûtôt. Ils le prioient aussi de rappeller Silvain & les autres de leur exil; ce que l'empereur eut encore la bonté de leur accorder, sans s'arrêter aux injures qu'ils disoient à Cecilien, si pleinement justifié. Il écrivit à Verin vicaire d'Afrique, qu'il avoit rappellé les Donatistes de leur exil, & qu'il falloit laisser à Dieu la punition de leur fureur. Cette lettre étoit du troisiéme des nones de Mai, sous le second consulat de Crispe & de Constantin le jeune, c'est-à-dire le cinquiéme de Mai l'an 321. c'étoit quatre ans & six mois après qu'il avoit envoyé les premiers en exil, au mois de Novembre 316. Ainsi les Donatistes eurent liberté de conscience, dont ils n'userent pas mieux qu'auparavant.

AN. 321.

Aug epist 152 al.

Aug post. coll. c. 33.

Leur schisme s'étendit jusques à Rome; & comme il y en avoit quelques-uns qui s'y étoient établis, ils demanderent un évêque pour presider à leurs assemblées, & on leur envoya d'Afrique Victor de Garbe, peut-être le même qui avoit assisté au concile de Cirthe composé de traditeurs en 305. Quoiqu'il y eût plus de quarante églises à Rome, ils ne pûrent en obtenir aucune, & furent obligez de s'assembler hors de la ville dans une caverne qu'ils fermerent de clayes; & comme c'étoit dans une montagne, on leur donna le nom de *Montenses*, c'est-à-dire Montagnards; mais on ne sçait pas le tems précis de leur commencement.

Optat. l. 2.

Sup. liv IX. n. 3.

XXVII. Edits en faveur de la religion.

l. 3. cod. de fer.

Eus. IV. vit. c. 18.

L'empereur Constantin continuoit toujours à proteger la religion. Le sixiéme de Mars de la même année 321. il ordonna que l'on celebreroit le jour du soleil, c'est-à-dire le dimanche; en sorte que tous les juges & le peuple des villes observassent le repos; mais il permit le travail de la campagne, pour ne pas manquer

l'occasion de le faire utilement. Il ordonna aussi l'observation du vendredi, en memoire de la passion de N. S. C'étoit les deux jours où les chrétiens s'assembloient le plus ordinairement. Le premier Juillet de la même année, il ordonna que chacun eût la liberté de laisser en mourant ce qu'il voudroit de ses biens à l'église catholique. C'est-à-dire qu'il leva quelque défense qui en avoit été faite auparavant. Il abolit aussi les anciennes loix Romaines, qui imposoient des peines à ceux qui gardoient le célibat, & à ceux qui n'avoient point d'enfans legitimes; les rendant incapables de recevoir des legs ou des donations, parce que le célibat des païens n'avoit pour l'ordinaire autre principe que le libertinage & la débauche. Il étoit donc juste de changer ces loix en faveur des chrétiens, dont la continence meritoit plûtôt d'être recompensée. Il abolit encore par une loi le supplice de la croix, auparavant usité chez les Romains. Par une autre, il permit aux parties de décliner la jurisdiction des magistrats séculiers, pour s'en rapporter au jugement des évêques; donnant autorité à leurs sentences, comme si elles étoient émanées de lui-même; & ordonnant aux magistrats & à leurs officiers de les mettre à exécution. Ainsi il autorisa les arbitrages des évêques, déja établis entre les chrétiens.

AN. 321.

Sozom. lib. 1. c. 7. Sup. liv. VI n. 17. L. 1. cod. de Sacr. eccles. L. un. cod Theod. de infirm. pœn. cælib. lib. 8. Eus. IV. vit. c. 26. Sozom. 1. hist. c. 9. Ibid. c. 8, 9. Const. apost. lib. II. c. 46. &c.

XXVIII. Commencement de l'herefie d'Arius.

L'église étoit en cet état quand elle fut attaquée au-dedans, par la plus grande tentation qu'elle eût éprouvée jusques alors. Ce fut l'héresie d'Arius prêtre d'Alexandrie. Il étoit natif de Lybie, & avoit suivi quelque tems le schisme de Melece. L'ayant quitté, il se reconcilia avec S. Pierre évêque d'Alexandrie, qui même l'ordonna diacre; mais ensuite il le chassa de l'église, parce qu'Arius le blâmoit d'excommu-

Sozom. 1. c. 15. Sup. liv. IX. n. 37.

nier les partisans de Melece. Saint Pierre ayant souffert le martyre en 311. le siége d'Alexandrie vaqua pendant un an; après lequel on élut Achillas qui étoit déja prêtre sous S. Theonas, & dès-lors avoit le soin de l'école chrétienne d'Alexandrie. C'étoit un homme très grave, d'une ame grande, d'une vie pure, la pieté & la sagesse reluisoient dans toutes ses actions. Toutefois il reçût Arius qui vint lui demander pardon; il l'admit à sa communion, lui permit d'exercer ses fonctions de diacre; & enfin il l'éleva à la prêtrise. S. Achillas ne gouverna l'église d'Alexandrie que quelques mois; & après sa mort on élût Alexandre, vers l'an 313. Sa vie étoit sans reproche; sa doctrine apostolique; il étoit éloquent, aimé du clergé & du peuple, doux, affable, liberal & charitable envers les pauvres.

Eus. VII. hist. c. 32. Gelas. Cyz. lib. II. c. 8. Sozom. I. c. 15.

v. Pagi. an. 311. n. 19. Theod. I. hist. c. I.

Dès-lors Arius étoit non-seulement prêtre, mais chargé de la prédication & du gouvernement d'une église. Car il y en avoit plusieurs à Alexandrie, où le peuple fidele s'assembloit. On en nomme jusques à neuf, en chacune desquelles un prêtre presidoit, & expliquoit les saintes écritures; c'étoit à peu près comme nos paroisses. Celle d'Arius se nommoit Baucale. Il avoit prétendu à l'épiscopat, & ne pouvoit souffrir qu'Alexandre lui eût été preferé. Ne trouvant rien à reprendre en ses mœurs, il chercha à calomnier sa doctrine, & il s'en presenta une occasion. Alexandre parlant de la sainte Trinité en presence des prêtres & des autres clercs, soutint qu'il y avoit unité dans la Trinité. Arius prétendit que c'étoit introduire l'herefie de Sabellius, & donna dans l'extremité opposée, disputant avec trop d'aigreur, & disant: Si le pere a engrendré le fils, celui qui est engendré a un commencement de son être; d'où s'ensuit

Epiph. hær. 69. n. 2. Sozom. I. c. 15.

Theod. I. hist. c. 2.

Socr. I. hist. c. 5. Sozom. I. c. 15.

qu'il y a eu un tems auquel le fils n'étoit point, & par conſequent qu'il eſt tiré du néant. Il ajoutoit, que le fils de Dieu eſt ſa créature & ſon ouvrage, capable de vertu & de vice par ſon libre arbitre; & pluſieurs autres conſéquences de ſon mauvais principe. Cette doctrine étoit nouvelle & inconnue juſqu'alors; au contraire ſaint Alexandre enſeignoit avec toute l'égliſe, que le fils de Dieu eſt de méme dignité & de même ſubſtance que lui. *Theod. lib. 1. c. 2.*

Arius ne répandit d'abord ſa doctrine que dans les entretiens particuliers; en ſorte que le mal demeura quelque tems caché; mais quand il ſe vit écouté & ſoutenu d'un grand nombre de ſectateurs, il la prêcha publiquement. Les autres prêtres qui gouvernoient les égliſes d'Alexandrie, ſe donnerent auſſi la liberté de prêcher des doctrines differentes; & le peuple prit parti pour chacun d'eux. Les plus fameux étoient Colluthe. Carponas & Sarmathe; mais ces deux derniers ſe rangerent du côté d'Arius, qui attira un grand nombre de vierges, douze diacres, ſept prêtres, & même quelques évêques. Il avoit de grands talens pour ſéduire; il étoit déja vieux, on croyoit voir en lui de la vertu & du zéle; ſon exterieur étoit composé, ſa taille extraordinairement grande, ſon viſage ſerieux & abatu, comme de mortification; ſon habit auſtere; car il ne portoit qu'une tunique ſans manche & un manteau étroit, qui étoit à peu près l'habit monaſtique. D'ailleurs ſa converſation étoit douce & agréable, propre à gagner les eſprits; il étoit inſtruit de la dialectique & des ſciences profanes. S. Alexandre eſſaya d'abord de le ramener par les avertiſſemens charitables, & uſa d'une telle patience, que quelques-uns s'en plaignoient. Colluthe en prit prétexte de ſe ſeparer, de tenir des aſſem- *Epiph. hær. 69.* *Epipha. hær. 69. n. 13. & Petav. p. 284.*

blées à part ; & même d'ordonner des prêtres, comme s'il eut été évêque prétendant avoir besoin de cette autorité, pour resister à Arius. On dit même qu'il ajouta l'heresie au schisme, enseignant que Dieu n'est point l'auteur des maux qui affligent les hommes, comme si ce n'étoit pas des biens par rapport à sa justice. Mais la secte de Colluthe fut bien-tôt dissipée.

Athan apol. p. 732. Aug. hær. 65.

Comme celle d'Arius alloit toujours croissant, saint Alexandre assembla son clergé, & donna à Arius la liberté de soutenir son opinion. Il y eut deux conferences, dans lesquelles on ne put convenir de rien. Enfin le saint évêque voyant que cette erreur passoit d'Alexandrie dans les autres villes, assembla un concile, où tout d'une voix furent excommuniez le prêtre Arius, les diacres Achillas, Euzoïus, Aïthales, Lucius, Sarmate, Jule, Menas, un autre Arius, & Helladius, neuf diacres en tout. C'étoit environ l'an 320. Il écrivit une lettre synodale à tous les évêques qui défendoient la doctrine apostolique ; entre autres à Philogone d'Antioche, à Eustathe de Berée, à l'évêque de Bysance, soit que ce fut encore Metrophane ou Alexandre. Nous avons la lettre qu'Alexandre d'Alexandrie lui adressa, où entrant en matiere, il parle ainsi :

Ruf. 1. c. 1. Sozom. 15. Ath. or. 1. in Ar. p. 305. Theod 1. c. 3.

XXIX. Premiere lettre de S. Alexandre

Arius & Achillas ont depuis peu formé une conspiration contre l'église. Ils tiennent continuellement des assemblées, s'exerçant jour & nuit à inventer des calomnies contre J.C. & contre nous. Ils censurent la sainte doctrine apostolique, & imitant les Juifs, ils nient la divinité de notre Sauveur ; ils excitent contre nous tous les jours des séditions & des persécutions ; soit en nous traduisant devant les tribunaux, par le credit de quelques femmes indociles qu'ils

qu'ils ont ſeduites, ſoit en deshonorant le Chriſtianiſme, par l'inſolence des jeunes filles de leur parti, que l'on voit courir dans les ruës. Il ajoute qu'ils ont écrit à pluſieurs évêques, ſous pretexte de leur demander la paix & l'union ; mais en effet pour en tirer de grandes lettres, qu'ils puſſent lire à leurs ſectateurs, afin de les retenir dans l'erreur. Il ſe plaint que quelques-uns les avoient reçûs à leur communion, contre le canon apoſtolique. En effet, c'étoit une ancienne regle, qu'un évêque ne devoit pas recevoir ceux qui avoient été excommuniez par un autre; & nous la liſons entre les canons attribuez aux apôtres. *Can. Apoſt. 6.*

Enſuite il raporte ainſi leur fauſſe doctrine ; ils diſent qu'il y avoit un tems, où le fils de Dieu n'étoit point, qu'il a été fait, après n'avoir point été : & qu'il a été fait tel que ſont naturellement tous les hommes. Car ils diſent, que Dieu a tout fait de rien, & comprennent le fils de Dieu dans la création de tout ce qui eſt, conſequemment ils diſent qu'il eſt de nature changeante, ſuſceptible de vice & de vertu. Nous pouvons auſſi, diſent ces ſcelerats, devenir enfans de Dieu comme lui; car il eſt écrit: J'ai engendrez des enfans & les ai élevez. Et quand on leur objecte les paroles qui ſuivent: Et ils m'ont mépriſé; ils ſont aſſez impies pour répondre, que Dieu ayant prévû que ce fils ne le mépriſeroit point, l'a choiſi entre tous, ſans qu'il ait rien de ſa nature, qui le diſtingue des autres fils. Car diſent-ils, il n'y a* perſonne qui ſoit naturellement fils de Dieu, ni qui lui apartienne proprement; mais celui-ci étant changeant de ſa nature, a été choiſi; parce qu'il s'eſt exercé à la vertu avec tant d'aplication, qu'il ne s'eſt point changé en pis. En ſorte que ſi Paul ou Pierre avoient fait le même *Iſa. 1. 2. ſ(?)ct. 70.*

effort, leur filiation ne differeroit point de la sienne. Et ils détournent à ce sens ces paroles
Psal. 44. 8. du pseaume : Tu as aimé la justice & haï l'iniquité : c'est pourquoi, ô Dieu, le Seigneur ton Dieu t'a oint de l'huile d'allegresse, plus excellement que les autres.

Après avoir ainsi raporté les blasphêmes d'Arius, il explique la doctrine de l'église. Et premierement il insiste sur cette parole de S. Jean :
Jo. 1. 18. Le fils unique qui est dans le sein du pere, pour montrer qu'ils sont inseparables. Et pour montrer qu'il n'est pas mis au nombre des choses tirées du néant, il examine ces paroles : Au commencement étoit le verbe, & le reste. Si toutes choses, dit-il, ont été faites par lui, comment
Jo. 1. 1. celui qui a donné l'être aux créatures, peut-il n'avoir pas toujours été ? Car la raison ne peut comprendre que l'ouvrier soit de même nature que l'ouvrage ; or il est contraire & entierement éloigné d'être au commencement, & d'avoir commencé d'être, au lieu qu'on ne voit aucune distance entre le pere & le fils, pas même concevable par la pensée. S. Jean considerant donc de loin que le verbe Dieu étoit, & qu'il étoit au-dessus de l'idée des créatures, n'a point voulu parler de sa generation & de sa production, n'osant pas employer les mêmes mots pour nomer le créateur & la créature. Non que le verbe ne soit engendré ; il n'y a que le pere seul qui ne le soit point ; mais parce que la production ineffable du fils unique de Dieu surpasse la pensée des évangelistes, & peut-être même celle des anges. Au reste, c'est une imagination insensée que le fils soit tiré du néant, & que sa production soit temporelle. Car ce que l'on dit qu'il n'étoit pas, doit se raporter à quelque espace de temps ou de siecle : or il est vrai que tout a été fait par lui, il est clair que tout siecle

tout tems, tout espace est son ouvrage; & comment n'est-il pas absurde qu'il y ait eu un temps auquel ne fut pas celui qui a fait tous les temps; c'est-à-dire, que la cause soit posterieure à l'effet.

Il applique ici ces paroles de saint Paul: Qu'il est né avant toute créature; que Dieu l'a établi heritier de tout, & qu'il a fait par lui les siecles mêmes. Et encore: Tout a été créé par lui dans le ciel & sur la terre; les choses visibles & les invisibles, les principautez, les puissances & le reste, & il est avant toutes choses. Le Pere est donc toûjours Pere, parce que le Fils existe toûjours avec lui. C'est une impieté de dire que la sagesse de Dieu, ou sa puissance n'ait pas toûjours été, que son Verbe ait été autrefois imparfait, ou de nier l'éternité des autres nations, qui caracterisent le Pere & le fils. La filiation du Sauveur n'a rien de commun avec la filiation des autres, étant conforme à la nature divine du Pere, elle le met infiniment au-dessus de ceux qui sont devenus par lui enfans adoptifs.

Colos. I. 15. Hebr. I. 2. Colos. I. 16.

Il est d'une nature immuable, étant parfait & sans aucun besoin de rien; les autres étant sujets au changement en bien & en mal; ont besoin de son secours. Car quel progrès pourroit faire la sagesse de Dieu? Que pourroit apprendre la verité même? Comment se pourroit perfectionner la vie, la vraie lumiere? Mais combien est-il plus contre la nature, que la sagesse devienne jamais susceptible de folie, ou la puissance de Dieu de foiblesse; que la raison soit déraisonnable, ou la vraie lumiere mêlée de tenebres? Ceux qui sont ses créatures, les hommes & les anges ont reçû des benedictions pour croître, en s'exerçant aux vertus & aux préceptes de la loi, afin de ne point pécher. C'est pourquoi N. S. J. C. étant par nature Fils du Pere, est adoré de tous les autres, quittant l'esprit de

Rom. VIII. 15.

servitude, & recevant l'esprit d'adoption par le progrès dans les bonnes œuvres, deviennent par sa grace enfans adoptifs. Saint Paul declare sa filiation veritable, propre, naturelle, excellente, en disant de Dieu : Il n'a pas épargné son propre Fils; mais il l'a livré à la mort pour nous tous : car il l'appelle son propre Fils, à la difference de nous, qui ne le sommes ni proprement ni par nature. Il rapporte encore ce passage de l'évangile : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui je me plais; & ces deux des pseaumes : Le Seigneur m'a dit : Tu es mon Fils, & je t'ai engendré de mon sein avant l'aurore : tout cela pour montrer qu'il est Fils veritablement & par nature.

Rom. VIII. 32.
Matt. III. 17.
Psal. 2. 7.
Ps. 109. 3.

XXX.
Suite de la lettre de S. Alexandre.

Saint Alexandre ajoûte : Je laisse plusieurs choses, que je pourrois dire, mes chers freres, craignant d'être importun si j'usois de plus longs discours, en parlant à des docteurs, qui sont du même sentiment. On voit ici & en quelques autres endroits que saint Alexandre adresse la parole à plusieurs évêques ; ce qui fait croire que c'est une lettre circulaire. Il continuë : Vous êtes instruits de Dieu même, & vous n'ignorez pas, que cette nouvelle doctrine ne soit celle d'Ebion & d'Artemas, & une imitation de Paul de Samosate, qui a été chassé de l'église par un concile, & par le jugement de tous les évêques du monde. Lucien lui succeda, & demeura séparé plusieurs années sous trois évêques, & ceux-ci sont imbus de la même impieté. Nous ne voyons point d'autre Lucien à qui ces paroles de saint Alexandre puissent convenir, que le fameux martyr prêtre d'Antioche, dont en effet Arius se vantoit d'être disciple. Il se peut faire que sa doctrine, faute d'être bien entenduë, ait été quelque temps suspecte; mais quoi qu'il en soit, il est certain qu'au temps de son

V. to. 2. *liv.* IX. *n.* 38. *p.* 678.

martyre il étoit dans la communion de l'église. Aussi saint Alexandre dit bien qu'il en a été séparé, mais non pas qu'il en soit demeuré exclus. Il ajoûte : ils sont échauffez par l'approbation de trois évêques de Syrie, ordonnez je ne sçai comment, dont le jugement vous doit être reservé. Ces trois évêques, qu'il ne nomme point par retenuë, sont Eusebe de Césarée en Palestine, Paulin de Tyr, & Patrophile de Scythopolis.

Ils sçavent par cœur, continuë-t-il, les passages qui parlent de la passion du Fils de Dieu, de son humiliation, de sa pauvreté, de son anéantissement; & tous les autres termes semblables qu'il a empruntez pour nous, ils les opposent à sa divinité. Mais ils oublient les passages qui marquent sa gloire naturelle, sa noblesse & sa demeure dans le sein du Pere, comme celui ci : Le Pere & moi nous sommes une même chose. Ce que le Seigneur dit, non pour mon- *Jo.* 10. 30.
trer qu'il est le Pere, ou que les deux personnes n'en sont qu'une; mais que le Fils garde naturellement la ressemblance exacte du Pere, & qu'il est une image parfaitement conforme à l'original.

Il ajoûte, en parlant des Ariens : Ils ne croïent pas qu'on puisse leur comparer aucun des anciens, ou de ceux qui ont été nos maîtres en notre jeunesse, ni qu'aucun des évêques qui sont au monde soit arrivé à la mesure de la sagesse : ils sont les seuls sages, les seuls inventeurs de la doctrine ; à eux seuls a été revelé ce qui n'est pas même venu en pensée à aucun autre sous le soleil. Et ensuite : Ils nous accusent d'enseigner qu'il y a deux êtres non engendrez; & soûtiennent qu'il le faut dire, ou dire comme eux, que le Fils est tiré du néant. Ne voyant pas la distance qu'il y a entre le Pere

non engendré, & les créatures qu'il a faites de rien; au milieu de ces deux extrêmes, est le Fils unique le Dieu Verbe, par qui le Pere a tout fait de rien; que le pere a engendré de lui-même.

Saint Alexandre explique ensuite sa foi en ces termes: Nous croyons avec l'église apostolique en un seul Pere non engendré, qui n'a aucun principe de son être; immuable & inalterable, toûjours le même, incapable de progrès ou de diminution, qui a donné la loi, les prophetes & les évangiles, qui est le Seigneur des patriarches, des apôtres, & de tous les saints. Et en un seul Seigneur Jesus-Christ, le Fils unique de Dieu, engendré, non du néant, mais du Pere, qui est, non à la maniere des corps, par retranchement ou par écoulement, comme veulent
Isa. LIII. 8. Sabellius & Valentin; mais d'une maniere ineffa-
Luc. X. 22. ble & inénarrable, comme il est dit: Qui racontera sa génération? Et comme il a dit lui-même: Personne ne connoît qui est le Pere que le Fils, & personne ne connoît qui est le Fils, que le Pere. Nous avons appris qu'il est immuable & inalterable comme le Pere, qu'il n'a besoin de rien, qu'il est parfait & semblable au Pere, & qu'il ne lui manque, que de n'être pas non engendré comme lui; c'est en ce sens qu'il a dit lui-
Jon. XIV. 28. même: Le Pere est plus grand que moi. Nous croyons aussi que le Fils procede toûjours du Pere: mais qu'on ne nous soupçonne pas pour cela de nier qu'il soit engendré; car ces mots: Il étoit, & toûjours & avant les siécles, ne signifient pas la même chose que non engendré. Ils semblent signifier comme une extension de tems; mais ils ne peuvent exprimer dignement la divinité, & pour ainsi dire, l'antiquité du Fils unique. Il faut donc conserver au Pere cette dignité propre de n'être point engendré, en disant, qu'il n'a aucun principe de son être:

mais il faut aussi rendre au fils l'honeur qui lui convient: lui attribuant d'être engendré du pere sans commencement, & reconnoissant comme la seule proprieté du pere de n'être point engendré.

Nous confessons encore un seul S. Esprit, qui a également sanctifié les saints de l'ancien testament, & les divins docteurs du nouveau. Une seule église catholique & apostolique: toujours invincible, quoique tout le monde conspire à lui faire la guerre, & victorieuse de toutes les entreprises impies des heretiques: par la confiance que nous donne le pere de famille, en disant: Prenez courage, j'ai vaincu le monde. *Joan.* XVI. 33. Après cela nous reconnoissons la resurrection des morts; dont N. S. J. C. a été les prémices, ayant pris de Marie la Mere de Dieu un corps veritable non en aparence. Le terme de mere de Dieu *Theotocos*, est ici très-remarquable pour les suites. S. Alexandre continue. Sur la fin des siecles, il a habité avec le genre humain pour détruire le peché: il a été crucifié, il est mort, sans aucun préjudice de sa divinité: il est ressuscité, il est monté au ciel, il est assis à la droite de la majesté. Voilà ce que nous enseignons, ce que nous prêchons; voilà les dogmes apostoliques de l'église, pour lesquels nous sommes prêts à souffrir la mort & les tourmens.

Arius & les autres qui combattent avec lui ces veritez, ont été chassez de l'église, suivant cette parole de S. Paul: Si quelqu'un vous annonce un autre évangile que celui que vous avez reçû, qu'il soit anathême. *Gal.* I 8. Qu'aucun de vous ne reçoive donc ceux-ci, que nos freres ont excommuniez: que personne n'écoute leurs discours, ni ne lise leurs écrits: ce sont des imposteurs qui ne disent jamais la verité. Con-

damnez-les avec nous, à l'exemple de nos confreres qui m'ont écrit, & qui ont souscrit au memoire que je vous envoye avec leurs lettres par mon fils le diacre Apion. Il y en a de toute l'Egypte & de la Thebaïde: de la Libye & de la Pentapole: de Syrie, de Lycie, de Pamphilie, d'Asie, de Cappadoce & des provinces circonvoisines. Je m'attens à recevoir de vous des lettres semblables. Car après plusieurs autres remedes, j'ai cru que ce consentement des évêques acheveroit de guerir ceux qu'ils ont trompez. Telle est la lettre de S. Alexandre, à la fin de laquelle sont les noms de ceux qui étoient excommuniez, savoir le prêtre Arius & les neuf diacres que j'ai déja nommez & dont le premier est Achillas.

XXXI. *Seconde Lettre de S. Alexandre*

Soc. 1. c. 6

Valef. in Theod. hist. 1, c. 4.

Le mal croissoit toujours, & il s'étendoit dans l'Egypte, dans la haute Thebaïde & la Libye: jusques-là que deux évêques s'étoient déclarez pour Arius, Second de Ptolemaïde dans la Pentapole & Théonas de Marmarique, & qu'Eusebe de Nicomedie prenoit hautement son parti. S. Alexandre voyant tout cela assembla un second concile à Alexandrie, des évêques d'Egypte & de Libye au nombre de près de cent: où il excommunia de nouveau Arius & ses sectateurs; & il en rendit compte, par une lettre adressée à tous les évêques du monde, où il dit: Qu'il avoit voulu garder le silence pour étouffer le mal en la personne des apostats, & ne pas souiller les oreilles des persones simples. Mais, ajoute-il, puisque Eusebe, qui croit disposer des affaires de l'église, parce qu'il a laissé Berythe, & usurpé l'église de Nicomedie, sans que l'on en ait fait justice, se met aussi à la tête de ses apostats, & écrit de tous côtez en leur faveur: je suis obligé de rompre le silence, pour vous faire connoître à tous & les

perſonnes des apoſtats, & les malheureux diſcours de leur héréſie, afin que vous ne vous arrêtiez point à ce qu'Euſebe vous pourroit écrire. Ceux qui ſe ſont ſéparez ſont; Arius, Achillas, Aïthales, Carpones, un autre Arius, Sarmate, Euzoïus, Lucius, Julien, Menas, Helladius & Gaïus; & avec eux, Second & Théonas, ci-devant évêques. Voici ce qu'ils diſent, & qu'ils ont inventé ſans autorité de l'égliſe.

Dieu n'a pas toûjours été Pere; mais il a été un tems qui ne l'étoit point. Le Verbe de Dieu n'a pas toûjours été, il a été fait de rien; ce Fils eſt une créature & un ouvrage; il n'eſt point ſemblable au Pere en ſubſtance, ni ſon Verbe veritable, ni ſa vraie ſageſſe. On le nomme improprement Verbe & Sageſſe; ayant été fait lui-même par le Verbe propre de Dieu, & par la ſageſſe qui eſt en Dieu, par laquelle Dieu a tout fait. C'eſt pourquoi il eſt changeant & alterable de ſa nature, comme toutes les créatures raiſonnables; il eſt étranger, different & ſéparé de la ſubſtance de Dieu. Le Pere eſt ineffable pour le Fils qui ne le connoît pas parfaitement; car le Fils ne connoît pas même ſa propre ſubſtance telle qu'elle eſt. Il a été fait pour nous, afin d'être comme l'inſtrument par lequel Dieu nous a créez; & il n'auroit point été, ſi Dieu n'avoit voulu nous faire. On leur a demandé ſi le Verbe de Dieu peut changer, comme le diable a fait; & ils n'ont pas eu horreur de dire: Oüi, il le peut; car il eſt d'une nature changeante, puiſqu'il a pû être engendré & créé. Comme Arius & ſes ſectateurs ſoutenoient tout cela avec impudence; nous les avons anathématiſez, étant aſſemblez avec les évêques d'Egypte & de Lybie. Euſebe & ſon parti les ont reçûs, s'efforçant de méler la *V. Valeſ.*

verité avec le mensonge; mais ils ne réüssiront pas; la verité demeure victorieuse.

Car qui a jamais oüi rien de semblable, ou qui le peut oüir maintenant sans en être surpris, & sans boucher les oreilles, de peur qu'elles n'en soient soüillées? Qui peut entendre dire à saint Jean : Au commencement étoit le Verbe, sans condamner ceux qui disent : Il a été un temps qu'il n'étoit point? Qui peut oüir dans l'évangile: Le Fils unique; &, tout a été fait par lui; sans détester ceux qui disent, que le Fils est une
V. Vales. des créatures? Comment peut-il être l'une des choses qui ont été faites par lui, ou comment est-il Fils unique, s'il est mis au nombre de tous
Ps 44. les autres? Comment est-il sorti du néant? puis-
Ps 106. que le Pere dit : Mon cœur a produit une bonne
Hebr. 103. parole : & je l'ai engendré de mon sein devant
Jo XIV. 9. l'aurore. Comment peut-il être dissemblable au Pere en substance, lui qui est l'image parfaite & la splendeur du Pere; & qui dit : Celui qui me voit, voit aussi mon pere. S'il est le Verbe, c'est-à-dire, la raison & la sagesse du Pere; comment n'a-t il pas toûjours été? Ils doivent donc dire que Dieu a été sans raison & sans sagesse.
Jo. XIV. 10. Comment peut-il être sujet au changement, lui
Jo. X. 30. qui dit : Je suis dans le Pere & le Pere en moi?
Hebr XIII. 8. Et encore : Le Pere & moi nous ne sommes qu'un. Et selon l'apôtre, Jesus-Christ est le même aujourd'hui qu'hier, & dans tous les sié-
Hebr II 10. cles. Quelle raison ont-ils de dire, qu'il a été fait pour nous, quand saint Paul dit : Que tout est
Jo X. 1. pour lui & par lui? Quant à ce blasphême : Que le Fils ne connoît pas parfaitement le Pere, il renverse cette parole du Seigneur : Comme le Pere me connoît, je connois le Pere. Si donc le Pere ne connoît le Fils qu'imparfaitement, le Fils connoît le Pere de même, ce qu'il n'est pas permis de dire.

C'eſt ainſi que nous les avons ſouvent refuté, par les divines écritures: mais ils changent comme le cameleon, ce ſont les pires de tous les heretiques, puiſque voulant détruire la divinité du verbe, ils aprochent le plus de l'ante-chriſt. Ayant donc ouï nous-mêmes de nos oreilles leur impieté, nous les avons anathematiſez & déclarez étrangers de la foi & de l'égliſe catholique: & nous en donnons avis à votre pieté, nos chers & venerables confreres; afin que ſi quelqu'un d'eux a l'audace de ſe preſenter à vous, vous ne le receviez point: & que vous n'ajoutiez point de foi à ce qu'Euſebe ou quelque autre pourroit vous écrire à leur ſujet. On trouve dans quelques exemplaires de cette lettre les ſouſcriptions de dix-ſept prêtres & de treize diacres d'Alexandrie; de ſeize prêtres & de ſeize diacres de la Maréote: mais on ne trouve point celle des cent évêques. *Gelaſ. Cyr. lib. II. c. 3*

XXXII. Acte de la déposition d'Arius. *Coteler. not. in lib 8. Conſt. apoſt. p 317.*

Après cette lettre S. Alexandre réitera la dépoſition d'Arius par un acte écrit en ces termes: Alexandre aux prêtres & aux diacres d'Alexandrie & de Maréote, nos chers freres en N. S. Salut en leur preſence. Quoique vous ayez déja ſouſcrit aux lettres que j'ai envoyées aux ſectateurs d'Arius, les exhortant à renoncer à leur impieté & à ſuivre la foi catholique: & que vous ayez déclaré la droiture de vos ſentimens conformes à la doctrine de l'égliſe catholique: toutefois puiſque j'ai écrit à tous nos confreres touchant les Ariens, j'ai crû neceſſaire de vous aſſembler, vous clercs de la ville & de vous mander, vous clercs de Maréote principalement, parceque quelques-uns d'entre-vous ont ſuivi les Ariens, & ont bien voulu être dépoſez avec eux: ſavoir Charez & Piſte prêtres, Sérapion, Parammon, Zoſime & Irenée diacres. J'ai donc voulu que vous connoiſſiez ce

quej'écri maintenant, que vous témoigniez y consentir, & que vous donniez votre suffrage pour la déposition d'Arius, de Piste & de leurs adhérans. Car il est à propos que vous sachiez ce que nous écrivons, & que chacun de vous l'ait dans le cœur, comme s'il l'avoit écrit lui-même.

Epiph. hær 69. n. 4.

Arius se voyant ainsi condamné, sortit d'Alexandrie, & se retira en Palestine, où il trouva de l'appui auprès de quelques évêques. Son plus puissant protecteur étoit Eusebe de Nicomedie dès-lors avancé en âge, & de grande autorité à la cour qui résidoit d'ordinaire en cette ville. Arius lui écrivit cette lettre, où il explique lui-même sa doctrine.

XXXIII. Lettre d'Arius à Eusebe de Nicomedie

Epiph ibid. n 5 Theod. 1. c. 5.

A mon très cher seigneur Eusebe, homme de Dieu, fidele orthodoxe: Arius injustement persecuté par le pape Alexandre pour la verité victorieuse de tout, que vous défendez vous-même: salut en notre Seigneur. Mon pere Ammonius partant pour Nicomedie, j'ai crû qu'il étoit de mon devoir de prendre cette occasion de vous saluer: & en même-tems d'informer votre charité de la grande persecution que l'évêque nous fait remuant tout contre nous; jusques à nous avoir chassez de la ville, comme des impies, parce que nous ne convenons pas de ce qu'il dit publiquement. Dieu est toujours, le fils est toujours, le pere & le fils sont ensemble; le fils est avec Dieu sans être engendré: il est toujours engendré: il est engendré & ne l'ait pas. Le pere ne precede pas le fils d'un moment; pas même de la pensée. Toujours Dieu, toujours le fils: le fils procede de Dieu même. Et parce qu'Eusebe de Cesarée votre frere, Theodote, Paulin, Athanase, Gregoire, Aëtius & tous les orientaux disent que Dieu est avant son fils, sans commen-

cement: ils ont été frappez d'anathême, excepté seulement Philogone, Hellanique & Macaire, trois heretiques ignorans qui disent que le fils est, les uns une expiration, les autres une projection, les autres non engendré comme le pere. Nous ne pouvons seulement entendre de telles impietez, quand ces hérétiques nous menaceroient de mille morts. Mais que disons-nous, que pensons-nous, qu'avons-nous enseigné, qu'enseignons-nous encore? Que le fils n'est point non engendré, ni portion du non engendré en aucune maniere, ni tiré d'aucun sujet. Mais que par la volonté & le conseil du pere, il a subsisté avant le tems & avant les siecles, pleinement Dieu, fils unique, inaltérable; & qu'avant que d'être engendré, ou crée, ou terminé, ou fondé, il n'étoit pas: car il n'étoit pas non engendré. Nous sommes persecutez pour avoir dit: Le fils a un commencement & Dieu n'en a point. C'est pour cela qu'on nous persecute; & pour avoir dit: qu'il est tiré du neant. Ce que nous avons dit; parce qu'il n'est, ni une portion de Dieu, ni tiré d'un sujet. C'est pour cela qu'on nous persecute. Vous savez le reste. Je souhaite que vous vous portiez bien en notre Seigneur, & que vous vous souveniez de mes affections, pieux Eusebe Collucianiste. Telle fut la lettre d'Arius.

XXXIV. Evêques de l'un & de l'autre parti.

Il appelle Eusebe Collucianiste, parce qu'ils avoient été ensemble disciples du martyr S. Lucien prêtre d'Antioche. Les évêques qu'Arius nomme en cette lettre sont: Eusebe de Cesarée en Palestine, & le titre qu'il lui donne de frere de l'autre Eusebe, fait croire qu'ils étoient effectivement parens: Theodote évêque de Laodicée en Syrie, dont Eusebe a fait l'éloge, Paulin de Tyr, Athanase d'Anazarbe en Cilicie,

Theo. 1. c. 5.

VII. hist. c. 32. Sup. IX. n. 29.

Gregoire de Berythe, Aëtius de Lydda, autrement Diospolis. Voilà ceux qu'il prétend avoir pour lui. Les trois qu'il avoue lui être contraires, sont Philogone d'Antioche, Hellanique de Tripoli en Phenicie, Macaire de Jerusalem. Philogone fut d'abord engagé dans les affaires temporelles, & plaida devant les tribunaux, il étoit marié & avoit une fille. Son merite le fit élire évêque d'Antioche vers l'an 318. après Vital successeur de Tyran qui avoit tenu ce siége apostolique depuis l'an 299. jusques en 312. Philogone gouverna l'église d'Antioche pendant cinq ans, en des tems fort difficiles. La persécution ne venoit que de cesser, il en restoit de fâcheuses suites & bien des abus à corriger: & il eut besoin d'une grande sagesse, pour arrêter le cours de l'heresie qui commençoit à paroître. Macaire évêque de Jerusalem avoit succedé à Hermon en 314. & S. Athanase le compte entre les plus grands évêques de son siecle.

Chrysost. hom. in Philog. to. 6

Sup. liv. IX. n. 24 p. 460

Orat. I. in Arian. p. 291.

XXXV. Lettre d'Eusebe de Nicomedie à Paulin de Tyr.

Eusebe de Nicomedie ayant reçû la lettre d'Arius écrivit à Paulin de Tyr, louant le zéle d'Eusebe de Cesarée pour la défense de la verité, c'est-à-dire, suivant sa pensée pour la doctrine d'Arius; & blâmant le silence de Paulin, qu'il exhorte à écrire pour la soutenir. Il explique lui-même cette doctrine en ces termes: Nous n'avons jamais ouï dire qu'il y ait deux être non engendrez, ni un divisé en deux à la maniere des corps. Nous n'avons rien appris de semblable. Mais nous croyons qu'il y a un être non engendré, & un être qu'il a veritablement produit: mais sans le tirer de sa substance, sans participer aucunement à la nature non engendrée: entierement different de nature & de puissance, toutefois produit à la ressemblance parfaite de la nature & de la puissance de celui qui l'a fait. Nous croyons que son commencement

est inexpliquable par le discours, & même incompréensible par la pensée, non-seulement des hommes, mais de tout ce qui est au-dessus des hommes. Et en parlant ainsi, nous ne nous fondons pas sur nos raisonnemens, mais sur l'écriture, qui nous apprend, qu'il est créé, fondé & engendré dans sa substance, dans sa nature inalterable, & dans la ressemblance avec celui qui l'a fait; comme le Seigneur dit lui-même: Dieu m'a créé au commencement de ses voies, & m'a fondé avant le siécle, & m'a engendré avant toutes les collines. S'il étoit tiré de lui, comme une partie ou comme un écoulement de sa substance, on ne diroit plus qu'il a été créé ou fondé, il seroit dès le commencement non engendré, comme celui dont il procederoit. Que si, parce qu'il est dit engendré, on prend prétexte de dire qu'il est produit de la substance du Pere, & qu'il a par consequent l'identité de nature; nous sçavons que l'écriture ne dit pas de lui seul qu'il est engendré, mais encore de ceux dont la nature est entierement dissemblable : car elle dit des hommes : J'ai engendré & élevé des enfans, & ils m'ont méprisé. Et encore: Tu as abandonné Dieu qui t'a engendré. Et ailleurs : Qui a engendré les goutes de rosée. Non pour dire, qu'une substance soit tirée de l'autre, mais qu'il a tout produit par sa volonté : car rien n'est tiré de sa substance. Il est Dieu, le reste est fait selon son bon plaisir, par son Verbe, pour lui devenir semblable : Dieu a tout fait par lui ; mais tout vient de Dieu. Prenez ceci, & le mettez en œuvre, selon la grace que Dieu vous a donnée, & l'écrivez au plûtôt au seigneur Alexandre : car je m'assure que vous le persuaderez. Telle fut la lettre d'Eusebe à Paulin.

Prov. viii. 22. sec. 70.

Isa. 1. 2. sec. 70.

Deut xxxii. 18.

Job. xxxviii 28.

XXXVI. Lettre d'Arius à saint Alexandre.

Arius lui-même écrivit de Nicomedie à saint Alexandre en ces termes: Au bienheureux pape

Athanas. Synod. p. 885. Epiph. hær. 69. n. 7. 8. pape Alexandre, notre évêque, les prêtres & les diacres, salut en Notre-Seigneur. La foi que nous avons reçûë de nos ancêtres, & apprise de vous, bienheureux pape, est telle : Nous reconnoissons un Dieu seul non engendré, seul éternel, seul sans principe, seul veritable, qui seul possede l'immortalité, seul sage, seul bon, seul puissant, seul juge de tous, qui conduit & gouverne tout ; immuable, inalterable, juste & bon ; le même Dieu de la loi, des prophetes & du nouveau testament, qui a engendré son Fils unique avant les temps des siécles, par qui il a fait les siécles mêmes, & tout le reste. Il l'a engendré non en apparence, mais en verité ; il lui a donné l'être par sa volonté, & l'a rendu immuable & inalterable, créature de Dieu parfaite, non comme une des créatures : Fils, non comme un de ses fils. Il n'est pas sorti hors du pere, comme Valentin l'a enseigné ; il n'est pas, comme Manès l'a inventé, une partie consubstantielle du Pere ; ni telle que dit Sabellius, qui divisant l'unité, a dit qu'il est Fils & Pere tout ensemble ; ni selon Hieracas, une lampe allumée d'une lampe, ou un flambeau partagé en deux. Ce n'est pas non plus, que celui qui étoit auparavant, ait été engendré depuis ou créé Fils. Vous-même, bienheureux pape, avez souvent condamné au milieu de l'église, & dans l'assemblée des prêtres, ceux qui introduisoient ces erreurs.

I. Tim. VI. 16.

2. Tim. 1. 9. Hebr. 1. 2.

Mais nous disons, qu'il a été créé par la volonté de Dieu, avant les temps & avant les siécles, & qu'il a reçû du Pere la vie, l'être & la gloire, que le Pere lui a conferée en même-temps. Car le Pere lui donnant la possession de toutes choses, ne s'est pas privé de ce qu'il en a lui-même, comme non engendré. Il est la source de tout ; en sorte qu'il y a trois hypostases,

Dieu étant la cause de tout, est sans principe & très seul. Le fils engendré hors le temps par le pere, créé & fondé avant les siecles, n'étoit pas avant que d'être engendré, mais il subsiste par le pere, seul engendré hors le tems avant toutes choses. Car il n'est pas éternel, ni coéternel au pere, ou non engendré comme lui: & il n'a pas l'être en même tems que son pere, comme quelques-uns disent des choses relatives, introduisant deux principes non engendrez. Mais comme l'unité est le principe de tout, ainsi Dieu est avant toutes choses. C'est pourquoi il est aussi avant le fils comme vous nous l'avez enseigné, prêchant au milieu de l'église. Donc en tant qu'il tient de Dieu l'être, la gloire & la vie; & qu'il en a reçû toutes choses, c'est ainsi que Dieu est son principe : car il le precede étant son Dieu & avant lui. Que si quelques-uns entendent ces expressions: Il est de lui & de son sein: &, Je suis sorti de mon pere, & je viens, comme s'il étoit une partie consubstantielle, ou une projection: le pere sera composé & divisible, & muable, & corps selon eux, & sujet à toutes les suites de la nature corporelle, lui qui est Dieu incorporel. Telle fut la lettre d'Arius où l'on voit le fond de son heresie. On ne peut s'empêcher d'admirer l'audace avec laquelle il soutient à son évêque d'avoir enseigné cette doctrine : lui qui dans sa lettre à Eusebe de Nicomedie se plaint que son évêque enseigne, que le fils est coéternel au pere.

Sup. n. XXXIII.

Ce fut comme l'on croit vers ce même-temps qu'Arius composa sa Thalie. C'étoit un cantique sur la même mesure & sur le même air des chansons infames, que Sotade avoit autrefois composées, pour les festins & pour les danses: ce qui suffisoit pour rendre ce cantique odieux, outre les erreurs qu'il contenoit: car

Athan in Ar. or. 2. p. 308. 310. *& de Syn. p.* 883. *Sup. liv.* III. *c.* 51.

Arius y avoit renfermé la substance de sa doctrine. Il fit plusieurs autres cantiques, pour la répandre & l'insinuer agreablement dans les esprits même des personnes les plus grossieres ; il y en avoit pour les voyageurs, pour les mariniers, pour ceux qui tournoient la meule.

Philastorg. lib. II. c. 2.

XXXVII. Concile de Bithynie pour Arius.

Sozom. liv. I. c. 15. Conc. Alex. ap. Athan. 2. apol. p. 725. D.

Eusebe de Nicomedie & ceux de son parti se sentirent offensez de ce qu'Alexandre d'Alexandrie n'avoit point cedé aux prieres qu'ils lui avoient faites plusieurs fois, de recevoir Arius, & ils en furent plus animez à établir sa doctrine. Dès-lors ils conçurent une haine mortelle contre Athanase diacre d'Alexandrie; car s'en étant informez curieusement, ils aprirent qu'il étoit continuellement avec l'évêque, & qu'il en étoit singulierement estimé. Ils assemblerent donc un concile en Bithynie, & écrivirent à tous les évêques du monde, de communiquer avec les Ariens, comme ayant des sentimens orthodoxes, & de disposer Alexandre à comuniquer avec eux. Comme ils ne gagnoient rien sur Alexandre, qui demeuroit toujours ferme, Arius envoya à Paulin de Tyr, à Eusebe de Cesarée, & à Patrophile de Scythopolis, & leur demanda pour lui & pour les siens permision d'assembler le peuple qui étoit avec eux, comme étant déja ordonné prêtre ; puisque c'étoit la coutume à Alexandrie, que les prêtres assemblassent le peuple des églises particulieres, sans préjudice de l'évêque, qui étoit au-dessus de tous. Car alors il n'y avoit d'ordinaire en chaque ville qu'une assemblée ecclesiastique, où l'évêque présidoit; & c'étoit aparement la grandeur d'Alexandrie, qui obligeoit à en tenir plusieurs. Ces trois évêques s'étant assemblez avec d'autres évêques de Palestine, accorderent à Arius ce qu'il demandoit : & lui permirent à lui & aux autres prêtres Alexandrins

de son parti d'assembler leurs sectateurs comme auparavant; mais à la charge de demeurer soûmis à Alexandre, & de le prier toûjours qu'il leur accordât sa paix & sa communion. Ainsi, l'on voyoit en Palestine des assemblées particulieres sous ces prêtres Ariens, qui malgré l'évêque d'Alexandrie, prétendoient faire partie de son église.

AN. 323.

XXXVIII
Seconde guerre de Licinius.

Le credit d'Eusebe de Nicomedie, devint très-grand par le séjour que Constantin fit en cette ville, après avoir entierement defait Licinius. Car Constatin ne put souffrir long-tems la persecution que son collegue exerçoit contre les Chrétiens; & Licinius s'attira d'ailleurs son indignation. Constantin étoit à Thessalonique, quand les Gots, ou plûtôt les Sarmates, voyant la frontiere mal gardée, entrerent dans la Thrace & la Mésie, & pillerent le plat pays. Constantin les arrêta par sa vigueur & par la terreur de son nom, & leur fit rendre les captifs. Licinius se plaignit qu'il avoit entrepris la défense de ses terres, contre la foi des traitez; & employant tantôt les prieres, tantôt les menaces, il l'excita à lui declarer la guerre. Licinius s'étoit d'ailleurs rendu odieux par son avarice, sa cruauté, ses débauches; il faisoit mourir plusieurs personnes pour avoir leurs richesses, ou il corrompoit leurs femmes.

Socr. I. hist. 6. Eus. II. vit c 3. Anon. Vales. post. Amm. Mar. V. Pagi an. 318. n. 3. Zosim lib. 2. p. 680.

A l'occasion de cette guerre, les Romains faisoient les sacrifices qu'ils appelloient *des lustres*, comme pour se purifier & attirer la faveur des dieux. Mais comme on y vouloit obliger les Chrétiens, & même les ecclesiastiques, Constantin fit une loi, par laquelle il défendit, de les y contraindre, sous peine de coups de bâton, ou de grosse amende, selon la condition des personnes. Cette loi fut donnée à Sirmium le huitiéme des calendes de Juin, sous le consulat de Severe & de

Cod Theod. lib. XVI. l. 5. tit. 2. de epis. V. ibid. Gotofr.

Pagi an. 323. n. 3.

Rufin ; c'est à-dire, le vingt-cinquiéme Mai 323. qui fut le tems où commença cette guerre.

Zosim. ibid. Les préparatifs en furent grands par mer & par terre. Constantin avoit deux cens galeres à trente rames, & plus de deux mille moindres bâtimens ; cent vingt mille hommes de pied, dix mille, tant sur les vaisseaux qu'en cavalerie. Sa flote étoit au port de Pirés près d'Athenes, commandée par Crispe son fils, qu'il avoit fait César cette même année. Licinius avoit trois cens cinquante galeres d'Egyptiens, de Pheniciens, d'Africains, & de Grecs Asiatiques ; cent cinquante mille hommes de pied, & quinze mille chevaux : sa flotte étoit dans l'Hellespont, commandée par Amand. Constantin, pour montrer qu'il attendoit de Dieu la victoire, menoit avec lui des évêques, & faisoit marcher à la tête de ses troupes l'enseigne ornée de la croix, c'est-à-dire, le Labarum. On le gardoit dans une tente séparée loin du camp ; & la veille des jours de combat l'empereur s'y retiroit pour prier, avec peu de personnes ; observant une pureté particuliere, & pratiquant le jeûne & la mortification.

Eus. vit. 11. c. 3. 4. c. 12, 14. Licinius s'en mocquoit, & menoit avec lui des devins Egyptiens, des magiciens, des empoisonneurs, des sacrificateurs, & des prophetes des faux dieux, ausquels ils sacrifioient, les interrogeant sur l'évenement de la guerre. Ils lui promettoient une victoire certaine, par de longs oracles, composez en vers magnifiques. Les interpretes des songes, les augures & les aruspices lui faisoient les mêmes promesses, qui le *Ibid. c. 5.* remplissoient de confiance. Il assembla les plus confidens de ses gardes & de ses amis dans un bois qu'ils estimoient sacré, rempli de plusieurs idoles : & après qu'il leur eut allumé des cierges, & fait les sacrifices ordinaires, il dit à ceux

qui l'accompagnoient : Voilà, mes amis, les dieux de nos peres, que nous honorons, comme nous avons appris d'eux; notre adversaire les a abandonnez, pour je ne sçai quel Dieu étranger, dont le signe infame profane son armée; cette occasion fera voir, qui de nous est dans l'erreur. Si ce Dieu étranger de Constantin, dont nous nous mocquons aujourd'hui, lui donne la victoire, malgré l'avantage du nombre, il faudra le reconnoître, si les nôtres l'emportent, comme il n'en faut pas douter; après cette victoire, nous ferons la guerre aux impies qui les réjettent. Eusebe de Césarée dit avoir appris ce discours de ceux qui l'avoient oüi de leurs oreilles. — AN. 324.

Licinius étoit campé avantageusement sur une montagne près d'Andrinople. Constantin, plus habile & mieux servi, surprit ses troupes, & les mit en tel désordre, qu'il en demeura près de trente-quatre mille sur la place; son camp fut pris, & Licinius lui-même obligé de s'enfuir, & de s'enfermer dans Byzance. C'étoit le cinquiéme des nones de Juillet, sous le troisiéme consulat de Prisque & de Constantin le jeune; c'est-à-dire, le troisiéme de Juillet l'an 324. Constantin suivit Licinius & l'assiégea dans Byzance. Cependant sa flotte conduite par Crispe, arriva à Gallipoli, où elle gagna une victoire si entiere sur celle de Licinius, qu'Amand qui la conduisoit, eut peine à se sauver. Licinius voyant qu'il alloit être assiégé par mer, comme il l'étoit déja par terre, s'enfuit à Calcedoine avec ses trésors. Constantin le poursuivit, & se rendit maître des côtes de Bithynie. Licinius vint encore au-devant; il y eut un second combat près de Calcedoine; il y fut défait, & avec un tel carnage, que de cent trente mille hommes qu'il avoit, à peine s'en sauva-t-il trois mille. Aussi tôt Byzance & Calcedoine ouvrirent les portes à Constantin.

Zos. p. 68 ri. Anonym.

Idat. in fast.

Zos.

AN. 324. Licinius se retira à Nicomedie, & Constantin l'y assiegea encore. Alors désesperant de ses affaires, il sortit en état de suppliant, lui présentant la pourpre, le reconnoissant pour son empereur & son maître, demandant pardon du passé, & se contentant qu'il lui sauvât la vie, en consideration de sa femme Constantia, sœur de Constantin. Le vainqueur lui accorda cette grace, & l'envoya à Thessalonique, où comme il ne pouvoit vivre en repos, il le fit mourir l'année suivante.

XXXIX. Protection divine sur Constantin. *Eus. vit.* II. *c.* 6. Constantin reçut en cette guerre plusieurs marques de la protection divine. Dans les villes qui obéïssoient à Licinius, on crut voir en plein midi les troupes de Constantin passer au travers, comme déja victorieuses, quoiqu'elles en fussent encore éloignées. *c.* 7. Dans les combats, par tout où paroissoit le Labarum, les ennemis fuyoient, & *c.* 8. sa presence rassuroit les troupes ébranlées. Cinquante hommes choisis entre les protecteurs ou gardes du corps étoient destinez à la garde de cette enseigne, & la portoient tour à tour *c.* 9. sur leurs épaules. Un d'eux épouvanté dans le combat, la donna à un autre, pour s'enfuir plus librement, & aussi-tôt il fut tué d'un trait dans le ventre. On tira plusieurs coups sur celui qui avoit pris le Labarum; mais il ne fut blessé d'aucun: ils porterent tous sur le bois de l'enseigne. Eusebe avoit appris cette merveille de la *c.* 16. propre bouche de l'empereur. Licinius s'étant apperçû de la vertu de cette enseigne, donnoit ordre à ses gens de l'éviter autant qu'il seroit possible.

Sozom. I. *hist. c.* 18. Quand Constantin entra dans Byzanze, quelques philosophes s'approcherent de lui, & se plaignirent qu'il introduisoit une religion nouvelle, au mépris des anciennes coûtumes des Grecs & des Romains, observées par ses ancêtres. Ils demandoient à entrer en dispute sur cette

doctrine avec Alexandre qui étoit évêque de Byzance; & il accepta le combat par ordre de l'empereur quoiqu'il fût peu exercé à la dialectique, mais il étoit d'une vertu singuliere. Les philosophes étant assemblez vouloient tous parler : mais S. Alexandre les pria d'en choisir un pour porter la parole. Quand ils l'eurent fait, S. Alexandre dit à celui qui étoit chargé de parler: Au nom de J.C. je te commande de te taire. Aussitôt il demeura muet, comme s'il eut eu la bouche fermée ; & on jugea que ce n'étoit pas un petit miracle d'avoir fait taire un philosophe.

AN. 324.

XL. Nouveaux édits de Constantin pour l'église. *Eus.* II. *vit.* c. 30.

Par cette victoire la paix & la sureté au dehors fut entierement renduë à l'église, & pour la confirmer, Constantin fit plusieurs loix. Il ordonna que l'on rapelât tous ceux qui avoient été banis pour la foi, que l'on déchargeât des fonctions publiques ceux que l'on y avoit rendu sujets, en les mettant exprès au tableau du conseil des villes, où ils n'étoient pas auparavant: que l'on rendît les biens à ceux qui en avoient été dépoüillez. Il rendit la liberté à ceux qui avoient été releguez dans les isles, ou condamnez aux mines & aux autres ouvrages publics ; entre autres à ceux qui avoient été engagez comme esclaves du fisc aux manufactures de toiles & d'étoffes. Il dona le choix à ceux qui avoient été dégradez de la milice, comme chrétiens de rentrer dans le service, ou de se retirer avec un congé honorable. Voilà pour les persones. Quant aux biens, il rendit aux parens les successions des martyrs, des confesseurs, des banis pour la foi, qui avoient eté dépoüillez : au défaut des parens, il dona ces biens aux églises des deux, & confirma les donations des martyrs & des confesseurs. Il condamna tous les possesseurs à rendre ces heritages : mais saus restitution de fruits, pourvû qu'ils les rendissent d'eux-mê-

c. 34. c. 33. c. 35. c. 36. c. 38.

c. 39. mes. Il voulut que le fisc fît la même restitution, que l'on rendît aux églises tous leurs immeubles, maisons, terres, jardins & particulierement
c. 40. les lieux honorez par les corps des martyrs qui y étoient enterrez. Il promit de dédom-
c. 41. mager ceux qui auroient reçû du fisc quelqu'un de ces heritages à titre d'achat, de donation, ou autrement.

c. 44. Cet édit fut proposé en Orient, & l'empereur le fit executer réellement. Les gouverneurs qu'il envoyoit dans les provinces étoient chrétiens pour la plupart; & il défendoit à ceux qui étoient encore payens de sacrifier aux idoles. Il en usoit de même à l'égard des officiers superieurs, comme les préfets du prétoire & leurs
c. 45. vicaires. Il fit en même temps deux autres loix: l'une qui défendoit de sacrifier aux idoles ni dans les villes, ni à la campagne, ni d'ériger des idoles, ni d'exercer les divinations, ou les autres superstitions: l'autre loi ordonoit de rebâtir des églises plus grandes qu'auparavant comme si tous les hommes devoient se faire chrétiens, ce qui ne paroissoit pas alors croyable. Ces loix étoient adréssées aux gouverneurs des provinces, & elles les exhortoient à ne point épargner la dépense, que l'empereur fournissoit de son trésor. Il y avoit aussi des lettres conforme adressées à chaque évêque, au moins à ceux des grands siéges, pour les exhorter d'ex-
c. 46. citer les autres évêques, les prêtres & les diacres à rétablir ou augmenter les anciennes églises, ou même en bâtir de nouvelles, & à demander
c. 47. 48. &c. aux gouverneurs les choses nécessaires pour ces ouvrages. Il fit encore un grand édit adressé aux provinces d'Orient, pour exhorter tous ses sujets à quitter l'idolâtrie & embrasser la vraie
c. 56. religion: mais il déclare qu'il ne veut contraindre personne; il laisse une entiere liberté de con-
science,

ſcience, & défend aux particuliers de s'inquiétre l'un l'autre pour la diverſité de leurs ſentimens; n'approuvant pas ceux qui diſoient déja qu'il falloit abattre des temples. *c. 60.*

XLI. Suite de l'Arianiſme. *c. 6.*

Conſtantin travailloit ainſi en faveur de l'égliſe, quand il aprit la diviſion qui començoit en Egypte & dans les provinces voiſines, à l'occaſion des dogmes d'Arius. Ce n'étoit pas ſeulement les évêques & les prêtres qui diſputoient, les peuples entiers étoient diviſez: le déſordre vint à un tel point que les payens dans leurs théâtres tournoient en raillerie le Chriſtianiſme. Les ſtatues mêmes de l'empereur furent outragées: & l'on croit que ce fut en cette occaſion que, pour toute vengeance, il ſe contenta d'une raillerie. Car comme on lui diſoit avec chaleur qu'on avoit jetté des pierres à une de ſes ſtatues: il porta la main à ſon viſage, & dit qu'il ne ſe ſentoit point bleſſé. Il y avoit déja un grand nombre de lettres écrites de part & d'autre par les évêques. Arius recueillit toutes celles qui le favoriſoient: S. Alexandre d'Alexandrie recueillit toutes celles qui ſoutenoient la doctrine catholique, & on en comptoit des ſiennes ſeules juſques à ſoixante & dix. Ces lettres ſervirent depuis de fondemens aux diſputes entre les catholiques & les diverſes ſectes d'Ariens. Les nouvelles de cette diviſion affligerent ſenſiblement Conſtantin: mais comme il n'étoit encore ni baptiſé ni ſuffiſament inſtruit des myſteres, il fut aiſé à Euſebe de Nicomédie de lui en donner telle impreſſion qu'il voulut. L'empereur avoit un grand reſpect pour les évêques, & Euſebe étoit à portée de lui parler facilement; car après avoir vaincu Licinius, il fit du ſéjour a Nicomedie, qui depuis Dioeletien avoit été en Orient la reſidence ordinaire des empereurs. Euſebe fit entendre à Con- *Chriſoſ. ſtat orat. 20.* *Socr. 1. c. 6* *Epiph. hæreſ 69. n. 4.* *Euſ. 1. c. 63. Socr. 1. c. 7.*

stantin, que cette division des églises n'avoit autre fondement, que des disputes de mots & de vaines subtilitez, qui ne faisoient rien au fonds de la religion: que le plus grand mal étoit l'aigreur des esprits, & en particulier l'aversion de l'évêque Alexandre contre le prêtre Arius: & qu'il étoit de la pieté de l'empereur, d'employer son autorité pour lui imposer silence.

XLII.
Lett. de Constantin à Alexandre & à Arius
Sup. n. 2.
n. 20.
Sup liv. VIII. n. 46.
Eus. II. vit. n. 69

Il envoya donc à Alexandrie Osius évêque de Cordoue capitale d'Espagne, en qui il avoit une confiance particuliere, comme nous avons déja vû. C'étoit un vieillard d'environ soixante & sept ans, évêque depuis trente ans, confesseur dans la persecution de Maximien, renommé par toute l'église. L'empereur le chargea d'une lettre adressée conjointement à Alexandre & à Arius, où il marque ainsi l'idée qu'on lui avoit donnée de leur differend. J'aprens que telle a été l'origine de votre dispute. Vous, Alexandre, demandiez aux prêtres, ce que chacun d'eux pensoit sur un certain passage de la loi; ou plutôt sur une vaine question: Vous, Arius, avançâtes inconsiderément, ce que vous deviez n'avoir jamais pensé, ou l'étouffer par le silence. Il falloit ne point faire une telle question, ou n'y point répondre. Ces questions qui ne sont point necessaires, & qui ne viennent que d'une oisiveté inutile, peuvent être faites, pour exercer l'esprit; mais elles ne doivent pas être portées aux oreilles du peuple. Qui peut bien entendre des choses si grandes & si difficiles, ou les expliquer dignement? & à qui d'entre le peuple pourra-t-il les persuader? il faut réprimer en ces matieres la démangeaison de parler, de peur que le peuple ne tombe dans le blasphême ou dans le schisme.

Pardonez-vous donc réciproquement l'indiscretion de la demande & l'inconsideration de la

réponſe : car il ne s'agit point du capital de la loi, vous ne prétendez pas introduire une nouvelle religion : vous êtes d'un même ſentiment dans le fonds, & vous pouvez aiſément vous réünir. Etant diviſez pour un ſi petit ſujet, il n'eſt pas juſte que vous gouverniez ſelon vos penſées une ſi grande multitude de peuple de Dieu. Cette conduite eſt baſſe & puerile, indigne de prêtres & d'hommes ſenſez. Puiſque vous avez une même foi, & que la loi vous oblige à l'union des ſentimens, ce qui a excité entre vous cette petite diſpute, ne doit point vous diviſer. Je ne le dis pas pour vous contraindre à vous accorder entierement ſur cette queſtion frivole, quelle qu'elle ſoit; vous pouvez conſerver l'unité avec un différend particulier ; pourvû que ces diverſes opinions & ces ſubtilitez demeurent ſecrettes dans le fonds de la penſée. Il finit ainſi : Pour vous montrer juſques à quel excès j'ai été affligé de ce differend. Dernierement étant venu à Nicomedie, j'avois réſolu d'aller en Orient ; c'eſt-à-dire, vers la Syrie & l'Egypte ; mais cette nouvelle m'a fait changer d'avis, pour ne pas voir ce que je ne croyois pas même pouvoir entendre. Ouvrez-moi donc par votre réünion le chemin de l'Orient, que vous m'avez fermé par vos diſputes. Ainſi parloit l'empereur Conſtantin, ou plûtôt le ſecretaire qui dreſſa cette lettre par ſon ordre ; & peut-être fut elle compoſée par Euſebe de Nicomedie. Au reſte, cette queſtion qu'on y traite de ſi frivole, n'étoit rien moins que de ſçavoir, ſi Jeſus-Chriſt étoit Dieu ou créature; & par conſequent, ſi tant de martyrs & d'autres ſaints, qui l'avoient adoré depuis la publication de l'évangile, avoient été idolâtres, en adorant une créature, ou s'ils avoient adoré deux dieux, ſuppoſé qu'étant

Dieu il ne fut pas le même Dieu que le Pere.

XLIII. Concile tenu à Alexandrie par Osius.

ap. Athan. apol 2. 794 D. 731 C.

Osius étant arrivé à Alexandrie avec cette lettre de l'empereur, y assembla un concile nombreux ; dans lequel le prêtre Colluthe, qui avoit fait schisme, & qui se portant pour évêque, avoit prétendu ordonner des prêtres, rentra dans son état de simple prêtre ; ses ordinations furent déclarées nulles, & ceux qu'il avoit ordonnez, redevinrent simples laïcs. Ainsi fût ôté ce schisme, dont toutefois on voit ensuite quelques restes : & c'est tout l'effet que nous connoissons de ce concile d'Osius ; car il ne pût appaiser la dispute qu'Arius avoit émûë : seulement nous voyons qu'il traita des termes de substance & d'hypostase, pour exclure l'erreur de Sabellius. Osius ne pût terminer non plus la question de la pâque, pour laquelle aussi il avoit été envoyé. Car plusieurs en Orient étoient encore attachez à la célébrer le quatorziéme de la lune comme les Juifs ; & cette diversité produisoit une division très sensible, en ce que les uns étoient en fête & en joie, tandis que les autres étoient encore dans le jeûne & l'affliction.

Eus. II. vit. c. ult. Socr. III. hist. c. 7. Sozom. I. hist. c. 16. Eus. III. vit. c. 5.

XLIV. Audius schismatique.

Theod. Fab. hæret. IV. c. 10. Epiph. hæres 70.

Il y avoit dès-lors en Mésopotamie une secte de schismatiques, dont l'erreur la plus sensible, étoit cet attachement à célébrer la pâque comme les Juifs : on les nommoit Audiens ou Odiens, du nom d'Audius leur chef, qui parut dans le même temps, que le concile s'assembla pour déposer Arius. Audius étoit de Mésopotamie, célébre dans son pays, pour ses bonnes mœurs & son zéle. Il faisoit profession de dire hardiment la verité, sans avoir égard aux personnes, il résistoit en face aux évêques & aux prêtres, quand ils faisoient quelque chose contre les régles, & ne pouvoit se taire ; particulierement s'il voyoit quelque ecclesiastique interessé, ou vivant dans le luxe & les délices.

S'étant ainsi rendu incommode à ceux dont la vie n'étoit pas tout-à-fait réguliere, il fut contredit, haï & maltraité. Il souffrit long-temps leurs mépris & leurs insultes, continuant toûjours à fréquenter les assemblées ecclesiastiques; & quoique ses ennemis l'en eussent chassé, il ne cessoit pas de dire la verité, sans rompre le lien de l'unité, ni se séparer de l'église catholique. Enfin on en vint jusques à le frapper lui & les siens par plusieurs fois, & on le poussa tellement, qu'il se sépara de l'église, & fut suivi deplusieurs. Ce n'étoit d'abord qu'un simple schisme, & ils faisoient profession d'une morale très-févere, sans errer dans la foi. Ils vivoient tous du travail de leurs mains, tant les laïcs que les prêtres, & les évêques : car Audius lui-même fut ordonné évêque, par un évêque, qui s'étoit séparé pour de semblables disputes.

Toutefois ils furent bien-tôt Quartodécimains & Antropomorphites. Ils célébroient la pâque le quatorziéme de la lune contre les Juifs; prétendant que c'étoit l'ancienne coutume de l'église; & pour le prouver, alleguoient le livre des constitutions apostoliques; mais different de celui que nous avons sous ce nom. Ils étoient Antropomorphites, en ce qu'ils prenoient trop à la lettre, ce qui est dit que l'homme est fait à l'image de Dieu, sans distinguer si cette image étoit selon l'ame ou selon le corps; & joignant les passages, qui semblent attribuer à Dieu un visage, des yeux, des mains, & le reste; ils se le figuroient corporel & sous une forme humaine. Leur vie au reste étoit pure & innocente, au moins dans ces commencemens, & ils avoient grand nombre de monasteres; mais ils ne vouloient ni prier ni communiquer avec personne, qui ne fût de leur secte, quelque sainte que fût sa vie.

Epiph. ibid n 9. 10.

V. Petav. hic Epiph. n. 2. 3. &c

Epiph n 15.

LIVRE ONZIE'ME.

AN. 325.

I. Convocation du concile de Nicée. *Euseb.* III. *vit. c.* 6. *Ruf* 1. *hist. c.* 1. *Sozom* 1. *c.* 17.



L'EMPEREUR Constantin ayant appris par le retour d'Osius, le peu d'effet de sa lettre, & la grandeur des maux de l'église, qui demandoient un remede plus puissant, résolut, par le conseil des évêques, d'assembler un concile œcumenique, c'est-à-dire, de toute la terre habitable. La chose étoit jusques alors sans exemple, l'église n'avoit pas eu la liberté de faire de si grandes assemblées sous les empereurs payens; & Constantin ne venoit que de réünir tout l'empire en sa personne, par la défaite de Licinius. Il choisit pour le lieu de l'assemblée la ville de Nicée, l'une des principales de la Bythinie, voisine de Nicomedie, où il résidoit; & il envoya de tous côtez aux évêques des lettres respectueuses, pour les inviter à s'y rendre en diligence; il leur fournit liberalement les voitures; soit des chevaux, soit la commodité de ce que les Romains appelloient la course publique, pour ceux qui voyageoient par ordre du prince.

Sup. liv V *n.* 56.

II. S. Paphnuce & saint Spiridion. *Ruf.* 1. *c.* 5. *Socr.* 1. *c* 8. *Ath apol.* 2 *p.* 770 2 *Ruf* 1, *c.* 4. *Sozom.* 1. *c.* 10.

Les évêques s'assemblerent à Nicée au nombre de trois cens dix-huit; sans compter les les prêtres, les diacres, & les acolytes. On leur fournit à eux & à leur suite toutes les choses nécessaires, par ordre de l'empereur. Les plus illustres étoient Alexandre, évêque d'Alexandrie, accompagné du diacre Athanase, natif d'Alexandrie, & encore jeune, qu'il estimoit particulierement, & qu'il lui fut d'un grand secours. Il y avoit encore deux fameux évêques entre ceux d'Egypte, Potammon d'Héraclée, sur le Nil, &

Paphnuce de la haute Thebaïde, qui dans la persécution avoit eu l'œil droit crevé & le jaret gauche coupé, comme plusieurs autres confesseurs condamnez aux mines. Il avoit été moine à Pisper & disciple de S. Antoine: il chassoit les démons par sa parole & guerissoit les malades par sa priere: on disoit même qu'il avoit rendu la vûë à des aveugles. Pendant le concile l'empereur le faisoit souvent venir dans son palais, l'embrassoit & lui baisoit l'œil qu'il avoit perdu pour la foi. AN. 325.

Spyridion, évêque de Trimithonte en l'isle de Chypre, n'étoit pas moins admirable. Il gardoit des moutons, tout évêque qu'il étoit; & des voleurs étant entrez de nuit dans sa bergerie, se trouverent attachez par des liens invisibles. Le S. vieillard venant le matin pour mener paître son troupeau, les trouva encore suspendus, & en ayant appris le sujet, il les délia par sa parole, & leur dit: Prenez un belier, afin que votre peine ne soit pas perdue: mais vous auriez mieux fait de le demander. Il avoit une fille nommée Irene, qui le servoit, & demeura vierge jusques à la mort. Un particulier vint demander un dépôt qu'il lui avoit confié à l'insçû de son pere. Il chercha par toute la maison sans rien trouver: le dépositaire persistoit, pleurant, pressant, menaçant de se tuer. Spyridion va au tombeau de sa fille & l'appelle par son nom, Irene. Que vous plaît-il mon pere, répondit-elle? Où avez-vous mis, dit-il, le dépôt d'un tel? Elle répond: Vous le trouverez enterré en tel endroit. Il l'y trouva en effet & le rendit. On racontoit plusieurs autres miracles de S. Spyridion. *Ruf* 1. *c*. 5. *Sozom*. 1. *c*. 11.

On admiroit aussi son exactitude pour la tradition ecclesiastique. Un jour les évêques de Chypre étant assemblez, Triphylle évêque de *Sozom. ibid*

AN. 325. Ledre fut chargé de prêcher le peuple, dans la celebration des mysteres. C'étoit un homme éloquent & de grande litterature. Etant obligé de citer ce passage de l'évangile: Emporte ton grabat & marche: il dit un autre mot grec comme qui diroit lit, au lieu de grabat. Spyridion en fut indigné, & dit: Es-tu meilleur que celui qui a dit grabat, pour avoir honte d'employer ses paroles? & il se leva de sa chaire à la vûe du peuple. Telle étoit sa gravité, & l'autorité que lui donnoit sa vertu & son grand âge. Voici un exemple de son hospitalité. Pendant le carême, & lorsqu'il avoit coutume avec sa famille de passer quelques jours de suite sans manger, c'est-à-dire, aparemment pendant la semaine sainte, il y vint un voyageur fort fatigué. Il dit à sa fille qui vivoit encore: Lavez-lui les pieds & lui donnez à manger. Il n'y a, dit-elle, ni pain ni farine: nous n'en avons pas besoin à cause du jeune. Spyridion ayant fait sa priere à Dieu & ses excuses à l'hôte, commanda à sa fille de faire cuir de la chair de porc sallé qu'il avoit dans la maison. Quand elle fut cuite, il se mit à table avec l'hôte, en mangea le premier, & l'invita à en faire autant. Celui-ci s'en excusoit, en disant qu'il étoit chrétien. C'est pour cela, dit-il, que vous devez moins en faire de difficulté, puisque la parole de Dieu dit, que tout est pur à ceux qui sont purs. Voulant montrer par ce discours & par son exemple, combien les chrétiens devoient s'éloigner des scrupules judaïques.

Jo. v. 5.

Vit. c. 15.

III.
S. Jacques de Nisibe.
Theod. I. hist. v. Idem. Philoth. c. 1.

Saint Jacques évêque de Nisibe en Mésopotamie étoit aussi fameux par ses miracles. Il étoit de Nisibe même, que l'on nomoit en grec Antioche de Mygdonie. D'abord il embrassa la vie solitaire, & demeuroit sur les plus hautes montagnes. L'hiver il se mettoit à couvert

dans une caverne : pendant les trois autres saisons il demeuroit à l'air dans les bois. Sa nourriture n'étoit que des fruits sauvages, qu'il cueilloit sur les arbres, & des herbes qu'il trouvoit propres à manger; mais il n'usoit point de feu. Sa tunique & son manteau n'étoit que de poil de chévre très-rude. Dieu lui donna le don de prophetie & des miracles : & il en fit dans un voyage de Perse, qu'il avoit entrepris pour visiter les nouvelles églises qui s'y formoient. En effet, on trouve un évêque de Perse nommé Jean au concile de Nicée. Le merite & la réputation de Jacques le firent choisir pour évêque de Nisibe sa patrie; mais il garda dans la ville la même maniere de vie que sur les montagnes : ajoûtant aux jeûnes & aux autres austeritez, le soin des pauvres, la correction des pecheurs, & les autres travaux de l'épiscopat. Un jour comme il passoit en un certain lieu, quelques pauvres s'approcherent de lui, demandant de quoi enterrer un de leurs camarades qui étoit étendu comme mort. Il leur donna, & pria Dieu en même temps pour le mort, de lui pardonner ses pechez, & l'admettre à la compagnie des saints; & alors ce miserable qui faisoit le mort, expira en effet. Quand le saint fut passé, ses camarades le voulant faire lever, furent bien surpris de le trouver mort : ils coururent après le saint, se jetterent à ses pieds, avoüant leur imposture, & s'excusant sur leur pauvreté. Il les écouta, & rendit la vie par ses prieres à celui à qui sa priere l'avoit ôtée. Tel étoit l'illustre Jacques de Nisibe.

AN. 325.

Gelas. lib. II. c. 27. 35.

IV.
Autres évêques illustres.
Theod. I. c. 7.
Hier. in Catal. & epist.

Paul évêque de Néocésarée sur l'Eufrate, avoit perdu l'usage des deux mains, dont on lui avoit brûlé les nerfs avec un fer chaud dans la persecution de Licinius. Eustathe évêque d'Antioche se trouva aussi au concile. Il étoit de Side en

126; ad E vagr. Sozom. 1. c. 2. Pamphilie, & ayant été quelque temps évêque de Berée en Syrie, il avoit été appellé au siege d'Antioche après la mort de S. Philogone. Eustathe étoit confesseur, également estimé pour la sainteté de sa vie & pour sa doctrine. Il composa contre les Ariens plusieurs ouvrages, que nous n'avons plus: mais il nous reste de lui un traité de la Pythonese, où il montre contre l'opinion d'Origene, qu'elle ne fit pas revenir Samuël même: mais seulement que le démon agit sur l'imagination de cette femme & de Saül.

Sup. liv x. n. 16. 17. On vit aussi à Nicée Macaire évêque de Jerusalem: Leonce de Césarée, métropole de la Cappadoce, qui avoit déja assisté au concile d'Ancyre & au concile de Néocésarée, aussi-bien qu'Amphion, évêque d'Epiphanie en Cilicie. De la même province vint aussi Macedonius de Mopsueste, alors encore Catholique, depuis Arien. Leonce avoit souffert de grands travaux pour la foi, & formé plusieurs martyrs, entre autres, saint Gregoire d'Armenie. En venant au concile, il instruisit à la foi Gregoire, depuis évêque de Nazianze, pere de saint Gregoire le théologien. De la même province de Cappadoce vint Eupsyque de Tyane: & des provinces voisines, Longien de Néocésarée, Melece de Sebastopolis. Hypatius de Gangre en Paphlagonie, qui fut, dit-on, au retour du concile tué à coups de pierres pr les Novatiens. Marcel évêque d'Ancyre, métropole de la Galatie, depuis célébre par les erreurs dont il fut accusé, mais toûjours très-opposé aux Ariens, fut reconnu très-orthodoxe dans le concile.

Greg. Naz. orat. 19. Philostorg. lib 1 c. 7. Martyrol. R. 14. Nov. ex Menol. Epist. Jul. ap Athan. apol. l. 2. p. 750.

Gelas lib. 1 c. 35. On y compte aussi Thomas de Cyzique, Marin de Troade, Eutychus de Smyrne, Nunechius de Laodicée en Phrygie. De Thrace, Phédria; Pédore ou Péderote, évêque d'Heraclée, qui en étoit la métropole, compté par-

S. Athanase entre les hommes apostoliques; & Alexandre évêque de Byzance dont il a déja été parlé. De Macedoine, Alexandre de Thessalonique, qui appelloit S. Athanase son fils, depuis même que ce saint fut évêque d'Alexandrie: marque de sa grande autorité. De Grece, Piste évêque d'Athenes, Aristée d'une autre ville. Un autre Piste évêque de Marcianopolis en Mysie. De Dacie, Protogene évêque de Sardique, illustre dès-lors: Silvestre d'une autre ville, Theophile évêque des Goths, de Sicile, Capiton, d'Afrique, Cecilien évêque de Carthage. On n'y trouve personne du parti des Donatistes. Ils avoient pris occasion de la guerre de Licinius pour exciter de grands troubles en Afrique, pendant que Constantin étoit occupé si loin: & après sa victoire, il avoit resolu d'y envoyer des Orientaux, pour réunir les esprits, voyant que les Occidentaux n'y avoient pas réussi. Mais la nouvelle qu'il reçût en même tems de la question de l'Arianisme lui fit voir que les Orientaux eux-mêmes avoient plus besoin d'être réunis.

AN. 325. *or. in 1 Ar. p. 291. Sup liv. x. n 28. n. 39 v Pag. an 317. n. 6. Ath. apol. 2 p. 783. & 719.*

Const. apost. Eus. II. vit. c. 66. 7. 68.

V. Legats du pape

Le pape S. Silvestre ne pouvant assister au concile à cause de son grand âge, y envoya deux prêtres Vitus & Vincent, avec ordre de consentir à ce qui s'y feroit. Vitus se trouve aussi nomé Viton & Victor. On croit qu'Osius évêque de Cordoue étoit chargé de representer le pape en ce concile. Il paroît y avoir présidé, puisque son nom se trouve à la tête de toutes les souscriptions. S. Athanase dit qu'il a gouverné tous les conciles; & il est certain qu'il presidoit au concile de Sardique vingt-deux ans après. On ne voit pas comment un simple évêque de Cordoue auroit presidé de son chef sur tous les évêques du monde, même ceux d'Alexandrie & d'Antioche presens en per-

Theodor. I. hist. c. 8.

Apolog. p. 703. D.

AN. 325. sonne. Galase de Cyzique dit expressément qu'Osius tenoit la place de Silvestre évêque de la grande Rome avec les prêtres Viton & Vincent: & il ne doit point être suspect en ce point, étant Grec & écrivant sur les actes & les mémoires des Grecs Enfin la pratique suivante y est conforme; dans les conciles œcumeniques dont nous avons les actes, nous voyons les legats du pape à la tête: & c'est d'ordinaire un évêque avec deux prêtres. Voilà les plus illustres évêques qui assisterent à ce concile.

Gelas. lib. 1 c. 5.

VI. Evêques Ariens.

Sup liv. x. n 34.

Socr 1. hist 8.

Sup. liv x. n. 57.

Theod. 1. hist. c. 7.

Socr 1. c 8.

Soz. 1. c 17.

On en compte jusqu'à vingt-deux du parti d'Arius, dont les plus connus sont, les deux Eusebes de Nicomedie & de Cesarée: Theodote de Laodicée, Paulin de Tyr, Athanase d'Anazarbe, Gregoire de Beryte, Aëtius de Lydde. Arius lui-même comptoit ces sept pour lui. On y en doit joindre sept autres: Maris de Calcedoine, Theognis de Nicée, Menophante d'Ephese, Narcisse de Néroniade en Cilicie, Patrophile de Scythopole en Palestine, Second de Ptolemaïde en Libye, & Theonas de Marmarique. Ces deux derniers avoient été deposez au second concile tenu à Alexandrie par S. Alexandre. Les Ariens étoient en petit nombre en comparaison des catholiques qui étoient près de trois cens: encore ceux-là pour la plupart dissimuloient soigneusement leurs erreurs. Il y avoit aussi au concile plusieurs laïques exercez à la dialectique, pour venir au secours des évêques des deux parties: la plupart plus versez dans les saintes lettres que dans les sciences humaines.

VII. Conversion d'un philosophe.

Theod. c. 18

Ruf. 1 c. 2.

Socr 1. c. 8.

Quelques philosophes payens se trouverent à cette assemblée, & entrerent en conversation avec les évêques: les uns vouloient savoir quelle étoit notre doctrine; les autres irritez de ce qu'ils voyoient le paganisme pancher à sa per-

te, cherchoient à exciter des disputes entre les Chrétiens, & à les diviser. On dit qu'un vieillard du nombre des confesseurs, simple laïque & ignorant, ne pouvant souffrir le faste d'un de ces philosophes, s'attacha à lui parler. Il fit rire les plus emportez de ceux qui le conoissoient, & donna de la crainte aux plus sages: toutefois le respect les obligea de le laisser faire. Il parla donc ainsi: Philosophe, écoute au nom de J. C. Il n'y a qu'un Dieu createur du ciel & de la terre, de toutes les choses visibles & invisibles: qui a tout fait par la vertu de son Verbe, & a tout affermi par la sainteté de son Esprit. Ce Verbe que nous apellons le fils de Dieu, ayant pitié des hommes & de leur vie brutale, a bien voulu naître d'une femme, converser avec les hommes & mourir pour eux: & il viendra encore pour juger comment chacun aura vêcu. Voilà ce que nous croyons sans curiosité. Ne te fatigues donc pas en vain pour chercher des raisons contre les veritez de la foi, ou pour examiner comment cela peut s'être fait ou non? mais répons-moi si tu le crois? c'est ce que je te demande. Je le crois, dit le philosophe étonné. Il rendit graces au S. vieillard de l'avoir vaincu, il se fit chrétien, & conseilla aux autres de faire de même: assurant avec serment qu'il s'étoit senti poussé par une force divine à se convertir.

AN. 325.

VIII. Memoires contre les évêques. l. 3. cod. Theod. de div rest. V. Pagi an 325. Ruf. 1. c. 2.

L'empereur étoit à Nicée dès le vingt-troisiéme de Mai; plusieurs évêques voulurent profiter de l'occasion pour leurs interêts particuliers, & lui donnerent des memoires contre leurs confreres. On croit que c'étoit principalement les Ariens contre les catholiques. L'empereur les reçût, les fit rouller & attacher tous ensemble bien cachetez; ordonnant qu'on les lui gardât jusques à un certain jour qu'il marqua. Ce-

An. 325. pendant il s'apliqua à reconcilier ceux qui se plaignoient les uns des autres : & le jour étant venu il se fit aporter ce paquet, & dit aux évêques : Vous ne devez pas être jugez par les hommes, puisque Dieu vous a donné le pouvoir de nous juger nous-mêmes : remettez à son jugement vos differends : & unissez-vous pour vous appliquer à décider ce qui regarde la foi. Alors il brula tous ces memoires en leur presence : assurant avec serment qu'il n'en avoit pas lû un seul : parce que les fautes des évêques ne devoient pas être publiées, de peur de scandaliser le peuple. On dit même qu'il ajouta, que s'il voyoit de ses yeux un évêque commettre un adultere, il le couvriroit de sa pourpre.

Sozom. 1. c. 17. Theod. 1. c. 11.

IX. Conférence des évêques

Sozom. 1. c. 17. Athan. Or. in Ar. p. 294.

Avant le jour de la seance publique les évêques tinrent des conferences particulieres, où ils appellerent Arius. Il expliqua toutes ses erreurs, comme nous les avons rapportées dans ses lettres : Que Dieu n'a pas toujours été pere, & qu'il y a eu un tems où son fils n'étoit pas : qu'il est tiré du néant, creature & ouvrage comme le reste. Il est muable de sa nature : c'est par son libre arbitre qu'il a voulu demeurer bon ; & quand il voudra, il peut changer comme les autres. C'est pourquoi Dieu prévoyant qu'il seroit bon, l'a prévenu de cette gloire, qu'il auroit eue depuis sa vertu ; en sorte qu'il est devenu tel par ses œuvres que Dieu a prévûes. Il disoit donc que J. C. n'étoit pas vrai-Dieu, mais par participation, comme tous les autres à qui le nom de dieux est attribué. Il ajoutoit qu'il n'étoit pas le Verbe substantiel du pere & sa propre sagesse, par laquelle il a tout fait : mais qu'il a été fait lui-même par la sagesse éternelle : qu'il est étranger en tout de la substance du pere : que nous n'avons pas été faits pour lui, mais lui pour nous : quand Dieu qui étoit seul

auparavant a voulu nous créer. Qu'il a été fait par la volonté de Dieu, comme le reste, n'étant point aupatavant. Car il n'est point une production propre & naturelle du Pere, mais un effet de sa grace. Il n'est point la vertu naturelle & veritable de Dieu : mais l'écriture lui donne le nom devertu,comme elle le donne aux chenilles & aux hanetons. Il disoit encore, que le Pere est invisible au Fils, & qu'il ne peut le connoître parfaitement, mais seulement selon la mesure de son être, qui a commencé : enfin, qu'il ne connoit pas sa propre substance. Tels étoient les blasphêmes d'Arius, odieux même à réciter.

AN. 325.

Les évêques assemblez de tant de pays, se bouchoient les oreilles, & réjettoient cette doctrine, comme étrangere, & éloignée de la foi de l'église. Les uns vouloient condamner sans examen toute nouveauté; pour se tenir à la foi, qu'ils avoient reçûë par tradition dès le commencement : c'étoit principalement ceux que la simplicité de leurs mœurs éloignoit de tout curiosité dans la religion. D'autres soutenoient qu'il ne falloit pas suivre sans examen les anciennes opinions. Ces conferences donnerent, occasion à plusieurs des évêques & des clercs qui les avoient suivis, de montrer combien ils étoient forts dans la dialectique,&exercezà la dispute; & ils commencerent à être connus de l'empereur & de sa cour, entre autres, le diacre Athanase d'Alexandrie.

Ibid p.295. D.
Sozom.1 c.16.

X. *Séance publique du concile.* *Socr. lib. 1. c. 3.* *V. Pag. an. 325. n.3.5.*

Le jour marqué pour la séance publique du concile, étoit, selon les Romains, le treiziéme des calendes de Juillet, sous le consulat de Paulin & de Julien : selon les Macedoniens le dixneuviéme de Délius, l'an d'Alexandre 636. selon nous, le dix-neuviéme de Juin l'an de J. C. 325. Ce jour venu, tous ceux qui devoient as-

AN. 325. Eus. III. vit l. 10. Conc. Calch. p. 340. sister au concile se rendirent dans une salle, qui étoit au milieu du palais, plus grande que toutes les autres pieces, & remplie de bancs rangez des deux côtez, où s'étant assis, ils attendoient en silence. Alors entrerent quelques personnes de la suite de l'empereur, non de sa garde ordinaire, ni des gens armez, mais de ses amis, & des Chrétiens seulement. Tous se leverent au signal, qui marquoit l'entrée de l'empereur; & il parut au milieu de l'assemblée, vêtu de pourpre, & orné d'or & de pierreries, qui jettoient un éclat merveilleux. La religion & le respect paroissoient sur son visage? il rougissoit, il baissoit les yeux, & marchoit modestement. D'ailleurs il étoit bien fait, d'un corps robuste, & d'une taille au dessus de tous ceux qui l'environnoient : tous ces avantages rehaussoient sa modestie & sa pieté. Etant arrivé au haut de la salle, il se tint debout au milieu à la premiere place, devant un petit siége d'or, qui lui étoit préparé. Il ne s'assit qu'après que les évêques l'en eurent prié par signe, & tous s'assirent après lui.

Ibid. c. 11. Theod. 1 c. 7. Alors l'évêque qui étoit assis le premier du côté droit; on croit que c'étoit Eusthate d'Antioche, se leva, & adressant la parole à l'empereur, rendit graces à Dieu pour lui: puis il se rassit, & tous demeurerent en silence les yeux arrêtez sur l'empereur Il les regarda d'un visage serein; & après s'être un peu recueilli en Eus. c. 12. lui méme, il parla d'une voix douce & tranquille; leur témoignant une grande joie de les voir tous rassemblez, & un extrême desir de les voir parfaitement réünis de sentimens. Il parla en latin, qui étoit sa langue naturelle, & la langue de l'empire : mais on l'expliquoit en grec; parce que la plûpart des peres entendoient mieux cette langue, qui s'éten-

doit par tout l'Orient. Ensuite l'empereur donna la parole à ceux qui présidoient au concile, & laissa aux évêques une pleine liberté d'examiner la doctrine.

AN. 325.
Socr I *c.* 8 *Athan. or.* 1. *in. Ar. p.* 296 A

XI.
Examen de la doctrine d'Arius.

On examina d'abord celle d'Arius, on l'entendit lui-même, & il avança les mêmes blasphémes en presence de l'empereur. Les Eusebiens voulant le défendre & cherchoient à disputer, & ne disoient que des impietez: les autres évêques, qui étoient sans comparaison le plus grand nombre, leur demandoient doucement de rendre raison de leur doctrine, & d'en aporter des preuves conformes à la religion. Mais si tôt qu'ils voulurent parler, ils se combattoient eux-mêmes: ils demeuroient interdits, voyant l'absurdité de leur heresie, & confessoient par leur silence la honte que leur attiroit leur vanité. Les évêques ayant détruit les discours qu'ils avoient inventez, expliquerent contre eux la sainte doctrine de l'église. L'empereur écouta patiemment cette dispute, qui fut d'abord fort échauffée. Il s'appliquoit avec grande attention aux propositions que l'on avançoit de part & d'autre, & les reprenant tour à tour, il tâchoit de rapprocher peu à peu ceux qui disputoient avec plus de contention. Il parloit à chacun d'eux avec douceur, se servant de la langue greque qu'il n'ignoroit pas: il emploYoit les raisons, les prieres, les louanges, pour les amener tous à l'union.

epist. Synod. ap. So. 1. *c.* 9 *Theod.* 5. *c.* 9 *Athan. de Decr.* 351. A.

Eus III; *vit. c.* 13.

On lût dans le concile une lettre d'Eusebe de Nicomedie, qui contenoit l'heresie manifestement, & découvroit la cabale du parti. Elle y excita une telle indignation qu'on la déchira devant tout le monde, & Eusebe fut couvert de confusion. Il y disoit entre autres choses, que si l'on reconnoissoit le fils de Dieu

Eustath. ap. Theod. 1. *c.* 8.

Ambros. III *de fide. c.* 7. *alias.* 15. *n.* 125.

incréé, il faudroit aussi le reconnoître consub-
An. 325. stantiel au pere. Ce qui semble montrer que
ap. Theod. 1. c. 6 Sup. liv. x. n. 43. c'étoit la lettre à Paulin de Tyr, où cette pensée se trouve exprimée par d'autres paroles. Les Ariens présenterent aussi à l'assemblée une confession de foi qu'ils avoient dressée; mais
Theo. 1 c. 7. si-tôt qu'elle eût été lûe, on la déchira en la nomant fausse & illegitime : il s'excita contre eux un grand tumulte, & tout le monde les accusa de trahir la verité.

Athan. De cret. p. 267 & epist. ad. Afric. p. 930. & ap. Theod 8. hist. c. 8. 9. Cor. VI. 1 6 2. Cor. V. 17 Le concile voulant détruire les termes impies dont les Ariens se servoient ? & employer les paroles autorisées par l'écriture, dit que le fils est Dieu. Mais les Eusebiens vouloient que ce terme nous fut commun avec lui, parce qu'il est écrit : Il n'y a qu'un Dieu de qui est tout. Et encore : Je fais toutes choses nouvelles : & tout est de Dieu : Les peres voyant leur malice, furent contraints d'expliquer plus clairement comment le fils est de Dieu, & de dire qu'il est de la substance de Dieu : car il est vrai de dire que les creatures sont de Dieu, puisqu'il en est l'auteur, & cette expression est necessaire, pour montrer qu'elles ne sont pas par hazard, contre les philosophes qui vouloient que le monde se fût formé par un concours fortuit d'atômes : & pour établir contre quelques heretiques qu'il n'a été fait ni par les anges, ni par un autre auteur que le vrai Dieu. Donc Dieu qui étoit, a fait par son Verbe toutes choses, qui n'étoient point auparavant : le Verbe seul est du pere, & pour le mieux exprimer, on dit qu'il est de la substance du pere, ce qui ne convient à aucune des creatures. Voilà pourquoi on employa ce mot de *substance*, dont il fut depuis tant disputé.

Les évêques demanderent à ce petit nombre

d'Ariens, s'ils diroient que le Fils est la vertu du Pere, son unique sagesse, son image éternelle, qui lui est semblable en tout: immuable, subsistant toûjours en lui: enfin vrai Dieu. Les Eusebiens se contenoient, & n'osoient contredire ouvertement, de peur d'être convaincus; mais on s'apperçut qu'ils se parloient bas, & se faisoient signe des yeux que ces termes de *semblable*, & *toûjous*, & *en lui*, & le nom de *vertu*, nous étoient encore communs avec le Fils. Nous pouvons, disoient ils, sans peine accorder ces termes. Celui de semblable, parce qu'il est écrit, que l'homme est l'image & la gloire de Dieu. Celui de toûjours, parce qu'il est écrit: Car nous qui vivons sommes toûjours. En lui, parce qu'il est dit: En lui nous sommes, & nous avons la vie & le mouvement. Le mot d'invariable, parce qu'il est écrit: Que rien ne nous sépare de la charité de Jesus-Christ. La vertu, parce qu'il est parlé de plusieurs vertus; & ailleurs, la chenille & le haneton sont appellez vertu, & la grande vertu. Souvent, en parlant du peuple, il est dit. Que la grande puissance de Dieu sortit d'Egypte; & il y a d'autres vertus celestes; car il est dit: Le Seigneur des vertus est avec nous. Enfin, quand ils diront, que le Fils est vrai Dieu, nous n'en serons point choquez: car il l'est vraiement, puisqu'il l'a été fait.

AN. 325.

1. Cor. XI. 7. 1. Cor. IV. 11. Act. VII 18. Rom. VIII. 15. 1. Cor. XII. 10. Joel. II. 25. Ps. XLV. 12.

XII. Nécessité du terme de Consubstantiel.

Alors les évêques voyant leur dissimulation & leur mavaise foi, furent contraints pour s'expliquer plus nettement, de renfermer en un seul mot le sens des écritures, & de dire, que le Fils est CONSUBSTANTIEL au Pere, se servant du mot grec *homoousios*, que cette dispute a rendu depuis si célébre. Il marque que le Fils n'est pas seulement semblable au Pere; mais si semblable, qu'il est le même; & montre que la res-

semblance & l'immutabilité du Fils est autre que
AN 325. celle que l'on nous attribuë, & que nous acquerons par la vertu & l'observation des commandemens. D'ailleurs, les corps semblables peuvent etre séparez & éloignez, comme entre les hommes, un pere & un fils, quelques semblables qu'ils soient : mais la génération du Fils de
Jo. x. 30. Dieu est bien differente. Il n'est pas seulement semblable, mais inséparable de la substance du Pere : Le Pere & lui ne sont qu'un, comme il a dit lui même : Le Verbe est toûjours dans le Pere, & le Pere dans le Verbe, comme la splendeur est à l'égard de la lumiere. Voilà pourquoi les peres du concile de Nicée s'arrêterent au mot
Ambr. III. de fide c. 15. n 125 de consubstantiel : c'est saint Athanase qui y eut si grande part. Nous apprenons d'ailleurs que les peres avoient remarqué que ce mot étoit rédoutable aux Ariens. Eusebe de Nicomedie, dans sa lettre qui avoit été lûë, relevoit comme un grand inconvenient, que si l'on reconnoissoit le Fils incréé, il faudroit avoüer qu'il est de même substance que le Pere.

Bic. I. hist. p. 8. p 20. A. Les Ariens rejetterent avec murmure & mocquerie le terme de consubstantiel, disant qu'il ne se trouvoit point dans l'écriture, & qu'il enfermoit de mauvais sens. Car, disoient-ils, ce qui est de même substance, qu'un autre en vient de trois manieres; ou par division, ou par écoulement, ou par production. Par production, comme la plante de sa racine : par écoulement, comme les enfans des peres : par division, comme deux ou trois coupes d'une seule masse
Basil. ep. 300. d'or. Les Catholiques expliquerent si bien le
Euseb. Caesar ap Theod. I. hist. c. 12. terme de consubstantiel, que l'empereur lui-même comprit, qu'il n'enfermoit aucune idée corporelle, qu'il ne signifioit aucune division de la substance du Pere, absolument immate-

rielle & ſpirituelle ; & qu'il falloit l'entendre d'une maniere divine & ineffable. Ils montrerent encore l'injuſtice des Atiens, de réjetter ce mot, ſous prétexte qu'il n'eſt pas dans l'écriture : eux qui employoient tant de mots qui ne ſont point dans l'écriture, en diſant, que le Fils de Dieu étoit tiré du néant, & n'avoit pas toûjours été. Ils ajoûterent, que le mot de conſubſtantiel n'étoit pas nouveau; & que d'illuſtres évêques de Rome & d'Alexandrie, c'étoit les deux ſaints Denys, s'en étoient ſervis pour condamner ceux qui diſoient, que le Fils étoit un ouvrage, & non pas conſubſtantiel au Pere. Euſebe de Céſarée fut obligé de le reconnoître lui-même.

AN. 325. *Athan. ad Afric.*

Sup. liv. VII. *n.* 54

Quelques-uns inſiſtoient ſur ce que le mot de conſubſtantiel avoit été réjetté, comme impropre, dans le concile d'Antioche, tenu contre Paul de Samoſate : mais c'eſt qu'il le prenoit d'une maniere groſſiere, & marquant de la diviſion, comme on dit que pluſieurs pieces de monnoye ſont d'un même métail. Il étoit ſeulement queſtion contre Paul de montrer que le Fils étoit avant toutes choſes, & qu'étant Verbe, il s'étoit fait chair : mais les Atiens accordoient qu'il étoit avant le temps, ſoutenant qu'il avoit été fait, & qu'il étoit une des créatures ; ils diſoient que ſa reſſemblance & ſon union avec le Pere, n'étoit pas ſelon la ſubſtance, ni ſelon la nature, mais ſelon la conformité de la doctrine, Les peres ne trouverent donc point de terme plus propre pour trancher toutes leurs mauvaiſes ſubtilitez que celui de conſubſtantiel, & ce mot fut toûjours depuis la terreur des Ariens.

Sup. liv. VIII. *n.* 1. *Baſil. epiſt.* 300.

Athan. de Syn. p. 920. 921.

XIII. Symbole de Nicée.

Après que l'on fût convenu de ce mot, & des autres les plus propres pour exprimer la foi catholique, Oſius en dreſſa le formulaire : &

AN. 325. Hermogenes, depuis évêque de Césarée en Cappadoce l'écrivit. Il fut conçu en ces termes : Nous croyons en un seul Dieu, Pere tout puissant, créateur de toutes choses, visibles & invisibles ; & en un seul Seigneur JESUS-CHRIST, Fils unique de Dieu engendré du Pere ; c'est-à-dire, de la substance du Pere. Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré & non fait, consubstantiel au Pere ; par qui toutes choses ont été faites, au ciel & en la terre. Qui pour nous autres hommes, & pour notre salut, est descendu des cieux, s'est incarné & fait homme : a souffert, est ressuscité le troisiéme jour, est monté aux cieux, & viendra juger les vivans & les morts. Nous croyons aussi au Saint-Esprit. Quant à ceux qui disent : Il y a eu un temps où il n'étoit pas, & il n'étoit pas avant que d'être engendré ; & il a été tiré du néant ; ou qui prétendent que le Fils de Dieu est d'une autre hypostase, ou d'une autre substance, ou muable, ou alterable : la sainte église catholique & apostolique leur dit anathême.

Athan ad Sol. c. 837. Basil. ep. 319. Eus. Caesar. ap. Theod. 1. c. 12. Socr. 1. c. 8. Basil. ep. 78 Ruf. 1. c. 5.

Tous les évêques approuverent ce symbole, & y souscrivirent, hors un petit nombre d'Ariens. D'abord ils furent dix-sept qui refuserent d'y souscrire : ensuite ils se réduisirent à cinq, Eusebe de Nicomedie, Théognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Théonas, & Second de Lybie. Eusebe de Césarée approuva le mot de consubstantiel, après l'avoir combattu le jour précédent. Des cinq, il y en eut trois qui céderent à la crainte d'être déposez & bannis : car l'empereur avoit menacé d'exil ceux qui ne voudroient pas souscrire. Il n'y eut que Théonas & Second qui demeurerent opiniâtrement attachez à Arius, & le concile les condamna avec lui. Les trois qui céderent,

Ruf. 1. c. 5. Socr. 1. c. 8.

Ath. Decr. p. 251. Eustath. apt Theod. c. 8.

Epist. Synod ap. Socr. 1. c. 9.

furent Eusebe de Nicomedie, Theognis & Maris. Eusebe se donna bien du mouvement pour engager l'empereur à le soutenir ; lui faisant parler sous main par differentes personnes pour se garantir d'être deposé. Mais enfin il ceda aux persuasions de Constantia sœur de l'empereur, & ne pouvant éviter de souscrire, il distingua la profession de foi, de l'anathême qui étoit à la fin, & souscrivit à la foi, mais non pas à l'anathême ; parce, disoit-il, qu'il étoit persuadé qu'Arius n'étoit pas tel que les peres le croyoient, en ayant une connoissance particuliere par ses lettres & par ses conversations. On dit même, & c'est Philostorge auteur Arien qui le dit : qu'Eusebe & Theognis userent de fraude dans leurs souscriptions qui furent semblables ; & que dans le mot homoousios, ils inséreren un iota, qui faisoit *homoiousios*, c'est-à-dire, semblable en substance au lieu que le premier signifie, de même substance. En condamnant Arius on condamna ses écrits, & nomément sa Thalie. On condamna aussi les personnes que le concile d'Alexandrie avoit condamnez avec lui : entre autres le diacre Euzoïus, depuis évêque Arien d'Antioche, & Piste depuis évêque Arien d'Alexandrie.

An. 325. Epist. Constant. ap. Theodor. 1. hist. c. 28. Libell. Eus. ap. Socr. 1. hist. c. 14. & ap. Sozom. II. c. 16.

Philostorg. lib. 1. c. 9.

XIV. Decret sur la pâque. *Sup. liv. III. n. 43. liv. IV. n. 3. Athan. de Syn. p. 872. D. ad Afr. p. 933. B.*

La question de la pâque agitée du temps du pape S. Anicet & de S. Policarpe, & depuis sous le pape saint Victor, n'étoit pas encore finie : ce fut un des deux principaux motifs de la convocation du concile de Nicée, c'est-à-dire, le plus important après l'hérésie d'Arius ; car les églises de Syrie & de Mesopotamie suivoient encore l'usage des Juifs, & celebroient la pâque le quatorziéme de la lune, sans considerer si c'étoit le dimanche ou non. Tout le reste des églises celebroient la pâque le dimanche, c'est-

à-dire, Rome, l'Italie, l'Afrique, la Libye; l'Egypte, l'Espagne, la Gaule, la Bretagne, toute la Grece, l'Asie & le Pont: C'étoit une diversité scandaleuse de voir encore les uns dans le jeûne & l'affliction, tandis que les autres étoient dans la joie.

AN. 325. *Constan. ap. Eus. III vit. c. 18. 19.*

Cette question ayant été examinée, tous les peres convinrent d'observer la pâque le même jour, & les orientaux promirent de se conformer à la pratique de Rome, de l'Egypte & de tout l'Occident; mais on prononça en d'autres termes sur cette matiere que sur celle de la foi. C'est S. Athanase qui en remarque la difference. Sur la foi on dit: Voici quelle est la foi de l'église catholique: Nous croyons, & le reste, pour montrer que ce n'étoit pas un reglement nouveau, mais une tradition apostolique. Aussi ne mit-on point à ce decret la date du jour ni de l'année. Sur la pâque on dit: Nous avons résolu ce qui suit: pour marquer que tous y devoient obéir. Le jour de la pâque fut fixé au dimanche immediatement suivant le quatorziéme de la lune, lequel a suivi de plus près l'equinoxe du printems; parce qu'il est certain que N. S. ressuscita le dimanche, qui suivit de plus près la pâque des Juifs. Pour trouver plus aisément le premier jour de la lune, & par conséquent le quatorziéme, le concile ordonna que l'on se serviroit du cicle de dix neuf ans, parce qu'au bout de ce terme, les nouvelles lunes reviennent à peu près aux mêmes jours de l'année solaire. Ce cicle nommé en grec Enneade caëteride avoit été trouvé environ sept cens cinquante ans auparavant par un Athenien nommé Méton, & on l'a nommé depuis nombre d'or, parce qu'on s'accoutuma à marquer en lettre d'or dans les calendriers les jours des nouvelles lunes. On croit que le concile

Epist. Sin. ap. Theod. I c. 9.

Athan. de Syn. p. 873 A.

Ambros. epist. 23. ad episc. Æmil.

Petav. Rat. I. p. lib. III c. 8 & 2. p lib. I. c. 2.

concile chargea de ce calcul Eusebe de Cesarée: & il est certain qu'il avoit composé un canon pascal de dix-neuf ans, & qu'il avoit expliqué l'origine & le sujet de cette question, dans un discours dédié à l'empereur Constantin, qui l'en remercia par une lettre.

An. 325. *Hier. de script. in Hippolyt. Eus. IV vit. I. c 34 35.*

Nonobstant la décision du concile, il resta des Quartodecimains attachez opiniâtrement à celebrer la pâque le quatorziéme, entre autres les Audiens schismatiques en Mesopotamie, dont il a été parlé: seulement le concile leur servit de prétexte pour calomnier l'église; & dire que ce n'étoit qu'alors que l'on avoit commencé par complaisance pour Constantin, à quitter l'ancienne tradition. Les évêques aïant déferé à Constantin le vieillard Audius chef de ce schisme, qui détournoit les peuples de l'unité de l'église, l'empereur le bannit en Scythie. Il y demeura plusieurs années, & passa bien avant chez les Goths, où il instruisit plusieurs personnes dans le christianisme, & y établit des vierges, des ascetes & des monasteres très reguliers. Leur plus grand mal étoit l'opiniâtreté dans le schisme.

Sup. x n. 44 Epiph. hær. 70. n 9. 14.

XV. Decret touchant les Meleciens.

Sup. liv. VIII. n 24. Synod. ap. Theod. lib. I c. 9. & ap. Socr. I. c. 9.

Le concile voulut aussi pourvoir au schisme des Meleciens, qui divisoient l'Egypte depuis vingt-quatre ans, & fortifioient les Ariens par leur union avec eux. On usa d'indulgence à l'égard de Melece, car à la rigueur il ne meritoit aucune grace. On lui permit de demeurer dans sa ville de Lycopolis, mais sans aucun pouvoir, ni d'élire, ni d'ordonner, ni de paroître pour ce sujet ou à la campagne ou dans aucune autre ville: en sorte qu'il n'avoit que le simple titre d'évêque. Quant à ceux qu'il avoit ordonnez, il fut dit qu'ils seroient réhabilitez par une plus sainte imposition des mains, & admis à la communion avec l'honneur & les fonctions de leur

AN. 325. ordre ; mais à la charge de ceder le rang en chaque diocese, & en chaque église, à ceux qui avoient été ordonnez auparavant par l'évêque Alexandre. Ceci se doit entendre principalement des évêques ; car Melece avoit eu l'audace d'en ordonner plusieurs ; & on en trouve jusques à vingt-huit la plupart dans la haute Egypte. Or leur ordination n'étoit pas legitime, étant faite sans le consentement de l'évêque d'Alexandrie, contre l'ancienne coutume de la province. Le concile veut encore, que ceux qui ont été ordonnez par Melece n'ayent aucun pouvoir d'élire ceux qu'il leur plaira, ou d'en proposer les noms, sans le consentement de l'évêque catholique soumis à Alexandre : ce qui étoit necessaire, pour empêcher qu'ils ne fortifiassent leur cabale. Au contraire ceux qui n'avoient point pris de part au schisme, & qui étoient demeurez sans reproche dans l'église catholique, on leur conserve le pouvoir d'élire & de proposer les noms de ceux qui seront dignes d'entrer dans le clergé, & generalement de faire toutes choses selon la loi ecclesiastique. Que si quelqu'un d'eux vient à mourir, on pourra faire monter à sa place quelqu'un des nouveaux reçus, pourvû qu'il en soit trouvé digne, que le peuple le choisisse, & que l'évêque d'Alexandrie confirme l'élection. Tout cela fut accordé aux Meleciens ; mais pour la personne de Melece, on défendit de lui donner aucun pouvoir ni aucune autorité, à cause de son esprit indocile & entreprenant, de peur qu'il n'excitât de nouveaux troubles ; & l'experience fit voir ensuite que l'on n'avoit eu que trop d'indulgence pour ses sectateurs ; & qu'il eût mieux valu ne les point recevoir du tout.

Athan. apol. 2. p. 789.

Vales. ad Eusib. III vit. c. 69. 63.

Athan. apol. 2. p. 788.

Le concile de Nicée fit encore des canons ou

regles generales de discipline : non pour en établir une nouvelle, mais pour conserver l'ancienne, qui se relâchoit. Ces canons sont au nombre de vingt, reconnus de toute l'antiquité. Le premier est conçû en ces termes : Si quelqu'un a été fait eunuque, ou par les chirurgiens en maladie, ou par les barbares, qu'il demeure dans le clergé : mais celui qui s'est mutilé lui-même étant en santé, doit être interdit s'il se trouve dans le clergé ; & desormais on n'en doit promouvoir aucun. Et comme il est évident que ceci est dit seulement contre ceux, qui de dessein prémedité osent se mutiler eux-mêmes : le canon reçoit dans le clergé ceux qui ont été faits eunuques par les barbares ou par leurs maîtres, si d'ailleurs on les trouve dignes. Ce canon fait connoître que le zele mal reglé de la pureté avoit porté plusieurs personnes à imiter Origene, & nous voyons en effet une secte entiere, quoiqu'assez obscure, qui se distinguoit principalement par cette cruelle pratique. On les nommoit Valesiens ; ils étoient tous eunuques, & ne permettoient à leurs disciples de manger rien qui eût vie, jusqu'à ce qu'ils fussent au même état : ensuite ils leur permettoient tout, comme étant en sureté contre les tentations. Ils ne mutiloient pas seulement leurs disciples, mais leurs hôtes, & souvent malgré qu'ils en eussent. Il y en avoit au-delà du Jourdain, à l'entrée de l'Arabie.

AN. 325.

XVI. Canons de Nicée

To 2. conc. p. 28 Justel. bibl. to. 1.

Epiph hær. 58.

Le second canon du concile de Nicée défend les ordinations des Néophites en ces termes : Parce qu'il s'est fait bien des choses contre la regle de l'église par necessité ou en cedant à l'importunité : en sorte que des hommes à peine sortis du paganisme pour embrasser la foi, après avoir été instruits peu de tems, ont été amenez au batême, & aussi-tôt promûs à l'é-

piscopat ou à la prêtrise: il a été jugé à propos
AN. 325. que desormais on ne fasse rien de semblable. Car il faut du tems pour instruire le cathecumene,& encore plus pour l'éprouver après qu'il est batisé. L'apôtre dit clairement : Non un
I. Tim. III. 6. Néophyte,de peur que l'orgueil ne le fasse tomber dans la condamnation & dans le piege du démon. Que si dans la suite du tems cette personne se trouve coupable de quelque peché de la chair, & en est convaincu par deux ou trois témoins: qu'il soit privé de son ministere. Qui contreviendra à ce canon se mettra lui-
V. Tertull. præsc. c. 41. même en peril d'être déposé, ayant la hardiesse de resister au grand concile. Il est à croire que les Ariens, comme les autres heretiques, mé-
Conc. Neoc. c 9. 10. Eliber. c. 5. prisoient cette regle. Le concile employe ici le terme de *peché animal*, que je rends par peché de la chair. Le concile de Neocesarée & auparavant encore le concile d'Elvire avoient ordonné la même chose, touchant ces sortes de pechez.

XVII. Celibat. Remontrances de S. Paphnuce. Le troisiéme canon de Nicée pourvoit encore à la pureté des ecclesiastiques en ces termes: le grand concile a défendu generalement, que ni évêque, ni prêtre, ni diacre, ni aucun autre clerc ne puisse avoir de femme sous-introduite ; si ce n'est la mere, la sœur, la tante & les autres personnes qui sont hors de tout soupçon. On nommoit femmes sous-introduites, principalement à Antioche, celles que les ecclesiastiques tenoient dans leurs maisons, par un usage, que l'église condamnoit, comme il fut reproché à Paul de Samosate. Parce qu'en-
Sup liv. VIII. n. 4. core que ce fut sous prétexte de charité & d'amitié spirituelle, les consequences en étoient trop dangereuses, ne fut-ce que pour le scan-
Conc. Eliber. c. 27. dale. Le concile d'Elvire avoit déja fait la même ordonnance. On vouloit à Nicée passer plus

avant, & faire une loi generale, qui défendit à ceux qui étoient dans les ordres sacrez, c'est-à-dire, comme l'explique Socrate, aux évêques, aux prêtres & aux diacres, d'habiter avec les femmes, qu'ils avoient épousées étant laïques. Sozomene y ajoute les soudiacres. Alors le confesseur Paphnuce évêque dans la haute Thebaïde se leva au milieu de l'assemblée, & dit à haute voix : Qu'il ne falloit point imposer un joug si pesant aux clercs sacrez, que le lit nuptial est honorable & le mariage sans tache, que cet excès de rigueur nuiroit plûtôt à l'église; que tous ne pouvoient porter une continence si parfaite, & que la chasteté conjugale en seroit peut-être moins gardée, qu'il suffisoit que celui qui étoit une fois ordonné clerc n'eût plus la liberté de se marier, suivant l'ancienne tradition de l'église; mais qu'il ne falloit pas le séparer de la femme, qu'il avoit épousée étant encore laïque. Ainsi parloit S. Paphnuce, quoique lui-même eût gardé la virginité; car il avoit été nourri dès l'enfance dans un monastere, & il étoit celebre par sa pureté, autant qu'aucun autre. Tout le concile suivit son avis, & on ne fit point sur ce sujet de loi nouvelle, c'est-à-dire, que chaque église demeura dans son usage & sa liberté.

An. 325.

Socr. lib. 1. c. 11.

Sozom. 1. c. 23.

Heb. xiii. 4.

En effet, les coutumes étoient differentes sur ce point. L'historien Socrate qui rapporte ce fait témoigne ailleurs, qu'en Thessalie on excommunioit un clerc s'il habitoit avec sa femme quoiqu'il l'eût épousée avant son ordination; & que la même coutume s'observoit en Macedoine & en Grece. Qu'en Orient tous observoient cette regle, mais volontairement, sans y être obligez par aucune loi, non pas même les évêques, ensorte que plusieurs avoient eu des enfans de leurs femmes legitimes pendant

Lib v. c. 22. p. 235. c.

AN. 325. leur épiscopat. Mais S. Jerôme & S. Epiphane plus anciens que Socrate, nous apprennent plus distinctement la difference de ces usages. Saint Jerôme dit, que les églises d'Orient, d'Egypte & du saint Siege apostolique, prenoient pour clercs des vierges ou des continens, ou que s'ils avoient des femmes, ils cessoient d'être leurs maris. Voilà les trois grands patriarcats, Rome, Alexandrie & Antioche; car ce dernier est ce qu'il appelle l'Orient. Saint Epiphane dit que l'église observe exactement de ne point ordonner les bigames, quoiqu'ils n'ayent épousé la seconde femme qu'après la mort de la premiere: que celui-même qui n'a été marié qu'une fois n'est point reçu pour être diacre, prêtre, évêque ou soudiacre du vivant de sa femme, s'il ne s'en abstient: principalement dans les lieux où les canons sont gardez exactement. Car il avouë qu'en quelques lieux il y avoit des prêtres, des diacres & des soudiacres, qui usoient du mariage. Cet usage, ajoute-t'il, n'est pas conforme à la regle, mais à la foiblesse des hommes, qui se relâchent selon l'occasion; & à cause de la multitude, pour laquelle on manqueroit de ministres. On peut donc dire, que le célibat des clercs étoit alors mieux gardé qu'à present: puisque la Grece & tout l'Orient s'en sont relâchez depuis plusieurs siecles; mais il suffisoit que l'usage ne fut pas universel, pour empêcher le concile de Nicée d'en faire une loi universelle. Car en ces tems-là on ne faisoit pas des canons pour introduire de nouvelles pratiques, au hazard d'être mal observées, mais pour confirmer les anciens usages de tradition apostolique.

Hier. adv. Vigi. c. 1.

Epiph. hær. 59. cathar. n. 4.

XVIII. Autres canons pour le clergé.

Le neuviéme canon pourvoit encore à la pureté du clergé en disant: Si quelqu'un a été ordonné prêtre sans examen, ou si dans l'examen

il a confessé les pechez qu'il avoit commis, & qu'après sa confession on n'ait pas laissé de lui imposer les mains, contre les canons : nous ne le recevons point. Car l'église catholique soutient la qualité d'irreprehensible. C'est-à-dire, qu'elle observe la regle donnée par S. Paul sur ce sujet. Jusques-là, & long-temps après le crime étoit une irregularité : c'est à dire, que quiconque en avoit commis un depuis son batême, n'étoit point admis aux ordres, quelque penitence qu'il eût fait. Parce que la memoire qui en reste affoiblit toujours la réputation; & l'on a sujet de soupçonner ceux qui sont tombez, d'être plus foibles que ceux dont la vie est entiere. Le dixiéme canon applique cette regle en particulier à ceux qui avoient idolâtré pendant la persecution, en disant : Ceux qui étant tombez ont été ordonnez par ignorance, ou avec connoissance de la part des ordinateurs, ne préjudicient point au canon : car étant connus ils sont déposez. Le dix-septiéme canon regarde encore les mœurs des clercs, & leur défend l'usure en ces termes : Parce que plusieurs ecclesiastiques s'adonnant à l'avarice & à l'interet sordide, oublient l'écriture divine, qui dit : Il n'a point donné son argent à usure, & prêtent à douze pour cent : le saint & grand concile a ordonné ; que si après ce reglement il se trouve quelqu'un qui prenne des usures d'un prest, qui fasse quelque trafic semblable, qui exige une moitié au de-là du principal, ou qui use de quelque autre invention pour faire un gain sordide : il sera déposé & mis hors du clergé. Comme l'usure étoit permise par les loix Romaines, il étoit difficile d'en abolir l'usage, & l'église commença par la défendre expressément aux clercs : sans pour cela l'approuver chez les laïques.

AN. 325.

1. *Tim.* III. 2. *Vide dict.* 50 c. 55. &c.

Ps. XIV. 5.

AN. 325.

Le dix-huitiéme canon regarde les diacres en particulier,& dit: On a rapporté au grand concile qu'en quelques lieux les diacres donnent l'euchariſtie aux prêtres. Mais ni les canons ni la coutume ne permettent, que ceux qui n'ont pas le pouvoir d'offrir,donnent le corps de J.C. à ceux qui l'offrent.On a encore appris que quelques diacres prennent l'euchariſtie même avant les évêques. Qu'on aboliſſe tous ces abus. Que les diacres ſe contiennent dans leurs bornes, ſachant qu'ils ſont les miniſtres des évêques & inferieurs aux prêtres. Qu'ils reçoivent l'euchariſtie en leur rang apres les prêtres, de la main de l'évêque ou du prêtre. Qu'il ne ſoit non plus permis aux diacres de s'aſſeoir entre les prêtres : c'eſt contre les canons & contre l'ordre.Que ſi quelqu'un ne veut pas obéïr,même après ce reglement, qu'il ſoit interdit du diaconat.Les diacres avoient été inſtituez pour ſervir aux tables, c'eſt-à-dire principalement à la table ſacrée : Saint Juſtin témoigne qu'ils diſtribuoient le pain & le vin à chacun des aſſiſtans. Depuis ils ne donnoient que la communion du calice,après l'évêque ou le prêtre officiant qui diſtribuoit de ſa main l'eſpece du pain: car alors il n'y avoit ordinairement qu'un ſeul ſacrifice, pour tout le clergé & tout le peuple ; d'ailleurs les diacres avoient l'adminiſtration des offrandes & de tout le temporel, qui appartenoit aux égliſes: c'étoit par leurs mains, que les pauvres recevoient les aumônes; & les clercs leurs penſions & leurs retributions. Cette fonction leur attiroit une grande conſideration,& une eſpece d'autorité ſur les prêtres les moins déſintereſſez. Le concile d'Arles avoit déja commencé à reprimer les entrepriſes des diacres, en leur défendant de ſe rien attribuer de ce qui appartient aux prêtres.

Act. VI Juſtin apol. 2 in fine.

Conc. Arel. can 18.

AN. 425.

XIX. Ordination & jurisdiction des évêques.

Le quatriéme canon regle l'ordination des évêques, & dit: L'évêque doit être institué autant qu'il se peut par tous ceux de la province. Mais si cela est difficile pour une necessité pressante ou pour la longueur du chemin, il faut du moins qu'il y en ait trois assemblez, qui fassent l'ordination avec le suffrage & le consentement par écrit des absens: mais c'est au métropolitain en chaque province à confirmer ce qui a été fait. On voit ici la division des provinces établie, & le nom de métropolitain donné dèslors à l'évêque de la capitale, que les Grecs nomment métropole, comme qui diroit mere-ville: & ses provinces étoient reglées suivant la division de l'empire Romain. Le concile d'Arles avoit ordonné la même chose, contre quelques évêques qui s'attribuoient l'autorité d'ordonner seuls d'autres évêques. On peut joindre à ce canon le quinziéme qui défend les translations en ces termes: A cause des grands troubles & des seditions qui sont arrivées, il a été resolu d'abolir entierement la coutume, qui se trouve introduite en quelques lieux contre la regle: ensorte que l'on ne transfere d'une ville à l'autre, ni évêque, ni prêtre ni diacre. Que si quelqu'un après la définition du saint concile entreprend rien de semblable, ou y consent, on cassera entierement cet attentat; & il sera rendu à l'église dans laquelle il a été ordonné évêque ou prêtre. L'exemple d'Eusebe, qui de Beryte avoit passé à Nicomedie, peut avoir donné occasion à ce canon: mais Eusebe n'étoit pas seul; & l'abus commençoit à se tourner en coutume. Au reste il est remarquable, que le canon s'étend aux prêtres & aux diacres; & ne leur ordonne pas moins la stabilité qu'aux évêques. Le seiziéme l'étend même à tous les clercs, en disant: Ceux

Conc. Arl. I. c. 20.

AN. 325. qui témerairement, sans avoir la crainte de Dieu devant les yeux, ni connoître les canons, se retirent de l'église en laquelle ils sont prêtres, diacres, ou en quelque rang du clergé que ce soit : ceux-là ne doivent aucunement être reçus en une autre église ; mais on leur doit imposer une necessité absolue de retourner dans leurs dioceses, ou les excommunier s'ils demeurent. Que si quelqu'un a la hardiesse d'enlever celui qui dépend d'un autre, & l'ordonner dans son église, sans le consentement du propre évêque, d'avec lequel le clerc s'est reti r l'ordination sera sans effet.

XX. Privileges des grands sieges.

Le sixiéme canon regle encore les bornes de la jurisdiction, principalement pour l'ordination des évêques ; le voici : Que l'on observe les anciennes coutumes établies dans l'Egypte, la Libye & la Pentapole : ensorte que l'évêque d'Alexandrie ait l'autorité sur toutes ces provinces, puisque l'évêque de Rome a le même avantage : à Antioche aussi & dans les autres provinces, que chaque église conserve ses privileges. En general qu'il soit notoire, que si quelqu'un est fait évêque sans le consentement du metropolitain ; le grand concile déclare qu'il ne doit point être évêque. Mais si l'élection étant raisonable & conforme aux canons, deux ou trois s'y opposent par une opiniâtreté particuliere : la pluralité des voix doit l'emporter. La derniere partie de ce canon confirme ce qui est dit dans le quatriéme, de l'autorité du metropolitain pour les élections. Mais la premiere partie, qui est la plus importante, fait voir un degré au dessus des metropolitains : c'est à dire, une jurisdiction sur plusieurs provinces attribuée à certains évêques, que l'on a depuis nommez patriarches ou primats, comme on a aussi nommé les metropolitains arche-

vêques: car ces noms n'étoient pas encore en usage. AN. 325.

Nous voyons donc que deslors les évêques des trois premieres villes du monde, Rome, Alexandrie & Antioche, avoient jurisdiction sur les provinces voisines ; & que d'autres avoient encore d'autres privileges. Il y en eut trois que l'on nomma depuis Exarques: sçavoir l'évêque d'Ephese capitale de l'Asie, proprement dite : l'évêque de Cesarée en Cappadoce, & celui d'Heraclée en Thrace. L'archevêque de Carthage avoit aussi une grande autorité sur toutes les provinces d'Afrique. Tous ces droits paroîtront davantage dans la suite de l'histoire ; mais il ne faut pas croire qu'ils ayent commencé seulement du tems des monumens qui nous en restent. Rufin, qui vivoit dans le même siecle du concile de Nicée, explique le pouvoir qui est attribué au pape dans ce canon, en disant : qu'il avoit le soin des églises *suburbicaires ;* ce qui signifie quelque étenduë de provinces soumises à Rome d'une maniere particuliere: mais quoi que signifie ce mot obscur, il ne regarde l'évêque de Rome que comme patriarche en occident : sans préjudice de la qualité de chef de l'église universelle, si bien établie dans les siecles précedens. Au reste on croit que les entreprises des Meleciens contre la jurisdiction de l'évêque d'Alexandrie furent l'occasion de ce canon.

Conc. 1. Constantinop. c. 2.

Ruf. lib. 1. c. 6.

Le septiéme canon de Nicée regarde en particulier l'église de Jerusalem. Puisque suivant la coutume, dit-il, & la tradition ancienne, l'évêque d'Elia est en possession d'être honoré; il continuera à joüir de cet honneur : sans préjudice de la dignité du metropolitain. Jerusalem ayant été ruinée par Titus avoit été rétablie par Hadrien, ainsi qu'on a déja vû, sous

Lib. III. n. 24.

An. 325. le nom d'Elia: comme une ville nouvelle, peu considerable & soumise à Cesarée metropole de la Palestine. Mais les chrétiens conservoient toujours la memoire de son antiquité, des mysteres qui s'y étoient accomplis, & principalement de ce que le royaume spirituel de J. C. y avoit commencé pour s'étendre par toute la terre. Cet honneur ne pouvoit gueres consister qu'en la préséance sur les autres évêques de la province: & en effet, nous avons vû des conciles de Palestine où l'évêque de Jerusalem présidoit, avec celui de Cesarée, au rapport d'Eusebe même évêque de Cesarée; & il nous a conservé la suite de tous les évêques de Jerusalem, comme des autres sieges apostoliques.

V. hist. c. 2. c 23. vi. 8.

Le cinquiéme canon regarde encore la jurisdiction des evêques, & porte: Touchant les excommuniez, clercs ou laïques, la sentence doit être observée par tous les évêques de chaque province: suivant le canon qui défend, que les uns reçoivent ceux que les autres ont chassez. Mais il faut examiner, si l'évêque ne les a point excommuniez par foiblesse, par animosité ou par quelque passion semblable. Afin que l'on puisse l'examiner dans l'ordre, il a été jugé à propos de tenir tous les ans deux conciles en chaque province; où tous les évêques traiteront en commun ces sortes de questions; & tous déclareront legitimement excommuniez ceux qui seront reconnus avoir offensé leur évêque, jusques à ce qu'il plaise à l'assemblée de prononcer un jugement plus favorable pour eux. Or ces conciles se tiendront, l'un avant le carême; afin qu'ayant banni toute animosité, on presente à Dieu une offrande pure: le second vers la saison de l'automne. L'occasion de ce canon semble avoir été le mépris,

qu'Eusebe de Nicomedie & ceux de son parti avoient témoigné de l'excommunication prononcée par S. Alexandre contre Arius : comme il s'en plaignoit lui-même dans ses lettres. L'ancien canon mentioné dans celui-ci est nommé apostolique dans la lettre de S. Alexandre à l'évêque de Byzance ; & il avoit été confirmé dans le concile d'Arles. On voit ici l'usage frequent des conciles provinciaux, qui ne pouvoient se tenir si regulierement pendant les persécutions : mais si-tôt que l'église est en liberté, elle en profite pour les établir : parce que c'étoit le tribunal ordinaire où se devoient juger toutes les affaires importantes de l'église. On voit aussi qu'il y est parlé du carême, comme d'un tems observé par toute l'église, & comme nous en parlons aujourd'hui. Le mot grec *Tessaracoste* signifie quarantaine, comme le latin *Quadragesima* : parce qu'en effet la plûpart jeûnoient quarante jours, quoi qu'il y eût de la difference en quelques églises. Au reste, pendant le carême les évêques étoient tellement occupez à l'instruction des peuples, particulierement des catechumenes & des penitens, que ce n'eût pas été un tems propre à tenir des conciles.

AN. 325.

Sup. liv. X. n. 31.

Socr. lib. V. c. 22. p. 234. c.

XXI. Canons pour la penitence.

A la suite du dixiéme canon qui condamnoit les ordinations des apostats, on fit l'onziéme qui s'étend aux laïques, & qui porte : Ceux qui ont apostasié sans contrainte, sans perte de leurs biens, sans peril ou rien de semblable, comme il est arrivé sous la tyrannie de Licinius : le concile a trouvé bon d'user envers eux d'indulgence, bien qu'ils en soient indignes. Ceux donc qui se repentiront sincerement, seront trois ans entre les auditeurs, quoique fideles : sept ans prosternez ; & pendant deux ans ils participeront aux prieres du peuple sans offrir. On voit ici les mêmes dégrez de pe-

Sup. Liv. VII n. 57.

AN. 325. nitence qui ont été déja marquez en d'autres canons. Il y en avoit un premier de demeurer quelques années à pleurer hors de la porte de l'église : le concile en dispense les apostats penitens , puisqu'il n'en fait point mention. Et comme cet onziéme canon ne regarde que les fideles , on en fit un autre touchant les catéchumenes , qui est le quatorziéme , & qui porte : Quant aux catechumenes tombez , le grand concile a ordonné qu'ils seront trois ans auditeurs; & qu'ensuite ils prieront avec les catéchumenes : c'est à-dire , avec les competens. Car il y avoit deux dégrez de catechumenes, les oyans ou *auditeurs*, qui se preparoient de loin à devenir chrétiens , en écoutant les instructions : ceux qui demandoient le batême, & que l'on nommoit *competens* , parce qu'ils étoient plusieurs qui le demandoient ensemble : ils étoient admis aux prieres qui précedoient le sacrifice.

Le douziéme canon regarde une autre espece d'apostasie: Ceux, dit-il, qui ayant été appellez par la grace , & ayant d'abord montré de la ferveur & quitté leurs emplois , sont retournez ensuite à leur vomissement comme des chiens, jusques à donner de l'argent & des presens pour rentrer dans leurs charges: ceux-là seront dix ans prosternez après avoir été trois ans auditeurs. Mais sur tout il faut examiner leur disposition & le genre de leur penitence. Car
Can 3. ceux qui vivent dans la crainte , les larmes , les souffrances , les bonnes œuvres , & qui montrent leur conversion, non par l'exterieur , mais par les effets : ceux-là ayant accompli leur tems d'auditeurs pourront participer aux prieres; & il sera libre à l'évêque d'user envers eux d'une plus grande indulgence. Mais ceux qui ont montré de l'indifference , & qui ont crû ,

que l'exterieur d'entrer dans l'église suffisoit pour leur conversion : ceux-là accompliront leur tems tout entier. Il ne faut pas entendre ce canon, comme s'il condamnoit le service de la guerre ou de la cour, puisque le concile d'Arles condamnoit au contraire ceux qui quittoient le service pendant la paix de l'église. Ce canon douziéme doit s'entendre de la persecution & de ceux qui ayant quitté le service pour s'en mettre à couvert, avoient cherché à y entrer, la persecution durant encore, & s'étoient exposez de nouveau à l'idolâtrie. Il faut remarquer en ce canon la faculté qu'il donne à l'évêque d'user d'indulgence.

AN. 325.

Le treiziéme canon dit : Quant aux mourans : on gardera toujours la loi ancienne & canonique, ensorte que si quelqu'un décede ; il ne sera point privé du dernier viatique si necessaire. Que si quelqu'un a reçu la communion étant à l'extremité, & revient en santé, il sera avec ceux qui ne participent qu'à la priere. En general à l'égard de tous les mourans, qui demandent la participation de l'eucharistie, l'évêque l'accordera avec examen. On voit ici que le viatique est la communion & l'eucharistie : on en voit l'antiquité & la necessité.

XXII. Canons pour les Novatiens & les Paulianistes.

Il y a deux canons du concile de Nicée qui regardent certains heretiques : le huitiéme est pour les Novatiens en ces termes : Ceux qui se nomment purs, s'ils reviennent à l'église, le grand concile juge qu'aprés avoir reçu l'imposition des mains ils doivent demeurer dans le clergé. Mais avant toutes choses il faut qu'ils déclarent par écrit qu'ils approuveront & suivront les decrets de l'église catholique & apostolique ; sçavoir de communiquer avec les bigames & avec ceux qui sont tombez dans la persecution, à qui l'on a reglé le tems de leur pe-

nitence. Dans les lieux donc où il ne se trouvera

AN. 325. point d'autres clercs, soit villes, soit villages: qu'ils gardent le rang où ils se trouvent ordonnez. Mais si quelques-uns viennent dans un lieu où il y ait un évêque ou un prêtre catholique, il est évident que l'évêque de l'église catholique aura la dignité épiscopale; & celui qui porte le nom d'évêque chez les prétendus Purs aura le rang de prêtre: si ce n'est que l'évêque catholique veuille bien lui faire part du nom d'évêque. Autrement il lui trouvera une place de corévêque ou de prêtre, afin qu'il paroisse effectivement dans le clergé; & qu'il n'y ait pas deux évêques dans la même ville.

Sup liv. VI. *n.* 53.

Les Novatiens qui se nommoient en grec *Catharis*, c'est-à-dire purs, condamnoient la penitence, que l'église accordoit aux apostats, & les secondes noces L'imposition des mains par laquelle on les reçoit, semble se devoir entendre comme à l'égard des Meleciens, de celle que l'on donnoit aux heretiques, en les réconciliant à l'église: mais non pas d'une nouvelle ordination. Il est à remarquer, qu'en faveur de la réunion, on laisse dans le clergé ceux que les heretiques avoient ordonnez: mais les dernieres paroles de ce canon sont encore plus remarquables, & contiennent une regle importante: que jamais il ne doit y avoir deux évêques dans la même ville. L'empereur poussé par le zele de réunir les églises avoit appellé au concile un évêque Novatien nommé Acesius. Après que l'on eût écrit le decret de la foi, & que le concile y eût souscrit, l'empereur demanda à Acesius s'il étoit d'accord de la confession de foi & du decret sur la pâque. Il répondit: Seigneur, le concile n'a rien ordonné de nouveau: c'est comme je l'ai appris, ce qui s'est conservé depuis le commencement, & depuis

Soc I. *c.* 10. *Sozom.* I *c.* 22.

les apôtres, touchant la regle de la foi & le tems de la pâque. Pourquoi donc; dit l'empereur, vous separez-vous de la communion des autres? Acesius lui expliqua ce qui étoit arrivé sous la persecution de Decius : & la severité du canon qui défendoit, à ce que prétendoient les Novatiens, de recevoir à la participation des saints mysteres, ceux qui après le batême avoient commis quelqu'un de ces pechez, que l'écriture appelle dignes de mort. Qu'il faloit les exciter à penitence; sans leur faire esperer le pardon par le ministere des prêtres: mais par la seule bonté de Dieu, qui a toute puissance de remettre les pechez. Après qu'il eut ainsi parlé, l'empereur lui dit: Acesius, prenez une échelle & montez tout seul au ciel. — AN. 325 — 1. *Jo*. v. 16.

L'autre canon du concile de Nicée touchant certains heretiques est le dix-neuvième, qui porte: Quant aux Paulianistes qui reviennent à l'église catholique: il est décidé qu'il faut absolument les rebatiser. Que si quelques-uns ont été autrefois dans le clergé & sont trouvez sans reproche; étant rebatisez, ils seront ordonnez par l'évêque de l'église catholique: mais si dans l'examen on les trouve indignes, il faut les déposer. On gardera la même regle à l'égard des diaconesses, & generalement de tous ceux qui sont comptez dans le clergé. On parle des diaconesses que l'on trouve portant l'habit: mais comme elles n'ont reçu aucune imposition des mains, elles doivent être comptées absolument entre les laïques. Les Paulianistes étoient les sectateurs de Paul de Samosate, qui ne croyoient J.C. qu'un pur homme, & ne batisoient point au nom du Pere & du Fils & du S. Esprit. C'est pourquoi le concile ordonne de les batiser; & non pas les Novatiens qui — *Innoc*. 1. *ep*. 22. c. 5.

n'erroient ni dans la foi de la Trinité ni dans la forme du batême. Nous trouvons à la fin du concile d'Ephese une confession de foi contre Paul de Samosate, attribuée au concile de Nicée: où il est plusieurs fois repeté, que le fils de Dieu est consubstantiel au Pere. Mais d'ailleurs on y prend tant de soin d'expliquer le mystere de l'incarnation, & la distinction des deux natures unies en une seule personne, que cette définition semble être plutôt de quelque concile tenu dans le cinquiéme siecle.

AN. 325.

Conc. Ephes part 3. c. 5. p. 979. A.

Les diaconesses recevoient l'imposition des mains, portoient un habit particulier, & étoient comptées entre les personnes consacrées à Dieu. Le concile met celles des Paulianistes au rang des laïques, parce qu'elles n'avoient que l'habit sans imposition des mains. Au reste, les diaconesses faisoient à l'égard des femmes les mêmes fonctions que les diacres à l'égard des hommes, autant qu'elles en étoient capables: principalement pour la visite des pauvres & l'instruction des catéchumenes. Elles tenoient les portes du côté de l'église, où les femmes étoient separées des hommes; & dans l'action du batême elles leur aidoient à se deshabiller & à se revêtir, afin que tout se fit dans la bienseance.

Conc. Calc. can. 15.

Const. apost lib. 15 c. 11 57. 111.

Epiph. expos.

Le dernier canon de Nicée regarde une simple ceremonie, & porte: Parce qu'il y en a qui fléchissent les genoux le dimanche & pendant le tems pascal: afin que tout soit uniforme dans tous les dioceses; le saint concile a ordonné, que l'on fera debout les prieres que l'on doit à Dieu. On voit combien les peres étoient soigneux de conserver jusques aux moindres traditions, quand elles étoient anciennes: or celle-ci l'étoit dès le tems de Tertullien. Voilà les vingt canons du concile de Nicée. Le respect de ce grand concile a fait passer sous son nom plusieurs autres

Tertull. de cor. c. 3.

regles, qu'il n'avoit pas faites; & les chrétiens orientaux des derniers tems lui ont attribué toute l'ancienne discipline de l'église: c'est ce qu'on appelle les canons Arabiques du concile de Nicée. AN. 325.

XXIII. Lettre synodale.

Le concile avant que de se separer écrivit une lettre synodale adressée principalement à l'église d'Alexandrie, comme la plus interessée à tout ce qui s'y étoit fait. Elle s'adresse aussi à tous les fideles d'Egypte, de Pentapole, de Lybie & de toutes les églises qui sont sous le ciel. Les évêques y reconnoissent d'abord, que c'est par la grace de Dieu & de l'empereur Constantin, qu'ils sont assemblez de differentes provinces, puis ils ajoutent : Avant toutes choses l'impieté d'Arius & de ses sectateurs a été examinée en presence de l'empereur; & on a resolu tout d'une voix de l'anathematiser, lui, sa doctrine impie, ses paroles & ses pensées, par lesquelles il blasphemoit contre le fils de Dieu, en disant: Qu'il est tiré du néant, qu'il n'étoit point avant que d'être engendré; & qu'il y a eu un tems auquel il n'étoit pas. Que par son libre arbitre, il est capable de vice & de vertu, & qu'il est creature. Le saint concile a anathematisé tout cela, souffrant même avec peine d'entendre prononcer ces blasphêmes. Pour ce qui regarde la personne d'Arius, vous avez déja appris, ou vous apprendrez assez comment il a été traité. Nous ne voulons pas paroître insulter à un homme, qui a reçu la digne récompense de son crime. Ceci se doit entendre de l'exil, auquel Arius fut condamné aussi-tôt par l'empereur: car sa mort n'arriva que quelques années après. La lettre synodale continuë : Son impieté a eu la force de perdre avec lui Theonas de Marmarique & Second de Ptolemaïde; & ils ont été traitez de même. Ils racontent

An. 325. *Sup. n.* 15.

ensuite ce qui avoit été ordonné touchant les Meleciens, comme il a été rapporté ci-dessus: se remettant du surplus à l'évêque Alexandre, parce que tout s'est fait avec sa participation & de son autorité. Ils rapportent aussi le decret touchant la pâque, & ajoutent: Rejouissez-vous donc de tant d'heureux succès, de la paix & de l'union de l'église, & de l'extirpation de toutes les heresies; & recevez avec beaucoup d'honneur & de charité notre collegue votre évêque Alexandre, qui nous a réjouis par sa presence, & qui dans un âge si avancé a pris tant de peine, pour vous procurer la paix. Ils finissent en se recommandant à leurs prieres.

XXIV. Lettre de l'empereur pour l'exécution du concile. *Ap. Eus. III. vit. c.* 17. *Theod. I. c.* 10. *Socr. I. c.* 9. *Ibid. c.* 18. *c.* 19. *c.* 20.

L'empereur Constantin écrivit en même tems deux lettres pour publier les ordonnances du concile, & les faire connoître à ceux qui n'y avoient pas assisté. La premiere est adressée aux églises en general; & ce qu'elle explique en beaucoup de paroles se reduit à dire, que la question de la foi a été examinée & si bien éclaircie, qu'il n'y est resté aucune difficulté. Qu'il a été resolu tout d'une voix, que la pâque seroit par tout celebrée le même jour, & que l'on n'auroit sur ce point rien de commun avec les Juifs. Il exhorte tout le monde à exécuter l'ordonnance du concile; ajoutant ces paroles remarquables: Tout ce qui se fait dans les saints conciles des évêques, doit être rapporté à la volonté de Dieu. Il envoya des copies de cette lettre dans toutes les provinces. La seconde est adressée en particulier à l'église d'Alexandrie;

Socr. I. c. 9. *p.* 15.

& après avoir parlé de l'union dans la foi, il ajoute: C'est pour y parvenir que par la volonté de Dieu j'ai assemblé à Nicée la plûpart des évêques, avec lesquels moi-même, comme un d'entre vous; car je me fais un souverain plaisir de servir le même maître; je me

suis appliqué à l'examen de la verité. On a donc discuté très-exactement tout ce qui sembloit donner prétexte à la division. Et Dieu veüille nous le pardonner, quels horribles blasphêmes a-t'on osé avancer touchant notre Sauveur, notre esperance & notre vie, professant une créance contraire aux écritures divines & à notre sainte foi. Plus de trois cens évêques, très-vertueux & très-éclairez, sont convenus de la même foi, qui est en effet celle de la loi divine. Arius seul a été convaincu d'avoir, par l'operation du démon, semé cette doctrine impie, premierement parmi vous, & ensuite ailleurs. Recevons donc la foi que Dieu tout-puissant nous a enseignée; retournons à nos freres, dont un ministre impudent du démon nous avoit separez. Car ce que trois cens évêques ont ordonné, n'est autre chose que la sentence du Fils unique de Dieu, le saint Esprit a déclaré la volonté de Dieu par ces grands hommes qu'il inspiroit. Donc que personne ne doute, que personne ne differe; mais revenez tous de bon cœur dans le chemin de la verité. C'est ainsi que l'on proposoit la décision du concile, comme un oracle divin, après lequel il n'y avoit plus à examiner; car on ne doit pas douter que ces lettres de l'empereur ne fussent dictées par les évêques, ou du moins dressées suivant leurs instructions. AN. 325. Socr. I. c. 9. p. 27. A.

Il publia encore une autre lettre, ou plûtôt un édit, qui condamne Arius & ses écrits en ces termes: Constantin vainqueur, grand, auguste, aux évêques & aux peuples. Puisqu'Arius a imité les méchans, il merite d'être noté d'infamie comme eux. Porphyre ayant composé des écrits impies contre la religion, est devenu l'opprobre de la posterité, & ses écrits ont été supprimez; de même je veux

AN. 325. qu'Arius & ses sectateurs soient nommez Porphyriens, afin qu'ils portent le nom de ceux qu'ils ont imitez; que s'il se trouve quelqu'écrit composé par Arius, il soit jetté au feu; afin qu'il n'en reste aucun monument; & je déclare que quiconque sera convaincu d'avoir caché quelqu'écrit d'Arius, au lieu de le representer & de le brûler, celui-là sera puni de mort, aussitôt qu'il sera pris. Je prie Dieu qu'il vous conserve. On voit ici comme l'empereur use de son autorité temporelle, pour exécuter le jugement du concile. On croit qu'il donna aux Ariens le nom de Porphyriens, pour montrer qu'ils vouloient ramener l'idolâtrie: car disant que le fils, qu'ils appelloient Dieu engendré, étoit une creature, ils adoroient la creature outre le createur, & ne differoient des payens qu'en ce qu'ils n'en adoroient qu'une. En même tems l'empereur exila Arius & les deux évêques qui étoient demeurez les plus opiniâtres dans son parti, Second & Theonas.

Ath. IV. in Arian. & p. 468. 469.

Il fit publier une autre lettre contre Arius & ses sectateurs qu'il fit proposer par tout dans les villes, & nous la lisons encore. Elle est très-longue, d'un style d'orateur, ou plûtôt de déclamateur emporté, assez ordinaire en ce temslà, dans la chûte des beaux arts. L'auteur y dispute contre Arius, lui dit des injures, le raille, & tourne en ridicule son exterieur severe & negligé. Il lui applique une prétenduë prophetie de la Sibylle Erythrée. Ce qu'il y a de plus remarquable, est que ses sectateurs y sont condamnez à payer, outre leur capitation, celle de dix autres personnes. L'exemplaire qui nous reste fut porté en Egypte par deux officiers nommez Syncletius & Gaudentius, lorsque Paterius en étoit gouverneur, & fut lû dans le palais.

Socr. I. c. 9. p. 31. D. & ibi Vales. Gelas. Cyz. lib. III. c. 1.

La conclusion du concile se rencontra au même tems, que le commencement de la vingtiéme année du regne de Constantin, c'est-à-dire, le vingt-cinquiéme d'Août 325. Ce devoit être le vingt-cinquiéme de Juillet, car il avoit commencé à regner à pareil jour de l'an 306, mais on croit qu'en faveur de la conclusion du concile il differa cette fête, qui se celebroit par tout l'empire avec grande solemnité. En cette joye publique Eusebe de Cesarée prononça un panegyrique à la louange de l'empereur, & en sa presence, au milieu des évêques;& l'empereur les voulut regaler magnifiquement, avant qu'ils se retirassent. Ils vinrent tous au palais, & c'étoit pour eux un spectacle bien nouveau de passer sans crainte, au milieu des gardes qui étoient à l'entrée l'épée nuë à la main. Ils entrerent jusques aux appartemens les plus secrets, & se mirent à table, les uns avec l'empereur, les autres separément sur des lits préparez des deux côtez. Ils croyoient voir une image du regne de J. C. & plutôt un songe qu'une verité. L'empereur après le festin les salua chacun en particulier, & leur fit des presens magnifiques à proportion de leur dignité; puis quand ils furent prêts à se separer, il leur parla pour prendre congé d'eux, & les exhorter à la paix, à l'union & à la condescendance reciproque, & conclut en se recommandant à leurs prieres. Ainsi finit le grand concile de Nicée, dont les Grecs & les Orientaux celebrent encore la memoire entre les fêtes des Saints. L'empereur fit de grandes largesses aux peuples des villes & de la campagne à cette fête de la vingtiéme année de son regne, & donna aux évêques des lettres pour les gouverneurs des provinces, par lesquelles il établissoit aux vierges, aux veuves &

AN. 325.
XXV.
Conclusion du concile.
Eus. III. vit c. 15.
Sozom. I. c. ult
Sup liv. IX. n. 23.
Pagi an. 325. n. 3.
Eus vit. c. 1.
Ibid. c. 15.
Theod I. c. 11.

Eus. III. vit. c. 16.
Ibid. c. 21.

Eus. III. vit. c. 22.
Theod I. c. 11.

aux clercs des pensions annuelles, mesurées par

AN. 325. sa liberalité, plûtôt que par leurs besoins. Elles durerent jusques au regne de Julien l'apostat, qui les ôta toutes.

Les principaux évêques furent chargez de porter dans leurs provinces & de faire connoître par tout les ordonnances du concile ; & voici le catalogue qui nous en reste. Osius, par les prêtres Viton & Vincent qui l'accompagnoient, les envoya à Rome, en Italie, en Espagne, & à toutes les autres nations jusques à l'Ocean, c'est-à-dire, en Gaule, en Germanie, en Bretagne. Alexandre d'Alexandrie avec Athanase son archidiacre, à toute l'Egypte, la Lybie, la Pentapole & aux provinces voisines. Macaire de Jerusalem avec Eusebe de Cesarée à la Palestine, l'Arabie & la Phenicie. Eustathe d'Antioche à la Celesyrie, la Mesopotamie & la Cilicie; Jean évêque Persan à toute la Perse & aux grandes Indes. Leonce de Cesarée à la Cappadoce, la Galatie, le Pont, la Paphlagonie, la grande & la petite Armenie. Theonas de Cyzique à l'Asie, l'Hellespont, la Lydie & la Carie; par les évêques qu'il avoit sous lui, Eutychius de Smyrne & Marin de Troade. Nunéchius de Laodicée à la premiere & à la seconde Phrygie. Alexandre de Thessalonique, par ceux qui dépendoient de lui, à la premiere & seconde Macedoine avec la Grece, la Thessalie, l'Achaïe, l'Illyrie, l'une & l'autre Scythie. Alexandre de Byzance alors prêtre & depuis évêque avec Paul lecteur son notaire, à toutes les Isles Cyclades. Protogene de Sardique à la Dacie, la Dardanie, & les pays voisins. Piste de Marcianople à la Mysie, & aux nations voisines. Cecilien de Carthage, à toutes les provinces d'Afrique, de Numidie & de Mauritanie. Ce dénombrement

Gelas. lib II. c. 35.

dénombrement est utile pour connoître la subordination des églises & la géographie ecclesiastique. AN. 325.

XXVI. Lettre d'Eusebe de Cesarée. *Theod. de decret. p. 15. c. & de Synod. p. 882. B.*

Eusebe de Cesarée écrivit en son particulier une lettre à son église, où quelques-uns apparemment l'accusoient d'avoir trahi le parti. Il suppose qu'ils ont déja appris par la renommée ce qui s'est passé dans le concile touchant la foi: mais pour les en mieux instruire, il leur envoie la formule qu'il dit avoir proposée: & ensuite celle du concile. Dans la sienne il reconnoît que J. C. est le verbe de Dieu, Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vie de vie, fils unique, permier né de toute créature, engendré du pere avant tous les siécles. Il dit d'abord: C'est ce que nous avons appris des évêques nos prédecesseurs, & au premier catechisme & quand nous avons reçû le baptême; & par la lecture des saintes écritures: ce que nous avons crû & enseigné dans la prêtrise & dans l'épiscopat. Et à la fin il ajoute: nous assurons que nous le croyons ainsi, que nous l'avons toujours crû, & que jusqu'à la mort nous persevererons dans cette foi, anathematisant toute heresie. Nous protestons devant Dieu tout puissant & N. S. J. C. que nous avons eû ces sentimens dans le cœur & dans l'ame, depuis que nous nous connoissons, que nous le pensons encore & le disons en verité, & nous pouvons prouver que nous l'avons crû & enseigné par le passé.

Il ajoute qu'après qu'il eut proposé cette formule personne ne pût y contredire, que l'empereur reconnut que c'étoit sa créance, & voulut que tout le monde y souscrivit, en y ajoûtant seulement le mot de consubstantiel. L'empereur, dit-il, expliqua ce mot lui-même, en disant, qu'on ne l'entendoit pas d'une maniere corporelle, par division ou par section, mais

AN. 325. d'une maniere divine & mysterieuse, convenable à la nature spirituelle. Il raporte ensuite le symbole du concile, & dit : Je me fis encore expliquer comment on disoit que le fils est de la substance du pere & consubstantiel, & je crûs devoir admettre ce mot, pour le bien de la paix : voyant qu'on lui donnoit un bon sens, entierement éloigné des idées corporelles ; & qu'il avoit été employé par quelques anciens évêques savans & illustres écrivains. Il marque ici principalement saint Denys d'Alexandrie. Il ajoute, que tous ont consenti à la formule de foi du concile, après l'avoir bien examinée : qu'ils ont aussi reçû sans peine l'anathême qui est à la fin parce qu'il défend d'employer des termes qui ne sont point dans l'écriture ; & qui étoient la cause de tout le désordre. C'est ainsi qu'Eusebe de Cesarée justifioit la conduite qu'il avoit tenu dans le concile.

Athan. ad Afric. p. 937. c.

XXVII. Exile d'Eusebe de Nicomedie.

Sozom. II. c. 21.

Mais Eusebe de Nicomedie & Theognis de Nicée firent bien-tôt parroître que leurs souscriptions n'avoient pas été sinceres. On dit qu'ils les effacerent, ayant gagné celui qui gardoit les actes du concile par ordre de l'empereur, & qu'ils entreprirent d'enseigner publiquement, qu'il ne faut pas croire que le fils soit consubstantiel au pere. Qu'Eusebe en étant accusé, dit hardiment à l'empereur en montrant l'habit qu'il portoit : Si on déchiroit ce manteau en ma présence, je ne dirois jamais que les deux pieces fussent de la même substance. Il est certain que l'empereur ayant fait venir d'Alexandrie des Ariens qui brouilloient encore. Eusebe & Theognis les reçurent, les mirent en sureté & communiquerent avec eux. On tint donc un concile, où ils furent déposez & d'autres évêques mis à leur place, Amphion à Nicomedie & Chrestus à Nicée. Pour Eusebe & Theo-

Ep. ad Nicom. ap. Theod. I. c. 20.

Synod. ad Athan. apolog. p. 727. c.

V. Vales. not. ad Soc. I. c. 14.

gnis, l'empereur irrité, les envoya en exil dans les Gaules, trois mois après le concile de Nicée, & ils y demeurerent trois ans. AN. 325.

En même temps Constantin écrivit à l'église de Nicomedie une grande lettre, dont la premiere partie est un discours de théologie assez obscur sur la divinité du Verbe, le reste est une invective véhémente contre Eusebe. Il l'accuse d'avoir été complice de la cruauté du tyran, c'est-à-dire, Licinius, dans les massacres des évêques, & dans la persecution des Chrétiens. Il a, dit-il, envoyé contre moi des espions pendant les troubles, & il ne lui manquoit que de prendre les armes pour le tyran : j'en ai des preuves, par les prêtres & les diacres de sa suite que j'ai pris. Et ensuite : Pendant le concile de Nicée, avec quel empressement & quelle impudence a-t il soutenu contre le témoignage de sa conscience, l'erreur convaincuë de tous côtez tantôt en m'envoyant diverses personnes pour me parler en sa faveur : tantôt en implorant ma protection, de peur qu'étant convaincu d'un si grand crime, il ne fut privé de sa dignité. Il m'a circonvenu & surpris honteusement, & a fait passer toutes choses comme il a voulu. Encore depuis peu, voyez ce qu'il a fait avec Théognis. J'avois commandé qu'on amenât d'Alexandrie quelques déserteurs de notre foi, qui allumoient la discorde : ces bons évêques, que le concile avoit réservez pour faire pénitence, non-seulement les ont reçus & protegez, mais encore ont communiqué avec eux. C'est pourquoi j'ai fait prendre ces ingrats, & les ai envoyez au loin. Il exhorte les peuples à qui il écrit, à s'attacher à la vraie foi, & à recevoir avec joie les évêques fideles, purs & sincéres, c'est-à-dire, Amphion & Chrestus, usant de ménaces contre

Philostorg. lib. 1. c. ult. Gelas. lib. III. c. 2. Theod. lib. 1. c. 20.

AN. 325. Gelas. lib. III. c 3. ceux qui oseront encore faire mention des sectateurs & leur donner des loüanges. L'empereur écrivit aussi à Theodore de Laodicée, pour l'exhorter doucement à profiter de cet exemple, & à effacer de son esprit les mauvaises impressions, qu'Eusebe & Theognis pourroient lui avoir données.

XXVIII. Conduite de saint Alexandre avec Melece. Athan. apol. p. 788.

Saint Alexandre d'Alexandrie étant de retour en Egypte, & connoissant l'esprit artificieux de Melece, lui demanda un état des évêques, qu'il prétendoit avoir en Egypte, & des prêtres & des diacres qu'il pouvoit avoir à Alexandrie, & dans le territoire qui en dépendoit. Ce qu'il fit de peur que Melece abusant de la liberté que le concile lui avoit accordée, ne vendit plusieurs titres, & ne fît des faussetez, en supposant tous les jours ceux qu'il voudroit. Melece donna l'état des évêques, au nombre de vingt-neuf, dont lui-même étoit le premier; & le dernier, Jean de Memphis, qui par ordre de l'empereur devoit être avec l'archevêque: apparemment afin que l'on pût l'observer de plus près: les clercs d'Alexandrie étoient quatre prêtres & cinq diacres. Le nom d'archevêque attribué ici à l'évêque d'Alexandrie, est remarquable. Melece, en donnant cet état, présenta à saint Alexandre ceux qui y étoient nommez: il lui rendit aussi les églises dont il avoit usurpé la supériorité, & demeura à Nicopolis, où il mourut quelque temps après. Mais en mourant il nomma pour son successeur, contre l'ordonnance du concile de Nicée, un de ses disciples nommé Jean, & peut-être le même Jean de Memphis. Ainsi le schisme recommença, & les Meleciens continuerent leurs assemblées: il y en eut toutefois qui revinrent de bonne foi à l'unité de l'église. Mais les schismatiques envoyerent à l'empereur une députation contre Alexan-

Sozom. II. c. 21.

Epiph. hær. 68. c. 5. Athan. apol. p. 764. B.

dre, dont les principaux députez étoient Paphnuce anachorete, de qui la mere avoit confessé la foi, Jean chef de tout le parti : & Callinique, évêque de Péluse. Ils furent reçus de l'empereur avec honneur, comme des évêques : mais il ordonna, même par écrit, que le décret du concile fut observé, & les exhorta à la concorde.

AN. 326. Epiph. ibid. Eus. II. vit. c. 25.

XXIX. Saint Athanase évêque d'Alexandrie.

Saint Alexandre d'Alexandrie mourut cinq mois après qu'il fût revenu chez lui : le lundi vingt-deuxiéme du mois Egyptien Bermouda, c'est-à-dire, le dix-septiéme Avril l'an 326. Il déclara qu'il désiroit Athanase pour son successeur ; & on crût qu'il le faisoit par inspiration divine. Car comme il étoit prêt de mourir, il l'appella par son nom. Saint Athanase s'étoit absenté & caché, prévoyant ce qui arriva. Un autre Athanase qui étoit présent, répondit : mais saint Alexandre ne lui dit mot, montrant que ce n'étoit pas lui qu'il avoit appellé. Il appella encore Athanase, & répeta ce nom plusieurs fois. Celui qui étoit présent se tût ; on comprit de qui le saint évêque parloit, & il ajoûta par esprit prophetique : Athanase, tu penses avoir échappé par la fuite, mais tu n'échapperas pas. En effet, après la mort d'Alexandre, les évêques de la province s'étant assemblez avec tout le peuple catholique, la multitude s'écria tout d'une voix pour demander Athanase, témoignant que c'étoit un homme vertueux, pieux, veritablement Chrétien, menant la vie ascétique. Ils le demandoient publiquement à J. C. & conjuroient les évêques de l'ordonner, ne sortant point de l'église pendant plusieurs jours, & ne les en laissant point sortir. Il fut donc ordonné évêque d'Alexandrie par le plus grand nombre des évêques, à la vûë de toute la ville & de toute la province. Tou-

Pagi an. 326. n. 3. Theod. I. c. 26.

Synodica ap. Anastas. 2. apol. p. 726 C.

AN. 326. — tefois les Ariens, oserent bien avancer depuis, que six ou sept évêques l'avoient ordonné en cachette. L'ordination de saint Athanase ne se fit que le vingt-septiéme de Decembre de cette année 326. car il se cacha long-temps; & il en falloit encore pour assembler les évêques de toutes les provinces qui dépendoient d'Alexandrie. Il tint le siége quarante-six ans entiers: aussi étoit-il encore jeune, à proportion d'une telle place.

Pag. an. 326 n. 3.

XXX. Saint Gregoire de Nazianze le pere. *Sup. n. 4. Greg. Naz. Orat. 19. p. 289. B.*

Nous avons dit que Leonce, évêque de Césarée en Cappadoce, venant au concile de Nicée, instruisit dans la veritable foi Gregoire, depuis évêque de Nazianze, & pere du théologien. Gregoire étoit de la secte des Hypsistaires, ainsi nommez, parce qu'ils faisoient profession d'adorer le Dieu très-haut, en grec *hypsistos*: mais ils réveroient aussi le feu & les lampes, & observoient le sabat, & la distinction des viandes, comme les Juifs. Gregoire vivoit moralement bien, observant la justice & la chasteté conjugale avec sa femme Nonne, Chrétienne, & d'une rare vertu; & ce fut elle qui contribua le plus à sa conversion. En ayant conçu le désir, il le fit connoître aux évêques, qui passerent au lieu où il étoit, en allant au grand concile, particulierement à saint Leonce de Césarée. En l'instruisant, ils le firent mettre à genoux par mégarde, au lieu que les catéchuménes devoient être debout; & cette méprise fut regardée comme un présage de son épiscopat: parce que dès-lors on faisoit mettre à genoux celui que l'on ordonnoit évêque. Peu de tems après il reçût le baptême, & en sortant du bain sacré, il fut environné d'une lumiere extraordinaire, & si sensible, que l'évêque de Nazianze qui le baptisoit, s'écria, qu'il seroit un jour son successeur.

Ibid. 294.

En effet, quelques années après ayant été suffisamment éprouvé, il fut élevé à l'épiscopat de cette même ville. C'étoit comme l'on croit vers l'an 328 il pouvoit être âgé de cinquante ans, & il en vêcut encore plus de quarante-cinq, c'est à-dire, en tout près de cent ans. Quoiqu'il eût étudié tard les saintes écritures, il en acquit en peu de tems une telle connoissance, & instruisit si bien son troupeau, qu'il le preserva des troubles que l'Arianisme excitoit par tout l'Orient; & adoucit les mœurs sauvages de son peuple; car la ville de Nazianze étoit petite & peu considerable jusques-là: elle étoit en Cappadoce voisine de Cesarée. AN. 326. *Ibid. p.* 296

Du mariage de Gregoire & de Nonne nâquirent trois enfans: deux fils, Gregoire & Cesaire; & une fille nommée Gorgonie, que l'on croit avoir été l'aînée. Gregoire fut le fruit des prieres de sa mere, qui avoit instamment demandé à Dieu de lui donner un fils. Aussi le lui offrit-elle aussi-tôt après sa naissance, & sanctifia ses mains en lui faisant toucher les livres sacrez. Il s'appliqua dès l'enfance à les lire & donna dèslors de grandes marques de vertu. Etant encore fort jeune, il eut un songe mysterieux. Il crût voir auprès de lui deux jeunes filles de même âge & d'une rare beauté, vêtuës de blanc, mais sans ornement & avec une extrême modestie. Elles le baisoient & le caressoient comme leur enfant. Transporté de joie, il leur demanda leurs noms: l'une dit: je m'appelle la chasteté; l'autre la temperance: nous sommes debout devant le trône de J. C. en la compagnie des troupes celestes: viens avec nous, mon enfant, nous t'éleverons jusques à la lumiere de la trinité immortelle. Ayant ainsi parlé elles s'envolerent au ciel, & comme il les suivoit de la vûë, il s'éveilla. Dès-lors il con- *Carm.* 1. *p.* 39. *Carm.* 4. *p.* 71.

AN. 326. çût l'amour de la virginité, & renonça au mariage, tels furent les commencemens du jeune Gregoire.

XXXI. Loix de Constantin. *L. 6. Cod. Theod de episc &c. cler, lib. 16.*

Nous trouvons quelques loix de Constantin touchant les matieres ecclesiastiques, données pendant le cours de l'année 326. c'est-à-dire, sous son septiéme consulat, & le premier de son fils Constantius. La premiere est du premier jour de Juin adressée à Ablavius, & défend d'exempter des charges publiques des villes ceux qui y étoient sujets, sous prétexte de clericature. Elle ordonne donc que l'on n'élira de nouveau un clerc, que pour remplir une place vacante par la mort d'un autre: que l'on n'élira point ceux qui par leur naissance ou par leurs richesses sont sujets aux charges publiques. Car il faut, dit la loi, que les riches portent les charges du siécle, & que les pauvres soient nourris des biens des églises. Le nombre des clercs étoit reglé, parce qu'il n'y avoit point d'ordinations vagues; tous étoient attachez à une église certaine. Ils étoient exempts des charges publiques; mais on ne souffroit pas que cette exemption tournât en abus.

L. 1. cod. Theod. de heret. lib. 16.

Les deux autres loix de cette année regardent les hérétiques. L'une est du premier de Septembre, & porte: Que les privileges accordez en consideration de la religion ne doivent profiter qu'aux catholiques, & non aux heretiques & aux schismatiques: qui doivent au contraire être chargez plus que les autres. La derniere accorde aux Novatiens la paisible possession des maisons de leur église & de leurs sepultures, qu'ils avoient aquises à juste titre: non de ce qui avant leur division avoit apartenu à l'église catholique. Les Novatiens étoient les moins odieux des heretiques de ce tems-là: & leur évêque Acesius étoit estimé

L. 2. ibid. Sozom. 1. c. 21.

de l'empereur, à cauſe de ſes mœurs.

AN. 326.
XXXII.
Invention de la croix par ſainte Helene.
Sup liv. III. *n.* 25.
Euſ. III. *vit. c.* 26. 27. &c.
Ruf. I. *Hiſt. c.* 7.

Entre les liberalitez que fit Conſtantin à l'occaſion de la vingtiéme année de ſon regne, on peut compter les bâtimens de pluſieurs égliſes magnifiques, particulierement dans la terre-ſainte. Les payens s'étoient efforcez d'abolir la mémoire de la réſurrection de Jeſus Chriſt. Ils avoient comblé la grote du ſaint Sépulcre, élevé au-deſſus une grande quantité de terre, pavé de pierre le haut, & bâti un temple de Venus, où ils offroient des ſacrifices à cet idole; afin que les Chrétiens paruſſent l'adorer, quand ils viendroient en ce lieu pour adorer J. C. Conſtantin donna ordre d'y bâtir une égliſe magnifique, & en écrivit à l'évêque Macaire; lui recommandant que ce bâtiment ſurpaſſât en beauté, non-ſeulement les autres égliſes, mais tous les édifices des autres villes. J'ai donné ordre, ajoûte-t-il, à Dracilien, vicaire des préfets du prétoire, & gouverneur de la province, d'employer ſuivant vos ordres, les ouvriers néceſſaires pour élever les murailles. Mandez-moi quels marbres précieux, & quelles colomnes vous jugerez plus convenables, afin que je les y faſſe conduire. Je ſerai bien aiſe de ſçavoir ſi vous jugez à propos que la voûte de l'égliſe ſoit ornée de lambris ou de quelque autre ſorte d'ouvrage: ſi c'eſt du lambris, on y pourra mettre de l'or.

Theod. I. *c.* 18.

Ce fut ſainte Helene, mere de l'empereur, qui ſe chargea elle même de l'éxécution. Elle étoit alors âgée de quatre-vingt ans, vivant depuis pluſieurs années dans la pieté & les œuvres de charité. L'empereur ſon fils lui fit connoître la vraie religion qu'elle ignoroit auparavant: lui donna le titre d'Auguſte, & fit mettre ſon effigie ſur la monnoye d'or. Elle diſpoſoit de ſes tréſors; mais c'étoit pour faire des liberalitez & des aumônes. Elle étoit très-aſſiduë aux

Euſ III. *vit. c.* 47.
Ibid. c. 45

églises, les paroit de divers ornemens, & ne
AN. 326. négligeoit pas les oratoires des moindres villes : on la voyoit au milieu du peuple avec un habit simple & modeste dans les assemblées ecclesiastiques.

Ibid. c. 42. Elle alla nonobstant son grand âge visiter les saints lieux ; prendre soin de les orner de somptueux édifices, par la liberalité de son fils. *Ibid. c. 44.* En traversant l'Orient, elle fit des largesses extraordinaires aux gens de guerre, aux communautez, & à chacun des particuliers qui s'adressoient à elle. Aux uns elle donoit de l'argent, aux autres des habits : elle délivroit les uns des prisons, les autres du travail des mines ; elle rappelloit les exilez. Etant arrivée à Jérusalem, elle commença par faire abattre le temple de l'idole de Venus, qui profanoit le lieu de la croix & de la résurrection. On ôta les terres, on creusa si avant, que l'on découvrit le saint Sepulcre ; & tout proche on trouva trois croix enterrées. On ne sçavoit laquelle étoit celle du Sauveur : l'évêque saint Macaire imagina ce moyen de s'en éclaircir. Il fit porter les croix chez une femme de qualité malade depuis longtemps, & réduite à l'extrémité : on lui appliqua chacune des croix, en faisant des prieres, & si-tôt qu'elle eut touché la derniere, elle fut entierement guérie. Avec la croix on trouva aussi le titre, mais séparé, & les cloux, que sainte Helene envoya à l'empereur, avec une partie considerable de la croix ; laissant l'autre à Jerusalem. Elle la fit mettre dans une chasse d'argent, & la donna en garde à l'évêque, pour la conserver à la posterité. En effet, dans le siécle suivant on ne la montroit qu'une fois l'année à la solemnité de pâque, c'est-à-dire, le vendredi-saint. L'évêque après l'avoir adoré le premier, l'exposoit pour être adorée de tout le peuple, &

Theod. 1. c. 18. Ruf. 1. c 7 8. Socr. 1. c. 17. Sozom. 11. c. i. Ambros. de ob. Theod. n 42. &c. Cyrill. Hierof. epist. ad Const. imp.

Paulin ep. .. ad Sever.

de-là ſans doute eſt venue dans toutes les égliſes cette pieuſe ceremonie. On ne montroit point à Jeruſalem la vraie croix hors ce ſeul jour: ſinon quelquefois par grace particuliere de l'évêque, en faveur des perſonnes de pieté, qui avoient fait exprès le pelerinage. Quant aux cloux, Conſtantin en fit mettre une partie dans ſon caſque, & une partie au mors de la bride de ſon cheval, pour lui ſervir de ſauve-garde dans les combats. AN. 326.

Cependant par ſes ordres & par les ſoins de ſa mere, on bâtiſſoit l'égliſe du S. Sepulcre, qui ne fût achevée que ſix ans après. Autour s'élevoit une ville contre l'ancienne, mais non à la même place: & ce ſembloit être la nouvelle Jeruſalem prédite par les prophetes. Près de-là ſur le haut du mont des Olives, l'empereur fit auſſi bâtir une égliſe magnifique, pour honorer le lieu de l'aſcenſion de J. C. & une autre à Bethléhem, pour honorer la grotte ſanctifiée par ſa naiſſance. Ces édifices étoient ornez de dons précieux, de vaſes d'or & d'argent, de voiles de diverſes couleurs; & ſervoient à éterniſer la memoire de l'empereur, & de ſa mere. Elle fit encore quelque ſéjour en Paleſtine; & entre les autres marques de ſa pieté, elle rendit un grand honneur aux vierges conſacrées à Dieu. Car les ayant toutes aſſemblées, & fait coucher ſur pluſieurs nates, elle les ſervit à table, tenant elle même l'aiguiere ſur le baſſin pour leur laver les mains, apportant les viandes, verſant le vin & leur preſentant à boire. Enfin, cette pieuſe princeſſe étant retournée à Rome y mourut au mois d'Août de cette même année 326. entre les bras de l'empereur ſon fils & de ſes petits fils les Ceſars; & l'empereur lui fit des funerailles royales. L'égliſe honore ſa memoire le dix-huitiéme d'Août. Conſtantin étoit à Rome dès le mois de Juillet: il y ce-

Euſ. I. I. c. 33.
Ibid. c 41
c. 43.
Ruf. I c. 8. Theod. I. c. 18.
Theophan. Pagi. n. 9.

AN. 326. lebra la vingtiéme année de son regne par des fêtes magnifiques, & y demeura trois mois : mais son aplication à ruiner l'idolâtrie le rendit odieux au senat & au peuple Romain, & ce fut le dernier voyage qu'il fit à Rome.

Gotofr chronol. cod. Theod.

XXXIII. Constantin s'applique à ruiner l'idolâtrie

Eus. III. vit c 54. Sozom. II. c. 5.

En effet, il y eut des temples en plusieurs villes, dont il fit ôter les portes : d'autres qu'il fit découvrir, ensorte qu'ils tomboient en ruine: d'autres dont il fit enlever les statues de bronze reverées & fameuses depuis plusieurs siecles, pour les exposer aux yeux de tous dans les places publiques. Quant aux idoles d'or & d'argent, il en fit un autre usage : Il envoya secrettement dans les provinces des chrétiens de son palais, gens de confiance; qui sans violence & sans éclat obligerent les sacrificateurs à donner les idoles les plus précieuses, même celles que l'on disoit être descendues du ciel; & de les tirer des lieux secrets où elles étoient cachées. Les particuliers craignoient pour eux & pour leurs familles, s'ils resistoient à la volonté de l'empereur : les prêtres & les gardiens des temples n'osoient s'y opposer, se voyant abandonnez de la multitude, & les émissaires de l'empereur mettant à part, pour le faire fondre, ce qu'il y avoit d'or ou d'argent, laissoient aux idolâtres ce qui restoit d'inutile. Il prit soin de détruire entre les autres quelques temples les plus odieux. En un lieu nommé Aphaque sur une des hauteurs du mont-Liban & près du fleuve Adonis étoit un temple de Venus, bâti à l'écart & loin de tout commerce. On disoit qu'à un certain jour, en vertu d'une certaine invocation, un feu semblable à un étoile tomboit du somet de la montagne, & se perdoit dans le fleuve : & que c'étoit Venus Uranie ou celeste. Ce temple en effet étoit

Eus. ibid. 2. 35. Socr. 1. c. 8. Sozom. ibid.

une école d'impureté, où des hommes effeminez & des femmes abandonnées commettoient toutes sortes d'abominations, sous prétexte de religion; & cela impunement, parce qu'aucun homme grave n'osoit seulement y passer. L'empereur fit abattre ce temple depuis les fondemens par la main des soldats qu'il y envoya; & le lieu fut purifié. AN. 326. *Ibid. c.* 56.

A Ege en Cilicie étoit un temple fameux d'Esculape, où l'on disoit que souvent il aparoissoit à ceux qui dormoient, & guerissoit toutes sortes de maladies; les peuples le regardoient comme un dieu sauveur, les sages meme d'entre les payens en publioient les merveilles. Constantin fit encore ruiner ce temple de fond encomble par ses soldats, ensorte qu'il n'en resta pas de vestige. En Egypte les payens attribuoient à leur Dieu Sérapis l'inondation du Nil, qui fait la fertilité du pays; parce que la colonne qui servoit à la mesurer étoit dans le temple de cette idole. Constantin l'ayant fait transferer dans l'église d'Alexandrie, les payens disoient que le Nil ne monteroit plus à cause de la colere de Serapis: mais l'année suivante & toutes les autres, il monta à l'ordinaire. *Soc.* 1. *c* 18. *c.* 57.

En Cilicie il y avoit un fameux oracle d'Apollon Pythien, dont l'empereur fit abattre le temple de fond en comble. Alors un grand nombre de payens ouvrirent les yeux connoissant la vanité de leur religion: plusieurs devenoient chrétiens, plusieurs méprisoient au moins ce qu'ils respectoient auparavant, voyant ce que cachoit la belle aparence des temples & des idoles. On y trouvoit ou des os & des têtes de mort détournez pour des operations magiques, ou des salles haillons, ou des monceaux de foin & de paille: car c'étoit ce qui remplissoit le creux des idoles. On ne trouvoit dans les par-

AN. 326. ties les plus secrettes des temples, ni dieu, qui rendît des oracles, comme on avoit cru, ni démon, ni fantôme tenebreux. Il n'y avoit caverne si obscure & si profonde, ni sanctuaire si fermé, où ceux que l'empereur envoyoit & les soldats mêmes ne penetrassent impunement: on reconnoissoit l'aveuglement qui regnoit depuis tant de siecles.

c. 58. Socr. 1. c. 18.

A Héliopolis de Phenicie les payens adorateurs de Venus avoient leurs femmes communes, & prostituoient leurs filles aux passans, comme par droit d'hospitalité. Constantin leur deffendit de le faire à l'avenir, & leur écrivit pour les exhorter à se convertir & à reconnoître le vrai Dieu. Il fit même bâtir une grande église en ce lieu là, où jamais il n'y en avoit eû: il y établit un évêque, des prêtres & des diacres, & pour y attirer plus de gens à la vraie religion il donna de grands biens pour les pauvres.

XXXIV. Eglise au chesne de Membré. Ibid. c. 52. v. Vales. Genes. XVII Sozom. 1 1. c. 4.

Eutropia Syriene & mere de l'imperatrice Fausta écrivit à l'empereur son gendre, qu'auprès du chesne de Mambré dans la Palestine, où Abraham avoit logé & exercé l'hospitalité envers les trois anges, on avoit dressé des idoles & un autel & que l'on y offroit des sacrifices impies. Ce lieu se nommoit autrement le Terebinthe, à cause d'un arbre très ancien: c'étoit à trente mille ou dix lieuës de Jerusalem, autrement à deux cens cinquante stades. On y faisoit tous les ans en été une fête celebre, & on y tenoit une foire où venoit un grand nombre de marchands du pays meme & des parties plus avancées de la Palestine, de la Phenicie & de l'Arabie. Chacun celebroit la fête selon sa religion: les Juifs honoroient la memoire de leur patriarche: les chretiens l'apparition du fils de Dieu. Car les Orientaux pour la plupart

croyoient qu'il y avoit paru lui-même avec deux anges. Les payens honoroient les anges; & on croit que les idoles qu'ils y avoient dressées, étoient pour les répréfenter comme des dieux ou des démons favorables. Ils les invoquoient; & leur offroient des libations de vin & de l'encens; d'autres immoloient un bœuf, un bouc, un mouton ou un coq. Chacun nourrissoit avec soin pendant toute l'année ce qu'il avoit de meilleur, pour en faire avec les siens le festin de cette fête. Ils avoient tous un tel respect pour le lieu, ou craignoient tellement la vengeance divine, s'ils l'eussent profané, qu'ils n'osoient y commettre aucune impureté, ni avoir commerce avec les femmes, quoiqu'elles y fussent plus en vûë & plus parées qu'à l'ordinaire, & qu'ils campassent tous pêle-mêle, car c'étoit un champ sans bâtimens hors la maison, que l'on disoit être celle d'Abraham, auprès du chêne & le puits, où personne ne puisoit pendant la fête; parce que les payens en gâtoient l'eau, y jettant du vin, des gâteaux, des pieces de monnoye, des parfums secs ou liquides; outre les lampes qu'ils allumoient sur le bord. AN. 326.

La belle-mere de Constantin étant venuë en Palestine pour accomplir un vœu, & ayant vû ces superstitions qui se pratiquoient au chêne de Mambré, lui en donna avis: & il écrivit une lettre adressée à S. Macaire & aux autres évêques de Palestine, par laquelle après leur avoir doucement réproché leur négligence à souffrir une telle profanation, il dit qu'il a écrit au comte Acace de faire incessamment brûler les idoles qui se trouveroient en ce lieu là; renverser l'autel, & punir selon leur merite, ceux qui au mépris de cette défense, seroient assez hardis pour y commettre quelque impieté. Il ajoûte, qu'il a Euſ. III. vit. c. 52. 53.

An. 326. ordonné que le même lieu soit orné d'une église, & recommande aux évêques, que s'il se passe quelque chose de contraire à ses ordres, ils ne manquent pas de l'en avertir incontinent, afin que les coupables soient punis du dernier supplice. En exécution de cet ordre, on bâtit en ce lieu une église magnifique. Mais apparemment ceci ne se passa que quelque tems après le voyage de sainte Helene.

XXXV. Histoire du comte Joseph. *Epiph. hær.* 30. *n.* 5.

L'empereur Constantin fit bâtir plusieurs églises en Palestine par les soins du comte Joseph, Juif de naissance, dont la conversion est remarquable. Il étoit natif de Tiberiade, & tenoit le rang d'apôtre : car c'est ainsi que les Juifs nommoient ceux qui étoient les premiers après le patriarche, chef de toute la nation, & qui composoient son conseil. Le patriarche étoit alors Hillel, de la race du fameux Gamaliel. Hillel étant malade & prêt de mourir, pria l'évêque voisin de Tiberiade de le venir trouver, & de lui donner le baptême, sous prétexte de medecine. L'évêque vint à titre de medecin, & fit préparer un bain, comme un remede utile au malade; qui de son côté fit retirer tout le monde, comme par pudeur. Ainsi le patriarche fut baptisé & reçut les saints mysteres. Joseph étoit à la porte, & regardant par des fentes, il vit tout ce qui se passoit au dedans, & le remarqua soigneusement. Il vit aussi que le patriarche ayant dans la main une quantité d'or considerable, le donna à l'évêque, en disant : Offrez-le pour moi : car il est écrit, que ce que les prêtres de Dieu lient & délient sur la terre, est lié & délié au ciel. Ensuite on ouvrit les portes : ceux qui étoient venus voir le patriarche, lui demandoient comment il se trouvoit de son bain ; & il répondit, qu'il se portoit très-bien, l'entendant d'une autre maniere qu'eux. Après

deux ou trois jours, pendant lesquels l'évêque le visitoit souvent comme medecin, il mourut heureusement; laissant son fils qui étoit très-jeune, sous la conduite de Joseph & d'un autre personage très-vertueux. Ce fils nommé Judas étoit le patriarche des Juifs: car cette dignité passoit de pere en fils par succession, & pendant son bas âge, ses deux tuteurs gouvernoient tout. AN. 326.

Il y avoit à Tiberiade une chambre destinée à garder le tresor & scellée, ce qui faisoit soupçonner qu'elle renfermoit de grandes richesses. Joseph eut la hardiesse de l'ouvrir en secret: mais il n'y trouva que des livres: savoir l'évangile selon saint Jean, & les actes des apôtres: l'un & l'autre traduit de grec en hebreu; & l'évangile selon S. Mathieu en hebreu, comme il l'avoit écrit. La lecture de ces livres, & le souvenir de ce qui s'étoit passé au baptême du patriarche, donnoit à Joseph de grandes inquiétudes. Cependant le jeune patriarche Judas devenant grand s'abandona à la débauche jusques à employer la magie pour corrompre des femmes. Il attaqua ainsi une femme chrétienne, qui rendit les charmes inutiles par le nom de J. C. & le signe de la croix. Cette preuve du pouvoir de J. C. toucha encore fortement Joseph, mais sans le persuader de se faire chrétien. Le Sauveur lui aparut lui-même en songe, & lui dit: Je suis Jesus que tes peres ont crucifié: crois en moi. Il ne se rendit pas & tomba dans une grande maladie, dont on desesperoit. Le sauveur lui apparut encore, lui disant de croire & qu'il seroit gueri. Il le promit: mais il ne tint pas sa parole, & demeura dans son endurcissement. Il tomba dans une autre maladie aussi dangereuse; & comme on crut qu'il alloit mourir, un vieux docteur de la loi lui vint dire à

l'oreil: crois en J. C. crucifié sous Ponce-Pilate, fils de Dieu, ensuite né de Marie; qui est le Christ de Dieu, qui est résuscité & qui doit venir juger les vivans & les morts. Saint Epiphane, qui raconte cette histoire, témoigne que les Juifs avoient accoûtumé d'en user ainsi, & qu'il avoit appris d'un autre, qui étoit encore Juif, qu'étant malade à la mort, on lui avoit dit à l'oreille: J. C. Crucifié, fils de Dieu te jugera. Il semble qu'ils employoient ces paroles comme un caractere pour guérir les maladies.

AN. 426.

Joseph demeuroit toujours endurci. J. C. lui apparut encore en songe & lui dit : Je te guéris, croi quand tu seras relevé. Il releva en effet de cette maladie; mais il ne crut point. J. C. lui apparut en songe, comme il étoit en santé, lui en fit des reproches; & lui dit : pour te convaincre, si tu veux faire quelque miracle en mon nom, je te l'accorde. Il y avoit à Tiberiade un insensé qui alloit tout nud par la ville, & déchiroit tous les habits qu'on lui donnoit. Joseph voulant faire l'experience de sa vision, mais encore incertain & honteux l'amena chez lui, & ayant fermé la porte, prit de l'eau sur laquelle il avoit fait le signe de la croix, & en arrosa de sa main le furieux, en disant: Au nom de Jesus Nazaréen crucifié sors de lui, démon, & qu'il soit guéri. Cet homme fit un grand cri, tomba par terre, écuma, se débatit violemment, puis demeura long-tems immobile. Joseph crut qu'il étoit mort. Une heure après il se leva en se frottant le visage, & voyant sa nudité il se couvrit des mains comme il put, ne se pouvant plus souffrir ainsi Joseph lui donna un habit, il s'en vêtit; & étant revenu en son bon sens, il lui rendit, & à Dieu, de grandes actions de graces, voyant qu'il étoit

guéri par son moyen. Ce miracle fut connu par toute la ville, & les Juifs disoient : Joseph a ouvert le trésor, il a trouvé écrit le nom de Dieu, & l'ayant lû, il fait de grands miracles. Ils disoient la même chose de J. C. qu'il avoit fait ses miracles, par la vertu du nom ineffable de Dieu, qu'il avoit trouvé dans le temple. Joseph demeura encore endurci. AN. 326.

Le patriarche Judas étant venu en âge d'homme, lui donna par reconnoissance, on lui confirma la charge d'apôtre, qui étoit lucrative chez les Juifs. Il l'envoya en Cilicie avec ses lettres, où étant arrivé, il faisoit payer les dixmes, & les prémices par les Juifs de la province. Dans une certaine ville il se trouva logé près de l'église : ayant fait amitié avec l'évêque, il lui demanda secrettement les évangiles, & les lisoit. Sa charge d'apôtre l'obligea de déposer & de changer plusieurs moindres officiers, comme des archisynagogues, des prêtres, des anciens, des Azanites : c'est ainsi qu'ils nommoient ceux qui tenoient lieu de diacres ou de ministres. Joseph voulant corriger leurs fautes, & conserver la discipline, s'attira la haine de plusieurs. Pour s'en venger, ils recherchoient curieusement ses actions ; si bien, qu'étant entré chez lui tout d'un coup, ils le surprirent lisant les évangiles. Ils se saisirent du livre, & de Joseph lui-même, le traînant par terre, & le maltraitant avec de grands cris : ils le menerent dans la synagogue, & le foüetterent ; l'évêque survint, & le tira de leurs mains. Une autre fois ils le rencontrerent en un voyage, le jetterent dans le fleuve Cydnus, qui passe en Cilicie, & crurent l'avoir noyé : mais il s'en sauva, & reçut peu de temps après le baptême. Il alla à la cour, & fut aimé de l'empereur Constantin, à qui il raconta toute son histoire. L'empereur lui donna la dignité

de comte, & lui dit de demander encore ce
AN. 325. qu'il voudroit. Joseph demanda pour toute grâce, d'avoir commission de l'empereur pour faire bâtir des églises dans les villes & bourgades des Juifs, où jamais personne n'y en avoit pû bâtir, parce qu'il n'y avoit en ces lieux avec eux, ni Payens, ni Samaritains, ni Chrétiens. Ce qu'ils observoient principalement à Tiberiade, à Diocésarée, à Séphoris, à Nazareth, & à Capharnaüm, de n'y souffrir aucun mêlange d'étrangers.

Joseph ayant reçû ce pouvoir par des lettres de l'empereur avec la dignité de comte, vint à Tiberiade. Ses lettres lui donnoient commission de faire travailler aux dépens de l'empereur, & lui attribuoient une pension. Il commença à bâtir premierement à Tiberiade, & se servit d'un grand temple qu'il y trouva commencé & imparfait, que l'on nommoit Adrianée, parce qu'il avoit été commencé par l'empereur Adrien, apparemment dans le dessein de le consacrer à Jesus Christ, comme il en fit dans toutes les villes au rapport de Lampride. Celui de Tiberiade étoit deja élevé à quelque hauteur, & bâti de pierres quarrées de quatre coudées : les citoyens en vouloient faire un bain public. Le comte Joseph ayant entrepris d'en faire une église, fit bâtir hors de la ville sept fours à chaux : mais les Juifs en arrêterent le feu par des enchantemens : en sorte que les ouvriers voyant qu'avec quantité de menu bois ils ne pouvoient faire de feu, s'en plaignirent au comte. Il y accourut aussi-tôt, & ayant fait emplir d'eau un grand vase de cuivre, en présence d'une grande multitude de Juifs assemblez, pour voir ce qu'il vouloit faire, il fit de son doigt le signe de la croix sur le vase, & dit au nom de Jesus le Nazaréen, que mes peres, & ceux de tous les

Lamprid. in A ex. p. 229. Osup. liv. 5. n. 48.

assistans ont crucifié, que cette eau ait la vertu de délier tout le charme que ceux ci ont fait, & de donner au feu son activité pour l'accomplissement de la maison du Seigneur. Il prit de l'eau avec sa main, & en arrosa chaque fournaise. Le charme s'évanoüit, & la flâme commença à sortir à gros boüillons devant tout le peuple, qui s'écria : Il n'y a qu'un Dieu, qui assiste les Chrétiens, & ils se retirerent. Comme ils persecutoient souvent le comte Joseph, il se contenta de bâtir à Tiberiade une petite église, dans une partie du temple d'Adrien, & vint s'établir à Scythopolis. Il bâtit aussi, & acheva des églises à Diocésarée, & en quelques autres villes.

AN. 326.

XXXVI. Nouvelles églises à Rome & ailleurs. *Eus.* III. *c.* 50.

Constantin fit bâtir plusieurs autres églises en divers lieux : il orna les principales villes de chaque province. A Nicomédie, capitale de Bithynie & résidence des empereurs, depuis plusieurs années, il en fit élever à ses dépens une très-grande & très-magnifique. A Antioche, capitale de tout l'Orient, il en fit une autre d'une beauté singuliere : le corps de l'église étoit d'une hauteur extraordinaire, de forme octogone, & ses ornemens si riches, qu'on la nomma l'église d'or. Elle étoit accompagnée tout autour de plusieurs salles ou chapelles, & de lieux élevez & souterrains, le tout enfermé dans une vaste enceinte. A Rome il bâtit premierement la basilique, qui de son nom a toûjours été nommée Constantiniene, autrement l'église du Sauveur, dans le palais de l'imperatrice Fausta sa femme, auparavant nommé la maison de Lateran, où s'étoit déja tenu le concile contre les Donatistes. Et parce qu'il y fit aussi un baptistere, & que les baptisteres avoient l'image de S. Jean Baptiste ; on nomme plus ordinairement cette église saint Jean de Latran. C'est la principale église de

Sup. liv. x. *n.* 12.

AN. 326. Rome, où est marqué la station des jours les plus solemnels, & les papes y ont fait leur résidence pendant plusieurs siécles.

Anastas. bibl. in. Silvestro. On trouve, suivant les anciens memoires de l'église Romaine, que Constantin donna à ce baptistere, en maisons & en terres, non seulement en Italie, mais en Sicile, en Afrique & en Grece, treize mlile neuf cens trente-quatre sous d'or de revenu annuel : ce qui revient à près de cent quinze mille livres de rente : car le sou d'or de ce temps-là valoit huit livres cinq sols de notre monnoye. Il bâtit sept autres églises à Rome. Celle de saint Pierre au Vatican à la place du temple d'Apollon, pour honorer le lieu du martyre & la sépulture du prince des apôtres : celle de saint Paul au lieu de son martyre : celle de sainte Croix, en la maison de Sessorius, que l'on nomme sainte Croix de Jérusalem, à cause d'une portion de la vraie croix qu'il y mit. Celle de sainte Agnès, avec un batistere, à la priere de sa fille Constantia, & de sa sœur du même nom, qui furent baptisées par S. Sylvestre. Celle de saint Laurent hors la ville, sur le chemin de Tibur, au lieu de la sépulture de ce martyr. Celle des martyrs saint Marcellin & S. Pierre, au lieu dit entre deux lauriers, où fut la sépulture de sainte Helene. Il fit aussi de grands dons à l'église que saint Sylvestre avoit bâtie dans la maison d'un de ses prêtres nommé Equitius, près les thermes de Domitien. Dans le reste de l'Italie, Constantin bâtit encore plusieurs églises : une à Ostie, en l'honneur des apôtres saint Pierre & saint Paul, & de saint Jean-Baptiste : une à Albe, en l'honneur de saint Jean Baptiste : une à Capouë, en l'honneur des apôtres, que l'on nomma Constantiniene : une autre à Naples. Les revenus dont il dota toutes ces églises, montent ensemble à dix-sept mille sept cens dix-sept sous

d'or, c'eſt-à-dire, à plus de cent quarante mille livres de notre monnoye. Elles avoient encore la valeur de plus de vingt mille livres de rente, en divers aromates que les terres d'Egypte & d'Orient doivent fournir en eſpeces. Encore ne les comptai-je que ſuivant le prix d'aujourd'hui, beaucoup moindres ſans comparaiſon que ceux d'alors.

AN. 325.

L'égliſe de S. Pierre, par exemple, avoit des maiſons dans Antioche, & des terres aux environs: à Tarſe en Cilicie, & à Tyr. Elle en avoit en Egypte près d'Alexandrie & ailleurs: & dans la province de l'Eufrate près de Cyr. Une partie de ces terres étoit deſtinée à fournir tous les ans une certaine quantité de nard, de beaume, de ſtorax, de canelle, de ſafran, & d'autres drogues précieuſes pour les encenſoirs & pour les lampes. Je ne parle point des vaſes d'or & d'argent pour le ſervice & l'ornement de ces égliſes: dont les mêmes mémoires raportez par Anaſtaſe ſont un long dénombrement. Il peut avoir confondu ce qui avoit été donné par d'autres empereurs: mais les titres des immeubles doivent avoir été mieux conſervez. Ceci peut ſuffire pour donner quelque idée de la magnificence royale, avec laquelle Conſtantin fonda tant d'égliſes. Il ne tiroit pas du tréſor public toutes ces liberalitez, il y appliquoit les biens confiſquez ſur des martyrs ou ſur d'autres chrétiens, dont il ne ſe trouvoit point d'heritiers: les revenus des temples d'idoles qu'il ruina, & des jeux profanes qu'il abolit. En effet, il ôta en Orient les combats de gladiateurs: du moins il deffendit d'y employer ceux qui étoient condamnez pour leurs crimes; ordonant au préfet du prétoire de les envoyer plûtôt travailler aux mines. La loi eſt datée du premier d'Octobre 325. à Beryte en Phenicie.

Socr. I. c. 18. L. I. Cod Theod. de gladiat. lib. 5. & ibid. Gotof.

AN. 326.

XXXVII. Conversions des payens. *Sozom.* I. c. 5.

Il se convertissoit un grand nombre de payens. Les uns par la connoissance de l'inutilité de leurs anciennes superstitions & de leur peu de fondement: les autres par émulation des chrétiens qu'ils voyoient honorez & cheris de l'empereur, & pour se conformer à l'inclination du maître. D'autres s'appliquant à considerer la doctrine chrétiene; touchez par des miracles ou des songes, ou par les entretiens des évêques ou des moines, jugeoient qu'il valoit mieux être chrétiens. Depuis ce tems on vit les villes & les peuples entiers se convertir: abattre d'eux-mêmes leurs temples & leurs idoles, & bâtir des églises. Les habitans de Majuma qui étoit le port de Gaza en Palestine, auparavant très-attachez à leurs anciennes superstitions, se firent chrétiens tout d'un coup; & l'empereur répondant à leur pieté, érigea en cité, ce lieu qui ne l'étoit pas, & la nomma Constantia du nom de Constantius le plus cher de ses fils. Par une raison semblable, il nomma Constantine une ville de Phenicie. Il nomma aussi Helenople en l'honneur de sa mere une petite ville de Bithynie, nommée auparavant Drepane, qu'il érigea en cité, & lui donna exemption de tribut, en l'honneur du martyr S. Lucien d'Antioche, dont les reliques y étoient. Eusebe de Nicomedie, qui se vantoit d'être disciple de S. Lucien, procura peut-être cette fondation.

Eusev. vit. c. 37. 38. *Eus. ibid.* c. 39. *Socr.* I. c. 18. *Chr. pasch. an.* 327. *Sup. liv* IX. n. 39.

La religion chrétienne s'étendoit même hors de l'empire Romain. Les nations des environs du Rhein, & les parties les plus reculées de la Gaule vers l'Ocean étoient déja chrétiennes: les Goths & les autres peuples voisins du Danube l'étoient aussi; & la religion avoit donné à toutes ces nations des mœurs plus douces & plus raisonnables. Elles avoient commencé à se convertir par les incursions qu'elles firent sous l'empereur

Sozom. II. c. 6. *Sup. liv* VII. n. 38.

l'empereur Gallien, environ soixante ans auparavant: les évêques captifs leur avoient inspiré l'amour de la religion, par leurs vertus & par leurs miracles ; & les ayant instruits y avoient formé des églises. Les Armeniens avoient reçû le Christianisme depuis longtems. On dit que leur prince Tiridate à l'occasion d'un miracle arrivé dans sa maison s'étoit fait chrétien, & avoit ordonné à tous ses sujets d'embrasser la même religion. Elle s'étoit étendue dans les pays voisins; le commerce de l'Osroëme & de l'Armenie l'avoit fait passer en Perse, où il y avoit des églises nombreuses. L'empereur Constantin en étoit bien informé : c'est pourquoi Sapor roi de Perse lui ayant envoyé une ambassade & des presens, pour faire un traité d'alliance : il la fit; & lui renvoya des presens plus magnifiques. En même tems il lui écrivit une grande lettre en faveur des chrétiens qui étoient dans ses états. Il y releve les avantages de la vraie religion : la punition des persecuteurs, particulierement de Valerien pris par les Perses, & finit en lui recommandant les chrétiens.

Sozom. II. c. 8.
Sup. n 3.
Eus. IV. vit. c. 8. 9 &c. Socr. I. c. 25.

XXXVIII. Mission de Frumentius.

Le Christianisme s'étendit encore plus loin. Un philosophe nommé Metrodore, poussé par la curiosité de voir le païs & de connoître le monde, alla jusques à l'inde ulterieure, comme parlent les anciens; mais en effet; ce n'étoit qu'une partie de l'Ethiopie. A son retour, il presenta à Constantin des perles & des pierreries; & se plaignit que le roi de Perse Sapor lui avoit ôté des choses bien plus précieuses. A l'exemple de Metrodore un autre philosophe Tyrien nommé Meropius entreprit le même voyage, par le même motif, & mena avec lui deux jeunes enfans, qu'il instruisoit, par ce qu'ils lui étoient proches: le plus jeune se nommoit Ede-

Ruf. I. c. 9.
Amm. Marc. lib. 25. c. 4. & ibi Vales. & Cedren. an Const. 21.

sius; l'autre Frumentius. Le philosophe ayant satisfait à sa curiosité, se mit en chemin pour revenir; & le vaisseau qui le portoit mouilla dans un port pour faire de l'eau, ou prendre quelque autre chose necessaire. C'étoit la coutume chez ces barbares d'égorger tous les Romains qui se trouvoient chez eux quand ils avoient appris de leurs voisins que leurs traitez avec les Romains étoient rompus. On attaque le vaisseau, le philosophe & tous les autres sont tuez. On trouve sous un arbre les enfans étudiant, & preparant leurs leçons : les barbares en ont pitié & les menent à leur roi. Il fit Edesius son échanson ; & croyant voir en Frumentius plus d'esprit & de conduite, il lui confia ses écritures & ses comptes. Depuis ce temps ils furent fort honorez & fort aimez de ce roi. Il mourut laissant le royaume à sa femme avec un fils encore enfant ; & accorda à ces deux jeunes hommes la liberté de faire ce qu'ils voudroient. Mais la reine qui n'avoit personne plus fidele dans tout son royaume, les pria instamment d'en partager le soin avec elle, jusques à ce que son fils fût en âge : principalement Frumentius, dont la sagesse étoit plus profonde : car l'autre ne montroit que de la fidelité & de la moderation.

Frumentius ayant ainsi le gouvernement de cet état, Dieu lui inspira de chercher avec soin s'il y avoit des chrétiens entre les Romains, qui venoient y trafiquer : de leur donner un grand pouvoir, & les exhorta à faire en chaque lieu des maisons d'assemblée pour y prier en commun, à la maniere des Romains. Luimême en donnoit l'exemple, & les attiroit à l'imiter par sa ferveur & par ses bienfaits. Il fournissoit les places pour bâtir & les autres cho-

ses necessaires : s'empressant à planter & faire fructifier le Christianisme. Le jeune roi étant venu en âge de gouverner, Edesius & Frumentius lui rendirent un compte fidele de leur administration, & revinrent en leur pays, malgré les prieres de la reine & du jeune roi, & les efforts que l'on fit pour les retenir. Edesius se pressa d'aller à Tyr pour revoir ses parens ; mais Frumentius prit le chemin d'Alexandrie, disant qu'il n'étoit pas raisonnable de cacher l'œuvre de Dieu. Il raconte à S. Athanase, qui en étoit évêque, tout ce qui s'étoit passé ; & l'exhorte à choisir quelqu'un, qui fut digne d'être envoyé pour évêque à ce grand nombre de Chrétiens déja assemblez, & à ces églises bâties dans les terres des barbares. S. Athanase considerant attentivement les discours & les actions de Frumentius dans une assemblée d'évêques, dit comme Pharaon à Joseph : Et quel autre pourrons-nous trouver, qui ait l'esprit de Dieu comme vous ; & qui puisse exécuter de si grandes choses ? Puis l'ayant ordonné évêque, il lui commanda de retourner avec la grace de Dieu au lieu d'où il venoit. C'étoit Auxume en Ethiopie où Frumentius fit des miracles comme les apôtres, & convertit une infinité de barbares. Rufin qui rapporte cette histoire l'avoit apprise de la bouche d'Edesius, qui fut depuis ordonné prêtre à Tyr sa patrie. Toute l'église honore la memoire de S. Frumentius : les latins le vingt-septiéme d'Octobre, les grecs le trentième Novembre : & les Abissins le reconnoissent encore pour leur apôtre.

Gen. XLI. 38.

Inf. liv. XIII. n. 34.

Holsten not: ad Martyr. rom. 3. p. 32.

XXXIX. Conversion des Iberiens. *Ruf. 1. c. 10.*

La conversion des Iberiens, peuples voisins du Pont Euxin, ne fut pas moins merveilleuse. Une femme chrétienne étant captive chez eux attira leur admiration par la pureté de sa vie, sa sobrieté, sa fidelité, son assiduité à l'oraison

qui lui faisoit veiller les nuits entieres. Les barbares étonnez lui demandoient ce que cela vouloit dire. Elle déclara simplement qu'elle servoit ainsi le Christ son Dieu. Ce nom leur étoit aussi nouveau que le reste; mais sa perseverance excitoit la curiosité naturelle des femmes, pour sçavoir si ce grand zéle de religion étoit de quelque utilité. C'étoit leur coutume quand quelque enfant étoit malade, que la mere le portoit par les maisons, pour s'informer si quelqu'un sçavoit un remede. Une femme ayant ainsi porté son enfant par tout inutilement, vint aussi trouver la captive. Elle lui dit qu'elle ne sçavoit aucun remede humain; mais que son Dieu. J. C. qu'elle adoroit, pouvoit donner la santé aux malades les plus désesperez. Ayant donc mis l'enfant sur le cilice qui lui servoit de couche, & ayant fait sur lui sa priere: elle le rendit gueri à sa mere. Le bruit de ce miracle se répand, & vient aux oreilles de la reine, qui étoit malade avec de grandes douleurs & réduite au désespoir. Elle prie qu'on lui amene la captive, qui refuse d'y aller, craignant de paroître avoir trop bonne opinion d'elle même & manquer contre la bienséance de son sexe. La reine se fait porter à la cellule de la captive, qui la met sur son cilice, & ayant invoqué le nom de J. C. la fait lever aussi tôt en parfaite santé. Elle lui apprend que c'est J. C. Dieu & fils du Dieu souverain qui l'a guerie, & l'exhorte à l'invoquer, disant: que c'est lui qui donne la puissance aux rois & la vie à tous les hommes.

La reine retourna chez elle remplie de joie; le roi lui demanda comment elle avoit été guerie si promptement; & l'ayant appris il commanda que l'on portât des presens à la captive. Mais la reine lui dit: Seigneur, elle méprise

tout cela : elle ne veut ni or, ni argent, le jeûne est sa nourriture : la seule récompense que nous pouvons lui donner c'est d'adorer J. C. ce Dieu qu'elle a invoqué pour me guerir. Le roi differa pour lors, & negligea de se convertir, quoique sa femme l'en pressât souvent : mais un jour comme il chassoit dans les bois, il survint une obscurité si épaisse en plein jour, que toute sa suite s'écarta, & il demeura seul égaré, ne sçachant où se tourner. Dans cet embarras, il lui vint en pensée que si ce Christ, dont la captive avoit parlé à sa femme, le délivroit de ces tenebres, il quitteroit tous les autres dieux pour l'adorer. Si-tôt qu'il eut fait ce vœu de pensée sans prononcer une parole, le jour revint, & il arriva heureusement à la ville. Il conte la chose à la reine ; on fait promptement venir la captive : il lui déclare qu'il ne veut plus honorer d'autre dieu que Jesus-Christ & lui demande la maniere de le servir. Elle l'explique autant qu'elle en étoit capable ; demanda que l'on bâtisse une église & en décrit la forme.

Le roi ayant assemblé son peuple ; raconte ce qui étoit arrivé à lui & à la reine, & les instruit comme il pouvoit dans la religion chrétienne : la reine de son côté instruit les femmes : on s'empresse d'un commun consentement à bâtir l'église. Les murailles étoient déja élevées, il étoit tems de poser les colomnes. On dresse la premiere & la seconde : mais quand ce vint à la troisiéme, après l'avoir élevée en penchant, on ne peut jamais passer, outre, quelque force d'hommes & de bœufs, & quelque machine qu'on employât. On essaya plusieurs fois sans pouvoir même l'ébranler : on ne sçavoit plus que faire ; le roi commençoit à se décourager. Tout le monde s'étant retiré à la

AN. 327. fin du jour, la captive demeura seule dans le bâtiment, & y passa la nuit en prieres. Le roi inquiet vint de grand matin avec les siens; & vit la colomne posée à plomb sur sa base, mais à un pied de distance, ensorte qu'elle étoit suspenduë en l'air. Tout le peuple commence à loüer Dieu, & dire que la religion de la captive étoit veritable; & à leurs yeux la colomne descend insensiblement sur sa base, sans que l'on y touchât; les autres furent si faciles à placer que l'on acheva de les mettre le même jour. L'église étant bâtie, comme ce peuple désiroit ardemment d'être instruit dans la foi, on envoya par le conseil de la captive une ambassade au nom de toute la nation à l'empereur Constantin. On lui expose la chose, & on le prie d'envoyer des évêques pour achever l'œuvre de Dieu. Il les envoya avec honneur, & sentit plus de joie de cette conversion que d'une grande conquête. Rufin, qui raporte encore cette histoire, dit l'avoir apprise à Jerusalem de Bacurius, homme très-pieux & très-sincere, qui après avoir été roi de cette nation étoit devenu chez les Romains comte des domestiques & duc des limites de Palestine du tems de l'empereur Theodose.

Soc. 1. c. 20. V. Vales. ad Amm. Marc. lib. 31. c. 12.

XL. Rappel d'Arius & d'Eusebe de Nicomedie. *Ruf. 1 c. 11. Sozom. 11. c. 27. Socr. 1. c. 25.*

Après la mort de sainte Helene, l'empereur Constantin témoigna une tendresse particuliere à sa sœur Constantia veuve de Licinius, comme pour se consoler de la perte de leur mere commune. Constantia avoit grande confiance en un prêtre qui favorisoit secrettement le parti d'Arius. Il fut long-tems sans lui en parler: mais quand il se fut assez établi dans sa familiarité, il comença peu à peu à lui insinuer qu'on avoit rendu Arius odieux injustement, & que son évêque jaloux de l'affection que le peuple,

lui portoit, avoit fait éclater son inimitié particuliere. Il repeta si souvent de semblables discours, qu'il gagna l'esprit de Constantia. Elle tomba malade de la maladie dont elle mourut: & dans les visites que lui rendoit l'empereur son frere pour la consoler & lui parler de pieté, on dit qu'elle lui demanda pour derniere grace de prendre confiance en ce prêtre, & d'écouter ce qu'il lui diroit pour son salut. Pour moi, disoit-elle étant prête à sortir du monde je n'y ai plus aucun interêt; mais je crains pour vous, que les souffrances des innocens exilez n'attirent la ruine de votre état. Constantin persuadé de la bonne intention de sa sœur & de son affection pour lui, donna libre accès à ce prêtre, prit confiance en lui, & après l'avoir écouté, crût qu'Arius pouvoit être calomnié & le rappella de son exil. Il rappella aussi Eusebe de Nicomedie, Maris & Theognis, après qu'ils eurent envoyé aux principaux évêques une retractation par écrit en ces termes: Ayant été condamnez par votre pieté sans connoissance de cause, nous devons souffrir en patience votre jugement: mais de peur de donner nous mêmes par notre silence un pretexte aux calomnies: nous déclarons, que nous convenons de la foi, & qu'ayant examiné le sens du mot de consubstantiel, nous sommes entierement portez à la paix, n'ayant jamais suivi l'heresie. Mais après avoir representé pour la tranquillité des églises ce qui nous venoit à l'esprit, & avoir persuadé ceux que nous devions satisfaire: nous avons souscrit à la profession de foi. Il est vrai que nous n'avons pas souscrit à l'anathême: non que nous trouvions à dire à la profession de foi: mais parce que nous ne croyons pas que l'accusé fut tel que vous pensiez, étant assurez du contraire par les lettres qu'il nous avoit écri-

Socr. 1. c. 14. Sozom. 11. c. 16. & ibi Vales. Pagi a. 327. n. 14.

An. 328. tes, & par ce qu'il nous avoit dit de sa bouche. Mais si votre S. concile l'a crû coupable, nous ne nous opposons pas à votre jugement, nous y acquiesçons, & nous vous assurons par cet écrit de notre consentement. Non que nous ayons peine à porter l'exil : mais pour nous purger de tout soupçon d'heresie. Car si vous voulez bien nous admettre en votre presence, vous nous trouverez entierement soumis à vos jugemens. Au reste, puisque vous avez usé d'indulgence envers l'accusé lui-même, jusques à le rapeller, il seroit étrange de nous rendre suspects par notre silence : tandis que celui qui sembloit coupable est rapellé & justifié. Ayez donc la bonté, comme il est digne de vous, d'en parler à l'empereur de remettre en ses mains cette requête, & de résoudre au plutôt ce que vous croirez devoir faire pour nous. Telle fut la retractation d'Eusebe & de Theognis, où l'on voit la distinction du droit & du fait : c'est à-dire de la foi & de l'anathême contre les personnes. L'accusé qu'ils ne nomment point est Arius, & l'on voit qu'il étoit déja rapellé après avoir satisfait aux évêques : sans doute par quelque retractation équivoque, comme il fit depuis. Eusebe & Theognis furent donc rapellez après environ trois ans d'exil c'est-à-dire l'an 328. Ils rentrerent dans leurs églises, & en chasserent ceux qui avoient été ordonnez à leur place, Amphion à Nicomedie & Chrestus à Nicée.

Philostorg. l. 1. c. 7.

Soc. ibid. c. 14. Athan. apolog. p. 777. D. Athan. apolog. p. 778. A.

Quoi qu'Arius fût revenu de son exil, S Athanase ne vouloit point le recevoir ni lui permettre de rentrer à Alexandrie : Ainsi les Ariens le regardant comme un ennemi irreconciliable, resolurent de le perdre. Eusebe de Nicomedie écrivit en Egypte aux Meleciens, les gagna par de grandes promesses, & prit avec

eux de secrettes liaisons, se chargeant de les avertir quand il seroit tems qu'ils agissent. Cependant il commença par écrire à S. Athanase, l'exhortant à recevoir Arius: il l'en prioit par ses lettres, & le faisoit menacer de vive voix: mais saint Athanase répondoit qu'il n'étoit pas juste de recevoir les auteurs de l'heresie anathematisez par le concile écumenique. Eusebe lui en fit ecrire par l'empereur même. La lettre fut portée par deux officiers du palais Syncletius & Gaudence; & contenoit ses paroles entre autres: Etant donc informé de ma volonté, laissez libre l'entrée de l'église à tous ceux qui veulent y venir. Car si j'aprends que vous l'ayez refusée à quelqu'un de ceux qui la desirent, j'envoyerai aussi-tôt vous déposer, & même vous éloigner. S. Athanase sans s'étonner de ces menaces, écrivit à l'empereur: & lui fit entendre qu'une heresie qui attaque J. C. ne peut avoir de communion avec l'église catholique. AN. 328.

XLI. S. Antoine vient à Alexandrie.

Sup. liv. IX. *n.* 37.

Vita Ant. c. 24. *p.* 49.

Rom. I. 25.

On peut croire que pour fortifier les catholiques, il fit venir à Alexandrie S. Antoine, qui n'y avoit point paru depuis la persécution de Maximini. Il est certain que ce saint abbé, à la priere des évêques & de tous les fideles, descendit de la montagne, & étant entré dans Alexandrie excommunia les Ariens, disant que c'étoit une des dernieres heresies qui précedoit l'antechrist. Il enseignoit au peuple, que le fils de Dieu n'est point une créature ni fait de rien: mais éternel, de la substance du Pere, son verbe & sa sagesse. N'ayez donc, disoit-il, aucune communication avec les impies Ariens. Vous êtes chrétiens: ceux qui disent que le fils de Dieu est une créature, ne different en rien des païens adorant la créature au lieu du créateur. Tout le peuple se réjouissoit de lui entendre

dre anathematiser l'heresie, on accouroit en foule pour le voir: les païens mêmes & leurs sacrificateurs venoient à l'église, en disant: Nous desirons de voir l'homme de Dieu: car tous le nommoient ainsi; & par ses prieres Dieu délivra plusieurs possedez & guérit plusieurs insensez. Plusieurs même des païens, desiroient au moins de le toucher, croyant en être soulagez; & dans ce peu de jours, il se fit plus de chrétiens qu'il ne s'en seroit fait en une année. Quelques-uns croyant que la foule pourroit l'importuner, vouloient faire retirer tout le monde: il leur dit sans s'émouvoir: Ils ne sont pas en plus grand nombre que les démons avec qui nous combattons sur la montagne. Comme il s'en retournoit accompagné de plusieurs personnes & de S. Athanase lui-même, lorsqu'ils furent à la porte de la ville, une femme crioit derriere: Demeurez, homme de Dieu, ma fille est cruellement tourmentée par le démon; demeurez, je vous prie, que je ne meure moi-même à force de courir. On le pria d'arrêter, & il le fit volontiers. La femme s'approcha: sa fille se jettoit par terre: mais Antoine ayant prié & nommé J. C. le démon sortit & sa fille se leva guérie: la mere benissoit Dieu; tous lui rendoient graces; & Antoine partit avec joie retournant à la montagne comme à sa maison.

Deux philosophes païens l'y allerent trouver un jour. Il s'avança & leur parlant par interprete, il leur dit: pourquoi vous fatiguez-vous tant à chercher un insensé? Ils dirent qu'ils le croyoient très-sage, & il ajouta: Si vous venez chercher un insensé, votre peine est inutile: & si vous me croyez sage, devenez comme moi. Car si je vous étois allé chercher, je vous imiterois: or je suis chrétien. Ils se retirerent étonnez. D'autres l'étant venu trouver sur la

montagne exterieure, & croyant se mocquer de ce qu'il n'avoit pas étudié, il leur dit: Que vous en semble: lequel est le premier, le bon sens ou les lettres; lequel est la cause de l'autre? C'est, dirent-ils, le bon sens qui est le premier, & qui a trouvé les lettres. Donc, reprit Antoine, les lettres ne sont pas necessaires à celui qui a le sens droit. Ils s'en allerent surpris de la sagesse de cet ignorant: car il n'étoit point rustique pour avoir vieilli dans la montagne, mais agréable & civil; & ses discours étoient assaisonnez d'un sel divin. Une autre fois il confondit d'autres philosophes, leur montrant par un grand discours l'excellence de la religion chrétienne, & l'absurdité de l'idolâtrie, dont ils faisoient profession. *c. 26. 27.*

XLII. Calomnie contre S. Athanase.

Eusebe de Nicomedie voyant la fermeté de S. Athanase à ne point recevoir Arius, écrivit aux Méleciens, qu'il étoit tems d'exécuter leur dessein, & d'inventer des prétextes pour accuser S. Athanase. Après en avoir cherché plusieurs inutilement, ils l'accuserent de concert avec les Eusebiens, d'avoir imposé aux Egyptiens un nouveau tribut de tuniques de lin pour l'église d'Alexandrie, & d'avoir commencé par eux à l'exiger. L'empereur étoit à Nicomedie; quand cette plainte lui fut portée par trois des principaux Méleciens: Ision, Eudemon & Callinique, dont les noms se trouvent dans l'état des évêques Méleciens que Mélece donna à saint Alexandre. Deux prêtres de l'église d'Alexandrie, Apis & Macaire, se trouverent à Nicomedie tout-à-propos pour justifier leur évêque: en sorte que l'empereur écrivit en Egypte, condamnant Ision, & mandant à saint Athanase de se rendre auprès de sa personne. Eusebe retint à la cour les Méleciens; & si-tôt que S. Athanase y fut arrivé, ils proposerent deux nouvel-

Athan ibid. p. 778. c. Socr. l. c. 27. Cang. gloss. gr. Sticharion.

Ap. Athan. p. 789.

les accusations, l'une contre le prêtre Macaire, l'accusant d'avoir brisé un calice; l'autre contre S. Athanase, qui étoit un crime d'état: disant qu'il avoit envoyé une bourse pleine d'or à un rebelle nommé Philuméne. Constantin examina ces accusations à Psammathie près de Nicomédie, & ayant reconnu l'innocence de S. Athanase, il le renvoya avec une lettre adressée au peuple catholique d'Alexandrie: où après avoir déploré la malice de ceux qui troublent & divisent l'église, pour satisfaire à leur jalousie & à leur ambition, il ajoute: Les méchans n'ont eû aucun pouvoir contre votre évêque. Croyez-moi, mes freres, toute leur application est d'abuser de notre tems, & de se mettre hors d'état de se repentir en cette vie. Et ensuite: J'ai reçû avec joie votre évêque Athanase, je lui ai parlé comme à un homme de Dieu, & je l'ai chargé de vous saluer de ma part. Le prêtre Macaire fut aussi justifié devant l'empereur.

Theod. 1. c. 26.

Ap. Athan p. 779.

XLIII. Deposition de S. Eustathe d'Antioche.

Un autre ennemi redoutable des Ariens étoit Eustathe évêque d'Antioche, la premiere église après Alexandrie, & la troisiéme du monde. Il étoit confesseur, docte & éloquent, & combattit l'heresie par plusieurs écrits. Son exactitude l'empêcha d'admettre dans le clergé plusieurs personnes suspectes: dont la plupart furent depuis faits évêques par le credit des Ariens: comme Estienne, Leonce l'eunuque & Eudoxe alors évêque de Germanie, qui furent tous trois évêques d'Antioche l'un après l'autre, Georges de Laodicée, Theodose de Tripoli & Eustathe de Sebaste. S. Eustathe d'Antioche ne se contentoit pas de conserver son église; il envoyoit dans les autres des hommes capables d'instruire & d'encourager les fidéles. Il attaqua en particulier Eusebe de Cesarée & l'accusa

Athan. ad Solit. p. 812. Hier. epist. 84.

Chrysost. hom. 52. in Eustat.

Socr. 1. c. 23.

Sozom. 1. 1. c.

d'avoir alteré la confession de foi de Nicée: Eusebe soutenoit qu'il ne s'en étoit point écarté; mais qu'Eustathe introduisoit le Sabellianisme. Car c'étoit le reproche ordinaire de ceux qui n'aimoient pas le mot de consubstantiel: ils accusoient ceux qui le recevoient de favoriser les erreurs de Sabellius & de Montan. Ce n'est pas que Montan lui-méme eût rien avancé contre la Trinité; mais il y avoit de ses disciples qui nioient comme Sabellius, la distinction des personnes, & disoient que le même étoit Pere, Fils & S. Esprit. S. Eustathe n'étoit pas moins declaré contre Paulin de Tyr & Patrophile de Scythopolis, qui par leur autorité entraînoient la plupart des évêques d'Orient. *Theodor. 3. fabul. c. Vales. ad Socr. 1. c. 23. Sozom. 11. c. 19.*

Les Ariens ayant donc resolu de le perdre: Eusebe de Nicomedie feignit un grand désir de voir Jerusalem, & en particulier l'église magnifique que l'empereur y faisoit bâtir. Il le flata si bien par ce pretexte qu'il partit de Nicomedie avec grand honneur; l'empereur fournissant les voitures & tous les frais du voyage. Theognis de Nicée son confident partit avec lui. Arrivez à Antioche, ils se couvrirent du masque de l'amitié, & reçurent de saint Eustathe toutes sortes de bons traitemens, & toutes les marques de la charité fraternelle. Quand ils furent arrivez aux SS. lieux, ils virent ceux qui étoient dans leurs sentimens; Eusebe de Cesarée, Patrophile de Scythopolis, Aëtius de Lydde, Theodote de Laodicée & les autres Ariens: ils leur découvrirent leur dessein, & revinrent avec eux à Antioche, car tous ceux-ci les accompagnerent au retour, sous pretexte de leur faire honneur. *Theod. 1. hist. c. 21.*

Tous ces évêques se trouvant ensemble à Antioche tinrent un concile, où Eustathe assista & plusieurs évêques catholiques, qui ne sçavoient

rien du complot. Quand on eût fait sortir tout le monde, les Ariens firent entrer une femme débauchée qu'ils avoient apostée ; & qui montrant un enfant à la mamelle qu'elle nourrissoit, dit qu'elle l'avoit eu de l'évêque Eustathe: criant avec impudence. Eustathe demanda qu'elle produisît quelque témoin : elle dit qu'elle n'en avoit point: mais les juges lui défererent le serment. Elle jura, & dit encore à haute voix, que l'enfant étoit à Eustathe ; & comme s'il eût été convaincu, il fut condamné à la pluralité des voix. Les évêques qui n'étoient point du complot, reclamoient ouvertement contre la Sentence, & défendoient à Eustathe d'y acquiescer. Ils representerent qu'elle étoit contre toutes les regles : puisque la loi de Dieu dit expressément, que pour la preuve il faut deux ou trois témoins ; & S. Paul défend de recevoir autrement une accusation contre un prêtre. Toutefois Eustathe demeura condamné & déposé: seulement ; on n'en publia pas la cause. On dit sourdement qu'il avoit été chargé d'un crime honteux: à quoi l'on joignit le reproche general de Sabellianisme.

Deut. XIX. 15. 1. Tim. V. 19.

Socr. 1. c. 24. Sozom. c. 1. 1. c. 19.

A la place de saint Eustathe on voulut mettre Eusebe de Cesarée, & le transferer à Antioche. Sa réputation étoit grande, & l'empereur même l'estimoit. Le concile donc en écrivit à l'empereur témoignant qu'ils desiroient cette translation, & que le peuple y consentoit. Mais en effet il n'y en avoit qu'une partie ; l'autre tenoit ferme pour Eustathe, & vouloit le conserver. Cette division du peuple vint jusques à la sédition, & pensa renverser la ville d'Antioche : car tout le monde prit parti : même les magistrats & les soldats ; & ils en seroient venus aux mains, si l'empereur n'y eût mis ordre. Eusebe & Theognis retournerent

Eus. III. vit. c. 62.

Ibid. c. 59.

Theod. 1. c. 21.

promptement auprès de lui, laissant les autres évêques assemblez à Antioche. Ils persuaderent à l'empereur qu'Eustathe étoit coupable, non seulement du crime dont on l'accusoit, mais d'avoir autrefois fait injure à sainte Helene sa mere, & d'agir tyraniquemment : car ils faisoient tomber sur lui la haine de la sédition. L'empereur envoya à Antioche, pour adoucir les esprits, un de ses plus fidéles serviteurs qui avoit la dignité de comte; & écrivit lettres sur lettres pour les exhorter à la paix. Il se fit envoyer Eustathe, qui avant que de partir assembla son peuple; & l'exhorta à demeurer ferme dans la bonne doctrine; & ces exhortations furent de grand poids; comme la suite fera voir. L'empereur l'ayant ouï, ne laissa pas d'ajouter foi aux calomnies; & l'envoya en exil en Thrace, & de-là en Illirie: plusieurs prêtres & plusieurs diacres furent bannis avec lui. On croit qu'un de ses prêtres banis alors, fut Paul depuis évêque de C P. que l'empereur Constantin envoya dans le Pont. S. Eustathe crut que le meilleur parti étoit de porter tranquillement cette persécution; & nous ne voyons aucun effort qu'il ait fait pour se rétablir. Il mourut dans son exil à Philippes en Macedoine & fut enterré à Trajanople dans la Thrace. La malheureuse femme qui l'avoit accusé, étant tombée dans une longue & fâcheuse maladie, déclara à plusieurs évêques toute l'imposture, & avoua qu'on l'avoit engagée à cette calomnie pour de l'argent : mais elle ne croyoit pas son serment entierement faux, parce qu'elle avoit eu cet enfant d'un ouvrier en cuivre nommé Eustathe.

Chrisost. in Eust.

Pagi, an 340. n. 10. Sozom. 1 c. 19. Theod. 1. c. 21.

Theod. lect. 11. c. 1. Hier. de script. 85.

Cependant Eusebe de Cesarée ne jugea pas à propos d'accepter la translation de son église à celle d'Antioche : soit par zéle de la discipline,

comme l'empereur le crut: soit par la crainte du peuple catholique d'Antioche, qui ne vouloit point reconnoître d'autre évêque que S. Eustathe. Eusebe écrivit donc à l'empereur, & l'empereur lui répondit par une lettre qu'Eusebe a pris grand soin de nous conserver. Constantin le loue de son attachement aux canons & à la tradition apostolique; & le felicite de ce que presque tout le monde l'a jugé digne de gouverner l'église. L'empereur écrivit en même tems au peuple d'Antioche, pour le détourner du dessein d'élire Eusebe. Je connois, dit-il, depuis long-tems sa doctrine & sa modestie, & j'aprouve la bonne opinion que vous en avez: mais il ne faut pas pour cela renverser ce qui a été sagement établi, ni priver les autres de ce qui leur appartient. Ce que vous avez fait n'est pas retenir un évêque, c'est l'enlever; il n'y a que de la violence en un tel procedé, & point de justice; c'est un sujet de sédition. Il les exhorte enfin à conserver la tranquillité, puisque l'on à ôté d'entre eux ce qui pouvoit causer de la corruption. Par où il semble marquer la calomnie contre Eustathe, à laquelle il avoit ajoûté foi.

Eus. III. vit c. 61.

Ibid. c. 60.

Ibid. c. 62.

Eusebe raporte une troisiéme lettre de l'empereur adressée à Theodote, à Theodore, à Narcisse, à Aëtius, à Alphée, & aux autres évêques qui étoient à Antioche. Si Eusebe de Nicomedie & Theognis y eussent encore été: il est vrai-semblable qu'ils eussent été nommez Dans cette lettre Constantin témoigne qu'il a été informé de tout; tant par les lettres des évêques que par celles d'Acace & de Strategius. On croit qu'Acace étoit le comte d'Orient; dont la residence étoit à Antioche: & Strategius autrement Mausonien, le comte que l'empereur y avoit envoyé exprès pour apaiser cette sédition. Les

Vales. ad Eus. hic.

lettres d'Eusebe, dit-il, me paroissent très-conformes aux loix de l'église : mais il faut aussi vous dire mon avis. J'ai appris qu'Euphronius prêtre, citoyen de Cesarée en Cappadoce, & George d'Arethuse aussi prêtre, ordonné par Alexandre d'Alexandrie, sont très éprouvez pour la foi: vous pourrez les proposer avec les autres que vous jugerez dignes de l'épiscopat, pour en décider conformement à la tradition apostolique. Une telle proposition de l'empereur ne pouvoit manquer d'être d'un grand poids. Aussi furent-ils tous deux évêques, Georges à Laodicée, Euphrone à Antioche même ; mais après quelque intervalle. Car d'abord on y mit Paulin de Tyr : qui mourut six mois après, & Eulalius lui succeda. C'étoit l'an 328. ou environ. Eulalius ne dura que trois mois;& Euphronius lui succeda, qui mourut aussi après un an & quelques mois. Le peu de durée de ces trois évêques fait que les historiens ne les comptent pas tous, ou les placent diversement. Enfin Placillus ou Flaccillus fut ordonné évêque d'Antioche vers l'an 331. & tint le siege douze ans. Tous ces évêques étoient du parti des Ariens ; & cependant le peuple catholique, qu'ils nommoient les Eustathiens, tenoit à part ses assemblées.

Pagi, an. 340. n. 20. Philostorg. 3. c. 15. Theod. l. 1. c. 22.

Les Ariens firent aussi chasser en même tems deux autres SS. évêques : Asclepas de Gaze & Eutrope d'Andrinople. Asclepas fut accusé de mauvaise doctrine, & Quentien fut mis à sa place. Eutrope prenoit souvent Eusebe de Nicomedie, & conseilloit à ceux qui passoient chez lui à Andrinople, de ne pas croire ses discours impies. Ils se servirent contre lui de la passion de Basiline femme de Jules Constantius, & mere de Julien l'apostat: Car Eusebe étoit parent de cette princesse, & elle haïssoit Eutrope.

Athan. ad solit. p. 812. D. Id. Apol. p. 766. A. Id. p. 812. B.

XLIV. Fondation de Constantinople. *Zos. lib. 2. p. 685. 686.*

Constantin se rendit odieux au senat & au peuple idolâtre de Rome, qui étoit encore le plus grand nombre, par le mépris qu'il faisoit de l'idolâtrie. Il commença par les divinations qui en étoient une partie considerable. Comme il étoit à Rome, il vint une fête, où suivant la coutume il devoit monter au capitole avec toute sa cour: mais il se moqua ouvertement de cette ceremonie. Les payens voulurent s'en venger par des discours injurieux: il se dégouta de Rome, & résolut de bâtir une ville qui pût lui être comparée, & d'y établir sa résidence. Diocletien avoit déja voulu le faire à Nicomedie & la rendre égale à Rome. Constantin voulut d'abord bâtir près de l'ancienne Troye: Il y jetta des fondemens, & commença à élever des murailles: mais il changea d'avis, & étant venu à Byzance, il fut touché de sa situation merveilleuse, sur des collines qui s'avancent dans le détroit qui fait la communication des deux mers de la Propontide & du Pont-Euxin, & des deux continens d'Europe & d'Asie. Il se fixa en ce lieu & y bâtit la grande ville qui porte encore son nom.

Lact. de mort. Sozom. 11. hist. c. 3.

L'ancienne Byzance avoit été bâtie par Byzas roi de Thrace, la troisiéme année de la trentiéme olympiade: c'est-à-dire l'an 99. de la fondation de Rome, la cinquante-cinquiéme de Manassés Roi de Juda. Calcedoine qui est vis-à-vis du côté de l'Asie avoit été bâtie dix-huit ans auparavant la deuxiéme année de la vingt sixiéme olympiade. Byzance conserva sa liberté sous les Romains comme les autres villes greques, qui vivoient suivant leurs anciennes loix: elle avoit même la dignité de métropole. Mais l'empereur Severe l'ayant prise sur le parti de Pescennius Niger, la démantela, la ruina, la réduisit en une simple bourgade, dépendante de

Chron. Eus.

Perinthe, autrement Heraclée, à qui elle demeura toujours sujette ; en sorte que l'évêque de Byzance reconnoissoit celui d'Heraclée pour son métropolitain. Constantin la prit sur Licinius ; & quelques-uns ont dit qu'il l'avoit rebâtie comme un monument de sa victoire. AN. 330.

En effet, il commença à y faire travailler peu après, c'est-à-dire l'an 326. & il la fit dédier solemnellement l'an 330. indiction troisiéme, le lundi onziéme de Mai. C'étoit l'an 1080. après la fondation de Rome : par conséquent l'an 981. après la fondation de Byzance. On nomma la nouvelle ville en grec, qui étoit la langue du pays, *Constantinou-polis*, c'est-à-dire ville de Constantin : elle fut aussi nommée la nouvelle Rome. Sa dédicace fut celebrée tous les ans comme un jour de fête avec des jeux solemnels. L'enceinte des nouveaux murs fut de quinze stades, qui sont environ trois quarts de lieüe : mais elle fut augmentée par les empereurs suivans. Constantin y attira de nouveaux habitans de l'ancienne Rome & des provinces ; & lui donna de grands revenus, tant pour l'entretien des bâtimens que pour la nourriture des citoyens. Il y établit un senat, des magistrats & des ordres du peuple, semblables en tout à ceux de Rome : dont les loix y étoient observées, & la nouvelle Rome en avoit tous les privileges. Elle étoit divisée comme l'ancienne en quatorze regions ou quartiers ; & ornée des mêmes sortes d'édifices publics, hormis les temples. Il y avoit plusieurs places environnées de galeries couvertes. La principale de ces places garda le nom de Constantin : & sa statue étoit au milieu sur une colomne de porphire. Il y avoit deux palais pour la demeure de l'empereur ; & devant le plus grand

Socr. I. hist. c. 12.

Sozom. II. c. 3.

Id. VI. c. 9.

V. Cang. Const. Christiana.

AN. 330. un cirque ou hippodrome pour les courses de chevaux : des stades ou carrieres pour les courses à pied : un amphithéâtre pour les combats de bêtes, des théâtres pour les autres spectacles : plusieurs portiques ou galeries pour les promenades, des bains, des aqueducs, des fontaines en grand nombre. Il y avoit un capitole, où les professeurs des arts & des sciences avoient leurs auditoires : un prétoire, & plusieurs autres tribunaux de differentes jurisdictions : plusieurs basiliques où l'on s'assembloit pour les affaires, des greniers publics & grand nombre de dégrez pour distribuer le pain à trois sortes de personnes, aux officiers du palais, aux soldats & aux citoyens. Car Constantin accorda à tous ceux qui bâtissoient dans sa ville une certaine quantité de pain, pour eux & leurs familles à perpetuité.

XLV. Eglise de C. P.

Mais ce qu'il y eut de plus considerable à C.P. furent les églises. Constantin en bannit l'idolâtrie, il n'y laissa point de temples, ou il les fit consacrer à Dieu, il n'y souffrit point d'autels où l'on brulât des victimes, & ne laissa des idoles que dans les lieux profanes, pour y servir d'ornemens. Il y fit même apporter exprès celles qui étoient les plus renommées dans chaque province, pour exposer au mépris & à la dérision publique ce qui étoit gardé dans les temples avec le plus de veneration. Ainsi l'on voyoit d'un côté l'Apollon Pythien, d'un autre côté le Sminthien : le trépied de Delphes, si fameux par les oracles, étoit dans l'hippodrome : les Muses d'Helicon dans le palais. Constantinople en étoit toute remplie. On y voyoit aussi Rhée la mere des dieux, apportée du mont de Dindyme près de Cyzique, où l'on disoit que les Argonautes l'avoient placée : mais Constantin la défigura, en lui ôtant ses lions, & chan-

Eus. III. vit. c. 48

Ibid. c. 54.

Zos. II. p. 687.

geant la situation de ses mains, en sorte qu'elle paroissoit suppliante. AN. 330.

La principale église fut dédiée à la sagesse éternelle, d'où elle garde encore le nom de sainte Sophie. Il y en eut une en l'honneur des douze apôtres. Elle étoit en forme de croix d'une hauteur merveilleuse, incrustée en dedans des marbres de diverses couleurs depuis le pavé jusqu'au toit, qui étoit revêtu d'un lambri de menuiserie tout doré. Le dessus étoit couvert de cuivre, au lieu de tuiles, & doré en plusieurs endroits; en sorte qu'il reflechissoit fort loin les rayons du soleil: le dôme étoit environné d'une balustrade de cuivre & d'or: cette église étoit au milieu d'une grande cour carrée, fermée de quatre galeries accompagnée de basiliques ou grandes salles, de bains, de chambres, & de divers appartemens pour ceux qui avoient la garde du lieu. Constantin la destina pour sa sepulture, & y fit mettre son tombeau au milieu de douze autres qu'il avoit élevez pour la memoire des apôtres, six de chaque côté. Il le faisoit par un mouvement de foi, pour participer après sa mort aux prieres qui s'y celebroient en l'honneur des apôtres, persuadé de l'utilité qui en reviendroit à son ame. C'est ainsi qu'en parle Eusebe de Cesarée.

Cedren.

Eus. IV. vit. c. 58. & ibid. Vales.

Eus. lib. 60.

Constantin bâtit encore à CP. une église de sainte Irene joignant sainte Sophie, si ce n'est la même sous ces deux divers noms, de sagesse & de paix. On lui attribue encore plusieurs autres. Celle de sainte Euphemie près l'hippodrome, celle de saint Mocius, au lieu d'un temple d'Hercule, une de saint Procope, une de saint A ace, une de saint Agathonique, une de saint D omede hors de la ville; au lieu nommé Hebdomon, parce qu'il étoit à sept

Socr. I. c. 16. II. c. 6. & 16.

milles, une église de S. Jean l'évangeliste. Au lieu nommé Anaplus sur le bord de la mer du côté d'Europe, une église en l'honneur de l'archange S. Michel, celebre depuis par plusieurs miracles. Dans la ville, hors les églises, Constantin mit encore des marques de sa religion. Sur les fontaines qui étoient au milieu des places, on voyoit l'image du bon pasteur; & Daniel entre les lions, de bronze doré. Dans la principale chambre de son palais, au milieu & tout en haut, étoit un grand tableau, contenant une croix de pierres précieuses enchassées en or. Au vestibule étoit un autre tableau où il étoit representé avec ses enfans, ayant la croix sur sa tête, & sous ses pieds un dragon percé d'un dard par le milieu du ventre, & précipité dans la mer.

AN. 330. *Sozom. II. c. 3. Eus. III. vit. c. 49.* *Ibid. c. 3.*

Il falloit des livres pour le service des nouvelles églises de CP. L'empereur s'adressa pour ce sujet à Eusebe de Cesarée, & lui écrivit une lettre, par laquelle il lui marque, qu'une grande multitude s'étant convertie à la foi dans cette nouvelle ville, il a jugé à propos d'y bâtir plusieurs églises; & le charge de faire écrire en beau parchemin par les meilleurs ouvriers cinquante exemplaires des saintes écritures, lisibles & portatifs, d'une écriture belle & correcte. J'ai écrit, ajoute-t'il, au trésorier de la province de fournir toute la dépense necessaire: vous aurez soin que ces exemplaires soient écrits au plûtôt, en vertu de cette lettre vous prendrez deux voitures publiques pour me les envoyer par un des diacres de votre église. Eusebe ne manqua pas d'exécuter promptement cet ordre; & d'envoyer à l'empereur ces exemplaires en cahiers de trois & de quatre feüilles magnifiquement ornez. Au reste il y avoit raison de s'adresser à Eusebe plûtôt qu'à un au-

Ap. Eus. VI. vit. c. 36.

tre, pour avoir des exemplaires corrects, parce qu'outre qu'il étoit connu pour très-savant, il avoit herité de la bibliotheque du martyr Pamphile. AN. 330.

Il n'y avoit pas long-tems qu'Eusebe avoit mis au jour son histoire ecclesiastique. C'est la plus ancienne qui nous reste; elle commence à l'avenement du Sauveur & à la publication de l'évangile, & continue jusques à la fin des persecutions & la défaite de Licinius. Tout l'ouvrage est distribué en dix livres; & ce qui le rend plus précieux, est le grand nombre de passages des auteurs plus anciens, qui, la plupart, ne nous restent plus ailleurs. On croit qu'il prit occasion de la solemnité de la vingtiéme année du regne de Constantin pour publier cet ouvrage. Sa chronique finit aussi au même tems, c'est-à-dire l'an 327. Ce sont des tables de l'histoire universelle, depuis le commencement du monde, année par année, & c'est le principal fonds qui nous reste pour l'étude de la chronologie.

Pagi, an. 326. n. 12.

XLVI.
Loix contre les heretiques.

L'empereur croyant avoir éteint les disputes des Ariens, fit une loi contre les autres heretiques nommément contre les Novatiens, les Valentiniens, les Marcionites, les Paulianistes, les Cataphrygiens ou Montanistes, par laquelle il leur défend de s'assembler pour l'exercice de leur religion, ni dans les lieux publics, dont ils étoient en possession, ni même dans leurs maisons particulieres; ordonnant que les lieux d'assemblées leur seroient ôtez & donnez à l'église catholique, ou adjugez au public. Il ordonna aussi la recherche de leurs livres; & par là on découvrit que plusieurs s'appliquoient à des maléfices. Les chefs s'enfuirent; quant à leurs sectateurs, il y en eut un grand nombre qui revinrent à l'église, les uns de mauvaise

Circoncellions.
Eus. III. c. 64.
Ibid. c. 64.
Ibid. c. 66.

foi en dissimulant pour un tems, les autres sin-
AN. 330. cerement. Les évêques les discernoient avec soin, rejettant les hypocrites, & ne recevant les autres qu'après de longues épreuves. Ils traitoient ainsi les heretiques; mais pour ceux qui n'étoient que schismatiques, on les admettoit sans difficulté, si-tôt qu'ils revenoient à l'église.

Sozom. II. c. 32. Cette loi ne nomme point les Ariens, parce qu'ils ne faisoient point encore un corps à part: ils se contentoient de disputer en particulier sur la doctrine, & ne laissoient pas de s'assembler dans les églises avec les catholiques. Pour les anciens heretiques nommez dans la loi, elle les fit tomber pour la plupart; en sorte que la memoire même s'en abolit en peu de tems. Ils avoient eu sous les empereurs payens la même liberté de dogmatiser & de s'assembler, que les catholiques: car les payens ne les distinguoient pas: ils méprisoient & persécutoient également tout ce qui portoit le nom de chrétiens. Mais depuis cette loi de Constantin, ils n'osoient s'assembler, ni en public, ni en secret, étant par tout observez par les évêques & les clercs. Ainsi ceux qui demeurerent opiniâtres, moururent sans laisser de successeurs de leur doctrine; car la plupart de ces sectes étoient peu nombreuses, à cause de l'absurdité des dogmes, ou des mauvaises mœurs de leurs auteurs. La vertu apparente des Novatiens les soutint plus long-tems, & il demeura aussi des Montanistes dans la Phrygie où ils avoient pris naissance.

L. 7. Cod. Theod. de episc. lib. XVI. & ibi. Gothofred. Les Donatistes commençoient alors à se déclarer plus ouvertement; & on croit qu'ils donnerent occasion à une loi adressée à Valentin consulaire de Numidie, le cinquiéme de Février 330. par laquelle Constantin ordonne que les

lecteurs,

lecteurs, les soudiacres & les autres clercs, qui par la vexation des hérétiques son appellez aux charges publiques des villes, en soient déchargez, & qu'ils jouissent de l'immunité entiere comme en Orient. Les hérétiques ne pouvant contester cette exemption aux évêques & aux prêtres, la disputoient aux moindres clercs. On rapporte à l'an 329. le commencement de Donat faux évêque de Carthage, qui fut plus hardi que ses prédecesseurs; disant insolemment: Mon parti: il méprisoit les gouverneurs, & sembloit ne reconnoître aucun superieur sur la terre. Vers le même tems, come l'on croit, commencerent chez les Donatistes, les Circoncellions, ainsi nommez parce qu'ils couroient par la campagne autour des selles ou cabanes des païsans pour chercher à vivre. C'étoit des troupes de furieux, qui couroient par les bourgades & les marchez avec des armes, se disant les défenseurs de la justice, mettant en liberté les esclaves, déchargeant les gens oberez de leurs dettes, & menaçant de mort les creanciers, s'ils ne les déchargeoient. Il n'y avoit point de fureté sur les grands chemins: ils faisoient descendre les maîtres de leurs chariots pour les faire courir devant leurs esclaves, qu'ils avoient fait monter à leur place: personne n'étoit assûré dans sa maison. Les deux plus fameux étoient Maxida & Fasir qui prenoient le beau titre de chefs des Saints. Leurs propres évêques furent contraints de les abandonner, & d'écrire au comte Taurin, qu'ils ne pouvoient les corriger, & qu'il les reprimât lui-même. Il envoya contre eux des soldats en un lieu nommé Octavense, & il y en eut plusieurs de tuez, que les Donatistes honorerent depuis comme martyrs. Ils en reveroient aussi qui s'étoient précipitez ou tuez eux-mêmes

AN. 330.

Hier. in chron.

Optat lib 3

Aug 1. cont. Gaud c. 28. in fin.

d'une autre maniere, par une fureur que leurs sectaires traitoient de zele pour la religion : & dès le tems des idolâtres il y avoit de ces insensez qui se faisoient tuer par eux.

AN. 330.

Aug. ad Bonif. ep. 185 n. 12

Cod. Theod. de Jud. lib. XVI.

Cette même année 330. fut donnée une loi en faveur des Juifs, qui confirme à leurs patriarches & à leurs anciens ; c'est-à-dire, à ceux qui gouvernoient leurs synagogues, l'exemption de toutes charges personelles & civiles, pour ne les point détourner de leurs fonctions. Une autre loi de l'année suivante accorde l'exemption de toutes charges corporelles, generalement à tous ceux qui servoient aux synagogues.

l. 4. ibid.

XLVII. Calomnies contre S. Athanase. Arsene.

Ath. apol. p. 781.

Cependant les ennemis de S. Athanase continuoient de l'attaquer par leurs calomnies. Ils renouvellerent contre le prêtre Macaire l'accusation d'avoir brisé un calice dans la Mareote province d'Egypte, chez un nommé Ischyras, qu'ils qualifioient prêtre, & disoient que comme il offroit le saint sacrifice, Macaire étoit venu par ordre de l'évêque Athanase, avoit renversé l'autel, brisé le calice & maltraité Ischyras. Ils inventerent contre saint Athanase lui-même une calomnie encore plus noire. Ils l'accuserent d'avoir tué Arsene évêque Melecien d'Hypsele en Thebaïde : & ajouterent qu'il lui avoit coupé la main droite, pour s'en servir à des operations magiques. En effet, Arsene avoit disparu tout-à-coup, & les Meleciens montroient une main droite dessechée, qu'ils portoient dans une boëte, & qu'ils disoient être la main d'Arsene, se plaignant avec larmes, que l'on avoit caché le reste du corps. Le principal acteur de cette piece étoit Jean Arcaph, chef des Meleciens. L'accusation fut portée jusques à l'empereur, & la main lui fut representée. Il écrivit à Antioche au censeur Dalmace son

Socr. 1. c. 26 Theod. 1. c. 30.

frere, & lui ordona de prendre connoissance de cette affaire. Dalmace ayant reçu l'ordre, écrivit à S. Athanase de venir & de se tenir prêt pour répondre à l'accusation. *Athan. ap. p. 780. D.*

Saint Athanase, qui sur le témoignage de sa conscience, avoit jusques-là méprisé cette calomnie, commença à la regarder sérieusement, quand il vit que l'empereur en étoit touché. Il écrivit aux évêques d'Egypte, pour s'informer où pouvoit être Arsene, qu'il n'avoit point vû depuis cinq ou six ans; & il envoya un de ses diacres le chercher. Le diacre chercha si bien, qu'il apprit qu'Arsene étoit caché dans le monastere ne Prémencyrce, au territoire d'Antéople, dans la Thébaïde. Il y alla aussitôt, accompagné de quelques autres; mais il ne l'y trouva plus. Car Pinres, prêtre & supérieur du monastere, l'avoit mis dans un bateau avec un moine nommé Elie, pour descendre par le Nil dans la basse Egypte. Le diacre ne trouvant plus Arsene, se saisit du prêtre Pinnes & du moine Elie, & les fit conduire à Alexandrie. On les présenta au duc de la province; c'étoit l'officier qui y commandoit les troupes: & ils avoüerent qu'Arsene étoit vivant, & qu'il avoit été caché chez eux. Pinnes donna aussitôt avis de tout ceci à Jean Arcaph, afin qu'il ne s'opiniâtrât pas davantage à accuser saint Athanase de la mort d'Arsene, puisque toute l'Egypte sçavoit qu'il étoit vivant; & la lettre tomba entre les mains de saint Athanase. *Athan. ap. p. 784.*

Il falloit encore trouver Arsene. Il étoit sorti d'Alexandrie, & avoit passé à Tyr. Des serviteurs du consulaire Archelaüs ayant oüi dire dans un cabaret, qu'Arsene étoit caché dans une certaine maison, remarquerent ceux qui l'avoient dit, & en avertirent leur maître. On *Socr 1 c. 9*

le chercha, on le trouva, il fut mis en sûreté; & le consulaire en donna avis à S. Athanase. Arsene

Ath. apol. p. 783. A.

se voyant pris, nia qu'il fut Arsene, jusques à ce qu'il eût été présenté juridiquement à Paul évêque de Tyr, qui le connoissoit depuis long-tems. Saint Athanase envoya à l'empereur un diacre nommé Macaire, pour l'instruire de tout ce qui s'étoit passé; & l'empereur écrivit à Dalmace de faire cesser les poursuites, commanda aux Eusebiens assemblez à Antioche de s'en rétourner à

Ap. Athan. p. 785.

leurs églises; & écrivit à S. Athanase une lettre, où il condamne avec indignation les impostures des Méleciens. Il ordonne qu'elle soit lûë souvent au peuple; & ajoûte, que si les imposteurs continuënt leurs entreprises, il ne les traitera plus selon les loix de l'église, mais selon les loix publiques, & prendra connoissance de l'affaire

Ap. Athan. p. 786.

par lui-même. Les Méleciens céderent à ce coup. Arsene lui-même écrivit à saint Athanase au nom de tout son clergé d'Hypsele, pour lui demander sa communion, & lui protester l'obéïssance qu'il lui devoit selon les canons, comme à son métropolitain. Jean, le chef des Mé-

Ap. Athan. p. 787.

leciens, demanda aussi la paix & l'amitié de saint Athanase, & en écrivit à l'empereur, qui en eut tant de joye, qu'il manda à Jean de le venir trouver par les chariots publics, pour recevoir des marques de sa bienveillance. Ainsi finit alors l'affaire d'Arsene.

XLVIII. Concile de Tyr.

Sozom. II. c. 25. Theod. I. c. 28.

Mais Eusebe & ceux de son parti n'abandonnerent pas leur entreprise; & ayant encore gagné quelques Méleciens, ils les présenterent à l'empereur, renouvellant contre Athanase des accusations vagues de crimes énormes. Ils firent tant, qu'ils le porterent à assembler un concile; & proposerent la ville de Césarée en Palestine, à cause d'Eusebe qui en étoit évêque, l'un des principaux du parti. Saint Athanase ne voulut

point s'y rendre, sçachant qu'il n'y auroit point de liberté. Il se passa trente mois, c'est à-dire, deux ans & demi, depuis l'an 331. que ce concile avoit été indiqué jusques à l'an 334. Enfin, les Eusebiens se plaignirent à l'empereur de la désobéïssance d'Athanase, le traitant de superbe & de tyran. L'empereur en fut irrité, & en prit de mauvaises impressions contre lui. Il changea le lieu du concile, & ordonna qu'ils s'assembleroient à Tyr. Ce fut en l'année 335. la trentiéme du regne de Constantin, sous le consulat de Constantius & d'Albin. La cause de la convocation de ce concile étoit, disoit-on, pour rëunir les évéques divisez, & rendre la paix à l'église. L'empereur étoit bien-aise encore d'assembler un grand nombre d'évêques en Palestine, pour rendre plus solemnelle la dédicace de l'église de Jerusalem, qui étoit achevée: mais les Eusebiens firent en sorte qu'il ne manda à ce concile que les évêques qu'ils lui marquerent, & qu'il y envoya un comte pour les appuyer de son autorité, sous prétexte de maintenir l'ordre & d'empêcher le tumulte. Ce comte étoit Flavius Denys, auparavant consulaire de Phénicie, dont Tyr étoit la capitale. L'assemblée fut nombreuse. Il y eut des évêques de toutes les parties de l'Egypte, de la Lybie, de l'Asie, de la Bithynie, de toutes les parties de l'Orient: de la Macedoine, de la Pannonie: mais ils étoient Ariens pour la plûpart. Les plus célébres étoient les deux Eusebes, Placile ou Flacille d'Antioche, Théognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Narcisse de Néroniade, Theodore de Périnthe ou Heraclée, homme très-sçavant, qui écrivit des commentaires sur l'évangile de saint Matthieu & de saint Jean, sur saint Paul & sur les pseaumes: son stile étoit clair & élegant, & il s'attachoit au

AN. 335.

V Pagi an. 332. n. 2.

Eus. IV. vit. c. 41. 42. Socr. I. 28. Epiph. hær. 60.

sens historique. Patrophile de Scytople, Theophile, Ursace de Singidon, & Valens de Murse, deux villes de Pannonie; ces deux évêques étoient des premiers disciples d'Arius: Macedonius de Mopsueste, George de Laodicée. Il y avoit aussi quelques évêques, qui n'étoient pas du parti des Ariens, comme Maxime de Jérusalem, qui avoit succedé à saint Macaire. Maxime avoit souffert dans la persecution de Maximien; on l'avoit condamné aux mines, & on lui avoit crevé l'œil droit, & brulé un des jarrets, comme à plusieurs autres confesseurs. Marcel d'Ancyre, & Alexandre de Thessalonique se trouverent aussi à ce concile. Asclepas de Gaze y vint encore avec quelques autres, à qui l'on imputoit des erreurs contre la foi. Il y avoit soixante évêques, sans les Egyptiens, qui ne vinrent pas d'abord: car saint Athanase refusa tant qu'il pût de s'y trouver.

AN. 335. *Theod.* 1. *c.* 3. *Hier de script.* *Ruf.* 1. *c.* 17. *Theod.* 1. *c.* 26. *Socr.* 1. *c.* 28.

Il sçavoit que Flaccille, un de ses adversaires, présidoit à ce concile, comme évêque d'Antioche, capitale de tout l'Orient: il sçavoit que plusieurs magistrats séculiers y assistoient: le gouverneur de la Palestine, Archelaüs comte d'Orient; & sur tout, le comte Denys, envoyé exprès de la cour pour cette commission, qui étoit accompagné de ministres de justice, d'appariteurs & de soldats. C'étoit un geollier, qui tenoit la porte pour faire entrer les évêques, au lieu que les diacres le devoient faire. Le prêtre Macaire fut amené d'Alexandrie à ce concile chargé de chaînes, & traîné par des soldats: & comme S. Athanase tardoit d'y venir, on lui envoya des lettres de l'empereur, qui le menaçoient de l'y faire amener de force; & nous en voyons encore une adressée au concile, qui menace même d'exile celui qui refusera d'y assister. Saint Athanase y vint donc enfin

Synod. Alex. Athan. apol 2. *p.* 728. *Ibid. p.* 788. *Ap. Euseb. vit. c.* 42.

pour ôter à ses ennemis tout prétexte de le décrier auprès de l'empereur, & de dire qu'il refusoit d'obéir, parce qu'il se sentoit coupable. Il amena avec lui quarante-neuf évêques d'Egypte, entre autres les illustres confessurs Paphnuce & Potamon. AN. 335.

Quand saint Athanase fut entré dans le concile de Tyr, on le fit demeurer debout comme un accusé devant ses juges. Potamon ne le put souffrir : il en répandit des larmes ; & s'adressant à Eusebe de Cesarée, il lui dit tout haut : Quoi Eusebe, tu es assis pour juger Athanase qui est innocent ? le peut-on souffrir ? Dis-moi, n'étois-tu pas en prison avec moi durant la persecution ? pour moi j'y perdis un œil : te voilà sain & entier : comment en es-tu sorti sans rien faire contre ta conscience ? Eusebe se leva à l'instant, & sortit de l'assemblée en disant : Si vous avez la hardiesse de nous traiter ainsi en ce lieu, peut-on douter que vos accusateurs ne disent vrai ; & si vous exercez ici une telle tyrannie, que ne faites-vous point chez vous ? Paphnuce de son côté s'adressa à Maxime de Jerusalem, & traversant l'assemblée, il le prit par la main & lui dit : Puisque je porte les mêmes marques que vous, & que nous avons perdu chacun un œil pour J. C. je ne puis souffrir de vous voir assis dans l'assemblée des méchans. Il le fit sortir, l'instruisit de toute la conspiration qu'on lui avoit dissimulée, & le joignit pour toujours à la communion de S. Athanase. Les autres évêques d'Egypte insistoient aussi à ne point reconnoître pour juges de leur archevêque, ceux qui étoient ouvertement déclarez contre lui. Ils recusoient nommément les deux Eusebes, Narcisse, Flaccille, Theognis, Maris, Theodore, Patrophile, Theophile, Macedonius, George, Ursace & Valens.

Epiph. hæres. 68 Sinodica ap. Athan apol p 728. C.

Ruf. c. 41.

AN. 335. Ils reprochoient à Eusebe de Cesarée son apostasie, à George de Laodicée, qu'il avoit été déposé par saint Alexandre: mais on n'eut point d'égard à ces remontrances.

XLIX. Accusation contre S. Athanase, Ischyras. Philostorg. III. c. 11. Sozom. II. c. 17. c. 25. Synod. Alex. ap. Ath. p. 726. Epist. Pseudosyn. Sardin ap. Hilar Fragm. Sozom. II. c. 25.

On attaquoit l'ordination de saint Athanase. Ses ennemis disoient: Tous les évêques d'Egypte étoient convenus de ne point ordonner d'évêque à Alexandrie, jusques à ce qu'ils eussent terminé leurs differends: il y en a sept qui ont violé leur serment pour élire Athanase: c'est ce qui nous a obligez à nous retirer de sa communion. Lui de son côté a eu recours aux voyes de fait, jusques à faire emprisonner ceux qui lui resistoient. On l'accusoit encore d'avoir commis de grandes violences à la fête de pâque: se faisant accompagner par des comtes, qui, pour contraindre les peuples de communiquer avec lui, envoyoient les uns en prison, faisoient battre, fouetter & tourmenter les autres. On lisoit un acte qui portoit, que le peuple d'Alexandrie ne pouvoit à cause de lui se résoudre à venir aux assemblées de l'église: mais cet acte, aussi-bien que les autres accusations, ne venoit que de la part des Meleciens, des Colluthiens & des Ariens. Aucun des cent évêques qui reconnoissoient Alexandrie pour leur métropole ne se plaignoit d'Athanase, & de tous les catholiques d'Egypte, il n'y en avoit aucun, ni prêtre, ni laïque, qui fit aucune plainte contre lui.

L'accusation qui fit le plus de bruit dans ce concile, fut celle d'Ischyras & du calice rompu. Voici comme les accusateurs la proposoient. Dans le canton d'Egypte nommé Mareote près d'Alexandrie, il y avoit un prêtre nommé Ischyras, qui gouvernoit un village nommé la paix de Secontarure. Athanase faisant sa visite dans la Mareote voulut interdire Ischyras, & envoya

le prêtre Macaire, qui arriva comme Iſchyras étoit à l'autel & offroit le ſacrifice. Macaire entra avec violence, rompit le calice, briſa l'autel, renverſa à terre les ſaints myſteres, brûla les livres ſacrez, abatit la chaire ſacerdotale, & démolit l'égliſe juſques aux fondemens. De plus, Athanaſe a pluſieurs fois déferé Iſchyras à Hygin gouverneur d'Egypte, l'accuſant fauſſement d'avoir jetté des pierres à la ſtatuë de l'empereur, & l'a fait mettre en priſon. Il a dépoſé Callinique, évêque catholique de Peluſe, qui avoit été dans la communion d'Alexandre: & la cauſe de ſa dépoſition eſt, que Callinique refuſoit de communiquer avec Athanaſe, s'il n'avoüoit la verité de ce calice rompu. A la place de Callinique Athanaſe a donné l'égliſe de Peluſe à un prêtre nommé Marc, qui avoit été dépoſé. Cependant Callinique étoit gardé par des ſoldats, préſenté au tribunal des juges, & battu outrageuſement. Cinq autres évêques du parti de Jean le Mélecien, ſçavoir, Euplus, Pacome, Iſaac, Achille & Herméon, accuſoient auſſi Athanaſe de les avoir frappez avec excès.

AN. 335.

Sozom. ibid.

Saint Athanaſe répondoit: Iſchyras n'a jamais été prêtre, & n'a point eu d'égliſe. Il n'a jamais été ordonné dans l'égliſe catholique, & ne l'a pas été non plus chez les Méleciens, puiſqu'il ne ſe trouve point dans l'état, que Mélece donna à l'évêque d'Alexandrie, du clergé de ſa communion. Il eſt vrai qu'Iſchyras prétendoit avoir été ordonné par Colluthe: mais Colluthe étant rentré dans la communion de l'égliſe au concile d'Alexandrie, où vint Oſius, toutes les ordinations qu'il avoit faites furent déclarées nulles. Quelque temps après, faiſant ma viſite dans la Mareote, je fus averti par le prêtre de qui dépendoit le hameau de Sécontarure, qu'Iſchyras continuoit d'y faire les

Apolog. 2 p. 781. &c.

fonctions de prêtre, quoiqu'il n'eût pas plus
AN. 335. de sept personnes dans sa communion, dont ses parens mêmes n'étoient pas. J'envoyai le prêtre du lieu avec le prêtre Macaire, qui étoit de ma suite, pour m'amener Ischyras. Ils le trouverent malade au lit dans sa chambre, & dirent à son pere de l'avertir de ce qu'ils venoient lui signifier de ma part: qu'il n'eût plus à s'ingerer d'aucune fonction de prêtre. Voilà tout ce qui se passa à cette visite. Ce jour-là n'étoit pas un jour d'assemblée pour les Chrétiens, puisqu'il n'étoit pas dimanche. Ischyras étant laïc, n'avoit pas de vases sacrez, le lieu où il fut trouvé, étoit une maison particuliere; & celui où il tenoit ses assemblées, étoit une petite chambre, appartenant à un orfelin nommé Ision. Cependant Ischyras s'étant joint aux Méleciens, nous a déja accusez, le prêtre Macaire & moi, devant l'empereur à Nicomedie: mais n'ayant pû rien prouver, l'empereur a méprisé cette calomnie. Depuis, le même Ischyras pressé par les réprimandes de ses parens & les reproches de sa conscience, est venu fondant en larmes se jetter à mes pieds, & me demander ma communion. Il m'a donné même une déclaration par écrit signée de sa main, par laquelle il proteste que ce n'est point de son mouvement qu'il a parlé contre moi: mais à la suggestion de trois évêques Méleciens: Isaac, Heraclide, & Isaac de Lete, qui l'ont même frappé outrageusement pour l'y contraindre; déclarant au surplus que toute l'accusation est fausse, & qu'il n'y a eu ni calice brisé, ni autel renversé. Cet écrit est signé d'Ischyras, & donné en présence de six prêtres & de sept diacres qui y sont nommez. Après l'avoir reçu, je n'ai pas jugé pour cela Ischyras digne de la commu-

nion de l'égl'ise; & vous le voyez encore contre moi avec les Meleciens. Telle étoit la défense d'Athanase. AN. 335.

L. Députation dans la Mareote. *Ath. apol. 2. p. 789.*

Ce fait d'Ischiras & du calice rompu étant articulé si diversement par les deux parties, les Eusebiens persuaderent au comte Denys qu'il falloit en avoir des informations plus amples, & pour cet effet, envoyer des commissaires à la Mareote, qui s'instruisissent exactement de la verité sur les lieux. Saint Athanase & les évêques d'Egypte representoient que cette procedure étoit inutile, & que depuis deux ou trois ans que l'on méditoit cette accusation, on avoit eu le loisir d'en chercher toutes les preuves. Du moins ils demandoient que si l'on jugeoit necessaire cette information sur les lieux, on n'y envoyât point de commissaires suspects ou recusez. Le comte en convenoit; & il écrivit au concile que les commissaires devoient être nommez du consentement de tous. Neanmoins les Eusebiens s'assemblerent en secret, & choisirent pour commissaires six des plus grands ennemis d'Athanase, Theognis, Maris, Macedonius, Theodore, Ursace & Valens. Il y avoit déja quatre jours que les Meleciens qui étoient à Tyr avoient envoyé quatre des leurs en Egypte, ne doutant point que cette députation ne fût ordonnée, & le soir même ils dépêcherent un courier, pour faire venir des Meleciens de tout le reste de l'Egypte dans la Mareote, où il n'y en avoit point encore, & y assembler les Colluthiens & les Ariens. *Ath. apol. 740*

Cependant les Eusebiens couroient de tous côtez à Tyr, pour faire signer à chaque évêque en particulier leur decret de députation: ce que voyant les évêques d'Egypte, ils firent une protestation par écrit, adressée à *Ibid. p. 795.*

AN. 335. tous les évêques : par laquelle après avoir representé la conspiration des Eusebiens, leurs artifices & leurs violences ; ils concluent en exhortant les peres à penser qu'ils rendront compte de cette action au jour du jugement, & à se garder de rien faire pour appuyer les entreprises des Eusebiens. Alexandre de Thessalonique écrivit au comte Denys sur le même sujet, en ces termes : *Je voi une conspiration manifeste contre Athanase : car sans nous rien faire savoir, ils ont affecté de députer tous ceux qu'ils avoient recusez, quoique l'on eût arrêté qu'il faudroit déliberer tout ensemble, qui on y envoyeroit. Prenez donc garde que l'on ne précipite rien : de peur que l'on ne nous blâme de n'avoir pas suivi dans ce jugement les regles de la justice. On craint que ces députez parcourant les églises, dont les évêques sont ici, n'y jettent tellement l'épouvante que toute l'Egypte en soit troublée, car ils sont tout-à-fait abondonnez aux Meleciens.* Le comte Denys envoya cette lettre aux Eusebiens, les avertissant qu'Athanase auroit sujet de se plaindre qu'il étoit circonvenu & traité injustement ; & leur representant que ce leur seroit un grand reproche, de n'avoir pas le suffrage d'Alexandre, qu'il nomme le Seigneur de son ame, tant il avoit pour lui de respect & de tendresse, Mais la cabale des Eusebiens l'emporta ; & les évêques d'Egypte voyant que le comte Denys étoit prêt d'y ceder, lui adresserent encore une protestation pour le conjurer de ne passer pas outre en cette affaire, & d'en reserver la connoissance à la personne de l'empereur. Tout cela fut sans effet ; & les députez partirent avec l'autorité du concile, & une lettre adressée à Philagre préfet d'Egypte : ils avoient aussi une escorte de soldats.

Ath. 2. apol. 798.

Ibid p. 799

On continuoit à Tyr de calomnier saint Athanase. Il fut accusé d'avoir violé une vierge consacrée à Dieu; & en effet, les évêques étant assemblez, on fit paroître au milieu d'eux une personne qui s'écria qu'elle étoit bien malheureuse; qu'elle avoit fait vœu de virginité; mais qu'ayant logé chez elle l'évêque Athanase, il avoit abusé d'elle, malgré toute sa résistance, & lui avoit fait ensuite quelque present pour l'appaiser. Saint Athanase étoit averti, & avoit concerté ce qu'il devoit faire avec un de ses prêtres nommé Timothée. Etant entré & sommé de répondre à cette accusation, il ne dit mot, comme si elle ne l'eût pas regardé. Mais Timothée prenant la parole & se retournant vers la femme, dit: Quoi vous prétendez que j'ai logé chez vous, & que je vous ai deshonorée? La femme étendit la main vers Timothée, le montra du doigt, & s'écria haussant encore la voix: oüi c'est vous meme qui m'avez fait cet outrage: ajoûtant les circonstances du tems & du lieu avec beaucoup de paroles. La plupart des assistans ne pûrent s'empêcher de rire, de voir une accusation si mal concertée & si bien détruite; & ceux qui avoient fait venir cette malheureuse furent couverts d'une telle confusion, qu'ils la chasserent promptement de l'assemblée: nonobstant l'opposition d'Athanase, qui demandoit qu'elle fut arrêtée & mise à la question s'il étoit besoin, pour découvrir les auteurs de la calomnie. Ils empêcherent même que cette ridicule accusation ne fût inserrée dans les actes du concile.

AN. 335.
LI.
Continuation du concile de Tyr.
Arsene.
Ruf. 1. 17.
Theod. 1. c. 30.
Sozom. II. c. 25.

Mais ils s'écrierent en tumulte, qu'il y avoit des crimes plus importans à examiner, qu'on ne s'en justifioit point par subtilité; qu'il suffisoit d'avoir des yeux pour en être convaincu. Alors ils ouvrirent leur boëte, & firent

Ruf. 1. 17.
Socr. 1. c. 29. *Theod.* 1. c. 30.
Sozom II. c. 25.

AN. 335. *Athan. apol. 2. p. 789. D.*

paroître cette main dessechée, qu'ils gardoient depuis si long-tems. Athanase, dirent-ils, voilà votre accusateur, voilà la main droite de l'évêque Arsene : c'est à vous à dire comment, & pourquoi vous l'avez coupée. Il se leva alors un bruit confus; tous s'écrierent d'étonement & d'indignation : les uns contre saint Athanase, croyant l'accusation veritable, les autres contre ses accusateurs, sachant combien elle étoit fausse. Saint Athanase ayant enfin obtenu un peu de silence, demanda si quelqu'un de la compagnie connoissoit Arsene : plusieurs se leverent, en disant qu'ils l'avoyent connu particulierement. Alors saint Athanase demanda un de ses domestiques, & lui donna ordre d'aller querir un homme, qu'il montra à l'assemblée, lui faisant lever la tête, & disant : Est-ce là cet Arsene que j'ai tué & à qui j'ai coupé une main après sa mort, cet homme que l'on a tant cherché? Ceux qui connoissoient Arsene furent étrangement surpris de le voir : les uns parce qu'ils le croyoient mort, les autres parce qu'ils le croyoient fort éloigné : car Arsene n'avoit point paru d'abord au concile de Tyr. On dit même que les Eusebiens le tenoient caché dans un autre pays : mais qu'ayant sçû le peril où se trouvoit saint Athanase à son occasion, il s'enfuit de nuit & vint le trouver en diligence. Quoi qu'il en soit, il se rendit secretement à Tyr, & se vint offrir à saint Athanase, qui le tint caché chez lui, jusques au moment qu'il l'envoya querir pour le produire dans le concile.

Arsene se presenta couvert de son manteau, ensorte que ses mains ne paroissoient point. S. Athanase en découvrit une en levant un côté du manteau, on attendoit s'il montreroit l'autre, lorsqu'il tira un peu Arsene par derriere,

comme pour lui dire de s'en aller : mais aussitôt il leva l'autre côté du manteau, & découvrit l'autre main. Alors il s'adressa à tout le concile, & dit : Voilà Arsene, avec ses deux mains : Dieu ne vous en a pas donné davantage : c'est à mes accusateurs à chercher où pouvoit être placée la troisiéme ; ou à vous à examiner d'où vient celle que l'on vous montre. Les Ariens s'écrierent, qu'Athanase étoit un magicien, qui trompoit les yeux par ses prestiges. Jean le Méiecien sortit dans le tumulte & s'enfuit : les autres se jetterent en furie sur S. Athanase, & l'auroient mis en pieces, si le comte Archelaüs, & les autres officiers de l'empereur ne l'eussent arraché de leurs mains. Ils furent contraints pour le mettre en sûreté, de l'embarquer sur un vaisseau, & le faire partir la nuit suivante. Ses accusateurs pour donner quelque couleur à leur imposture, dirent qu'un évêque dépendant d'Athanase, nommé Plusien, avoit par son ordre mit le feu à la maison d'Arsene, & qu'après l'avoir attaché à une colomne, & foüetté avec des courroyes, il l'avoit enfermé dans une chambre d'où il s'étoit sauvé ; ce qui avoit donné juste sujet de le croire mort, & de s'informer de ce qu'il étoit devenu : parce que c'étoit un homme illustre & un confesseur. Quant au reproche de magie contre saint Athanase, quelque absurde qu'il fût, il ne laissa pas de trouver creance auprès de ceux qui ne le connoissoient point, comme les payens ; & Ammien Marcellin, rapporte sérieusement dans son histoire, qu'il passoit pour devin & très-sçavant dans les augures. Mais les Chrétiens ont attribué à une grace divine la connoissance qu'il avoit de l'avenir.

An. 335.

Sozom. II. c. 25.

Amm. lib. XV. c. 7.

Sozom. IV. c. 9. in fine.

LII.
Information dans la Mareote.

Les députez du concile de Tyr étant arrivez en Egypte, cherchoient des preuves contre lui, touchant l'affaire d'Ischyras. Quand ils furent

AN. 335.

Protestations.

Athanas. 2. apol. 790. Epist. Jul. ibid. p. 746. 747.

à Alexandrie, ils s'adresserent au préfet d'Egypte, qui partit avec eux, accompagné de ses officiers & de ses soldats, pour aller dans la Mareote. Ce préfet se nommoit Philagre, natif de Cappadoce, homme de mauvaises mœurs, payen & apostat: ses soldats étoient payens: les commissaires menoient Ischyras, qui mangeoit & logeoit toûjours avec eux. Etant arrivez dans la Mareote, ils prirent sa maison pour y loger & y faire leurs informations. Ils n'interrogerent ni les prêtres de la ville d'Alexandrie, ni ceux du canton de Mareote, qui s'offroient de les instruire de la verité: mais ils firent parler des Ariens & les parens d'Ischyras: ils oüirent même des cathécuménes, des Juifs & des payens; quoiqu'il s'agit du saint sacrifice & des mysteres, dont il n'y avoit que les Chrétiens baptisez qui fussent instruits: on n'osoit même en parler devant les autres, suivant la discipline qui s'observoit encore alors exactement dans l'église. Entre ces témoins, il y en avoit que l'on prétendoit qu'Athanase avoit fait enlever par le trésorier général; en sorte que l'on ne sçavoit ce qu'ils étoient devenus, & toutefois ils se trouvoient présens, & déposoient dans les informations. Outre que les commissaires choisissoient les témoins, ils les intimidoient par leurs ménaces, & par la crainte de Philagre: ils leur marquoient par des signes ce qu'ils devoient répondre; & les soldats frappoient & outrageoient ceux qui faisoient résistance. Toutefois par ces informations si irrégulieres, il paroissoit qu'Ischyras étoit malade dans sa chambre, quand le prêtre Macaire entra chez lui; que ce jour n'étoit pas un dimanche, & qu'il n'y avoit point eu de livres brûlez. Aussi les commissaires ne firent délivrer qu'une expedition de ces informations, & ne permi-

rent point que l'on en donnât des copies.

Le clergé de l'église catholique protesta par écrit contre cette procedure. La protestation du clergé de la ville étoit conçûë en ces termes: aux évêques qui sont venus de Tyr, savoir: Theognis, Maris, Macedonius, Theodore, Ursace & Valens; de la part des prêtres & des diacres de l'église catholique d'Alexandrie sous le reverendissime évêque Athanase. Vous deviez en venant ici amener avec vous le prêtre Macaire, comme vous ameniez son accusateur: car c'est l'ordre des jugemens, suivant les saintes écritures que l'accusateur paroisse avec l'accusé. Mais puisque vous n'avez pas amené Macaire, & que notre reverendissime évêque Athanase n'est pas venu avec vous: nous vous avons prié, que du moins nous puissions assister à la procedure, afin que notre presence la rendit plus autentique, & que nous y puissions déferer. Vous nous l'avez refusé & vous avez voulu agir seuls avec le prefet d'Egypte & l'accusateur: c'est pourquoi nous déclarons que nous prenons un mauvais soupçon de cette affaire, & que votre voyage nous paroît visiblement une conspiration. Nous vous donnons donc cette lettre, qui servira de témoignage à un veritable concile: afin que tout le monde sache que vous avez fait ce que vous avez voulu en l'absence d'une des parties; & que votre unique dessein a été de nous surprendre. Nous en avons donné copie à Pallade curieux de l'empereur, de peur que vous ne la cachiez; car votre conduite nous oblige à nous défier & à user de précaution avec vous. Cet acte étoit signé de seize prêtres & de cinq diacres.

Il y eut une protestation semblable adressée au concile de l'église catholique par tous les prêtres & tous les diacres de la Mareote, pour.

AN. 335.

Ap. Athan. apol. p. 790.

Act. XXV. 16.

faire connoître la verité qu'ils savoient certaine-

AN. 335. ment. Ils déclarent que jamais Ischyras n'a eté

Aplo. p. 791. du nombre des ministres de l'église : qu'il avoit seulement prétendu avoir été ordonné par Colluthe ; mais que depuis le concile d'Osius, il est demeuré au rang des laïques. Que jamais il n'a eu d'église dans la Mareote, & que ce que l'on impute à leur évêque touchant le calice rompu est une pure calomnie. Ce que nous disons, ajoutent-ils, parce que nous ne nous éloignons point de notre évêque : nous somes tous avec lui quand il visite la Mareote, car il ne fait jamais ses visites seul, mais avec tous nous autres prêtres & les diacres, & beaucoup de peuple. Les commissaires n'ont trouvé personne parmi tous les catholiques, qui ait rien dit contre l'évêque : ils nous ont rejettez, & n'ont pas même voulu que nous fussions presens, pour leur dire si les témoins que l'on produisoit étoient catholiques ou Ariens. Nous voudrions tous vous aller trouver, mais nous avons cru qu'il suffisoit d'y envoyer quelques-uns de nous avec ces lettres. L'acte est signé de quinze

Apol. 2. p. 794 Not. Imp. prêtres & de quinze diacres. Ces prêtres & ces diacres de la Mareote adresserent un autre acte au préfet Philagre, à Pallade le curieux, & à Antoine Biarque centenier des pré-

Cang. gloss lat. Curiosus. fet du prétoire. On appelloit curieux certains controlleurs qui avoient l'œil sur les voitures publiques, & en general sur tout ce qui regar-

Ibid. Biarchus. doit le service de l'empereur : le Biarque étoit un intendant des vivres. Cette derniere protestation contient en abregé le même fait d'Ischyras, & finit en conjurant ces officiers au nom de Dieu, de l'empereur & de ses enfans, d'en doner avis à l'empereur. Elle est datée du consulat de Jules Constantius & de Rufin Albin, le dixiéme du mois Egyptien Thot, c'est à-dire ;

le septiéme de Septembre de l'année 335.

Les commissaires étant de retour à Alexandrie, les soldats qui les accompagnoient, commirent des violences odieuses contre des vierges Catholiques : on tira l'épée contre elles ; on les déchira à coups de foüet ; quelques unes furent tellement maltraitées, qu'elles en demeurerent estropiées & boiteuses. Les artisans & la populace payenne furent soûlevez contre elles, & excitez à les dépoüiller toutes nuës, à les frapper, & les menacer d'autels & de sacrifices idolâtres. Il se trouva un homme assez insolent pour prendre par la main une de ces vierges consacrées à Dieu, & la traîner devant un autel, qui se rencontra par hazard, comme s'il eût voulu renouveller la persecution : les autres vierges s'enfuïoient & se cachoient, & les payens se mocquoient de la religion Chrétienne. Ces violences se commettoient en la maison où les évêques étoient logez & présens, comme pour les divertir ; & encore en un jour de jeûne, par des gens qui sortoient de leur table.

An. 335.

Athan. apol. p 734.

Quand ils revinrent à Tyr, ils n'y trouverent plus saint Athanase : mais après qu'ils eurent rapporté leur information, les Eusebiens firent prononcer contre lui une sentence de déposition, avec défense de demeurer à Alexandrie, de peur que sa présence n'y excitât de nouveaux troubles. La plûpart des évêques souscrivirent à ce jugement : mais il y en eut qui le réfuserent constamment, entre autres, Marcel d'Ancyre. Le concile écrivit à Constantin, pour lui mander la déposition d'Athanase : ils l'écrivirent aussi à tous les évêques, les avertissant de ne le pas admettre dans leur communion, de s'abstenir de lui écrire ou de recevoir ses lettres. Ils disoient pour raison de sa-

LIII. Fin du concile de Tyr.

Socr. I. c. 32. Sozom. XI. c. 25. Epiph. hær. 68.

AN. 335. condamnation : qu'après s'être fait attendre long-tems à Césarée, il étoit venu à Tyr avec une grande escorte, & y avoit excité du trouble, réfusant de répondre, récusant ses juges, & faisant injure à plusieurs évêques. Qu'il avoit été convaincu d'avoir brisé un calice, par les informations faites dans la Mareote, & de plusieurs autres crimes, qu'ils rapportoient succinctement; n'oubliant pas même la mort d'Arsene, quoique son nom parut entre les suscriptions de ce jugement.

Le concile de Tyr avant que de se séparer, reçut à la communion de l'église Jean le Mélecien, avec tous ceux de son parti, leur conservant tous les honneurs, comme à des gens injustement persecutez. Ils donnerent aussi à Ischyras le nom d'évêque, & obtinrent de l'empereur, que le trésorier général d'Egypte lui fit bâtir une église à Secontarure, comme pour rétablir celle qu'ils prétendoient qu'Athanase avoit fait abattre, quoiqu'il n'y eût jamais eu en ce lieu ni évêque ni chorévêque. Toutes les églises de la Mareote étoient soûmises à l'évêque d'Alexandrie : il y avoit environ dix grandes bourgades, dont chacune avoit un prêtre; mais celle d'Ischiras étoit si petite, que l'église étoit dans la bourgade voisine. Cette création d'un évêché sans peuple, étoit contre l'ancienne tradition, & contre toutes les regles : mais les Eusebiens n'osoient laisser Ischyras mécontent, de peur qu'il ne découvrit la verité. Ils étoient prêts d'achever leur ouvrage, en recevant Arius à la communion de l'église : quand ils reçûrent une lettre de l'empereur, qui leur odonnoit de terminer cette assemblée, & de se rendre en diligence à Jerusalem, pour y dédier l'église qu'il avoit fait bâtir. Cet ordre leur fut apporté par Ma-

Athan. 2. apol. p. 802.

rien notaire de l'empereur, qui étoit une charge considerable. AN. 335.

LIV. Dédicace de l'église du saint Sepulcre. Euſ. vit. IV. 43.

Ils partirent donc de Tyr dans les voitures publiques, & ſe rendirent à Jeruſalem, où ils trouverent d'autres évêques, que Conſtantin y avoit fait venir en grand nombre de tous côtez. Ainſi ce concile fut très-nombreux; mais nous ne connoiſſons point les évêques qui y aſſiſterent, hors ceux qui vinrent de Tyr, & un évêque de Perſe, que l'on croit être le martyr ſaint Milles. Un peuple innombrable étoit accouru de toutes les provinces de l'empire pour voir la cérémonie: on leur fourniſſoit à tous les choſes néceſſaires aux dépens de l'empereur, qui avoit envoyé des perſonnes conſiderables de ſa cour, pour faire les honneurs de cette fête, ſous les ordres de Marien. Cet officier fit diſtribuer de grandes ſommes d'argent, & un grand nombre d'habits à une infinité de pauvres, & offrit de riches préſens de la part de l'empereur pour orner la nouvelle égliſe.

Euſ. III. vit. c. 24. 35. 36. &c.

La caverne du ſaint Sepulcre, pour laquelle tout l'édifice fut bâti, étoit revêtuë en dehors de colomnes excellentes, & de magnifiques ornemens. Delà on paſſoit dans une grande place pavée de marbre, & environnée de longues galleries de trois côtez, c'eſt-à dire, excepté le côté du levant où étoit l'égliſe. Elle étoit admirable pour ſa hauteur, ſa longueur & ſa largeur, le dedans étoit incruſté de marbre de diverſes couleurs: le dehors bâti de pierres ſi polies & ſi bien jointes, qu'elles ne cédoient pas au marbre en beauté. Le toit étoit couvert de plomb; & revêtu en dedans d'un lambris orné de ſculptures, & tout doré, jettant un éclat merveilleux. De chaque côté de l'égliſe étoient deux galleries à double étage, l'une en bas, l'autre en haut: elles s'étendoient par

toute la longueur de l'église, & leurs voûtes

AN. 335. étoient aussi enrichies d'or. Celles qui joignoient le corps de l'église étoient soutenuës de grandes colomnes; celles qui étoient au-delà, s'appuyoient sur des pilastres très-ornez. Il y avoit trois portes tournées à l'Orient, c'est-à dire, qu'on regardoit l'Orient en y entrant. Vis-à-vis, & au chef de tout l'édifice étoit un demi-cercle couronné de douze colomnes en l'honneur des douze apôtres; & leurs chapiteaux étoient ornez de grandes coupes d'argent. Ce demi cercle étoit le presbytere ou sanctuaire, au milieu duquel étoit l'autel.

En sortant de l'église hors la cour qui a été marquée, on trouvoit une avant-cour, accompagnée de deux galleries, une de chaque côté. On en sortoit par une porte, qui servoit d'entrée à tout le lieu saint, & donnoit sur une grande place où se tenoit le marché. Ce premier vestibule étoit magnifiquement orné, & les passans étoient frappez de ce qu'ils en découvroient au dedans. Telle étoit l'église du saint Sépulcre, au rapport d'Eusebe, qui assista à la dédicace. Il ajoûte, que l'empereur l'avoit pourvûe avec une magnificence roïale, d'une quantité innombrable de vases d'or & d'argent, ornez même de pierreries. Au reste, ceux qui vont aujourd'hui visiter les saints lieux, y chercheroient inutilement les vestiges de ce superbe édifice: il a été plusieurs fois ruiné & rebâti. Il fut brûlé premierement par les Perses l'an 614. sous l'empereur Heraclius: il fut encore abattu l'an 1009. par Aziz, ou son fils, l'un des Califes Fatimites; & rétabli par l'empereur Michel Paphlagonien, environ trente ans après. Autour de l'église bâtie par Constantin, se forma une nouvelle ville: qui sembloit à quelques-uns être la nouvelle Jerusalem, prédite par les prophetes. Ce qui est

Theoph. p. 252. Chr. Pasch. inf. liv xxxvii. n. 10. Glaber. lib. III c. 7. Cedren. an. 6518. p. 706. id. p. 731. Eus. III. vit. c. 33.

certain, c'est qu'elle n'étoit pas à la place de l'ancienne, au dehors de laquelle étoient le saint Sepulcre & le Calvaire. Depuis ce temps elle perdit le nom d'Elia, que l'empereur Adrien lui avoit donné environ deux cens ans auparavant: elle reprit le nom de Jerusalem, & ne cessa d'être frequentée par les pelerinages des chrétiens, que la pieté y attiroit de toutes les parties du monde.

AN. 335.

Sup. l. III. *n.* 24.

Eus. IV. *vit. c* 43.

Pendant la fête de la dédicace, les évêques occupoient le peuple de divers exercices de pieté. Les uns offroient des sacrifices non sanglans, & des prieres pour l'église, pour l'empereur & pour ses enfans. Ceux qui étoient les plus savans & les plus éloquens, faisoient des discours publics: soit pour expliquer ce que l'on avoit lû des saintes écritures & en découvrir les sens mystiques, soit pour enseigner la théologie la plus sublime: soit pour faire des panegyriques à la louange de l'empereur, & relevé par leurs descriptions la magnificence de la nouvelle église. Eusebe de Cesarée s'y signala entre les autres. Cette dédicace se fit en 335. en même tems que l'on celebroit la fête de la sainte croix, c'est-à-dire, le treiziéme de Septembre.

LV. Concile de Jerusalem où Arius est reçû.

Socr. I. *c.* 25 26.

Sozom. II. 27.

Voilà ce qui paroissoit au dehors; mais dans les assemblées des évêques qui composoient le concile, on traitoit d'autres affaires. Arius y vint avec une lettre de l'empereur, & une confession de foi qu'il lui avoit presentée. Car l'empereur l'avoit invité plusieurs fois à le venir trouver; esperant qu'il se repentiroit sincerement de ses erreurs, & voulant le renvoyer à Alexandrie. Il vint enfin à CP. avec le diacre Euzoïus, que S. Alexandre d'Alexandrie avoit déposé avec lui, & ils presenterent à l'empereur un écrit en ces termes: A Constantin notre maître très-pieux & très-cheri de Dieu Arius & Euzoïus.

AN. 335. Suivant vos ordres, Seigneur, nous vous exposons notre foi & nous déclarons par écrit devant Dieu, que nous & ceux qui sont avec nous, croyons comme il s'ensuit : c'est à savoir en un seul Dieu pere tout-puissant, & en N.S.J.C. son fils, produit de lui avant tous les siecles, Dieu verbe par qui tout à été fait au ciel & sur la terrer. Qui est descendu, s'est incarné, a souffert, est ressuscité & monté aux Cieux, & doit encore venir juger les vivans & les morts. Et au S. Esprit: nous croyons la resurrection de la chair, la vie éternelle, le royaume des cieux : & en une seule église catholique de Dieu, étenduë d'une extremité à l'autre. C'est la foi que nous avons prise dans les saints évangiles, où le Seigneur dit à ses disciples : Allez, instruisez toutes les nations; & les baptisez au nom du Pere & du Fils & du S. Esprit. Si nous ne croyons pas ainsi, & ne recevons pas veritablement le Pere, le Fils & le S. Esprit, comme toute l'église catholique, & comme l'enseignent les écritures, que nous croyons en toutes choses : Dieu est notre juge, & maintenant & au jugement futur. C'est pourquoi nous vous supplions, très-pieux empereur, puisque nous sommes enfans de l'église, & que nous tenons la foi de l'église & des saintes écritures, que vous nous fassiez réünir à l'église notre mere, en retranchant toutes les questions & les paroles superfluës; afin qu'étant en paix avec l'église nous puissions tous ensemble faire les prieres accoûtumées, pour la prosperité de votre empire & de votre famille.

Constantin fut satisfait de cette profession de foi, ne prenant pas garde que le mot de consubstantiel n'y étoit point, ni rien d'équivalent : qu'au contraire, il étoit rejetté sous le nom général de paroles inutiles ; & que cette clause de croire

croire selon les écritures, étoit un prétexte pour expliquer comme on vouloit les termes qui paroissoient les plus forts pour la divinité du Fils de Dieu. L'empereur crut donc qu'Arius & Euzoïus étoient revenus de bonne foi à la décision du concile de Nicée : il en eut de la joye, mais il ne s'attribua pas de les recevoir à la communion, avant le jugement de ceux qui devoient les examiner, suivant la loi de l'église ; ainsi il les renvoya au concile qui se tenoit à Jerusalem, auquel il écrivit d'examiner leur profession de foi, & de juger en leur faveur, s'ils paroissoient orthodoxes & calomniez par envie; ou s'ils s'étoient repentis après avoir été legitimement condamnez. Les évêques du parti ne manquerent pas d'embrasser cette occasion qu'ils cherchoient depuis long-tems. Ils reçûrent Arius & Euzoïus avec les prêtres de leur parti & avec toute la multitude du peuple, qui avoit été séparé de l'église à cause d'Arius.

An. 335.

Socr. 1. c. 33. Sozom. 11. c. 27.

La lettre synodale étoit adressée à l'église d'Alexandrie, aux évêques de l'Egypte, de la Thebaïde, de la Libye & de la Pentapole, & generalement à tous les évêques, les prêtres & les diacres de tout le monde. Nous avons été comblez de joye, disoit-elle, par les lettres que l'empereur nous a écrites, pour nous exhorter à banir de l'église de Dieu l'envie qui avoit séparé depuis si long tems les membres de J.C. & de recevoir avec un cœur de charité ceux du parti d'Arius. L'empereur rend témoignage à la pureté de leur foi, dont il est informé, non seulement par le raport d'autrui, mais pour les avoir oüis lui même par leur bouche, & avoir vû leur confession de foi par écrit : qu'il nous a envoyé au bas de ses lettres, & que nous avons tous reconnuë être orthodoxe & ecclesiastique. Nous croyons que cette réünion

Athan. de Syn. p. 890.

AN. 335. vous remplira de joye : lorsque vous recevrez vos freres, vos peres, vos propres entrailles. Car il ne s'agit pas seulement des prêtres du parti d'Arius, mais de toute la multitude qui étoit séparée de vous à leur occasion. Puis donc que vous ne pouvez douter qu'ils n'ayent été reçûs par ce S. Concile, recevez-les avec un esprit de paix : d'autant plus que leur confession de foi montre clairement qu'ils conservent la tradition & la doctrine apostolique reçûë universellement de tout le monde. Marcel évêque d'Ancyre, métropolitain de Galatie, ne se trouva point à ce concile, ne voulant avoir aucune part à la reception d'Arius. Ceux du parti le citerent pour y comparoître : l'accusant d'avoir écrit des erreurs contre la foi, dans un livre qu'il avoit composé pour refuter celui du Sophiste : Asterius grand partisan des Ariens ; mais comme cette accusation se poursuivoit, les évêques furent mandez inopinément par l'empereur, & obligez d'aller à C. P. pour rendre raison du jugement qu'ils avoient rendus contre S. Athanase.

Sozom. II. c. 33
Socr. I c 36

LVI.
Plainte de S Athanase à l'empereur & son exil.
Socr I. c. 32. 34.
Sozom. II. c. 28. Ath. apol. 2. p 804.

Car s'étant sauvé de Tyr, il vint à C. P. & comme l'empereur entroit à cheval dans la ville, il se presenta tout d'un coup à lui au milieu de la ruë accompagné de quelques autres. Constantin, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à trouver Athanase en ce lieu, en fut fort surpris ; & ne le reconoissant pas d'abord, il demanda qui c'étoit ; quelques-uns des siens le lui firent reconnoître, & lui conterent l'injustice qu'il avoit souferte. S. Athanase demandoit audience : mais Constantin refusoit de l'écouter, ne voulant point communiquer avec un homme qu'il régardoit comme condamné par un concile d'évêques, & peu s'en falut qu'il ne le fist chasser de sa présence. Alors S. Athanase lui dit : Le

Seigneur jugera entre vous & moi, puisque vous vous joignez à ceux qui me calomnient; & il insista hardiment, disant qu'il ne demandoit aucune grace, sinon de faire venir ceux qui l'avoient condamné; afin de pouvoir se plaindre en sa présence. Cette demande parut raisonnable à l'empereur & conforme à ses maximes: c'est pourquoi il manda à C. P. tous les évêques qui avoient été assemblez à Tyr, pour lui faire une relation exacte de tout ce qui s'étoit passé en ce concile: où l'on disoit que l'on avoit procedé avec beaucoup de désordre & de tumulte. Cette lettre ayant été renduë aux évêques comme ils étoient à Jerusalem; ils se garderent bien de venir tous, quoiqu'elle le portât expressément: mais les Eusebiens firent ensorte qu'il n'y eut que six députez: sçavoir les deux Eusebes, Theognis, Patrophile, Ursace & Valens: les autres se retirerent à leurs églises.

AN. 335.

Epiph. hær. 68. n. 8.

Les députez étant arrivez à C. P. ne parlerent plus ni du calice ni d'Arsene: mais ils inventerent une nouvelle calomnie. Ils dirent qu'Athanase avoit menacé d'empêcher à l'avenir que l'on ne transportât du bled d'Alexandrie à C. P. A ce discours l'empereur s'enflama de colere, & fit de terribles menaces contre Athanase: car il étoit fort jaloux de la grandeur de sa ville de C. P. qui ne pouvoit subsister sans les convois d'Egypte, & sur un semblable soupçon, il avoit fait trancher la téte au philosophe Sopater, qu'il cherissoit auparavant. L'accusation & les menaces de l'empereur furent entenduës par cinq évêques d'Egypte qui étoient avec Athanase: sçavoir Adamance, Anubien, Agathammon, Arbethion & Pierre. Athanase gemit: & protesta que cette accusation n'étoit point vraie. Car, disoit-il, comment

Ath. 2. apol. p. 805. Syn. Alex. Ibid. p. 729. 730.

Eunap. in Ædes.

Ap. 2. p. 730.

Apolog. 2. p. 730.

AN. 336. auroís-je un tel pouvoir, moi qui ne suis qu'un simple particulier & un homme pauvre? Mais Eusebe de Nicomedie soûtint publiquement la calomnie : & pour la rendre vrai semblable, jura qu'Athanase étoit riche, puissant & capable de tout. L'empereur ajoûta foi trop aisément à ces évêques, qui lui paroissoient être tout autres que ce qu'ils étoient en effet ; & crut faire grace à Athanase de ne le pas condamner à mort. Il se contenta de l'exiler, & l'envoya à Treves, qui étoit alors la capitale des Gaules. Toutefois S. Athanase excuse Constantin ; & reconnoît qu'il l'exila moins pour le punir, que pour l'éloigner de ses ennemis & le mettre à couvert de leur fureur. Les Eusebiens firent banir en même tems quatre prêtres de l'église d'Alexandrie, & voulurent établir un autre évêque à la place de S. Athanase, mais l'empereur refusa d'y envoyer celui qu'ils avoient choisi ; & comme ils insisterent, il leur fit des menaces si rigoureuses, qu'ils abandonnerent cette entreprise.

Theod. l. 1. 33.

apol. 2. p. 808. c.

Ath. apol. 748. ad. solit. 844.

S. Athanase arriva à Treves au commencement de Février l'an 336. Cette ville étoit la métropole de la premiere province Belgique, & le séjour le plus ordinaire des gouverneurs ou même des empereurs, quand ils étoient dans les Gaules : parce que leurs guerres étoient contre les peuples de Germanie, qui faisoient des efforts continuels pour entrer sur les terres des Romains. L'évêque de Treves étoit Maximin, illustre pour la pureté de sa foi, la sainteté de ses mœurs & ses miracles. Il étoit d'une famille noble, né à Poitiers, dont son frere Maxence fut évêque. Pour lui il fut attiré à Treves, comme plusieurs autres, par la réputation de l'évêque Agritius : qui l'éleva sous sa discipline, & l'appella aux fonctions ecclesiastiques,

Vita S. Max. ap. Sur. 29. Maii.

Aprés sa mort il fut élû pour remplir sa place, par les suffrages de tout le clergé & le peuple, & par le choix des évêques voisins. Tel étoit Maximin évêque de Treves, qui reçût avec respect Athanase, tout disgracié qu'il étoit. Il est vrai que Constantin le jeune, fils de l'empereur, qui commandoit dans les Gaules, & residoit à Treves, le traitoit aussi avec beaucoup d'honneur, & lui fournissoit abondamment toutes les choses necessaires à sa subsistance. Outre sa grande réputation, il étoit porté à le respecter par l'affection qu'il sçavoit que son peuple d'Alexandrie lui portoit, & par la dignité de son exterieur. Le S. siege de Rome venoit de changer d'évêque: le pape S. Silvestre après l'avoir rempli pendant près de vingt-deux ans étoit mort le dernier jour de Decembre 335. & Marc avoit été mis à sa place le dixhuitiéme de Janvier 336.

AN. 336.

LVII. Concile de C. P Marcel d'Ancyre déposé.

On tenoit cependant à C. P. un concile assemblé de diverses provinces: de Pont, de Cappadoce, d'Asie, de Phrygie, de Bithynie, de Thrace & d'autres parties d'Europe. Alexandre évêque de C. P. voyant que les Eusebiens y dominoient, s'efforça de l'empêcher, mais il ne le put. On y traita l'affaire de Marcel d'Ancyre, & on continua la procedure qui avoit été comencée contre lui à Jerusalem. L'accusation étoit d'avoir écrit des heresies dans son livre contre le sophiste Asterius. On appelloit sophistes ceux qui faisoient profession de philosophie & d'éloquence: Asterius l'avoit exercée dans la Galatie, étant né en Cappadoce, & l'avoit quitté pour se faire chrétien; on prétendoit même qu'il avoit été disciple de S. Lucien d'Antioche. Ce qui étoit constant, c'est qu'il avoit sacrifié aux idoles dans la persécution de Maximien, & que cette tache avoit empêché les

Eus. in Marcel lib. 2. in fin. p. 55. D. Sup. n. LV.

Athan. de Synod. p. 887.

AN. 335. Eusebiens de l'élever à la clericature : quoi qu'il fut le plus zelé de leurs disciples ; qu'ils l'eussent toujours auprès d'eux, & le fissent même assister aux assemblées des évêques. Ce fut par leur avis qu'il composa un livre rempli de leur doctrine : c'est à-dire, des plus grands blasphêmes d'Arius. Il couroit dans la Syrie & de tous côtez montrer cet ouvrage à tout le monde ; & pour le lire publiquement, il avoit la hardiesse de s'asseoir dans les églises à la place des ecclesiastiques. Marcel évêque d'Ancyre, métropole de la Galatie, entreprit de refuter ce livre ; & en composa un qu'il intitula : De la sujettion de N. S. J. C. où il expliquoit ces paroles de saint Paul : Quand J. C. aura remis le royaume à son Pere, & le reste. Eusebe de Cesarée composa trois livres, que nous avons encore, pour répondre à celui de Marcel, Acace qui lui succeda à Cesarée, fit un livre sur le même sujet. Asterius défendit lui-même sa cause, & écrivit contre Marcel, l'accusant de Sabellianisme : c'étoit le reproche ordinaire que les Ariens faisoient aux catholiques : & ce fut le fondement de l'accusation formée contre Marcel à Jerusalem ; & renouvellée à C. P.

Hil. fr. cont. Arr. 1. Cor. xv. 24.

Socr. 1. c. 36. Sozom. 11. c. 33.

Les Eusebiens prétendoient aussi l'avoir convaincu de tenir la doctrine de Paul de Samosate, & de dire que le fils de Dieu avoit pris son commencement de Marie, & que son regne auroit une fin. Ils disoient même qu'il avoit promis de brûler son livre ; & comme il refusoit de le faire, & résistoit courageusement à toutes leurs sollicitations, ils aigrirent l'empereur contre lui, sous prétexte qu'il lui avoit fait injure, en n'assistant pas à la dédicace de l'église de Jerusalem. Ils le déposerent donc & même l'excommunierent : puis ils mirent à sa

place Basile, qui avoit la réputation d'être éloquent & capable d'instruire. Ils crurent en le faisant évêque donner un puissant défenseur à leur heresie. En même tems ils dresserent une exposition de leur foi, opposée aux prétenduës heresies de Marcel, & l'envoyerent aux évêques d'orient, pour leur faire savoir en quel sens ils avoient reçû la doctrine de la consubstantialité. Car n'osant combatre ouvertement le symbole de Nicée, qui étoit la foi du prince, ils tâchoient de l'éluder par des explications captieuses.

An. 336.

Athan. in Ar. 1 p. 290. Epiph. hæres. 73. n. 11.

LVIII
Mort d'Arius.

Ruf. 1 c. 11. Socr. 1 c. 37. Sozom. 11. c. 29.

Mais le but principal des Eusebiens dans ce concile de CP. étoit le rétablissement entier d'Arius. Il étoit present, & l'empereur l'avoit fait venir pour rendre compte de sa conduite. Car aprés qu'il eût été reçû à Jerusalem, il s'en alla à Alexandrie, esperant profiter de l'absence de S. Athanase; mais le peuple catholique ne l'y pouvoit souffrir; & comme il avoit grand nombre de partisans, il s'excita des tumultes, dont l'empereur fut averti, & ordonna à Arius de venir à CP. On disoit même que les Eusebiens avoient sollicité cet ordre: du moins ils voulurent en profiter pour faire rentrer Arius en la communion de l'église, dans la ville imperiale à la face de l'univers. Le S. évêque Alexandre de CP. quoi qu'âgé de plus de quatre-vingt dix ans, leur résista avec une force invincible, & n'ayant pû détourner l'ordre de l'empereur pour faire venir Arius, il n'eut aucune complaisance pour lui quand il fut arrivé. Les Eusebiens le prioient d'avoir compassion de ce prêtre; & de le recevoir en esprit de paix: ils le faisoient solliciter par d'autres personnes, qui ne s'aperçevant pas de leur malice, venoient de bonne foi lui faire de grands éloges de sa douceur. Alexandre répondoit: La

AN. 336. douceur dont j'userois envers Arius, seroit une vraie cruauté à l'égard d'une infinité d'autres, les loix de l'église ne me permettent pas de contrevenir par une fausse compassion à ce que j'ai moi même ordonné avec tout le saint concile de Nicée.

Epiph. her. 69. n. 70. Les Eusebiens voyant que l'artifice étoit inutile, s'emporterent contre Alexandre, & le menacerent hautement, que s'il ne recevoit Arius un certain jour qu'ils lui marquoient, ils le feroient déposer lui-même; & qu'aprés l'avoir relegué bien loin, on mettroit en sa place un autre évéque, qui ne manqueroit pas de recevoir Arius & ses disciples. L'exemple de S. Athanase montroit quel étoit leur pouvoir; & l'église sembloit réduite à une terrible extrêmité. Alors S. Jacques de Nisibe qui se trouva à CP. conseilla aux fideles d'avoir recours à Dieu, & de faire pendant sept jours des jeûnes & des prieres. Comme on savoit qu'il avoit le don des miracles & de la prophetie, son conseil fut suivi: Alexandre l'executa le premier: il renonça aux discours & aux contestations: & pendant que les Eusebiens s'agitoient par leurs intrigues, il s'enfermoit seul dans l'église de la paix. Là se jettant sous l'autel, le visage contre terre, il prioit avec larmes; & continuoit sans interruption pendant plusieurs nuits.

Thend. in Philost. c. 1.

Socr. 1. c. 37.

Les Eusebiens persuaderent à l'empereur qu'Arius tenoit la doctrine de l'église; & sur ce fondement résolurent de le faire recevoir dans la communion un certain jour qui étoit un dimanche. Le samedi précedent, Constantin voulant s'assûrer davantage, fit venir Arius dans son palais, & lui demanda s'il suivoit la foi de Nicée. Arius dit qu'oüi. Constantin lui demanda sa profession de foi par écrit. Arius

Soc. 1. c. 38. Athen. ad Serap. pag. 670.

la donna aussi tôt. Elle étoit conçûë avec un tel artifice, que l'heresie n'y paroissoit point, & on n'y voyoit que des paroles de l'écriture. Constantin lui demanda s'il n'avoit point d'autre créance, & ajoûta : Si vous parlez sincerement, vous ne devez pas craindre de prendre Dieu à témoin de la verité : mais si vous faites un faux serment, craignez la vengeance divine. Arius jura qu'il n'avoit jamais dit ni écrit autre chose que ce qui étoit dans son papier : & qu'il n'avoit jamais tenu les erreurs, pour lesquelles on l'avoit condamné à Alexandrie. Quelques-uns ont dit que le papier qu'il tenoit à la main étoit le symbole de Nicée ; qu'en même tems il tenoit sous son bras un autre papier, où étoit sa veritable doctrine, & que c'étoit à ce dernier qu'il prétendoit rapporter son serment. Quoi qu'il en soit, l'empereur trompé par ce serment, manda l'évêque Alexandre, & lui dit, qu'il falloit tendre la main à un homme qui cherchoit à se sauver. Alexandre s'efforça de détromper l'empereur : mais voyant qu'il ne faisoit que l'irriter par ses remontrances, il se tût & se retira.

AN. 336.

Libel. Marcel & Faust. p. 18.

Les Eusebiens le rencontrerent, comme il accompagnoit Arius, qu'ils avoient pris à la sortie du palais, & le menoient par la ville avec pompe, pour le faire voir à tout le monde. Ils vouloient le faire entrer dans l'église à l'heure même ; & comme Alexandre s'y opposoit, ils renouvellerent leurs menaces, & lui dirent qu'ils avoient fait venir Arius à C. P. malgré lui, & qu'ils sçauroient bien aussi malgré lui le faire recevoir à la communion le jour suivant. Eusebe de Nicomedie lui dit ces mêmes paroles : *Si vous ne le voulez pas recevoir de gré, je le ferai entrer demain avec moi, dès le point du*

Ath. I. cont. Arian. Id. ad Serap. p. 670.

Epiph. hær. 69. *n.* 10.

AN. 330. jour : & comment l'empêcherez-vous ? Alexandre saisi de douleur entra promptement dans l'église accompagné de deux personnes, dont l'une étoit Macaire prêtre d'Alexandrie. Là le S. vieillard fondant en larmes se prosterna devant l'autel, le visage contre terre, & dit : Seigneur, s'il faut qu'Arius soit demain reçû dans l'église, retirez votre serviteur de ce monde : mais si vous avez encore pitié de votre église, & je sçai que vous en aurez pitié, voyez les paroles d'Eusebe : ne permettez pas que votre heritage tombe dans le mépris, ôtez Arius du monde ; de peur que s'il entre dans votre église il ne semble que l'heresie y soit entrée avec lui. Alexandre prioit ainsi le samedi sur les trois heures après midi ; & cependant les Eusebiens continuoient de mener Arius par la ville comme en triomphe ; & lui se contant déja pour rétabli tenoit plusieurs vains discours. Il étoit près de la place de Constantin où étoit la colomne de porphyre, quand il fut saisi de crainte & du reproche de sa conscience. En même tems il se sentit pressé de quelque necessité naturelle, qui lui fit demander quelque lieu public de commodité, comme il y en avoit dans toutes les grandes villes : on lui en montra un derriere la place, il y entra, & quelque tems après on l'y trouva mort : ayant perdu une grande quantité de sang.

Soc 1. *c.* 38. *& ibi Vales.*

Cette nouvelle s'étant répanduë par toute la ville, les fideles accoururent à l'église pour rendre graces à Dieu d'une protection si visible qu'il avoit donné à la verité. Car ils ne regardoient point la mort d'Arius comme un accident naturel, mais comme l'effet des prieres d'Alexandre & de Jaques de Nisibe ; & comparoient cette mort si hideuse à celle de Judas, dont Arius avoit imité l'impieté. Alexandre eut

Greg. Naz. or. 16. *Ambr.* 1. *de fide. Grat. c.* 9.

la consolation de celebrer le lendemain le saint sacrifice en la compagnie des seuls ortodoxes, remerciant Dieu du secours qu'il avoit donné à son église en une telle extremité. Constantin voyant le doigt de Dieu & la prompte punition du parjure d'Arius: ne douta plus qu'il ne fût veritablement heretique, & s'attacha plus que jamais à la foi de Nicée. Plusieurs Ariens se convertirent : mais ceux qui demeurerent opiniâtres attribuerent cette mort à un sortilege, tant il étoit constant, qu'elle n'étoit pas naturelle. Le lieu où elle arriva fut regardé comme maudit : on l'alloit voir en foule, & on s'avertissoit d'éviter le siege funeste. Cela dura jusques à ce qu'un Arien riche & puissant y fit bâtir une maison, afin d'en effacer la memoire en changeant la forme de l'édifice.

AN. 336

Soz. II. c. 30.

LIX. L'empereur écrit à S. Antoine. *Vita Anton 28. Hier Chr. an* 337

La réputation de S. Antoine vint jusques à l'empereur : il lui écrivit avec ses deux fils Constantius, & Constant, le traitant de pere, & lui demandant réponse. Antoine sans s'émouvoir quand il reçût ces lettres appella les moines, & leur dit : Ne vous étonnez pas si un empereur nous écrit; ce n'est qu'un homme: étonnez-vous plûtôt de ce que Dieu a écrit une loi pour les hommes, & nous a parlé par son propre fils. Il ne vouloit pas même recevoir ses lettres, disant qu'il ne savoit pas y répondre. Mais les moines lui ayant representé que les empereurs étoient Chrétiens, & qu'ils pourroient se scandaliser, comme étant méprisez: il permit qu'on les lût, & y fit réponse, donant aux empereurs des avis salutaires : de ne pas faire grand cas des choses presentes; mais de penser plûtôt au jugement futur : de considerer que J. C. est le seul roi, veritable & éternel : enfin il les prioit d'etre humains, d'avoir soin de la justice & des pauvres; & cette lettre fut bien reçûë.

An. 336.

Sozom. II. c. 31.

Mais S. Antoine en écrivit ensuite d'autres à l'empereur, qui ne lui furent pas si agreables. C'étoit pour demander le retour de S. Athanase, & le prier de ne pas croire les calomnies des Meleciens. Constantin lui répondit, qu'il ne pouvoit mépriser le jugement du concile; il entendoit celui de Tyr. Car, disoit-il; quand même quelques-uns auroient jugé par haine ou par faveur : on ne doit pas croire la même chose d'un si grand nombre de bons & sages évêques: qu'Athanase étoit insolent, superbe & séditieux. Car c'étoit principalement sur cette calomnie que ses ennemis insistoient, sachant combien l'empereur étoit sensible de ce côté-là. Le peuple d'Alexandrie crioit aussi sans cesse, & faisoit des prieres publiques pour le retour de S. Athanase: mais l'empereur leur écrivit, les accusant de folie & d'emportement; & recommandant aux clercs & aux vierges sacrées, de se tenir en repos. Il assûroit qu'il ne revoqueroit point ses ordres & ne rapeleroit point Athanase, parce qu'il étoit séditieux, & condamné par un jugement ecclesiastique. Et comme il eût apris que l'église d'Egypte étoit divisée; que les uns étoient pour Athanase, les autres pour Jean le Melecien: il exila Jean lui-même, quoi qu'il eût été rétabli par le concile de Tyr. Ce fut bien malgré les ennemis de S. Athanase, mais Constantin étoit inflexible à l'égard de ceux qu'il croyoit auteurs de division entre les Chrétiens.

L. 5. Cod. Theod. de Jud.

On trouve un rescrit en faveur des Juifs convertis, donné cette année 336. sous le consulat de Nepotien & de Facondus, par lequel l'empereur défend aux Juifs d'inquieter ceux d'entre-eux, qui se font Chrétiens, ou leur faire aucun mauvais traitement : sous peine d'être punis à proportion de l'injure. En même tems

il défendit aux Juifs de circoncire les esclaves qu'ils auroient achetez, soit Chrétiens, soit de quelque autre secte que ce fût: sous peine de leur faire perdre l'esclave en lui donnant la liberté.

AN. 337.

L. 1. Cod. Theod. Ne Christ. man.

LX. Baptême de Constantin & sa mort.

L'empereur Constantin étoit alors âgé d'environ soixante cinq ans, & avoit joüi jusques-là d'une si parfaite santé, qu'il faisoit encore sans peine tous les exercices militaires. Se préparant à la guerre contre les Perses, il avoit retenu des évêques pour le suivre, & il avoit fait faire une tente en forme d'église portative, ornée richement pour y prier avec eux. La fête de pâque étant venuë, il passa la veille en prieres avec les fideles selon sa coutume, car il étoit le premier à celebrer cette solemnité; & pour la rendre plus éclatante, il faisoit éclairer pendant cette nuit, non seulement les églises, mais les ruës par toute la ville de C.P. des hommes proposez pour cela y allumoient de grands cierges, ou plûtôt des colomnes de cire, & quantité de flambeaux. Le jour étant venu, il faisoit de grandes liberalitez au peuple, pour imiter les bienfaits du Sauveur. Ayant donc celebré la pâque à son ordinaire cette anée 337. il tomba malade, & eut recours au bains chauds de CP puis à ceux d'Helenople; & là il passa beaucoup de tems en prieres, dans l'église du martyr S. Lucien. Ce fut alors que se voyant proche de sa fin, il resolut de recevoir le baptême. Ayant donc repassé dans son esprit la necessité de ce sacrement & sa vertu merveilleuse, il se jetta par terre dans cet oratoire & confessa ses pechez, puis il reçut l'imposition des mains avec les premieres oraisons, pour être mis au rang des catécumenes. Delà il se fit transporter à Achiron près de Nicomedie; & ayant fait venir les évêques, il leur parla ainsi:

Eus. IV vit. c. 33. c. 56.

c. 57.

Ibid c. 22.

Eus. c. 6. Soc I. c. 39. Sozom. II. 34. Theod. I. c. 32.

V. Vales. in Eus. 14. 16. Chrono. Hieron. 938

AN. 337. Voici le tems que j'ai tant souhaité, où j'espere obtenir de Dieu la grace du salut & ce signe si saint, qui donne l'immortalité. J'avois eu dessein de recevoir le bapteme dans le fleuve du Jourdain, où le Sauveur l'a reçû lui-même, pour nous montrer l'exemple: mais Dieu qui connoît ce qui nous est de plus utile, veut me faire ici cette faveur: ne faites donc point difficulté de me l'accorder. S'il permet que je passe encore quelque tems sur la terre, je suis resolu de me mêler avec tous les fideles dans les assemblées de l'église; & de me prescrire pour la conduite de ma vie des regles qui soient dignes de la sainteté de Dieu. C'étoit une devotion ordinaire en ces premiers tems de se faire baptiser dans le Jourdain, ou du moins de s'y baigner, comme font encore les pelerins. Après qu'il eut ainsi parlé, Eusebe de Nicomedie, & les évêques qui l'accompagnoient, lui donnerent le baptême & les autres sacremens, observant exactement toutes les ceremonies accoûtumées; puis ils lui firent quitter la pourpre, & on le revêtit d'habits blancs, mais dont la magnificence étoit convenable à sa dignité: son lit fut aussi tout couvert de blanc. Alors élevant sa voix, il adressa sa priere à Dieu, pour lui rendre graces d'un tel bienfait, & finit par ces paroles: Maintenant je me trouve veritablement heureux: je me puis croire digne de la vie immortelle, & participant de la lumiere divine: quel malheur d'être privé de tels biens! Et comme ses capitaines étant entrez dans sa chambre, s'affligeoient de sa perte, & prioient que Dieu prolongeât ses jours: il leur répondit, qu'il connoissoit mieux que personne les grands biens qu'il venoit de recevoir, & qu'il ne vouloit plus differer d'aller à son Dieu. Tout cela se passoit à la fête de la pentecôte.

Eus. & Hier. de locis Vales. ubi sup.

Eus. IV. vit. c. 61.

Constantin avoit fait son testament, par lequel il avoit confirmé le partage de l'empire, fait de son vivant entre ses trois fils & ses deux neveux. Il ordonna aussi que S. Athanase fût rappellé de son exil, quoi qu'Eusebe de Nicomedie s'efforçât de l'en détourner. Le dépositaire du testament de Constantin fut ce prêtre Arien, que sa sœur Constantia lui avoit recommandé en mourant; & Constantin lui ordonna de ne le remettre qu'entre les mains de son fils Constantius. L'empereur Constantin ayant ainsi donné ordre à toutes choses, mourut sur le midy le jour de la pentecôte vingtiéme de Mai, sous le consulat de Felicien, & de Tatien, c'est-à-dire l'an 337. après en avoir regné trente-un. C'étoit le plus long regne que l'on eût vû depuis Auguste. Le corps fut mis dans un cercueil d'or & porté à C. P. En attendant que quelqu'un de ses fils fût arrivé, on le déposa dans la principale chambre du palais, élevé sur des dégrez couverts de pourpre & environnez de quantité de flambeaux, dans des chandeliers d'or: plusieurs persones y veilloient jour & nuit; & ce spectacle étoit tout-à-fait nouveau. Constantius fut le seul de ses fils qui se trouva à tems pour prendre soin de sa sepulture: car comme il étoit le plus proche, il reçut le premier la nouvelle de sa maladie; & toutefois il le trouva mort. Il fit porter le corps avec pompe dans l'église des apôtres, & suivit lui-même le convoi: puis il se retira avec les soldats n'étant que catécumene. Mais le clergé & le peuple fidele vinrent faire les prieres & offrir le sacrifice. Le corps de l'empereur étoit élevé sur une haute estrade pendant les prieres; & fut enterré dans le vestibule de la basilique près de la porte. Il y eut des personnes destinées pour demeurer en ce lieu & y faire des prieres.

AN. 337.

Theod. I. c. 32.

Eus. IV. 68.

Eus. IV. c. 70.

Ibid. c. 71.

Chrysost. in 2. *Cor. hom.* 2 *ad pop. Ant.* 66.

An. 337.

La memoire de l'empereur Constantin est en benediction dans l'église, pour les grands biens qu'il lui a faits, en la protegeant de tout son pouvoir, & montrant en tant de manieres son zele pour la veritable religion. Les grecs l'honorent entre les saints,& en font la fête le vingt-uniéme de Mai, le joignant à sa mere sainte Helene. On doit croire que le baptême a effacé toutes les taches, de sa vie: mais on y en trouve de grandes, depuis même qu'il eut vû la croix miraculeuse, & qu'il se fut déclaré pour la religion chrétienne. De Minervin sa premiere femme, il avoit un fils nommé Crispe, qu'il avoit fait Cesar & qu'il destinoit à l'empire, dont en effet il s'étoit montré digne, par plusieurs belles actions; toutefois il le fit mourir, persuadé des calomnies, dont Fausta sa seconde femme chargea ce jeune prince; & ensuite à la persuasion d'Helene sa mere, il fit mourir Fausta, dont il avoit reconnu l'imposture; & qu'il avoit d'ailleurs convaincuë de s'être abandonné à un valet: il la fit étouffer dans un bain chaud. Après cela, on ne s'étonnera pas s'il ajoûtoit foi trop facilement aux calomnies des Ariens, contre S. Athanase, & les autres évêques catholiques. Eusebe son grand admirateur avouë lui-même que plusieurs se plaignoient de sa trop grande facilité; & qu'elle donna cours à deux grands vices: à la violence de ceux qui opprimoient les foibles, pour contenter leur avidité insatiable: & à l'hypocrisie des faux Chrétiens, qui entroient dans l'église pour gagner ses bonnes graces. Enfin, on ne se trompera point sur Constantin, en croyant le mal qu'en dit Eusebe, & le bien qu'en dit Zosime.

Menolog. ibid.

Zosim. lib. 2. p. 685. Victor. epitom. Philostorg 11. c 4.

Eus. v vit. c. 54

AN. 337.

LIVRE DOUZIE'ME.

I. Partageentre les enfans de Constantin



Es trois fils de Constantin partagerent l'empire, comme il l'avoit ordoné. Constantin qui étoit l'aîné eut l'Espagne, la Gaule & tout ce qui est en deça des Alpes: Constant qui étoit le plus jeune eut l'Italie, l'Afrique, la Sicile & l'Ilirie: Constantius qui étoit le second eut l'Asie, l'Orient & l'Egypte. Ils avoient un oncle nomé Jules Constantius fils de Constantius Chlorus, mais d'une autre mere que Constantin le grand, c'est-à dire de Theodora; & de la même femme Constantius Chlorus avoit eû un autre fils Dalmace surnommé Hannibalien, que Constantin son frere fit censeur. Celui-ci étoit mort & avoit laissé deux fils: Jule Dalmace & Claude Hanniballien. Constantin avoit donné à Dalmace le titre de Cesar avec la Thrace, la Macedoine & l'Achaïe: à Hanniballien le titre de roi, avec la Cappadoce, le Pont & l'Armenie: sa residence étoit à Cesarée de Cappadoce.

Euf. IV. vit. c. 51. Zosim lib. 2. p. 691. Aur. Vict. epit.

Quelque tems après la mort du grand Constantin, les soldats ne voulant, disoient-ils, obéïr qu'à ses enfans, firent mourir son frere Jules & ses deux neveux, Dalmace & Hanniballien. On accusa l'empereur Constantius d'avoir ordonné secretement ces executions, ou du moins d'y avoir consenti trop facilement: quelques-uns même ont prétendu que Constantin en avoit doné l'ordre avant sa mort. Quoiqu'il en soit, deux des nouveaux empereurs en profiterent: Constantius eut la Thrace avec la Cappadoce, Constantin eut l'Achaïe & la Ma-

Zof. p 692.

AN. 337. cedoine. Il resta deux fils de Jules, qu'il avoit eus de differens lits : le premier nommé Gallus de Galla, de laquelle il avoit aussi eu la femme de l'empereur Constantius, le second nommé Julien, de Basiline fille d'Anicius Julien d'une famille illustre, mais payenne. Ces deux jeunes princes furent épargnez par mépris : Gallus, parce qu'il étoit alors malade, & que l'on ne croyoit pas qu'il pût vivre long-tems. Julien pour son bas âge, car il n'avoit que huit ans : étant né à C P. le sixiéme de Novembre l'an 331. par où l'on voit qu'il y eut quelques années d'intervalle entre la mort de Constantin, celle de son frere & de ses neveux. Eusebe de Nicomedie prit soin de l'éducation de Gallus & de Julien, parce qu'il étoit parent, quoi qu'éloigné, de Basiline mere de Julien. On les mena en Cappadoce près le mont Argée à un lieu nommé Macel, où étoit une maison royale bâtie magnifiquement, accompagnée de bains, de fontaines & de jardins. On leur donna des maîtres pour les lettres, les sciences & les exercices convenables à leur âge ; on les instruisit des saintes écritures ; & comme ils témoignoient de la pieté, on les mit dans le clergé, où on leur donna l'ordre de lecteurs.

Sozom. v. hist. c. 2.

Amm. lib. XXII. pag. 310. c. 9.

II. Constantius gagné par les Ariens.

Socr. II. c. 2. Sozom. III. c. 1. Amm. lib. XV. c. 3. XXII. c. 3. Jul. ad. Atheniens. Theod. II. c. 3.

L'empereur Constantius donna un grand pouvoir aux eunuques de son palais, dont le principal étoit Eusebe prefet de la chambre, homme vain, avare, injuste & cruel ; qui d'une très basse origine s'étoit élevé jusques à gouverner l'empereur. Cet Eusebe tomba dans l'Arianisme à la persuasion du prêtre, que le grand Constantin avoit fait dépositaire de son testament ; & qui avoit acquis par là une grande autorité & une grande liberté d'entrer dans le palais : il avoit même infecté de son heresie l'esprit de l'imperatrice. L'empereur commença

aussi à revoquer en doute ce que l'on devoit croire de cette nouvelle opinion: tout le monde en disputoit dans le palais, les femmes avec les eunuques, les gardes mêmes. De-là ce mal se répandit dans les familles particulieres, dans les autres villes & les provinces éloignées: car le tumulte que ces questions causoient, excitoit tout le monde à en demander le sujet & à entrer en dispute. L'Illirie toutefois & le reste de l'occident n'y prirent point de part; & demeurerent fermes dans la foi de Nicée. Eusebe de Nicomedie & Theognis conçûrent alors de grandes esperances; & pour empêcher S. Athanase de rentrer à Alexandrie, ils resolurent d'y mettre un évêque de leur parti.

AN. 338.
Athan. ad solit. p. 819. p. 834. 856.

Sozom. III. c. 1.

III.
Rapel de S. Athanase.
Athan apol. 2. p. 805. Theod. lib. II. c. 2 V. Pagi. an. 338.

Mais l'empereur Constantin le jeune ne leur en donna pas le tems; car dès l'année 338. il renvoya S. Athanase à son église, avec une lettre adressée au peuple catholique d'Alexandrie, où il dit: que le S. évêque avoit été envoyé dans les Gaules, de peur que par la fureur de ses ennemis il ne demeurât exposé à un malheur sans remede: que l'intention du grand Constantin étoit de le rendre à son église s'il n'eût été prévenu par la mort. Quand donc, ajoûte-t'il, Athanase sera arrivé chez vous, vous connoîtrez combien nous l'avons honoré; & vous ne devez pas vous en étoner; puisque nous y avons été porté par votre affliction, que nous nous représentions, & par la présence venerable de ce grand homme. Que la providence divine vous conserve, mes chers freres. Doné à Treves le quinziéme des Calendes de Juillet: c'est-à-dire le dix-septiéme de Juin. L'empereur Constancius n'osa s'opposer au retour de S. Athanase, qui partit de Treves après un exil de deux ans & quatre mois. Il passa par la Syrie, arriva en Egypte; & rentra à Alexandrie, où il

AN. 338. fut reçû avec une joye incroyable de tout le monde, du clergé, du peuple de la ville & de la campagne, qui accouroient en foule pour le voir. Toutes les églises rétentissoient de prieres & d'actions de graces. Les autres évêques qui avoient été chassez de leurs sieges furent aussi rétablis, entre autres Asclepas de Gaze & Marcel d'Ancyre. Les Ariens se plaignirent hautement du retour d'Athanase, comme d'une entreprise contre la discipline de l'église : disant qu'il ne pouvoit être rétabli que par l'ordonnance d'un concile, après avoir été chassé par le concile de Tyr.

Synod. Alex. ap. Ath. 2. apol. p. 728. a.

IV. Nouvelles calomnies contre saint Athanase. *ap. Athan. p. 724.*

Ils écrivirent des lettres aux trois empereurs ; pour l'accuser de plusieurs crimes, dont celui-là étoit le premier : d'avoir violé les canons en rentrant dans son siege, sans ordonnance de concile. Ils l'accusoient encore d'avoir causé à son retour du tumulte & des séditions, des pleurs & des gemissemens parmi le peuple, qui, disoient-ils, le recevoit à regret : d'avoir pillé les églises d'Alexandrie : d'y avoir commis des violences & des meurtres : d'avoir détourné le fonds des aumônes, que l'empereur Constantin avoit ordonez pour la subsistance des veuves & des ecclesiastiques en Lybie, & en quelques endroits de l'Egypte ; & d'avoir fait vendre pour son profit particulier le bled destiné à cet usage, dont il avoit la distribution. Ils obtinrent même une lettre de l'empereur Constantius, qui appuyoit ce dernier chef d'accusation. Mais ces calomnies ne firent pas grand effet auprès de Constant, ni de Constantin, quoi que les Eusebiens y eussent envoyé des députez pour les soûtenir : car S. Athanase y envoya aussi des ecclesiastiques avec des lettres, qui le justifierent & couvrirent ses ennemis de confusion.

Ath. p. 737.

ad solit. p. 815. apol. ad const. p. 675 D.

Les Eusebiens envoyerent à Rome Macaire

prêtre, Martyrius & Hesychius diacres ; pour porter au pape Jules des lettres, où ils accusoient non seulement S. Athanase, mais encore Asclepas de Gaze & Marcel d'Ancyre. Ces députez solliciterent en faveur de Piste, que les Eusebiens avoient ordonné évêque pour Alexandrie, & qui n'en fut jamais en possession ; ils vouloient engager le pape à lui écrire, comme étant en sa communion. S Athanase envoya de son côté quelques prêtres à Rome : mais si-tôt que Macaire sçut qu'ils alloient arriver, il craignit d'être honteusement convaincu au sujet de Piste, & se retira de nuit tout malade qu'il étoit, quoi que le pape l'attendit : Martyrius & Hesychius demeurerent. Les députez de S. Athanase étant arrivez, firent connoître au pape, que ce prétendu évêque Piste étoit un des premiers disciples d'Arius ; que lui & Second de Ptolemaïde qui l'avoit ordonné, avoient été excommuniez par S. Alexandre, & ensuite par le concile de Nicée : & le diacre Martyrius n'osa dire le contraire. Ils confondirent de même les Eusebiens, sur tous les chefs d'accusation, dans une conference publique en presence du pape. Enfin les députez des Eusebiens le prierent d'assemler un concile & d'y mander Athanase & ses accusateurs : déclarant qu'ils reservoient à y produire leurs preuves. Le pape accepta la proposition : écrivit aux uns & aux autres, & manda S. Athanase en particulier.

AN. 338. *Julius P. ap. Athan. apol. 2. p. 743. Epiph. hær. 69. n. 8.*

Jul. ap. Ath. apol. 2. p. 741.

ad Solit. p. 819.

V. Mort du jeune Constantin. *Socr. ibid. c. 5. Zosim. l. 2 p 692. Victor. epit.*

Le jeune Constantin ne vécut pas longtems après avoir renvoyé S. Athanase. Il étoit entré en differend avec Constant, touchant l'Afrique & l'Italie : Constant dissimula sa haine pendant trois ans, voulant surprendre son frere ; enfin le voyant entré sur ses terres, il envoya des troupes, sous prétexte de

AN. 340. donner du secours à Constantius, pour la guerre contre les Perses. Ils prirent Constantin à leur avantage, & le tuerent près d'Aquilée, sous le Consulat d'Acyndinus & de Proculus, c'est-à-dire l'an 340. Constant joignit à son partage celui de Constantin, & tout l'empire fut réduit à deux parties, l'Orient & l'Occident. La mort de Constantin ôta une puissante protection à S. Athanase & à toute l'église catholique.

VI. Mort d'Eusebe de Cesarée, sa doctrine. *Socr* II. *c* 4 *Sozom.* III. *c.* 2.

Ce fut environ ce tems-là, c'est-à-dire vers l'an 340. que mourut Eusebe de Pamphile évêque de Césarée en Palestine, le plus sçavant homme que l'église ait eu de son tems. Outre les ouvrages dont j'ai parlé, sçavoir le traité contre Hierocles, la préparation & la démonstration évangelique, la chronique & l'histoire ecclesiastique: il composa encore sur la fin de sa vie, un grand traité contre Marcel d'Ancyre, la vie de l'empereur Constantin, ou plûtôt son éloge, & un panegyrique qui en est comme l'abregé; *IV. vit. c.* 46. & qu'il prononça en sa présence à la solemnité de la trentiéme année de son regne. Nous avons ces ouvrages, mais nous avons perdu les trente livres contre Porphyre, & plusieurs autres. C'est principalement par l'ouvrage contre Marcel, que l'on doit juger de la doctrine d'Eusebe, touchant le Verbe divin: car cet ouvrage est écrit depuis que les Ariens eurent émeu la question, & qu'ils eurent été condamnez au concile de Nicée, dans le fort des disputes, & sur la matiere même qui y est traité à fonds.

Il est divisé en cinq livres: les deux premiers sont intitulez simplement: contre Marcel d'Ancyre, & ne contiennent presque autre chose, que l'exposition de ses sentimens, qui suffit, à ce qu'Eusebe prétend, pour le convaincre de Sabellianisme. Les trois autres livres sont in-

titulez: De la theologie ecclesiastique, & adressez à Flacille évêque d'Antioche: dans ceux-ci, AN. 340.
Eusebe refute Marcel; & lui opose la doctrine qu'il dit être celle de l'église catholique. C'est à peu près la même qu'il avoit proposée dans ses autres ouvrages: particulierement dans la démonstration évangelique. Il condamne ceux qui avoient osé dire que le verbe étoit creature & tiré du néant. Car, dit-il, comment seroit-il fils & fils unique de Dieu, s'il étoit de même nature que toutes les autres creatures? Et encore ceux qui mettent deux hypostases, l'une non engendrée, l'autre créée de rien, sauvent bien l'unité de Dieu, mais selon eux, il n'y a plus de fils unique: il n'est ni Seigneur ni Dieu, & n'a plus rien de commun avec la divinité du pere. Et ailleurs expliquant ce fameux passage où suivant la version grecque la sagesse dit: Le Seigneur m'a créée, il dit: Si quelqu'un veut dire qu'il a été créé, qu'il ne le dise pas, comme s'il avoit passé du non être à l'être, ou comme s'il avoit été tiré du néant à la maniere des autres creatures; ainsi que quelques-uns ont mal pensé. Ensuite il explique doctement ce passage, suivant l'hebreu, & montre qu'il n'étoit pas ignorant de cette langue.

Theod. lib. I. c. 9.

Ibid c. 10.

III. *Theod c. 2 p 150. D. Prov. VIII. 22.*

Il dit que le fils de Dieu est la source de la vie: la vie, la lumiere, la raison même. Il parloit ainsi dans la démonstration évangelique: ajoûtant qu'il est la beauté, & la bonté même, s'il est permis de donner ces noms à ce qui est produit. Dans le même ouvrage, il disoit: Il est dangereux de dire simplement que le fils a été tiré du néant, comme les autres productions: car autre est la generation du fils, autre la création faite par le fils. Ces paroles sont d'autant plus remarquables qu'il les a écrites avant

I *Theod. c. 8.*

IV. *Demonst. c. 2.*

V *Dem. c. 2. p. 214. c.*

le concile de Nicée. Et dans le même ouvrage, il dit qu'il faut concevoir le fils, non comme n'étant point en certain tems & produit ensuite: mais comme étant avant des tems infinis, préexistant & coëxistant toûjours avec le pere. Cette doctrine est bien contraire à celle d'Arius, qui accusoit S. Alexandre de dire: Toûjours le pere, toûjours le fils. Eusebe dit encore dans la theologie, que le pere a déclaré son fils seigneur, sauveur & Dieu de tout & participant de son trône. Tout cela semble justifier la foi d'Eusebe.

AN. 340.

Sup. liv. x.
Lib. 1. c. 11.

Athan. de Syn. p. 886. C.

Toutefois en écrivant à l'évêque Euphration, il n'avoit pas craint de dire nettement, que le Christ n'est pas vrai Dieu: & nous trouvons dans ce même ouvrage contre Marcel des expressions fâcheuses. Il semble mettre de la difference entre la divinité du fils & celle du pere; car il dit: S'ils craignent que nous ne mettions déux dieux, qu'ils sachent que même en confessant que le fils est Dieu, il ne se trouve qu'un seul Dieu, savoir celui qui seul est sans principe & non engendré qui posséde la divinité en propre, & qui est cause que le fils est, & qu'il est tel. Il ne dit jamais suivant le langage reçû depuis dans l'église: que le pere & le fils sont un seul Dieu. Il ne se sert point du terme de consubstantiel; & quand il le reçût au concile de Nicée, ce ne fut qu'avec des explications qui n'établissent pas l'égalité parfaite, comme nous avons vû dans sa lettre. Au contraire, il accuse Marcel de Sabellianisme, parce qu'il disoit qu'avant la creation du monde, il n'y avoit que Dieu seul; & que Dieu & son verbe étoit une seule & même chose: ce qu'il n'y a point de catholique qui ne dise aujourd'hui. Eusebe prétend que parler ainsi c'est nier l'hypostase du fils & le mettre dans

v. 11.

Sup liv. xi n. 26
1. Theod. c. 16 17.
11. Theol. c. 14. p. 122. D.
11. Theol. c. 4.

dans le pere, comme un accident dans son sujet. Suivant ce principe, il ne veut pas que l'on dise que le souverain Dieu s'est incarné: parce qu'il ne donne ce titre qu'au pere. Il semble mettre de l'inégalité entre le pere & le fils, en disant: il n'est pas necessaire de mettre deux dieux en mettant deux hypostases: car nous ne les tenons pas égales en dignité, ni toutes deux sans principe & non engendrées; c'est pourquoi le fils même enseigne que le pere est aussi son Dieu. Il dit ensuite, que nous ne rendons au fils les honeurs divins, qu'à cause du pere: que nous honorons par lui, comme un roi en son image. Et ailleurs: que le fils reconnoît son pere pour seul vrai Dieu. parce qu'encore que lui-même soit vrai Dieu, il ne l'est que comme image; & le titre de seul convient au pere, comme étant l'original.

AN. 340.

Ibid. c. 7. p. 109. C.

Jo. xx. 17.

Ibid p. 111. C.

Ibid. c. 23. p. 141.

Il semble encore plus marquer l'inégalité du pere & du fils en disant: que le fils n'est ni le souverain Dieu ni un des anges: mais qu'il est au milieu & le mediateur du pere & des anges. Il parle de même dans la demonstration évangelique; & prétend prouver qu'il étoit necessaire que Dieu produisît avant tout le reste une puissance moyenne: pour temperer la disproportion infinie qu'il y a entre lui & la creature. Dans ce même ouvrage, il nomme le fils ministre & instrument de la creation: il le nomme même ouvrage, *demiour géma*. Il dit que le pere existe & subsiste avant la generation du fils entant qu'il est seul non engendré. Il dit que le fils n'est pas un accident inseparable, comme la splendeur de la lumiere: mais qu'il subsiste par la volonté du pere, qui l'a produit de propos deliberé. Enfin ce qui paroît moins excusable, il dit que le S. Esprit n'est ni Dieu ni fils, mais une des choses faites

Lib. 1. c. 11. p. 8. D.

IV. Demonst. c. 6.

Ib c. 2. c. 4.

c. 2.

c 3. p. 147. D. ibid. p. 148. A 111. Theol. c. 6. p. 175. A.

par le fils: & il le dit dans l'ouvrage contre Marcel. On peut toutefois expliquer favorablement la plûpart des expressions d'Eusebe, si l'on considere que de son temps, quoy que la doctrine de l'église fût certaine, son langage sur ce mystere si sublime n'étoit pas entierement formé; & tout le monde n'étoit pas encore convenu des termes les plus propres pour trancher également toutes les chicanes des heresies opposées. Ainsi Marcel d'Ancyre reprochoit à Asterius d'admettre dans la trinité deux personnes distinctes, parce que le mot grec *prosopon*, qui signifie personne, n'étoit pas universellement receu en cette matiere. On peut dire encore qu'Eusebe ne distingue pas assez ce qui convient à J. C. selon la nature divine & selon la nature humaine.

An. 340.

ap. Eus. III. theol. c. 4. p. 108. c.

Mais quand on pourroit excuser la doctrine d'Eusebe de Cesarée, il est difficile de justifier sa conduite. Il est marqué, dès le commencement, entre les évêques qui prirent Arius sous leur protection contre S. Alexandre d'Alexandrie. Il ne dit pas un mot dans son histoire ecclesiastique de cette dispute si fameuse; & afin que l'on ne puisse dire, qu'il finit son histoire dans le tems qu'elle commençoit, il n'en parle pas plus clairement dans la vie de Constantin; il se contente de dire en general qu'il y avoit de la division dans l'église, principalement en Egypte, sans jamais en expliquer le sujet; & on croiroit, selon lui, que dans le concile de Nicée, on ne traita point de question plus importante, que celle du jour de la pâque. En rapportant les loix de Constantin contre les heretiques, il ne parle point de celle qui condamnoit au feu les écrits d'Arius: en parlant du concile de Tyr, il ne dit pas un mot du procès de S. Athanase, qui en étoit le

Sup. liv. x. n. 34. n. 42.

fujet. Ce silence si affecté autorise plus ceux d'entre les anciens qui l'ont accusé d'Arianisme, que ceux qui l'en ont voulu justifier. Aussi Acace, son disciple & son successeur dans le siege de Cesarée, fut dans la suite un des chefs des Ariens. Cet Acace étoit borgne, & le surnom lui en demeura : il avoit de l'esprit & du savoir, & composa plusieurs ouvrages, entr'autres la vie d'Eusebe son predecesseur,

AN. 340.

V. Testimon de Eufeb. ap Valef. Soc. II. hist. c. 4.

VII. Mort de S. Alexandre de C. P. Paul évêque Puis Eusebe.

Vers le même temps mourut S. Alexandre de CP. après avoir vêcu quatre-vingt-dix-huit ans, dont il avoit passé vingt-trois dans l'épiscopat. Comme il étoit prêt à mourir, ses clercs lui demanderent à qui on devoit confier après lui le gouvernement de l'église. Si vous cherchez, dit-il, un homme d'une vie exemplaire & capable d'instruire, vous avez Paul : si vous regardez l'habileté pour les affaires du dehors & pour le commerce avec les grands, joint à un exterieur de pieté, Macedonius vaut mieux. Paul étoit originaire de Thessalonique, encore jeune, mais d'une prudence fort avancée. Il avoit déja été exilé par le grand Constantin, à la sollicitation des Ariens : Macedonius étoit vieux & diacre depuis long temps. Tant que S. Alexandre vêcut, les catholiques eurent le dessus à C. P. à sa mort les Ariens se releverent & se crurent assez forts pour faire élire Macedonius : ce qui causa quelque trouble, car les catholiques demandoient Paul, & ils l'emporterent pour cette fois. Paul fut donc ordonné évêque de C. P. dans la basilique de la paix, depuis jointe à sainte Sophie. Macedonius forma d'abord quelque accusation contre lui, mais il l'abandonna, se réünit, & étant ordonné prêtre servit sous lui en cette qualité. Comme l'élection de Paul s'étoit faite en l'absence de l'empereur Constantius : il en fut ex-

Socr. II. c. 6. Sozom. III. c. 3. V. Pagi 340. n. 9.

Athan ad solit. p. 813.

Athan ibid. Socr. II. c. 7. Soz. III. c. 4.

An. 340. trémement irrité, lorsqu'il revint à C P. Il prétendit qu'il étoit indigne de l'épiscopat; & par la faction de ses ennemis, il assembla un concile où il le fit déposer & mettre à sa place Eusebe de Nicomedie, qui fut ainsi transferé pour la seconde fois contre les regles de l'église. Depuis ce tems les Ariens furent les maîtres à C. P. l'espace de quarante ans.

Socr. v. hist. c. 7.

VIII. Concile d'Alexandrie pour S. Athanase.

Athan. 2. apol. p. 720 B. Id ad Afric p. 940. D. 2. apol. 723. B.

Cependant il s'assembla à Alexandrie un concile d'environ cent évêques de l'Egypte, de la Thebaïde, de la Lybie & de la Pentapole: qui tous ensemble écrivirent une lettre synodale à tous les évêques catholiques du monde. Ils se plaignent d'abord de ce que les Eusebiens ne cessent point de persecuter S. Athanase; qu'ils l'ont fait exiler, & auroient voulu le faire mourir; & que depuis son retour, ils ont envoyé aux trois empereurs une lettre remplie de nouvelles calomnies, où ils ne l'accusent pas de moins que d'avoir commis des meurtres. Quand ces accusations seroient veritables, disent-ils, ils seroient coupables de violer la regle du Christianisme, en portant aux oreilles des empereurs des accusations de meurtres contre des évêques: mais ce n'est que mensonge & calomnie, & nous avons honte d'être obligez d'y répondre. Ils entrent donc en justification, en disant: Les meurtres & les emprisonnemens sont éloignez de nôtre église. Athanase n'a livré personne au bourreau, ni mis personne en prison: nôtre sanctuaire est encore pur, comme il a toujours été; il ne se glorifie que du sang de J. C. Athanase n'a fait mourir ni prêtre ni diacre: il n'est auteur ni de meurtre ni de banissement. Ses ennemis avoüent clairement dans leur lettre que c'est le prefet d'Egypte qui a condamné quelques particuliers; & ils n'ont pas de honte d'attribuer ces condamnations à

p. 724. A

p. 725. A

Athanase, qui n'étoit pas encore rentré à Alexandrie, & qui se trouvoit alors en Syrie au retour de son exil. Ces procez n'ont été faits pour aucune cause ecclesiastique, comme vous verrez par les actes que nous vous envoyons, car nous les avons curieusement recherchez, ayant sçu ce que les Eusebiens ont écrit. Vous pourrez juger par là des calomnies précedentes. AN. 340.

Ils reprennent ensuite depuis l'origine les persecutions que S. Athanase avoit soufertes. Que dès la déposition d'Arius, les Ariens l'avoient pris en haine, lorsqu'il n'étoit encore que diacre, à cause du credit qu'il avoit auprès d'Alexandre son évêque. Que leur haine s'étoit accruë au concile de Nicée, où ils avoient connu son zele par leur propre experience : que le voyant élevé à l'épiscopat & ennemi declaré de l'heresie, ils avoient fait éclater leur malice, excitant l'empereur contre lui, le manaçant de tenir des conciles, comme fut enfin celui de Tyr. Ils viennent aux calomnies avancées contre S. Athanase, dont la premiere étoit que six ou sept évêques l'avoient ordonné secretement. Au contraire, disent-ils, nous sommes témoins, nous & toute la ville & toute la province, que tout le peuple de l'église catholique demanda Athanase pour évêque tout d'une voix, & que la plus grande partie de nous l'ordonnerent aux yeux de tout le peuple : surquoi nous sommes plus croyables que ceux qui n'y étoient pas. *Sup. liv. xi. n. 29.*

Mais Eusebe reprend l'ordination d'Athanase, lui qui peut-être n'a jamais recu d'ordination : & qui, quand il l'auroit receuë, l'a lui-même aneantie. Il étoit d'abord à Beryte : il l'a quitté pour venir à Nicomedie : l'une & l'autre contre la loi. Le desir de la seconde luy a fait mépriser

l'affection qu'il devoit porter à la premiere ; & il n'a pas même gardé la seconde qu'il avoit injustement usurpée. Il vient d'en sortir pour envahir encore la place d'un autre, mettant la religion dans la richesse & dans la grandeur des villes, & ne comptant pour rien le partage que l'on a receu par l'ordre de Dieu. Les évêques d'Egypte parlent ici de la derniere translation d'Eusebe à C. P. & continuent : Il ne sait pas que le Seigneur est au milieu de deux ou trois assemblez en son nom : il ne pense pas à ce que dit l'apôtre : Je ne tire point ma gloire du travail d'autrui ; & à ce précepte qu'il donne : Si tu es lié à une femme ne cherche point à te délier. Car si cela est dit d'une femme ; combien doit-on plus entendre d'une église ? quiconque y est une fois lié par l'épiscopat, ne doit plus en chercher d'autre : de peur d'être trouvé adultere, suivant les divines écritures. Telles étoient alors les maximes des saints évêques touchant les translations. Ils viennent au concile de Tyr, & montrent comme la cabale d'Eusebe y dominoit, appuyé du comte Denis & de la puissance seculiere : comme S. Athanase fut obligé de s'en retirer, pour se plaindre à l'empereur : la nouvelle calomnie dont les Eusebiens le chargerent touchant le bled de C. P. Ils soûtiennent que l'on ne doit point donner le nom de concile à une assemblée qui n'agissoit que par l'autorité du prince : où les évêques étoient contraints de se trouver pas ses ordres ; & où il y avoit un comte & des soldats, comme les satellites des évêques. Ils justifient S. Athanase du meurtre d'Arsene & du calice d'Ischyras, surquoi ces paroles sont remarquables : Puisqu'il n'y avoit point là d'église, ni de prêtre pour sacrifier, & que le jour ne le demandoit pas, n'étant pas un dimanche : comment y auroit-

AN. 340.

Matth. XVIII 20.
2. *Cor.* X 15.
1. *Cor.* II. 27.
p. 731. D.

on brisé une coupe mystique ? Il y a quantité de coupes dans les maisons & dans le marché : on les brise sans impieté, mais c'est une impieté de briser volontairement la coupe mystique. Elle ne se trouve que chez les prêtres legitimes : Vous avez droit de la presenter aux peuples : vous l'avez receuë suivant la regle de l'église. Que si celui qui brise de calice est impie : celui-là l'est bien davantage qui profane le sang de Jesus-Christ. AN. 340.

Passant à la députation du concile de Tyr pour informer dans la Mareote, ils relevent les irregularitez de la procedure. On avoit exclus, disent-ils, les ministres sacrez ; & on informoit devant des payens, touchant une église, une coupe, une table, les choses saintes ; & ce qui est pire, on citoit des payens pour témoins. Ils representent les violences qui furent commises à Alexandrie, par l'autorité du prefet Philagre : & disent que l'on exila quatre prêtres de cette ville, qui toutefois n'avoient point été à Tyr. Ils justifient S. Athanase de la nouvelle calomnie, d'avoir vendu & détourné à son profit le bled ; que le grand Constantin avoit donné pour la nourriture des veuves, en Lybie & en quelques cantons d'Egypte : quoi qu'en effet un eût toûjours continué de le distribuer, & qu'il n'en revînt à S. Athanase que de la peine. p. 733. D. p. 737. C.

Les évêques d'Egypte ajoûtent : Nous vous avons envoyé le témoignage des évêques de Lybie, de Pentapole & d'Egypte, pour vous faire connoître la calomnie. Les Eusebiens ne font tout cela que pour établir l'heresie des Ariens, en retenant par la crainte les défenseurs de la verité : mais graces à vôtre pieté, vous avez écrit plusieurs fois anathême aux Ariens, & vous ne leur avez point donné place dans l'église. p 738. A

AN. 340. Quant aux Eusebiens, il est aisé de les convaincre : car après leurs premiers écrits touchant les Ariens, dont nous vous avons envoyé des copies, ils soulevent ouvertement contre l'église catholique ces mêmes Ariens qu'elle a anathematisez : ils leur ont donné un évêque ; c'est de Piste apparemment que la lettre parle. Elle continuë : Ils divisent l'église par les menaces & la terreur, afin d'avoir par tout des ministres de leur impieté : ils envoyent même aux Ariens des diacres, qui sont receus publiquement dans leurs assemblées, ils leur écrivent & reçoivent leurs réponses, en déchirant l'église par cette communication. Ils envoyent par tout des lettres, pour établir leur heresie, comme vous pourrez apprendre de ce qu'ils ont écrit à l'évêque de Rome, & peut-être à vous-mêmes.

C'est pourquoi étant maintenant assemblez, nous vous écrivons & vous conjurons de recevoir ce témoignage, de compâtir à nôtre confrere Athanase, d'animer vôtre zele contre les Eusebiens, auteurs de cette entreprise, afin qu'à l'avenir il n'arrive rien de semblable. Nous vous demandons justice de tant de crimes, suivant cette parole de l'apôtre ; Otez le mauvais d'entre vous : car leurs actions les rendent indignes de la communion des fideles. Ne les écoutez donc point, s'ils vous écrivent encore contre l'évêque Athanase ; car tout ce qui vient d'eux n'est que mensonge. Quand leurs lettres porteroient les noms de quelques évêques d'Egypte ; ce ne sera pas nous assurément, mais des Meleciens ; toûjours schismatiques & seditieux ; ils ordonnent sans raison des hommes presque payens, & font des choses que nous avons honte d'écrire : mais vous pourrez les apprendre de ceux qui vous rendront cette lettre.

1. Cor. v. 13.

Ainsi finit la lettre que les évêques d'Egypte envoyerent à tous les évêques, & en particulier au pape Jules. Ils y joignirent plusieurs actes, pour justifier ce qu'ils avançoient: savoir les procès de ceux que le gouverneur, d'Egypte avoit fait punir, avant le retour de S. Athanase. La lettre que le grand Constantin avoit écrit quand il sceut qu'Arsene étoit vivant: celle d'Alexandre de Thessalonique, la retractation d'Ischyras, les protestations du clergé d'Alexandrie & de la Mareote: les attestations de divers évêques d'Egypte & de Lybie, que S. Athanase avoit distribué fidelement le bled des veuves: la lettre des Eusebiens en faveur des Ariens. Plusieurs autres évêques écrivirent au pape Jules pour S. Athanase.

AN. 340. *Athan. p. 739 A.*

ap. Athan. p. 745. D.

IX. Prediction de S. Antoine. *Vita Anton. c. 28. p 497 D.*

Cependant S. Antoine eut une revelation de ce qui devoit arriver dans l'église d'Alexandrie. Un jour étant assis il entra comme en extase; & demeura long-tems en contemplation, gemissant de tems en tems Une heure après il se tourna vers les assistans: il soûpira, il trembla, il se leva pour prier: se mit à genoux, y demeura long-tems, & se releva en pleurant. Les assistans tremblans & saisis de crainte, lui demandoient ce que c'étoit; & le presserent tant, qu'enfin ils l'obligerent de leur parler. Il fit un grand soupir, & leur dit: O mes enfans, il vaut mieux que je meure, avant que ce que j'ay veu s'accomplisse. Comme ils le pressoient encore, il dit en pleurant: La colere de Dieu va tomber sur l'église: elle va être livrée à des hommes semblables aux bêtes brutes. Car j'ai veu la sainte table environnée de tous côtez de mulets, qui renversoient à coups de pied ce qui étoit dessus: comme quand ces animaux sautent & ruent en confusion. Vous avez oüi sans doute comme j'ai soupiré: j'en-

tendois une voix qui disoit : Mon autel sera
An. 341. profané. Voilà ce que dit alors le saint vieillard ; & deux ans après on vit l'accomplissement de sa prophetie. Toutefois il consola dès lors ses disciples, en ajoûtant : Ne vous decouragez pas, mes enfans : comme le Seigneur s'est mis en colere, il nous pardonnera : l'église reprendra sa beauté & sa splendeur ordinaire : vous verrez les persecutez rétablis, l'impieté renfermée dans ses tanieres ; la foi catholique prêchée librement par tout. Seulement ne vous laissez pas infecter par les Ariens : cette doctrine n'est pas celle des apôtres, mais celle des demons & de leur pere le diable : elle est sterile & sans raison comme les mulets. Ainsi parloit S. Antoine : marquant le caractere de l'Arianisme, qui nioit la fécondité de la nature divine & la divinité du verbe.

Inf. n. 14.

X.
Concile d'Antioche Dedicace.

L'église magnifique que le grand Constantin avoit commencée à Antioche, ne fut achevée qu'au bout de dix ans, la cinquiéme année du regne de ses enfans 341. de J. C. On celebroit avec solemnité ces années cinq, dix, vingtiéme des regnes : ainsi on voulut faire en celle-ci la dédicace de cette église, & pour cet effet, on assembla à Antioche un grand nombre d'évêques. Eusebe de C. P. qui ne pouvoit vivre en repos, prit ce prétexte pour tenir un grand concile, & executer ses mauvais desseins contre S. Athanase. Il y vint quatre-vingt-dix-sept évêques dont la plûpart étoient catholiques, mais il y en avoit quarante Ariens. Les provinces dont ils s'assemblerent étoient la Syrie, la Phenicie, la Palestine, l'Arabie, la Mesopotamie, la Cilicie, l'Isaurie, la Cappadoce, la Bithynie & la Thrace. Les évêques les plus connus étoient, Eusebe de C.P. Dianée de Cesarée en Cappadoce, Flaccille d'An-

Soc. II. c. 8. Sozom. III. c. 5. Pallad. vita Chry. p. 78.

tioche, Theodore d'Heraclée, Narcisse de Neroniade, Macedonius de Mopsueste, Maris de Calcedoine, Acace de Cesarée en Palestine, Patrophile de Scythopolis, Eudoxe de Germanicie en Syrie, George de Laodicée, Theophrone de Thyane. Entre ceux-là étoient quatre metropolitains; d'Antioche, d'Heraclée, des deux Cesarées. Marcel d'Ancyre metropolitain de Galatie fut le cinquiéme, s'il est vrai, comme il y a lieu de le croire qu'il assistât à ce concile. S. Maxime évêque de Jerusalem refusa de s'y trouver: se souvenant comme il avoit été surpris pour souscrire à la condamnation de S. Athanase. Il n'y vint aucun évêque d'Italie, ni du reste de l'Occident, ni personne de la part du pape Jules: bien qu'il y ait un canon, qui défende aux églises de rien ordonner, sans le consentement de l'évéque de Rome. Ce sont les paroles de Socrate: que l'on entend des ordonnances generales; & non des reglemens particuliers.

AN. 341.

Socr. 1 I. c. 8 Sozom. 1 I. c. 6.

VValef. lic

Ce concile d'Antioche se tint sous le consulat de Marcellin & de Probin, indiction quatorziéme, c'est à dire l'an 341. avant le mois de Septembre. L'empereur Constantius y étoit present en personne. Comme les évêques Eusebiens étoient accusez d'heresie par tous les autres, ils dresserent une confession de foi en forme de lettre, qu'ils leur presenterent: afin quils ne fissent point de difficulté de communiquer avec eux. Elle étoit conceuë en ces termes: Nous n'avons point été les sectateurs d'Arius: comment suivrions-nous un prêtre étant évêques? nous n'avons receu aucune autre profession de foi, que celle qui a été proposée dès le commencement: mais nous avons examiné & éprouvé sa foi, & nous l'avons receu, plûtôt que nous ne l'avons suivi. Vous le verrez,

Athan. de Synod. p. 891. D. Socr. II. c. 10.

par ce que nous allons dire. Nous avons appris dès le commencement de croire en un seul Dieu, souverain, createur & conservateur de toutes les choses intelligibles & sensibles. Et en un seul fils unique de Dieu, subsistant avant tous les siecles, coëxistant au pere qui l'a engendré : par qui ont été faites toutes les choses visibles & invisibles. Qui dans les derniers jours est descendu selon le bon plaisir du pere, a pris chair de la sainte Vierge, & a accompli toute la volonté de son pere ; a souffert, est ressuscité, est retourné au ciel : qui est assis à la droite du pere, & qui doit venir juger les vivans & les morts, qui demeure roi & Dieu dans tous les siecles. Nous croyons aussi au S. Esprit. Et s'il faut l'ajoûter : nous croyons encore la resurrection de la chair & la vie éternelle. Cette formule étoit conceuë de telle sorte, qu'elle pouvoit contenter les catholiques & les Ariens. Elle ne contenoit que ce dont les uns & les autres convenoient, & on n'y employoit aucun terme qui ne fût de l'écriture : on n'y disoit ni que le fils fût coëternel ou consubstantiel au pere, ni qu'il ne le fut pas. Les Eusebiens eurent soin d'envoyer cette lettre à tous les évêques en chaque ville, & on doit croire que ceux qui étoient à Antioche s'en contenterent, puisqu'ils communiquerent avec eux.

AN. 341.

Sozom. l. 3. c. 5.

Après la cérémonie de la dédicace, on traita des affaires de l'église, & premierement de ce qui regardoit la foi. On ne parla point de l'heresie qui disoit que le Pere, le Fils & le S. Esprit étoient de substance differente : c'est à dire, de celle d'Arius, déja condamnée, & rejettée de tous, au moins en apparence : mais on s'assembla contre l'heresie, qui après le concile de Nicée revenoit à dire, que c'étoit seulement trois

Hilar. de Syn. p. 333. 334.

noms attribuez au pere. Car un des évêques étoit soupçonné de cette erreur ; & la suite fait voir que c'étoit Marcel d'Ancyre accusé de Sabellianisme. Pour condamner cette hérésie, on proposa une confession de foi composée autrefois par le martyr S. Lucien ; & que l'on disoit avoir trouvée écrite de sa propre main. Tous les quatre-vingt dix-sept évêques l'approuverent : elle étoit conceuë en ces termes.

AN. 341.

Sozom III. *c.* 5.

XI.

Formule de foy

Athan de Syn p. 892. *D Hilar de Syn p.* 333. *Socr.* II. *c.* 10.

Suivant la tradition de l'évangile & des apôtres, nous croyons en un seul Dieu pere tout-puissant, createur de toutes choses. Et en un seul Seigneur J. C. le fils unique de Dieu, par qui tout a été fait : qui a été engendré du pere avant tous les siecles. Dieu de Dieu : tout de tout, seul d'un seul : parfait de parfait : roi de roi : seigneur de seigneur. Verbe vivant, sagesse, vie, lumiere veritable : voye, verité, resurrection : pasteur, porte : immuable & inalterable. Image invariable de la divinité, de l'essence, de la puissance, de la volonté & de la gloire du pere ; le premier né de toute creature : qui étoit au commencement en Dieu, verbe Dieu, comme il est dit dans l'évangile : Et le verbe étoit Dieu. Par qui toutes choses ont été faites, & en qui toutes choses subsistent. Qui dans les derniers jours est descendu d'en haut, est né d'une vierge suivant les écritures, & a été fait homme : mediateur de Dieu & des hommes : apôtre de nôtre foi : auteur de la vie. Et un peu après : Nous croyons aussi au S. Esprit qui est donné aux fideles, pour leur consolation, leur sanctification & leur perfection. Comme N. S. J. C. a ordonné à ses disciples, en disant : Allez, instruisez toutes les nations, & baptisez au nom du Pere & du Fils & du S. Esprit. Il est clair que c'est d'un pere qui est vrayement pere, d'un fils qui est vrayement fils, du S. Esprit qui

AN. 341. est vrayement S. Esprit. Ce ne sont pas de simples noms donnez en vain : mais ils signifient exactement la subsistance, l'ordre & la gloire propre à chacun de ceux que l'on nomme ; ensorte que ce sont trois choses, quant à la subsistance, une quant à la concorde. Et ensuite : Si quelqu'un enseigne qu'il y ait eu un tems ou un siecle avant que le fils de Dieu fût engendré, qu'il soit anathême. Et si quelqu'un dit, que le fils soit creature comme une des créatures, ou production comme une autre production, & ne se conforme pas à la tradition des écritures, qu'il soit anathême.

Hilar de Syn. p 334. 335.

Les saints évêques qui aprouverent cette confession de foi, n'avoient en veuë que l'erreur qui éludoit la verité des personnes divines, par la pluralité des noms qu'elle attribuoit au pere seul. C'est pourquoi ils dirent trois hypostases, pour signifier par ce mot des personnes subsistantes : non pour separer la substance du Pere, du Fils & du S. Esprit par la diversité d'essence. Dans cette formule, il n'y a rien qui marque diversité d'essence, & de nature entre le pere & le fils : puisqu'il est dit, Dieu de Dieu, tout de tout, parfait de parfait. Il est dit un d'un seul, pour exclure les idées de la generation des hommes : il est dit roi de roi, seigneur de seigneur, pour montrer l'égalité de puissance ; & ce qui acheve d'exclure toute diversité, c'est qu'il est dit image immuable & inalterable de la divinité ; de l'essence & de la gloire du pere : pour montrer qu'il est né de lui, sans aucun changement de la nature divine en l'un ni en l'autre. C'est ainsi que quelques années après S. Hilaire expliquoit cette profession de foi, & montroit qu'elle étoit entierement catholique : Il traduit essence le mot grec *ousia*, qui se rend plus souvent par substan-

ce : mais c'est qu'il employe celui de substance pour le grec *hypostasis*, que j'ai rendu par subsistance. Cette formule fut depuis très-celebre, principalement parmi ceux, qui sans être proprement Ariens, rejettoient le terme de consubstantiel.

An. 341.

Toutefois comme la longueur de cette formule la rendoit un peu obscure : Theophrone évêque de Tyane proposa une plus courte en ces termes : Dieu sait & je le prens à témoin sur mon ame que je crois ainsi : en Dieu pere tout-puissant createur de l'univers : de qui est tout ; & en son fils unique Dieu verbe, puissant, & sagesse N. S. J. C. par qui est tout engendré du pere avant les siecles, Dieu parfait de Dieu parfait, qui est en Dieu en hypostase, & qui dans les derniers jours est descendu & né de la vierge, & le reste qui regarde l'incarnation. Puis il ajoûte : Et au S. Esprit le consolateur, l'esprit de verité ; que Dieu par ses prophetes a promis de répandre sur ses serviteurs, que le Seigneur a promis d'envoyer à ses disciples, & l'a envoyé en effet. Que si quelqu'un enseigne ou pense quelque chose contre cette foi, qu'il soit anathême. Soit qu'il tienne l'opinion de Marcel d'Ancyre, ou de Sabellius, ou de Paul de Samosate ; qu'il soit anathême, lui & tous ceux qui communiquent avec lui. Theophrone aïant composé cette confession de foi, la proposa devant le concile : tous les évêques la receurent & y souscrivirent. Elle a deux choses particulieres : l'une, qu'elle explique plus nettement que la précedente la distinction des personnes, sans diversité de substance : en disant que le verbe est en Dieu en hypostase, c'est à dire subsistant par lui-même, & non comme un accident dans son sujet. L'autre chose qui lui est particuliere, est de nomer l'évêque dont la foi suspecte do-

Athan. de Syn. p 894.

noit occasion à ces confessions de foi, savoir

AN. 341. Marcel d'Ancyre; & les deux anciens heretiques qu'il étoit accusé de suivre.

XII. Canons du concile d'Antioche *Can. Antioch. to 2. Concil. p. 561.*

Le concile ayant ainsi reglé ce qui regardoit la foi, composa vingt-cinq canons de discipline; qui ont été receus par toute l'église. Le premier ordonne, que ceux qui s'opiniâtrent encore à ne pas observer le decret du concile de Nicée touchant la pâque, soient excommuniez & chassez de l'église s'ils ne sont que laïques; s'ils sont clercs, c'est à-dire évêques, prêtres ou diacres, le concile les declare deslors étrangers de l'église: comme chargez non seulement de leur peché, mais de celui des peuples qu'ils pervertissent, en se separant & faisant la pâque avec les Juifs. Non seulement ils sont déposez, mais privez de tous les honeurs exterieurs dont joüit le clergé, & ceux qui oseront communiquer avec eux après leur déposition, encourent la même peine. On voit ici une censure portée de plein droit, sans attendre le jugement; & étenduë à ceux qui communiquent avec le coupable.

Le second canon condamne ceux qui entroient dans l'église & écoutoient les saintes écritures; mais par un esprit de désobéïssance, ne participoient point à la priere avec le peuple, ou refusoient la communion de l'eucharistie. Ils seront chassez de l'église jusques à ce qu'ils confessent leur peché, qu'ils supplient pour obtenir le pardon & montrent des fruits de penitence. Il n'est pas permis de communiquer avec les excommuniez: ni de s'assembler dans les maisons pour prier avec ceux qui ne prient pas avec l'église: ni de recevoir dans une église, ceux qui ne vont pas aux assemblées dans une autre. Si un évêque, un prêtre, un diacre ou quelque autre du clergé est trouvé commu-

niquant avec les excommuniez, il sera aussi excommunié. Ces deux premiers canons peuvent bien avoir été faits à l'occasion des Audiens schismatiques, qui avoient comencé en même-tems que les Ariens. Car ils faisoient la pâque avec les Juifs, sans se soucier de l'ordonnance du concile de Nicée, ils ne prioient point avec ceux qui n'étoient pas de leur secte ; & pretendoient remettre les pechez par une simple cérémonie, sans observer le tems prescrit pour la penitence suivant les loix de l'église. Le cinquiéme canon regarde encore les schismatiques & porte : Si un prêtre ou un diacre au mépris de son évêque se sépare de l'église, tient une assemblée à part & érige un autel : & refuse d'obéïr à l'évêque, étant rapellé une & deux fois : qu'il soit déposé absolument, sans esperance d'être rétabli. S'il continuë de troubler l'église : qu'il soit réprimé par la puissance exterieure ; comme séditieux. C'est ce que nous appellons aujourd'hui implorer le secours du bras seculier. Le concile ajoûte : Celui qui aura été excommunié par son évêque ne sera point receu par les autres, qu'il ne se soit justifié dans un concile, & y ait obtenu un jugement plus favorable. Cette regle est commune pour les clercs & pour les laïques. Aucun étranger ne sera receu sans lettres pacifiques : les prêtres de la campagne n'en donneront point, ni des autres lettres canoniques, sinon aux évêques voisins : mais les chorévêques donneront des lettres pacifiques.

A N. 341

Sup. liv. x. n 44. Epiph. hær. 70. Theod. hær. fabul. IV. c. 10.

Can. 6.

Can. 7.

Can. 8.

Touchant la stabilité & la residence des ecclesiastiques le concile d'Antioche, suivant la disposition de celui de Nicée, prononce ainsi : si un prêtre, diacre ou un autre clerc, quitte son diocese pour passer dans un autre, y demeurer long-tems & s'y établir : il ne sera plus de

Can. 3.

Can. Nic. 15. 16.

fonction : principalement s'il refuse de retourner dans le diocese, étant rapellé par son évêque. Mais s'il persevere dans la désobéïssance : il sera déposé absolument, sans esperance d'être rétabli. Si un autre évêque reçoit celui qui aura été déposé pour ce sujet : il sera puni par le concile, comme infracteur des loix de l'église.

AN. 341.

Can. 11. Si un évêque, un prêtre ou quelque autre clerc entreprend d'aller trouver l'empereur, sans le consentement & les lettres des évêques de la province, & principalement du metropolitain : qu'il soit privé non seulement de la comunion, mais de sa dignité : comme ayant la hardiesse d'importuner les oreilles de l'empereur, contre les loix de l'église. Si quelque affaire necessaire l'oblige d'y aller, qu'il le fasse de l'avis du métropolitain & des comprovinciaux, & qu'il soit muni de leurs lettres.

Can. 21. En particulier contre les translations des évêques. Qu'un évêque ne passe point d'un diocese à l'autre, soit en s'y ingerant volontairement, soit en cedant à la violence du peuple ou à la necessité imposée par les évêques : mais qu'il demeure en l'église qu'il a reçuë de Dieu la premiere pour son partage : suivant qu'il a déja été ordonné. On marque ici le quinziéme canon de Nicée, & on retranche tous les prétextes de l'éluder : comme d'avoir été forcé par l'affection du peuple, ou par le choix des évêques. Ce canon fait voir qu'Eusebe de C. P. ne dominoit pas dans le concile d'Antioche : si ce n'est qu'ayant satisfait son ambition, il consentit volontiers à borner celle des autres.

Can. 16. Si un évêque vacant s'empare d'une église vacante, & en usurpe le siege sans concile legitime : qu'il soit chassé, quand même tout le peuple de l'église qu'il a envahie le choisiroit. Le

concile legitime ou entier est celui où le métropolitain est présent. Si un évêque ayant receu l'imposition des mains, refuse d'aller servir l'église qui lui est confiée, qu'il soit excommunié, jusques à ce qu'il obéïsse, ou que le concile de la province en ordonne autrement. Si l'évêque ordonné n'a pû prendre possession de son église, sans qu'il y ait de sa faute: mais par le refus du peuple, ou par quelque autre cause qui ne vienne pas de lui; il joüira de l'honneur & des fonctions, à condition de ne point s'ingerer aux affaires de l'église, dans laquelle il assiste aux offices divins; & il se soûmettra aux ordonnances du concile de la province. Voilà ce que le canon seiziéme appelle un évêque vacant, & on ne dit point que le peuple auquel il étoit destiné dût être contraint à le recevoir: tant le gouvernement des églises étoit doux & volontaire.

AN. 341. Can. 17. Can. 18.

L'évêque ne sera ordonné que dans un concile en la présence du metropolitain & de tous les évêques de la province, que le métropolitain doit convoquer par ses lettres. Le mieux est qu'ils s'y trouvent tous: mais s'il est difficile, du moins que la plus grande partie soient presens, ou donent leur consentement par lettres, afin que l'ordination soit legitime: autrement elle ne sera d'aucune valeur. Mais si l'ordination est faite suivant cette regle, & que quelques-uns s'y opposent par opiniâtreté: la pluralité des suffrages l'emportera. Le concile d'Arles & le concile de Nicée avoient déja ordonné la même chose. Le concile d'Antioche continuë: Il n'est pas permis à un évêque de se donner un successeur, même à la fin de sa vie. S'il le fait, l'ordination sera nulle; & on gardera la regle de ne promouvoir à l'épiscopat, que celui qui après le decez du premier sera trouvé digne, par le

Can. 19. Conc. Arel. 1. can. 20. Nic. can 4. Can. 23.

AN. 341. jugement des évêques assemblez en concile. Origene avoit autrefois remarqué cet abus des évêques qui prétendoient se donner des successeurs. Il est vray toutefois que l'on avoit souvent égard en cette matiere au jugement d'un saint évêque.

In Numer. hom. 22.

XIII. Suite des canons d'Antioche *Can. 10. V. Conc.*

Contre les entreprises d'autorité, le concile veut que ceux qui sont dans les bourgs ou les villages, ou que l'on nomme chorévêques, quoi qu'ils ayent receu l'ordination d'évêques, connoissent les bornes de leur pouvoir, & se contentent de gouverner les églises qui leur sont soûmises. Ils peuvent ordonner des lecteurs, des soudiacres & des exorcistes; mais non pas des prêtres ou des diacres, sans l'évêque de la ville dont ils dépendent. Celui qui osera violer cette regle sera déposé: le chorévêque sera ordonné par l'évêque de la ville. Ce canon semble donner aux chorévêques le caractere épiscopal: ce qui n'est pas sans difficulté. Le treizième porte: Qu'aucun évêque ne soit assez hardi pour passer d'une province dans une autre, & y ordoner persone pour les fonctions ecclesiastiques; quand même il en meneroit d'autres avec lui: s'il n'est appellé par les lettres du metropolitain, & des évêques de la province où il va.. Que si sans être appellé il va faire des ordinations, ou disposer des affaires ecclesiastiques qui ne le regardent point: tout ce qu'il aura fait sera nul; & pour peine de son entreprise déraisonable, il est déposé dès à present par le saint concile. Les évêques de chaque province doivent savoir, que l'évêque de la métropole prend aussi le soin de toute la province: parce que tous ceux qui ont des affaires viennent à la métropole de tous côtez. C'est pourquoi l'on a jugé qu'il devoit les préceder en honneur; & que les autres ne devoient rien faire de conside-

Ancyr. c. 13. V. Conc. Neoces. can 14. Can. 13. Can. 9.

Nic. can. 4.

table sans lui, suivant l'ancienne regle observée par nos peres. Chaque évêque n'a pouvoir que sur son diocese, c est à-dire la ville & le territoire qui en dépend. Il le doit gouverner selon sa consience: il peut ordonner des prêtres & des diacres; & juger les affaires particulieres: mais il ne fera rien au-delà sans l'avis du métropolitain, ni le métropolitain sans l'avis des autres. AN. 341.

Touchant les jugemens ecclesiastiques. Pour les besoins de l'église & la décision des differends, il a été jugé à propos que les évêques de chaque province s'assemblent en concile deux fois l'année: étant avertis par le métropolitain. Le premier concille se tiendra dans la quatriéme semaine après pâques: le second aux ides d'Octobre, qui est le dixiéme d'Hyperberetée. En ces conciles viendront les prêtres, les diacres & tous ceux qui croiront avoir receu quelque tort: & on leur fera justice: mais il n'est pas permis de tenir des conciles en particulier sans les métropolitains. Les deux conciles par an avoient déja été ordonnez à Nicée: il n'y a que le tems de different. Le concile d'Antioche dit encore: Si un évêque est accusé, & que les voix des comprovinciaux soient partagées, ensorte que les uns le jugent innocent, les autres coupable: le métropolitain en appellera quelques-uns de la province voisine pour lever la difficulté; & confirmera le jugement avec ses comprovinciaux. Mais si un évêque est condamné tout d'une voix, par tous les évêques de la province: il ne pourra plus être jugé par d'autres, & ce jugement subsistera. Si un évêque déposé par un concile, ou un prêtre ou un diacre déposé par son évêque, ose s'ingerer dans le ministere pour servir comme auparavant: il n'aura plus d'esperance d'être rétabli

Can. 20. *Nic. can.* 5 *Can.* 14. *Antioche.* *Can.* 15. *Can.* 4.

dans un autre concile, & ses défenses ne seront
An. 341. plus écoutées. Même tous ceux qui comuniqueront avec lui, seront chassez de l'église : principalement s'ils savoient sa condamnation. Ce canon quoique juste en lui-même semble avoir été proposé artificieusement par les Eusebiens pour s'en prévaloir contre S. Athanase : comme ils firent aussi-bien que du suivant. Si un prê-
Can 12. tre ou un diacre déposé par son évêque, ou un évêque déposé par un concile, ose importuner les oreilles de l'emperenr, au lieu de se pourvoir devant un plus grand concile : il sera indigne de pardon : on n'écoutera point sa défense, & il n'aura point d'esperance d'être rétabli.

Can. 24. Touchant le temporel des églises. Que les biens de l'église lui soient conservez avec tout le soin & la fidelité possible, devant Dieu qui voit & juge tout. Ils devoient être gouvernez avec le jugement & l'autorité de l'évêque, à qui tout le peuple & les ames des fideles sont confiées. Ce qui appartient à l'église doit être connu particulierement aux prêtres & aux diacres ; & rien ne leur doit être caché. En sorte que si l'évêque vient à déceder, on sache clairement ce qui apartient à l'église ; afin que rien n'en soit perdu ni dissipé ; & que les biens particuliers de l'évêque ne soient point embarrassez, sous prétexte des affaires de l'église. Car il est juste devant Dieu & devant les hommes, de laisser les biens propres de l'évêque à ceux pour lesquels il en aura disposé ; & de garder à l'église ce qui est à elle. Il ne faut pas qu'elle souffre aucun domage : ni que son interêt soit un prétexte pour confisquer les biens de l'évêque, embarrasser d'affaires ceux qui lui appartiennent, & rendre sa memoire odieuse.

L'évêque doit avoir la disposition des biens

de l'église, pour les disperser à tous ceux qui en ont besoin, avec toute la religion & la crainte de Dieu possible. Il prendra lui-même pour ses besoins, s'il a besoin, ce qui est necessaire pour lui & pour les freres à qui il fait l'hospitalité ; ensorte qu'ils ne manquent de rien, suivant cette parole du divin apôtre: Ayant de quoi nous nourrir & nous couvrir, soyons-en contens. Que s'il ne s'en contente pas, & tourne les biens de l'église à son usage particulier : s'il administre les revenus de l'église, sans la participation des prêtres & des diacres ; donnant l'autorité à ses domestiques, ses parens, ses freres ou ses enfans : de maniere que les affaires de l'église en soient secretement endomagées : il en rendra compte au concile de la province. Que si d'ailleurs l'évêque ou ses prêtres sont en mauvaise réputation : comme détournant à leur profit les biens de l'église : ensorte que les pauvres en soufrent, & que la religion en soit décriée : ils seront aussi corrigez suivant le jugement du concile. Ce canon semble n'accorder à l'évêque, & par consequent aux autres clercs, l'usage des biens ecclesiastiques, qu'en cas qu'ils en ayent besoin & ne puissent subsister d'ailleurs. Voilà les vingt-cinq canons du concile d'Antioche. Ils furent accompagnez d'une lettre synodique au nom de tout le concile, pour les adresser aux évêques de toutes les provinces, & les prier de les confirmer par leur consentement. Et en effet, comme la discipline en étoit sainte & apostolique, ils furent receus par toute l'église.

AN. 341. *Can.* 25. *1. Tim.* VI. 8. *To.* 2 *conc. p.* 560.

XIV. Gregoire intrus à Alexandrie.

Toutefois les Eusebiens en prirent occasion de persecuter de nouveau S. Athanase. Le quatriéme & le douziéme canon ôtent toute esperance de rétablissement à un évêque déposé, s'il n'a pas laissé de faire ses fonctions : ou s'il s'est

adressé à l'empereur. Ils pretendirent qu'il étoit tombé dans ces deux cas : puisqu'ayant été déposé à Tyr, il s'étoit plaint au grand Constantin, & depuis étoit rentré dans son église, sans être rétabli par un concile. Peut être aussi, de ces deux canons en firent-ils un nouveau, qu'ils suposerent avoir été fait par tout le concile. Quoi qu'il en soit, s'étant unis quarante qu'ils étoient, & autorisez par la presence de l'empereur, ils presserent l'ordination d'un évêque d'Alexandrie à la place d'Athanase comme déposé ; & c'étoit principalement pour en venir là, qu'ils avoient procuré ce concile. Ils renouvellerent donc contre lui leurs dernieres calomnies, & mêmes les ancienes, qu'ils avoient avancées à Tyr ; & proposerent d'abord pour lui succeder Eusebe, depuis évêque d'Emese. Il étoit natif d'Edesse en Mesopotamie d'une famille noble : Dès sa jeunesse il avoit apris les saintes lettres : puis il avoit été instruit dans les sciences des Grecs à Edesse même : enfin Patrophile de Scythopolis & Eusebe de Cesarée lui avoient expliqué les livres sacrez. Il se trouva à Antioche lorsqu'Eustathe fut déposé, & il demeura avec Euphrone son successeur. Il alla à Alexandrie, fuyant l'honneur du sacerdoce, & y aprit la philosophie. Etant revenu à Antioche, il s'attacha à Flaccille successeur d'Euphrone ; & c'est l'état où il se trouvoit lorsqu'Eusebe de C.P. le proposa pour Alexandrie. Mais sachant combien S. Athanase étoit aimé de son peuple, il refusa cet évêché ; & fut envoyé à Emese. Son ordination excita du trouble, parce qu'il étoit décrié comme étant mathematicien, c'est-à-dire astrologue ; & il fut obligé de s'enfuir. Il se retira à Laodicée auprès de l'évêque George, qui l'ayant ramené à Antioche procura son rétablissement à Emese, par le moyen de Flaccille &

AN. 341.

V. *Pagi* 341. *n.* 32. *&c.*

Socr. II. *c.* 8. *Sozom.* III. *c.* 5.

Soc. II. *c.* 9.

Sup XI. *n.* 43.

& de Narciſſe. Il fut encore accuſé comme tenant les erreurs de Sabellius: mais tout cela n'arriva que long-tems après. L'empereur Conſtantius l'emmena avec lui, marchant contre les barbares; & on diſoit même qu'il avoit fait des miracles, ce qui a donné occaſion de le mettre en quelques martyrologes. Il mourut ſous cet empereur & fut enterré à Antioche. Il compoſa des livres innombrables d'un ſtile élegant & d'une rhetorique populaire: les principaux étoient contre les Juifs, les Gentils, les Novatiens & des homelies courtes ſur les évangiles: mais il ne nous en reſte rien.

AN. 341.

Hier. in catal. ſcript.

Euſebe d'Emeſe ayant refuſé la chaire d'Alexandrie, les Euſebiens propoſerent Gregoire, & l'ordonnerent en effet. Ce Gregoire étoit né en Cappadoce, & avoit fait du ſéjour à Alexandrie pour étudier: ſaint Athanaſe l'y avoit reçû favorablement, prenant confiance en lui, & le traitant comme ſon fils: & toutefois on l'accuſoit d'avoir eu part à la calomnie du meurtre d'Arſene. Les Euſebiens l'ayant ordonné contre toutes les regles, pour une égliſe qui ne le demandoit point, & où ils n'avoient aucun pouvoir: ſe ſervirent de l'autorité de l'empereur pour le mettre en poſſeſſion. Ils obtinrent qu'il écrivit des lettres, & qu'il fit une ſeconde fois préfet d'Egypte Philagre, dont ils avoient déja éprouvé le talent pour perſecuter les catholiques, quand ils firent les informations dans la Mareote. Il étoit compatriote de Gregoire, apoſtat & ſans honnêteté dans ſes mœurs. Avec lui l'empereur envoya un eunuque nommé Arſace & des ſoldats pour prêter main forte. D'abord le préfet propoſa publiquement des lettres en forme d'édit, portant que Gregoire de Cappadoce venoit de la cour pour ſucceder à Athanaſe. Tout le monde fut troublé

Socr. II. c. 10.

Greg Naz. Orat 21. p. 681. C.

Ath. ad ſolit p 815 C. Sup liv. XI. n.

d'une chose si nouvelle,& dont on n'avoit point encore oüi parler. Le peuple catholique s'assembla avec plus d'empressement dans les eglises, se plaignant hautement aux autres juges & à toute la ville, & representant qu'il n'y avoit ni accusation ni plainte contre Athanase de la part des fideles : & que c'étoit un jeu joüé par les Ariens; que quand même Athanase seroit prévenu de quelque crime, il falloit le juger legitimement, & lui donner un successeur suivant les regles.

AN. 341.

Le préfet Philagre gagne la populace payenne, les Juifs & les gens dereglez par des promesses qu'il accomplit ensuite. Il assemble les pastres & la jeunesse la plus insolente des places publiques, les échauffe, & les envoye par troupes avec des épées & des bâtons contre le peuple assemblé dans les églises : ils se jetterent dans celle qui portoit le nom de Quirin. Ils y mirent le feu & au batistere : des vierges furent dépouillées & traitées indignement, & ne le voulant pas souffrir, elles furent en peril de leur vie : des moines furent foulez aux pieds & en moururent. Il y en eut de confisquez comme esclaves, d'autres tuez à coups d'épée & de bâton, d'autres blessez ou battus : les saints mysteres furent emportez & jettez à terre par des payens, qui sacrifierent sur la sainte table des oiseaux & des pommes de pain, en louant leurs idoles, & blasphêmant contre J. C. ils brûlerent les livres sacrez qu'ils trouverent dans l'église. Les Juifs & les payens entrerent dans le batistere, & s'étant mis tout nuds y firent & y dirent de telles infamies, que la pudeur ne permet pas de les raconter. Quelques impies imitant la persecution, prenoient des vierges & des femmes qui gardoient la continence, les traînoient pour les contraindre à blasphêmer &

Epist. Jul. ap. Athan. apol. 2 p. 749. c 751. C.

Ad Orthod. p. 945. 946

à renier le Seigneur : & comme elles le refusoient, ils les frappoient & les fouloient aux pieds. L'église fut abandonnée en proye : les uns enlevoient ce qu'ils trouvoient devant eux ; d'autres partageoient les dépôts de quelques particuliers. Il y avoit quantité de vin, ils le bûrent, le répandirent ou emporterent ; ils pillerent l'huile ; ils enleverent les portes & les balustres ; ils mirent les lampes à terre contre les murailles, ils allumerent les cierges de l'église en l'honneur de leurs idoles. On prenoit des prêtres & des laïcs ; on menoit les vierges dévoilées devant le tribunal du gouverneur, & on les mettoit en prison ; d'autres étoient vendus comme esclaves, d'autres foüettez. On ôtoit le pain aux ministres de l'église, & aux vierges. AN. 341.

Tout cela se passoit dans le carême, & vers la fête de pâque. Le vendredi-saint, Gregoire entra dans une église avec le gouverneur & des payens ; & voyant l'horreur que les peuples avoient de son entrée violente, il obligea le gouverneur à faire foüetter publiquement, & mettre en prison trente-quatre personnes, tant vierges que femmes mariées, & hommes de condition. Une de ces vierges, entre autres, fut foüettée, tenant encore entre ses mains le pseautier, qui fut déchiré par les bourreaux. Ils voulurent en faire de même dans une autre église, où saint Athanase logeoit le plus ordinairement pendant ces jours-là, afin de le prendre & de s'en défaire. Mais se voyant découvert, & craignant que l'on ne commît dans cette église les mêmes excès que dans les autres, il se déroba à son peuple, avant que Gregoire fût arrivé, & s'embarqua pour aller à Rome, voulant assister au concile qui s'y devoit tenir. Gregoire n'épargna pas même la fête de pâque, &

AN. 341. fit emprisonner plusieurs catholiques en ce saint jour. Il s'empara de toutes les églises; en sorte que le peuple & le clergé catholique étoit réduit à n'y point entrer, ou à communiquer avec les Ariens.

Gregoire ne vouloit pas même souffrir que les Catholiques priassent dans leurs maisons: il les dénonçoit au gouverneur, & il observoit les ministres sacrez avec une telle rigueur, que plusieurs particuliers qui se trouvoient en danger, ne pouvoient recevoir le baptême, & les malades étoient privez de consolation : ce qui leur étoit plus amer que la maladie; mais ils aimoient mieux s'en passer, que de recevoir la main des Ariens sur leurs têtes. De peur que ces violences ne fussent connuës, Gregoire fit donner des ordres pressans aux maîtres des vaisseaux, & même aux passagers, de ne point parler contre lui; & au contraire, de se charger de ses lettres; quelques-uns le réfuserent, & souffrirent pour ce sujet la prison, les fers, & les tourmens. Il fit aussi écrire par le gouverneur un décret adressé à l'empereur, comme au nom du peuple contre saint Athanase, le chargeant de telles calomnies, qu'il y avoit de quoi le condamner, non-seulement à l'éxil, mais à la mort. Ce décret fut souscrit par des payens & des gardiens d'idoles, & par les Ariens avec eux.

Cependant les Eusebiens écrivirent à Philagre, afin qu'il accompagnât Gregoire dans une visite par toute l'Egypte. On foüettoit des évêques, & on les mettoit aux fers : Sarapammon, évêque & confesseur fut banni; Potammon, aussi évêque & confesseur, qui avoit perdu un œil dans la persecution, fut frappé sur le cou, jusques à ce qu'on le crût mort. A peine pût-on le faire revenir au bout de quelques heu-

res à force de remedes : mais il mourut peu de temps après, avec la gloire d'un double martyre. C'est le même Potamon évêque d'Heraclée, qui avoit assisté au concile de Nicée, & depuis à celui de Tyr : l'église honore sa mémoire le dix-huitiéme de Mai. Il y eut plusieurs autres évêques battus, & plusieurs solitaires fustigez : & pendant ces éxécutions, Gregoire étoit assis avec un officier nommé Balacius, qui portoit le titre de duc. Après cela il invitoit tout le monde à communiquer avec lui, ne voyant pas la contradiction, de les faire maltraiter comme des méchans, & de leur offrir sa communion comme à des Saints. Il persecuta la tante de saint Athanase, jusques à ne permettre pas qu'on l'enterrât quand elle fut morte : & elle fut demeurée sans sépulture, si ceux qui l'avoient retirée ne l'eussent portée en terre, comme leur appartenant. Il ôta l'aumône que l'on donnoit à des pauvres enfermez ; faisant casser les vaisseaux dans lesquels on leur portoit du vin & de l'huile. Voilà une partie des violences de Gregoire.

AN. 341. S. liv. XI. n. 2, 48. *Martyrol.* 18.

Athan ibid. 817.

XV. S. Antoine declaré pour saint Athanase.

Comme il ne s'appuioit que sur la puissance temporelle, il se tenoit bien plus honoré de l'amitié des magistrats, que de celle des évêques & des moines. Quand il recevoit des lettres de l'empereur, d'un gouverneur ou d'un juge, il étoit dans une joie extraordinaire, & faisoit des présens à ceux qui les apportoient : mais quand saint Antoine lui écrivit de sa montagne, il n'en témoigna que du mépris, & fut cause de celui qu'en fit aussi le duc Balacius. Car saint Antoine ayant appris les violences qu'il faisoit pour servir les Ariens, jusques à battre des vierges, dépoüiller & foüetter des solitaires, il lui écrivit en ces termes : Je voi la colere de Dieu venir sur toi. Cesse donc de persecuter

Vita sanct. Ant. c. 30 p. 500 A.

les Chrétiens, de peur qu'elle ne te surprenne : AN. 341. car elle est prête à tomber. Balacius se mit à rire, jetta la lettre par terre, & cracha dessus : il maltraita ceux qui l'avoient apportée, & les chargea de dire à Antoine pour réponse : Puisque tu prends soin des moines, je vais aussi venir à toi. Cinq jours n'étoient pas passé, que la vengeance divine éclata sur lui. Il alloit avec Nestorius, vicaire d'Egypte à Cherée, qui étoit la premiere couchée d'Alexandrie : tous deux montez sur des chevaux de Balacius, les plus doux de son écurie. Ils n'étoient pas encore arrivez au gîte, quand les chevaux commencerent à se joüer ensemble, comme il est ordinaire : mais tout d'un coup celui que montoit Nestorius, & qui étoit le plus doux, se jetta sur Balacius, le mordit, & lui déchira la cuisse à belles dents. On le rapporta à la ville, il mourut en trois jours, & tout le monde admira le prompt accomplissement de la prédiction de
c. 29. p. 499 saint Antoine. Aussi les autres officiers avoient un merveilleux respect pour lui. Tous les juges le prioient de descendre de la montagne, puisqu'ils ne pouvoient l'aller trouver, à cause de ceux qui les suivoient pour leurs affaires. Ils demandoient seulement à le voir ; & comme il s'en excusoit, ils lui envoyoient des criminels, conduits par des soldats. Ainsi forcé par la compassion qu'attiroient leurs plaintes, il venoit à la montagne exterieure, & ce n'étoit pas sans fruit. Il conseilloit aux juges de préferer la justice à toutes choses ; de craindre Dieu, & de se souvenir qu'ils seroient jugez comme ils auroient jugez les autres : mais rien ne lui étoit si cher que le séjour de sa montagne. Un jour donc aïant été forcé de descendre, par les prieres d'un capitaine, qui portoit le titre de duc ; il lui donna en peu de mots des avis salutaires ; &

comme le duc le pressoit de demeurer plus long-tems, il dit : Comme les poissons meurent s'ils sont long-tems sur la terre : ainsi les moines se relâchent en demeurant avec vous : il faut nous presser de retourner à la montagne, comme le poisson à la mer. AN. 341.

XVI. Mort de S. Paul Hermite. *Hier. Vit. Pauli.*

S. Antoine avoit alors quatre-vingt dix-ans, & il lui vint en pensée qu'il n'y avoit point dans le desert d'autre moine parfait que lui. La nuit comme il dormoit il lui fut revelé qu'il y en avoit plus avant un autre plus excellent, & qu'il devoit l'aller voir. Si-tôt que le jour parut, le saint vieillard commence à marcher appuyé sur un bâton, sans savoir où il il alloit: mais se confiant que Dieu lui feroit voir son serviteur. En effet, comme il le lui avoit fait connoître : il lui fit trouver le chemin de sa demeure; & le troisiéme jour de grand matin il arriva à la caverne où S. Paul le premier hermite s'étoit retiré, il y avoit quatre-vingt dix ans, à peu près en même tems que saint Antoine étoit né. S. Antoine ne vit rien d'abord, tant l'entrée en étoit obscure. Il avançoit doucement, s'arrêtant de tems en tems pour écouter, marchant legerement & retenant son haleine. Enfin, il apperçût de loin quelque lumiere, cela le fit hâter : il choqua des pieds contre une pierre & fit du bruit. Alors saint Paul ferma au verroüil sa porte qui étoit ouverte. Saint Antoine se prosterna devant, & y demeura jusques à plus de midi, le priant d'ouvrir, & lui disant : Vous savez qui je suis, d'où je viens, & pourquoi. Je sai que je ne merite pas de vous voir : toutefois je ne m'en irai point sans vous avoir vû. Je mourrai à votre porte : au moins vous enterrerez mon corps. Paul lui répondit : On ne demande point en menaçant, vous étonnez-vous que je ne vous reçoive pas, puisque

Sup. liv. VI. *n.* 48.

vous ne venez que pour mourir ?

AN. 341. Alors il lui ouvrit sa porte en soûriant. Ils s'embrasserent, se saluerent par leurs noms, eux qui jamais n'avoient oüi parler l'un de l'autre, & rendirent ensemble graces à Dieu. Après le saint baiser s'étant assis, Paul commença ainsi : Voici celui que vous avez cherché avec tant de peine : un corps consumé de vieillesse, couvert de cheveux blancs & négligez : un homme qui sera bien-tôt réduit en poudre. Mais, dites-moi, comment va le genre humain ? fait-on de nouveaux bâtimens dans les anciennes villes, comment le monde est-il gouverné ? y a-t-il encore des adorateurs des démons ? Comme ils s'entretenoient de cette sorte, ils voyent un corbeau perché sur un arbre, qui volant doucement, vint mettre devant eux un pain tout entier, & se retira. Ha ? dit S Paul, voyez la bonté du Seigneur, qui nous a envoyé à dîner. Il y a soixante ans que je reçois tous les jours la moitié d'un pain : à votre arrivée Jesus-Christ a doublé la portion. Ayant fait la priere, ils s'assirent sur le bord de la fontaine, pour savoir qui romproit le pain, la dispute pensa durer jusques au soir. Paul alleguoit l'hospitalité & Antoine l'âge : ils convinrent que chacun le tireroit de son côté. Ensuite ils bûrent un peu d'eau, appliquant la bouche sur la fontaine, & passerent la nuit en veilles & en prieres.

Le jour étant venu S. Paul dit à S. Antoine ? Mon frere, je savois il y a long-tems que vous demeuriez en ce pays, & Dieu m'avoit promis que je vous verrois : mais parce que l'heure de mon repos est arrivée, il vous a envoyé pour couvrir mon corps de terre. Alors saint Antoine pleurant & soupirant, le prioit de ne le pas abandonner & de l'emmener avec lui. Il ré-

pondit : Vous ne devez pas chercher ce qui vous est avantageux : il est utile aux freres d'être encore instruits par votre exemple. C'est pourquoi je vous prie, si ce n'est point trop de peine, allez querir, pour envelopper mon corps, le manteau que vous a donné l'évêque Athanase. Ce n'est pas que saint Paul se souciât beaucoup que son corps fût enseveli : mais il vouloit épargner à S. Antoine l'affliction de le voir mourir. Saint Antoine étonné de ce qu'il lui avoit dit de saint Athanase & du manteau, crut voir Jesus-Christ présent en lui, & n'osa rien repliquer ; mais en pleurant, il lui baisa les yeux & les mains, & rétourna à son monastere avec plus de diligence, que son corps épuisé de jeûnes & de vieillesse, ne sembloit porter. Deux de ses disciples qui le servoient depuis long-temps vinrent au devant de lui, & lui dirent : Mon, pere, où avez vous tant demeuré ? Il répondit : Ah ! malheûreux pécheur que je suis, je porte bien à faux le nom de moine ! J'ai vû Elie, j'ai vû Jean dans le désert : j'ai vû Paul dans le paradis. Il n'en dit pas davantage, & se frappant la poitrine, il tira le manteau de sa cellule. Ses disciples le prioient de s'expliquer : mais il leur dit : Il y a temps de parler & temps de se taire.

AN. 341.

Alors il sortit, & sans prendre aucune nourriture, il rétourna par le même chemin, ayant toûjours Paul dans l'esprit & devant les yeux, & craignant ce qui arriva. Le lendemain il avoit déja marché trois heures, quand il vit au milieu des anges, des prophetes & des apôtres, Paul monter en haut revêtu d'une blancheur éclatante. Aussi-tôt il se prosterna sur le visage, jetta du sable sur sa tête, & dit en pleurant : Paul, pourquoi me quittez-vous ? je ne vous ai pas dit adieu : falloit-il vous connoître si tard

Eccl. III 7.

pour vous perdre si-tôt? Il sembla voler pendant le reste du chemin; & quand il fut arrivé dans la caverne, il trouva le corps à genoux, la tete levée, les mains étenduës en haut. Il crut d'abord qu'il vivoit, & prioit encore, & se mit aussi à prier: mais ne l'entendant point soûpirer, comme il avoit accoûtumé de faire dans la priere, il l'embrassa en pleurant, & vit qu'il ne prioit plus que de la posture. Il enveloppa le corps, le tira dehors, & chanta des hymnes & des pseaumes, suivant la tradition de l'église. Mais il étoit affligé de n'avoir point apporté d'instrument pour creuser la terre, & ne sçavoit quel parti prendre, de retourner au monastere ou de demeurer, quand deux lions accoururent du fonds du désert, faisant flotter leurs crinieres. D'abord il en frémit: mais la pensée de Dieu le rassûra. Ils vinrent droit au corps de S. Paul, & le flattant de leurs queuës, se coucherent à ses pieds, rugissant, comme pour témoigner leur douleur. Puis ils commencerent là proche à gratter la terre de leurs ongles, & jettant le sable dehors, ils firent une fosse capable de tenir un homme. Aussi-tôt, comme pour demander leur récompense, ils vinrent à saint Antoine la tête basse & remuant les oreilles. Il comprit qu'ils demandoient sa benediction, & dit: Seigneur, sans la volonté duquel un moineau ne tombe pas à terre, donnez-leur ce que vous sçavez qu'il leur convient; & faisant signe de la main, il leur commanda de s'en aller. Après qu'ils furent partis, il enterra le corps, & éleva de la terre au-dessus suivant la coûtume. Le lendemain il prit la tunique que S. Paul s'étoit fait lui même de feüilles de palmier entrelassées comme dans les corbeilles: il retourna à son monastere avec cette riche succession, & raconta tout par ordre à ses disciples: Il se

Marginalia: AN. 341. — *Matth.* x. 29.

revêtit toujours depuis de la tunique de S. Paul aux jours solemnels de pâque & de la pentecôte. AN. 341.

XVII. Miracles de S. Hilarion. *Vit. S Hil. c. 19.*

S. Antoine recevoit aussi une grande consolation par les nouvelles qu'il aprenoit de tems en tems de S. Hilarion. Il lui écrivoit & recevoit volontiers de ses lettres : & quand il venoit à lui des malades du côté la de Syrie : Pourquoi, disoit-il, vous êtes vous fatiguez à venir si loin, puisque vous avez là mon fils Hilarion ? *Sup. liv. x. c. 10.* S. Hilarion commença à faire des miracles, après qu'il eut été vingt-deux ans dans le desert ; *c. 8.* c'est-à-dire, vers l'an 329. Un des premiers fut la guerison miraculeuse de trois fils d'Elpide, qui fut depuis préfet du prétoire. Il revenoit de voir S. Antoine avec eux & avec sa femme Aristenete Chretienne, & illustre pour sa vertu : à Gaze ses enfans furent saisis d'une fiévre double tierce, si violente, que les medecins en desesperoient. La mere affligée vint trouver le Saint dans son desert, montée sur un âne & accompagnée de quelques femmes & de quelques eunuques. Quoiqu'il eût fait résolution de n'entrer dans aucun lieu habité, elle le pressa tant qu'il vint à Gaze ; & s'étant approché des lits de ces trois enfans, il invoqua J.C. aussi-tôt, il sortit de ces corps brûlant une sueur si abondante qu'ils paroissoient trois fontaines : ils prirent de la nourriture, ils reconurent leur mere, benirent Dieu & baiserent les mains du Saint. Le bruit de ce miracle s'étant répandu, les peuples de Syrie & d'Egypte venoient à l'envie voir Hilarion : plusieurs se firent chrétiens, & plusieurs embrasserent la vie monastique. Il n'y avoit point encore de monasteres en Palestine & en Syrie : saint Hilarion en fut le fondateur, comme saint Antoine de ceux d'Egypte.

Saint Hilarion rendit la vûë à une femme du *c. 10.*

bourg de Facidia près de Rinocorure en Egyp-
AN. 341. te, elle étoit aveugle depuis dix ans, & avoit dépensé tout son bien à se faire traiter. Si vous l'aviez donné aux pauvres, lui dit-il, J. C. le vrai medecin vous auroit guerie: il lui cracha sur les yeux & les guérit. Il délivra plusieurs possedez: entr'autres un nommé Orion tourmenté par une legion de démons. Etant gueri il vint au monastere avec sa femme & ses enfans, apportant de grands présens. N'aviez-vous pas

n. 13. 4. Reg. v. 20. 27. Act. VIII. 18.

lu, dit le Saint, ce qui arriva à Giezi & à Simon? à l'un pour avoir voulu vendre la grace du S. Esprit: à l'autre pour l'avoir voulu acheter? Et comme Orion lui disoit en pleurant: Prenez & le donnez aux pauvres, il répondit: Vous pouvez mieux distribuer votre bien, vous qui allez par les villes & qui connoissez les pauvres. Pourquoi desirerois-je le bien d'autrui, après avoir quitté le mien? le nom des pauvres est souvent un prétexte d'avarice: la charité est sans artifice: on ne peut mieux donner qu'en ne gardant rien pour soi. Orion demeuroit triste couché sur le sable: Saint Hilarion lui dit: Ne vous affligez point, mon fils, ce que je fais, je le fais pour vous & pour moi: si je prens ceci j'offenserai Dieu, & la legion des démons rentrera en vous.

n. 15. Boch Chan. lib. II c 12. p. 814.

Un citoyen de Majume nommé Italicus, qui étoit chrétien nourrissoit des chevaux pour courir dans le cirque, contre un duumvir de Gaze adorateur de Marnas, c'étoit le nom de l'idole de Gaze, qui signifie en syriaque, seigneur des hommes. Italicus sachant que son adversaire usoit de malefices pour arrêter ses chevaux, vint à S. Hilarion lui demander du secours. Le venerable vieillard trouva ridicule d'employer des prieres pour un sujet si frivole, & lui dit, en souriant: Que ne donnez-vous plûtôt aux

pauvres le prix de vos chevaux pour le salut de votre ame. Italicus répondit : que c'étoit une charge publique à laquelle il étoit forcé : qu'étant chrétien il ne pouvoit user d'art magique, & avoit recours à un serviteur de J. C. contre les habitans de Gaze ennemis de Dieu, qui insultoient à l'église. A la priere des freres, saint Hilarion fit emplir d'eau une coupe de terre dans laquelle il buvoit, & la lui donna. Italicus en arrosa l'écurie, les chevaux, les cochers, le chariot & les barrieres. Le peuple étoit dans une grande attente : car son adversaire avoit publié la chose pour s'en mocquer. Le signal donné, les chevaux d'Italicus sembloient voler, les autres sembloient avoir des entraves : il s'éleve de grands cris, & les payens mêmes disoient : Marnas est vaincu par J. C. Les vaincus demandoient en furie qu'on leur livrât Hilarion le magicien des chrétiens pour le punir : mais plusieurs infideles se convertirent. Le Saint délivra aussi une fille de Gaze, qu'un jeune homme avoit renduë amoureuse, par des paroles & des figures mostrueuses gravées sur une lame de cuivre, qu'il avoit mis sous le seüil de sa porte avec une tresse de fil. Le démon prétendoit être attaché par ces charmes : mais S. Hilarion délivra la fille, sans vouloir que l'on cherchât ni le jeune homme, ni les marques du sortilege : disant qu'il ne falloit pas qu'il parût necessaire de rompre le charme pour chasser le démon, ni ajouter foi à ses paroles toujours trompeuses. AN. 341.

La réputation de S. Hilarion s'étendit si loin, qu'un garde de l'empereur Constantius du nombre de ceux que l'on nommoit Candidats, à cause de l'habit blanc qu'ils portoient, vint aussi le trouver pour être délivré d'un démon, qui a tourmentoit dès l'enfance. L'empereur lui c. 17.

ceux qui se nourrissoient ainsi, comptoient l'or pour de la boue. AN 341.

XVIII. Visite de saint Hilarion.

Son exemple ayant produit une multitude innombrable de monasteres dans toute la Palestine, il les visitoit à certains jours avant la vendange : car ces moines avoient des vignes qu'ils cultivoient. Tous les freres se joignoient à lui pour l'accompagner dans cette visite, portant leur provision, & ils s'assembloient quelquefois jusques à deux mille. Mais avec le temps chaque bourgade offroit volontiers aux moines de son voisinage des vivres pour ces saints hôtes. Saint Hilarion ne manquoit à visiter aucun des freres, quelque peu considerable qu'il fût ; & dressoit un mémoire de sa visite, marquant les lieux où il devoit loger, & ceux où il ne faisoit que passer. Dans une de ces visites, il vint à Eleuse en Idumée, le jour que tout le peuple étoit assemblé dans le temple de Venus pour célébrer sa fête : car les Sarrasins adoroient cette déesse, à cause de la planette qui en porte le nom. Comme saint Hilarion avoit délivré plusieurs possedez de cette nation, quand ils sçûrent qu'il passoit par-là, ils vinrent au-devant par troupes, avec leurs femmes & leurs enfans, baissant la tête & criant *Barec*, c'est-à-dire en Syriaque, benissez. Il les reçut avec douceur & humilité, les conjurant d'adorer Dieu plûtôt que des pierres. En même temps il regardoit le ciel, fondant en larmes, & leur promettoit de les venir voir souvent, s'ils croyoient en Jesus-Christ. Ils ne le laisserent point aller, qu'il ne leur eût tracé le plan d'une église, & que leur sacrificateur, couronné comme il étoit, n'eût été fait cathécumene.

c. 19. c. 22. c. 21.

XIX. Lettre de saint Athanase aux orthodoxes.

Cependant S. Athanase écrivit une lettre circulaire à tous les évêques orthodoxes, pour les instruire de ce qui s'étoit passé dans l'intrusion

deGregoire. Il la commence par l'histoire de ce
AN. 341. Levite, dont la femme étant morte des outra-
Athan to 1. ges qu'elle avoit soufferts, il la coupa en douze
p. 943 pieces, qu'il envoya à chacune des tribus d'If-
Jud. xix. 29. raël. Il compare la persecution présente à ce désastre, & exhorte tous les évêques à se réünir en cette occasion pour sécourir l'église, & pour empêcher la corruption de la discipline & de la foi. Car, dit-il, l'une & l'autre est en danger, si Dieu ne se sert promptement de vous pour punir ces crimes. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les canons ont été donnez aux églises, nous les avons reçûs par une sage & ferme tradition de nos peres. La foi n'a pas commencé maintenant, elle nous est venuë du Seigneur par ses disciples. De peur donc que ce qui s'est conservé dans les églises depuis le commencement jusques à nous ne périsse en nos jours, & que l'on ne nous demande compte de ce qui nous a été confié : excitez vous, mes freres, comme étant les dispensateurs des mysteres de Dieu, & voyant votre bien pillé par des étrangers. Vous en apprendrez davantage de ceux qui vous rendront cette lettre : mais je ne puis m'empêcher de vous le marquer en abregé, afin que vous voyiez, qu'il n'est jamais rien arrivé de semblable dans l'église depuis l'ascension du Sauveur.

Il vient à l'intrusion de Gregoire, qu'il dit
p. 944. D. avoir été envoyé aux Ariens par les Eusebiens,
1. Cor. v. 4. ou plûtôt par Eusebe même. Il montre combien son ordination est irréguliere, en disant: S'il y avoit quelque plainte contre moi, il falloit selon les canons & la parole de S. Paul, que le peuple fût assemblé avec l'esprit des ordinateurs, & la puissance de N. S. J. C. que toutes choses fussent examinées, & faites régulierement en présence du peuple & du clergé, qui deman-

deroit un évêque, & non pas qu'un homme vînt de dehors, comme ayant acheté le nom d'évêque, se jetter lui-même par force & par l'autorité des juges seculiers, entre des gens qui ne le demandent ni ne le connoissent, & ne savent rien de ce qui s'est passé. Ce seroit anéantir les canons; & donner aux payens lieu de soupçonner que les ordinations se font, non selon une loi divine, mais par brigue & par autorité. Il décrit ensuite l'entrée de Gregoire, & les violences qui s'y commirent: comme lui même fut obligé de s'enfuir pour sauver sa vie: la persecution que l'on fit au clergé & au peuple pour les obliger à communiquer avec Gregoire; puis il ajoûte:

AN. 341.

p. 948. D

Gregoire est donc Arien & envoyé par les Ariens: car personne qu'eux ne l'a demandé. C'est pourquoi comme mercenaire & étranger, il traite cruellement le peuple catholique, par le moyen du gouverneur. Vous savez que les Eusebiens avoient auparavant ordonné Piste pour les Ariens; & qu'après que je vous en eûs écrit, il fut rejetté & anathématisé justement, par tous tant que vous êtes d'évêques catholiques: c'est pour cela qu'ils ont maintenant envoyé Gregoire aux mêmes Ariens. Et de peur de recevoir encore un affront par les lettres que nous écrirons contre eux, ils ont employé contre nous la puissance seculiere, afin qu'étant maître des églises, ils semblent éviter le soupçon de l'Arianisme. Mais ils s'y sont encore trompez: car personne ne s'est joint à Gregoire, sinon les hérétiques, ceux qui pour leurs crimes ont été chassez de l'église, ou ceux qui dissimulent par la crainte du gouverneur. C'est une piece que les Eusebiens méditent & composent depuis long-tems.

Sup. n. 41

Ensuite il les excite ainsi à s'animer pour la

reçû par plusieurs personnes considerables, entre autres, par Eutropia, tante des empereurs, par Abuterius & Sperantius, & par le pape Jules, qui rendoit depuis graces à Dieu de lui avoir fait connoître un si grand homme. Il avoit succedé au pape Marc, qui étoit mort le septiéme d'Octobre 336. le saint siége vacqua quatre mois, & Jules fut élû le dix-huitiéme de Janvier 337. en sorte qu'il gouverna l'église Romaine depuis quatre ans Saint Athanase laissa à l'église le soin de ses affaires: sa principale occupation étoit d'assister aux divins offices. Il avoit amené avec lui quelques moines, entre autres, Ammonius & Isidore. Ammonius étoit si peu curieux, qu'il n'alla voir aucun des bâtimens magnifiques de Rome, & ne visita que l'église de saint Pierre & de saint Paul. Depuis, comme on le traînoit par force pour le faire évêque, il s'enfuit, & se coupa l'oreille gauche, afin d'éviter l'ordination par cette difformité. Isidore étoit très-sçavant dans les saintes écritures, & très éclairé dans les choses de Dieu: sa douceur extrême le faisoit respecter, même des payens. Il fut depuis prêtre & superieur de l'hôpital d'Alexandrie, & vêcut quatre-vingt-cinq ans. Il pouvoit en avoir vingt-trois quand il vint à Rome. Saint Athanase commença à y faire connoître la profession monastique, principalement par l'écrit qu'il avoit composé de la vie de saint Antoine, quoique ce saint vêcut encore. Jusques là cette profession étoit méprisée comme nouvelle: elle étoit même inconnuë aux dames Romaines: Marcelle fut la premiere qui l'embrassa, sans toutefois sortir de Rome. Saint Athanase y demeura dix-huit mois, attendant inutilement les Eusebiens.

AN. 341. XX. S. Athanase à Rome. *Athan. ap. 1. c 677. D. 678. A. Mart. 7. Oct. Pagi an. 336. n. Ibid. p. 675. D. Socr. IV. hist. c. 23. sub fine. Pall. Lamsiac. c. 1.*

Epist Jul. ap. Athan. p. 748. B. Hier. epist. 16 ad Principi.

Cependant le pape Jules leur écrivit, pour les inviter à venir à Rome au concile, que leurs

Ap. 2. p. 79. ad Solit. p. 816.

An. 341. *Sozom. VIII. c. 13.*

députez avoient demandé : il leur marquoit un certain jour auquel ils devoient venir, s'ils ne vouloient se rendre suspects ; sa lettre n'étoit adressée qu'à ceux qui lui avoient écrit par Martyrius & Hesychius, & elle étoit seulement en son nom, quoiqu'il fût bien assûré que tous les évêques d'Italie & des provinces voisines étoient du même avis. Il envoya cette lettre par deux de ses prêtres, Elpidius & Philoxene, qui trouverent encore les Eusebiens à Antioche. Ceux-ci furent extrêmement surpris d'apprendre qu'Athanase étoit à Rome ; car ils ne s'attendoient pas qu'il y dût aller. D'ailleurs ils comprirent que ce concile de Rome seroit un jugement vraiment ecclesiastique : qu'il n'y auroit ni comte ni soldats aux portes, ni ordres de l'empereur. Ainsi la peur & le reproche de leur conscience les empêcha d'y aller, ils retinrent les prêtres envoyez par le pape même au-delà du terme prescrit ; & cependant ils dresserent une quatriéme confession de foi, quelques mois après les précédentes, où ils ne mirent rien expressément que de catholique, mais ils supprimerent le mot de consubstantiel, quoiqu'ils semblent n'avoir fait cette formule, que pour se purger du soupçon d'Arianisme comme la premiere.

Athan. de Syn. p. 894 895.

Athan. ad Solit. p. 813. Marcell. l. ap. Epiph. hær. 71. 72. Epist. Jul. ap. Athan. p. 751. ; A. Socr. II. c. 15.

Marcel d'Ancyre qui venoit d'être condamné à Antioche, se rendit aussi à Rome ; & le pape ne fit pas de difficulté de communiquer avec lui, parce que sa foi s'étoit fait connoître au concile de Nicée contre les Ariens. Il demeura quinze mois à Rome, attendant inutilement ses adversaires. Outre Athanase & Marcel, plusieurs évêques de Thrace, de Syrie, de Phenicie, de Palestine, & des prêtres d'Alexandrie, & d'autres lieux, se rendirent aussi à Rome. Entre ces évêques, on nomme Asclepas de Gaze, &

Lucius d'Andrinople persecutez & chassez de leurs siéges par la faction des Ariens. Tous les évêques opprimez avoient recours au pape, parce que la dignité & la prérogative de son siége lui donnoit droit de prendre soin de toutes les églises. C'est ainsi qu'en parlent Socrate & Sozomene, auteurs Grecs, & par consequent non suspects de flater l'église Romaine.

AN. 341.

Soz. III. c. 8.

XXI. Saint Paul rétabli à CP. & rechassé.

Epiph. hær. 69, n. 4. Socr II. c. 12. Sozom. III. c. 7.

Eusebe de CP. ne survêcut pas long-temps au concile d'Antioche; & il devoit être dans une extrême vieillesse, s'il étoit déja vieux quand l'Arianisme commença, vingt ans auparavant. Le parti des Ariens ne mourut pas avec lui: ceux qui lui aidoient à le soûtenir, se mirent à la tête; sçavoir, Théognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Theodore d'Heraclée, Ursace de Singidon, & Valens de Murse, dans la haute Pannonie. Après la mort d'Eusebe, le peuple catholique de CP. rétablit Paul dans son siége, dont il avoit été injustement chassé; mais les Ariens conduits par Théognis & Theodore, ordonnerent Macedonius dans une autre église. Le peuple des deux partis s'échauffa tellement, qu'il en vint à la sédition, & à une espece de guerre civile: il y avoit continuellement des combats, & plusieurs personnes y périrent.

Socr II. c. 13.

Ce désordre vint aux oreilles de l'empereur Constantius, qui étoit encore à Antioche; & comme il envoyoit en Thrace Hermogene, maître de la milice, il lui donna ordre en passant de chasser Paul. Hermogene étant arrivé à Constantinople, la mit tout en trouble, voulant éxécuter cet ordre par violence, le peuple se soûleva, & se mit en devoir de défendre son évêque. Et comme Hermogene insistoit pour l'enlever à main armée, la multitude irritée, comme il arrive en ces occasions, s'emporta contre lui avec fureur, brûla sa maison, le tua lui-même,

AN. 342. & le traîna par la ville. Ce désordre arriva sous le consulat des deux empereurs, qui étoit le troisiéme de Constantius, & le second de Constant; c'est-à-dire, l'an 342. Constantius ayant appris le meurtre d'Hermogene, monta à cheval, partit d'Antioche, & vint à CP. avec une extrême diligence, nonobstant les neiges & les pluies: ce qui montre que c'étoit l'hyver. Il ne fit mourir personne: mais se laissant fléchir aux larmes du peuple qui vint au-devant de lui, & aux prieres du senat, il se contenta pour punir le peuple, de lui ôter la moitié du bled que l'empereur son pere lui faisoit donner gratuitement, & qui venoit d'Alexandrie; c'est-à-dire, quarante mille mesures, au lieu de quatre-vingt mille. Mais il chassa Paul de la ville, sans toutefois confirmer l'élection de Macedonius, étant mal content de ce qu'on l'avoit ordonné sans son consentement; & le regardant, aussi-bien que Paul, comme la cause de la sédition. Il le laissa seulement comme il étoit, souffrant qu'il tint ses assemblées dans l'église où il avoit été ordonné, & s'en retourna à Antioche.

Liban. Basilic. p. 128.

XXII. Concile de Rome.

Athan. apol p 744 D. Epist. Jul ibid. p. 740. &c.

Les Eusebiens y étoient encore assemblez: car la mort d'Eusebe n'empecha pas qu'on ne les nommât long-temps ainsi; & ils y retenoient toûjours les légats du pape, Elpidius & Philoxene. Enfin ils les renvoyerent au mois de Janvier avec une lettre, par laquelle ils s'excusoient d'aller à Rome pour se trouver au concile, sous prétexte de la guerre de Perse, de la longueur du chemin, & de la brieveté du terme prescrit; se plaignant de la convocation de ce concile, comme injurieuse à ceux qui avoient déja été tenus pour les mêmes causes; c'est-à dire, à celui de Tyr contre saint Athanase, celui de CP. contre Marcel d'Ancyre, & les autres sembla-

bles. Ils se plaignoient aussi que le pape eût reçû à sa communion ces deux évêques qu'ils prétendoient condamnez. Ils reconnoissoient la primauté de l'église Romaine: mais en remarquant que l'évangile avoit commencé en Orient. Ils soûtenoient que le pouvoir des évêques étoit égal, & ne se devoit pas regler par la grandeur des villes. Tout le stile de cette lettre, étoit artificieux & mocqueur: plein de contention & d'ostentation d'une vaine éloquence. Elpidius & Philoxene apporterent cette lettre, & revinrent à Rome affligez de ce qu'ils avoient vû à Antioche, & de ce qu'ils avoient appris des violences commises à Alexandrie.

AN. 342.

Le pape Jules ayant reçû la lettre des Orientaux, & l'ayant lûë avec une serieuse réflexion, la garda par devers lui sans la faire voir; esperant toûjours que quelqu'un viendroit de leur part, & qu'il ne seroit pas obligé de la publier; car il savoit combien elle affligeroit plusieurs personnes qui étoient à Rome. Enfin, quand il fut assûré que les Orientaux ne viendroient point: il assembla un concile d'environ cinquante évêques, pour juger la cause de saint Athanase & des autres qui s'étoient venus plaindre des Eusebiens. On dit que saint Paul de C. P. y étoit aussi venu ayant été chassé par l'empereur. Le concile se tint à Rome dans l'église où le prêtre Viton avoit accoûtumé d'assembler le peuple, c'est-à-dire, dont il étoit curé, comme nous dirions aujourd'hui: or ce prêtre avoit été un des legats du pape saint Sylvestre au concile de Nicée.

Athan. ad solit. p. 818. A.

Socr. II. c. Soz. III. c. Athan. apol p. 739. C

La cause de saint Athanase fut examinée de nouveau dans ce concile. On approuva la conduite du pape à l'égard des Eusebiens, la

re, & on leut apparamment dans ce concile un memoire en forme de lettre qu'il avoit adressé au pape, pour satisfaire à la demande qu'il lui avoit faite d'expliquer sa foi. Le memoire étoit conçû en ces termes : A mon très-saint collegue Jules, salut en J. C. Puisque quelques-uns de ceux qui ont été condamnez pour leurs erreurs contre la foi, & que j'ai convaincus dans le concile de Nicée, ont osé en récriminant écrire à vôtre sainteté, comme si j'avois moi-même des sentimens contraires à ceux de l'église: j'ai cru necessaire de venir à Rome & de vous prier de les mander : afin que je pusse les convaincre en leur presence, que ce qu'ils ont écrit contre moi est faux, qu'ils persistent encore dans leur ancienne erreur, & qu'ils ont fait des entreprises étranges contre les églises & contre nous qui les gouvernons. Mais puisqu'ils n'ont pas voulu venir; quoi que vous leur ayez envoyé des prêtres, & que je sois demeuré à Rome quinze mois entiers : j'ai crû necessaire avant que d'en partir, de vous donner ma profession de foi écrite de ma propre main en toute verité, comme je l'ai apprise dans les écritures divines; & de vous représenter les mauvais discours dont ils se servent pour séduire leurs auditeurs.

AN. 342.

XXIII.
Profession de foi de Marcel d'Ancyre.
Epiph. hær. 72. n. 2. Epist. Jul. ap Athan. apol. 2. p. 750. B.

Ensuite il les accuse de dire que N. S. J. C. n'est pas le veritable verbe de Dieu : mais qu'il y a un autre verbe, une autre sagesse, une autre vertu; par qui ayant été fait il a été nommé verbe, sagesse & vertu. C'est pourquoi ils lui attribuoient une autre hypostase, differente de celle du Pere. Ils disoient que le Pere préexistoit au Fils; & ne le reconnoissoient être de Dieu que comme toutes les autres choses. Qu'il y avoit un temps auquel il n'étoit pas, qu'il est creature & ouvrage. Pour

moi, dit-il, je croi un Dieu & son fils unique

AN. 342. le verbe, toûjours coëxistant au pere : qui n'a jamais commencé d'être : qui est veritablement de Dieu : non créé, non fait : mais toûjours existant & toûjours regnant avec Dieu le Pere.

Ibid. n. 3. C'est le fils, la vertu, la sagesse : le propre & veritable verbe de Dieu, N. S. J. C. Et ensuite : Nous avons apris par les saintes écritures, que la divinité du pere & du fils est indivisible. Car si quelqu'un sépare le fils c'est-à-dire, le verbe, d'avec le Dieu tout-puissant : il faut ou qu'il croye qu'il y a deux Dieux, ce qui est éloigné de la vraie doctrine : ou qu'il confesse que le verbe n'est pas Dieu : ce qui n'est pas

Io. 1. moins éloigné de la foi catholique ; puisque l'évangeliste dit : Et le verbe étoit Dieu. Pour moi j'ai apris certainement que le fils est la vertu

Io. XIV. 10. du pere, inséparable & indivisible. Car J. C. lui-même dit : Le pere est en moi & je suis dans le pere. Et encore : Le pere & moi

Io. X. 30. nous sommes un. Et encore ; Qui me voit, voit le pere. C'est là la foi que j'ai prise dans les saintes écritures, & que j'ai reçûë de nos peres spirituels. Je la prêche dans l'église de Dieu ; je vous la donne maintenant par écrit : j'en garde autant par devers moi ; & je vous prie d'en inserer la copie dans la lettre que vous écrirez aux évêques : de peur que quelques-uns de ceux qui ne me connoissent pas bien, ne se trompent en ajoûtant foi à ce que mes calomniateurs ont écrit. Tel fut le memoire de Marcel d'Ancyre.

XXIV. Lettre du pape Jules. *Ap. Athan. apol. 2. p. 739. & to. 2. Concil. p. 493.*

Le concile en fut satisfait : il déclara Athanase, Marcel & Asclepas innocens, mal condamnez & mal déposez. Il y a apparence qu'il rétablit aussi les autres évêques qui étoient venus se plaindre ; & de l'avis de tous, le pape Jules écrivit aux Orientaux en ces termes : Jules à

Danius, à Flaccille, à Narcisse, à Eusebe, à Maris, à Macedonius, à Theodore, & aux autres qui nous ont écrit d'Antioche, avec eux, nos chers freres en notre Seigneur, salut. Danius ou Dianée, qui est ici nommé le premier, étoit évêque de Césarée en Cappadoce: Eusebe est apparemment celui d'Emese. Après ce titre, la lettre commence ainsi : J'ai lû la lettre que m'ont apportée mes prêtres Elpidius & Philoxene; & je me suis étonné que vous ayant écrit avec charité & dans la sincérité de mon cœur : vous m'ayez répondu d'un stile si peu convenable, qui ne respire que la contention, & fait paroître du faste & de la vanité. Ces manieres sont éloignées de la foi chrétienne ; puisque je vous avois écrit avec charité, il falloit répondre de même, & non pas avec un esprit de dispute. Car n'étoit-ce pas une marque de charité de vous avoir envoyé des prêtres, pour compâtir aux affligez ; & d'avoir exhorté ceux qui m'avoient écrit, à venir pour regler promptement toutes choses, pour faire cesser les souffrances de nos freres, & les plaintes que l'on faisoit contre vous ?

AN. 342.

Sozom. III. c. 5. ibid. c. 6

Et ensuite : Si celui qui a dicté votre lettre, a cherché la gloire de l'éloquence : ce motif conviendroit mieux à d'autres. Dans les affaires ecclesiastiques, il ne s'agit pas d'ostentation de paroles, mais de canons apostoliques, & du soin de ne scandaliser personne. Que si la cause de votre lettre est le chagrin & l'animosité que quelques petits esprits ont conçû les uns contre les autres, il ne falloit pas que le soleil se couchât sur leur colere, ou du moins qu'elle fût poussée jusqu'à la montrer par écrit. Car enfin, quel sujet vous en ai-je donné par ma lettre ? Est-ce, parce que je vous ai invitez à un concile? Vous deviez plûtôt vous en réjoüir.

p. 740. c.

AN. 342. Ceux qui se tiennent assurez de leur conduite, ne trouvent pas mauvais qu'elle soit examinée par d'autres ; ne craignant pas que ce qu'ils ont bien jugé devienne jamais injuste. C'est pourquoi le grand concile de Nicée a permis que les décrets d'un concile fussent examinez dans un autre ; afin que les juges ayant devant les yeux le jugement qui pourra suivre, soient plus exacts dans l'examen des affaires : & que les parties ne croyent pas avoir été jugées par passion. Vous ne pouvez honnêtement réjetter cette régle : car ce qui a une fois passé en coûtume dans l'église, & qui est confirmé par des conciles, ne doit pas être aboli par un petit nombre.

Il leur réprésente ensuite combien ils sont déraisonnables, de se plaindre d'avoir été invitez à ce concile, qui avoit été demandé par leurs propres députez, le prêtre Macaire, & les diacres Martyrius & Hesychius, se trouvant confondus par les députez de saint Athanase. De là il passe à une autre plainte. Chaque concile, disoient les Eusebiens, doit avoir une autorité inébranlable ; & c'est deshonorer le juge, que de faire examiner par d'autres son jugement ; ce qu'ils disoient principalement pour soûtenir leurs conciles de Tyr & de Constantinople. A quoi Jules répond ainsi : Voyez, mes chers freres, qui sont ceux qui deshonorent un concile, & qui renversent les jugemens déja prononcez. Et pour ne charger personne en particulier, je me contente de ce qui vient d'être fait, & que l'on ne peut oüir sans horreur. Les Ariens qu'Alexandre l'évêque d'Alexandrie d'heureuse mémoire avoit chassez ; qui avoient été non-seulement excommuniez en chaque ville ; mais anathématisez par tout le concile de Nicée ; & dont le crime étoit si grand, puisqu'ils

Sup. n. 45. p. 742. A.

n'attaquoient pas un homme; mais Jesus Christ même, le Fils du Dieu vivant: on dit que ces Ariens réjettez & notez par toute l'église, sont maintenant reçus. Je ne croi pas que vous-même le puissiez apprendre sans indignation. Il ajoûte ensuite que Gregoire, prétendu évêque d'Alexandrie, lui a envoyé à Rome Carponas, & d'autres Ariens notez, & que leurs propres députez Macaire, Martyrius & Hesychius, l'ont voulu obliger d'écrire à Piste, qu'ils avoient nommé évêque d'Alexandrie avant Gregoire. Qui sont donc, dit-il, ceux qui deshonorent les conciles? Ne sont-ce pas ceux qui ne comptent pour rien les suffrages de trois cens évêques? Car l'hérésie des Ariens a été condamnée & proscrite par tous les évêques du monde: mais Athanase & Marcel en ont plusieurs qui parlent & qui écrivent pour eux. On nous a rendu témoignage que Marcel avoit résisté aux Ariens dans le concile de Nicée; qu'Athanase n'avoit pas même été condamné dans le concile de Tyr, & qu'il n'étoit pas présent dans la Mareote, où l'on prétend avoir fait des procedures contre lui. Or vous sçavez, mes chers freres, que ce qui est fait en l'absence d'une des parties, est nul & suspects. Nonobstant tout cela, pour connoître plus éxactement la verité, & ne recevoir de préjugé ni contre vous, ni contre ceux qui nous ont écrit en leur faveur, nous les avons tous invitez à venir, afin de tout examiner dans un concile, & ne pas condamner l'innocent, ou absoudre le coupable.

AN. 342.

p. 745. B. Sup. n. 4.

Il ne faut pas s'étonner, que le pape écrivant aux Eusebiens, leur parle des Ariens, comme d'hérétiques abominables: & réjettez de tout le monde: ils n'osoient le nier ouvertement; & quoique tout l'effort de leur cabale ne tendît

AN. 344. qu'à rétablir cette héréfie, ou plûtôt à la maintenir, ils se gardoient bien de le dire, ni d'avoüer qu'ils fussent Ariens. On le voit par la premiere profession de foi qu'ils donnerent à Antioche lors de la dédicace. Ils ne faisoient paroître en ce tems-là autre dessein que de faire condamner Athanase, Marcel, & leurs autres ennemis, & les empêcher de rentrer dans leurs siéges.

Les Eusebiens pour relever l'autorité des conciles, avoient allegué les exemples de ceux qui condamnerent Novat & Paul de Samosate. Le pape répond, que ces exemples confirment l'autorité du concile de Nicée, & que les Ariens qu'il a condamnez, ne sont pas moins hérétiques que les Novatiens & les Paulianistes. Il leur reproche un autre attentat contre le concile de Nicée, les translations d'évêques; & rétourne contre eux pour les confondre, ce qu'ils avoient avancé pour affoiblir l'autorité de l'église Romaine. Si vous croyez veritablement, dit-il, que la dignité épiscopale est égale par tout, & si, comme vous dites, vous ne jugez point des évêques par la grandeur des villes; il falloit que celui à qui on en avoit confié une petite y demeurât; sans passer à celle dont il n'est pas chargé; ni mépriser celle qu'il a reçûë de Dieu, & Dieu même qui l'y a mis, pour rechercher la vaine gloire des hommes.

Ils se plaignoient de la briéveté du terme, qu'il leur avoit donné pour venir au concile: il montre que ce n'est qu'un prétexte, puisqu'ils ne se sont pas même mis en chemin, & qu'ils ont retenu ses prêtres jusques au mois de Janvier: c'est donc seulement une preuve qu'ils se défioient de leur cause. Ils se plaignoient encore qu'il n'avoit écrit qu'à Eusebe seul, & non à eux tous: il dit, qu'il n'a dû répondre qu'à

ceux qui lui avoient écrit; & ajoute: Vous devez savoir, qu'encore que j'aie écrit seul, ce n'est pas mon sentiment particulier, mais celui de tous les évéques d'Italie & de ces païs-ci: je n'ai pas voulu les faire tous écrire, pour ne pas charger de trop de lettres ceux à qui j'écrivois: mais encore à present les évéques sont venus au jour nommé, & ont été du même avis. On voit par là que cette lettre du pape Jules est le resultat du concile de Rome; & qu'il ne s'attribuë point à lui seul l'autorité de décider,

XXV. *Suite de la lettre du pape Jules.* *p. 745. D*

Il vient ensuite au fonds, & montre que ce n'est ni legerement ni injustement qu'il a reçû à sa communion S. Athanase & Marcel d'Ancyre. Eusebe, dit-il, m'a écrit auparavant contre Athanase, vous venez vous-même de m'écrire: mais plusieurs évêques d'Egypte & d'autres provinces m'ont écrit pour lui. Premierement les lettres que vous avez écrites contre lui se contredisent, & les secondes ne s'accordent pas avec les premieres: ensorte qu'elles ne font point de preuve. Deplus, si vous voulez que l'on croye vos lettres, on doit aussi croire celles qui sont en sa faveur: d'autant plus que vous êtes éloignez, & que ceux qui le défendent étant sur les lieux sçavent ce qui s'y est passé, connoissent sa personne, rendent témoignage à sa conduite, & assurent que tout n'est que calomnie. Ici il explique le fait d'Arsene, & encore plus celui d'Ischyras, comme il a déja été expliqué: montrant que la calomnie des Eusebiens paroissoit par leur propre information de la Mareote, & il ne manque pas de relever l'absurdité de prétendre, qu'Ischyras qui étoit malade au lit derriere la porte d'une petite chambre eût offert le sacrifice: puisqu'il faloit être pour cela debout devant l'autel; &

Sup. l. XI. n. 46. 47 49

p 747. C.

d'en produire pour témoin un catecumene ;
AN. 342. puisque quand l'heure de l'oblation étoit venuë, on faisoit sortir les catecumenes. Nous
p. 750. A. avons été étonnez, ajoûte-t'il, de voir que cette information touchant une coupe & une table sacrée se fit en présence du gouverneur & de sa cohorte, devant des payens & des Juifs : cela nous paroissoit d'abord incroyable, mais les actes en font foi. On ne permet pas aux prêtres d'y assister, eux qui sont les ministres des sacremens ; & devant un juge séculier, des catecumenes présens, & ce qui est pire, des payens & des Juifs ennemis du Christianisme, on informe touchant le corps & le sang de J. C. S'il s'étoit commis quelque crime, il faloit qu'il fût examiné légitimement dans l'église par des ecclesiastiques.

p. 748 C. Il ne manque pas de relever l'irregularité de l'ordination de Gregoire. Voyez, dit-il, qui sont ceux qui ont agi contre les canons : nous qui avons reçu un homme si bien justifié, ou ceux qui à Antioche à trente-six journées de distance, ont donné le nom d'évêque à un étranger, & l'ont envoyé à Alexandrie avec une escorte de soldats. On ne l'a pas fait quand Athanase fut envoyé en Gaule, car on l'auroit dû faire dèslors, s'il avoit été veritablement condamné : cependant à son retour il a trouvé son église vacante, & y a été reçû. Maintenant je ne sai comment tout s'est fait. Premierement, pour dire le vrai, après que nous avions écrit pour tenir un concile, il ne faloit pas en prévenir le jugement. Il blâme ici la précipitation du concile d'Antioche. Ensuite il ne faloit pas introduire une telle nouveauté dans l'église. Car qu'y a-t'il de semblable dans les canons ou dans la tradition apostolique ? que l'église étant en paix, & tant d'évêques vivans dans l'union

d'Athanafe évêque d'Alexandrie, on y envoye Gregoire étranger, qui n'y a point été baptifé, qui n'y eft point connu, qui n'a été demandé ni par les prêtres, ni par les évêques, ni par le peuple: qu'il foit ordonné à Antioche, & envoyé à Alexandrie, non avec des prêtres & des diacres de la ville, ni avec des évêques d'Egypte, mais avec des foldats: car c'eft ce que difoient ceux qui font venus ici, & de quoi ils fe plaignoient. Quand même Athanafe après le concile auroit été trouvé coupable, l'ordination ne fe devoit pas faire ainfi contre les loix & les régles de l'églife. Il falloit que les évêques de la province ordonnaffent un homme de la même églife, d'entre fes prêtres ou fes clercs. Si l'on avoit fait la même chofe contre quelqu'un de vous, ne crieriez-vous pas, ne demanderiez-vous pas juftice? Mes chers freres, nous vous parlons en verité, comme en la préfence de Dieu, cette conduite n'eft ni fainte, ni légitime, ni ecclefiaftique. Voilà les régles des élections, fuivant le témoignage de ce faint pape. AN. 342.

Venant à Marcel d'Ancyre, il témoigne être entierement fatisfait de fa foi, & la trouver conforme à celle de l'églife catholique: puis il ajoûte: Il nous a affuré qu'il avoit toûjours eu les mêmes fentimens; & nos prêtres qui avoient affifté au concile de Nicée, ont rendu témoignage qu'il étoit orthodoxe. Il ajoûte, que l'on avoit commis à Ancyre les mêmes excès qu'à Alexandrie, comme Marcel, & d'autres lui avoient appris; & continuë ainfi: On nous a fait des plaintes fi atroces contre quelques-uns de vous; car je ne les veux pas nommer, que je n'ai pû me réfoudre à les écrire: mais peut-être les avez-vous apprifes d'ailleurs. C'eft donc principalement pour cela que j'ai écrit & que p. 750. B. p. 751. D.

je vous ai invitez à venir, afin de vous le dire de
An. 341. bouche, & que l'on pût corriger & rétablir tout.
C'est ce qui doit vous exciter à venir, pour ne vous pas rendre suspects de ne pouvoir vous justifier.

753 B. Il les exhorte ensuite à corriger tous ces désordres, & dit, entre autres choses: O, mes freres, les jugemens de l'église ne sont plus selon l'évangile, ils vont désormais au bannissement & à la mort. Si Athanase & Marcel étoient coupables, il falloit nous écrire à tous, afin que le jugement fût rendu par tous. Car c'étoient des évêques & des églises qui souffroient, & non pas des églises du commun, mais celles que les apôtres ont gouvernées par eux-mêmes. Pourquoi ne nous écrivoit-on pas principalement touchant la ville d'Alexandrie? Ne sçavez-vous pas que c'étoit la coûtume de nous écrire d'abord, & que la décision devoit venir d'ici? Si donc il y avoit de tels soupçons contre l'évêque de ce lieu-là, il falloit écrire à notre église. Maintenant, sans nous avoir instruits, après avoir fait ce que l'on a voulu, on veut que nous y consentions sans connoissance de cause. Ce ne sont pas-là les ordonnances de Paul: ce n'est pas la tradition de nos peres, c'est une nouvelle forme de conduite. Je vous prie, prenez-le en bonne part, c'est pour l'utilité publique que je vous écris: je vous déclare ce que nous avons appris du bienheureux apôtre Pierre; & je le croi si connu de tout le monde, que je ne l'aurois pas écrit, sans ce qui est arrivé. Il faut bien remarquer ce que dit ici le pape Jules touchant les jugemens ecclesiastiques, & l'autorité de l'église Romaine, sans laquelle on ne doit point décider les affaires importantes: comme la déposition des évêques des premieres églises & des siéges apostoliques.

Mais il faut observer aussi que le pape ne s'attribuë pas ce droit à lui seul, mais à son église : & ces mots : Il faloit écrire à nous tous, semblent s'étendre encore plus loin, a tous les évêques d'Italie, & peut-être de tout l'occident; car c'étoit la coûtume de les consulter en ces rencontres : comme temoigne S. Ambroise avec les autres évêques d'Italie, dans une lettre écrite à l'empereur Theodose le grand, quarante ans après ceci. Ce qui paroît évidemment, c'est que la force des jugemens ecclesiastiques venoit du consentement universel. Le pape Jules conclut sa lettre sans aucune menace, en priant seulement les Orientaux de ne plus rien faire de semblable, & d'écrire plûtôt contre les auteurs de ces désordres : Afin, dit-il, de ne nous pas exposer à la risée des payens, & principalement à la colere de Dieu, à qui chacun de nous rendra compte au jour du jugement. Nous n'avons point d'autre original de cette lettre, que le grec rapp rté par S. Athanase, & comme il ne dit point que ce fût une traduction, on peut croire qu'elle avoit été écrite ainsi : car les papes ne manquoient pas d'interpretes & de secretaires.

AN. 342

Ambros. epist. 13. nova ed. p 816.

Vales observ. eccles lib. 1. c. 8.

XXVI.
Députation des Orientaux vers Constantin.
Socr II. c 18. Soz. III c. 10.
Athan. de Syn. p. 894 D.

Le pape voyant le peu d'effet de sa lettre, fit connoître à l'empereur Constant l'injustice que l'on faisoit à S. Athanase & à S. Paul de C. P. L'empereur en fut touché, & écrivit à Constantius son frere, le priant de lui envoyer trois évêques pour rendre compte de la déposition de Paul & d'Athanase. Constantius en envoya quatre : Narcisse de Neroniade, Theodore d'Heraclée, Maris de Calcedoine & Marc d'Arethuse en Syrie : qui vinrent en Gaule où étoit l'empereur, comme députez du concile d'Antioche. Maximin de Treves ne voulut point les recevoir ; & eux ne voulurent point accep-

AN. 342. ter de conference avec S. Athanase, prétendant justifier leur procedé & soûtenir le jugement des Orientaux. Et comme on leur demanda leur profession de foi, ils cacherent celle qui avoit été publiée à Antioche, c'est à dire, la seconde, & présenterent à l'empereur Constant la derniere, composée quelques mois aprés. Il vit ainsi qu'ils avoient persecuté ces deux évêques sans sujet; & que ce n'étoit pour aucun crime, come ils prétendoient, qu'ils rejettoient leur communion, mais parce qu'ils ne convenoient pas avec eux de la doctrine: ce qui obligea l'empereur à les renvoyer, sans se laisser persuader à leurs discours.

XXVII. Loix contre l'idolâtrie. *L. 2. Cod. Theod. de pagan. l. 3. ibid. v. Gothofred.*

On trouve quelques loix des deux empereurs données vers ce même tems contre l'idolâtrie. L'une de Constantius en 341. qui défend les sacrifices: l'autre de cette année 342. adressée au préfet de Rome, & par conséquent de Constant, qui ordonne que les temples qui sont hors la ville demeureront en leur entier: à cause des spectacles qui en avoient tiré leur origine, & dont il ne veut pas priver le peuple: mais au reste, il veut que toute superstition soit abolie. Par une autre loi de cette année 342. *L. 4. ibid* l'empereur ordonne que les temples seront fermez par tout, sans qu'il soit permis à personne d'en approcher, & défend les sacrifices, sous peine de la vie & de confiscation des biens: menaçant les gouverneurs des provinces de la même peine, s'ils negligent de punir ces crimes.

XXVIII. Persecution de Perse S. Simeon & S. Usthaza. *Sozom. II. c. 8. 9 Acta Sincera. p. 632*

Cependant Sapor roi de Perse persecutoit cruellement les Chrétiens, qui étoient en grand nombre dans son royaume. On croit que la foi y étoit entrée par le commerce de l'Osroëne & de l'Armenie avec la Perse; & elle s'y étoit tellement accruë par le tems, qu'il y avoit des églises nombreuses. Les mages en furent

ſenſiblement affligez : car c'étoit eux qui gouvernoient la religion des Perſes dès l'origine de la nation, étant comme une race ſacrée, où le ſacerdoce ſe conſervoit par ſucceſſion. Les Juifs naturellement ennemis des Chrétiens étoient auſſi jaloux de leurs progrez. Simeon ſurnommé le Foulon, autrement Jombaphée, étoit archevêque de Seleucie & de Cteſiphonte, les deux villes royales de Perſe, éloignées ſeulement l'une de l'autre d'environ trente milles ou dix lieuës: Seleucie étoit auſſi nommée Salec. Simeon fut accuſé auprès du roi Sapor d'être ami de l'empereur Romain, & de lui découvrir les affaires des Perſes. Sapor perſuadé de cette calomnie, comença par accabler les Chrétiens d'impoſitions exceſſives, pour les réduire à une pauvreté inſuportable: car il ſavoit que la plûpart s'éxerçoient au mépris des richeſſes; & il commit l'exaction de ces tributs à des hommes impitoyables. Enſuite, il ordonna de faire mourir par le glaive les prêtres & les miniſtres de Dieu, d'abatre les égliſes, de confiſquer leurs tréſors; & de lui amener Simeon, comme traître à la religion & à l'état. Cette perſecution commença la ſeptiéme année de Conſtantius, 343. de J. C. Les mages avec le ſecours des Juifs eurent bien-tôt abatu les égliſes.

AN. 343.

Hier. Chron.

Simeon fut pris & mené au roi chargé de fers. Il ne ſe proſterna point devant lui, comme il avoit accoûtumé: de quoi Sapor extrêmement irrité lui en ayant demandé la cauſe, Simeon répondit : Les autres fois on ne m'amenoit pas enchaîné pour trahir le vrai Dieu; c'eſt pourquoi je ſuivois ſans réſiſtance la coûtume d'honorer la royauté: maintenant il ne m'eſt plus permis de le faire, puiſque je viens combattre pour la religion. Après qu'il eut ainſi

An. 343. parlé, le roi lui commanda d'adorer le soleil; lui promettant de grandes récompenses, s'il obéïssoit, sinon le menaçant de le faire périr, & tous les Chrétiens avec lui. Comme il demeura ferme, le roi commanda qu'on le tînt quelque tems en prison: esperant apparemment qu'il changeroit de sentiment. Un vieil eunuque nommé Usthazade, qui avoit élevé le roi Sapor en son enfance, & étoit le premier de sa maison, se trouva assis à la porte du palais, comme on menoit Simeon en prison. Il se leva & se prosterna devant lui. Simeon lui fit des reproches vehemens d'un ton de colere, & passa en détournant le visage: parce qu'Usthazade, qui étoit Chrétien, s'étoit laissé contraindre depuis peu à adorer le soleil. Aussi-tôt l'eunuque pleurant avec de grands cris quitta l'habit blanc qu'il portoit, en prit un noir pour marque de deüil, & demeura assis devant le palais gémissant & fondant en larmes. Helas, disoit-il, que dois-je attendre de Dieu que j'ai renoncé: puisque dès à présent, à cause de lui, Simeon mon ancien ami s'est ainsi détourné de moi sans me vouloir parler?

Sapor l'ayant apris, envoya querir Usthazade & lui demanda la cause de son deüil, & s'il étoit arrivé quelque malheur dans sa maison. Non, Seigneur, répondit-il, mais plût à Dieu, qu'au lieu de ce qui m'est arrivé je fusse tombé dans toutes sortes de malheurs. Je suis affligé de vivre & de voir le soleil, que j'ai adoré en apparence, par complaisance pour vous. Je mérite la mort à double titre: pour avoir trahi J. C. & pour vous avoir trompé. Ensuite, il jura le createur du ciel & de la terre qu'il ne changeroit plus de sentiment. Le roi surpris de ce changement si peu attendu; n'en fut que plus irrité contre les Chrétiens, croyant qu'ils l'a-

voient procuré par des enchantemens. Toutefois la compassion qu'il avoit de ce vieillard, le fit paroître tantôt doux, tantôt cruel, pour tâcher de le gagner. Mais Usthazade protestoit toûjours qu'il ne seroit jamais si insensé, que d'adorer la créature pour le Créateur. Alors Sapor revint à la colere, & commanda qu'on lui coupât la tête. Comme les bourreaux le menoient, il les pria d'arrêter un peu, parce qu'il avoit quelque chose à dire au roi: & ayant appellé un des eunuques les plus fideles, il le chargea de dire à Sapor: Je n'ai besoin du témoignage de personne, pour vous assurer de l'affection avec laquelle je vous ai servi depuis ma jeunesse, & votre pere avant vous, vous en êtes assez informé. La seule récompense que je vous demande, est que ceux qui ne sçavent pas le sujet de ma mort, ne croyent pas que je sois puni pour avoir trahi l'état, ou pour quelque autre crime. C'est pourquoi je vous prie, qu'un crieur public déclare, que l'on coupe la tête à Usthazade, non comme méchant, mais comme Chrétien; & parce qu'il n'a pas voulu renoncer à son Dieu, pour obéïr au roi. Usthazade voulut ainsi réparer le scandale qu'il avoit causé, en adorant le soleil: & Sapor lui accorda sa demande, croyant épouvanter les Chrétiens, quand ils verroient qu'il n'épargnoit pas même un vieillard, par qui il avoit été élevé, & un domestique si fidele. AN. 343.

Simeon ayant appris dans la prison le martyre d'Usthazade, en rendit grace à Dieu; & le lendemain, qui étoit le vendredi-saint, le roi commanda qu'il mourut aussi par le glaive. Car ayant été encore amené devant lui, il avoit parlé très-courageusement de la religion: & n'avoit voulu adorer, ni lui ni le soleil. Le mê-

me jour du vendredi-saint, le roi commanda

An. 343. que l'on fît mourir aussi cent autres Chrétiens prisonniers; & que Simeon fût éxécuté le dernier, après les avoir vû mourir tous. C'étoit des évêques, des prêtres & des clercs de divers ordres. Comme on les menoit à la mort, le grand chef des mages s'avança, & leur demanda s'ils vouloient vivre & suivre la religion du prince, en adorent le soleil. Pas un n'accepta la vie à ce prix; & quand ils furent au lieu de l'éxécution, les bourreaux commencerent à couper des têtes. Cependant Simeon debout au milieu d'eux, les exhortoit à la constance, leur parlant de la mort & de la résurrection; leur prouvant par l'écriture, qu'une telle mort est la veritable vie, que la vraïe mort est d'abandonner Dieu par lâcheté; & que de toutes les bonnes œuvres, la plus excellente est de mourir pour Dieu. Après que les cent martyrs eurent été éxécutez, Simeon le fut aussi avec Abdechalas & Ananias, tous deux vieillards, & prêtres de son église, qui avoient été pris avec lui, & l'avoient accompagnez dans la prison.

Cap. 11. Pousiqués intendant des ouvriers du roi, étoit présent; & voyant Ananias qui trembloit comme on le préparoit au supplice: Mon pere, lui, dit-il, fermez un peu les yeux, & prenez courage vous allez voir la lumiere de J. C. A peine eut-il parlé, qu'il fut pris & mené au roi; & comme il confessa qu'il étoit Chrétien, & parla librement en faveur de la religion & des martyrs: le roi s'en tint offensé, & le fit mourir d'un nouveau genre de supplice. Les bourreaux lui percerent la gorge aupres des tendons, & par-là lui arracherent la langue. Sa fille vierge consacrée à Dieu, fut dénoncée en même-temps, & éxécutée à mort.

L'année suivante le même jour du vendredy saint, on publia par toute la Perse un édit de Sapor : qui condamnoit à mort, non seulement les ecclesiastiques, mais tous ceux qui se confesseroient Chrétiens. On dit qu'il y en eut alors une multitude innombrable, qui passerent par le tranchant de l'épée. Car les mages cherchoient avec soin par les villes & par les villages ceux qui s'étoient cachez; pendant que d'autres se découvroient eux-mêmes, pour ne pas paroître renoncer J. C. par leur silence. Comme on faisoit mourir tous les Chrétiens sans misericorde, il y en eut plusieurs d'executez même dans le palais: jusques à l'eunuque Azade très-cheri du roi, & dont il fut extrêmement affligé quand il apprit sa mort. Il défendit alors de tuer indifferemment tous les Chrétiens, & se réduisit aux ecclesiastiques.

AN. 344. XXIX. Autres martyrs S. Sadoth. Sainte Tarbe.

Le successeur de S. Simeon dans l'évêché de Seleucie & de Ctesiphonte fut S. Sadoth, ou Sadost, c'est à-dire, ami du roi: en effet, il étoit rempli de l'amour du roi celeste. Il assembla ses prêtres & ses diacres, qui se tenoient cachez par la crainte de la persecution, & leur raconta en ces termes un songe, qu'il avoit eu : J'ai veu cette nuit une échelle lumineuse qui touchoit au ciel; au haut étoit le S. évêque Simeon, dans une gloire immense, & moi j'étois en bas sur la terre. Il m'a dit avec une grande joie: Montez, Sadoth, montez, ne craignez point : je montai hier, vous monterez aujourd'hui. J'ai cru dèslors être appellé à la confession de J. C. & j'ai compris, que je souffrirai le martyre cette année, comme il le souffrit l'année derniere. Ensuite, il commença à exhorter son clergé au mépris de la mort, & au désir de la gloire éternelle.

Act sinc. p. 641.

AN. 344. Le roi Sapor vint cette année à Seleucie : on lui déféra Sadoth, & il se le fit amener avec son clergé & d'autres ecclesiastiques du païs voisin, des moines & des religieuses : le tout au nombre de cent vingt-huit personnes. On les chargea de fers, & on les mit dans une prison obscure & incommode, où ils demeurerent cinq mois dans de grandes souffrances. On leur lioit les jambes avec des cordes, & on leur serroit les épaules & les reins avec des pieces de bois pour les étendre : ensorte que leurs os craquoient, comme si l'on eût pressé des fagots de bois. En les tourmentant, on leur disoit : Adorez le soleil, obéïssez au roi & vous vivrez. S. Sadoth répondoit pour tous : qu'ils adoroient le createur & non le soleil qui est son ouvrage, ni le feu que les Perses adoroient aussi. Enfin, ils furent condamnez à perdre la tête : on les mena hors de la ville ; & ils ne cesserent point de loüer Dieu, jusqu'à ce qu'on les eût tous executez. S. Sadoth fut mené chargé de chaînes dans un païs nommé Bethuza, à la ville de Bethelapat, ou Bethelabad, & y eut la tête tranchée. Les Latins honorent ces saints Martyrs le vingt-uniéme de Février, & les Grecs le dix-neuviéme d'Octobre.

6. 12. En ce même tems la reine tomba malade ; & les Juifs accuserent les sœurs de l'évêque S. Simeon de l'avoir empoisonnée, pour vanger la mort de leur frere. Elles étoient deux : l'une vierge sacrée nommée Tarbula ou Pherbutha, l'autre veuve qui avoit renoncé aux secondes nôces. La reine crut facilement cette calomnie : tant par la disposition naturele des malades qui prêtent volontiers l'oreille aux remedes extraordinaires, que par la confiance particuliere qu'elle avoit aux Juifs ; car elle étoit dans leurs sentimens, & pratiquoit leurs cérémonies. On pri-

donc les deux sœurs, & avec elles une servante de Tarbula, vierge comme elle: on les mena au palais, & on les mit entre les mains des mages pour faire leurs procès. Le Mauptez, c'est ainsi que l'on nommoit le pontife des mages, vint les interroger avec deux autres officiers. Comme on leur parla de l'empoisonnement, dont on les accusoit: Pherbuta répondit, que la loi de Dieu condamne à mort les empoisonneurs comme les idolâtres, & qu'elles étoient autant éloignées de ce crime, que de renoncer à Dieu. Et comme on disoit qu'elles l'avoient fait pour venger leur frere. Pherbuta dit: Eh! quel mal avez-vous fait à mon frere? Il est vrai que vous l'avez fait mourir par envie; mais il vit & regne dans les cieux. Après cet interrogatoire on les envoya en prison. AN. 344. *Acta sinc. p. 639.*

Pherbuta étoit d'une beauté rare, & le mage en avoit été frappé. Il envoya donc secretement le lendemain lui dire, que si elle vouloit être sa femme, il obtiendroit du roi sa grace & celle de ses compagnes; mais elle le refusa avec mépris & indignation, disant qu'elle étoit épouse de Jesus-Christ, & ne craignoit point la mort, qui la réjoindroit à son cher frere. Les juges firent leur rapport au roi, comme si les martyres eussent été convaincuës de l'empoisonnement; & le roi ordonna de leur sauver la vie, si elles adoroient le soleil. Comme elles le refusoient, on remit aux mages à ordonner le genre de mort; & ils dirent que la reine ne pouvoit être guérie qu'en passant au milieu de leurs corps, coupez en deux. On mena donc ces saintes femmes devant la porte de la ville: chacune fut attachée à deux pieux, à l'un par le cou, à l'autre par les pieds: & les ayant ainsi étenduës, on les coupa par le milieu avec des sies: puis ayant planté en terre trois grandes pieces de

bois de chaque côté de la ruë ; on y pendit les moitiez de leurs corps. On apporta la reine dans cette ruë, & on la fit passer au milieu de cette boucherie, suivie d'une multitude innombrable de peuple : car c'étoit le jour que le roi recevoit certain tribut. Au reste, de couper des victimes en deux pour passer au travers, c'étoit en Orient une ancienne cérémonie, pratiquée dans les alliances, & approuvée même dans l'écriture. On trouve aussi que les Macedoniens prétendoient purifier leur armée en la faisant passer entre les moitiez d'une chienne coupée en deux.

Genes. XV. 10. *Jerem.* XXXIV. 18. *Liv. lib.* XL. *cap.* 6. *Curt.* X. *c.* 9.

XXX. Autres martyrs, S. Acepsimas, &c.

Sozom. II. *c.* 13.

Comme Sapor ne permettoit plus de faire mourir pour la religion que les ecclesiastiques, les mages parcourant toute la Perse, s'appliquerent à persécuter les évêques & les prêtres, principalement dans la province d'Adiabene, dont la plûpart des habitans étoient Chrétiens ; aussi étoit-elle sur la frontiere des Romains. On prit l'évêque Acepsimas, & plusieurs de ses clercs. Ensuite les mages ayant consulté, se contenterent de la capture du prélat, & renvoyerent les autres dépoüillez de leurs biens. Un prêtre nommé Jacques, suivit volontairement Acepsimas, & obtint des mages d'être mis en prison avec lui. Il lui rendoit avec joie les services dont il avoit besoin, à cause de son grand âge ; il pansoit ses plaïes, & le soulageoit, autant qu'il pouvoit. Car peu après sa prise, les mages le foüetterent cruellement avec des lanieres cruës, pour le contraindre à adorer le soleil : & comme il ne céda point, ils le remirent en prison. Un autre prêtre nommé Aïthalas, Azadan & Abdiesu diacres, étoient aussi en prison pour la religion, après avoir été rudement foüettez par les mages. Abdiesu signifie serviteur de Jesus. Long-temps après le grand chef des

mages parla de ces prisonniers au roi Sapor, qui lui permit de les punir comme il voudroit, s'ils n'adoroient le soleil. Le mage leur déclara cet ordre ; & comme ils répondirent nettement qu'ils ne trahiroient jamais Jesus-Christ ; il les tourmenta sans misericorde. L'évêque Acepsimas mourut en perseverant constamment dans la confession de la foi ; & des Armeniens qui étoient en ôtage chez les Perses, enleverent secretement ses reliques & les enterrerent. Les autres, quoiqu'ils n'eussent pas été moins tourmentez, vêcurent contre toute apparence ; & comme ils ne changeoient point de sentimens, on les remit en prison. Aïthalas en étoit ; à force de l'étendre en le frappant, on lui disloqua les jointures des bras avec les épaules ; ses mains demeurerent mortes & pendantes ; en sorte qu'il falloit lui mettre la nourriture dans la bouche. AN. 344.

Sous ce même regne, il y eut une multitude innombrable de prêtres, de diacres, de moines, de vierges, & d'autres personnes consacrées à la religion, qui souffrirent le martyre. On a conservé les noms de vingt-trois évêques, entre lesquels étoient Dausas & Milles. Dausas avoit été pris par les Perses, en un lieu nommé Zabdée, & fut alors martyrisé avec Mareabdes, chorévêque, & ses clercs, au nombre d'environ deux cens cinquante, qu'ils avoient aussi pris captifs. Milles avoit d'abord porté les armes en Perse, puis il embrassa la vie apostolique, & fut ordonné évêque d'une ville du pays. Il y souffrit beaucoup, & fut souvent battu & traîné, sans pouvoir convertir personne : de sorte qu'il se retira mal content, donnant sa malediction à cette ville. Peu de temps après les principaux de ce lieu ayant offensé le roi, il y envoya une armée, avec trois cens éléfans ; la ville fut ren- *Cap.* 14.

versée & réduite en terre labourable. Cependant Milles s'en alla en dévotion à Jérusalem, portant seulement un sac, où étoit le livre des évangiles: de-là il passa en Egypte, pour y visiter les moines; enfin il souffrit le martyre; & des Syriens écrivirent sa vie pleine de miracles. Il y eut un très-grand nombre d'autres martyrs en Perse, qui souffrirent de très-cruels tourmens: car le pays étoit fertile en telles inventions. On avoit conservé les noms de seize mille, tant hommes que femmes; le reste étoit en si grand nombre, que l'on n'avoit jamais pû le sçavoir, quelque soin qu'en eussent pris les Perses, les Syriens, & les habitans d'Edesse.

AN. 344.

XXXI. Mission de Theophile l'Indien. *Philostorg. lib.* III. *c.* 4. *5. 6.*

Le christianisme faisoit toûjours du progrès hors l'empire Romain; & l'empereur Constantius prit soin de l'étendre, par une ambassade qu'il envoya aux peuples, que l'on nommoit alors Homerites, qui habitoient l'extrémité de l'Arabie heureuse vers l'ocean, & que l'on prétendoit être les anciens Sabéens. Ils gardoient la circoncision le huitiéme jour, comme descendus d'Abraham par Cétura, & ne laissoient pas d'adorer le soleil, la lune & les démons du pays. Il y avoit grand nombre de Juifs mêlez avec eux. Constantius y envoya donc un ambassade, avec des présens magnifiques, pour gagner le chef de la nation, entre autres, deux cens des plus beaux chevaux de Cappadoce; le priant de permettre que l'on bâtit des églises pour les Romains qui y voyageoient, & pour ceux du pays qui se voudroient convertir: les ambassadeurs portoient avec eux de quoi faire la dépense de ces bâtimens. Un des principaux de cette ambassade étoit Theophile l'Indien, qui ayant été envoyé en ôtage très-jeune au grand Constantin, par les habitans de l'isle Diu sa pa-

trie, avoit demeuré long-tems chez les Romains ; & embrassé la vie monastique avec une grande reputation de vertus. Eusebe de Nicomedie l'avoit ordonné diacre ; & à l'occasion de cette ambassade, les Ariens lui firent donner la dignité d'évêque. Car il étoit de leur parti ; & peut-être ne procurerent-ils cette mission que par jalousie, de celle que Frumentius avoit faite de l'autre côté de la mer rouge en Ethiopie, & qui avoit été appuyé par S. Athanase. Ce qui est certain est que Theophile l'Indien étoit de leur parti, qu'ils l'élevoient jusques au ciel, & lui attribuoient le don des miracles.

AN. 344.

Sup. livr. XI. n. 38.

L'ambassade eut un grand succez, nonobstant la resistance des Juifs : le prince des Homerites se convertit & fit bâtir trois églises, non aux dépens de l'empereur, mais aux siens : l'une dans la ville capitale de toute la nation nommée Tafar ou Dafar : l'autre à Adan ou Aden, qui étoit la ville, où les Romains abordoient pour le commerce vers l'Ocean : la troisiéme à la ville de commerce des Perses à l'embouchure du golfe persique. Theophile ayant dedié ces églises, & y ayant mis autant qu'il put les ornemens convenables, passa dans l'isle de Diu sa patrie, & de là en d'autres parties des Indes, où il reforma quelques abus dans les pratiques de la religion : car ils écoutoient assis la lecture de l'évangile ; & faisoient d'autres choses contre les regles. Enfin de la grande Arabie il passa de l'autre côté de la mer rouge chez les Ethiopiens Auxumites, où Frumentius étoit évêque. Etant revenu de tous ces voiages, il reçût de grands honneurs de l'empereur Constantius ; & demeura avec le titre d'évêque sans être attaché à aucune église particuliere.

AN. 345. XXXII. Longue formule des Orientaux. *Athan. de Synod p.* 895. *Soc.* II. *c* 19. *Sozom.* III. *c.* 11. *V. Pagi. an.* 344. *n.* 2.

Les Eusebiens s'assemblerent à Antioche, trois ans après qu'ils eurent envoyé aux Occidentaux la quatriéme formule de foi, dont il a été parlé: c'est-à-dire, l'an 345. Dans ce concile ils en firent encore une nouvelle, qui pour sa longueur fut nomée Macrostiche ou à longues lignes, & qui ne contient rien que l'on puisse absolument condamner. D'abord c'est l'exposition de la foi, formée presque toute des paroles de l'écriture sainte, sans parler de consubstantiel ni de substance. Ensuite on condamne ceux qui disent que le fils est tiré du neant, ou d'une autre hipostase & non de Dieu; & qu'il y a eu un temps ou un siecle où il n'étoit point. On condamne aussi ceux qui disent, qu'il y a trois dieux, ou que J. C. n'est pas Dieu, ou qu'avant les siecles il n'étoit ni le Christ ni le Fils de Dieu: ou que le pere, le Fils & le S. Esprit sont le même: ou que le Fils n'est pas engendré, ou que le Pere ne l'a pas engendré par sa volonté. C'est-à-dire, come ils l'expliquent ensuite, que l'on ne doit pas dire, qu'il l'ait engendré malgré lui par une necessité forcée. Ils disent que le Pere, le Fils & le S. Esprit sont trois choses ou trois personnes. Ils condamnent Paul de Samosate, qui nioit que J. C. fût Dieu avant les siecles, & disoit que ce n'étoit qu'un pur homme, qui par son merite avoit été fait Dieu: mais ils reconnoissent qu'il est de sa nature Dieu veritable & parfait; qui étant Dieu s'est fait homme, sans perdre ce qu'il étoit.

Ils condamnent encore ceux qui l'appellent simple verbe de Dieu & sans substance propre: comme étant dans un autre, tantôt comme parole proferée, tantôt comme parole conçûë: voulant qu'il n'ait été avant les siecles ni Christ, ni Fils de Dieu, ni son image, ni media-

diateur : mais qu'il soit devenu Christ & Fils de Dieu depuis l'incarnation, c'est-à-dire depuis environ quatre cens ans ; que son regne ait commencé alors & doive finir au jugement. Tels sont, disent-ils, les sectateurs de Marcel & de Photin d'Ancyre. Et après l'avoir refuté, ils ajoutent : Nous croyons que J. C. n'a reçû aucune dignité nouvelle ; mais qu'il a toujours été parfait & en tout semblable au pere. Nous condamnons aussi ceux qui disent que le même est pere, fils & saint Esprit, appliquant les trois noms à une seule & même personne ; puisque par l'incarnation ils rendent comprehensible & passible le pere qui est incomprehensible & impassible. Ce sont ceux que les Romains nomment Patropassiens & nous Sabelliens. Ils finissent par ces mots : Nous avons été obligez de faire cette exposition de foi plus étendue, après celle que nous avions donnée en abregé. Nous ne le faisons pas par vanité : mais pour effacer tous les soupçons de ceux qui ne connoissent pas nos sentimens ; & pour faire connoître à tous les Occidentaux la calomnie des heretiques, & la pure doctrine des Orientaux, fondez sur le témoignage inébranlable des écritures.

AN. 345.

Photin qui est ici condamné avec Marcel d'Ancyre étoit évêque de Sirmium capitale de l'Illyre. Il étoit né en Galatie & à Ancyre même, & avoit été instruit par l'évêque Marcel, dont il fut quelque tems diacre. Il parloit facilement, étoit éloquent, & persuasif : ce qui lui attacha fortement son peuple : depuis qu'il fut évêque. Mais ses mœurs étoient corrompues ; & sa doctrine le fut bien-tôt, jusqu'à devenir heretique. Il nioit la trinité, ne reconnoissant qu'une seule opération ou énergie dans le pere, le verbe & le S. Esprit. Selon lui, le

Hier. script. Socr. II. c. 18. Sever Sulp. II. Vincent. Lirin. Comm. I. Epiph. hær. 71 Hilar. frag. p. 411. edit. Paris. 1605.

AN. 346. pere seul étoit Dieu : le S. Esprit ne subsistoit pas personellement, le Christ & le fils de Dieu n'étoit pas avant Marie, & n'étoit pas Dieu, mais un pur homme né toutefois d'une vierge par operation du S. Esprit. Ainsi il joignoit les erreurs de Sabellius & de Paul de Samosate. C'est ici le premier concile où nous le trouvons condamné; il le fut plusieurs fois depuis; & comme son nom signifie en grec lumineux, les anciens l'ont quelquefois nommé Scotin, qui veut dire tenebreux.

Inf. n 39

XXXIII. Concile de Milan.

Socr II. 20. Sozom. III. c II. Athan. Syn. p. 895. D. apolog. I. p. 676. A.

Les Orientaux envoyerent en Occident leur longue formule, par Eudoxe de Germanicie, Macedonius de Mopsueste, Martyrius, Demophile, & quelques autres évêques. Ils trouverent plusieurs évêques Occidentaux assemblez à Milan, où étoit l'empereur Constant, & il y avoit même fait venir S. Athanase. Les Occidentaux refuserent de souscrire cette nouvelle formule quelque instance qu'en fissent les députez Orientaux, & dirent qu'ils se contentoient de la foi de Nicée, sans vouloir rien chercher au-delà. Au contraire, ils presserent les députez Orientaux de condamner la doctrine d'Arius; ce qu'ils refuserent, & se retirerent en colere du concile de Milan : c'étoit l'an 346. S. Athanase étoit venu à ce concile sans en sçavoir le sujet; & il apprit que quelques évêques avoient prié l'empereur Constant d'écrire à son frere Constantius, pour assembler un concile d'Orient & d'Occident, afin de réunir l'église divisée, & de rétablir Athanase & Paul dans leurs sieges; comme Constant en avoit plusieurs fois prié Constantius par lettres; mais inutilement. Constantius se rendit à la proposition du concile, & on convint de le tenir à Sardique en Illyrie, métropole des Daces, aux confins des deux empires. Les évêques qui ex-

Epist. 2. Liber. ad Const Pagi. 344. n. 3. &c apol I. ibid Socr II. c. 20. Soz. II. c. II.

Ep. p seudo syn. ap. Hilar frag & t. 3 Conc. p. 700.

citerent le plus l'empereur Constant à demander ce concile, furent le pape Jules, Osius & S. Maximin de Treves. AN. 437.

XXXV. Concile de Sardique. Ath. a ol. 2.p754.C. Socr. II. c. 20. Sozom. III. c. 11. Inscript. epist synod. & epist. pseudosyn. Athan ad solit. p. 819. D. Athan ad solit. p. 818. B.

Le concile se tint donc à Sardique du commun consentement des deux empereurs & par leur ordre, la onziéme année depuis la mort du grand Constantin sous le consulat d'Eusebe & de Rufin; c'est-à-dire l'an 347. Il s'y trouva des évêques de plus de trente-cinq provinces, entr'autres d'Italie, d'Espagne, de Gaule, d'Afrique, de Pannonie, de Dacie, de Thrace, de Macedoine, de Thessalie, d'Achaïe, des Cyclades, de Crete, de Phrygie & des autres provinces de l'Asie mineure: de Cappadoce, de Galatie: de Cilicie: de Syrie; de Mesopotamie, de Phenicie, de Palestine, d'Arabie, de Thebaïde, d'Egypte. Le nombre des évêques étoit environ de cent soixante & dix: cent Occidentaux & les autres Orientaux. Les plus celebres furent le grand Osius de Cordouë, Protogene de Sardique, Protais de Milan, Severe de Ravenne, Lucille de Veronne, Janvier de Benevent, Vincent de Capouë, Verissime de Lion, Maximin de Treves, Euphratas de Cologne, Gratus de Carthage. S. Athanase, Marcel d'Ancyre & Asclepas de Gaze ne manquerent pas aussi de s'y trouver; & ils étoient le principal sujet du concile. Le pape Jules s'excusa d'y venir sur la crainte que les schismatiques & les heretiques ne profitassent de son absence pour nuire à son troupeau: & son excuse fut approuvée par le concile. Il envoya à sa place les prêtres Archidame & Philoxene & le diacre Leon.

Synodica ad Jul.

De la part des Orientaux ou plûtôt des Eusebiens, les principaux évêques étoient Theodore d'Heraclée, Narcisse de Neroniade, Estienne d'Antioche, Acace de Cesarée en Palestine,

Menophante d'Ephese, Ursace & Valens: Quintien de Gaze, Marc d'Aterhuse, Eudoxius de Germanicie, Basile d'Ancyre, Callinique de Peluse Melecien, & le fameux Ischyras. Ils menoient avec eux deux comtes, Musonien & Hesychius qui avoit la charge de Castrensis: c'étoit un officier de la chambre de l'empereur. Les Eusebiens croyoient à leur ordinaire dominer dans le concile par l'autorité séculiere; & cette esperance les y faisoit venir avec un grand empressement.

AN. 347.

Cang. Gloss. Gr. & gloss. lat.

Athan. 2. apol. p. 754 D. & ad solit. p. 818 C.

Mais quand ils virent que les Occidentaux n'avoient à leur tête qu'Osius, & que ce concile seroit un jugement purement ecclesiastique, sans assistance de comte ni de soldats: ils furent surpris & troublez par le remors de leur conscience. Ils s'étoient imaginez que S. Athanase & les autres accusez n'oseroient pas même se presenter: cependant ils les voyoient comparoître hardiment. Ils voyoient qu'il étoit venu contre eux-mêmes des accusateurs de diverses églises, avec les preuves en main: que quelques-uns de ceux qu'ils avoient fait bannir, se représentoient avec les chaînes; dont on les avoit chargez: que des évêques venoient parler pour d'autres qui étoient encore exilez: que des parens & des amis de ceux qu'ils avoient fait mourir se presentoient: que d'autres évêques racontoient comment par des calomnies ils avoient mis leur vie en peril, & avoient fait effectivement perir de leurs confreres; entr'autres l'évêque Theodule, qui étoit mort dans sa fuite. Quelques uns montroient les coups d'épée qu'ils avoient reçûs: d'autres se plaignoient de la faim qu'on leur avoit fait souffrir. Ce n'étoit pas seulement des particuliers, mais des églises entieres, dont les députez représentoient les violences des soldats & de la populace, les

menaces des juges, les suppositions de lettres fausses; les vierges dépouillées, les ministres sacrez emprisonnez, les églises brulées; & tout cela pour contraindre les catholiques à communiquer avec les Ariens. Les Eusebiens voyoient encore que deux évêques Orientaux Arius ou Macaire d'Alexandrie, & Asterius de Petra en Arabie, ayant fait le voyage avec eux, les avoient quittez, pour se joindre aux Occidentaux, à qui ils avoient découvert leurs fourberies & leurs allarmes.

AN. 347.

Epist. Synod. ad omn. epis. ap. Athan. p. 762. B.

Voyant tout cela, ils résolurent de venir à Sardique, pour témoigner de la confiance en leur cause: mais y étant arrivez, ils se renfermerent dans le palais où ils étoient logez; & se dirent les uns aux autres: Nous sommes venus pour une chose, & nous en voyons une autre; nous avons amené des comtes, & le jugement se fait sans eux: nous serons assurément condamnez. Vous savez tous quels sont les ordres des empereurs: Athanase a les procedures de la Mareote, qui ne serviront qu'à le justifier & à nous couvrir de confusion. A quoi donc nous arrêtons-nous? inventons des prétextes & nous retirons: il vaut mieux fuir, quelque honte qu'il y ait, que d'être convaincus & jugez calomniateurs. Si nous fuyons, nous pouvons encore soutenir notre parti: s'ils nous condamnent en notre absence, nous avons la protection de l'empereur, qui ne nous laissera pas chasser de nos églises. Telles étoient les pensées des Eusebiens. Osius & les autres évêques leur parloient souvent: relevant la confiance de S. Athanase & des autres accusez. Si vous craignez le jugement, disoient ils, pourquoi êtes-vous venus? Il falloit ne pas venir, ou ne pas reculer ensuite. Voilà Athanase & ceux que vous accusiez en leur absence: ils se presentent afin

ad Solit. p. 818.

que vous puissiez les convaincre, si vous avez de quoi le faire. Si vous en faites semblant sans le pouvoir, vous êtes des calomniateurs manifestes, & c'est le jugement que le concile portera de vous.

AN. 347.

Epist. Synod ad Alex. Item. epist ad omnes episc.

Les peres du concile representerent souvent tout cela aux Orientaux de vive voix & par écrit : mais le prétexte qu'ils prirent d'abord, pour ne se pas joindre à eux, fut qu'ils communiquoient avec Athanase, Marcel & les autres accusez, qui étoient assis & conferoient avec eux dans l'église, où apparemment se tenoit le concile suivant la coutume & qu'ils celebroient avec eux les divins mysteres. Ils demandoient que les Occidentaux commençassent par les separer de leur communion. Ceux-ci soûtenoient, que cela n'étoit ni convenable ni possible, puisqu'Athanase avoit pour lui le jugement du pape Jules, rendu avec grande connoissance de cause, & le témoignage de quatre-vingt évêques. Les Orientaux prétendoient qu'Athanase, Marcel & les autres dont ils se plaignoient, étoient jugez par les conciles, contre lesquels on ne pouvoit plus revenir: d'autant moins que la plupart des témoins, des juges & des autres personnes necessaires ne vivoient plus. On leur répondoit, que le concile de Sardique étoit assemblé pour examiner ces prétendus jugemens; qu'Athanase se présentoit pour être jugé, au lieu qu'on l'avoit condamné absent, & que les procedures faites contre lui étoient rapportées.

Epist. pseudos.

Epist. pseudos.

Les Orientaux se réduisirent à dire: Puisque des six évêques qui ont fait l'information dans la Mareote, il y en a encore cinq des vivans; que l'on envoie de chaque côté quelques évêques sur les lieux où Athanase a commis les crimes: s'ils se trouvent faux, nous serons con-

damnez, & non-recevables à nous plaindre ni aux empereurs, ni au concile, ni à aucun évêque: s'ils se trouvent vrais, vous serez condamnez & non-recevables, vous qui avez communiqué avec Athanase depuis sa condamnation. Mais les Occidentaux refuserent cette proposition qui ne tendoit qu'à éluder le jugement, & à multiplier les procedures inutiles: outre que Gregoire étant le maître en Egypte, les Eusebiens y eussent fait ce qu'ils auroient voulu. Comme ils étoient venus trouver Osius dans l'église où il demeuroit, il les invita à proposer ce qu'ils avoient à dire contre Athanase, les exhortant à parler hardiment, & les assurant qu'ils ne devoient attendre qu'un jugement très-équitable. Il le fit une & deux fois: ajoûtant que s'ils ne vouloient pas parler devant tout le concile, ils s'expliquassent du moins à lui seul. Je vous promets, disoit-il, que si Athanase se trouve coupable, nous le rejetterons absolument: & quand même il se trouveroit innocent & vous convaincroit de calomnie, si vous ne pouvez vous résoudre à le recevoir, je me fais fort de l'emmener en Espagne avec moi. S. Athanase consentoit à cette proposition: mais ses ennemis se défioient tant de leur cause, qu'ils la refuserent comme les autres.

AN. 347.

Epist. Osii ap. Ath. ad Sol. p. 839. A.

Le concile étoit d'ailleurs bien informé de leur mauvaise volonté, par Macaire & Asterius, qui les avoient quittez après être venus d'Orient avec eux. Ces deux évêques racontoient, que pendant tout le voyage les Eusebiens faisoient en certains lieux des assemblées, où ils avoient résolu que quand ils seroient arrivez à Sardique, ils ne se soumettroient à aucun jugement & ne s'assembleroient pas même avec le conci-

Synodic ap. Ath. p. 765. C.

AN. 347. le : mais qu'ayant signifié leur presence par une protestation, ils se retireroient promptement. En effet étant arrivez ils ne permirent point à ceux qui étoient venus d'Orient avec eux d'entrer dans le concile ni même d'approcher de l'église où il se tenoit. Car il y avoit plusieurs évêques Orientaux attachez à la saine doctrine, qui vouloient se séparer d'eux, & qu'ils retenoient par menaces & par promesses. C'est ce que témoignoient Macaire & Asterius, se plaignant de la violence qu'ils avoient eux-mêmes soufferte.

XXXV. Retraite des Orientaux, & jugement du concile. *Sozom. l. II. c. 11 Athan. ad solit. p. 819.*

Les Eusebiens ne pouvant plus reculer, & le jour marqué pour le jugement étant expiré : ils dirent qu'ils étoient obligez de se retirer, parce que l'empereur leur avoit écrit, pour celebrer sa victoire sur les Perses ; & ils n'eurent point de honte d'envoyer une telle excuse par Eustathe prêtre de l'église de Sardique. Le concile ne pouvant plus douter de leur mauvaise intention, leur écrivit nettement : Ou venez vous défendre des accusations dont vous êtes chargez ; particulierement des calomnies ; ou sachez que le concile vous condamnera comme coupables, & déclarera ceux qui sont avec Athanase innocens & exempts de tout reproche. Leur conscience les pressa plus que cette lettre : ils s'enfuirent en diligence, & se retirerent à Philippopolis en Thrace.

Synodica ad Julium. Ath. ad Antioch. p. 576. c.

Il y avoit trois choses à traiter dans le concile : la foi catholique, les causes de ceux que les Eusebiens accusoient ; & les plaintes formées contre les Eusebiens mêmes. On proposa de composer une nouvelle profession de foi : & cette proposition fut soûtenue avec chaleur, & rejettée par le concile avec indignation. Il ordonna que l'on n'écriroit rien touchant la foi : & que l'on se contenteroit du symbole de Nicée,

parce qu'il n'y manquoit rien ; & qu'en faisant une autre formule, il sembleroit que l'on jugeât ce symbole imparfait, & on donneroit prétexte à ceux qui vouloient écrire souvent des confessions de foi. Ceux qui avoient fait cette proposition ne laisserent pas de dresser une formule, que quelques-uns firent passer depuis sous le nom du concile de Sardique.

An. 347.

ap. Theod. II. c. 8.

On traita l'affaire de S. Athanase ; & quoique la fuite de ses adversaires le justifiât assez ; on examina de nouveau leurs accusations, autant qu'on le pouvoit en leur absence. Quant au meurtre d'Arsene la calomnie étoit évidente & grossiere ; puisqu'il vivoit comme tout le monde savoit, & qu'il se montroit lui-même. Quant au calice brisé chez Ischyras, les propres informations faites par les adversaires dans la Mareote détruisoient leur prétention : d'ailleurs deux prêtres autrefois Meleciens, & depuis reçûs par S. Alexandre, rendoient témoignage que jamais Ischyras n'avoit été prêtre, même du tems de Melece. Ainsi on reconnut la justice du jugement rendu à Rome par le pape Jules en faveur d'Athanase ; & la verité du témoignage, que lui rendoient les quatre-vingt évêques d'Egypte. Sa cause se trouva sans aucune difficulté, & tous les évêques le reconnurent innocent, & le confirmerent dans la communion de l'église. Ils déclarerent encore innocens quatre prêtres d'Alexandrie, que les Eusebiens avoient persécutez & obligez à fuir pour éviter la mort, savoir Aphthone, Athanase fils de Capiton, Paul & Plution. Leurs noms, hormis celui de Paul, se trouvent dans la protestation contre l'information de la Mareote : ce qui montre leur attachement à saint Athanase.

Epist Synod ad Alex. ap. Ath. p. 757 758. Item. ad omn episc. ibid. p. 763.

p. 759. D. p 791.

Le concile examina la cause de Marcel d'An-

cyre. Et comme les Eusebiens renfermoient leur accusation dans son écrit contre Asterius, qu'ils prétendoient être plein d'heresie : le concile fit lire cet écrit, & trouva qu'il n'avançoit que par maniere de questions, ce que l'on prétendoit qu'il eût soutenu. En lisant ce qui précédoit & ce qui suivoit, on voyoit qu'il étoit orthodoxe; car il ne disoit point, comme ils prétendoient, que le verbe de Dieu eût pris son commencement de la sainte vierge Marie, ni que son regne dût finir : mais que son regne étoit sans commencement & sans fin. Ainsi le concile le déclara innocent. Asclepas de Gaze rapporta les procedures faites à Antioche en presence de ses accusateurs & d'Eusebe de Cesarée; & son innocence parut par les avis de ceux qui l'avoient jugé dans le même concile, qui déposa sur des calomnies S. Eustathe évêque d'Antioche. Les peres du concile de Sardique jugerent donc Asclepas pleinement justifié.

AN. 347. *Epist Pseud ap. Ath p. 764. C.*

Sup. liv XI. *n.* 40.

Ils vinrent ensuite à la troisiéme question qu'ils avoient à juger, & qui sans doute étoit la plus considerable : savoir les plaintes formées de toutes parts contre les Eusebiens. La plus capitale étoit celle que le pape Jules avoit déja si bien relevée dans sa lettre : qu'ils communiquoient avec les Ariens condamnez au concile de Nicée, & notez en particulier; & que non-seulement ils les avoient reçûs dans l'église, mais encore qu'ils avoient élevé les diacres au sacerdoce & les prêtres à l'épiscopat. On voyoit par tout leur dessein d'établir cette heresie : car toutes les violences, qu'ils avoient commises à Alexandrie & ailleurs, n'étoient que contre ceux qui refusoient de communiquer avec les Ariens. Ils furent convaincus de calomnie par la justification de ceux qu'ils a-

Synod. ad. omnes.

voient voulu perdre. Theognis en particulier fut convaincu d'avoir fabriqué de fausses lettres contre Athanase, Marcel & Asclepas, afin d'irriter les empereurs contre eux : les lettres furent lûes dans le concile & ceux qui avoient été alors diacres de Theognis en montrerent la fausseté. On prouva que Valens avoit voulu quitter son église de Murse pour usurper celle d'Aquilée beaucoup plus considerable ; & que dans la sédition excitée à cette occasion, un évêque nommé Viator avoit été tellement pressé & foulé aux pieds, qu'il en étoit mort le troisiéme jour à Aquilée même.

AN. 347.

Synod. ad Jul.

Le concile prononça donc une condamnation contre les chefs de cette faction, que l'église avoit tolerez jusques-là ; savoir Thedore d'Heraclée, Narcisse de Neroniade, Estienne d'Antioche, George de Laodicée, Acace de Cesarée en Palestine, Menophante d'Ephese, Ursaec de Singidon & Valens de Murse. Ces huit furent déposez & excommuniez : c'est-à-dire privez non seulement de l'épiscopat, mais de la communion des fideles. On traita de même les trois usurpateurs des sieges de S. Athanase, de Marcel & d'Asclepas : c'est-à-dire Gregoire d'Alexandrie, Basile d'Ancyre & Quintien de Gaze. On défendit de les reconnoître pour évêques, d'avoir aucune communication avec eux, de recevoir leurs lettres & de leur écrire.

Synod ad om. p. 766.

XXXVI. Lettres du concile de Sardique.

Tel fut le jugement du concile de Sardique qu'il déclara par quatre lettres synodales ; l'une aux empereurs, l'autre à tous les évêques, la troisiéme au pape Jules en particulier, la quatriéme aux églises dont les évêques avoient été rétablis. Nous avons la lettre adressée à l'église d'Alexandrie, la lettre à tous les évêques & la lettre au pape Jules : mais celle qui fut

ap. Athan. apol. 1 p. 756 ap. Theodor. II. c. 8.

AN. 447. Ep synod. ad Alex.

écrite aux empereurs est perdue. Elle contenoit le récit de tout ce qui s'étoit passé, & tendoit à prier les empereurs de faire cesser la persécution des Ariens;& empêcher que les magistrats,qui ne doivent avoir soin que des affaires publiques, ne jugeassent les clercs, & n'employassent leur autorité séculiere pour inquiéter les fideles, sous prétexte des affaires ecclesiastiques.

To. 2. conc. p. 660.

La lettre au pape approuve les raisons par lesquelles il s'étoit excusé de venir au concile;& ajoûte qu'il est très-convenable que les évêques apportent de tous côtez les affaires au chef de l'église, c'est à dire au siege de saint Pierre. Ils disent sommairement ce qui s'est passé dans le concile; sur les trois points qu'il avoit à traiter: la foi, les évêques persecutez, & les crimes des Ariens: Car, disent-ils, les empereurs ont permis que tout fût examiné de nouveau. Les peres se rapportent du surplus, aux actes & aux pieces,à la relation que les légats du pape lui en feroient de vive voix, & à la lettre aux empereurs dont ils lui envoyent copie. Ils le prient de donner connoissance par écrit de tout ceci aux évêques d'Italie, de Sicile & de Sardaigne: de peur que par ignorance ils ne reçoivent des lettres de ceux que le concile a excommuniez.

To. 2. conc. p. 664. & ap. Athan. p. 756.

La lettre à l'église d'Alexandrie porte, que le concile a reconnu la justice & l'exactitude du jugement rendu par le pape en faveur de S. Athanase: ce qui marque que le concile l'avoit examiné. Ensuite ils expliquent au long les preuves de la calomnie des Eusebiens, & dans leur maniere d'agir & dans le fonds des accusations: ils exhortent l'église d'Alexandrie à conserver avant toutes choses la foi catholique; pour laquelle & pour leur évêque Athanase ils doi-

vent souffrir toutes sortes de persécutions, les regardant comme une espece de martyre. Ils déclarent la déposition de Gregoire, ou plutôt la nullité de son ordination : exhortant tous ceux qui ont communiqué avec lui par crainte ou par fraude, à l'abandonner & à se réunir à l'église catholique. Avec cette lettre ils joignoient la copie de la lettre à tous les évêques: Afin, disent les peres du concile, que vous donniez votre consentement à ce que nous avons ordonné. Enfin la lettre à tous les évêques contient une ample relation de tout ce qui s'étoit passé au concile, comme il a été raporté: car c'est là principalement que nous envoyons l'histoire. Elle finit en ces termes: Ayez soin, nos chers confreres, de donner votre consentement comme presens en esprit à notre concile, & de le marquer par votre souscription, afin de conserver l'uniformité de sentimens entre tous nos collegues. Quelques-uns joignoient à cette lettre la profession de foi qui avoit été proposée & rejettée par le concile: mais elle en doit être retranchée.

AN. 347.

To. 2. conc. p. 670. ap. Ath. p. 760. ap. Hilar. fragm. ap. Theod. II. c. 8.

Theod. ibid. v. Vales.

Le concile de Sardique fit aussi vingt canons de discipline, proposez par divers évêques, la plûpart par Osius, & approuvez par tous les autres. Les deux premiers sont contre les translations en ces termes: Osius évêque de Cordouë a dit: Il faut déraciner absolument la pernicieuse coutume, & défendre à aucun évêque de passer de sa ville à une autre. Il ne s'en est point trouvé qui ait passé d'une grande à une petite: ainsi il est manifeste qu'ils n'y sont poussez que par l'avarice & l'ambition. Si vous l'approuvez tous, cet abus sera puni plus severement, ensorte que celui qui l'aura commis n'ait pas même la communion laïque. Tous répondirent : Nous l'approuvons. Osius ajoûta : S'il

XXXVII. Canons de Sardique.

To. 2. conc. p. 644.

Can. I.

Can. 2.

AN. 347. s'en trouve quelqu'un assez insensé, pour vouloir s'excuser & soûtenir qu'il a reçû des lettres du peuple : il est manifeste que l'on aura pû corrompre par argent quelque peu de ceux dont la foi n'est pas sincere, pour les faire crier dans l'église, & le demander pour évêque. Il faut donc condamner absolument ces artifices : ensorte que celui-là ne reçoive pas même à la mort la communion laïque. Ordonnez-le si vous l'approuvez tous. Le concile a répondu : Nous l'approuvons. En ceci le concile de Sardique déroge au concile de Nicée : qui ordonnoit de ne refuser la communion à aucun de ceux qui la demanderoient à la mort.

Can. Nic. 13

Can 5. lat. Osius proposa encore ce canon touchant les ordinations des évêques : S'il ne reste qu'un évêque dans une province qui en avoit plusieurs : & qu'il néglige de venir pour en ordonner un ; le peuple étant déja assemblé ; les évêques de la province voisine doivent l'inviter à se trouver avec eux pour ordonner un évêque qui remplisse un des sieges vacans : s'il ne répond pas à leurs lettres : ils satisferont le peuple & feront l'ordination sans lui. Au reste, on ne doit point permettre d'ordonner un évêque dans un village ou dans une ville si petite qu'un seul prêtre y peut suffire, pour ne pas avilir le nom & la dignité d'évêque. Ceux donc qui sont invitez d'une autre province, ne doivent en ordonner que dans les villes qui en ont eû : ou qui sont si grandes & si peuplées, qu'elles méritent d'en avoir. Afin que ces mots de grandes villes & peuplées ne nous imposent pas, il faut bien remarquer, quelles sont celles que le concile trouve indignes d'un évêque : celles où un seul prêtre peut suffire : ainsi nous ne serons pas surpris de la multitude d'évêchez, que nous trouvons

Can. 6.

dans tous les pays, qui étoient les mieux peuplez en ces premiers siecles de l'église. Au reste, la prétendue ordination d'Ischyras semble avoir donné lieu à ce canon. AN. 347.

Les entreprises des Eusebiens peuvent aussi avoir été l'occasion de cet autre. Si un riche, un avocat, ou un homme d'affaires est demandé pour évêque, il ne doit être ordonné qu'après avoir fait les fonctions de lecteur & de diacre, ou de prêtre. Il passera par tous ces dégrez, & y demeurera long-tems, afin que l'on puisse éprouver sa foi, sa modestie & la gravité de ses mœurs; & l'élever jusqu'à l'épiscopat, s'il s'en trouve digne. Car il n'est pas permis d'ordonner legerement des Neophytes. On défend aussi aux évêques de solliciter les clercs de leurs confreres, & en general de les ordonner sans le consentement de leur évêque: parce, dit-on, que ces entreprises sont les sources ordinaires des divisions. Can. 13. lat. 10. gr. Can. lat 18. Can lat. 19. Gr. 15.

Il y a plusieurs canons en ce concile touchant la résidence des évêques, & particulierement contre leurs voyages à la cour; nouvel abus introduit seulement depuis la conversion des empereurs. Voici comme Osius s'en plaint: Notre importunité, nos assiduitez & nos demandes injustes nous ôtent le crédit & l'autorité que nous devrions avoir. Car il y a des évêques qui ne cessent point de venir à la cour, particulierement des Africains. Il méprisent (nous le savons) les salutaires conseils de notre frere Gratus. C'étoit l'évêque de Carthage present au concile. Osius continue: Les affaires qu'ils portent à la cour ne sont d'aucune utilité pour l'église: ce sont des emplois & des dignitez séculieres, qu'ils demandent pour d'autres personnes. Il est honnête aux évêques d'interceder pour les veuves ou les orfelins dépouillez car

XXXVIII. Canons sur la résidence. Can. 8. lat. Gr. 7.

AN. 347. souvent ceux qui souffrent vexation ont recours à l'église : ou les coupables condamnez à l'exil & à quelqu'autre peine. Ordonnez donc, s'il vous plait, que les évêques n'aillent à la cour que pour ces causes ; ou quand ils seront appellez par des lettres de l'empereur. Ils dirent tous : Nous le voulons : qu'il soit ordonné.

Can. 9. lat. 8. Gr. Osius ajoûta : Pour ôter aux évêques les prétextes d'aller à la cour, il vaut mieux que ceux qui auront à solliciter ces affaires de charité, le fassent par un diacre, dont la presence sera moins odieuse, & qui pourra plus promptement rapporter la réponse. On l'ordonna ainsi.

Can. 9 Gr. On ajoûta que les évêques de chaque province envoyeroient au métropolitain les requêtes & le diacre qu'ils en auroient chargé ; afin qu'il lui donnât des lettres de recommandation, adressées aux évêques des villes où se trouveroit l'empereur. Que si un évêque a des amis à la cour, on ne l'empêche pas de leur recommander par son diacre quelque affaire honnête & convenable. Ceux qui viendront à Rome présenteront à l'évêque de Rome les requêtes dont ils seront chargez, afin qu'il examine si elles sont justes & honnêtes ; & qu'il prenne soin de les envoyer à la cour. Ces régles furent approuvées de tous.

Can. 10 lat.

can. 11. lat. 20. Gr. Gaudence évêque de Naïsse en Mesie, ajoûta : qu'il étoit necessaire, pour retenir par la crainte ceux qui n'observeroient pas ces regles, d'ordonner qu'ils seroient déposez de l'épiscopat, avec connoissance de cause. Et pour venir à l'éxécution, continua-t-il, il faut que chacun de nous qui sommes sur le canal, ainsi nommoit-on les grands chemins, que chacun dis-je, quand il verra passer un évêque, s'enquiere où il va & des causes de son voyage. S'il va à la

V. Berg. gr. chemins liv. IV. ch. 18. n. 9.

cour, qu'il voie s'il y est invité : mais s'il y va pour des sollicitations, telles qu'il a été dit, qu'il ne souscrive point à ses lettres, & ne le reçoive pas même à sa communion. Cet avis fut approuvé de tout le monde. Seulement Osius y ajoûta une restriction : que ceux qui avant que de savoir ce decret du concile arriveroient aux villes situées sur les grandes routes, en seroient avertis par l'évêque du lieu; & que celui qui seroit ainsi averti, envoyeroit son diacre de ce lieu-là, & retourneroit à son diocése. AN. 347. *Can. 12 lat.*

Osius se plaignit d'un autre abus. Quelquefois, dit-il, un évêque vient dans un autre diocése ou dans une autre province, & y demeure long tems par ambition : parce que l'évêque du lieu a peut-être moins de talens pour instruire, & l'évêque étranger se met à prêcher souvent, pour le faire mépriser & se faire desirer, & transferer à cette église. Reglez donc le tems du séjour : car il y a de l'inhumanité à ne pas recevoir un évêque, & du danger à le souffrir trop long-tems. Je me souviens que nos freres ont ordonné ci devant dans un concile, que si un laïque passoit trois dimanches, c'est-à-dire trois semaines, sans venir à l'assemblée de la ville où il demeure, il seroit privé de la communion. Si on l'a ordonné pour les laïques, il est bien plus à propos qu'un évêque ne s'absente pas plus long-tems de son église, sans une grande necessité. Cet avis fut approuvé de tous. On croit que ce concile dont parle Osius étoit le concile d'Elvire, où il avoit assisté environ quarante-deux ans auparavant : car nous y trouvons l'ordonnance dont il parle ici. Il ajoûta cet autre canon, qui fut aussi approuvé. Il y a des évêques qui ont peu de bien dans leur diocése ; & beau- *Can. 14 lat. 11 gr.* *Conc. Elib. c. 21.* *Can Sardic lat. 15 gr. 12.*

AN. 347. coup ailleurs, dont ils peuvent soulager les pauvres. On doit leur permettre de demeurer trois semaines dans les lieux où leur bien est situé, pour en recueillir les fruits; & afin que cet évêque ne passe pas un dimanche sans venir à l'église, qu'il fasse l'office dans l'église la plus proche, où un prêtre a coûtume de le faire: mais qu'il n'aille pas trop souvent à l'église de la ville où réside l'évêque, pour éviter le soupçon d'ambition, sans préjudice de son interêt domestique. Cette regle de n'être absent que trois semaines fut étendue aux prêtres & aux diacres: sur ce qu'Aëtius évêque de Thessalonique représenta, que dans sa ville, qui étoit grande & métropole de la Macedoine, il en venoit souvent des autres pays & qu'après un long séjour on avoit peine à les faire retourner chez eux. Mais sur la remontrance d'Olympius évêque d'Enos en Thrace, on ajouta cette exception, en faveur des évêques persecutez & chassez injustement de leurs sieges, pour la défense de la verité; qu'on leur permettroit de demeurer ailleurs, jusques à ce qu'ils eussent la liberté de retourner chez eux; puisqu'ils méritoient toutes sortes de bons traitemens. L'injustice des Ariens ne rendoit ces cas que trop fréquens.

Can. lat. 20. gr. 16.

Can. lat. 21.

XXXIX. Canons sur les jugemens ecclesiastiques.

Can. lat. 16 gr. 13.

Can lat 17. gr. 14.

On confirma ce qui avoit déja été ordonné: qu'un diacre, un prêtre ou un autre clerc excommunié par son évêque, ne devoit pas être reçû par un autre; & que l'évêque qui le sachant excommunié le recevroit à sa communion au mépris de son confrere, en rendroit compte à l'assemblée des évêques. Osius ajoûta: Si un évêque se laissant aller à la colere plus qu'il ne doit, s'emporte contre son prêtre ou son diacre & l'excommunie, l'excommunié pourra s'adresser aux évêques voisins, & il doit être é-

couté. L'évêque qui l'a condamné doit trouver bon que l'affaire soit examinée par plusieurs : mais avant cet examen, personne ne doit avoir la hardiesse de communiquer avec le condamné. Que si l'assemblée trouve de la part des clercs du mépris de leur évêque & de l'insolence, qu'on leur fasse une sevére réprimande ; car comme l'évêque doit témoigner à ses clercs une charité sincere, aussi de leur part doivent-ils avoir pour lui une veritable soumission. AN. 347.

On régla encore la maniere de juger les évêques ; & c'est le canon le plus fameux du concile de Sardique. A la suite des deux premiers qui défendent les translations ; & pour en ôter les occasions qui étoient les voyages inutiles des évêques, Osius dit : Il faut ajoûter, qu'aucun évêque ne passe de sa province à une autre où il y a des évêques, s'il n'y est invité par ses confreres ; car nous ne voulons pas fermer la porte à la charité. Et pour en ôter tout prétexte, il ajoûte encore : Si deux évêques de même province ont une affaire ensemble, aucun des deux ne pourra prendre pour arbitre un évêque d'une autre province. Que si un évêque ayant été condamné, se tient si assuré de son bon droit, qu'il veuille être jugé de nouveau dans un concile : honorons, si vous le trouvez bon, la mémoire de l'apôtre S. Pierre ; que ceux qui ont examiné la cause écrivent à Jules évêque de Rome : s'il juge à propos de renouveller le jugement, qu'il donne des juges : s'il ne croit pas qu'il y ait lieu d'y revenir ; on s'en tiendra à ce qu'il aura ordonné. Le concile approuva cette proposition. L'évêque Gaudence ajoûta : que pendant cette appellation on n'ordonneroit point d'évêque à la place de celui qui étoit déposé, jusques à ce que l'évêque de Rome eût jugé sa cause.

Can. 3.

Can. 4.

AN. 347. Can. 7. lat 5. gr. Pour éclaircir davantage le canon precedent Osius dit : Quand un évêque deposé par le concile de la province, aura appellé & eû recours à l'évêque de Rome : s'il juge à propos que l'affaire soit examinée de nouveau, il écrira aux évêques de la province voisine, afin qu'ils en soient les juges. Et si l'évêque deposé persuade à l'évêque de Rome d'envoyer un prêtre d'auprès de sa personne : il le pourra faire, & envoyer des commissaires pour juger de son autorité avec les évêques : mais s'il croit que les évêques suffisent pour terminer l'affaire, il fera ce que sa sagesse lui suggerera. Le jugement que le pape Jules avec le concile de Rome avoit rendu en faveur de S. Athanase & des autres évêques persécutez, semble avoir donné lieu à ce canon, & nous avons vû que ce pape se plaignoit que l'on eût jugé S. Athanase sans lui en écrire. Tel fut le vrai concile de Sardique. Outre les évêques presens plusieurs autres y souscrivirent, sur les copies qui leur en furent envoyées, & S Athanase en compte plus de trois cens.

Sup. n 24. Apol. 2. p. 720. C.

XL. Conciliabule de Philippopolis. Sozom. III. c. II. To. 2. conc. p. 699. ex Hilar. fragm.

Cependant les Orientaux qui s'étoient retirez de Sardique s'arrêterent à Philippopolis en Thrace, sur les terres de Constantius assez près de C.P. & prétendant être le veritable concile, ils écrivirent une lettre adressée à Gregoire usurpateur du siege d'Alexandrie, & Amphion de Nicomedie, à Donat évêque schismatique de Carthage, à Didier de Campanie, Fortunat de Naples, Eutychius de Rimini, Maxime de Salone en Dalmatie ; & generalement, disent-ils, à tous les évêques, les prêtres & les diacres de l'église catholique. Car c'est ainsi qu'ils les nomment, suivant le stile ordinaire de chaque parti. Ils disent avoir été assemblez à Sardique de diverses provinces d'Orient, dont ils font l'énu-

meration, & y avoir celebré le concile. Ils commencent par se vanter d'un grand zéle pour la discipline de l'église & pour la fermeté de ses jugemens; & entrent en matiere par Marcel d'Ancyre, dont la condamnation avoit plus de fondement. Ils l'accusent d'avoir renouvellé les heresies de Sabellius & de Paul de Samosate; & disent que dans le concile de C.P. tenu sous le grand Constantin après avoir été plusieurs fois averti inutilement & repris de ses erreurs, il a été juridiquement condamné. Ils viennent ensuite à S. Athanase: ils l'accusent de sacrilege & de profanation des mysteres; d'avoir brisé de ses propres mains un calice sacré, rompu l'autel, renversé la chaire sacerdotale, démoli l'église jusques aux fondemens, & emprisonné le prêtre. Tout cela est la calomnie d'Ischyras. Ils passent legerement sur celle d'Arsene: mais ils chargent S. Athanase de violences commises à la fête de pâque à son occasion, dont il est difficile de deviner le prétexte; car ils ne doivent parler en cet endroit que de ce qui préceda son exil: puisqu'ils ajoûtent que pour tous ces crimes, il y eut un concile indiqué premierement à Cesarée en Palestine, puis tenu à Tyr, où les évêques assemblez de plusieurs provinces, ne voulant pas juger legerement, envoyerent des personnes illustres d'entre eux, qui ayant été sur les lieux & reconnu de leurs yeux la verité, en firent leur rapport au concile: c'est la députation de la Mareote. Qu'ensuite Athanase fut condamné present, qu'il s'enfuit & appella à l'empereur qui, ayant examiné & reconnu ses crimes, l'envoya en exil.

AN. 347.

Sup. liv. XI. n. 54.

Mais, ajoûtent-ils, ayant procuré son retour, & revenant long-tems après de Gaule à Alexandrie, il commit des excès pires que les précedens. Partout le chemin il troubloit l'église,

en rétablissent les évêques condamnez, promettant à d'autres leur rétablissement; mettant pour
AN. 347. évêques des infideles, du vivant des vrais pasteurs; & cela par la violence & les armes des gentils : agissant en desesperé, sans respect pour les loix. Enfin un saint évêque ayant été mis à sa place par le jugement d'un concile, il a amené des gentils, brulé le temple de Dieu, brisé l'autel, & s'en est fui secretement. Ils parlent de l'intrusion de Gregoire; & attribuent à saint Athanase les violences faites à cette occasion, le chargeant des crimes de son ennemi.

Ils accusent de même Paul de C. P. Marcel d'Ancyre, Asclepas de Gaze & Lucius d'Andrinople, de plusieurs crimes, de violences & de sacrileges, que l'on peut voir dans leur lettre. Mais l'évidence de leurs calomnies contre S. Athanase, doit faire juger des autres faits, dont nous ne sommes pas si bien instruits. Ils reviennent à lui, & disent qu'il a parcouru divers pays, trompant par ses artifices & ses flateries de bons évêques, qui ne savoient pas ses crimes, particulierement des Egyptiens, & mendiant des lettres en sa faveur qui troublent la paix des églises. Mais ajoûtent-ils, les recommandations de ceux qui n'ont point été juges ni presens quand on interrogeoit Athanase, ne doivent servir de rien, contre le jugement porté il y a long-tems par un concile de saints évêques. Enfin voyant que tout cela lui étoit inutile, il est allé à Rome trouver Jules & quelques évêques d'Italie, qu'il a séduits par des lettres pleines de faussetez; & ils l'ont reçû à leur communion, avec une facilité excessive, qui les a engagez à prendre sa défense pour soûtenir leur propre conduite. Tous les autres qui ont été convaincus de crimes, sont maintenant joints à Marcel & à Athanase; comme Ascle-

pas déposé il y a dix sept ans, c'est-à-dire au concile d'Antioche en 330. Paul, Lucius & tous leurs semblables. Ils ont couru ensemble dans les pays étrangers, non dans les lieux où ils avoient commis leurs crimes, ni dans le voisinage, ni où étoient leurs accusateurs, mais dans les pays éloignez: se justifiant devant ceux qui ne les connoissoient point, & leur persuadant de ne pas croire leurs juges. Voilà leur finesse: ils savent que plusieurs de leurs juges, de leurs accusateurs & des témoins sont morts: c'est pourquoi ils veulent revenir après tant de jugemens, croyant que la longueur du tems a obscurci leurs crimes; & ils demandent à se défendre devant nous, qui ne les avons ni accusez ni jugez; eux qui n'ont pû se défendre, quand ils avoient leurs accusateurs en face.

AN. 347.

Sup. liv. XI. *n.* 41.

XLI. Plaintes contre le concile de Sardique.

Athanase est allé en Italie & en Gaule solliciter ce jugement. Jules évêque de Rome; Maximin de Treves, Osius & plusieurs autres y ont consenti mal à propos; & ont obtenu de la bonté de l'empereur, qu'il se tînt un concile à Sardique. Nous y sommes venus appellez par des lettres de l'empereur, & y étant arrivez, nous avons appris qu'Athanase, Marcel & tous les scélerats justement condamnez & déposez par le jugement des conciles, étoient assis au milieu de l'église avec Osius & Protogene: qu'ils y parloient, & qui pis est, y celebroient les divins mysteres. Protogene n'avoit pas de honte de communiquer avec Marcel, dont il avoit condamné l'heresie par quatre fois en concile, de vive voix & en souscrivant aux jugemens des évêques. Ils accusent de même S. Athanase d'avoir condamné Asclepas; & S. Paul d'avoir condamné S. Athanase: mais nous ne voyons point d'ailleurs de preuves de ces faits.

An. 347. Quant à nous, continuent les Orientaux, nous attachant à la discipline de l'église, nous avons ordonné à ceux qui étoient avec Protogene & Osius d'exclure de leur assemblée les condamnez, & de ne point communiquer avec les pecheurs : ensuite d'écouter avec nous ce que nos peres avoient jugez contre eux. Ils n'ont point voulu se séparer de leur communion, autorisant l'heresie de Marcel, & les crimes d'Athanase & des autres; & les préferant à la foi & à la paix de l'église. Nous n'en voyons pas la raison, si ce n'est qu'ils craignoient en les rejettant de se condamner eux-mêmes ; parce qu'ils avoient communiqué avec eux. Ils prétendoient encore introduire une nouvelle erreur : préferant aux conciles Orientaux le jugement de quelques évêques d'Occident : se faisant juges des juges-mêmes ; & voulant retoucher au jugement de ceux qui sont déja avec Dieu. Les Orientaux pourroient de même détruire ce que les Occidentaux auroient fait: mais nous nous en tenons aux regles que nos peres nous ont laissées : ce que des conciles légitimes ont ordonné doit demeurer ferme ; l'église n'y peut toucher, elle n'a pas reçû de Dieu un tel pouvoir. Les Orientaux ont confirmé ce qui avoit été jugé à Rome, par les conciles contre Novat, Sabellius & Valentin; & tous ont confirmé ce qui avoit été ordonné en Orient, contre Paul de Samosate. On voit ici les commencemens de la jalousie des évêques d'Orient contre ceux d'Occident: dont nous verrons de terribles effets dans toute la suite de l'histoire.

Ils continuent: Nous les avons priez plusieurs fois de ne pas renverser cette tradition, au mépris du droit divin, & de ne pas continuer à troubler le monde entier pour un ou deux scélerats, qui devroient céder d'eux mêmes, s'il leur

leur restoit quelque crainte & quelque semence de religion ; & dire comme le prophéte. Jettez-moi dans la mer, puisque je suis cause de la tempête. Et quand même ils ne seroient pas coupables, tout le monde devroit les rejetter avec horreur, puisqu'ils déchirent l'unité de l'église par leur attachement à leur dignité & par leur ambition enragée. C'est pour eux que nous avons été contraints de quitter le soin des peuples, la prédication de l'évangile, & de venir de si loin malgré notre grand âge & nos infirmitez corporelles; ensorte que nous en avons laissé quelques-uns des nôtres malades par les chemins : c'est pour eux que les voitures publiques sont ruinées. Les peuples en murmurent, & les freres attendent avec inquiétude par toutes les provinces, quelle sera la fin de ces maux. Après donc avoir prié pendant plusieurs jours Osius & Protogene de les rejetter : nous leur avons offert d'envoyer de nouveau sur les lieux les cinq évêques, qui restoient des six qui avoient été à la Mareote : nous soûmettant à n'être plus oüis, si les accusations ne se trouvoient pas veritables : mais ils n'ont pas voulu l'accepter. Au contraire ils nous ont traitez de schismatiques, soûlevant le peuple contre nous & excitant la ville à sédition.

AN 347.

Jo. 1. 12.

XLII.
Excommunication contre Jules, Osius &c.

Voyant les choses en cet état, nous avons résolu de retourner chacun chez-nous, & de vous écrire de Sardique, pour vous apprendre ce qui s'est passé, & vous déclarer notre jugement. Il n'est pas impossible qu'ils eussent écrit cette lettre à Sardique, encore qu'ils ne l'ayent publiée que depuis leur retraite à Philippopolis. Quoiqu'il en soit, voici leur pretendu jugement. Nous quatre-vingt évêques vous dénonçons expressément, qu'aucun de vous ne se laisse surprendre, pour communiquer avec

Osius, Protogene, Athanase, Marcel, Asclepas, Paul, Jules: ni avec aucun autre de ceux qui sont condamnez, & rejettez de l'église, ni à leurs adhérans: c'est pourquoi vous ne devez jamais leur écrire, ni recevoir leurs écrits. Ils ajoûtent ensuite Gaudence de Naïsse & Maximin de Treves: & voici les raisons qu'ils rendent de leur jugement. Ils condamnent le pape Jules comme l'auteur du mal; parce qu'il a le premier communiqué avec Athanase, & avec les autres condamnez. Ils condamnent Osius par la même raison; & de plus pour avoir persecuté un certain Marc, & défendu quelques méchans évêques qu'ils nomment: mais nous ne savons pas le fondement de ces calomnies. Ils condamnent Maximin pour n'avoir pas voulu recevoir les évêques qu'ils avoient envoyez en Gaule: c'étoit les deputez du concile d'Antioche en 342. pour avoir communiqué le premier avec Paul de CP. & avoir été cause de son rappel & des homicides qui avoient suivi. Ils disent que Protogene, s'est condamné lui-même; parce qu'il a plusieurs fois souscrit la condamnation de Marcel: que Gaudence n'a pas suivi son prédecesseur Cyriaque, qui avoit souscrit à la condamnation des coupables, & qu'il a eu l'impudence de défendre Paul.

An. 347.

Sup. n. 23.

Et parce, disent-ils, que ceux qui étoient avec Osius ont voulu ruiner la foi catholique, en introduisant l'heresie de Marcel: nous avons été obligez de dresser une confession de foi, que nous vous prions tous de souscrire, aussi bien que nos decrets, si tôt que vous aurez reçû nos lettres. Ils mettent ensuite leur confession de foi, qui n'a de remarquable que l'omission affectée du consubstantiel. Cette lettre est souscrite par soixante & treize évêques

Ap. Hilar. ex synod. p. 336.

dont les principaux sont Etienne d'Antioche, qui est le premier, Ménophante d'Ephese, Acace de Césarée en Palestine, Theodore d'Heraclée, Quintien de Gaze, Marc d'Arethuse, Dion, ou plûtôt Diané de Césarée en Cappadoce, Basile d'Ancyre, Eudemon de Tanis, & Callinique de Péluse, tous deux Méleciens; le fameux Ischyras de Mareote, Narcisse d'Irenopolis, Eutychius de Philippopolis, & Valence de Murse. Cette lettre fut adressée, entre autres, à Donat, évêque schismatique de Carthage, pour l'attirer au parti des Ariens. Ce qui n'empécha pas les Donatistes de demeurer dans la vraie doctrine, sur ce point de la consubstantialité du Verbe. Seulement ils prenoient avantage de cette lettre, pour montrer qu'ils étoient unis de communion avec les Orientaux; la faisant passer sous le nom du concile de Sardique : & il faut avoüer que cet équivoque nuisit depuis au veritable concile : Ceux qui ne voulurent pas reconnoître l'autorité de ces canons, particulierement touchant les appellations à Rome, le traitoient de concile d'Ariens; & ceux qui vouloient faire valoir ces canons, les attribuoient au concile de Nicée, considerant celui de Sardique comme une suite. Enfin, le concile de Sardique fut décrié par l'absolution de Marcel d'Ancyre, dont la réputation est demeurée tachée sur le point de la doctrine. Saint Athanase lui-même ayant découvert dans ses discours quelques nouveautez, qui avoient donné occasion aux erreurs de Photin, se sépara de sa communion; & saint Epiphane dit, qu'ayant un jour demandé à saint Athanase ce qu'il en pensoit, S. Athanase lui répondit en soûriant: Il n'étoit pas éloigné de la malice.

Depuis ces deux conciles, l'Orient fut quelque temps divisé de l'Occident : la borne de

AN. 347.

Ap. Athan. 2. apolo p. 789.

Aug. epist 44 n. 6. ad Eleus.

V. conc. Carthag. XI. an. 419.

Hil. r. 1 fragm p. 413. A.

Epiph. hær. 72 n. 4.

Socr. II. c. 20 Soz. III. c. 13.

ville les tombeaux de ces martyrs: car l'égl.se les honore comme tels l'onziéme de Février, avec saint Lucius leur évêque, qui mourut aussi pour cette cause. Comme il parloit contre les Ariens avec une grande liberté, & réfutoit leur hérésie; ils le firent charger de deux chaînes de fer, qui le tenoient par le col & par les mains, & l'envoyerent ainsi en éxil où il mourut: on les soupçonna même d'avoir avancé sa mort. Ils firent bannir un évêque nommé Diodore: apparemment celui de Ténédos, qui souscrivit au concile de Sardique. Ils persécuterent Olympius d'Enos & Theodule de Trajanopolis, tous deux en Thrace. L'empereur surpris par les calomnies d'Eusebe, les avoit déja condamnez par écrit à être bannis de leurs villes & de leurs églises, & punis de mort par tout où on les trouveroit: ils le firent souvenir de cet ordre, & en poursuivirent l'éxécution.

AN. 347.

Ibid p. 811.

Sozom .VI. *c.* 2.

Ils firent envoyer dans la haute Lybie, les deux évêques qui les avoient quittez à Sardique, Arius & Asterius, l'un de Petra en Palestine, l'autre de Petra en Arabie, & leur éxil fut accompagné de mauvais traitemens. Comme ils en vouloient particulierement à saint Athanase, ils firent releguer en Armenie deux pretres & trois diacres d'Alexandrie: Ils firent écrire de garder les ports & les entrées des villes, de peur que saint Athanase ne se servit de la permission de rétourner, que le concile lui donnoit; ils firent même écrire aux juges d'Alexandrie, que si Athanase ou quelques prêtres, qu'ils nommoient, étoient trouvez dans la ville ou dans son territoire, il seroit permis de leur faire couper la tête. Ils obtinrent des voitures publiques pour aller en divers lieux, & quand ils trouvoient quelqu'un qui leur reprochoit leur fuite, ou qui détestoit leur hérésie: ils le faisoient

AN. 347. foüetter, emprisonner, ou bannir. La terreur faisoit un grand nombre d'hypocrites ; & plusieurs s'enfuioient dans les déserts, plûtôt que de tomber entre leurs mains. Voilà ce qui se passoit en Orient.

XLIV. Second concile de Milan.

V Pagi an 345. n. 5. & 347. n. 7. &c.

Hilar. fragm. p. 411. B. Sup. n. 28.

Epist. ad frag. Hilar. p. 412. Epist synod. Armin.

Socr. lib. II. c. 22. Theod. II. c. 8 Athan. ad sol. 820

En Occident peu de temps après le concile de Sardique, & la même année 347. il s'en tint un à Milan, où résidoit l'empereur Constant, pour chercher le remede à cette division des églises, & les moyens d'exécuter le jugement de Sardique, & pour condamner Photin. Il l'avoit déja été par les Eusebiens à Antioche l'an 345. mais il ne l'avoit point encore été en Occident, où il tenoit une place considerable, étant évêque de Sirmium, métropole de l'Illyrie. Aussi ce concile fut nombreux, rassemblé au moins de cette province & de celle d'Italie, dont la métropole étoit Milan, & il y assista des prêtres de l'église Romaine. Ursace & Valens, qui quoi qu'évêques, étoient des ignorans & des esprits légers, se voyant condamnez & déposez par les Occidentaux, entre lesquels ils se trouvoient situez, voulurent profiter de l'occasion de ce concile pour se faire absoudre, & feignirent d'abjurer l'Arianisme, par un écrit qu'ils présenterent au concile, signé de leur main, demandant pardon de leur faute : le concile leur fit grace, & leur rendit la communion.

On ne pouvoit exécuter le jugement du concile de Sardique, ni rétablir les évêques injustement chassez, sans l'autorité de l'empereur d'Orient. C'est pourquoi le concile de Milan députa vers lui deux évêques, Vincent de Capoüe, peut être le même qui avoit assisté au concile de Nicée au nom de saint Sylvestre, & Euphratas de Cologne. L'empereur Constant les chargea d'une lettre à son frere, & envoya avec eux un officier de guerre nommé Salien,

illuſtre par ſa vertu & ſa pieté. Par cette lettre, Conſtant prioit ſon frere Conſtantius d'écouter les évêques qu'il lui envoyoit, de s'informer des crimes d'Etienne d'Antioche, & des autres du même parti, & de rétablir Paul & Athanaſe; puiſqu'ils étoient pleinement juſtifiez. Il ajoûtoit à la fin des menaces de les rétablir malgré lui, & de lui déclarer la guerre. AN. 347.

XLV. Etienne d'Antioche deposé Athan. ad ſolit. p 822. Theod. II hiſt. c. 9

Les députez étant arrivez à Antioche où étoit Conſtantius, Etienne évêque de cette ville entreprit de les perdre de réputation pour leur ôter tout crédit. Il y avoit un jeune homme inſolent & de mœurs très-corrompus que l'on nommoit Onagre; c'eſt à-dire, âne ſauvage, parce qu'il frappoit des pieds & des mains. Non ſeulement il inſultoit à tout le monde dans la place publique; mais il entroit impudemment dans les maiſons, pour en tirer les hommes & les femmes les plus honêtes. Celui ci pouſſé par l'évêque Etienne, fit marché avec une femme publique pour paſſer la nuit, diſoit-il, avec des étrangers qui venoient d'arriver. Il prit quinze compagnons, & les ayant cachez derriere des murailles qui étoient ſur la coline; il amena la femme. Puis ayant fait le ſignal, dont ils étoient convenus, & voyant que ſes compagnons y étoient: il vint au logis des évêques & trouva la porte de la cour ouverte: car il avoit gagné par argent un des domeſtiques. Il fit entrer la femme toute deshabillée, lui montra la porte de la premiere chambre; où couchoit un des évêques, & lui dit d'y entrer: cependant il ſortit pour appeller ſes compagnons. Il ſe trouva qu'Euphratas, qui étoit le plus vieux des deux évêques, couchoit dans cette premiere chambre, & Vincent dans une autre plus reculée. La femme entra vo-

lontiers, croyant que quelque jeune homme la
AN. 347. demandoit : mais elle fut bien étonnée de trouver un homme endormi, qui ne s'attendoit à rien. Au bruit qu'elle fit en marchant, Euphratas s'éveilla & dit : Qui va là ? Elle répondit ; & Euphratas entendant une voix de femme dans les tenebres crût que c'étoit une illusion du démon, & appella J. C. à son secours. Onagre survint avec sa troupe criant contre les évêques, que c'étoient des scelerats. La femme voyant à la lumiere le visage d'un vieillard & l'apparence d'un évêque crioit de son côté qu'on l'avoit surprise. Onagre vouloit l'obliger à se taire & à calomnier l'évêque. Cependat au bruit les domestiques accoururent & Vincent se leva : on ferma la porte de la cour, pour arreter les conjurez : mais on ne pût en prendre que sept, que l'on garda avec la femme : Onagre se sauva avec les autres. La chose ayant éclaté quand il fut jour, toute la ville accourut à cette maison, & le scandale fut d'autant plus grand, que c'étoit aux fêtes de pâque. Les évêques éveillerent Salien, cet officier qui étoit venu avec eux ; & dès le grand matin ils allerent ensemble au palais de l'empereur, se plaignant hautement qu'Estienne eût osé entreprendre une telle calomnie ; & disant qu'il n'étoit besoin pour punir ses crimes, ni de jugement en forme ni de tourmens : mais qu'il suffisoit d'un jugement ecclesiastique. Salien soûtenoit le contraire ; & prioit l'empereur de commander qu'une action si hardie fût examinée, non par un concile, mais dans les formes de la justice ; & promettoit de livrer les clercs des évêques tous les premiers, pour être mis à la question : disant qu'il falloit y mettre aussi ceux d'Etienne. Il s'y opposoit impudemment, & disoit que des clercs ne devoient

pas être expofez aux tourmens: mais l'empereur & fes grands officiers furent d'avis que l'on donneroit la queftion, avec cette précaution feulement, que cette information fe feroit en fecret dans le palais. On voit ici la difference des jugemens ecclefiaftiques, & des jugemens féculiers. Dans les ecclefiaftiques, les évêques étoient les juges, les loix étoient l'écriture-fainte & les canons, les tourmens ni la prifon n'avoient point de lieu; les peines n'étoient que fpirituelles, comme la dépofition & l'excommunication. An. 347.

On interrogea d'abord la femme, & on lui demanda qui l'avoit amenée au logis des évêques. Elle dit que c'étoit un certain jeune homme, qui l'avoit demandée pour des étrangers, & le refte comme il s'étoit paffé. Enfuite on préfenta à la queftion le plus jeune des prifonniers, qui n'attendit pas les coups de foüet: mais il découvrit tout le complot, & déclara qu'Onagre en étoit l'auteur. On fit venir Onagre: & il dit, qu'il l'avoit fait par l'ordre d'Etienne. On fit auffi venir la maîtreffe de la femme: car ces miferables étoient d'ordinaire efclaves. Elle reconnut & convainquit ceuxqui s'étoient adreffez à elle, & on trouva que c'étoient des clercs d'Etienne, qui le chargerent auffi. Etant ainffi convaincu, on le mit entre les mains des évêques qui étoient préfens, pour le dépofer: ce qu'ils firent, & le chafferent de l'églife. L'empereur Conftantius frappé de cet évenement, commença un peu à rentrer en lui-même. Ce que les Ariens avoient fait à Euphratas, lui fit juger de leurs autres entreprifes. Dès-lors il ordonna le rappel des prêtres & des diacres d'Alexandrie, qui étoient éxilez en Armenie; & il écrivit expreffément à Alexandre, de ne plus perfecuter les clercs ni

Athan. ad folit. p. 812. D.

les laïcs qui étoient pour saint Athanase.

XLVI. Leonce évêque d'Antioche *Theod. II. c. 10. Philostorg. III. c. 15. & pist. har. 65. n. 5. Athan. ad solit. p. 812. c. Ath. apol. p. 718. C.*

Mais les Ariens eurent encore le crédit de faire élire évêque d'Antioche l'eunuque Leonce, un des appuis de leur parti. Il étoit Phrygien de naissance, & d'un esprit caché : il prétendoit avoir été disciple du martyr saint Lucien, & avoit suivi les erreurs d'Arius dès le commencement. Saint Eustathe évêque d'Antioche, qui le connoissoit, lui refusa toûjours l'entrée dans son clergé : mais après l'éxil de saint Eustathe, il fut élevé à la prêtrise. Depuis il fut déposé, en vertu du premier concile de Nicée, pour s'être lui-même rendu eunuque. Car comme il vivoit avec une jeune femme nommée Eustolie, qu'il faisoit passer pour vierge, quoiqu'il l'eût corrompuë ; se trouva pressé de rompre ce commerce scandaleux, il se fit lui-même de sa main cette opération, pour avoir prétexte d'habiter librement avec cette femme, qu'il ne pouvoit quitter. Ce crime, qui l'avoit fait déposer de la prêtrise, & le rendoit irregulier, n'empêcha pas les Ariens de le faire évêque d'Antioche. Il tint ce siége pendant huit ans ; usant d'une profonde dissimulation, pour cacher son hérésie, & ne pas éloigner de lui les Catholiques, dont il craignoit la multitude ; & encore plus les menaces de l'empereur Constantius, contre ceux qui diroient que le Fils n'étoit pas semblable au Pere. Mais sa conduite le découvroit : car il n'ordonnoit aucun Catholique, & ne donnoit à aucun de l'emploi dans son église, quelque vertueux qu'il fût : il donnoit toute sa confiance aux Ariens, & les élevoit aux ordres sacrez, quoiqu'ils vêcussent dans la débauche. Ainsi le clergé étoit beaucoup plus infecté d'hérésie que le peuple. Il éleva au diaconat Aëtius, qui devint plus célébre dans la suite ; mais deux illustres laïques, Fla-

Theod. II. c. 24. Ath. ad solit. p. 817. B.

vien & Diodore s'y opposerent, & menacerent Leonce de se séparer de sa communion : d'aller en Occident & de faire connoître sa conduite. Leonce en eut peur & interdit le ministere à Aëtius, continuant de le favoriser en tout le reste.

Flavien & Diodore, qui soûtinrent alors à Antioche la doctrine, avoient tous deux embrassé la vie ascetique. Diodore étoit si pauvre, qu'il ne possedoit rien sur la terre, ni maison, ni table, ni lit : ses amis le nourrissoient, & il donnoit tout son tems à la priere & à l'instruction. La pâleur de son visage & le reste de son exterieur témoignoit sa mortification extrême, qui lui causa une foiblesse d'estomach, avec de grandes douleurs : mais il ne laissa pas de vivre très long-tems. Il avoit étudié à Athênes la philosophie & la rhétorique, & avoit été disciple de Silvain de Tarse, dont lui-même fut ensuite évêque. Flavien fut évêque d'Antioche, mais long-tems après. L'un & l'autre s'appliquoient jour & nuit du tems de Leonce à exciter dans les fideles le zele de la religion. Ils les assembloient aux tombeaux des martyrs, & y passoient les nuits avec eux à louer Dieu. Leonce n'osoit les en empêcher, à cause de la multitude qui les suivoit d'une grande affection : mais avec une douceur apparente il les pria de faire ce service dans l'église. Quoi qu'ils connussent bien sa malice, ils ne laisserent pas de lui obéir. Ils furent les premiers qui instituerent la psalmodie à deux chœurs, chantant alternativement, & cet usage ayant commencé à Antioche s'étendit par toute la terre. On dit que Flavien fut le premier; qui ayant assemblé plusieurs moines chanta : Gloire au pere & au fils & au S. Esprit. Auparavant à ce que prétendoient les Ariens, on

Facond lib IV. c. 2. ex Chrys.

Ibid. ex Julian. Imp.

Philost. III. c. 13.

soit : Gloire au pere par le fils dans le S. Esprit ; & quelques-uns : Gloire au pere dans le fils & le S. Esprit. Les catholiques & les Ariens priant ensemble le disoient chacun à leur maniere : mais ceux qui étoient auprès de Leonce observerent qu'il passoit sous silence tout le reste du verset : & disoit seulement à la fin : Et dans les siecles des siecles. Il y avoit toujours à Antioche un autre parti de catholiques, qui ne communiquoient point avec les Ariens, & ne reconnoissoient point d'évêque depuis S. Eustathe : aussi les nommoit-on Eustathiens.

Theod. II. c. 24.

XLVII.
Commencemens d'Aëtius.
Philost. lib. III. c. 5. & ib. Vales. Greg. Nyss. lib. I. cont. Eunom. p. 30. in append.

Aëtius que Leonce avoit fait diacre étoit Syrien natif d'Antioche. Son pere avoit servi entre les officiers du gouverneur, mais s'étant mal conduit, il perdit la vie, & son bien fut confisqué. Aëtius ayant été quelque tems esclave d'une femme & recouvré sa liberté, on ne sait comment, s'appliqua au métier de chaudronier, & gagnoit sa vie avec peine à raccommoder la veisselle de cuivre. Une femme lui ayant donné un colier ou un bracelet d'or à redresser, il lui en rendit un de cuivre doré tout semblable, mais la dorure s'étant effacée & la fraude découverte, il fut poursuivi en justice & puni comme larron : ce qui lui fit faire serment de renoncer à son métier. Il se mit donc à la suite d'un charlatan nommé Sopole, qui couroit le pays sous le nom de medecin ; puis ayant trouvé un Armenien assez simple pour le croire fort habile, il en tira beaucoup d'argent ; & commença à exercer la medecine de son chef, & à se mêler dans les assemblées des medecins, où il disputoit & crioit vigoureusement ; ce qui lui attira l'affection de ceux qu'il appuyoit de sa voix & de sa hardiesse.

Se trouvant un peu au large il quitta encore la medecine, & s'appliqua à la philosophie. Car parmi ces Grecs qui n'avoient aucune langue à apprendre, il ne falloit que de l'esprit pour aspirer à toutes sortes de sciences. Son premier maître fut Paulin, qui de l'évêché de Tyr passa à celui d'Antioche après la déposition de S. Eustathe. Mais Paulin étant mort six mois après, Eulalius qui lui succeda chassa Aëtius d'Antioche. Il se retira à Anazarbe en Cilicie, & se mit d'abord au service d'un grammairien, qui lui enseigna son art: puis il se retira auprès de l'évêque d'Anazarbe nommé Athanase: de là il passa à Tarse, où il demeura assez long-tems auprès d'un prêtre Arien nommé Antoine, qui se vantoit aussi bien qu'Athanase d'Anasarbe d'être disciple de S. Lucien. Car la plûpart des premiers Ariens se faisoient honneur d'un tel maître, comme Arius même. Aëtius revint ensuite à Antioche, pour écouter Leonce qui n'étoit encore que prêtre. Il fut aussi disciple d'Eustathe depuis évêque de Sebaste, qui étoit à Antioche vers le même tems. Mais comme Aëtius ne pouvoit retenir sa langue, il fut encore chassé d'Antioche & retourna en Cilicie: où il s'attacha à disputer avec un de ceux que l'on nommoit Borboriens, & qui étoient les plus infames des Gnostiques: Aëtius fut entierement vaincu, & en pensa mourir de chagrin: mais il prétendit avoir eu une vision celeste, pour le consoler & le rendre dèslors invincible dans la dispute. *Basil. epist. 79 82.*

Il alla ensuite en Egypte, pour voir à Alexandrie un chef des Manichéens nommé Aphthone, qui avoit la réputation d'une grande sagesse & d'une grande éloquence: mais Aëtius étant entré en dispute avec lui, lui ferma la bouche en peu de paroles; & le couvrit d'une telle con-

Epiph. hær. 76. n. 2.

fusion qu'il tomba malade & mourut au bout de sept jours. Ce fut à Alexandrie qu'Aëtius s'appliqua à dialectique sous un Sophiste sectateur d'Aristote : il ne s'occupoit qu'à réduire en figures de syllogisme la doctrine de l'église touchant le verbe divin ; & il demeuroit assis depuis le matin jusques au soir, appliqué à former une théologie en méthode géometrique. Il s'attachoit fort aux categories d'Aristote, dit l'historien Socrate ; & peut-être sous ce nom entend-il toute sa logique. Il ajoûte qu'Aëtius ne comprenoit pas le but de cet ouvrage, qui n'étoit que d'exercer les jeunes gens contre les Sophistes, qui se mocquoient de la vraie philosophie : c'est pourquoi les Academiciens sectateurs de Platon blâmoient cette méthode d'Aristote. Mais Aëtius demeura dans ces subtilitez, faute d'avoir été instruit par un Academicien ; & ne put jamais comprendre, qu'il pût y avoir de generation éternelle. Il avoit fort peu d'étude : mais un grand exercice de disputer, comme en peut avoir un homme rustique. Il ne connoissoit presque pas la sainte écriture, & n'avoit point étudié les anciens interprétes, comme Clement d'Alexandrie, Africain, & Origene.

Socr. ib. II. c. 35.
V. Aug. IV. conf. c. 16.

Sozom. lib II. c. 15.
Epiph. hær. 76. n. 4.
Joan XVII. 3.

Sa hardiesse à disputer sur la nature de Dieu, fit que le peuple lui donna le surnom d'Athée. Toutefois il se vantoit de connoître Dieu aussi clairement qu'il se connoissoit lui-même ; & abusant de ce passage de l'évangile : Que la vie éternelle est de connoître Dieu & J. C. il réduisoit toute la religion à cette connoissance speculative ; n'estimant ni les jeûnes & les autres pratiques de pieté, ni même l'observation des commandemens de Dieu. Jusques-là, que comme on se plaignoit devant lui de quelques-uns qui étoient tombez en faute avec des femmes, il

n'en fit que rire, traitant ce crime de néceſſité naturelle du corps, comme de ſe grater l'oreille. Au reſte, la doctrine d'Aëtius étoit le pur Arianiſme; & il ne differoit des autres, qu'en ce qu'il avoit mieux ſuivi leur principe, & pouſſé plus loin les conſéquences, ſoûtenant que le Verbe, non-ſeulement n'étoit pas égal au Pere, mais ne lui étoit pas même ſemblable.

XLVIII. Paul & Macaire envoyez en Afrique. *Optat. lib. 3.*

On peut croire qu'au retour du concile de Sardique, Gratus évêque de Carthage, pria l'empereur Conſtant de remedier aux beſoins de l'égliſe d'Afrique. Car cet empereur y envoya deux perſonnages conſiderables, Paul & Macaire, ſans autre commiſſion qui parut, que de diſtribuer des aumônes, & ſoulager les pauvres en chaque égliſe: mais en même temps ils exhortoient tous les fideles, à revenir à l'unité de l'égliſe catholique, & à quitter le ſchiſme des Donatiſtes. Ceux-ci firent courir le bruit que Paul & Macaire venoient exciter la perſécution: que quand l'autel ſeroit préparé pour le ſaint ſacrifice, ils feroient paroître une image & la mettroient ſur l'autel. Ce qui faiſoit dire aux fideles: Quiconque participera à ce ſacrifice, c'eſt comme s'il mangeoit des viandes immolées aux idoles. Mais quand ils furent arrivez, on ne vit rien de ſemblable; & le ſaint ſacrifice fut célébré à l'ordinaire, ſans rien ajoûter ou diminuer. On croit que c'étoit l'image de l'empereur; & en effet, on continua ſous les empereurs Chrétiens d'apporter leurs images dans les provinces, & de les propoſer, pour être honorées par le peuple; mais ſans aucun mélange de ſuperſtition, au lieu que ſous les empereurs payens, on les adoroit, & on leur offroit de l'encens & des ſacrifices.

Ibid. ſub fine.

Baron. an. 341. n. 23. l. in Cod. Theod. de imag. imper lib. 15.

Paul & Macaire s'adreſſerent à Donat, faux évêque de Carthage, lui déclarant le ſujet de

Optat. ibid.

leur voyage ; & comme l'empereur envoyoit des ornemens pour les églises, & des aumônes pour les pauvres. Il est vrai qu'il n'y avoit rien pour Donat en particulier : Il répondit en colere : Qu'a de commun l'empereur avec l'église? & dit beaucoup d'injures à l'empereur. Il ajoûta, qu'il avoit déja envoyé des lettres par tout, pour défendre de distribuer aux pauvres ce qu'ils auroient apporté. Un autre Donat évêque schismatique de Bagaïe fit encore pis. Comme il sçût que Paul & Macaire approchoient de sa ville, il envoya des crieurs dans les lieux circonvoisins & dans les marchez, pour assembler tous les circoncellions : ces furieux qui couroient en armes par la campagne, & que les évêques Donatistes avoient été obligez d'abandonner eux-mêmes, sous le comte Taurin. Donat de Bagaïe eut alors recours à eux ; & Paul & Macaire craignant leur fureur, demanderent main-forte au comte Sylvestre, non pour faire violence à personne, mais pour se défendre, & pour conserver l'argent des pauvres, dont ils étoient chargez.

Sup. liv. xi. n. 43.

Les Donatistes assemblerent une grande multitude, & pour la nourrir, firent d'une église le magasin de leurs vivres. Quand les fouriers vinrent, pour marquer les logis des soldats de Sylvestre, on refusa de les recevoir : ils retournerent maltraitez à leurs compagnies : tous en furent irritez, de telle sorte, que les officiers mêmes ne pouvoient les retenir. Il se rencontra donc des gens armez de part & d'autre, qui remplirent les villes de tumultes. Les évêques Donatistes s'enfuirent tous, avec leur clergé : quelques-uns furent tuez, quelques-uns pris & releguez en des lieux éloignez. Quoique les évêques Catholiques n'y eussent aucune part, les Donatistes en prirent prétexte, de décrier la réü-

nion d'un grand nombre des leurs, qui revinrent alors à l'église catholique. Ils traiterent Paul & Macaire de persecuteurs, & tous les catholiques de payens; leur donnant le nom de Macariens; un nommé Marculus se précipita d'un rocher: Donat de Bagaïe se jetta dans un puits: les Donatistes attribuerent leur mort à cette persecution, & les honorerent comme martyrs.

AN. 348.

Aug. tract. 11. in Joan. n. 15.

XLIX. Premier concile de Carthage. *To 2 conc. p. 713.*

Après cette réünion, Gratus assembla un concile nombreux de toutes les provinces d'Afrique, que l'on compte pour le premier de Carthage; parce que c'est le plus ancien dont nous ayons les canons: car au reste, nous y avons déja vû plusieurs conciles, particulierement sous S. Cyprien. Celui-ci ne peut avoir été celebré plutôt que l'an 348. ni plus tard que l'an 349. Gratus en fit l'ouverture, en remerciant Dieu d'avoir réuni les membres de son église; & proposa aux évêques de faire les reglemens necessaires, pour conserver la discipline, sans alterer l'union par une excessive dureté. Ils firent quatorze canons proposez par Gratus & par d'autres évêques; & approuvez de tous, suivant la forme du concile de Sardique. Le premier est pour ne point rebaptiser ceux qui l'ont été dans la foi de la trinité. C'étoit l'erreur capitale des Donatistes, de croire nul le baptême donné hors de leur communion. C'est aussi contre leur abus que l'on défend de profaner la dignité des martyrs, en honorant comme tels, ceux qui s'étoient précipitez, ou tuez d'une autre maniere par folie; & à qui l'église n'accorde la sepulture que par compassion. A plus forte raison, ceux qui se tuent par désespoir & par malice.

Can. 2.

On renouvelle les défenses déja faites aux clercs en tant de conciles, d'habiter avec des

Can. 3.

femmes, & on l'étend à toutes les personnes de
An. 348. l'un & de l'autre sexe, qui ont embrassé la continence
Can. 4. même dans la viduité : leur défendant d'habiter avec des personnes étrangeres, ni même
Can. 13. de les visiter. On renouvelle la défense faite aux clercs de prêter à usure; comme étant un peché condamnable même dans les laïques, &
Can 6. contraire aux prophêtes & à l'évangile. On défend aussi aux clercs, de se charger de l'inten-
1. Tim. 11. 4. Can. 8. dance des maisons & du maniement des affaires seculieres, suivant la regle de S. Paul. Par consequent on défend d'ordonner ceux qui sont intendans, agens des affaires, ou tuteurs exerçant en personne : jusques à ce que les affaires soient finies & les comptes rendus : de peur que s'ils étoient ordonnez plûtôt : l'eglise n'en reçût du deshonneur. On défend aux laïques de choisir
C. 9. des clercs pour garder leurs magazins ; ou tenir leurs comptes.

C. 10. C. 5. Il est défendu aux évêques d'entreprendre les uns sur les autres. Aucun ne doit recevoir le clerc d'un autre sans les lettres de son évêque; ni le garder chez lui, ni ordonner un laïque d'un autre diocese, sans le consentement de son
Can. Sard 18. lat. Can. Carth 22. évêque. Sur ce canon Gratus dit: Cette pratique conserve la paix; & je me souviens; que dans le S. concile de Sardique il a été défendu de solliciter les clercs d'un autre diocese. Antigone évêque de Madaure se plaignit d'un autre évêque nommé Optantius. Ils avoient divisé leurs dioceses d'un commun consentement, dont il y avoit des actes signez de leur main: cependant Optantius ne laissoit pas de visiter le peuple d'Antigone & de se l'attirer. Le concile ordonna que les conventions seroient observées pour maintenir la paix. On étendit aux laïques la dé-
Can 7. fense de communiquer avec le peuple d'un autre diocese, sans les lettres de son évêque, pour

empêcher les artifices de ceux, qui fuiant la]communion de l'un. étoient admis par surprise à celle d'un autre. On ordonne de reprimer l'orgueïl des clercs, qui ne sont pas soumis à leurs superieurs : mais pour les juger, il faut un certain nombre d'évêques: trois pour un diacre, six pour un prêtre, douze pour un évêque ; & ce nombre est remarquable. L'observation de tous ces canons est recommandée sous peine d'excommunication pour les laïcs, & de déposition pour les clercs, le tout avec connoissance de cause.

AN. 349.
c. 11.
c. 21.

L.
Rappel de saint Athanase.

Gregoire, usurpateur du siége d'Alexandrie, mourut dix mois après qu'Etienne eût été déposé du siége d'Antioche, c'est-à-dire, au commencement de l'an 349. Alors Constantius n'ayant plus de prétexte d'empêcher le retour de S. Athanase, & intimidé par les ménaces de l'empereur son frere, consulta les évêques Orientaux, qui lui conseillerent de le rappeller, plûtôt que de s'exposer à une guerre civille Il lui écrivit donc une lettre fort obligeante, où il témoigne une grande compassion des maux qu'il a souffert, éloigné de sa patrie. J'esperois, dit-il, que vous viendriez vous-même, m'en demander le remede; peut-être la crainte vous a retenu : je vous écris donc, afin que vous ne differiez pas davantage. J'ai aussi prié monseigneur & mon frere l'empereur Constant de vous permettre de venir. Saint Athanase ne se pressa pas; & Constantius lui écrivit une seconde lettre, pour l'exhorter à venir hardiment à sa cour, & lui offrit les voitures publiques. Il lui envoya même un des prêtres d'Alexandrie, qui étoit à la suite de sa cour; puis un diacre nommé Architas, avec une troisiéme lettre, pour le rassurer & le presser de venir incessamment ; & il lui fit écrire par six de ses comtes, à qui il sçavoit

Athan. ad solit. p. 843.
Pagi 348. *n.* 2.
Socr. II. *hist. c.* 23.
Sozom. III. *c.* 20.
Philostorg. III. *c* 12.
Ap. Athan. apol. 2. *p.* 769.

que S. Athanase se fieroit davantage. Ils l'assûroient que l'empereur l'attendoit depuis un an entier; & qu'il n'avoit voulu jamais permettre que l'on ordonnât un évêque à Alexandrie à la place de Gregoire.

AN. 349. *Ad solit. c.* 823.

Apol. 1. p. 176. B.

Saint Athanase reçût les lettres de Constantius à Aquilée, où il séjourna long temps au retour du concile de Sardique. Ayant reçû la troisiéme lettre, il résolut de remettre le tout à Dieu, & de rétourner en Orient: mais auparavant, comme l'empereur Constant l'avoit mandé, il alla le trouver en Gaule, apparemment à Milan, sa résidence ordinaire dans la Gaule, qu'on nommoit à Rome Cisalpine. Il alla aussi à Rome, dire adieu au pape S. Jules, & à son église, qui le reçût avec une extrême joie. Le pape écrivit à l'église d'Alexandrie une lettre pleine de tendresse; où il les félicite de leur fermeté dans la foi, & rend témoignage à la charité, que leur évêque a toûjours conservée pour eux: il se répresente l'allegresse publique avec laquelle il sera reçû, & finit par des prieres, pour leur attirer les graces qu'ils méritent. Par tout où saint Athanase passa, les évêques lui donnerent des lettres de paix.

Ap. Athan. apol. 2. p. 770. B.

LI.

Saint Athanase à Antioche.

2. apol. p. 772. *ad sol. p.* 823.

Il arriva à Antioche, où étoit l'emepreur Constantius, qui le reçût d'un visage favorable; & lui confirma de vive voix la permission de rétourner en son pays, & de reprendre le gouvernement de son église, lui accordant encore des lettres, ou les ordres qu'il avoit déja donnez, de garder les passages, afin qu'il pût achever librement son voyage. Saint Athanase se plaignit de ce que l'empereur avoit autrefois écrit contre lui, & le pria de ne plus écouter ses ennemis en son absence. Appellez-les, dit-il, si vous voulez, je suis content qu'ils paroissent, & je les convaincrai. L'empereur ne le voulut

pas : mais il ordonna d'effacer tout ce qui avoit été écrit à son désavantage, & l'assûra qu'il ne recevroit plus de calomnies contre lui. Pour montrer que cette résolution seroit inébranlable, il la confirma par des sermens, & en prit Dieu à témoin. Il lui dit plusieurs autres choses pour le consoler, & écrivit plusieurs lettres en sa faveur : une aux évêques & aux prêtres de l'église catholique ; il faut entendre d'Egypte, où il déclare que tout ce qui a été ordonné contre ceux qui communiquoient avec Athanase doit être mis en oubli ; qu'ils seront à l'avenir éxempts de tout soupçon ; que les clercs qui sont avec lui joüiront de l'éxemption des tributs, dont ils joüissoient auparavant ; & que la meilleure marque du bon parti sera d'être uni à lui. La seconde lettre est adressée au peuple catholique d'Alexandrie ; & tend principalement à l'exhorter à la paix ; l'avertissant que l'empereur a écrit aux juges, de punir les séditieux selon les loix. Il y a deux lettres à Nestorius, préfet d'Egypte ; dont la premiere fut aussi envoyée aux gouverneurs de la province Augustamnique, de la Thébaïde & de la Lybie. La seconde ordonne à Nestorius d'envoyer à la cour toutes les lettres qui se trouveront dans ses registres, contre la réputation d'Athanase. Un décurion nommé Eusebe, fut chargé de l'éxécution de ces ordres ; & retira tous ces actes des registres du duc & du préfet d'Egypte.

AN. 349.

Apol. 2. p. 772.

Ibid. p. 773.

Ibid. p. 771. ad Socr. p. 814.

Apol. 2. p. 74.

Pendant le séjour que S. Athanase fit à Antioche, il ne communiqua point avec Leonce, & l'évita comme un hérétique : mais il communiqua avec les Eustathiens, qui étoient la plus pure partie du peuple catholique ; & assista à leurs assemblées, qui se tenoient dans des maisons particulieres. L'empereur lui dit un jour : Vous voyez que je suis prêt d'accomplir tout ce que

Sozom. l. 3. c. 20.

je vous ai promis : mais j'ai aussi une grace à
An. 349. vous demander ; c'est que de tant d'églises qui dépendent de vous, vous en laissiez une à ceux qui ne sont pas de votre communion. Athanase répondit : Il est juste, Seigneur, de vous obéïr ; mais puisque dans cette ville d'Antioche il y a aussi des gens qui fuïent la communion de ceux qui ne sont pas dans nos sentimens, je demande pour eux la même grace, qu'ils ayent une église où ils puissent s'assembler en liberté. La proposition parut juste à l'empereur : mais les Ariens ne furent pas d'avis de l'accepter. Car, disoient-ils, notre doctrine ne fera pas grand progrès à Alexandrie, tant qu'Athanase y sera : au contraire, si nous souffrons que les Eustathiens s'assemblent librement à Antioche, leur grand nombre paroîtra, & ils entreprendront quelque chose. Il vaut donc mieux demeurer comme nous sommes. En effet, ils voyent que bien qu'ils fussent maîtres des églises, & qu'une partie du peuple catholique s'y assemblât avec eux ; les Catholiques ne laissoient pas de témoigner la diversité de leur créance, dans la conclusion
Sup. n. 45. des pseaumes, en disant : Gloire au Pere, & au Fils, & au Saint-Esprit, & non pas comme les Ariens : Gloire au Pere par le Fils. Leonce n'osoit l'empêcher ; mais il en voyoit bien la conséquence ; & disoit, en touchant ses cheveux blancs : Quand cette neige sera fonduë, il y aura bien de la bouë ; pour marquer la divison du
Socr. II. c. 23. Sozom. III. c. 24. peuple, qui éclateroit après sa mort. L'empereur renvoya donc saint Athanase sans lui demander autre chose. Il envoya en même temps Marcel à Ancyre, & Asclepas à Gaze. Asclepas fut reçû agréablement : mais à Ancyre, comme il fallut chasser Basile, il y eut de grands troubles, qui furent occasion de nouvelles calomnies contre Marcel.

AN. 349.

LII.
Commencemens d'Apollinaire.
Philostorg. II. c. 12.
Sozom. VI. c. 25.
Socr. II. c. 46.

S. Athanase continuant sa route vers l'Egypte, travailloit par toutes les villes où il passoit, à ramener les évêques, qui étoient écartez de la doctrine du consubstantiel. Il étoit reçû diversement: ses amis sentoient une joie pure, quelques uns avoient honte de leur conduite, ou se repentoient d'avoir écrit contre lui: d'autres cachoient leurs sentimens. En passant à Laodicée de Syrie, il fut reçû par Apollinaire lecteur qui étoit originaire d'Alexandrie. Son pere qui en étoit natif & portoit le même nom, avoit d'abord enseigné la grammaire à Beryte, puis à Laodicée ou il s'étoit marié ; & avoit eu ce fils, qui s'étoit aussi appliqué avec succez aux lettres humaines; & enseignoit la rhetorique. Ils étoient tous deux dans le clergé, le pere prêtre, le fils lecteur dès le tems de l'évêque Theodote prédecesseur de George, qui tenoit alors le siege de Laodicée. Saint Athanase ayant vû ce jeune homme, le prit en affection pour ses bonnes qualitez ; car il avoit un grand esprit naturel & bien cultivé par les lettres. L'évêque George, qui étoit Arien, en fut irrité: regardant comme un crime d'être en communion avec Athanase. Ainsi il chassa honteusement de l'église Apollinaire, l'accusant d'avoir en cela violé les canons. Il rapella encore une ancienne faute, qu'Apollinaire avoit effacée par la penitence. Du temps de l'évêque Theodote il y avoit à Laodicée un fameux Sophiste payen nommé Epiphane, fort ami des Apollinaires, & dont le fils étoit disciple. L'évêque leur avoit défendu de le fréquenter, craignant qu'il ne les entraînât au paganisme: mais ils ne laissoient pas de le voir. Un jour Epiphane récitoit un hymne à la louange de Bacchus, en présence de plusieurs personnes, & des deux Apollinaires le pere & le fils. Au commencement il

AN. 349. dit selon la coutume : que ceux qui n'étoient pas initiez ; & les profanes eussent à se retirer : mais les Apollinaires ne sortiroient point, ni aucun autre des chrétiens qui étoient presens. L'évêque Theodore l'ayant appris, le trouva fort mauvais : il pardonna aux autres qui n'étoient que laïques, après une legere reprimande : mais pour les Apollinaires, il les blâma publiquement, & les separa de l'église. Toutefois comme ils firent penitence, dans les larmes & les jeûnes; il les reçût quelque tems après. Ce fut donc cette ancienne faute que George reprocha de nouveau au jeune Apollinaire, avec la communion de S. Athanase : pour avoir prétexte de le chasser de l'église.

LIII.

S Athanase à Jerusalem puis à Alexandrie. *apol. 2. p 774. C. ad solit. p. 815. B.*

Saint Athanase ayant traversé la Syrie, vint en Palestine, où tous les évêques le reçurent favorablement : excepté deux ou trois Ariens, comme Acace de Cesarée & Patrophile de Scythopolis. Tous les autres embrasserent sa communion, & s'excuserent d'avoir écrit contre lui ; disant qu'on les y avoit contraint par violence. Ils s'assemblerent en concile à Jerusalem, où ils écrivirent une lettre synodale en sa faveur, adressée aux évêques d'Egypte & de Lybie : aux prêtres, aux diacres, & au peuple d'Alexandrie : pour les feliciter du retour de leur évêque. Ils les exhortent aussi à prïer pour les empereurs : ce qui montre que Constant vivoit encore, & que c'étoit la même année 349. Cette lettre étoit souscrite par seize évêques : dont le premier est S. Maxime de Jerusalem : qui présidoit au concile ; & tous, excepté un nommé Macrin, avoient assisté au concile de Sardique.

Socr. 11. c. 24. Ath. ad solit p 815. C.

S. Athanase entra en Egypte par Peluse, & traversant le pays pour aller à Alexandrie, il exhortoit en chaque ville, de s'éloigner des Ariens : &

& de s'attacher à ceux qui confessoient le consubstantiel. Il fit même des ordinations en quelques églises. Enfin il arriva à Alexandrie; où il fut reçû avec une joye incroyable non-seulement du peuple, mais des évêques d'Egypte & des deux Lybies qui accouroient de tous côtez. Ils se réjoüissoient de voir encore leur ami en vie contre leur esperance, & de se voir eux-mêmes délivrez de la tyrannie des heretiques. L'allegresse étoit generale, & dans les saintes assemblées ils s'excitoient les uns les autres à la vertu. Plusieurs filles, qui auparavant se destinoient au mariage, consacrerent à J. C. leur virginité. Plusieurs jeunes hommes embrasserent la vie monastique, touchez des exemples des autres. Les peres y excitoient leurs enfans, ou du moins se laissoient fléchir à leurs prieres, pour ne les en point détourner. Les maris & les femmes se persuadoient l'un à l'autre de vaquer à la priere, suivant le conseil de l'apôtre: la charité des peuples s'appliquoit à nourrir & à vêtir des orfelins & des veuves: l'émulation étoit telle, que chaque maison sembloit être une église destinée à la priere & à la pratique des vertus. Voilà les effets que la joye publique produisoit alors chez les Chrétiens. Les églises étoient dans une paix profonde: tous les évêques écrivoient à S. Athanase; & recevoient de lui des lettres pacifiques selon la coûtume. Plusieurs se retractoient de ce qu'ils avoient écrit contre lui. Plusieurs de ses ennemis se reconcilioient avec lui sincerement. Quelques-uns le venoient trouver de nuit; & s'excusoient sur la necessité qui les avoit engagez avec les Ariens, dont ils détestoient l'heresie; & protestoient que dans le cœur ils avoient toûjours communiqué avec lui.

An. 349.

1 Cor. VII. 5.

Ad solit. p. 827.

La retractation la plus importante fut celle

d'Ursace & de Valens. Ils prirent l'occasion d'un concile assemblé de plusieurs provinces pour déposer de l'épiscopat Photin, condamné à Milan comme heretique deux ans auparavant. Ce concile aparemment se tenoit à Rome: car ce fut au pape Jules qu'Ursace & Valens s'adresserent pour le prier d'être reçûs à la communion de l'église. Jules ayant pris conseil, leur accorda cette grace, pour diminuer d'autant les forces des Ariens à l'avantage de l'église. Mais on ne les reçût qu'à condition de reconnoître l'innocence de S. Athanase; & ils le firent par écrit en ces termes: Au Seigneur le bienheureux pape Jules: Valens & Ursace, salut. Parce que nous avons ci-devant écrit plusieurs choses fâcheuses touchant l'évêque Athanase;& qu'ayant reçû sur ce sujet des lettres de vôtre sainteté;nous ne lui en avons point rendu compte: nous déclarons devant V.S.en présence de tous nos freres les prêtres, que tout ce qui est venu jusques ici à nos oreilles touchant cet évêque, nous a été faussement rapporté, & ne doit avoir aucune force; & par consequent nous embrassons de très-bon cœur la communion du même Athanase, vû principalement que V. S. a bien voulu par sa bonté nous pardonner nôtre faute. Nous déclarons aussi par cet écrit signé de nôtre main; que nous anathematisons, comme nous avons toûjours fait, l'heretique Arius & ses sectateurs, qui disent qu'il y avoit un tems où le fils n'étoit pas; qu'il est tiré du néant, & qu'il n'a pas été avant les siecles, comme il est contenu dans nôtre précedent écrit, que nous avons présenté à Milan. Ceci étoit écrit de la main de Valens; & au-dessous de la main d'Ursace: Moi Ursace évêque, j'ai souscrit cette profession de foi. Il semble suivant cet écrit, qu'Ursace & Valens dans

AN. 349.

LIV. Retractation d'Ursace & de Valens.

Hilar. fragm. p. 41.

V. Pagi an. 349. n. 4. 5. &c.

Athan. 2. apol. p. 776.

Hilar. fragm. p. 411.

Sup. n. 43.

leur premiere retractation faite à Milan, avoient seulement renoncé à l'Arianisme ; & qu'à Rome on les obligea de plus à justifier S. Athanase. Quoi qu'il en soit, quelque tems après, étant à Aquilée, ils lui écrivirent à lui-même en ces termes : A notre seigneur & frere Athanase, Ursace & Valens, Nous avons trouvé l'occasion de notre frere le prêtre Moïse qui va vers votre charité, par qui nous vous saluons très-affectueusement de la ville d'Aquilée, & nous souhaitons, que cette lettre vous trouve en bonne santé. Vous nous donnerez de la confiance, si vous voulez bien aussi nous écrire de votre part. Soyez assuré par cette lettre, que nous avons avec vous la paix & la communion ecclesiastique. La divine bonté vous conserve, notre cher frere. Ces deux lettres d'Ursace & de Valens furent envoyées à S. Athanase par Paulin évêque de Treves, successeur de S. Maximin. Ursace & Valens souscrivirent ensuite à des lettres pacifiques, qui leur furent présentées par deux prêtres de S. Athanase, Pierre & Irenée, avec un laïque nommé Ammonius, quoique S. Athanase ne les eût point chargez de lettes pour eux.

AN. 349.

2. apol. p. 775. D. ad. solit. p. 826.



AN. 350.

LIVRE TREIZIE'ME.

I.
Mort de Constant. Magnence, Vetranion, Nepotien empereurs.
Zozim. lib. 2. p 693. Victor. epit.



EPENDANT il s'éleva en Gaule un parti contre l'empereur Constant. On se plaignoit qu'il donnoit trop de credit à des barbares, qu'il exerçoit des cruautez, & qu'il vendoit les gouvernemens. Les chefs de la conjuration furent Chrestius, Marcellin & Magnence. Ils s'assemblerent à Autun, où Marcellin préfet du tresor leur fit un grand festin & à plusieurs officiers des troupes, le jour de la naissance de son fils; pendant que l'empereur Constant étoit à la chasse; c'étoit le quinziéme des Calendes de Février sous le consulat de Sergius & de Nigrien; c'est-à-dire le dix-huitiéme de Janvier l'an 350. de J. C. Le festin dura bien avant dans la nuit; Magnence étant sorti sous prétexte de quelque necessité revint paré de l'habit imperial, & fut salué Auguste par toute la compagnie. Constant l'ayant apris s'enfuit vers les Pyrenées: Gaïson le poursuit par ordre de Magnence, le joignit à Elne & le fit mourir. Il avoit regné treize ans, depuis la mort du grand Constantin son pere; & en avoit vêçu environ vingt-neuf. Vetranion, qui commandoit en Pannonie, ayant apris ces nouvelles, se declara aussi empereur à Sirmium le premier jour de Mars; & Nepotien fils d'Eutropia sœur du grand Constantin, prit la pourpre à Rome le troisiéme de Juin, comme y ayant droit par la naissance; mais il n'étoit soûtenu que d'une troupe de gladiateurs. Ces trois prétendus empereurs faisoient profession du Christianisme.

Idac. fast. an. 350.

L'empereur Constantius, qui étoit alors à Edesse faisant la guerre aux Perses, ayant apris la revolte de Magnence, commença à marcher vers l'Occident; & Sapor roi de Perse profitant de l'occasion vint assieger pour la seconde fois Nisibe en Mesopotamie, le plus puissant rempart de l'empire sur cette frontiere. Il avoit une grande armée d'infanterie & de cavalerie avec plusieurs elephans: le siege dura quatre mois. On fit la circonvallation, on éleva des tours: on employa toutes les machines dont on se servoit alors dans les sieges; mais inutilement. Enfin après soixante & dix jours de travaux, Sapor fit arrêter le fleuve Mygdone, qui traversoit la ville, par une digue, qu'il fit élever assez loin au-dessus, & qu'il fit rompre quand l'eau fut à sa hauteur. Cette eau retenuë venant avec effort contre la muraille de la ville, en abatit une espace considerable. Les Perses témoignerent leur joye par de grands cris; mais ils differerent l'assaut au lendemain, parce que l'inondation rendoit la brêche inaccessible. Quand ils approcherent ils furent bien surpris de trouver derriere une nouvelle muraille. C'étoit S. Jacque l'évêque de cette ville, celebre par sa vertu & par ses miracles, qui avoit encouragé la garnison & les habitans, à élever si promptement cet ouvrage, demeurant cependant en priere dans l'église.

AN. 350.

II. Siege de Nisibe. S. Jaques. *Philost. III. c. 22. Julian. or. 1. Pagi. 350. n. 5. Theod. II. hist. c. 30. & Philom. c. 1. Philostorg. III. c. 23. Chr. pasch. an. 350.*

Sup. liv. XI. n. 2.

Sapor s'étant lui-même approché crut voir sur la muraille un homme vêtu à la royale, dont la pourpre & le diadême jettoient un éclat merveilleux. Il ne douta point que ce ne fût l'empereur Romain, & menaça de mort ceux qui lui avoient dit qu'il n'étoit pas à Nisibe. Mais comme ils l'assûrerent de nouveau que Constantius étoit à Antioche, il comprit ce que signifioit la vision, & que Dieu combatoit pour les Romains: de dépit il jetta en l'air un jave-

lot, comme pour se vanger du ciel. Alors S. Ephrem diacre & disciple de S. Jacques le pria de monter sur la muraille, pour voir les Perses, & jetter sur eux sa malediction. Le saint évêque monta sur une tour; & voyant cette multitude infinie, il ne fit autre imprecation que de demander à Dieu des moucherons, pour faire éclater sa puissance par les plus petits animaux. Il en vint aussi-tôt fondre sur les ennemis comme des nuées. Ils entroient dans les trompes des élephans, dans les oreilles & les naseaux des chevaux & des autres bestes : qui entrant en fureur, rompoient leurs brides & leurs harnois, jettoient leurs hommes, troubloient les rangs, & fuyoient où elles pouvoient. Sapor forcé de reconnoître la puissance de Dieu, leva le siege & se retira honteusement. Philostorge Arien, & par conséquent peu favorable à S. Jacques de Nisibe, rendoit témoignage à ce miracle dans son histoire. Le Saint mourut quelque tems après, sous le regne de Constantius, qui le fit enterrer dans la ville de Nisibe, suivant l'ordre du grand Constantin son pere, comme pour en être le protecteur; car l'usage étoit de mettre les sepultures hors les villes. Il laissa un grand nombre de livres en sa langue syriaque, la plûpart de morale: on comptoit en tout vingt-six volumes. Il y avoit entre autres une chronique moins curieuse que celle des Grecs; mais plus solide: car elle n'étoit composée que de passages de l'écriture, & tendoit à fermer la bouche à ceux qui veulent philosopher vainement sur l'antechrist ou sur le dernier avenement de N. S.

AN. 350.

Lib. III. *c.* 23.

Gennad. Catalog n 1.

III. Déposition de Vetranion. *Theod.* III. *c.* 3.

L'empereur Constantius ayant donné ordre à la sûreté des places de Syrie, partit d'Antioche avant le mois de Juin, pour marcher contre Magnence. Ses troupes étant assemblées, il con-

ſeilla à tous ceux qui n'avoient pas encore reçû le baptême de le recevoir au plûtôt : leur repréſentant les perils de la guerre, & déclarant que ceux qui ne ſeroient pas baptiſez, n'avoient qu'à quitter le ſervice & ſe retirer chez eux. Toutefois il ne ſe fit baptiſer lui-même qu'onze ans après, & à l'article de la mort. Peut-être donna-t-on le nom de payen à ceux qui quitterent le ſervice, plûtôt que de ſe faire Chrétiens : car *paganus* en latin ſignifioit celui qui ne portoit pas les armes, étant oppoſé à *miles*, & de-là il peut s'être étendu à tous les infidelles en general : peut-être auſſi ce nom vient-il de *pagus*, d'où nous avons fait pays, car les payſans furent les derniers, qui s'opiniâtrerent à conſerver l'idolâtrie. Magnence envoya des ambaſſadeurs à Conſtantius & à Vetranion ; à qui Conſtantius avoit envoyé de ſon côté, pour n'avoir pas deux ennemis à combattre à la fois. AN. 350.

Vetranion prefera l'alliance de Conſtantius ; & comme c'étoit un vieillard groſſier, ſimple & preſque imbecile, Conſtantius lui perſuada ce qu'il voulut. Ils ſe joignirent en Pannonie ; & Conſtantius étant monté ſur le tribunal avec Vetranion, commença à haranguer les ſoldats en latin, & leur repréſenta ce qu'ils devoient à la memoire du grand Conſtantin : les ſermens qu'ils avoient fait d'obéïr à ſes enfans, la trahiſon de Magnence & la mort indigne de Conſtant, les conjurant de ne pas laiſſer ce crime impuni, & de lui aider à recouvrer la ſucceſſion de ſon frere. Quoi qu'il ne parlât directement que contre Magnence, les ſoldats gagnez auparavant, en firent l'application à Vetranion ; & crierent tout d'une voix, qu'il faloit ôter tous ces faux empereurs, pour n'obéïr qu'à Conſtantius ; & le proclamerent Auguſte & empe- *Zoſim.* 2. p. 694. *Victor. de Cæſar. & in ep. Eutrop.*

reur, sans faire aucune mention de Vetranion.

AN. 350. Ce pauvre vieillard se voyant abandonné, quitta la pourpre, descendit du tribunal; & se vint jetter aux pieds de Constantius, qui nonseulement lui donna la vie, mais le fit manger à sa table, & l'envoya à Pruse en Bithinie, où il lui fournit magnifiquement de quoi vivre le

Chr. pasch. an. 350. p. 292.

reste de ses jours; lui pardonnant de bonne foi sa revolte. Vetranion de son côté lui fut fidele, & acheva sa vie en repos. Comme il étoit Chrétien, il assistoit assiduëment aux assemblées des fideles, distribuoit de grandes aumônes, & honoroit les ministres de l'église. Il

Socr. II. c. 23. Soz. IV. c. 4

écrivoit souvent à Constantius, pour le remercier du bien qu'il lui avoit procuré, & lui conseilloit de se le procurer à lui-même, en renonçant à l'embarras des affaires. Vetranion fut déposé le vingt-cinquiéme de Decembre 350. après avoir regné dix mois.

IV. Gallus Cesar.

Zosim. lib. 2. p. 644. Victor. Epit. Eutrop. Athan. 1. apol. p. 677. D.

Magnence s'étoit délivré cependant de Nepotien, ayant envoyé contre lui Marcellin, qui le vainquit en un grand combat. Nepotien fut tué & sa tête portée par la ville de Rome au bout d'une lance. Il ne regna que vingt-huit jours, depuis le troisiéme de Juin jusques au premier de Juillet 350. sa mort fut suivie d'une cruelle proscription. On fit mourir Eutropia sa mere, & plusieurs autres personnes considerables. Ainsi au commencement de lan 351. il ne restoit plus que Magnence, qui disputât l'empire à Constantius. Avant que de marcher contre lui, il voulut pourvoir à la seureté de sa maison & des provinces d'Orient contre les Perses; & n'ayant point d'enfans mâles, il choisit Gallus son cousin Germain, fils de Jules Constantius, & le déclara Cesar le quinziéme de Mars 351. lui faisant épouser sa sœur Constantia, veuve d'Anniballien: Gallus avoit environ vingt-cinq ans;

& on le trouve auſſi nommé Conſtantius : car l'empereur lui donna ſon nom. Il l'envoya à Antioche, où Gallus fit tranſporter dans le fauxbourg de Daphné les reliques de S. Babylas, pour purger ce lieu de la ſuperſtition & des impuretez qui s'y commettoient, & depuis ce tems il ne ſe rendit plus d'oracles au fameux temple d'Apollon, qui rendoit ce lieu illuſtre.

AN. 351.

Sozom. 5. hiſt. c. 19.

V.

Croix miraculeuſe.

Socr. 11. c. 28.

Sozom. IV. c. 5.

Dans le même tems que Gallus vint à Antioche, il arriva un grand miracle en Orient. Une croix lumineuſe parut dans le ciel ſur la ville de Jeruſalem, s'étendant depuis le calvaire juſques au mont des olives, par l'eſpace de quinze ſtades, qui font prés de trois quarts de lieuë : la largeur étoit proportionnée à la longueur : ce n'étoit pas des rayons étendus comme d'une comete, mais un amas de lumiere épaiſſe & éclatante. Ce phenoméne parut en plein jour à neuf heures du matin, le ſeptiéme de Mai de cette année 351. Tous ceux qui ſe trouverent à Jeruſalem en furent épouvantez : ils quitterent les places, les maiſons & tout ce qui les occupoit, pour courir à l'égliſe avec les femmes & les enfans : tous enſemble loüoient J. C. & confeſſoient ſa divinité. La nouvelle s'en répandit promptement de tous côtez ; car il venoit toûjours à Jeruſalem des étrangers de tous le pays du monde, pour prier & pour viſiter les ſaints lieux. Ce miracle convertit un grand nombre de payens & de Juifs.

L'empereur Conſtantius en reçût divers avis ; mais principalement par S. Cyrille évêque de Jeruſalem, qui venoit de ſucceder à S. Maxime. Nous avons encore la lettre où il raconte ainſi le miracle : Du tems de Conſtantin, votre pere d'heureuſe memoire, le bois ſalutaire de la croix fut trouvé à Jeruſalem : de votre tems les miracles ne viennent plus de la terre,

mais du ciel. Car pendant ces saints jours de la pentecôte, aux nones de Mai vers l'heure de tierce, une très-grande croix composée de lumiere a paru au-dessus du saint Golgotha, s'étendant jusques à la sainte montagne des olives: & s'est montré tres clairement, non à une ou deux personnes, mais à tout le peuple de la ville. Ce n'a point été, comme on pourroit penser, un phenomêne passager: il a subsisté sur la terre pendant plusieurs heures, visible aux yeux & plus éclatant que le soleil, dont la lumiere l'auroit effacé, si la sienne n'eût été plus forte. Aussi-tôt tout le peuple de la ville est accouru dans l'église, avec une crainte mêlée de joye: les jeunes & les vieux, les hommes & les femmes, & jusques aux filles les plus retirées: les Chrétiens du pays & les étrangers; & les payens qui y étoient venus de divers lieux, tous d'une voix loüoient N. S. J. C. le fils unique de Dieu, le faiseur de miracles, voyant par experience la verité de la doctrine chrétienne, à qui le ciel rend témoignage. Ce que S. Cyrille nomme ici les jours de la pentecôte, ne sont pas les fêtes qui la suivent, mais selon le style des anciens, les jours qui la précedent, c'est-à-dire les cinquante jours du tems pascal. Il finit en souhaitant que l'empereur glorifie à jamais la sainte & consubstantielle Trinité: ce qui montre combien S. Cyrille étoit attaché à la foi de Nicée, quoiqu'il eût liaison avec Acace de Cesarée, qui l'avoit ordonné évêque.

AN. 351

VI.
Concile de Sirmium
Photin deposé
Socr. II. *c.* 28. 29.

L'empereur étoit demeuré en Pannonie après la déposition de Vetranion; & ayant envoyé des troupes contre Magnence, il attendoit à Sirmium l'évenement de la guerre. Il y assembla un concile cette même année 351. après le consulat de Sergius & de Nigrien: car la guerre civile fit qu'il n'y eut point de Consuls reconn

par tout l'empire: ce qui obligea de compter par ceux de l'année précedente. Ce concile fut composé de plusieurs évêques Orientaux qui avoient suivi l'empereur. Les plus fameux sont Narcisse de Neroniade, Theodore d'Heraclée, Basile d'Ancyre, Eudoxe de Germanicie, Demophile de Berée, Cecropius de Nicomedie, Silvain de Tarse, Macedonius de Mopsueste & Marc d'Arethuse. Ursace & Valens y étoient aussi; & on y compte jusques à vingt-deux évêques. Le but de ce concile etoit la déposition de Photin évêque de la ville même de Sirmium: qui s'y maintenoit toûjours, bien qu'il eût été déja condamné plusieurs fois par les évêques d'Occident. Les Orientaux le condamnerent aussi & le déposerent commé tenant la doctrine de Sabellius & de Paul de Samosate; & ce jugement comme juste fut approuvé de tout le monde.

AN. 351.

Hilar. Fragm. p. 412. F.

On n'approuva pas de même une nouvelle formule de foi, qui y fut dressée en grec. Elle contient d'abord une exposition de la foi un peu étenduë; puis vingt-sept anathêmes contre differentes erreurs des Ariens déclarez, des Sabelliens & de Photin. Cette formule n'est pas tant mauvaise en elle-même que suspecte, à cause des évêques qui l'approuverent, dont plusieurs avoient été déposez au concile de Sardique. Elle ne dit, ni que le fils soit consubstantiel au pere, ni même qu'il lui soit semblable; & dit expressement: Nous n'égalons pas le fils au pere, mais nous concevons qu'il lui est soûmis. Elle dit anathême à ceux qui diront que ce n'est pas le fils qui apparut à Abraham, ou qui lutta contre Jacob; & il est vrai que plusieurs des anciens ont cru que le fils de Dieu avoit commencé dès-lors à être envoyé vers les hommes, Photin le nioit, par ce qu'il ne vouloit

Socr. II. c. 30.
Hilar de Syn p. 339.
Athan. de Synod. p. 900.
V. Pagi 352. n. 12.

Sozom. I. c. 6.

Anath. 17.
Anath. 15. 16.

AN. 351. pas avoüer que Dieu eût un fils, avant que Jesus fût né de Marie: mais d'ailleurs les Ariens en abusoient, prétendant prouver par là, que le pere seul étoit de sa nature invisible & incomprehensible. Or S. Augustin a fort bien prouvé depuis, que ces apparitions ont été executées par des anges: que souvent il n'y a pas plus de raison, de les rapporter à une des personnes divines qu'à l'autre; & que la Trinité même s'est manifestée aux hommes en ces occasions.

De Trin. lib. II. c. 9. 10. &c.

Socr. II. c. 30.

Cette formule ayant été approuvée de tous les évêques du concile, ils voulurent persuader à Photin d'y souscrire, lui promettant de le rétablir dans son siége à cette condition; mais il ne l'accepta pas, & se sentant soûtenu par son peuple qui l'aimoit, il se plaignit à l'empereur d'avoir été injustement condamné. Il obtint une conference pour examiner encore sa doctrine: Basile d'Ancyre se chargea de disputer contre lui, en présence des évêques & de huit commissaires nommez par l'empereur d'entre les senateurs: entr'autres Thalassius qui avoit un grand credit auprès de l'empereur, & qui fut envoyé cette année avec le Cesar Gallus, en qualité de préfet du prétoire d'Orient. La conference fut écrite sur le champ, par six notaires ou écrivains en notes qui en firent trois copies: l'une fut envoyée cachetée à l'empereur; l'autre aussi cachetée fut délivrée aux comtes ou senateurs: la troisiéme à Basile & au concile. La dispute fut grande, mais Photin y fut vaincu & demeura condamné. L'empereur le bannit, & il passa le reste de sa vie en exil, où il composa un ouvrage contre toutes les heresies, qui ne tendoit qu'à établir la sienne. Il l'écrivit en grec & en latin: car il n'ignoroit pas cette langue, quoiqu'il fut né

Epiph. hæres. 71. n. 1. Zosim. lib. 2. p. 698.

V. Vales. ad Socr. II. c. 30.

Athan. ad solit. p. 860.

en Orient. A sa place on fit évêque de Sirmium Germinius venu de Cyzique & du parti des Ariens. AN. 351.

Magnence étant maître des Gaules & de l'Italie avoit passé les Alpes, & s'étoit avancé dans l'Illirie & la Pannonie, où ses troupes en vinrent enfin aux moins avec celles de Constantius, dans une grande pleine près de Murse sur la Drave où est à présent le pont d'Essec. Constantius ne jugea pas à propos d'exposer sa personne dans cette bataille. Il demeura cependant dans une église de martyrs hors de la ville, ayant pris avec lui pour sa consolation Valens évêque de Murse méme fameux Arien. Celui-ci avoit adroitement donné ordre d'être averti en diligence de l'évenement du combat; afin d'être le premier à porter une bonne nouvelle, ou à se mettre en seureté. Ainsi comme l'empereur & le peu de gens qui l'accompagnoient étoient en grande inquiétude, Valens vint dire que les ennemis fuyoient. L'empereur lui dit de faire entrer celui qui en avoit donné l'avis: Valens dit que c'étoit un ange. Constantius le crut, il dit souvent depuis hautement, qu'il devoit cette victoire plûtôt au mérite de Valens qu'à la valeur de ses troupes; & le crédit des Ariens s'accrut considerablement par cette imposture. La bataille de Murse se donna la vingt-huitiéme de Septembre cette année 351. La victoire fut sanglante, mais entiere. Magnence fut contraint de repasser les Alpes & de se retirer dans les Gaules: où ayant été encore vaincu, il se tua à Lion d'un coup d'épée, ayant regné trois ans & demi, & vêcu près de cinquante. Decentius son frere qu'il avoit fait Cesar s'étrangla quand il eut apris sa mort. Mais tout ceci n'arriva que deux ans

Orat. 1. in Arian. p. 290 B.

VII. Magnence vaincu à Murse

Zosim. lib. 2. p. 699.

Sulp. Sever hist. lib. 2.

Idac. fast.

Aurel. epit.

ſon chariot Macedonius, qui s'étoit trouvé là, comme ſorti d'une machine. Ils étoient environnez de ſoldats l'épée à la main. Le peuple courut à l'égliſe, tant les catholiques que les Ariens, chacun s'en voulant ſaiſir le premier. Mais quand ils en furent proche, une peur ſans raiſon les prit tous & les ſoldats-mêmes. La foule étoit ſi grande, que le préfet & Macedonius ne pouvoient trouver de paſſage : les ſoldats commencerent à pouſſer : le peuple trop preſſé ne pouvoit reculer : ils crurent qu'il réſiſtoit exprés pour les empêcher d'entrer, & ayant les épées nuës, ils ſe mirent à frapper tout de bon : enſorte qu'il y mourut, à ce que l'on diſoit, plus de trois mille perſonnes ; les uns tuez par les ſoldats, les autres étouffez dans la preſſe. Telle fut l'entrée de Macedonius dans l'égliſe de C. P. AN. 351.

L'évêque Paul fut envoyé chargé de chaînes de fer, premierement à Singare en Méſopotamie : d'où il fut transferé à Emeſe ; & enfin à Cucuſe ſur les confins de la Cappadoce & de l'Armenie, dans les déſerts du mont Taurus. Là ſes ennemis l'enfermerent dans un lieu étroit & obſcur, où ils le laiſſerent, eſperant qu'il mourroit de faim. Mais au bout de ſix jours ayant trouvé qu'il reſpiroit encore, ils l'étranglerent, & publierent qu'il étoit mort de maladie. Philagre vicaire du préfet du prétoire, qui étoit alors ſur les lieux, & très-favorable aux Ariens, peut-être fâché de ne l'avoir pas fait mourir lui-même, dit à pluſieurs perſonnes comment la choſe s'étoit paſſé ; & S. Athanaſe témoigne l'avoir appris d'eux-mêmes. L'égliſe latine honore S. Paul de C. P. comme martyr, le ſeptiéme de Juin, & l'égliſe Grecque comme confeſſeur le ſixiéme de Novembre. Sa mort arriva vers le commencement de cette an-

Ath. ad Sol. p. 813 814. Id apol. p. 703. Theod. II. c. 5.

Martyr 7. Juin.

Menolog. 6. Nov.

née 351. & la vengeance divine suivit de prés le

AN. 351. préfet Philippe, qui l'avoit procurée aussi bien que son exil: car avant l'année revoluë, il fut honteusement privé de sa charge: & devenu simple particulier, banni de son païs, n'attendant que l'heure où l'on viendroit le faire mourir, il périt miserablement.

IX. Calomnies contre S. Athanase *Athan. ad Sol. p. 827.*

Le principal objet de la haine des Ariens étoit toûjours S. Athanase. Ils le voyoient en repos dans son église, uni de communion avec plus de quatre cens évêques. Le pape, toute l'Italie, la Sicile & les autres Isles, toute l'Afrique, la Gaule, la grande Bretagne, l'Espagne & le grand Osius, la Pannonie, la Dalmatie, la Dacie, la Macedoine, la Grece, la plus grande partie de la Palestine, toute l'Egypte & la Lybie conservoient avec lui la paix & l'union ecclesiastique. Les Ariens ne le pouvoient supporter: l'envie & la crainte de voir leur heresie vaincuë & proscrite en tous lieux, les agitoit violemment. Les chefs du parti étoient alors Leonce d'Antioche, George de Laodicée, Acace de Cesarée en Palestine, Theodore d'Heraclée, Narcisse de Neroniade: tous déposez au concile de Sardique, dont le jugement les avoit couverts de confusion. Ils s'adressent à l'empereur tous ensemble, & lui disent: Vous n'avez pas voulu nous croire la premiere fois: nous vous disions bien, quand vous rappellâtes Athanase, que c'étoit bannir notre doctrine: il s'y est opposé dès le commencement, & ne cesse de l'anathematiser: il a rempli de monde des lettres qu'il écrit contre nous: la plûpart des évêques sont en communion avec lui: il a gagné une partie de ceux qui sembloient être pour nous, il aura bien-tôt le reste: nous demeurerons seuls. Il est à craindre que l'on ne nous appelle heretiques & vous aussi, & qu'on

ne nous traite comme les Manichéens.

AN. 352.

A ces considerations ils en ajoûtoient de plus pressantes pour Constantius. Athanase, disoient-ils, a été l'occasion du mécontement de l'empereur Constant vôtre frere, & vous a pensé jetter dans un guerre civile. Il a mal parlé de vous à Constant, les deux fois qu'il lui a parlé: enfin il a été du parti de Magnence, & lui a écrit une lettre dont nous avons la copie. Il a dédié sans vôtre participation l'église que Gregoire avoit commencé à Alexandrie, par vôtre ordre & à vos dépens. Constantius échauffé par ces discours, & parce qu'en marchant contre Magnence il avoit vû lui-même la multitude d'évêques, qui communiquoient avec S. Athanase, changea entierement de disposition à son égard: il oublia les lettres favorables qu'il lui avoit écrites, & les promesses qu'il lui avoit faites de vive voix, même avec serment, lorsqu'il le renvoya chez lui: il résolut de le faire condamner par les évêques d'Occident, & de le chasser encore de son église: ou plûtôt il se laissa entraîner à la passion des Ariens.

Apol. 1. p. 677.

X.

Libere pape Concile d'Arles.

Lib Pontif. Sup liv. XI. n. 58.

Ils commencerent par s'adresser au pape Libere. Il avoit succedé à Jules, qui mourut le douziéme d'Avril sous le cinquiéme consulat de l'empereur Constantius avec le Cesar Constantius Gallus, c'est-à-dire l'an 352, après avoir tenu le saint siege quinze ans deux mois & six jours. Nous n'avons de lui que les deux lettres dont il a été parlé: la grande aux Eusebiens, l'autre à l'église d'Alexandrie sur le retour de S. Athanase. Libere fut élû pape malgré lui un mois ou deux après: s'étant acquité de son devoir dans un ministere inferieur avec une grande humilité. Les évêques Orientaux lui écrivirent contre S. Athanase, pour lui persuader de lui refuser sa communion; & il lût leur lettre dans

Epist. 2. Liberii ap. Hilar. frag. p. 456. & ap. Lucif. to. 2. conc. p. 745.

un concile d'évêques d'Italie assemblez à Rome;

AN. 353. mais il y lut aussi une lettre de soixante & quinze évêques d'Egypte en faveur de S. Athanase. C'est pourquoi le concile voyant un plus grand nombre d'évêques de son côté, jugea qu'il étoit contre la loi de Dieu de consentir aux Orientaux. Libere leur fit réponse conformément à cette résolution ; & de l'avis du même concile, il envoya à l'empereur Constantius Vincent évêque de Capouë, & quelques autres pour le prier de faire assembler un concile à Aquilée, comme il avoit résolu depuis long-tems. On croit, que Vincent de Capouë est le même qui vingt-huit ans auparavant avoit présidé au concile de Nicée au nom du pape S. Silvestre. Le concile se tint dans les Gaules à Arles, où l'empereur vint après la défaite & la mort de Magnence, & y séjourna depuis le mois d'Octobre de l'an 353. jusques au printems de l'année suivante.

Ep. 1. T. 2. conc. p. 744

Amm XIV. c. 5. Pagi. 353. n. 5.

Au mois de Mai de la même année étant à C.P. il avoit fait un édit en faveur des clercs, pour rendre plus faciles les assemblées ecclesiastiques des peuples, qui se convertissoient tous les jours. Il accorde aux clercs par cette loi, premierement l'exemption des cens, que l'on payoit au fisc pour les fonds de terre : secondement l'exemption des charges sordides, comme de fournir de la farine, du pain, du charbon, à l'exemple des principaux officiers qui en étoient exempts : la troisiéme exemption est de la contribution lustrale, qui se levoit sur les marchands, la derniere des parangaries, ou courvées, pour fournir les chevaux & les voitures publiques. On étend ces privileges à leurs femmes, leurs enfans & leurs esclaves : car la plûpart des clercs inferieurs étoient

L 10. Cod. Theod. de Episc. l. 13. 14. de extraord. &c. C. Th. lib. XI.

mariez, & plusieurs étoient marchands ou artisans. Or il est certain, dit cette loi, que le gain qu'ils tirent de leurs boutiques tourne au profit des pauvres. Sur la fin de la meme année Constantius fit une autre loi pour défendre les sacrifices nocturnes, que Magnence avoit permis: car tout Chrétien qu'il étoit, il donnoit créance aux Magiciens & aux enchanteurs, contre la loi de Dieu. Les Ariens lui avoient fait aussi publier un édit, pour condamner au banissement tous ceux qui ne souscriroient pas la condamnation d'Athanase.

AN. 353.

L. 5. Cod. Th de pag. Ath. ap. 1. p. 678. A.

Sev. Sulp. hist. lib. 2. p. 405. Var. or.

Comme ils sçavoient que les Occidentaux n'y avoient jamais voulu consentir: ce fut la premiere chose qu'ils demanderent dans le concile d'Arles. Les legats du pape, sçavoir Vincent de Capouë & Marcel évêque d'une autre ville de Campanie, demandoient que l'on traitât la cause de la foi, avant la cause personnelle d'un particulier; & que l'on commençât par la condamnation de l'heresie d'Arius. Ils allerent même jusques-là, touchez du trouble de toutes les églises, de promettre, & par écrit, qu'à cette condition, ils consentiroient à la condamnation d'Athanase. On s'assembla là-dessus, & aprés avoir déliberé, les Orientaux répondirent: qu'ils ne pouvoient condamner la doctrine d'Arius, & qu'il faloit excommunier Athanase: car c'étoit la seule chose qu'ils prétendoient. Enfin Vincent de Capouë ceda à la violence & aux mauvais traitemens, & consentit à la condamnation de S. Athanase. S. Paulin évêque de Treves refusa constamment d'y souscrire: déclarant qu'il consentoit seulement à la condamnation de Photin & de Marcel, mais non pas à celle d'Athanase. Il fut donc banni, & envoyé en Phrygie parmi les Montanistes: on changea de tems en tems le

Ep. Liber. ad Const.

Athan. apol. p. 692. B. Lib. Marc. & Faust. p. 28. Sever. Sulp. ibid. Athan. p. 692. A. Hilar. in const. p 291. D. Hier. Chr. 359.

lieu de son exil, & il y mourut cinq ans aprés

AN. 353. en 358.

XI. Lettre de l'empereur à S. Athanase par Montan. Soz. IV c. 9. Ath. apol. p. 686.

Cependant saint Athanase sachant que l'on avoit prévenu l'empereur contre lui, par plusieurs calomnies, & ne croyant pas qu'il y eût pour lui de seureté à la cour, y envoya cinq évêques choisis & trois prêtres, pour appaiser l'empereur, répondre aux calomnies, & faire tout le reste de ce qu'ils jugeroient utile pour l'église & pour lui. Mais les Ariens persuaderent à l'empereur, que S. Athanase avoit écrit pour demander à venir en Italie, afin de remedier aux maux de l'église. L'empereur lui envoya un officier du palais nommé Montan, avec une lettre qui lui permettoit de venir, & lui offroit les commoditez du voyage. S. Athanase qui n'avoit rien demandé fut extrémement surpris: toutefois comme la lettre de l'empereur ne portoit point d'ordre de venir, mais seulement une permission; il crut devoir demeurer dans son église, & ne laissa pas de se tenir prêt à partir au premier ordre. Il demeura vingt-six mois sans oüir parler de rien. Ses ennemis vouloient apparemment le tirer d'Alexandrie, pour y mettre plus facilement en son absence un évêque de leur parti; & ils ne laisserent pas de le calomnier de n'être pas venu: comme s'il eût méprisé un ordre de l'empereur.

Inf. XIV 26. Epist. ad Serap. p. 672. D. Epist. ad Dracon p. 957. D.

Entre les évêques qu'envoya S. Athanase, étoit Serapion de Thmoüis, qui avant son épiscopat avoit été moine & superieur de plusieurs moines, aussi-bien qu'Ammon, que l'on croit aussi avoir été un des cinq envoyez. Car on avoit dés lors élevé à l'épiscopat plusieurs saints moines; & S. Athanase en compte jusqu'à sept dans sa lettre à Draconce; que l'on peut raisonnablement raporter à ce tems-ci.

XII. Lettre de S.

Draconce étoit moine, prêtre & abbé d'un

monaſtere. Il fut élû évêque d'Hermopolis prés d'Alexandrie d'un conſentement general même des payens. Mais aprés avoir été ordonné, il ſe retira & ſe cacha, ne pouvant ſe reſoudre à accepter une telle charge, & étant ſoûtenu par les conſeils de quelques autres. S. Athanaſe, qui étoit lié avec lui d'une étroite amitié, lui écrivit ſur ce ſujet une lettre, qui commence ainſi: Je ne ſçai que vous écrire: me plaindrai-je de votre refus, ou de ce que vous avez égard au tems, & vous cachez par la crainte des Juifs? mais ſoit ce motif, ſoit un autre; il y a lieu, mon cher Draconce, de ſe plaindre de votre conduite. Il ne faloit pas vous cacher aprés avoir reçu la grace, ni donner aux autres un prétexte de fuïr, étant auſſi ſage que vous êtes. Cette union ſi peu attenduë, qui a paru dans votre élection, ſera neceſſairement rompuë par votre retraite: cette égliſe ſera en proye à pluſieurs; & à pluſieurs qui ne vont pas droit, mais tels que vous les connoiſſez: & les payens qui auroient promis de ſe faire Chrétiens: demeureront payens, vous voyant mépriſer la grace que vous avez reçûë. Quelle excuſe pourrez-vous alleguer, quel remede aporterez-vous à tant de maux? O mon cher Draconce, vous nous avez mis dans l'affliction, au lieu de la joye & de la conſolation que nous attendions de vous. Vous devez ſçavoir qu'avant votre ordination, vous viviez pour vous, à préſent vous êtes à votre peuple: il attend de vous la nourriture, la doctrine de l'écriture ſainte. Si vous vous nourriſſez ſeul, quand N. S. J. C. viendra nous juger, quelle excuſe aurez-vous d'avoir laiſſé mourir de faim ſon troupeau?

Athanaſe à Draconce. P. 945 *To.* 1.

Si vous craignez le tems, où eſt donc votre courage? c'eſt en ces rencontres qu'il faut mon-

trer de la hardiesse & du zele pour J. C. Est-ce que la disposition des églises ne vous plaît pas, ou que vous ne croyez pas que le ministere épiscopal ait sa récompense ? ce seroit mépriser le Sauveur qui l'a établi : de telles pensées ne seroient pas dignes de Draconce. Ce que le Seigneur a ordonné par les apôtres, est bon & solide : il demeurera ; & la lâcheté des freres cessera. Si tous avoient eû les mêmes sentimens ; comment auriez-vous été fait Chrétien, sans évêques ? & si ceux qui viendront après nous prenoient les mêmes pensées, comment les églises subsisteroient-elles ? Ceux qui vous donnent de tels conseils, croyent-ils que vous n'avez rien reçû, parce qu'ils le méprisent ? Ils devroient donc croire aussi, que la grace du baptême ne seroit rien, pour ceux qui la mépriseroient. N'avez-vous pas oüi ce
1. Tim. IV. 14. que dit l'apôtre : Ne negligez pas la grace qui est en vous ? qui veulent-ils que vous imitiez,
Luc. IX. 60. 61. celui qui doutoit & qui voulant bien suivre J. C. differoit & déliberoit à cause de ses parens ? ou le bienheureux Paul, qui à l'instant que le ministere lui est confié, ne défere point à la chair & au sang ? car encore qu'il dise : Je ne
Gal. I. 16. I. *Cor.* XV 6 suis pas digne d'être nommé apôtre : toutefois
Ibid. IX. 16. connoissant ce qu'il a reçû & de qui il l'a reçû, il dit ; Malheur à moi si je ne prêche l'évangile. Au contraire en le prêchant, ceux qu'il instruit sont sa joye & sa couronne. Son zele le fait prêcher jusques en Illyrie : il n'a point de peine d'aller à Rome & de passer en Espagne, afin que sa récompense croisse avec son travail.

Peut-être vous conseillent-ils de vous cacher, à cause du serment que vous avez fait, de ne point paroître si vous étiez ordonné ; & croyent en cela qu'il y a de la pieté. Mais la véritable

pieté est de craindre Dieu, qui vous a imposé *Exod.iv 10*
cette charge Qu'ils blâment donc aussi Jere- *Jerem.v.6.*
mie & le grand Moïse. Etant envoyé & ayant reçû la grace de la prophetie, ils se sont excusez : mais ensuite ils se sont soûmis. Quand vous auriez la voix foible & la langue embarrassée, quand vous vous croiriez trop jeune, craignez celui qui vous a formez, & qui vous connoissoit avant que de vous former. Quand vous auriez donné vôtre parole, qui doit être
pour les saints comme un serment : lisez Jere- *Jer.xx.9.*
mie : après qu'il eut dit : Je ne parlerai plus au nom du Seigneur, il craignit le feu secret qu'il sentoit en lui, & sans s'arrêter à ce qu'il avoit dit, il prophetisa jusques à la fin. Ne savez-vous pas ce qui arriva à Jonas pour s'être enfui, & qu'il ne laissa pas de prophetiser ensuite ? Le Seigneur nous connoît mieux que nous-mêmes: il sait à qui il confie ses églises. Celui qui n'en est pas digne, ne doit pas regarder sa vie passée, mais son ministere, de peur qu'il n'ajoûte aux desordres de sa vie, la malediction de sa negligence. Quand vous seriez véritablement foible, vous devez prendre soin de l'église, de peur que ses ennemis la trouvant abandonnée, ne prennent l'occasion de la ravager. Ne nous laissez pas seuls dans le combat : venez à nous, qui vous aimons & qui vous conseillons suivant l'écriture.

Vous n'êtes pas le seul d'entre les moines qui avez été ordonné, ni le seul qui avez gouverné un monastere & qui avez été chéri des moines. Vous savez que Serapion est moine, & de combien de moines il a été superieur : vous n'ignorez pas de combien de moines Apollos a été le pere : vous connoissez Agathus & Ariston: vous vous souvenez d'Ammonius, qui a voyagé avec Serapion. Peut-être avez-vous oüi parler de



Moüite dans la haute Thebaïde ; vous pouvez être informé de Paul, qui est à Latos & de plusieurs autres. Tous ceux-là n'ont point renoncé à leur ordination, & toutefois ils n'en sont pas devenus pires : au contraire ils attendent la récompense de leurs travaux. Combien d'idolâtres ont-ils converti ? combien en ont-ils ramené de leurs coûtumes diaboliques ? combien de serviteurs ont-ils acquis au Seigneur ? Ils ont persuadé la virginité aux filles & la continence aux jeunes hommes. Ne croyez donc pas ceux qui vous disent que l'épiscopat est une occasion de peché: vous pouvez étant évêque avoir faim & soif comme Paul, & ne point boire de vin comme Timothée. Nous conoissons des évêques qui jeûnent, & des moines qui mangent : des évêques qui ne boivent point de vin, & des moines qui en boivent : des évêques qui font des miracles, & des moines qui n'en font pas. Plusieurs évêques n'ont jamais été mariez ; & plusieurs moines ont eu des enfans. Aussi il y a des évêques qui ont été peres, & des moines qui ont gardé la continence parfaite. Et d'ailleurs nous savons qu'il y a des clercs qui souffrent la faim, & des moines qui jeûnent : la couronne ne se donne point selon les lieux, mais selon les œuvres. Hâtez-vous, puisque la sainte fête approche. Qui annoncera au peuple le jour de la pâque en vôtre absence ? qui leur apprendra à la solemniser dignement ? Il semble que cette fête devoit être l'épiphanie, où suivant l'ancienne coûtume on annonçoit la pâque de la même année.

XIII. Grande apologie de S. Athanase

Ce fut aussi vers le même tems, que S. Athanase écrivit sa grande apologie : que l'on compte ordinairement pour la seconde, & qui contient toutes les preuves de son innocence. Elle est adressée à ses amis, & montre deux choses : pre-

premierement que sa cause ne devoit plus être examinée, après avoir été jugée solemnellement, par les conciles d'Alexandrie, de Rome & de Sardique, dont le jugement avoit été confirmé, par la retractation d'Ursace & de Valens. En second lieu, il prouve que dans le fonds, le jugement rendu en sa faveur étoit solidement établi sur la verité & sur la justice de sa cause. Aussi dans cet écrit il n'y a de lui qu'une préface & une conclusion fort courte: tout le corps de l'ouvrage est un tissu de pieces qui servoient à sa défense, suivant la division qui vient d'être marquée. C'est-à-dire, qu'il rapporte premierement l'histoire de sa justification, commençant au concile d'Alexandrie en 334. & finissant à la retractation d'Ursace & de Valens en 349. Ensuite il montre que ceux qui l'ont absous, ne l'ont fait ni par complaisance, ni par crainte, mais par un pur motif de justice; & pour cet effet, il reprend l'histoire de toutes les calomnies avancées contre lui dès l'origine; c'est-à-dire, dès la conjuration des Ariens avec les Meleciens, au commencement de son épiscopat. Là il rapporte l'affaire d'Ischyras & celle d'Arsene, la procedure du concile de Tyr, la députation à la Mareote, son bannissement à Treves, & finit à la lettre du jeune Constantin pour son retour. Ce qui est dit a la fin de la chûte de Libere & de celle d'Osius, semble avoir été ajoûté depuis; & il paroît par le corps de la piece qu'elle est écrite avant qu'Ursace & Valens eussent retracté leur retractation; ou du moins avant que S. Athanase en eût connoissance.

p 722. p 777. p 805.

XIV. Libere demande un concile.

Le pape Libere ayant appris la foiblesse avec laquelle Vincent de Capouë son légat au concile d'Arles avoit cedé aux Ariens, en fut sensiblement affligé. Il en parloit ainsi dans une

An. 353. Frag. ep. ap. hær. an. 351. n. 19. & in frag. Hilar. p. 426

lettre à Osius : J'esperois beaucoup de lui ; parce qu'il savoit très-bien l'affaire, & qu'il en avoit été plusieurs fois jugé avec vous : non seulement il n'a rien obtenu, mais il a été entraîné lui-même dans la dissimulation. J'en suis doublement affligé ; & j'ai résolu de mourir pour Dieu, plûtôt que d'être le dernier délateur. Il veut dire être le calomniateur de

Hilar in fr. p. 425. Ep 3 ad Eusel. to 3 conc. p 742

saint Athanase. Il en écrivit aussi à Cecilien évêque de Spolete, l'exhortant à ne se pas décourager par l'action de Vincent. Comme Libere étoit en cette peine, voyant qu'on pressoit publiquement les autres évêques d'Italie, pour les contraindre à se soûmettre au jugement des

Athan. apol. 1. p. 703. D. L'beil. Faust. & Marc p. 28

Orientaux : Lucifer vint fort à propos le trouver. Il étoit évêque de Calliari métropole de Sardaigne & des isles voisines : son mépris pour le monde, son amour pour les saintes lettres, la pureté de sa vie & de sa constance dans la foi, l'avoient déja rendu illustre dans l'église. Il connoissoit à fonds toute cette affaire, & savoit que le dessein des heretiques étoit d'attaquer la foi, sous prétexte de la personne de saint Athanase. Il s'offrit avec un grand zele d'aller à la cour, & d'expliquer tout à l'empereur, pour obtenir de lui, que l'on pût traiter dans un concile tout ce qui étoit en question.

Athan. ad sol. t. p 856. Epist. ad Const.

Libere accepta cette offre & envoya avec Lucifer un prêtre nommé Pancrace ou Eutrope, & un diacre nommé Hilaire, qu'il chargea d'une lettre pour l'empereur pleine de respect & de fermeté. Il lui represente, qu'il ne lui avoit pas demandé un concile seulement pour l'affaire d'Athanase, mais pour plusieurs autres, & qu'avant toutes choses on devoit traiter la cause de la foi. Il se justifie de ce qu'on l'accusoit d'avoir supprimé les lettres des Orientaux

qui chargeoient Athanase, en disant, qu'il les a lûës en plein concile, mais qu'il n'a pû y ajoûter foi; parce qu'elles étoient contredites par le jugement de soixante & quinze évêques d'Egypte. Il dit ensuite : Les Orientaux témoignent qu'ils veulent avoir la paix avec nous. Quelle paix, Seigneur, peut-il y avoir, puisqu'il y a quatre évêques du même parti; sçavoir, Démophile, Macedonius, Eudoxe & Martyrius, qui à Milan il y a huit ans n'ayant pas voulu condamner l'opinion hérétique d'Arius, sortirent en colere du concile? On voit par-là que cette lettre est écrite l'an 354. Car ce concile dont il parle est le premier de Milan, tenu en 346. Libere réprésente encore dans cette lettre ce qui venoit de se passer à Arles, où quelques offres que ses légats eussent faites, jamais les Orientaux n'avoient voulu condamner l'hérésie d'Arius : c'est pourquoi il conjure l'empereur, de faire encore tout examiner soigneusement dans une assemblée d'évêques, où l'on commencera par convenir de la foi de Nicée, & le prie d'écouter favorablement Lucifer, Pancrace & Hilaire qu'il lui envoye.

AN. 354.

Sup liv. XII. n. 28.

Il écrivit en même tems à Eusebe, évêque de Verceil, & par conséquent voisin de la cour, qui se tenoit à Milan. Il étoit natif de Sardaigne, & de là pouvoit venir sa liaison avec Lucifer de Calliari; mais il quitta son pays & le repos dont il pouvoit joüir dans sa famille. A Rome il fut ordonné lecteur : ensuite il vint à Verceil, & s'y fit estimer à tel point, que le siége venant à vacquer, on le préfera à tous ceux du pays. Tout le peuple le demanda, les évêques l'élûrent; & c'est le premier évêque de cette église que l'on connoisse. Il fut le premier dans l'Occident, qui joignit la vie monastique à la vie clericale, vivant lui-même, &

Epist. 3. ad Eus.

Hier. script.

Ambros ad Vercel. ep 63. n. 68.

n. 66.

faisant vivre ses clercs dans la ville à peu près
AN. 354. comme les moines des déserts, dans les jeûnes, la priere fréquente le jour & la nuit, la
n. 82. lecture & le travail : séparez de la compagnie des femmes, se gardant l'un l'autre contre les tentations. Leur communauté se nommoit aussi monastere, & de cette sainte école sortirent
n. 71. plusieurs illustres évêques. Saint Eusebe profita lui-même de cette vie austere, pour porter plus facilement les persécutions, qu'il eût à souffrir ensuite. Le pape Libere connoissoit son zéle
Epist. 4. & son union avec Lucifer : c'est pourquoi il lui écrivit, le priant de se joindre à lui s'il en trouvoit l'occasion, pour persuader à l'empereur ce qui étoit de l'interêt de la foi, pour appaiser son indignation, & le porter à procurer la paix des églises. Non content de cette premiere lettre, il lui en écrivit une seconde, après que ses légats furent partis, le priant encore de se joindre à eux pour la défense de la foi catholique & de l'absent, que l'on vouloit condam-
Epist. 5. ner contre toutes les loix, c'est-à-dire, de saint Athanase. Eusebe reçût très-bien les légats, & en écrivit à Libere, qui le remercia par une troi-
Ead. ep. 5. siéme lettre, l'encourageant de plus en plus à travailler pour la cause de l'église, & à procurer le concile. Libere avoit encore écrit à For-
Hier. script. tunatien, évêque d'Aquilée, le croyant plus touché de l'esperance des biens éternels, que de la crainte des hommes, il le prioit de s'appliquer avec eux à cette affaire, & même de les aider de sa présence s'il le désiroit. Fortunatien étoit Africain de nation, & écrivit des commentaires sur les évangiles, d'un stile court & rustique. Il ne répondit pas dans la suite à la bonne opinion qu'en avoit le pape Libere.

Tandis qu'en Occident on se préparoit au

concile, les Juifs se soûleverent encore en Orient. Ils prirent les armes à Diocésarée en Palestine, égorgerent de nuit la garnison, & coururent les pays voisins, sous la conduite d'un nommé Patrice, qu'ils reconnurent pour leur roi, ne voulant plus obéïr aux Romains. Le César Gallus qui étoit à Antioche, y envoya des troupes, qui en tuerent une grande quantité, & jusques aux enfans; brûlerent & ruinerent Diocésarée, Tiberiade, Diospolis, & plusieurs autres villes. Gallus eut aussi quelque avantage contre les Perses, & ces bons succès le rendirent insolent: il se laissa emporter à la violence & à la cruauté: il fut même accusé d'avoir voulu s'attribuer l'empire. Enfin Constantius l'ayant attiré en Occident, le fit arrêter; on lui fit son procès, & il eut la tête coupée, dans une isle nommée Flanone, près de Pole en Istrie. Gallus étoit âgé de vingt-neuf ans, & en avoit regné quatre, depuis l'an 351. jusques en 354. car il mourut sur la fin de cette année, étant consul pour la troisiéme fois, & Constantius pour la septiéme: Gallus fit profession de la religion chrétienne jusques à la fin; mais il étoit attaché aux Ariens: car il donna accès auprès de lui à Theophile l'Indien ou le Blémyen, ce fameux voyageur dont il a été parlé. Theophile introduisit auprès de Gallus Aëtius, que Leonce avoit fait diacre à Antioche: mais ayant eu part aux violences de Gallus, ils furent enveloppez dans sa disgrace. Theophile qui l'accompagna dans son dernier voyage, fut banni en même temps que Gallus fut tué; & Aëtius fut épargné par mépris.

AN. 355.
XV.
Mort de César Gallus.
Socr. II. c. 33. *Sozom.* IV. c. 7. *Hier chr.* n. 355. *Victor Cæsar.* *Philostorg.* III. c. 28. & IV. c. 1.
Amm. Marcel lib. XIV. c. 11
Sozom. IV. c. 7. *Theod.* 3. *hist.* 1. c. 3.
Greg Nyss. lib. 1. *cont. Eunom.* p. 30. B.
Philost. IV. c. 1. *Sup. liv.* XII. n. 3.

Julien frere de Gallus, fut alors en grand péril. Il avoit conçû de hautes esperances, quand Gallus fût fait César. Il commença à sortir de la crainte dans laquelle il avoit vêcu depuis son

Amm. lib. XV. c. 2.

AN. 354. enfance: & quittant le château de Macel en Cappadoce, où il avoit été enfermé six ans avec son frere; il passa en Asie & en Grece, pour continuer & perfectionner ses études. A la mort de Gallus, on lui fit un crime de ces voyages; on l'accusa premierement d'avoir quitté le château de Macel; ensuite d'avoir vû son frere qui passoit à Constantinople; mais il montra qu'il n'avoit fait ni l'un ni l'autre sans l'ordre de Constantius; & fut puissamment sécouru par l'imperatrice Eusebia. On l'amena à Come auprès de Milan; il vit une fois l'empereur; & enfin au bout de six mois, il obtint la liberté de retourner en Grece continuer ses études, & se retira à Athenes.

Julian. ad Athan.

XVI. Apostasie de Julien.

Jul. ep. 51. p. 210. Sozom. V. hist. c. 2. Socr. III c. 1. Greg. Naz. in Jul. or. 3. p. 59. Theod. 3 c. 2. Sozom. V. c. 2.

Julien avoit alors vingt-trois ans, & depuis trois ans il n'étoit plus Chrétien qu'en apparence. Il dit lui-même qu'il l'avoit été vingt ans; c'est-à-dire, depuis le commencement de sa vie: car il fut baptisé dès l'enfance. Constantius le faisant élever avec son frere Gallus, avoit eu soin de lui donner des maîtres Chrétiens, entre autres le sophiste Ecebole, qui lui enseigna la rhétorique; mais dès-lors il arriva un accident, que l'on regarda comme un présage miraculeux de son apostasie. Gallus & Julien firent bâtir une église en l'honneur du martyr saint Mamas sur son sépulcre, près de Césarée en Cappadoce. Le côté de Gallus se bâtit fort bien, celui de Julien ne pût subsister: les murailles tomberent, la terre repoussa les fondemens. Lorsque les deux freres furent plus avancez, & qu'ils étudierent la philosophie & l'éloquence; Julien s'éxerçant à parler avec Gallus, prenoit souvent le parti des payens, sous prétexte de soûtenir la cause la plus foible: mais en effet, il suivoit son inclination. Quand Gallus fut fait César, l'empereur Constantius permit à Julien

Greg. Naz. p. 61. C.

d'aller étudier dans l'Asie mineure : mais avec défense expresse de frequenter le Sophiste Libanius, parce qu'il étoit payen. L'Asie fut pour Julien une école d'impieté; on y enseignoit l'astrologie, les horoscopes, la divination par les prodiges & la magie. Il alla à Pargame voir le Sophiste Edesius, le plus fameux de ceux qui faisoient profession de la philosophie superstitieuse de Plotin & de Porphire : Edesius consumé de vieillesse & de maladie renvoya Julien à ses disciples. Allez, dit-il, puiser chez eux la sagesse & les sciences; & si vous arrivez aux mysteres, vous aurez honte de porter le nom d'homme. Je voudrois que Maxime fut ici : mais on l'a envoyé à Ephése; & je vous dirois aussi la même chose de Priscus; mais il est passé en Grece. Il vous reste ici de mes disciples, Eusebe & Chrysante. Julien s'attacha donc à ces deux derniers, sans quitter Edesius.

AN. 355.

Eunap. in Max p. 50 &c.

Chrysante étoit dans les mêmes sentimens que Maxime, attaché à la magie : Eusebe ne comptoit de science solide que la dialectique & les raisonnemens, traitant le reste d'imagination & d'imposture. Julien l'ayant un jour prié de s'expliquer; il lui dit : Maxime est très savant & d'un grand esprit naturel, mais il abuse de ses avantages : il méprise les démonstrations & s'amuse à des folies. Dernierement il nous mena, tout ce que vous nous voyez ici, au temple d'Hecate, & après que nous eûmes adoré la déesse, il nous dit : Asseyez-vous, mes amis, voyez ce qui va arriver, & si je me distingue du commun. Ayant dit cela, quand nous fumes tous assis, il purifia un grain d'encens, & dit tout bas un certain hymne. Alors la statue de la déesse parut soûrire, & comme nous témoignions notre étonnement : Ne faites

point de bruit dit-il : les flambeaux que la déesse tient à ses mais vont s'allumer ; & ils furent plutôt allumez qu'il ne l'eut dit. Nous nous retirâmes étonnez de ces prodiges : mais pour vous, continua Eusebe, parlant à Julien, ne les admirez point non plus que moi qui suis purifié par la raison.

AN. 355.

Julien ayant oüi ce discours, dit à Eusebe : Adieu : appliquez-vous à vos livres, vous m'avez montré celui que je cherchois ; & ayant baisé Chrysante à la tête, il s'en alla promptement à Ephese : où il trouva Maxime & s'attacha tellement à s'instruire de sa doctrine, que lui & Chrysanthe, qu'il avoit fait venir, ne pouvoient suffire à contenter sa curiosité. Avec la superstition & la folle créance de connoître l'avenir, Maxime inspira à Julien le desir de regner, conformément aux bruits qui se répandoient déja parmi le peuple, qu'il étoit digne de l'empire, pour son esprit, son éloquence & sa moderation apparente. Car on le voyoit à CP. où il demeura quelque tems avec un exterieur de philosophe, un habit simple & des manieres populaires. Toutefois craignant l'empereur Constantius, il feignoit toûjours d'être Chrétien ; & pour mieux dissimuler il se fit raser la tête, & professa quelque tems exterieurement la vie monastique. Il ne se cacha pas si bien de Gallus son frere, qui pour le ramener au Christianisme, lui envoya Aëtius ce Sophiste Arien qui fit depuis tant de bruit, mais dont Gallus avoit une grande opinion. Aëtius le rassûra, en lui disant que Julien frequentoit les églises & les memoires des martyrs, & qu'il perseveroit dans la religion Chrétienne.

Soz. III. c. 1. Soc. 5. c. 2. Ep. Gal ap. Julian.

Après la mort de Gallus, Julien étant passé en Grece, se confirma de plus en plus dans l'idolâtrie, & continua de chercher par tout des

Theod. III. hist. c. 3.

devins & des interpretes d'oracles. Il tomba, entre autres, dans les mains d'un imposteur, qui l'ayant mené à un temple d'idoles, & fait entrer dans la partie la plus secrete, commença à invoquer les démons. Ils parurent sous la forme qu'ils avoient accoûtumé de prendre: Julien en eut peur, & fit sur son front le signe de la croix: aussi-tôt les démons disparurent. L'enchanteur s'en plaignit à Julien, qui avoüa sa peur, & témoigna admirer la vertu de la croix. Ce n'est pas la crainte, dit l'enchanteur, qui les a fait retirer; mais l'horreur qu'ils ont eu de votre action. Julien se paya de cette raison, & se fait initier aux cérémonies profanes. AN. 355.

XVII. Concile de Milan

sup. l. b. 2 c. 408. Sozom. IV. c. 2. Socr. 1. c 36.

L'empereur Constantius étoit à Milan, & y fit assembler le concile, que le pape Libere & les évêques Orientaux demandoient instamment; mais dans des vûës bien differentes: le pape pour réünir les églises, les Orientaux pour faire souscrire les Occidentaux à la condamnation de saint Athanase. Il n'y vint pas un grand nombre d'évêques Orientaux: la plûpart s'excuserent sur leur vieillesse, ou sur la longueur du chemin: mais les Occidentaux furent plus de trois cens. Ils s'assemblerent dans les premiers mois de l'année 355. sous le consulat d'Arbetion & de Lollien. Comme saint Eusebe de Verceil faisoit difficulté d'y venir, le concile lui députa deux évêques, Eustomius & Germinius, dont le dernier étoit le nouvel évêque de Sirmium, & le chargea d'une lettre, pour l'exhorter à prendre confiance en eux, & se résoudre par leur conseil, à conserver l'unité & le lien de la charité; c'est-à-dire, à juger touchant les hérétiques Marcel & Photin, & le sacrilege Athanase; ce que presque tout le monde avoit jugé. Ajoûtant que s'il croit devoir agir autrement; ils ne laisseront pas de juger sui-

Pag. 355 n. 2. Sulp. 2. 42.

Ap. Baron. an. 355. & in append. to. 2 conc. p. 773. 774.

AN. 355. vant la regle de l'évangile; c'est ainsi qu'ils nomment leurs préjugez. Ils n'osoient pas qualifier saint Athanase hérétique, quoiqu'ils ne le persecutassent qu'à cause de son zéle pour la vraie doctrine : mais ils le nomment sacrilege, à cause de la calomnie du calice rompu chez Ischyras, qui etoit le plus solide fondement de leur persecution. Cette lettre étoit souscrite par trente évêques, entre lesquels on voit Valence de Murse, Ursace de Singidon, Saturnin d'Arles, Germinius de Sirmium, Epictete de Centumcelles, Leonce d'Antioche, Acace de Césarée, Patrophile de Scythopolis, tous fameux Ariens. L'empereur écrivit aussi à Eusebe comme toutes choses étant déja reglées par le concile, pour l'exhorter à être du même avis que les autres. Saint Eusebe fit réponse, & promit que quand il seroit à Milan, il feroit tout ce qui lui paroîtroit juste & agréable à Dieu. Lucifer & les deux autres légats du pape, Pancrace & Hilaire, écrivirent à Eusebe de leur côté, le pressant de venir pour dissiper les artifices des Ariens, & résister à Valens, comme saint Pierre à Simon le magicien.

Hilar. 2. orat. ad Christian. in fine p. 305.

Quand saint Eusebe de Verceil fut arrivé à Milan, on l'empêcha pendant dix jours d'entrer dans l'église où se tenoit le concile; puis on le manda quand on jugea à propos. Il vint avec les trois légats du pape, Lucifer, Pancrace & Hilaire. On le pressa d'abord de souscrire à la condamnation de saint Athanase : il dit qu'il falloit auparavant être assuré da la foi des évêques; parce qu'il sçavoit certainement, que quelques-uns des assistans étoient infectez d'hérésie. Il proposa le symbole de Nicée ; & promit que quand tous l'auroient signé, il feroit ce que l'on désireroit. Denys évêque de Milan, successeur de Protais, se mit le premier en état

de souscrire au symbole de Nicée: mais Valens de Murse lui arracha le papier & la plume d'entre les mains, & s'écria qu'on ne feroit jamais rien par cette voye. La contestation fit tant de bruit qu'elle vint à la connoissance du peuple: & tout le monde fut sensiblement affligé, de voir la foi attaquée par les évêques. Les Ariens craignant le jugement du peuple, passerent de l'église au palais, par l'ordre de l'empereur, qui voulut présider à ce Jugement.

AN. 355.

Sev Sulp. lib 2.

Le concile étant donc transferé au palais, les Ariens y proposerent un édit ou une lettre de l'empereur, qui contenoit tout le venin de leur heresie. L'empereur prétendoit avoir reçû en songe un ordre d'expliquer ainsi la foi, & pour faire recevoir aux évêques cet écrit, il leur representoit qu'il ne vouloit que retablir la paix; & que l'on ne devoit pas douter que sa foi ne fut catholique, puisque Dieu se déclaroit en sa faveur par tant de victoires. Les légats du pape, Lucifer, Pancrace & Hilaire, répondirent que la foi de Nicée avoit toûjours été la foi de l'église, & demanderent la condamnation de la doctrine d'Arius. Constantius soûtint qu'elle étoit catholique; & ajoûta qu'il ne leur demandoit pas conseil, & qu'ils ne l'empêcheroient pas de suivre Arius s'il vouloit. Les Ariens firent paroître au dehors la lettre de l'empereur, afin que si le peuple la recevoit favorablement elle fut autorisée: si elle étoit mal reçûë, que la faute en retombât sur l'empereur, en qui elle seroit pardonnable, parce que n'étant que cathécumene, il pouvoit encore ignorer les mysteres: mais cette lettre ayant été lûë dans l'église, le peuple la rejetta.

Lucif. de non conven. p 106. Edit. Paris 1568. Idem de non parc. p. 216. Idem 11. pro Ath. p. 104. Idem 1. pro. Ath. p. 22. de reg. apost. init. Idem 11. pro. Athan. p. 112. Id de non par. p. 235. Sulp p. 410

On revint donc à presser la condamnation de S. Athanase. L'empereur ayant fait venir Lu-

Sulp p 409 Lucif. 1. pro Athan

AN. 355. cifer, Eusebe & Denys, les pressoit d'y souscrire. Ils insistoient sur la retractation d'Ursace & de Valens, qui avoient eux-mêmes reconnu son innocence. Alors l'empereur se releva brusquement, & dit: C'est moi qui suis l'accusateur d'Athanase: croyez sur ma parole ce que l'on vous dit contre lui. Ils répondirent: Quand vous l'accuseriez, on ne peut le juger en son absence. Il ne s'agit pas ici d'une affaire temporelle, pour vous en croire comme empereur: c'est le jugement d'un évêque. Mais comment le pouvez-vous accuser? vous êtes trop éloigné pour savoir le fait par vous-même; & si vous dites ce que vous avez appris de ses ennemis, il est juste que vous croyez aussi ce qu'il dit: si vous les croyez plûtôt que lui, on pourra juger qu'ils n'accusent Athanase que pour vous plaire. L'empereur se tint offensé de ce discours; & comme il les pressoit toûjours de souscrire à la condamnation de saint Athanase & de communiquer avec les heretiques: ils lui dirent que ce n'étoit pas la regle de l'église. Mais ce que je veux, dit il, doit passer pour regle: les évêques de Syrie trouvent bon que je parle ainsi: obéïssez donc, ou vous serez exilez. Les évêques étonnez leverent les mains au ciel & lui representerent hardiment que l'empire ne lui appartenoit pas, mais à Dieu, de qui il l'avoit reçû, & qui pouvoit l'en priver: ils le menaçoient du jour du jugement, & lui conseilloient de ne pas corrompre la discipline de l'église, en y mêlant la puissance Romaine. Mais il n'écouta rien, & sans les laisser parler davantage, il les menaça, il tira l'épée contre eux, & commanda d'en mener quelques-uns au supplice: puis changeant aussi tôt d'avis; il les condamna seulement au banissement. Denys évêque de Milan s'étoit laissé persuader de

p. 105. Ath. ad sol. p. 831. ad sol. p. 861 D. 862.

Ibid. p. 83.

Sulp. lib. II. p. 429. Lucif pro Ath. p. 105. Ath ad sol. p. 836. c.

soufcrire la condamnation de S. Athanafe, pourvû que les évêques examinassent la foi : mais comme il demeura ferme en ce point de soûtenir la foi de Nicée, sa souscription ne lui servit de rien, & il fut envoyé en exil. Avant que d'emmener les légats du pape, le diacre Hilaire fut dépouillé & fouetté sur le dos ; en lui disant : Pourquoi n'as-tu pas résisté à Libere ? pourquoi as-tu apporté ces lettres ? C'étoit Ursace, Valens & les eunuques de leur faction qui le maltraitoient ainsi, en riant & se mocquant de lui : cependant il benissoit Dieu. AN. 355.

XVIII. Eusebe, Denys & Lucifer exilez.

Les tribuns se firent un chemin au travers du peuple avec toute sorte de cruauté, & entrerent jusques dans le sanctuaire, pour arracher les évêques de l'autel ; ils partirent pour leur exil, levant les yeux au ciel & secoüant la poussiere de leurs pieds. Telle fut l'issuë du concile de Milan : la plûpart des évêques par surprise ou par foiblesse souscrivirent à la condamnation de S. Athanase. On remarque entre les autres Fortunatien d'Aquilée, qui succomba après avoir résisté genereusement. Denys, Eusebe & Lucifer ne furent pas les seuls qui demeurerent fermes : il y en eut plusieurs autres qui n'abandonnerent point S. Athanase, & qui furent bannis comme eux, soit au sortir du concile de Milan, ou quelque tems après. Mais on inventa des calomnies contre chacun d'eux, afin qu'ils ne parussent pas bannis pour la cause de Dieu. On remarque entr'autres Exuperance, qui avoit servi sous Eusebe dans l'église de Verceil, & qui fut depuis évêque de Tortone. Maxime évêque de Naples fut long-tems éprouvé par les tourmens : parce que la foiblesse de son corps faisoit esperer qu'il y succomberoit ; enfin il fut banni & mourut dans son exil. Les Ariens

Hilar. in Const. 1. p. 291. D. Ath. ad Sol. p. 832. A. Ruf. lib. 1. c. 20. Ath. apol. 1. p. 692. B. Apol. 2 p. 807. A. Ad Sol. p. 842. C. Lucif. 11. pro Athan. p. 106. Serm. 56. in ap. Ambr. n. 2. al. Serm. 15. Libell. Faust. & Marc. p. 29

lui donnerent pour successeur un nommé Zozi-
AN. 355 me. Rufinien homme d'une simplicité admira-
ble souffrit le martyre en cette occasion: car
Ibid. p 54. Epictete Arien évêque de Centumcelles le fit
courir si long tems devant son chariot, que ses
Ibid. p. 30. veines se rompirent & il perdit tout son sang
par la bouche.

Athan. ad sol. p. 832. Les évêques exilez profiterent de leur exil
pour servir l'église. En quelque lieu qu'ils al-
lassent, ils prêchoient dans leurs fers la foi
catholique, condamnoient l'heresie Ariene &
Sulpit. lib. 2. *p* 414. publioient l'infame rechûte d'Ursace & de Va-
lens. Tout le monde les regardoit avec respect
comme des confesseurs de J.C. on leur apportoit
de tous côtez en abondance de l'argent pour
leur dépense, & presque toutes les provinces
leur envoyerent des députez: au contraire les
Athan. ad sol. p. 836. Ariens étoient en horreur comme leurs bour-
reaux. En effet leur exil fut accompagné des
circonstances les plus fâcheuses; & on les en-
voya dans des lieux separez, ce que Maximien
& les autres persecuteurs idolâtres ne faisoient
pas. Eusebe de Verceil fut relegué en Palestine
à Scythopolis, dont l'évêque étoit Patrophile
l'un des chefs des Ariens. Lucifer fut envoyé à
Germanicie en Syrie, dont Eudoxe autre Arien
celebre étoit évêque; & il parle ainsi lui-même
de ce qu'il souffroit; s'adressant à l'empereur:
Lucif. 1. pro Ath. p. 17. Parce que nous nous sommes séparez de votre
concile d'iniquité, nous sommes exilez, nous
Id. de non conven. cum hær. p. 190. languissons en prison, privez de la vûë du so-
leil, gardez avec soin dans les tenebres; & on
Ambr. epist. 63. *n* 70. *al. ep* 25 ne laisse entrer personne pour nous voir. S. De-
nys de Milan fut relegué en Cappadoce, & il
Martyr. Rom. obtint par ses prieres d'y mourir promptement,
pour ne pas voir le trouble de son église. Ses
reliques furent rapportées depuis à Milan; & l'é-
glise honore sa memoire le vingt-cinquiéme de

Mai. A sa place on mit Auxence Arien, qui avoit été fait prêtre par Gregoire, le faux évêque d'Alexandrie. L'empereur le fit venir exprès de Cappadoce à Milan, où il n'étoit point connu ; & il ne sçavoit pas parler latin, non plus que la plûpart des Grecs. C'étoit un homme d'affaires plûtôt qu'un Chrétien ; & il fut intrus à main armée dans cette église.

AN. 355. *Hilar. in Auxem. p. 314. F. Ath ad sol. p. 861. A. Ambr. III. de Spir. c. 10. n. 59. Epist. 6. p. 750. to. 2. conc.*

Le pape Libere écrivit à saint Eusebe de Verceil, & aux autres confesseurs éxilez, une lettre circulaire, où il dit : Quelle loüange puis-je vous donner, étant partagé entre la douleur de votre absence & la joie de votre gloire ? Vous ne pouvez recevoir de meilleure consolation de ma part, que de me croire éxilé avec vous. J'aurois souhaité, mes chers freres, d'être le premier immolé pour vous tous, & vous donner l'exemple de la gloire que vous avez acquise : mais ç'a été la récompense de vos merites : Et ensuite : Soyez assurez des promesses célestes. Et parce que vous êtes devenus plus proches de Dieu, sécourez-moi auprès de lui par vos prieres : en sorte que je puisse supporter ces efforts, d'autant plus terribles, que l'on ménace de jour en jour. Priez que la foi demeure inviolable, l'état de l'église catholique en son entier, & que le Seigneur daigne aussi nous accorder la récompense. Et comme je désire sçavoir plus éxactement tout ce qui s'est passé dans le combat, je vous prie de me marquer tout dans vos lettres, afin que votre exhortation puisse fortifier mon courage abattu par diverses maladies, & mon corps même dont les forces sont attenuées. On peut juger par ces dernieres paroles, que Libere étoit dans un âge avancé.

XIX. Libere persecuté.

Les Ariens croyant que s'ils pouvoient le gagner, ils seroient bien-tôt maîtres de tous les

vaiſe, ni bienſéant de juger une affaire perſonnelle avant l'examen de la foi. N. S. J. C. ne guériſſoit les malades qu'après qu'ils avoient déclaré ce qu'ils croyoient de lui. Voilà ce que nous avons appris de nos peres : dites-le à l'empereur, car c'eſt ce qui lui eſt utile & ce qui peut édifier l'égliſe. Qu'il n'écoute point Urſace & Valens: aprés leur retractation ils ne mirent plus de créance. Ainſi parloit le pape Libere. An. 355.

L'eunuque affligé, non pas tant de ce qu'il refuſoit de ſouſcrire contre ſaint Athanaſe, que parce qu'il ſe déclaroit ennemi de l'hereſie, oublia qu'il étoit devant un évêque, & lui fit de grandes menaces; puis il s'en alla à l'égliſe de l'apôtre S. Pierre, où il dépoſa ſes préſens comme une offrande: mais Libere l'ayant appris, en fut extrêmement irrité contre le gardien de l'égliſe, qui ne l'avoit pas empêché; & il fit jetter dehors cette offrande profane L'eunuque en fut encore plus en colere, & étant de retour, il dit à l'empereur pour l'aigrir. Il ne faut plus ſe mettre en peine de ce que Libere ne veut pas ſouſcrire: mais de ce qu'il ſe déclare contre notre doctrine, juſques à anathématiſer nommément les Ariens. Il échauffa par ce diſcours les autres eunuques; qui étoient en grand nombre auprès de Conſtantius, & pouvoient tout ſur ſon eſprit. L'empereur écrivit donc à Leonce qui étoit gouverneur de Rome, de ſurprendre Libere par artifice pour le tirer & l'envoyer à la cour: ou de le perſecuter à force ouverte. La terreur fut grande par toute la ville: on employa de grandes promeſſes, pour exciter pluſieurs perſonnes contre Libere. On menaça pluſieurs familles: pluſieurs évêques ſe cacherent, pluſieurs femmes de qualité ſe retirerent à la campagne pour éviter les calomnies des heretiques. On mit en fuite des perſonnes établies &

AN. 355. domiciliées à Rome : on tendit des pieges aux Ascetes, on garda le port & les avenuës de la ville, afin qu'aucun catholique ne pût entrer pour voir Libere. Rome connut par experience ce qu'elle ne pouvoit croire, du ravage que faisoient les heretiques dans les autres églises. Enfin Libere fut enlevé de Rome au milieu de la nuit & avec grande difficulté, par crainte du peuple, qui le cherissoit ardemment.

Amm. lib. xv. c. 7.

XX. Libere à Milan devant l'empereur.

Quand il fut arrivé à Milan l'empereur lui donna audience, ou plûtôt l'interrogea apparemment dans son consistoire. C'est ainsi que l'on nommoit le conseil où s'éxaminoient les affaires les plus importantes, & les actes en étoient rédigez par l'art des notes, ce qui donna moyen à des personnes pieuses de conserver cet interrogatoire, pour exciter le zele des Chrétiens par un tel exemple. L'empereur Constantius dit: Parce que vous êtes Chrétien & évêque de notre ville, nous avons jugé à propos de vous faire venir, pour vous exhorter à renoncer à cette maudite extravagance, à la communion de l'impie Athanase. Toute la terre l'a jugé ainsi, & il a été retranché de la communion de l'église par le jugement d'un concile. L'évêque Libere répondit : Seigneur, les jugemens ecclesiastiques se doivent faire avec une grande justice. C'est pourquoi si votre pieté le trouve à propos ordonnez que l'on établisse un tribunal; & si Athanase est trouvé digne de condamnation, sa sentence sera prononcée suivant l'ordre de la procedure ecclesiastique : car nous ne pouvons condamner un homme que nous n'avons pas jugé. L'empereur Constantius dit : Toute la terre a condamné son impieté; & il ne cherche qu'à gagner du tems, comme il a toûjours fait. Libere dit : Tous ceux qui ont souscrit, n'ont point vû de leurs yeux ce qui s'est passé :

Theod. ii. c. 15. 16.

ils ont été touchez par le désir de la gloire, ou, par la crainte de l'infamie, dont vous le ménaciez. L'empereur dit : Que veut dire la gloire la crainte & l'infamie ? Libere dit : Tous ceux qui n'aiment point la gloire de Dieu, préferant vos bienfaits, ont condamné, sans le juger, celui qu'ils n'ont point vû : cela ne convient pas à des Chrétiens. L'empereur dit : Toutefois il a été jugé, étant présent au concile de Tyr ; & dans le concile, tous les évêques du monde l'ont condamné. Peut-être l'empereur veut-il ici parler du concile de Milan, qui en effet étoit très-nombreux. Libere répondit : Jamais il n'a été jugé en sa présence : tous ceux qui le condamnerent alors, c'est-à-dire à Tyr, le condamnerent sans raison, après qu'il se fût retiré.

AN. 355.

L'eunuque Eusebe dit : Il a été reconnu ennemi de la foi catholique dans le concile de Nicée. Cet Eusebe étoit sans doute le préfet de la chambre, qui avoit alors tant de crédit ; & comme il étoit Arien, il nommoit foi catholique, l'hérésie que saint Athanase avoit toûjours combattuë. Libere, sans s'arrêter à lui, continua ainsi de répondre à l'empereur : Il n'y en a que cinq qui l'ont jugé ; sçavoir, ceux qui ont été envoyez dans la Mareote, pour informer contre lui : de ces cinq, deux sont morts, Théognis & Theodore : les trois autres vivent ; sçavoir, Maris, Valens & Ursace. Le concile de Sardique a prononcé sa sentence contre ces commissaires ; & ils ont donné des requêtes au concile pour demander pardon des informations calomnieuses qu'ils avoient faites par défaut contre Athanase dans la Mareote : nous avons maintenant leurs requêtes entre les mains. Libere parle ici de la retractation d'Ursace & de Valens au concile de Rome, après le concile de

V. Valesiu Theodor.

Sardique. Il continua ainsi. A qui doit-on nous

AN. 355. obliger de communiquer, à ceux qui ont condamné Athanase, & en ont ensuite demandé pardon, ou à ceux qui viennent de les condamner ?

L'évêque Epictete dit : Seigneur, ce n'est pas pour l'interêt de la foi ou des jugemens ecclesiastiques, que Libere vous tient ce discours, mais pour se vanter à Rome aux sénateurs qu'il a confondu l'empereur. Constantius dit à Libere : Pour combien vous comptez-vous dans le monde, de vous élever seul avec un impie, pour troubler la paix de l'univers ? Libere dit : Quand je serois seul, la cause de la foi ne succomberoit pas pour cela. Autrefois il ne se trouva que trois personnes qui résisterent à l'ordonnance. Il entendoit les compagnons de Daniel : l'eunuque Eusebe le comprit bien, & dit : Vous faites de l'empereur un Nabuchodonosor. Libere répondit : Non, mais vous n'êtes pas plus raisonnable, de vouloir que nous condamnions un homme que nous n'avons point jugé. Je demande aussi moi, que l'on commence par apporter une signature générale, qui confirme la foi de Nicée : qu'ensuite on rappelle de leur exil tous nos freres, qu'on les rétablisse dans leurs siéges ; & quand on verra ceux qui troublent maintenant les églises se conformer à la foi apostolique, alors que tous s'assemblent à Alexandrie, où est l'accusé & les accusateurs, & ceux qui prennent leurs interêts, afin qu'ayant tout examiné, nous en puissions juger.

Epictete dit : Les voitures publiques ne suffiront pas pour transporter tant d'évêques. Libere répondit : L'église n'a pas besoin de voitures publiques ; chaque église fournira bien à conduire son évêque jusques à la mer. L'empereur dit : Ce qui est une fois reglé ne peut être

renversé : le jugement de la plûpart des évêques doit l'emporter. Vous êtes le seul qui vous attachez à l'amitié de cet impie. Libere dit : Seigneur, nous n'avons jamais oüi dire qu'un accusé n'étant pas présent, un juge le traite d'impie, comme étant son ennemi particulier. L'empereur dit : Il a offensé généralement tout le monde, & moi plus que personne. Il ne s'est pas contenté de la perte de mon frere aîné, il n'a point cessé d'exciter Constant d'heureuse mémoire à me haïr, si je n'avois résisté par ma douceur à ses efforts & à ceux de mon frere. Je ne me sçaurai si bon gré de rien, non pas même de la défaite de Magnence ou de Sylvain, que d'avoir éloigné ce scelerat des affaires de l'églife. Ce Sylvain étoit un capitaine de la nation des Francs, nourri parmi les Romains, qu'il servit long tems fidelement : mais poussé au désespoir par des calomnies dont on le noircit auprès de Constantius, il se révolta, & fut tué à Cologne, après avoir porté le titre d'empereur seulement vingt huit jours. Cet évenement étoit arrivé cette même année 355.

AN. 355.

Amm Marcel lib XV. *c.* 5.

Pagi 353. *n* 4.

Libere dit : Seigneur, ne vous servez pas des évêques pour vous venger de vos ennemis : les mains des ecclesiastiques doivent être occupées à sanctifier : commandez, s'il vous plaît, que les évêques soient renvoyez chez eux : & s'ils s'accordent sur la foi orthodoxe de Nicée, qu'ils s'assemblent, afin de pourvoir à la paix de l'univers : mais qu'il ne semble pas que l'on veüille opprimer un innocent. L'empereur dit : Il n'est question que d'une chose, je veux vous renvoyer à Rome quand vous aurez embrassé la communion des églises. Cedez au bien de la paix ; souscrivez & rétournez à Rome. Libere dit : J'ai déja pris congé des freres de Rome : car les loix de l'église sont préferables au séjour

AN. 355. de Rome. Lempereur dit : Vous avez trois jours pour déliberer, si vous voulez souscrire & rétourner à Rome : ou voyez en quel lieu vous voulez être mené. Libere dit : L'espace de trois jours ou de trois mois ne change point ma résolution : c'est pourquoi envoyez-moi où il vous plaira.

XXI. Libere éxilé. Felix antepape. *Theod. ibid. Sozom. IV. c. 11.*

Deux jours après l'empereur fit appeller Libere, & comme il n'avoit point changé de sentiment, il ordonna de le releguer à Berée en Thrace. Quand Libere fut sorti, l'empereur lui envoya cinq cens sous d'or pour sa dépense ; c'étoit plus de quatre mille livres de notre monnoye. Libere dit à celui qui les avoit apportez : Allez, donnez-les à l'empereur, il en a besoin pour ses soldats. L'imperatrice lui en envoya autant. Libere dit : Rendez-les à l'empereur, il en a besoin pour la dépense de ses armées ; & si l'empereur n'en a pas besoin, qu'il les donne à Auxence ou à Epictete, ils en ont besoin. Comme il n'avoit rien voulu prendre de l'empereur ni de l'imperatrice, l'eunuque Eusebe lui en offrit d'autres : mais Libere lui dit : Tu as rendu désertes toutes les églises du monde, & tu m'offres une aumône comme à un criminel : va, commence par te faire Chrétien. Et sans avoir rien pris, il partit trois jours après pour aller en éxil. Libere conseille à l'eunuque Eusebe de se faire Chrétien, parce que les catholiques ne tenoient pas les Ariens pour Chrétiens. Démophile, célébre Arien, étoit évêque de Berée, où on l'envoyoit. Epictete, dont il est ici parlé plusieurs fois, étoit un ieune Néophyte, hardi & violent, que l'empereur avoit fait évêque d'un lieu fort éloigné de son pays, & où il n'etoit pas connu : c'étoit Centumcelles, sur la mer de Toscane près de Rome. Ce fut par son ministere que l'empereur fit mettre un évêque à Rome à

Libel. Faust p. 30. Ath. in Anian. t. p. 290 B. Et ad solit. p. 831 B.

la place de Libere. Tout le clergé avoit juré de n'en recevoir point d'autre tant qu'il vivroit: mais la faction des Ariens choisit Felix archidiacre de l'église Romaine; & comme on ne leur donnoit entrée dans aucune église, ils l'ordonnerent dans le palais. Trois eunuques representerent l'assemblée du peuple; & trois evêques, dont l'un étoit Acace de Cesarée, lui imposerent les mains. Felix toutefois garda toûjours la foi de Nicée; seulement il communiquoit avec les Ariens.

AN. 355. *Hier. chr. an 350. Athan ibid Hier. Script. in Acac. Theod.* II. *c.* 17. *Sozom.* IV. *c.* II.

XXII. Osius persecuté. Sa lettre. *Ath ad Sol. p.* 837. *C.*

Après l'exil du pape Libere & de tant d'évêques, les Ariens crurent encore n'avoir rien fait tant qu'Osius seroit en repos. Il étoit regardé comme le premier des évêques, il avoit été confesseur, il avoit plus de soixante ans d'épiscopat. Il conduisoit tous les conciles: ses lettres étoient reçûës par tout avec soûmission: il avoit proposé le symbole de Nicée & déclaré par tout les Ariens heretiques. Ils s'adresserent donc à l'empereur, & dirent que tout le reste étoit inutile si l'on ne gagnoit ce vieillard. L'empereur lui écrivit, & le fit venir dans le même tems qu'il écrivit à Libere. Quand il fut arrivé, l'empereur lui voulut persuader de condamner saint Athanase & de communiquer avec les Ariens: mais le saint vieillard lui témoigna la peine que de tels discours lui faisoient, même à entendre: il le reprit avec autorité, & lui persuada de le laisser retourner à son église. Les Ariens s'en plaignirent, & les eunuques de leur parti presserent tant l'empereur, qu'il écrivit encore à Osius avec menaces & d'une maniere injurieuse, lui nommant les autres exilez; & lui reprochant qu'il étoit le seul qui lui resistât; quelquefois aussi il le flatoit & le nommoit son pere: car il lui écrivit plusieurs lettres. Osius demeura ferme, & répondit à l'empereur par cette lettre,

Osius à l'empereur Constantius, salut en N. S.

AN. 355. J'ai confessé la premiere fois dans la persécution sous Maximien votre ayeul. Si vous voulez aussi me persecuter, je suis encore prêt à tout souffrir, plûtôt que de reprendre le sang innocent, & de trahir la verité; & je renonce à votre communion si vous écrivez & menacez de la sorte. N'écrivez donc plus ainsi, ne suivez pas la doctrine d'Arius, n'écoutez pas les Orientaux, & ne croyez pas Ursace & Valens. Ce n'est pas tant contre Athanase qu'ils parlent qu'en faveur de leur heresie. Croyez-moi, Constantius, je suis votre ayeul par l'âge. J'étois au concile de Sardique, quand vous nous assemblâtes tous, vous & votre frere Constant d'heureuse memoire. J'invitai moi-même les ennemis d'Athanase à venir dans l'église où je logeois, pour dire ce qu'ils savoient contre lui: les exhortant à ne rien craindre & à n'attendre qu'un jugement équitable. Je ne le fis pas une fois, mais deux; leur offrant, s'ils ne vouloient pas que ce fût devant tout le concile, du moins de me le dire à moi seul; & promettant s'il se trouvoit coupable, que nous le rejetterions absolument: en cas qu'il se trouve innocent, disois je, & qu'il vous convainque de calomnie: si vous ne voulez pas le recevoir, je lui persuaderai de venir avec moi en Espagne. Athanase y consentoit: mais ils n'oserent, & refuserent également. Athanase vint ensuite à votre cour à Antioche, quand vous l'eûtes mandé, & comme ses ennemis y étoient, il demanda qu'on les appellât tous ensemble ou séparément: afin qu'ils prouvassent en sa presence leurs accusations, ou qu'ils ne le calomniassent plus en son absence. Vous ne l'écoutâtes point, & ils le refuserent de leur côté.

Ibid. p. 83.

Pourquoi donc les écoutez-vous encore? com-

comment souffrez vous Valens & Ursace aprés qu'ils se sont retractez & ont reconnu par écrit leur calomnie? car ils ne l'ont point fait par force comme ils pretendent: ils n'ont point été pressez par des soldats; vôtre frere n'y a point eu de part. On n'en usoit pas de son temps comme l'on fait aujourd'hui : à Dieu ne plaise. Eux-mémes de leur bon gré vinrent à Rome; & écrivirent en presence de l'évêque & des prêtres: ayant auparavant écrit à Athanase une lettre d'amitié & de paix. S'ils pretendent avoir souffert violence: s'ils reconnoissent que c'est un mal: si vous ne l'approuvez pas: ne le faites donc pas: n'écrivez point & n'envoyez point de Comtes: rappellez les exilez: pour ne pas exercer de plus grandes violences que celles dont vous vous plaignez. Car qu'est-ce que Constant a fait de semblable? quel évêque a été exilé? quand a-t-il assisté à un jugement ecclesiastique? quel de ses officiers a contraint de souf rire contre quelqu'un, pour donner pretexte à Valens de tenir ces discours? Cessez, je vous prie, d'agir ainsi, & souvenez-vous que vous êtes un homme mortel. Craignez le jour du jugement: ne vous ingerez point dans les affaires ecclesiastiques: ne pretendez point nous donner des ordres en ces matieres, aprenez-les plutôt de nous. Dieu vous a donné l'empire & nous a confié l'église: comme celui qui entreprend sur vôtre puissance contrevient à l'ordre de Dieu, ainsi craignez de vous charger d'un grand crime, si vous tirez à vous ce qui nous regarde. Il est écrit: Rendez à Cesar ce qui est à Cesar, & à Dieu ce qui est à Dieu. Il ne nous est donc pas permis de dominer sur la terre; & vous n'avez pas la puissance de sacrifier. Je vous écris ceci par le soin que j'ay de vôtre salut: mais touchant ce que vous m'avez mandé, voicy

AN. 355.

Matth. XXII. 21.

mon sentiment. Je ne puis ni convenir avec les
AN. 355. Ariens, dont j'anathematise l'heresie : ni écrire contre Athanase, justifié par l'église Romaine, par tout le concile & par moy-même. Vous le sçavez si bien, que vous l'avez rapellé, & lui avez permis de retourner avec honneur dans son païs & dans son église. Quel pretexte avez-vous d'un tel changement ? il a les mêmes ennemis qu'il avoit auparavant: ce qu'ils disent tout bas, car ils n'osent le dire tout haut en sa presence, c'est ce qu'ils disoient contre lui, avant que vous l'eussiez rappellé : c'est ce qu'ils publioient dans le concile, & dont ils ne purent donner de preuve, quand je les en pressay, comme j'ay dit. S'ils en eussent eû, ils n'eussent pas fui si honteusement. Qui vous a donc persuadé après tant de temps d'oublier vos lettres & vos paroles? Arrêtez-vous & n'écoutez pas les méchans, de peur de vous rendre coupables pour leur interêt. Vous agissez icy pour eux : mais au jour du jugement vous vous défendrez tout seul. Ils veulent se servir de vous pour opprimer leur ennemi particulier ; & vous rendre le ministre de leur méchanceté pour semer dans l'église leur detestable heresie. Il n'est pas prudent de se jetter dans un peril évident, pour faire plaisir à d'autres. Cessez je vous prie & me croyez, Constantius : il me convient de vous écrire ainsi, & à vous de ne le pas mépriser. Telle fut la lettre d'Osius : mais l'empereur n'en fut point touché : il ne laissa pas de le menacer & de chercher des pretextes de le maltraiter ; & quoy qu'il ne s'en trouvât point sinon qu'il encourageoit les autres évêques principalement en Espagne, à ne pas abandonner S. Athanase; Constantius ne laissa pas de se le faire encore amener, & de le tenir un an à Sirmium sans respect pour son âge : car Osius avoit environ cent ans.

Athan. ad solit. p. 841.

Cette persécution contre les catholiques fut generale. L'empereur Constantius envoyoit par tout des officiers avec des ordres menaçans adressez aux évêques & aux juges. Aux évêques pour écrire contre S. Athanase, & communiquer avec les Ariens : sous peine de bannissement pour eux, & pour les peuples qui s'assembloient avec eux, de prison, de punition corporelle, de confiscation de biens. Les juges étoient chargez de l'exécution ; & pour les y exciter, ceux qui étoient envoyez avoient avec eux des clercs d'Ursace & de Valens, qui dénonçoient à l'empereur les juges negligens. Les autres heretiques avoient la liberté de publier leurs blasphémes, à la faveur des Ariens : il n'y avoit que les catholiques de persecutez. Plusieurs évêques furent donc menez devant les juges : qui leur ordonnoient de souscrire, ou de se retirer de leurs églises. Plusieurs particuliers s'écarterent en chaque ville, de peur d'estre accusez comme amis des évêques. Car on avoit aussi écrit aux magistrats municipaux, avec menace d'amende, s'ils ne contraignoient chacun leur évêque à souscrire. Toutes les villes étoient pleines de crainte & de trouble. On envoyoit quelques évêques à l'empereur, afin qu'ils fussent intimidez par sa presence : on inventoit contre quelques-uns des calomnies pour épouvanter les autres ; & il y en eut plusieurs qui cederent & qui renoncerent à la communion de S. Athanase. Ceux qui venoient trouver l'empereur n'avoient point la permission de le voir, ni méme de sortir de leur logis : on ne leur donnoit aucun relâche, qu'ils n'eussent souscrit ; & s'ils le refusoient ils étoient bannis. Les Ariens vouloient grossir leur parti, du moins en apparence, en amassant un grand nombre de signatures. L'empereur ne relâchoit point les évêques exilez

AN. 355. XXIII. Persecution generale. Ibid. p. 828. B

ad Solit. p. 856. A.

AN. 355. pour ce sujet : quoi que dans le même tems, il rappellât, souvent au bout de peu de mois, des criminels bannis pour des larcins, des meurtres, ou des seditions.

Ibid 810. D p. 812. D. Quiconque étoit ami des Ariens, quoi que chargé d'ailleurs & convaincu d'une infinité de crimes, n'étoit point accusé : ou s'il étoit jugé pour la forme, il étoit justifié. Il devenoit celebre parmi eux & ami de l'empereur : il obtenoit des juges tout ce qu'il vouloit. Au contraire celui qui combattoit leur heresie, quelque innocent qu'il fust, étoit aussi-tôt enlevé sous quelque pretexte, comme d'avoir mal parlé de l'empereur ou blasphemé contre Dieu : il étoit jugé par l'empereur & envoyé en exil. A la place d'un évêque ainsi exilé, on envoyoit aussitôt quelqu'un zelé pour l'heresie, que l'on faisoit recevoir à main armée par les peuples qui ne le connoissoient point ; & l'on punissoit de confiscation & de peines les plus rigoureuses ceux qui refusoient de s'y soumettre. On vouloit les contraindre à haïr celui qu'ils aimoient, qui les avoit instruits, qui étoit leur pere spirituel : pour aimer un homme dont ils ne vouloient point, & confier leurs enfans à celui dont ils ne connoissoient ni la vie ni la conduite.

XXIV. Commencement de S. Gregoire de Nazianze & de S. Basile.

Naz. orat. 4. p. 132. D.

Depuis la mort de Cesar Gallus, Julien son frere étoit demeuré à Athenes, qui étoit encore celebre pour la philosophie, l'éloquence & les beaux arts. Il y passa la plus grande partie de cette année 355. & y connut entre-autres S. Basile & S. Gregoire de Nazianze, si illustres depuis dans l'église. Ils étoient tous deux de Cappadoce : Basile de Cesarée, autrement nommé Mazaca, grande ville, metropole de la province, & dont presque tous les habitans étoient Chrétiens. Gregoire étoit de Nazianze ; autre-

zientDiocesarée,fils de Gregoire qui étoit alors évêque de la même ville. Le fils avoit un très-bel esprit & une très-forte inclination pour les lettres. Au sortir de l'enfance il alla étudier à Cesarée capitale de la province: puis à Cesarée de Palestine,où il apprit la rhetorique, sans imiter les mœurs des maîtres qui l'enseignoient. Le sien fut Thespesius; Euzoïus depuis évêque Arien de la même ville y étudioit en même tems. Gregoire étudia ensuite à Alexandrie, puis il s'embarqua pour passer en Grece: mais pendant ce voyage il fut accüeilli d'une furieuse tempeste; qui lui donna de terribles allarmes, parce qu'il n'étoit pas encore baptisé. Enfin il arriva heureusement à Athenes, & s'y appliqua à l'étude de l'éloquence pendant plusieurs années, se preservant de la corruption des mœurs qui regnoit dans cette ville curieuse.

AN. 355. *Sup. liv. XI n. 30. Greg. presb. vita. Naz. Greg. Naz. Car. 1. Hier. script. in Naz.*

Basile y vint après lui. Son pere nommé aussi Basile étoit originaire du Pont, d'une famille noble, fils de Macrine née à Neocesarée, & instruite par les disciples de S. Gregoire Thaumaturge. Son mari & elle avoient un grand zele pour la foi,& souffrirent considerablement dans la persécution de Maximin Daïa Leur fils Basile fut sçavant, éloquent & d'une grande pieté. Il épousa Emmelie illustre aussi par sa pieté & son amour pour les pauvres. Elle auroit desiré de demeurer vierge: mais ayant perdu jeune son pere & sa mere, & se voyant exposée à estre enlevée à cause de sa rare beauté: elle se resolut au mariage pour se mettre en sureté, & épousa Basile dont elle eut dix enfans. Macrine, qui fut l'aînée de tous, garda la virginité & vécut dans une vertu parfaite. Basile fut l'aîné des fils: Gregoire fut depuis évêque de Nysse, & Pierre le plus jeune de tous fut évêque de Sebaste. S Basile fut élevé auprés de sainte

Basil. ep. 331. Greg. Naz. orat. 20. p. 318. Basil. ep. 75. Sup. liv. IX. n. 20.

Greg. Naz. vit S. Macr. p. 178.

Basil. ep 75.

AN. 355. Macrine son ayeule paternelle, de qui il apprit dés l'enfance la sainte doctrine de l'église, suivant la tradition de S. Gregoire Thaumaturge. Son pere l'instruisit aussi dans la pieté & dans les lettres humaines. Ensuite il alla à Cesarée continuer ses études : delà il passa à C. P. où il écouta les sophistes ou philosophes qui y avoient le plus de reputation. Enfin il vint à Athenes, où il fut receu par S. Gregoire de Nazianze, déja lié avec lui d'une amitié qui dura toute leur vie.

Naz. orat. 20. p. 325.

Ibid. p. 327.

Eunap. in Prol.

Gregoire rendit d'abord service à Basile, en le mettant à couvert de l'insolence des autres étudians. Ils étoient passionez chacun pour leurs sophistes, comme le peuple dans les spectacles prenoit parti pour ceux qui faisoient courir des chevaux. Ainsi ces jeunes gens alloient au devant de ceux qui venoient de nouveau pour étudier à Athenes : ils les attendoient dans les ports, les avenuës, & jusques dans les lieux deserts, se répandant par toute la Grece, & faisant entrer le peuple dans leurs factions. Aprés avoir conduit le nouveau venu chez eux, ou chez quelqu'un de leurs amis : ils l'exposoient à une dispute publique, où il étoit permis à qui vouloit de l'attaquer. Cet exercice faisoit plus de peur que de mal, & servoit à rendre le nouveau venu plus traitable & moins presomptueux. Ensuite ils le conduisoient au bain en ceremonie, marchant devant lui deux à deux. Quand ils étoient proche, ils commençoient à crier & à sauter comme des furieux, faisant semblant de l'empêcher de passer outre. Ils frappoient à la porte & faisoient grand bruit pour l'épouvanter, puis ils le laissoient entrer ; & deslors il étoit initié, & on lui faisoit part de tous les honneurs des autres étudians. Gregoire ayant representé à ses amis

la sagesse & la gravité de Basile, joint la reputation qu'il avoit déja; le fit exempter de cette formalité. AN. 355.

Basile fut si dégoûté de ces manieres d'agir peu serieuses, qu'il vouloit quitter Athenes, si Gregoire ne l'eût retenu. Basile avoit avant l'âge la gravité d'un vieillard; & s'attiroit plus d'estime par sa vertu que par sa science & son éloquence, quoy qu'il excellât en l'une & en l'autre. Il travailloit avec grande application bien qu'il eût une telle vivacité d'esprit qu'il sembloit pouvoir tout aprendre sans travail. Aussi devint-il très-savant. Il se forma une éloquence forte & enflammée: il savoit la grammaire, qui consistoit à bien parler la langue greque, à connoître l'histoire & les poëtes: il savoit toutes les parties de la philosophie, soit pratique soit speculative; il possedoit la logique, de telle sorte, qu'il étoit difficile de se tirer de ses argumens. Il étudia l'astronomie, la geometrie & l'arithmetique, autant qu'il étoit necessaire, pour n'être pas embarrassé par ceux qui s'en piquoient: rejettant le reste comme superflu. Ses frequentes maladies l'engagerent à aprendre la medecine. C'est ainsi que S. Basile étudia les siences profanes, sans quitter les saintes lettres, qu'il avoit étudiées dès le berceau. Ses maîtres pour l'éloquence furent Himerius & Proheresius, qui étoit aussi de Cesarée en Capadoce & Chrétien.

Gr. Naz. or. 10. p. 332.

Greg. Nyss. in Basil. p. 911. D.

Socr. lib. IV. c. 26. Sozom. lib. VI. c. 17.

XXV. Julien fait Cesar.

Quand le prince Julien vint à Athenes, il entra dans la conoissance de Basile & de Gregoire, & étudia avec eux, non seulement les lettres profanes, mais les saintes écritures, quoy que deslors il eût resolu de renoncer au Christianisme: mais il n'osoit le declarer. Ils découvrirent le dereglement de son esprit, par sa physionomie & tout son exterieur. Il étoit de mediocre

taille, le col épais, les épaules larges, qu'il hauſſoit & remuoit ſouvent, auſſi bien que la teſte. Ses pieds n'étoient point fermes, ni ſa démarche aſſeurée. Ses yeux étoient vifs, mais égarez & tournoyans : le regard furieux ; le nez dédaigneux & inſolent, la bouche grande, la lévre d'embas pendante, la barbe heriſſée & pointuë : il faiſoit des grimaces ridicules, & des ſignes de teſte ſans ſujet : rioit ſans meſure & avec de grands éclats, s'arrêtoit en parlant & reprenoit haleine : faiſoit des queſtions impertinentes & des réponſes embarraſſées l'une dans l'autre : qui n'avoient rien de ferme ni de methodique. Gregoire diſoit en le voyant : Quel mal nourrit l'empire Romain ! Dieu veüille que je ſois faux prophete.

AN. 355. Amm. Marc lib. xxv. c. 5. Greg Naz. orat. 4 p. 122. A.

Julien étoit à Athenes, quand il vint un ordre de l'empereur pour le rapeler en Italie. Le mauvais état des Gaules, que les barbares ravageoient, obligea Conſtantius à le declarer Ceſar, & l'y envoyer, tandis que lui-même demeureroit en Italie, pour ne pas trop s'éloigner des autres parties de l'empire. Julien ſortit d'Athenes de regret : ſoit par l'amour de l'étude, ſoit par la crainte de ſes ennemis, fondée ſur l'exemple de ſon frere. Il tournoit ſes yeux baignez de larmes vers le temple de Minerve, dont il reclamoit la protection : il crut effectivement en avoir ſenti les effets, & qu'elle lui avoit envoyé pour ſa conſervation des anges tirez du ſoleil & de la lune : car c'eſt ainſi qu'il en parle. Etant arrivé à Milan, on lui fit quitter ſa barbe & ſon manteau de philoſophe ; il fut declaré Ceſar par Conſtantius en preſence des ſoldats, le huitiéme des ides de Novembre ſous le conſulat d'Arbetion & de Lollien, c'eſt-à-dire le ſixiéme de Novembre 355. Peu de jours aprés Conſtantius lui fit épouſer ſa ſœur Helene ; & le

Amm. lib. 15. c. 8. Zozim. lib. 3 init.

Julian. epiſt. ad Athen. p. 504. 505

Liban. paneg. in Jul p. 255. C.

fit partir promptement pour aller en Gaule, le faisant observer de prés, & prenant toutes les précautions qu'il pouvoit, pour l'empêcher de se rendre trop puissant. AN. 355.

XXVI. Persecution contre s Athanase.

S. Athanase avoit été vingt-six mois sans recevoir aucun ordre de l'empereur Constantius, depuis la lettre que Montan lui avoit apportée. Il est vrai qu'incontinent aprés le concile de Milan, l'empereur avoit écrit au Gouverneur d'Egypte, d'ôter à Athanase le bled que Constantin son pere avoit accordé aux églises, & de le donner aux Ariens; & encore de permettre, à qui le voudroit, d'insulter à ceux qui s'assembloient avec Athanase. Au bout de vingt-six mois Diogene & Hilaire notaires de l'empereur: c'étoient des secretaires & des personnes considerables, vinrent avec des Palatins, c'est-à-dire de moindres officiers, apportant au duc d'Egypte & à ses soldats des lettres menaçantes pour contraindre tout le monde à communiquer avec les Ariens. Diogene vouloit obliger S. Athanase à se retirer: mais il demanda où étoit l'ordre de l'empereur: le clergé & le peuple d'Alexandrie demandoit la même chose. Diogene ne montra point de lettre qui ordonnast à S. Athanase de sortir, & il ne se presenta pas même devant lui: au contraire voyant le peuple prest à s'armer pour la défense de son évêque, il se retira sans rien faire.

Sup. n. 11. ad Solit. p. 829. A

Ibid. p. 843 A

ad Solit p. 845. A

apolog. p. 688. B

Sozom. IV. hist. c. 9.

On fit donc venir d'Egypte & de Lybie des Legions conduites par le duc Syrien; & dés qu'il fut arrivé à Alexandrie, les Ariens se vanterent qu'ils alloient faire ce qu'ils vouloient. Syrien pressa S. Athanase de partir pour aller à la cour de l'empereur: mais il demanda encore à voir des lettres qui portassent cet ordre Car, disoit-il, je ne suis revenu que par ordre ex-

Athan. apol. p. 688. &c.

prés de l'empereur : il m'en a écrit jusques à trois lettres ; & après la mort de son frere Constant, il m'a encore écrit de demeurer dans mon église, sans m'inquieter de rien, ni avoir égard à ceux qui me voudroient épouvanter. Cette derniere lettre me fut renduë par Pallade qui a été maître du palais, & par Asterius qui a été duc d'Armenie. Ayant donc des ordres si précis, je ne dois sortir que par des ordres semblables : sans compter le devoir d'évêque & les regles de l'écriture, qui ne me permettent pas d'abandonner mon troupeau. Comme Syrien avoüa qu'il n'avoit point d'ordre par écrit, S. Athanase insista qu'au moins lui ou Maxime prefet d'Egypte lui en écrivissent : mais ils ne voulurent point faire, ni même dire positivement qu'ils agissoient par ordre de l'empereur. S. Athanase crut donc avoir droit de supposer, qu'ils n'agissoient que de leur chef à la sollicitation des Ariens : voyant en effet qu'ils en avoient toûjours une troupe autour d'eux, qu'ils les faisoient manger à leur table ; & déliberoient avec eux de tout ce qu'ils devoient faire. Le peril manifeste où il exposoit son église, s'il l'abandonnoit à la merci des heretiques, le rendoit si ferme dans la resolution de n'en point sortir.

AN. 356.

P. 690. A

P. 639. D

Le peuple d'Alexandrie avec les prêtres & la plus grande partie de la ville allerent trouver Syrien, & le prierent d'écrire à Athanase pour marquer son pouvoir, ou de ne plus troubler les assemblées, jusques à ce qu'ils eussent envoyé des deputez à l'empereur. Après qu'ils eurent insisté long-tems, Syrien voyant que la priere étoit raisonnable, leur protesta par la vie de l'empereur, qu'il en useroit ainsi. C'étoit en presence du prefet Maxime, du notaire Hilaire, des deux compagnies d'officiers, du

duc & du prefet ; & le prytanis magistrat de la ville demeura dépositaire de cette parole, qui fut donnée le dix-huitième de Janvier l'an 356. & sur laquelle le peuple continua de s'assembler sans inquiétude. AN. 356.

XXVII. Lettre de S. Athanase aux évêques d'Egypte.

Cependant S. Athanase écrivit une lettre circulaire aux évêques d'Egypte & de Lybie, pour les encourager contre la persecution des Ariens. Il marque ainsi le sujet de sa lettre, J'ay apris certainement que quelques Ariens assemblez ont fait un ecrit touchant la foi, qu'ils veulent vous envoyer pour le souscrire : menaçant de faire bannir quiconque le refusera ; & ils ont déja commencé à inquiéter les évêques de ces quartiers. Cet écrit des Ariens étoit peut-être la lettre de l'empereur Constantius, qu'ils proposerent au concile de Milan l'année precedente : peut-être aussi avoient-ils fait quelque confession de foi à Antioche, lorsqu'ils y ordonnerent George évêque d'Alexandrie. Quoi qu'il en soit, S. Athanase pretend que cette tentative vise à deux fins. L'une, dit-il, de couvrir par vos signatures la honte du nom d'Arius & de ne paroître pas suivre ses erreurs : l'autre d'obscurcir le concile de Nicée, & d'effacer la foi qui y a été exposée.

Orat. 1. in Ar. p. 283. Ibid. p. 287 D.

Sup. n. XVI.

Athan. or. 1. instr. p. 288.

Cette variation continuelle des Ariens & ces frequentes formules montrent clairement leur ignorance & leur mauvaise foi. Car ou ils écrivent sans sujet, ou à dessein de soutenir l'heresie, & de la cacher par des termes équivoques, n'osant la défendre ouvertement. Mais ce qui découvre leurs sentimens, c'est qu'ils reçoivent & favorisent les Ariens les plus declarez, comme Seconde de Pentapole, George de Laodicée, Leonce l'eunuque, Ursace, Valens & les autres que le concile de Sardique a déposez. C'est pour ce même motif *p. 289.*

AN. 356. qu'ils ont fait évêques des gens venus de fort loin & inconnus aux peuples, comme Cecropius de Nicomedie & Auxence de Milan, parce qu'ils étoient propre à soutenir leur heresie.

p. 290. C. C'est pour cela, continuë t'il, qu'ils veulent envoye maintenant un certain George de Cappadoce, qu'ils ont bien payé : mais dont on ne fait aucun compte : car il a la reputation de n'être pas même Chrétien. S. Athanase fait ensuite le denombrement des plus grands évêques de son tems & les plus attachez à la foi catholique. Premierement le grand confesseur Osius, Maximin de Gaule & son successeur, c'est-à-dire Paulin de Treves : Philogone & Eustathe d'Orient, c'est-à-dire d'Antioche : Jules & Libere évêques de Rome, Cyriaque de Mysie, Piste & Aristée de Grece, Sylvestre & Protogene de Dacie, c'est-à-dire de Sardique : Leonce & Eupsyquius de Cappadoce, Cecilien d'Afrique, c'est-à-dire de Carthage, Eustorge d'Italie, Capiton de Sicile : Macaire de Jerusalem, Alexandre de C. P. Pedrote d'Heraclée : Basile, Melece, Longin d'Armenie & du Pont : Loup & Amphion de Cilicie : Jaques de Mesopotamie, c'est-à-dire de Nisibe, Alexandre d'Alexandrie.

p. 291. B.

p 294 C. Pour rendre inutiles les artifices des Ariens, qui déguisoient leurs erreurs, il rapporte la doctrine d'Arius à découvert, telle qu'il la proposa d'abord, lorsqu'il fut chassé de l'église par S. Alexandre son évêque : puis il la refute par les passagles les plus formels de l'écriture ; & marque soigneusement à la fin, comment il faut distinguer ce qui est dit de J. C. comme Dieu, & ce qui est dit de lui comme homme. Il raporte la mort d'Arius, comme la peine de sa dissimulation & de son parjure. Il exhorte

p. 296. A

p. 299 D

p. 301. C.

les évêques à s'attacher à la foi de Nicée, à se défier des heretiques, & à leur resister courageusement : parce qu'il s'agit ici de toute la religion. Le martyre, dit-il, ne consiste pas seulement à ne point offrir d'encens aux idoles : il y a le martyre de la conscience, qui est de ne pas nier la foi. Judas le traître n'a point sacrifié aux idoles ; ni Hymenée & Alexandre dont la foi a fait naufrage : au contraire Abraham, David, Samuël & les autres, dont S. Paul releve la foi, n'ont point répandu leur sang. Les Ariens & les Meleciens se haïssent pour leurs differends particuliers, & ne se reünissent que pour combattre la verité. Et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils sont connus pour ennemis de l'église. Il y a cinquante-cinq ans que les Meleciens ont fait schisme, & trente-six ans que les Ariens ont été declarez heretiques & chassez de l'église, par le jugement de tout le concile universel. Il faut entendre le premier concile de S Alexandre avec les évêques d'Egypte tenu en 320. car cette lettre ne peut avoir été écrite plus tard que l'an 356. & pour les Meleciens, leur schisme commença vers l'an 301. Par toute cette lettre S. Athanase excuse autant qu'il est possible la bonne intention de l'empereur Constantius, rejettant tout sur la malice des Ariens.

AN. 356. — p. 304. C. — 1. Tim. 11. 17. IV. 14. — Heb. XI. — p. 305. C. — Sup. liv. X. n. 31. — Sup. liv. VII. n. 24.

XXVIII. Violences de Syrien. — Protest pop. ap. Athan. p. 866. — Ath. de fuga. p. 717.

Nonobstant la parole que Syrien avoit donnée le dix-huitiéme de Janvier vingt-trois jours après, c'est-à-dire le neuviéme de Février, le peuple étant assemblé la nuit dans l'église de S. Theon, pour veiller en prieres, parce que l'on devoit celebrer les mysteres le lendemain, qui étoit un vendredy, Syrien vint à l'église sur le minuit, conduit par les Ariens & accompagné d'Hilaire. Ils étoient suivis de plus de cinq mille hommes des legions, le casq

en tête, l'épée nuë à la main avec des arcs, des
AN. 356. massuës & d'autres armes. Ces troupes investirent l'église, afin que personne ne pût échaper. Mais S. Athanase ne crut pas devoir abandonner son peuple en ce peril: il demeura assis dans sa chaire, & fit lire par un diacre un des pseaumes, qui porte que la misericorde de Dieu est éternelle: exhortant le peuple à se retirer cependant chacun chez soi. Durant cette lecture, les soldats rompirent les portes, entrerent, & commencerent à crier & à faire sonner leurs armes & briller leurs épées, à la lueur des lampes. Syrien commanda de tirer: & il y eut des hommes tuez à coups de fleches: d'autres foulez aux pieds, tombant en confusion par l'effort que les soldats faisoient pour entrer. Quelques vierges y moururent: d'autres furent dépoüillées toutes nuës; ce qui leur étoit plus terrible que la mort. Des soldats environoient le sanctuaire pour prendre S. Athanase, qui demeuroit toûjours assis dans sa chaire, ne voulant sortir que le dernier: quoi que ceux qui étoient les plus proches de lui, tant du clergé que du peuple, lui criassent de se retirer. Enfin il se leva & ordonna de faire une priere, les conjurant encore de s'en aller tous, & disant qu'il valloit mieux qu'il fût exposé au peril. La plûpart étoient sortis & les autres suivoient: quand les moines & les clercs qui restoient, l'entraînerent en s'en allant. Il fut tellement poussé dans la foule, qu'il pensa être mis en pieces. Il tomba dans une grande foiblesse, & on l'enleva pour mort: ensorte qu'il fut sauvé comme par miracle, au travers des soldats qui entouroient le sanctuaire & d'autres qui environoient l'église. Ensuite on se mit à piller: on rompoit les portes; & tous entroient indifferemment dans les lieux

dont l'entrée n'étoit pas même permise à tous les Chrétiens. Gorgonius capitaine de la ville assistoit à ce desordre. AN. 356.

On fit enlever par des soldats les corps morts pour les cacher : mais les vierges qui avoient été tuées, furent mises dans des sepulcres & considerées comme martyres. On honore encore la memoire de tous ceux qui moururent en cette occasion. Les fidelles pendirent dans l'église les fleches, les épées & les autres armes qu'ils y trouverent, pour servir de preuve incontestable de cette violence, qu'ils attesterent encore par une protestation solemnelle. Syrien voulut les obliger à la revoquer, & à déclarer qu'il n'y avoit point eu de tumulte ni personne de tué ; il fit même donner des coups de bâton à ceux qui allerent prier de ne forcer personne à nier la verité. Il envoya plusieurs fois le bourreau de sa cohorte & le capitaine de la ville pour ôter les armes qui étoient suspenduës dans l'église : mais les catholiques l'empêcherent & firent une seconde protestation qui commence ainsi :

Martyr. Rom. 2 Janv.

XXIX. Protestation du peuple d'Alexandrie. *ap Athan. p. 866.*

Le peuple de l'église catholique d'Alexandrie qui est sous le reverend. Tissime évêque Athanase. Nous avons déja protesté touchant l'invasion nocturne faite dans notre église : quoi qu'il ne fût pas besoin de protestation, pour une chose notoire à toute la ville. On a exposé en public les corps de ceux qui ont été trouvez morts : les armes & les arcs qui sont dans l'église crient vengeance. Mais puisque l'illustre duc Syrien veut nous faire dire, qu'il n'y a point eû de tumulte, c'est une preuve manifeste qu'il n'a pas agi par la volonté du très-clement empereur Constantius : car s'il l'avoit fait par ordre, il ne craindroit rien. Et ensuite quelques-uns de nous étant prêts d'aller vers le très-

AN. 356. pieux empereur, nous conjurons, par le Dieu tout-puissant pour le salut de l'empereur même, le prefet d'Egypte Maxime & les curieux de lui raporter le tout & aux prefets du pretoire. Nous conjurons aussi tous les maîtres de vaisseaux de le publier par tout, de le porter aux oreilles de l'empereur, des prefets & des juges de chaque lieu : afin que l'on connoisse la guerre que l'on fait à l'église ; & que sous le regne de Constantius, Syrien a fait souffrir le martyre à des vierges & à d'autres personnes. Car la veille du cinquiéme jour avant les ides de Février, c'est-à-dire le quatorziéme du mois Mechir, comme nous étions dans l'église à veiller & à prier... Ils racontent ensuite tout ce qui s'étoit passé. Mechir étoit le sixiéme mois des Egyptiens, qui commençoit le vingt-sixiéme de Janvier, & dont le quatorziéme tomboit au huitiéme de Février, c'est-à-dire au jeudy veille de neuviéme, qui cette année 356. étoit le vendredy. La protestation finit ainsi : S'il y a ordre de nous persécuter, nous sommes prêts à souffrir tous le martyre : s'il n'y a point d'ordre de l'empereur nous prions Maxime prefet d'Egypte & tous les magistrats de le prier, qu'on n'entreprenne plus rien de semblable. Nous prions aussi qu'on lui porte la requeste que nous faisons, afin que l'on n'entreprenne point d'introduire ici un autre évêque : nous sommes preparez à la mort, par l'affection que nous portons au reverendissime Athanase que Dieu nous a donné dés le commencement, suivant la succession de nos peres : que l'empereur Constantius lui-même nous a envoyé, avec des lettres accompagnées de sermens. Nous ne croyons pas qu'il veüille les violer. Au contraire nous sommes persuadez, que s'il apprend ce qui s'est passé, il en

sera indigné, & qu'il ordonnera de nouveau, que l'évêque Athanase demeure avec nous. Donné sous le consulat de ceux qui seront designez aprés Arbetion & Lollien, le dix-septiéme de Mechir, autrement la veille des ides de Février c'est-à dire le douziéme de Février 356. AN. 356.

Loin que cette protestation eût aucun effet, l'empereur Constantius aprouva tout ce qui s'étoit passé. Il écrivit au senat & au peuple d'Alexandrie, excitant la jeunesse à s'assembler & à poursuivre Athanase, sous peine de son indignation. Il tâchoit aussi de cacher la honte de son changement, en disant qu'il n'avoit soufert le retour d'Athanase : qu'en cedant pour un temps à l'amitié de son frere; & qu'en le banissant, il imitoit le grand Constantin son pere qui l'avoit relegué dans les Gaules. Enfin il pretendoit couvrir toute sa conduite du zele des canons de l'église. Cette lettre fut aportée & proposée en public par le comte Heraclius; & il declara de la part de l'empereur, que si l'on n'y obéïssoit pas, il ôteroit le pain que l'on donnoit par ordre public, & reduiroit en servitude plusieurs des magistrats & du peuple. Il menaçoit même de renverser les idoles, pour intimider les payens qui étoient encore en grand nombre. En faisant ces menaces, il disoit publiquement que l'empereur ne vouloit point d'Athanase, & qu'il commandoit que l'on donnât les églises aux Ariens. Tous s'en étonnoient, & se regardant l'un l'autre, ils se demandoient si Constantius étoit devenu heretique. Heraclius fit plus, il contraignit des senateurs, des magistrats & des payens gardiens des temples d'idoles, de declarer par écrit, qu'ils recevroient l'évêque, que l'empereur envoyeroit. Ces payens rachetoient par cette souscription la seureté de leurs idoles &

ad solit. p. 843. B.

V inf. 41

Ib. p. 846. C

An. 356. de leurs manufactures; & cedoient à la volonté du prince, comme quand on leur envoyoit un gouverneur.

XXX. Violence d'Heraclius. *Ad Solit. p. 847. B.*

La resistance des catholiques leur attira bientôt de nouvelles violences. Le peuple étant assemblé dans la grande église un mercredi, qui étoit jour de station, le comte Heraclius prit avec lui le prefet d'Egypte Cathaphronius, Faustin catholique ou tresorier general, & un heretique nommé Bithynus: puis alleguant l'ordre de l'empereur, il excita les plus jeunes des idolâtres, qui se trouvoient sur la place, à s'en aller dans l'église jetter des pierres au peuple. L'office étoit fini, & la plûpart des fidelles s'étoient retirez: il ne restoit que quelques femmes, qui demeuroient assises, apparemment pour se réposer après la priere, qui se faisoit alors debout. Tout d'un coup ces jeunes gens entrent nuds avec des bâtons, & jettant des pierres. Ils frapent les vierges, arrachent leurs voiles, leur découvrent la tête, & irritez par la resistance, ils leur donnoient des coups de pied; & leur disoient des paroles insolentes. Elles fuyoient pour ne les point oüir: comme pour éviter des morsures d'aspics: les Ariens n'en faisoient que rire. Ensuite les payens prirent les bancs, la chaire, l'autel qui étoit de bois, les rideaux de l'église, & tout le reste qu'ils purent emporter; & le brûlerent devant le portail dans la grand place. Ils jetterent de l'encens sur ce feu en loüant leurs idoles, & en disant: Constantius est devenu payen, & les Ariens ont reconnu nôtre religion. Ils prirent même une genisse, qui servoit à tirer de l'eau pour arroser les jardins du quartier, & penserent la sacrifier: ils n'en furent empechez, que parce qu'ils reconnurent que c'étoit une femelle: car il n'étoit pas permis de les immoler.

Dans ce desordre il arriva deux accidens, qui parurent des marques sensibles de la vengence divine. Un jeune insolent courut s'asseoir dans la chaire épiscopale, & faisoit raisonner son nez d'une façon deshonête; puis il se leva & s'efforça de rompre la chaire; mais en tirant à lui, un morceau de bois lui entra dans le ventre de telle sorte qu'il lui fit sortir les intestins; il tomba, on l'emporta, & il mourut un jour après. Un autre entra avec des feüilles, qu'il secoüoit à la maniere des payens en se moquant. Aussitôt il fut tellement éblouï qu'il ne voyoit plus & ne sçavoit où il étoit: il seroit tombé, si on ne lui eût donné la main pour le soûtenir & l'emmener. A peine put il au bout d'un jour revenir à lui; & il ne sçavoit ni ce qu'il avoit fait ni ce qui lui étoit arrivé. La terreur de ces exemples arrêta l'emportement des payens: mais les Ariens n'en furent que plus endurcis.

An. 356. P. 848. C.

XXXI. Intrusion de George à Alexandrie

George qu'ils avoient ordonné évêque d'Alexandrie étoit de Cappadoce, homme de basse naissance, fils d'un foulon. Il fut d'abord parasite & livré à qui lui faisoit bonne chere. Ensuite il se mit dans les affaires, & prit la commission de fournir la chair de porc que l'on donnoit aux soldats; mais ayant malversé & tout consumé, il s'enfuit de C. P. où il avoit cet emploi; & demeura quelque temps errant de province en province. Il étoit grossier & ignorant, sans agrement dans l'esprit, sans aucune teinture des bonnes lettres, payen dans le fonds & Chrétien seulement de nom: ainsi il suivoit la doctrine qui convenoit mieux à ses interests; mais sans témoigner aucune pieté même en apparence: au contraire il étoit avare, mal faisant, broüillon & naturellement cruel. Ce fut ce personnage que, les Ariens choisirent

Amm. Marc. lib. XXII. c. 11. Greg Naz. orat 21. p. 382. B. Athan. ad sol p. 844. c. 861. A

Athan. du syn. p. 912. B. Id. in Ar. orat. 1. p. 290. C.

pour remplir le siege d'Alexandrie à la place de

An. 356.

S. Athanase : le regardant comme un homme agissant & attaché à leur doctrine. On croit qu'ils l'ordonnerent à Antioche, dans un concile de trente évêques de leur parti tenu l'an 354. où ils condamnerent de nouveau S. Athanase, & écrivirent à tous les évêques de ne point communiquer avec lui; mais avec George qu'ils avoient ordonné. Quoi qu'il en soit, il entra à Alexandrie pendant le carême de cette année 356. & commença ses violences à la feste de pâques. Le peuple catholique abandonna les églises, & s'assembla ce saint jour & les dimanches suivans dans un lieu desert prés le cimetiere. La semaine d'aprés la pentecôte le peuple aprés avoir jeûné, vint en ce même lieu pour prier. George l'ayant appris excita le duc Sebastien qui étoit Manichéen d'y aller, comme il fit le dimanche même, avec des soldats armez au nombre de plus de trois mille. Ils donnerent l'épée à la main sur ce peuple assemblé pour prier, avec des femmes & des enfans : mais il en restoit peu, & la pluspart s'étoient déja retirez. Sebastien fit allumer un grand feu devant lequel il pressoit les vierges, de dire qu'elles suivoient la foi d'Arius : mais voyant que la veuë de ce feu ne les ébranloit pas, il les fit dépoüiller & frapper sur le visage, de telle sorte que long-tems aprés on avoit encore peine à les reconoître. Il fit prendre quarante hommes, à qui l'on déchira le dos, les frappant avec des branches de palmes fraîchement coupées & encore armées de leurs pointes : qui entrerent si avant, que pour les retirer il falut mettre les blessez entre les mains des chirurgiens, & leur faire plusieurs incisions : quelques-uns même en moururent. Il y eut des vierges traitées de la même sorte. On refusa de rendre les corps de

Sozom. I. I. hist. n. 7 in fine. Id lib. IV c. 8.

Pagi. an. 354. n. 9.

apolog. p. 692. C

De Fuga. p. 704. C

ad Solit. p. 859 B

ceux qui moururent en cette occasion : on les détourna ; on les jetta aux chiens ; & leurs parens les retirerent à grande peine, pour les enterrer secretement. Ils furent comptez pour martyrs ; & l'église fait encore leur memoire le vingt-uniéme de Mai. Ceux qui resterent en vie furent bannis dans le desert nommé la grande Oasis.

AN. 356.

Martyr. Rom.

XXXII. Persecution à Alexandrie.

Sous pretexte de chercher S. Athanase, on scela plusieurs maisons, on en pilla plusieurs, on ouvrit même des sepultures : on enleva des depots que S. Athanase avoit mis chez des personnes de probité. Les catholiques perdoient la plus grande partie de leur bien, pour conserver le reste, & emprun̄toient pour se racheter de la vexation des Ariens. Ils fuyoient leur rencontre : plusieurs passoient de ruë en ruë, de la ville dans les fauxbourgs : mais ceux qui les retiroient étoient traitez comme eux. D'autres passoient la nuit dans le desert : d'autres aimoient mieux s'exposer à la mer, que d'entendre leurs menaces : car ils avoient toujours à la bouche le nom de l'empereur. Ils enleverent plusieurs vierges de leurs maisons, & insulterent à d'autres dans les ruës, principalement par leurs femmes : qui se promenoient insolemment comme des bacchantes, cherchant l'occasion d'outrager les femmes catholiques.

ad Solit. p. 849. C.
p. 859. C.
p. 853. B.
p. 850. A

On chassa par l'autorité du duc Sebastien les prêtres & les diacres, qui servoient dans l'église d'Alexandrie depuis le temps de S. Pierre & de S. Alexandre ; & on rétablit ceux qui avoient été chassez dès le commencement avec Arius. Deux prêtres entre-autres, Hierax & Dioscore, furent envoyez en exil, & leurs maisons pillées. Il y eut des vierges qui furent attachées à des poteaux, & eurent les côtez déchirez jusques à trois fois ; ce que l'on ne fai-

p. 52. B.
p. 858. B.
p. 859. A
p. 852. B.

soit pas aux veritables criminels. Un vertueux
An. 356. soudiacre nommé Eutychius aprés avoir été
fouëtté sur le dos avec des lanieres de cuir de
bœuf quasi jusques à la mort, fut envoyé aux
mines de Phaino, lieu si mal sain, que les
criminels pouvoient à peine y vivre quelques
jours. Et sans lui donner seulement quelques
heures, pour se faire panser de ses playes, on le
pressa tellement de partir qu'il mourût en chemin
bien tôt aprés, avec la gloire de martyre.
L'église honore sa memoire le vingt-sixiéme de
Mars, avec d'autres martyrs qui souffrirent sous
Martyr. Rom. cette persécution de George. Comme le peuple
sollicitoit pour Eutychius; les Ariens firent
prendre un nommé Hermias, & trois autres
personages considerables, que le duc Sebastien
mit en prison, aprés les avoir déchirez de coups.
Les Ariens voyant qu'ils n'en étoient pas morts,
se plaignirent & menacerent d'écrire aux eunuques.
Le duc en eut peur, & fit battre une
seconde fois ces innocens, qui disoient seulement:
On nous frappe pour la verité, nous ne
communiquons point avec les heretiques: frappez
tant qu'il vous plaira, vous en rendrez
compte devant Dieu. Les Ariens vouloient les
faire mourir en prison: mais le peuple prenant
son temps obtint leur liberté, au bout d'environ
sept jours. Les Ariens s'en vengerent sur
les pauvres: car aprés que le duc leur eut livré
les églises, les pauvres & les veuves ne pouvant
plus y demeurer, étoient assis dans les lieux
que leur avoient marquez les clercs qui prenoient
soin d'eux. Mais les Ariens voyant que
les catholiques leur donnoient abondamment,
chasserent les veuves à coups de pied, & denoncerent
à Sebastien ceux qui leur donnoient.
Il receut favorablement cette accusation
étant Manichéen, & par conséquent enne-

nui des pauvres & de l'aumône. C'étoit donc une nouvelle espece de crime, d'avoir assisté les miserables. Cette conduite rendoit les Ariens odieux à tout le monde; & les payens memes les maudissoient comme des bourreaux. Au reste on voit ici que les pauvres étoient logez dans les églises; c'est à-dire dans les bâtimens qui les accompagnoient: du moins ils y avoient leur place, pour recevoir les aumônes.

AN. 356.

XXXIII. Evêques d'Egypte chassez.

Apol. 1 p. 697. ad Solit. p. 859. 858.

La persecution s'étendit hors d'Alexandrie, par toute l'Egypte & la Lybie. Il y eut un ordre de Constantius pour chasser des églises les évêques catholiques, & les livrer toutes aux Ariens. Aussi-tôt Sebastien commença de l'executer, écrivant aux gouverneurs particuliers & aux puissances militaires. On voyoit des évêques prisonniers, des prêtres & des moines chargez de chaînes, après avoir été battus jusques à la mort. Tout le païs étoit en trouble: les peuples murmuroient d'une ordonnance si injuste & de la dureté de l'execution: car quoique l'ordre ne portât que de les chasser de leur pays, on les envoyoit à deux ou trois provinces au-delà, dans des solitudes affreuses; ceux de Lybie dans la grande Oasis en Thébaïde, ceux de Thébaïde dans la Lybie Ammonique. On traitoit ainsi de venerables vieillards, évêques depuis un grand nombre d'années. Les uns dès le temps de S. Alexandre, les autres depuis S. Achillas, quelques-uns depuis S. Pierre, qui avoit soufert le martyre quarante-cinq ans auparavant. On ne cherchoit qu'à les faire mourir en traversant les deserts: car on n'avoit point pitié des malades, on ne les pressoit pas moins: ensorte qu'il les faloit porter dans des brancars, & faire suivre de quoi les enterrer. Quelques-uns moururent dans le lieu de l'exil, d'autres en chemin; & il

ad Solit. p. 863. A apol. 1: p. 692. C. ad Afric. p. 940. D. De Fuga, p. 705. C.

AN. 356. y en eut un dont on ne permit pas aux siens d'emporter le corps. On persécuta ainsi près de quatre-vingt dix évêques : c'est-à-dire à peu près autant qu'il y en avoit dans toute l'Egypte & la Lybie. Seize furent bannis, plus de trente chassez : quelques-uns dissimulerent par contrainte : entr'autres Theodore d'Oxyrinque, qui se fit même reordonner par George.

Marc. & Faust. p. 777.

Entre les évêques bannis fut Draconce, qui avoit tant resisté à accepter l'épiscopat; & entre les évêques persecutez, nous retrouvons ceux dont S. Athanase lui avoit proposé l'exemple, & qui de la vie monastique avoient été élevez à l'épiscopat. Draconce fut envoyé aux deserts près de Clisma sur les bords de la Mer rouge, & relegué dans le château de Thebate; où S. Hilarion le visita. Il visita aussi l'évêque Philon relegué à Babylone dans la seconde Augustamnique. Adelphius fut relegué à Psinabla en Thébaïde. On croit que c'est celuy à qui S. Athanase écrivit une lettre, pour refuter une erreur des Ariens, qui ne vouloient pas que l'on adorât la chair de J. C. Il y montre que sa chair est adorable comme unie à la divinité, & prouve solidement l'unité de personne en J. C. nonobstant la distinction des natures. Il donne à Adelphius le titre de confesseur : ce qui peut faire croire que cette lettre fut écrite depuis son exil. Le prêtre Hierax, à qui S. Athanase lui permet de la communiquer, étoit aussi un des confesseurs exilez. S. Serapion de Thmoüis fut persecuté en cette même occasion. Il y eut des monasteres ruinez, & des moines que l'on voulut jetter dans le feu.

Sup. n. 12. ad Dracontem, p. 957. D.

Hier. vita Hilar. c. 25. 4 f. n. 37.

Hier. de script.

ad solit. p. 856.

XXXIV. Evêques intrus

Ibid. D. apol. p. 693. 4.

A la place de ces saints évêques on mettoit de jeunes debauchez encore payens, ou à peine catecumenes : quelques-uns bigames, d'autres chargez de plus grands reproches. On deman-

doit

doit seulement qu'ils fissent professionde l'Arianisme, qu'ils fussent riches & acreditez dans le monde. Ils achetoient l'épiscopat comme au marché : ensuite les Ariens bien escortez de soldats les faisoient élire &les mettoient en possession. C'étoit principalement les décurions & les autres magistrats des villes, qui se faisoient ainsi ordonner évêques, pour joüir des exemptions & avoir le premier rang. Les plus faciles à les recevoir & à traiter de leur promotion pour de l'argent; étoient les Meleciens, qui lisoient peu les saintes écritures, & savoient à peine ce que c'étoit que le christianisme. Ces évêques ne connoissoient ni l'importance de leur charge, ni la difference de la vraie & de la fausse religion; de Meleciens ils devenoient aisément Ariens : prêts si l'empereur le commandoit, de changer encore & de tourner à tous vents, pourvû qu'ils conservassent leur exemption & leur préseance. Ils demeuroient payens dans le cœur, & traitoient les affaires de l'église par une politique purement humaine. Ces faux pasteurs commencerent à alterer la foi en Egypte, où la doctrine catholique avoit été prêchée jusques-là avec une entiere liberté : & comme les vrais fideles s'éloignoient d'eux, ce fut une nouvelle occasion au duc Sebastien de les foüetter, de les emprisoner & de confisquer leurs biens. Il y avoit à Barcé dans la Pentapole un prêtre nommé Second, qui ne vouloit pas se soûmettre à l'évêque nommé aussi Second, l'un des premiers Ariens. Cet évêque & un certain Etienne, que les Ariens firent depuis évêque en Lybie, tous deux ensemble donnerent au prêtre Second tant de coups de pied qu'il en mourut. Il disoit cependant : Que personne ne poursuive en justice la vengeance de ma mort. N. S. pour qui je souffre me vengera : mais ils ne furent

AN. 356.

Ad solit. p. 863. A

Ad solit. p. 853. D.

Philost. lib VIII c. 2.

touchez ni de ses paroles, ni de la circonstance du temps; car ce fut en carême qu'ils le tuerent.

AN. 356.

George, le faux évêque d'Alexandrie, ne manquoit à rien pour s'enrichir & s'accrediter. Il ne se soutenoit que par la puissance temporelle, abusant de la legereté & du faux zéle de l'empereur. Il employoit le bien des pauvres, c'est-à-dire, le revenu de son église, qui étoit grand, à gagner ceux qui étoient en charge, & principalement les eunuques du palais. D'ailleurs il prenoit à toutes mains: il enlevoit aux particuliers ce qu'ils avoient hérité de leurs parens: il prit la ferme de tout le salpetre; & se rendit maître de tous les étangs où croissoit le papier d'Egypte, & de tous les marais salans. Il ne négligeoit pas les moindres profits; & comme on portoit en terre les corps morts sur des petits lits, il en fit faire un certain nombre, dont il obligeoit de se servir, même pour les étrangers; & cela sous certaine peine, prenant un droit pour chaque mort. Sa vie étoit voluptueuse, & ses mœurs cruelles: il accusoit plusieurs personnes auprès de l'empereur, comme peu soûmis à ses ordres; & les payens mêmes se plaignoient, qu'en cela il oublioit sa profession, qui ne recommande que la justice & la douceur. On disoit, qu'il avoit malicieusement donné avis à l'empereur, qu'il avoit droit d'appliquer à son trésor les revenus de tous ses bâtimens d'Alexandrie, parce qu'ils avoient été construits la premiere fois aux dépens d'Alexandre le Grand, fondateur de la ville, aux droits duquel l'empereur avoit succedé. Par tous ces moyens, il se rendit étrangement odieux aux payens mêmes, & tout le monde le regardoit comme un tyran.

Greg. Naz. orat. 21. p. 385. D.

Epiph. hær. 76. n. 1.

Amm. Marc. lib. XXII. n. 11.

Le peuple irrité, l'attaqua un jour comme

il étoit dans les églises, & le pensa tuer : il se sauva à peine, & s'enfuit près de l'empereur. Cependant ceux qui soûtenoient saint Athanase ; c'est-à-dire, les Catholiques, rentrerent dans les églises : mais ils ne les garderent pas long-temps. Le duc d'Egypte survint, & les rendit à ceux du parti de George. Ensuite il vint un notaire de l'empereur, pour châtier les Alexandrins ; & il en fit battre & tourmenter plusieurs. George lui-même revint peu de temps aprés plus terrible que devant, & plus haï, comme ayant excité l'empereur à faire tous ces maux. Les moines d'Egypte le décrioient, à cause de son faste & de son impieté ; & la vertu leur donnoit une grande autorité parmi le peuple. — AN. 356. *Sozom. IV. c. 10.*

Aëtius, ce sophiste Arien, que Leonce avoit fait diacre à Antioche, & qu'il avoit été obligé d'interdire, revint alors à Ale·andrie, où il fut un des flateurs & des parasites de George, qui le rétablit dans ses fonctions ; en sorte qu'on le nommoit son diacre : aussi le servit-il fidelement, & par ses discours impies & par ses actions criminelles. Eunomius devint alors disciple d'Aëtius, & fut depuis aussi célébre que son maître. Cet Eunomius étoit de Cappadoce, sur les confins de la Galatie, fils d'un pauvre laboureur, qui cultivoit de ses mains un petit champ ; & l'hyver gagnoit sa vie à montrer à lire & à écrire à des enfans. Eunomius trouvant cette vie trop pénible, renonça à la charuë, & s'appliqua à écrire en notes. Il exerça cet art sous un de ses parens, qui le nourrissoit pour son travail, puis il instruisit ses enfans, & se mit à étudier la rhétorique. Aprés diverses avantures, qui n'étoient pas à son honneur, ayant oüi parler d'Aëtius comme d'un grand philosophe, il vint à Antioche le chercher ; & ne l'y trouvant point, il passa à Alexandrie, où il lo-

Sup liv. XII. n 42. Greg. Nyss. I. cont. Eunom. p. 30. Theodor. II hist. c. 27. 28.

Greg. Nyss. ibid. p. 30. D.

Philost. org. III. c. 2

gea avec lui, & étudia sous lui la théologie ; c'est-à-dire, l'Arianisme. Avec de tels secours George parcouroit l'Egypte, ravageoit la Syrie, & attiroit à son parti autant d'Orientaux qu'il pouvoit : attaquant toûjours les plus foibles & les plus lâches.

AN. 356. *Greg Naz Orat. 21 p. 385. c.*

XXXV. Saint Athanase au desert.

Saint Athanase étoit cependant dans le désert. Il s'y étoit retiré d'abord en sortant d'Alexandrie, lorsque George y entra : mais bien-tôt après il voulut sortir de sa retraite, pour aller trouver l'empereur, se confiant en ses promesses réïterées tant de fois, & en sa propre innocence. Il étoit déja en chemin, quand il apprit les violences que l'on avoit fait en Occident contre Libere, Osius, Denys, & les autres. Comme il ne le pouvoit croire, il apprit ce qui se passoit en Egypte & en Lybie, les évêques chassez, & le reste de la persécution, particulierement les violences commises pendant le temps pascal à Alexandrie. Tout cela ne le détournoit pas encore d'aller à l'empereur, dans la créance que l'on abusoit de son nom, & que l'on étendoit ses ordres au-delà de ses intentions. Enfin on lui montra deux lettres de Constantius, qui le désabuserent & l'arrêterent. La premiere, adressée au peuple d'Alexandrie, où il les louë de la soûmission qu'ils lui avoient témoignée, en chassant Athanase, & s'unissant à George. Il y traita Athanase de trompeur, d'imposteur & de charlatan ; & toutefois il reconnoît que le plus grand nombre est pour lui. Il dit qu'il ne differe en rien des plus vils artisans ; ce qui marque sans doute sa pauvreté & la simplicité de son exterieur : enfin, il l'accuse d'avoir fui le jugement, qui est l'ancienne calomnie du concile de Tyr. Au contraire, il traite ses ennemis de gens graves & admirables, & George en particulier, de l'homme le plus ca-

Apol p. 691. D.

p. 692. A.

Ap Athan. p. 694.

pable de les instruire des choses celestes, & le plus sçavant dans le gouvernement spirituel. Sur la fin il ménace des dernieres rigueurs, & de la mort même, ceux qui auront la témerité de demeurer encore dans le parti d'Athanase. L'opposition de cette lettre à celles que le même empereur avoit données auparavant en faveur de saint Athanase, montre assez qu'il n'avoit écrit ni les uns ni les autres ; & qu'elles étoient composées par des secretaires, suivant les interêts de ceux qui les sollicitoient, comme il se fait d'ordinaire.

AN. 356.

Sup. liv. XII. *n.* 45.

L'autre lettre etoit adressée à Aïzan & Sazan, princes d'Auxume en Ethiopie, à qui l'empereur commande comme à ses sujets, quoiqu'il les traite de freres. Il leur mande d'envoyer au plûtôt l'évéque Frumentius en Egypte, pour être instruit & examiné par George, & même ce semble pour être ordonné de nouveau. C'est ce même Frumentius, qui avoit le premier porté la foi dans ce pays, dont il avoit été ordonné évêque par saint Athanase: c'est pourquoi les Ariens craignoient qu'il ne se retirât chez lui, & ne vouloient pas qu'il fût en sûreté, même chez les barbares. Saint Athanase ayant donc vû ces deux lettres, quitta le dessein d'aller trouver l'empereur, voyant comme il étoit obsedé par ses ennemis, & comme ils étoient animez contre lui: en sorte qu'il y avoit sujet de craindre, qu'avant qu'il pût approcher du prince, ils ne lui fissent perdre la vie. Il rétourna donc dans le désert, se réservant pour un temps plus favorable.

Ibid. p. 696

Sup liv. XI. *n.* 36.

Il profita de sa fuite, pour visiter à loisir les monasteres d'Egypte, & connoître ces hommes qui s'étant separez du monde, vivoient uniquement à Dieu. Les uns étoient anachoretes, gardant une entiere solitude, & ne parlant qu'à

Greg. Naz. or. 21. *p.* 384. *D.*

AN. 356. Dieu & à eux-mêmes : les autres cénobites ; pratiquant la loi de la charité dans une communauté, morts pour tout le reste des hommes, se tenant lieu de monde les uns aux autres, & s'excitant mutuellement à la vertu. Saint Athanase fit voir en conversant avec eux, que l'on pouvoit allier le sacerdoce à cette sainte philosophie, l'action à la tranquillité ; & que la vie monastique consistoit plûtôt dans l'égalité des mœurs, que dans la retraite corporelle. Ils apprirent plus de lui pour la perfection religieuse, qu'il ne profita d'eux : ses maximes étoient pour eux des loix, & ils le respectoient comme un homme d'une sainteté extraordinaire. Aussi ne craignirent-ils pas d'exposer leur vie pour lui.

Epist. 2. Athan. ap Lucifer. Les Ariens envoyerent des soldats le poursuivre jusques dans ces déserts : on le chercha par tout sans le trouver ; & les moines qui rencontrerent ces meurtriers, ne daignerent leur parler ; mais ils présentoient la gorge à leurs épées, comme s'exposant pour Jesus-Christ, & croyant qu'il y avoit plus de merite à souffrir pour lui en la personne d'Athanase, qu'à jeûner & à pratiquer toutes les autres austeritez. Saint Athanase de son côté craignant que les moines ne fussent inquiétez à son occasion, se retira plus loin, & se cacha entierement.

XXXVI. Mort de saint Antoine. *Vita Ant. n. 3, p 501. C.*

Il n'eut pas la consolation de trouver saint Antoine : il étoit mort dès le commencement de cette année 356. Quelques mois auparavant, il alla, selon sa coûtume, voir les moines qui étoient dans la montagne exterieure, & il leur dit : C'est ici ma derniere visite, & je suis trompé, si nous nous revoyons jamais en cette vie. Il est temps que je m'en aille, puisque j'ai près de cenq cinq ans. A ces mots ils pleuroient & embrassoient le saint vieillard, qui leur parloit avec joie, comme quittant un pays étran-

ger pour rétourner à sa patrie: Il les exhortoit à ne se point décourager dans leurs pénibles exercices, mais à vivre comme devant mourir chaque jour. Il leur recommandoit aussi de s'éloigner des Meleciens & des Ariens. Et ne vous troublez pas, dit-il, pour voir les juges à leur tête: cette puissance mortelle & imaginaire passera bien-tôt. Gardez la tradition des peres, & principalement la foi en Notre-Seigneur Jesus-Christ, que vous avez apprise dans les écritures, & que je vous ai souvent remise en mémoire.

AN. 356.

Les freres le vouloient obliger à demeurer avec eux, & y finir ses jours; mais il ne voulut pas, pour plusieurs raisons, & principalement pour celle ci. Les Egyptiens aimoient à conserver les corps des personnes vertueuses, sur-tout des martyrs. Ils les ensevelissoient & les envelopoient de linges; mais ils ne les enterroient point: au contraire, ils les mettoient sur des lits & les gardoient dans leurs maisons, croyant honorer ainsi les morts. C'étoit une coûtume particuliere aux Egyptiens. Nous trouvons même que dans les temps plus anciens, ils enfermoient les corps enbaumez & ensevelis dans des boites de bois, qui représentoient une figure humaine, & les posoient debout dans des lieux où ils les gardoient: & on voit encore aujourd'hui de ces boites & des momies qu'elles enferment. Il y avoit en cet usage un grand péril d'idolâtrie, chez les Egyptiens les plus superstitieux de tous les hommes.

Herod. lib. 11. c. 86. Diod. lib. 1. n. 58.

Saint Antoine avoit souvent prié les évêques d'instruire les peuples sur ce point. Il en avoit lui-même repris séverement les laïcs, & particulierement les femmes; disant que cet usage n'étoit ni légitime ni pieux; puisque les corps des patriarches & des prophetes étoient encore

AN. 356. conservez dans des tombeaux : & que le corps même du Sauveur fut mis dans un sépulchre fermé d'une pierre jusques à sa resurrection. Il prouvoit par-là, que c'étoit mal fait de ne pas cacher les corps des défunts, quelques saints qu'ils fussent, puisque rien n'est plus grand & plus saint que le corps du Seigneur. Plusieurs le crurent, ils enterrerent leurs morts, & remercierent Dieu de l'instruction qu'il leur avoit donnée. Ce fut donc la crainte qu'on ne traitât ainsi son corps, qui l'obligea de se presser, & de dire adieu aux moines de la montagne exterieure. Etant rentré dans la montagne interieure, où il avoit accoûtumé de demeurer, il tomba malade au bout de quelques mois. Il n'avoit auprès de lui que deux de ses disciples, Macaire & Amathas, qui le servoient depuis quinze ans à cause de sa vieillesse. Il les appella & leur dit : J'entre, comme il est écrit, dans la voye de mes peres : car je voi que le Seigneur m'appelle. Et après les avoir exhortez à la perseverance & à l'éloignement des schismatiques & des Ariens : il leur recommanda de ne pas permettre, que son corps fût porté en Egypte, de peur qu'on le gardât dans les maisons. Enterrez-le vous-mêmes, dit-il, & le couvrez de terre en un lieu qui ne soit connu que de vous seuls. Au jour de la resurrection je le recevrai incorruptible de la main du Sauveur. Partagez mes habits : donnez à l'évêque Athanase une de mes peaux de brebis, avec le manteau sur lequel je couche, qu'il m'a donné tout neuf, & que j'ai usé; donnez à l'évêque Serapion l'autre peau de brebis, & gardez pour vous mon cilice. Adieu, mes enfans, Antoine s'en va & n'est plus avec vous.

Quand il eut ainsi parlé, ils l'embrasserent : il étendit ses pieds, & demeura couché avec

un visage gai, comme s'il eût vû ses amis le venir voir. Il finit ainsi le dix-septiéme de Janvier l'an 356. étant âgé de cent cinq ans. Depuis sa jeunesse jusques à un si grand âge, il garda toûjours la même ferveur dans ses exercices. La vieillesse ne l'obligea ni à prendre une nourriture plus délicate, ni à changer la maniere de se vêtir, ni à se laver même les pieds. Toutefois il n'avoit aucune incommodité : sa vûë n'étoit point affoiblie : ses dents étoient seulement usées; mais il n'en avoit pas perdu une seule. Enfin, il étoit plus fort & plus vigoureux que ceux qui se nourrissent de diverses viandes, qui se baignent & changent souvent d'habits. Ses disciples l'enterrerent comme il leur avoit ordonné, & personne qu'eux ne sçût le lieu de sa sépulture.

AN. 356.

Hier chr. Pagi an. 358. n. 2.

Saint Athanase & saint Serapion de Thmoüis reçûrent comme un grand trésor les habits qu'il leur avoit laissez. Ils croyoient voir Antoine en les regardant; & les portant sur eux, ils croyoient porter ses instructions. Sans aucune science humaine, sans aucun art qui le rendit recommandable, sa pieté seule le fit connoître par tout, & sa réputation s'étendit bien-tôt, non-seulement dans l'Orient, mais à Rome, en Afrique, en Espagne & en Gaule. Quoiqu'il ne sçût ni lire ni écrire, il reste quelques ouvrages de lui, qu'il avoit dictez en sa langue Egyptienne, & qui furent traduits en grec, & du grec en latin. Il y a sept lettres d'un esprit & d'un stile apostolique, envoyées à divers monasteres, dont la principale est aux Arsenoïtes. On trouve aussi sous son nom une regle courte de quarante-huit articles, adressée aux moines de Nacalon, qui la lui avoient demandée.

Hier. de script. bibl. dort to. 3. Cod. Regul. init.

XXXVII. S. Hilarion en Egypte.

Saint Hilarion apprit aussi-tôt par revelation la mort de saint Antoine en Palestine où il étoit.

An. 356. Aristenete, cette dame chrétienne, dont il avoit guéri les trois fils au commencement qu'il fit des miracles, l'étant venuë trouver, lui témoigna qu'elle vouloit aussi aller voir S. Antoine. Il lui dit en pleurant: Je voudrois bien y aller moi-même, si je n'étois comme prisonnier dans ce monastere, ou si ce voyage pouvoit être utile; mais il y a deux jours que le monde est privé de ce grand homme. Elle le crut & s'arréta; & peu de ce jours après elle reçût la nouvelle de la mort de saint Antoine. Saint Hilarion étoit alors âgé de soixante-cinq ans; & il y avoit deux ans qu'il vivoit dans une extrême affliction, d'être accablé de la multitude qui le cherchoit à cause de ses miracles, & de ne pouvoir joüir de la solitude. En effet, tout le monde venoit à lui, les évêques, les prêtres, des troupes de clercs & de moines, les dames chrétiennes, le peuple des villes & de la campagne, les juges mêmes, & les personnes puissantes y accouroient, pour recevoir de lui du pain ou de l'huile qu'il eût beni. Comme les freres lui demandoient ce qu'il avoit & de quoi il s'affligeoit, il leur dit: Je suis revenu dans le siécle, & j'ai reçû ma récompense en cette vie. Voilà que toute la Palestine & les provinces voisines m'estiment quelque chose, & sous prétexte du monastere & des besoins des freres, je possede des heritages & des meubles. Les freres le gardoient donc soigneusement, & principalement Hesychius, le plus cher de ses disciples.

Vita Hier. c. 29.

c. 23.

c. 25.

Un jour enfin il résolut de partir, & se fit amener un âne: car il étoit si attenué de jeûnes, qu'il ne pouvoit presque marcher. La nouvelle s'en étant répanduë, comme si la Palestine eût été ménacée de sa ruine, plus de dix mille personnes de tout âge & de tout séxe s'assemblerent pour le retenir. Il ne se laissoit point ébranler

par leurs prieres, & remuant le fable avec fon bâton, il difoit: Mon Dieu n'eft point trompeur, je ne puis voir les églifes renverfées, les autels de J. C. foulez aux pieds, le fang de mes enfans répandus. Tous les affiftans comprenoient que quelque fecret, qu'il ne vouloit pas declarer, lui avoit été revelé, & ils le gardoient toûjours, de peur qu'il ne leur échapât. Il réfolur donc & protefta tout haut de ne boire ni ne manger, fi on ne le laiffoit aller. Après qu'il eut été fept jours fans rien prendre, ils le laifferent enfin: il prit congé de la plûpart, & partit avec une multitude infinie, qui l'accompagna jufques à Béthel près de Gaze. Là il les congedia, & choifit quarante moines, qui portoient leur provifion, & pouvoient marcher en jeûnant; c'eft-à-dire, ne mangeant qu'après le foleil couché. Le cinquiéme jour il vint à Pélufe: il vifita les freres qui étoient dans le défert voifin, & au lieu nommé Lichnos: en trois jours il arriva à Thébate pour voir l'évêque Draconce, qui y étoit relegué, & qui reçût une merveilleufe confolation de cette vifite. Trois jours après il arriva avec grande peine à Babylone d'Egypte, pour voir l'évêque Philon, auffi relegué par la perfécution des Ariens. Deux jours après il vint à la ville d'Aphrodite, où il s'adreffa au diacre Baïfane, qui avoit accoûtumé de loüer des dromadaires à ceux qui alloient voir faint Antoine, pour porter l'eau dont on manquoit dans ce défert. Alors faint Hilarion dit aux freres, que le jour de la mort de faint Antoine approchoit; c'eft-à-dire, l'anniverfaire, & qu'il vouloit le célébrer, en veillant toute la nuit au lieu où il étoit mort. *Sup. n. 32.*

Après donc avoir marché trois jours dans un horrible défert, ils arriverent à la montagne de faint Antoine, où ils trouverent deux moines,

Vita. Hilar c. 26.
Sup. l. x. n. 6.

Isaac & Pelusien, dont le premier avoit été interprete du saint. Cette montagne étoit de roche & très-haute, étenduë d'environ mille pas: du pied sortoient des sources: dont les unes se perdoient dans le sable; les autres tomboient plus bas, & peu à peu formoient un ruisseau: sur les bords duquel croissoit une infinité de palmes, qui rendoient le lieu très-agreable & très-commode. S. Hilarion s'y promenoit, de tous côtez avec les disciples de saint Antoine. Voici, disoient-ils, où il chantoit, voici où il prioit: là il travailloit; là il se reposoit quand il étoit las. Il a planté lui-même ces vignes & ces petits arbres: il a dressé certain de ses propres mains: il a creusé avec un grand travail ce reservoir, pour arroser son jardin: il s'est servi plusieurs années de ce hoyau pour labourer. S. Hilarion se couchoit sur son lit, & le baisoit comme s'il eut été encore chaud. La cellule n'avoit en quarré que ce qu'il faut à un homme pour s'étendre en dormant. De plus, tout au haut de la montagne, où l'on n'alloit que par une montée très-rude en forme de vis, on voyoit deux cellules de la même grandeur, où il se retiroit pour éviter la foule des visites, & même la compagnie de ses disciples: elles étoient taillées dans le roc, on y avoit seulement ajoûté des portes. Quand ils furent arrivez au jardin: Voyez-vous, dit Isaac, ce petit jardin planté d'arbres & d'herbes potageres? il y a environ trois ans comme une troupe d'ânes sauvagss le ravageoit, il atrêta un de leurs chefs, le frapant de son bâton pat les côtez, & leur dit: Pourquoi mangez-vous ce que vous n'avez pas semé? Depuis ce tems-là ils se contentoient de venir boire, sans toucher aux arbres ni aux herbes S. Hilarion demanda encore à voir le lieu où il étoit enterré: ils le menerent à l'écart, mais

on ne ſait s'ils lui montrerent ou non. Ils diſoient que S. Antoine l'avoit fait cacher, de peur que Pergamius, qui étoit très-riche en ces quartiers-là, n'emporta le corps chez lui, & ne fît bâtir une égliſe.

XXXVIII. Diſciples de S. Antoine.

Entre les diſciples de S. Antoine les plus illuſtres furent Macaire, Amathas, Sarmathas, Pithyrion, Iſaac, Paphnuce, Paul le ſimple, Pior, Crone, Ammonas, Hierax. Macaire & Amathas ſont ceux qui le ſervirent les quinze dernieres années de ſa vie, & prirent ſoin de ſa ſepulture. Macaire fut abbé du mont Piſper, où avoit demeuré S. Antoine, & il eût ſous ſa conduite cinq mille moines; on trouve une regle qui porte ſon nom. Il ne faut pas le confondre, ni avec S. Macaire l'ancien ou l'Egyptien, qui vivoit dans le deſert de Scetis, ni avec S. Macaire d'Alexandrie. Toutefois S. Macaire l'ancien eſt auſſi nommé diſciple de S. Antoine. On racontoit de lui ce miracle entre autres. Un homme ayant été tué dans le voiſinage, on en accuſa un innocent, qui ſe refugia à la cellule de S. Macaire. Ceux qui venoient pour le prendre diſoient qu'ils ſeroient eux-mêmes en peril s'ils ne le mettoient entre les mains de la juſtice: l'accuſé proteſtoit avec ſerment, qu'il n'avoit aucune connoiſſance de ce meurtre. S. Macaire demanda où on avoit enterré le mort: il y alla avec eux. S'étant mis à genoux il invoqua le nom de J. C & leur dit: Le Seigneur va montrer ſi celui que vous pourſuivez eſt vrayement coupable: & élevant la voix, il appella le mort par ſon nom. Il répondit de ſon ſepulcre, & S. Macaire continua: Je te conjure par la foi de J. C. de dire ſi tu as été tué par cet homme que l'on accuſe. Il répondit nettement, que ce n'étoit point là celui qui l'avoit tué. Les aſſiſtans étonnez ſe jetterent aux pieds

Vita S. Poſth. ap. Roſvv. p. 235. Cod. regul. p. 46. Roſvveid. p. 479. Vita PP. ex. Pall. c. 19.

disoit en Egyptien. Il fut depuis prêtre du monastere de Nitrie, & excelloit en humilité: il vêcut plus de cent dix ans. Un autre prêtre aussi nommé Crone, gouverna une communauté de deux cens hommes, près du bourg de Phenix ; & pendant soixante ans qu'il fut prêtre servant à l'autel, il ne sortit jamais de son désert, & ne vêcut que du travail de ses mains. Ammonas demeura en Scetis, & fut depuis ordonné évêque. Plusieurs des disciples de S. Antoine en formerent d'autres, qui établirent & gouvernerent des monasteres nombreux. Ils n'avoient besoin d'aucun secours humain pour ces établissemens. La place ne leur manquoit pas dans les déserts : en pays chaud il leur falloit peu d habits, & de logement seulement pour être à l'ombre, c'est-à-dire, des grottes ou des cabanes de roseaux, & d'autres matieres, selon les lieux. Leur nourriture étoit ordinairement un peu de pain, qu'ils gagnoient de leur travail, & en avoient encore beaucoup de reste pour faire l'aumône. Ainsi ils ne cherchoient personne, & c'étoit les séculiers qui les alloient chercher dans leurs déserts, attirez par leurs vertus & par leurs miracles.

Ruf. II. c. 29. Pall. Lausi. c. 89.

Monum. Græc. to. 1. p. 382.

XXXIX. Apologie de saint Athanase à Constantius.

Saint Athanase profita encore de sa retraite pour composer plusieurs écrits, entre autres, l'apologie adressée à l'empereur Constantius, où il se justifie de toutes les calomnies dont ses ennemis avoient voulu le noircir dans l'esprit de ce prince. Il tranche d'abord en un mot les anciennes accusations, en marquant le grand nombre d'évêques qui avoient écrit en sa faveur, la retractation d'Ursace & de Valens, & que l'on n'avoit jamais agi contre lui qu'en son absence. Mais il s'étend sur les accusations nouvelles, qui regardoient personnellement l'empereur Constantius. La premiere étoit, qu'A-

p. 673.

comme j'étois à Naïsse, il m'écrivit; je revins à Aquilée, j'y demeurai & j'y reçûs vos lettres. Il m'appella encore une fois, je retournai en Gaule, puis je vous allai trouver. En quel tems donc, en quel lieu, en presence de qui m'accuse-t on de lui avoir ainsi parlé? Souvenez-vous, Seigneur, vous qui avez si bonne memoire, de ce que je vous ai dit, quand j'ay eû l'honneur de vous voir la premiere fois à Viminiac, la seconde à Cesarée de Cappadoce, la troisiéme à Antioche: voyez si je vous ai dit du mal des Eusebiens mes calomniateurs. Aurois-je été assez insensé pour dire du mal d'un empereur à un empereur, & d'un frere à son frere.

Le second chef d'accusation, étoit qu'Athanase avoit écrit au tyran Magnence: les Ariens disoient même avoir donné copie de la lettre. Quand j'eus appris, dit-il, cette calomenie, je fus comme hors de moy: je passois les nuits sans dormir, j'attaquois mes dénonciateurs comme presens, je jettai d'abord un grand cri, & je priois Dieu avec des larmes & des sanglots que vous me voulussiez écouter favorablement. Ensuite il prend Dieu à témoin qu'il n'a jamais connu Magnence; & montre les causes qu'il avoit de le détester, comme le meurtrier de l'empereur Constant son bienfacteur, & de ceux qui l'avoient reçû charitablement à Rome, savoir Eutropia tante des trois empereurs, Abuterius Sperantius & plusieurs autres; que c'étoit un impie adonné aux magiciens & aux enchanteurs. Il prend à témoin les ambassadeurs que Magnence envoya à Constantius, les évêques Servais & Maxime, & les laïques qui les accompagnoient Clementius & Valens: car ils avoient passé à Alexandrie. Demandez-leur, dit-il, s'ils m'ont apporté des lettres:

p. 677.

Sup. n. 3.

car ce m'eût été une occasion de lui écrire. Au contraire, voyant Clementius, je me souvins de votre frere d'heureuse mémoire; & comme il est écrit : J'arrosai mes habits de mes larmes. Il prend encore à témoin Felicissime qui étoit alors duc d'Egypte, & plusieurs autres officiers; qu'en cette occasion il dit : Prions pour le salut de notre très-pieux empereur Constantius, que le peuple cria tout d'une voix : Christ, sécourez Constantius, & continua long-temps. Cette forme de priere est remarquable, & nous voyons encore dans l'onziéme siécle des litanies semblables. Quant à la lettre dont les Ariens disoient avoir des copies, il dit qu'on peut bien avoir contrefait son écriture, puisque l'on contrefait même celle de l'empereur, & que les écritures ne font point de foi, si elles ne sont reconnuës. Il demande où l'on a trouvé cette lettre, & qui l'a donnée. Car, dit-il, j'avois des écrivains, je les représente; & le tyran avoit des gens pour recevoir ses lettres, que vous pouvez faire venir. Si j'étois accusé devant un autre juge, j'en appellerois à l'empereur; étant accusé devant vous, qui puis-je invoquer? le pere de de celui qui a dit: Je suis la verité; & là-dessus il adresse à Dieu sa priere. Il s'agit ici, continuë-t-il, non d'un interêt pécuniaire, mais de la gloire de l'église; ne laissez pas ce soupçon contre elle, que des Chrétiens, & principalement des évêques, écrivent de telles lettres, & forment de tels desseins. On voit combien les saints étoient jaloux de la fidelité envers les princes; & qu'en ces matieres, les évêques mêmes ne reconnoissoient point d'autres juges sur la terre.

Ballu. Misc. p 143. to. 2.

XL.
Suite de l'apologie.
p. 682.

La troisiéme accusation étoit d'avoir célebré l'office dans la grande église d'Alexandrie, avant qu'elle fût dédiée. Oüi, dit-il, on l'a

fait, je le confesse : mais nous n'avons pas célébré la dédicace, il n'étoit pas permis de le faire sans votre ordre. Ce qu'il dit, parce que cette église avoit été bâtie aux dépens de l'empereur, d'où elle fut nommée la Césarée. Il continuë : Cette assemblée se fit sans dessein & sans être annoncée : on n'y appella aucun évêque ni aucun clerc ; tout le monde sçait comme la chose s'est passée. C'étoit la fête de pâque ; le peuple étoit très-nombreux ; il y avoit peu d'églises, & très-petites. On faisoit grand bruit, & on demandoit de s'assembler dans la grande église. Je les exhortois à attendre & à s'assembler comme ils pourroient dans les autres églises, quoi'qu'avec incommodité ; ils ne m'écouterent pas : mais ils étoient prêts à sortir de la ville, & à s'assembler au soleil dans les lieux déserts ; aimant mieux souffrir la fatigue du chemin, que de passer la fête en tristesse. En effet, dans les assemblées de carême il y avoit eu plusieurs enfans, plusieurs vieilles femmes, plusieurs jeunes personnes de l'un & de l'autre séxe, si maltraitez de la presse, qu'on les avoit emportez dans les maisons ; quoique personne n'en fut mort, tout le monde en murmuroit ; & c'eût été bien pis le jour de la fête, la joye eût été tournée en pleurs.

J'ai suivi en cela l'exemple de nos peres. Alexandre d'heureuse memoire fit l'assemblée dans l'église de Théonas, qui passoit alors pour la plus grande, & qu'il faisoit encore bâtir, parce que les autres étoient trop petites. J'ai vû pratiquer la même chose à Tréves & Aquilée : on y a assemblé le peuple dans les églises, qui n'étoient pas achevées ; & votre frere d'heureuse mémoire, assista à Aquilée à une telle assemblée. Ce n'a donc pas été une dédicace, mais une assemblée ordinaire. Eût-il été plus à propos

de nous assembler dans les lieux déserts & ouverts, où les payens eussent pû s'arrêter en passant, que dans un lieu fermé de murailles & de portes, qui marque la difference des Chrétiens & des profanes ? Valoit-il mieux que le peuple fût séparé & pressé avec péril en plusieurs églises, que d'être assemblé dans un même lieu; puisqu'il y en avoit un qui les pouvoit tous contenir, où ils pouvoient prier & dire *Amen* tout d'une voix, pour montrer l'union des cœurs ? Quelle joie des peuples de se voir ainsi réünis au lieu d'être divisez comme auparavant ? Au reste, les prieres qui ont été faites dans
p. 685. B. cette église, n'empêchent pas que l'on n'en fasse solemnellement la dédicace, quand il en sera tems. S. Athanase ne méprisoit donc pas cette cérémonie de la dédicace des églises, puisqu'il se défend si sérieusement sur ce point: mais il croïoit que l'on pouvoit en cas de nécessité, se servir d'une église avant qu'elle fut dédiée.

p. 986. Le quatriéme & le dernier chef d'accusation, étoit d'avoir désobéï à l'empereur, en refusant plusieurs fois de sortir d'Alexandrie. Je n'ai point résisté, dit-il, à vos ordres, à Dieu ne plaise; je ne suis pas assez considerable pour résister au trésorier d'une ville, beaucoup moins à
Sup. n. 11. un si grand empereur. Ensuite il raconte tout ce qui s'étoit passé. La lettre de l'empereur apportée par Montan, qui supposoit que saint Athanase demandoit congé d'aller en Italie : la venuë
Sup. n. 26. de Diogene vingt-six mois après, les ménaces de Syrien, la lettre que l'empereur lui avoit envoyée autrefois par Pallade & par Asterius, pour l'exhorter à demeurer dans son église. Sa défense sur ce point se réduit à dire, qu'ayant eu des ordres de l'empereur pour rétourner à son église & pour y demeurer, & n'en ayant point eu pour en sortir, il a dû demeurer,

joint le devoir général d'évêque, & la connoissance particuliere du péril auquel il exposoit son troupeau, s'il l'abandonnoit aux Ariens. Il rapporte ensuite les violences de Syrien, sa retraite, le dessein qu'il avoit d'aller trouver l'empereur; & comme il en fut détourné par ce qu'il apprit de la persécution exercée en Occident & en Egypte même, & par les lettres de l'empereur au peuple d'Alexandrie & aux princes d'Auxume. C'est, dit-il, ce qui m'a obligé à rétourner dans le désert, voyant tant d'évêques persécutez, parce qu'ils ne vouloient pas renoncer à ma communion, & des vierges mêmes si indignement traitées : j'ai vû que mes ennemis en vouloient à ma vie. Je me suis retiré, pour laisser passer leur fureur, & vous donner occasion d'user de votre clemence. Recevez cette apologie rendez à leurs patries & à leurs églises tous les évêques & les autres ecclesiastiques, afin que l'on voye la malice des calomniateurs, & que vous puissiez dire avec confiance à Jesus-Christ le Roi des rois, maintenant & au jour du jugement : Je n'ai perdu aucun des vôtres. Telle est l'apologie de saint Athanase à l'empereur Constantius. Il écrivit en même temps des discours de consolation, pour les vierges que les Ariens persecutoient, jusques à leur refuser la sépulture.

Sup. n. 17. *Sup. n. 34.* *p. 700. B.* *Theod. lib. 1. c 14. in fine.*

XLI. Souffrance de saint Eusebe de Verceil.

Ensuite les confesseurs éxilez pour la cause de S. Athanase, le plus illustre est saint Eusebe de Verceil. Il étoit à Scythopolis en Palestine, sous la main de l'évêque Patrophile, un des plus anciens & des plus zelez Ariens. Saint Eusebe fut visité par plusieurs personnes, & entre autres, par le diacre Syrus, & l'éxorciste Victorin, qui lui apporterent des lettres & des aumônes de son église, & de quelques églises voisines; sçavoir de

Novare, de Rege & de Tortone. Le diacre Syrus passa outre, pour visiter les saints lieux. Cependant les Ariens tirerent saint Eusebe du logis, qu'eux-mêmes lui avoient fait marquer par les agens de l'empereur, & l'en tirerent avec violence, le traînant par terre, & le portant à la renverse à demi-nud. Ils le mirent dans une autre maison, où ils le garderent pendant quatre jours, enfermé dans une petite chambre : disant qu'ils avoient reçû ce pouvoir de l'empereur. Là ils venoient lui faire des reproches, & le presser d'entrer dans leurs sentimens : mais il leur abandonnoit son corps, comme à des bourreaux, sans leur répondre une parole. On dit qu'entre autres tourmens, ils le traînerent à la renverse sur un escalier, en descendant & en montant. Ils empêcherent les prêtres & les diacres de le venir voir comme auparavant, & le ménacerent de fermer la porte à tous les autres. Alors il fit une protestation contre eux, qui commençoit ainsi : Eusebe, serviteur de Dieu, avec ses autres serviteurs qui souffrent avec moi pour la foi, à Patrophile le geolier & aux siens. Après leur avoir reproché leurs violences, il leur déclare : qu'il ne mangera point de pain, & ne boira point d'eau, qu'ils ne lui ayent tous promis & par écrit, de ne point empêcher ses freres, qui souffrent pour la même cause, de le venir voir, & lui apporter de chez eux la nourriture nécessaire. Autrement il proteste qu'ils seront coupables de sa mort, & qu'il écrira à toutes les églises, afin que tout le monde connoisse ce que les Ariens font souffrir aux Catholiques. Après sa souscription, il ajoûtoit : Je te conjure, toi qui lis cette lettre ; par le Pere, le Fils & le Saint-Esprit, de ne le pas supprimer, mais de le faire lire aux autres.

Sermo. 56. append. sanct. Amb. n. 6.

Après qu'il eût été ainsi quatre jours sans manger, ils le renvoyerent encore à jeun à son premier logis: tout le peuple le reçût avec joie, & entoura de lampes cette maison. Saint Eusebe recommença à faire des aumônes: les Ariens ne le purent souffrir: au bout de vingt-cinq jours ils revinrent à son logis, armez de bâtons, avec une multitude de gens perdus, & ayant rompu la muraille d'une maison voisine, ils se jetterent sur lui avec violence, l'enleverent encore, & l'enfermerent dans une prison très-étroite, avec un prêtre nommé Tégrin. Ils enleverent & enfermerent aussi les autres prêtres & les diacres qui l'accompagnoient; & trois jours après les envoyerent en éxil en divers lieux, de leur autorité privée. D'autres qui étoient venus le voir, furent enfermez pendant plusieurs jours dans la prison publique. Non contens de mettre en prison les hommes qui le servoient, ils y mirent aussi des religieuses: puis revenant à son logis, ils pillerent tout ce qu'il y avoit, soit pour ses besoins, soit pour ceux des pauvres: & comme toute la ville en murmuroit, ils rendirent quelques meubles de peu de conséquence, & garderent l'argent. Cependant ils empêchoient qu'aucun des siens ne lui portât à manger; & comme il ne vouloit rien recevoir d'eux, il demeura six jours sans prendre aucune nourriture, & fût prêt à mourir de défaillance. Enfin le sixiéme jour, pressez des cris de diverses personnes, ils laisserent approcher un des siens pour le sécourir.

Le diacre Syrus ne fut point arrêté avec les autres, parce qu'il étoit allé visiter les saints lieux. Quand il fut de retour, S. Eusebe trouva moyen de lui donner une lettre, quoi qu'on le gardât très-étroitement, pour l'empêcher d'é-

crire. Cette lettre que nous avons encore, est adressée aux mêmes églises qui lui avoient écrit. D'abord il témoigne l'extrême consolation qu'il a reçûe en apprenant qu'ils demeurent fermes dans la foi, suivant ses instructions: ensuite il raconte les persécutions qu'il souffroit,& conclut par une salutation generale, dont il les prie de se contenter: Parce, dit-il, que je suis trop pressé pour vous nommer chacun en particulier, comme j'avois accoûtumé. Saint Eusebe fut visité entr'autres par saint Epiphane, qui étoit du pays même, né près d'Eleutheropolis en Palestine; & y avoit passé sa jeunesse dans la vie monastique sous S. Hilarion, S. Hesychius & les autres moines les plus excellens. Il avoit même demeuré long-tems en Egypte, & pouvoit alors avoir quarante cinq ans. S. Eusebe étoit logé chez le comte Joseph, & S. Epiphane apprit de la bouche de ce comte son histoire, telle que je l'ai rapportée. L'occasion de sa conversion, sa dureté à résister aux révélations & aux miracles, les persécutions qu'il avoit souffertes de la part des Juifs; la protection de l'empereur Constantin. Il avoit fait à Scythopolis des bâtimens considerables, & il y étoit logé magnifiquement: mais il n'eût pû y subsister, s'il ne se fût soûtenu par sa dignité de comte. Car il étoit déclaré ennemi des Ariens qui dominoient dans cette ville, par le crédit que donnoient à leur évêque ses richesses & la familiarité avec l'empereur Constantius. Ils flatoient le comte Joseph pour l'attirer dans leur parti & le faire entrer dans le clergé, en lui faisant même esperer l'épiscopat: mais de peur qu'ils ne lui fissent violence pour l'ordonner, il se remaria après la mort de sa femme. Il étoit âgé d'environ soixante & dix ans quand saint Epiphane apprit son histoire, en visitant chez lui

Sozom. VI. c. 32.

Epiph. hæres. 30. n. 5.

Sup. liv. XI. n. 34.

lui S. Eusebe, qui fut depuis relegué encore deux fois: premierement en Cappadoce, puis dans la Thebaïde d'Egypte, où fut son troisiéme exil.

Hier script. Theod. III. c. 4.

XLII.
Exil de S. Hilaire.

L'église Gallicane conservoit la foi dans sa pureté par l'écriture & la tradition, sans avoir besoin des confessions de foi écrites sur le papier. Il est vrai que Saturnin évêque d'Arles favorisoit les Ariens, étant lié étroitement avec Ursace & Valens. Mais outre le soupçon d'heresie c'étoit un homme corrompu dans l'esprit & dans les mœurs, emporté & factieux. C'est pourquoi la plûpart des évêques de Gaule, dont le plus illustre étoit S. Hilaire de Poitiers, se séparerent de la communion de Saturnin, d'Ursace & de Valens; accordant aux autres qui étoient de leur parti la faculté de se repentir, pourvû que ce décret fût approuvé par les confesseurs exilez pour la foi. Après cela toutefois Saturnin & ceux de sa faction firent ensorte que les mêmes évêques, qui les avoient condamnez, furent contraints de se trouver à un concile de Beziers; & S. Hilaire y denonça les protecteurs de l'héréfie, invitant les évêques assemblez d'en prendre connoissance. Mais les hérétiques, qui craignoient de se voir confondus publiquement, ne voulurent point qu'il fut écouté. Saturnin envoya à l'empereur Constantius une fausse relation de ce qui se passoit dans le concile; & quoique S. Hilaire s'en plaignît, & que le Cesar Julien, qui étoit alors en Gaule, en fût témoin, les Ariens se moquerent du Cesar, & tromperent l'empereur, de qui ils obtinrent un ordre, pour bannir S. Hilaire & l'envoyer en Phrygie. Ils y firent aussi bannir Rodanius évêque de Toulouse, qui bien que moins vigoureux naturellement qu'Hilaire, se soûtenoit contre eux par son union

Hilar. de Syn. p. 348 D edit. Paris. 1605 Sev. Sulp. lib. 2 p. 4:6 435. edit. varior. Hilar 1. in Const. init p. 286. B.

Ad Const. 3 init.

Sever Sulp. 2 p. 412.

Hilar. in Const. p. 291. Sup Sev. 2. p. 436.

avec lui. Les clercs de l'église de Toulouse furent maltraitez à coups de bâtons, les diacres meurtris de bales de piomb: l'évéque Rodanius mourut dans son exil en Phrygie, aussi bien que Paulin de Treves.

Fortun. vit. lib. 1.

Hier. ep. 84

Hilar. de Trin. 1.

S. Hilaire étoit né à Potiers d'une des plus illustres familles des Gaules. Il étudia avec succès les sciences profanes, & s'appliqua particulierement à l'éloquence, imitant le stile de Quintilien. Tout cela étant encore payen: car il ne se fit Chrétien qu'en âge meur, & il raconte ainsi les motifs de sa conversion. Je considerois, dit-il, que l'état le plus desirable selon les sens, est le repos dans l'abondance: mais que ce bonheur nous est commun avec les bêtes Je compris donc que le bonheur de l'homme devoit étre plus relevé, & je le mettois dans la pratique de la vertu, & la connoissance de la verité. La vie presente n'étant qu'une suite de miseres, il me parut que nous l'avions reçûe, pour exercer la patience, la moderation, la douceur; & que Dieu tout bon ne nous avoit point donné la vie pour nous rendre plus miserables en nous l'ôtant. Mon ame se portoit donc avec ardeur, à connoître ce Dieu auteur de tout bien: car je voyois clairement l'absurdité de tout ce que les payens enseignoient touchant la divinité, la partageant en plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe, l'attribuant à des animaux, à des statuës & à d'autres choses insensibles: je reconnus qu'il ne pouvoit y avoir qu'un seul Dieu, éternel, tout-puissant, immuable.

Exod. III. 14. Isa. LXVI. 1. Ibid. IX. 12. Sec. 7.

Plein de ces pensées je lûs avec admiration ces paroles dans les livres de Moyse: Je suis celui qui est. Et dans Isaïe: Le ciel est mon trône, & la terre mon marche-pied. Et encore: Il tient le ciel dans sa main, & y renferme

la terre. La premiere figure montre que tout est soûmis à Dieu; la seconde, qu'il est au-delà de tout. Je vis qu'il est la source de toute beauté, & la beauté infinie: en un mot, je compris que je le devois croire incompréhensible. Je portois plus loin mes désirs, & je souhaitois que ces bons sentimens que j'avois de Dieu, & les bonnes mœurs eussent une récompense éternelle. Cela me sembloit juste: mais la foiblesse de mon corps & même de mon esprit me donnoit de la crainte, quand les écrits des évangelistes & des apôtres me firent trouver plus que je n'eusse osé esperer, particulierement le commencement de l'evangile de S. Jean. C'est ainsi que S. Hilaire rapporte les motifs de sa conversion. Il étoit marié, & avoit une fille nommée Apra: la mere & la fille furent Chrétiennes comme lui. Etant encore laïc, il menoit une vie très-sainte, & s'éloignoit avec grand soin des Juifs & des hérétiques. Le peuple de Poitiers, d'un commun accord, le demanda pour évêque; & l'on croit qu'il succeda à saint Maxence ou Maixant, frere de saint Maximin de Tréves. On ne mit point d'autre évêque à la place de saint Hilaire pendant son éxil, & il continua de gouverner son église par ses prêtres.

Fortun. vit. lib. 1.

Ad Const. 3. p. 306. F.

XLIII. *Violences de Macedonius à CP.*

Sup n. 8. Sozom. IV. c. 20. c. 27. Socr. II. c. 38.

La persécution contre les catholiques fut grande à CP. sous l'évêque Arien Macedonius, & sa conduite ne fut pas moins violente que son entrée. Il étoit aidé d'Eleusius & de Marathonius. Ce dernier avoit été numeraire ou payeur des officiers du préfet du prétoire: ayant amassé beaucoup de bien en cette charge, il la quitta, & s'appliqua à gouverner les hôpitaux de malades & d'autres pauvres: puis à la persuasion d'Eustathe évêque de Sebaste, il embrassa la vie ascetique, & fonda un monastere à CP. il fut diacre de cette église, & prit soin de plusieurs

monasteres d'hommes & de femmes : enfin Macedonius le fit évêque de Nicomedie. Eleusius avoit eu une charge honorable à la cour ; & Macedonius le fit évêque de Cyzique. L'un & l'autre Eleusius & Macedonius passoient pour gens de bonnes mœurs ; mais passionnez contre les défenseurs du consubstantiel ; beaucoup moins toutefois que Macedonius.

Socr. II. c. 27. Soz. IV. c. 20. Celui-ci obtint un édit de l'empereur, qu'il fit afficher par toutes les villes, & éxécuter à main armée, en vertu duquel les défenseurs du consubstantiel devoient être chassez, non seulement des églises, mais des villes, & leurs églises abattuës. Il passa plus avant, & contraignoit les catholiques à communiquer avec les Ariens, par les mêmes violences, dont les payens usoient pendant les persécutions. On

Sozom. IV. c. 2. c. 3. bannissoit les catholiques, on confisquoit leurs biens, on les marquoit sur le front avec des fers chauds, on les frappoit, on leur faisoit souffrir toutes sortes de tourmens, & quelques-uns en moururent. On compte plusieurs martyrs en cette occasion, entre autres, deux qui avoient vêcu avec le saint évêque Paul, & qui lui servoient de secretaires; c'étoit Martyrius diacre,& Marcien chantre & lecteur : Macedonius les li-

Sup. liv. XII. n. 87. vra au préfet, & les fit condamner à mort, comme ayant été cause du massacre d'Hermogene,& de la sédition qui s'excita en ce temps-là. Ils souffrirent constamment, & furent enterrez hors de la ville, au lieu où on éxécutoit les criminels ; mais depuis s'y étant fait des miracles, le lieu fut purifié, & l'on y bâtit une église comme à un tombeau de martyrs. Saint Jean Chrysostome la commença, & Sisinnius l'acheva. L'église honore leur mémoire le vingt-cinquiéme d'Octobre.

Socr. II. c. Comme les Novatiens croyoient le Verbe

consubstantiel, ils furent compris dans cette persécution ave les catholiques. Agelius leur évêque s'enfuit; plusieurs de ceux qui passoient entre eux pour les plus pieux, furent pris & maltraitez, parce qu'ils ne vouloient pas communiquer avec Macedonius. Après les avoir battus, on les forçoit de participer aux mysteres, qu'on leur mettoit dans la bouche l'ouvrant avec un baillon: ce qu'ils estimoient le plus grand de tous les tourmens. Les Ariens enlevoient des femmes & des enfans, qui n'étoient pas encore baptisez, & les baptisoient par force. S'ils résistoient, ils les battoient, les mettoient en prison, & leur faisoient souffrir de cruels tourmens. Par exemple, il y eut des femmes à qui pour avoir refusé de participer aux mysteres, ils couperent les mamelles, en les serrant entre le bord d'un coffre & le couvercle; ils les brûlerent à d'autres, en y appliquant un fer rouge, ou des œufs brûlans. Deux Novariens, entre les autres, Auxanon depuis prêtre, & Alexandre Paphlagonien, qui menoient ensemble la vie ascetique, furent tourmentez & mis en prison. Alexandre en mourut, & les Novatiens lui bâtirent depuis une église comme à un martyr. Auxanon vêcut très-long-tems après; & c'est de lui que l'historien Socrate dit avoir appris toutes ces particularitez. 38. *Soz.* I. *v.* c. 20.

L'édit de l'empereur qui servoit de fondement aux violences de Macedonius, ordonnoit d'abattre les églises de ceux qui croyoient le consubstantiel: il en fit abattre une des trois, que les Novatiens avoient à CP. Mais aussi-tôt ils s'assemblerent en si grand nombre, qu'en peu de temps ils transporterent les materiaux de l'autre côté de la mer, en un lieu nommé Sycaì. L'un portoit des tuiles, l'autre une piece de bois: les femmes & les enfans

y travailloient avec ardeur, comme pour le service de Dieu : ainsi l'église fut promptement rebâtie. Mais depuis l'empereur Julien leur ayant rendu l'ancienne place, ils y rapporterent les materiaux, rebâtirent leur église plus belle que devant, & la nommerent Anastasie ; c'est-à dire, Ressuscitée. Il y eut alors quelque ouverture de réconciliation entre les Catholiques & les Novatiens : les Catholiques n'ayant plus d'églises à CP. aimoient mieux s'assembler avec eux dans celles qu'il leur restoient, qu'avec les Ariens, qu'ils avoient en horreur : mais la jalousie de quelques Novatiens empêcha la réünion, sous prétexte d'une ancienne défense qu'ils alleguoient.

Sozom II. c. 20.; Ibid. c. 20. Eléusius en même temps secondant Macedonius, qui l'avoit fait évêque de Cyzique, abattit l'église que les Novatiens y avoient ; & Macedonius sçachant qu'il y avoit un grand nombre de Novatiens dans la Paphlagonie, particulierement à Mantinie, il y fit envoyer par ordre de l'empereur quatre compagnies de soldats, pour les obliger par la crainte à recevoir la doctrine d'Arius. Les Novatiens réduits au désespoir, se mirent en défense ; & s'armant de faulx, de coignées, & de tout ce qu'ils trouverent, marcherent contre les soldats : il y eut un combat, où plusieurs Paphlagoniens furent tuez, mais peu de soldats s'en sauverent. Cette conduite rendit Macedonius odieux à ceux même de son parti, & déplût à l'empereur. Il l'irrita beaucoup plus par une autre entreprise. L'église des apôtres à CP. ménaçoit ruine, & on ne pouvoit y prier sans péril. Macedonius en voulut enlever le corps du grand Constantin qui y étoit enterré : le peuple s'y opposa comme un crime ; d'autres soûtenoient qu'il étoit permis de le transferer : en sorte qu'il se fit deux partis ; & les

défenseurs du consubstantiel étoient celui qui s'opposoit au dessein de Macedonius, soit par aversion pour lui, soit par affection pour la memoire de Constantin. Ils en vinrent aux mains : il y eut plusieurs hommes tuez, tellement que la cour de l'église & le puits qui y étoit fut rempli de sang, qui couloit même dans la galerie joignante & jusques dans la ruë. L'empereur Constantius ayant appris cet accident, fut extrémement irrité contre Macedonius, tant à cause de la perte des hommes, que de la hardiesse qu'il avoit eu de toucher au corps de son pere. AN. 357.

On trouve vers le même tems des translations de reliques considerables à CP. Celle de S. Timothée disciple de S. Paul & premier évêque d'Ephese y furent aportées avec toute sorte d'honneur, le premier de Juin, sous le huitiéme consulat de Constantius, & le premier de Julien; c'est à dire, l'an 356. On les mit dans la même église des apôtres sous la sainte table. L'année suivante 357. le troisiéme de Mars, on aporta encore à CP. les reliques de S. Luc & de l'apôtre S. André, par les soins de l'empereur Constantius, & elles furent mises solemnellement dans la même église des apôtres.

Chr. Pasch. Chr. Hier. an. 357. 359. Idacii fasti an. 356. 357. Hier. in Vigilant. c. 2.

XLIV. Constantius à Rome.

Constantius étoit cependant en Occident. Après avoir demeuré long-tems à Milan, il vint à Rome célebrer la vingtiéme année de son regne; & y fit son entrée solemnelle, avec sa femme Eusebia, le quatriéme des calendes de Mai, sous son neuviéme consulat, & le deuxiéme de Julien; c'est à dire, le vingt-huitiéme d'Avril l'an 357. Constantius n'avoit point encore vû Rome, & cette entrée fut son triomphe, pour la défaite de Magnence, vaincu six ans auparavant, & dans une guerre civile, qui n'étoit pas matiere de triomphe. Constantius y parut

Idac. fast. Chron. Pasch. Amm. Marc. lib. XVI. c. 10. Sup. n. 7.

AN. 357. avec une pompe & une gravité si affectée, qu'il fit plus paroître de vanité que de grandeur, & il admira plus Rome qu'il n'y fut admiré. On remarque en general que jamais en public il ne se moucha, ni ne cracha, ni ne tourna le visage d'un côté à l'autre. Les femmes de ceux que tenoient à Rome les charges & les dignitez, prierent leurs maris de demander à l'empereur le retour du pape Libere, exilé deux ans auparavant. Ils répondirent qu'ils craignoient la colere de l'empereur; que peut-être il ne pardonneroit rien à des hommes; qu'il auroit plus d'égard pour elles; & que s'il ne leur accordoit ce qu'elles demandoient, du moins il ne leur en arriveroit aucun mal. Ces dames suivirent le conseil de leurs maris, & se presenterent devant l'empereur, parées avec leur magnificence ordinaire, afin que jugeant de leur qualité par leurs habits, il eût plus de consideration pour elles. Elles le supplierent donc d'avoir pitié de cette grande ville, privée de son pasteur, & exposée aux insultes des loups. Constantius répondit, que Rome avoit un pasteur capable de la gouverner, sans qu'il en fut besoin d'autre: il entendoit Felix. Les dames Romaines repartirent: que personne n'entroit dans l'église quand Felix y étoit, parce qu'encore qu'il gardât la foi de Nicée, il communiquoit avec ceux qui la corrompoient. L'empereur se laissa fléchir, & après avoir déliberé avec les évêques qui l'accompagnoient il ordonna que si Libere entroit dans leurs sentimens, il seroit rappellé, & gouverneroit l'église en commun avec Felix. Mais quand on lut dans le cirque les lettres qui portoient cet ordre, le peuple s'écria, qu'il étoit juste; & comme il y avoit deux factions dans le cirque, distinguées par les couleurs, chacune, di-

Amm. XXI. c. 16
Theodor. II c. 17.
Soz. IV. c. 11.

foient-ils, aura fon pafteur. Après s'être ainfi mocquez des lettres de l'empereur, ils s'écrierent tous d'une voix : Un Dieu, un Chrift, un Evêque.

AN. 357.

Conftantius étant à Rome, fit ôter du lieu où le fenat s'affembloit un autel de la victoire, où les payens avoient coûtume de prêter ferment: Au commencement de l'année précédente, il avoit fait une loi contre eux, par laquelle il défendoit fous peine de la vie, de facrifier ou d'adorer des idoles ; & une autre, par laquelle il défendoit de confulter les arufpices, les mathematiciens ; c'eft-à-dire, les aftrologues, les augures, les devins, les magiciens & les enchanteurs: en un mot, il interdifoit toutes fortes de divinations & de malefices, & fous peine de la vie. Il en fit encore une cette année 357. contre les magiciens, particulierement contre ceux qui troubloient les élemens, attaquoient la vie des hommes, & prétendoient faire revenir les ombres des morts. Il défendit qu'à Rome les foldats & les palatins, c'eft-à-dire les officiers du palais, s'engageaffent à combattre aux fpectacles comme gladiateurs. Conftantin avoit aboli ces combats en Orient: mais à Rome, c'étoit beaucoup d'en diminuer la licence. Conftantius fit auffi cette année une loi en faveur des clercs copiates ; c'eft-à-dire, les foffoyeurs qui avoient foin des enterremens. Il les exempte par un privilege particulier de la contribution luftrale, que payoient tous les marchands.

Relat. Symm. ap. Ambr.

L. 6. Cod. Theod. de pag. lib. XVI.

L. 4. de Melef. cod. & ib. Goth. lib. IX.

L. 5. ibid.

L. 2. Cod. Th. de gladiat.

L. 1. ibid de luftr. coll. lib XIII. & ibi Gothorf.

Sup. n. 10.

XLV.

Seconde formule de Sirmium Chûted'Ofius.

L'empereur Conftantius ne demeura qu'un mois à Rome, & en étant parti le vingt neuviéme de Mai, il revint à Milan, où il demeura jufques au mois de Decembre ; puis il paffa en Illyrie, & s'arrêta à Sirmium. Les Ariens y drefferent alors une formule de foi, qui eft la

Amm XVII.

Ai

seconde de celles qui furent faites en cette ville, & est principalement attribuée à Potamius évêque de Lisbonne. Elle commence ainsi : Ayant été jugé à propos de traiter de la foi, on a tout examiné & expliqué soigneusement en présence de nos très-saints freres, Valens, Ursace & Germinius. On est convenu qu'il n'y a qu'un Dieu Pere tout-puissant, comme on le croit par tout le monde, & un seul Jesus-Christ son Fils unique notre Seigneur, notre Sauveur, engendré de lui avant les siécles. Que l'on ne peut ni ne doit reconnoître deux dieux, puisque le Seigneur lui-même dit : J'irai à mon Pere & votre Pere, à mon Dieu & votre Dieu. Cette preuve fait voir que les auteurs de cette formule ne relevent l'unité de Dieu, que pour attribuer la divinité au Pere seul, à l'exclusion du Fils. Ils se découvrent encore plus ensuite, lorsqu'ils disent : On s'est accordé sur tout le reste sans difficultés, mais comme quelques-uns, en petit nombre, étoient frappez du mot de *substance*, que l'on appelle en grec *ousia* ; c'est à dire, pour l'expliquer plus clairement, des termes d'*homoousion* ou *homoiousion* : on a jugé à propos de n'en faire aucune mention ; tant parce qu'ils ne se trouvent point dans l'écriture, que parce que la génération du Fils est au dessus de la connoissance des hommes. Voilà le principal venin de cette formule. Car en défendant de dire, que le Fils est consubstantiel, on fait entendre qu'il est d'une autre substance, ou tiré du néant comme les créatures. Ils ajoûtent : Personne ne peut douter, que le Pere ne soit plus grand en honneur, en dignité, en gloire, en majesté, par le nom même du Pere, puisque le Fils dit : Celui qui m'a envoyé, est plus grand que moi. Et tout le monde sçait que c'est la doctrine catholique, qu'il y a deux personnes du

AN. 357.

Idac. Fast. Pagi 357. n. 2. Ap. Hilar. de syn. p. 323. Ap. Athan de syn. p. 901. ap. Socr. II. c. 30.

Joan. XX. 17.

Is. LIII. 8.

Hilar. de syn. p. 322. F.

Joan XIV 28.

pere & du fils : que le pere est plus grand, le fils soûmis, avec toutes les choses que le pere lui a soumises. Que le pere est sans commencement, invisible, immortel, impassible : au lieu que le fils est né du pere, Dieu de Dieu, lumiere de lumiere il a pris de la vierge Marie un corps ; c'est-à-dire un homme : par lequel & avec lequel il a souffert. Toutes ces expressions tendent à faire le fils de nature differente du pere, & même passible. AN. 357.

Potamius auteur de cette formule étoit évêque de Lisbone en Lusitanie. D'abord il soûtint la foi catholique ; puis il la trahit pour obtenir une terre du fisc qu'il desiroit avoir. Osius le fit connoître aux eglises d'Espagne, & le rejetta comme un heretique. Aussi Potamius se plaignit de lui à l'empereur Constantius, & fut un des auteurs de la persecution que souffrit ce venerable vieillard. Il succomba enfin, & c'est ici le tems de sa chûte. Il étoit à Sirmium depuis un an comme en exil : l'empereur avoit persécuté à cause de lui tous ses parens : & il en vint même à la violence ouverte contre sa personne, sans respect pour son âge & sa dignité. Car Osius avoit plus de cent ans, & il étoit évêque depuis plus de soixante : il avoit confessé dans la persécution ; les évêques le regardoient comme leur pere, & il conduisoit depuis long-tems tous les conciles. Constantius ne la ssa pas de le faire charger de coups, & de l'exposer à des tourmens très-douloureux, jusqu'à ce que la foiblesse du corps entraînant l'esprit & le courage, il ceda pour un tems, en souscrivant à cette formule dressée par Potamius, & communiquant avec Ursace & Valens, dans le concile qui fut alors tenu à Sirmium : mais il ne souscrivit point à la condamnation de S. Athanase. Il obtint ainsi sa liberté & retourna

Libell. Marcell. & Faust p. 34.

Athan. de Fug. p 703. D. 704. A. Soz. II. hist. c. 31 Sulpic Sev. lib. 2. p. 417. Athan. apol. 2. p. 807. B. Soz. IV. hist. c. 12. Athan. ad Sol. p. 841. D. Philostorg. IV. c. 3.

At. ibid. mourir en Espagne dans son siege. Il ne survêquit pas long-tems à sa faute: mais il ne la negligea pas; car étant prêt de mourir, il protesta par une maniere de testament, contre la violence: il anathematisa l'hérésie Arienne, & exhorta tout le monde à la rejetter.

XLVI. Chûte du pape Libere. *Liber. ep 10 ad Vinc.*

Le pape Libere avoit été deux ans en exil, & la rigueur en augmentoit, jusques à lui ôter un diacre nommé Urbicus qu'il avoit auprès de lui. Fortunatien évêque d'Aquilée fut le premier à le solliciter de se rendre aux volontez de l'empereur, & il ne le laissa point en repos qu'il n'eût souscrit. Demophile évêque de Berée où *Ep. 7.* Libere étoit en exil, lui presenta la profession de foi de Sirmium; c'est-à-dire, suivant l'opinion la plus probable, la premiere compo- *Sup. n. 6.* sée contre Photin au concile tenu l'an 351. où Demophile même avoit assisté, qui suprimoit tacitement les termes de consubstantiel & de *De Syn. p. 340. &c.* semblable en substance; mais qui au reste pouvoit être défenduë, comme elle l'a été par S. *Liber. epist. 9. in fragm. Hilar. p. 427.* Hilaire. Libere l'approuva & la souscrivit comme catholique: il renonça à la communion de S. Athanase, & embrassa celle des Orientaux; c'est-à-dire, des Ariens. Il chargea donc Fortunatien d'une lettre à l'empereur Constantius, lui demandant que pour le bien de la paix & de la concorde il le renvoyât à son église; & qu'il *Lib. epist. 7. p. 426.* rapellât aussi de leur exil ses légats & les autres évêques exilez. Ensuite il écrivit aux évêques d'Orient en ces termes. Je ne défends point Athanase; seulement parce que Jules mon predecesseur d'heureuse mémoire l'avoit reçû, je craignois d'être estimé prévaricateur: mais quand il a plû à Dieu que j'aye connu que vous l'avez condamné justement, j'y ai consenti aussi-tôt, & j'ai chargé notre frere Fortunatien des lettres que j'en ai écrites à l'empe-

teur. Ainsi rejettant de notre comunion Athanase, dont je ne prétends pas même recevoir les lettres : je déclare que je veux avoir la paix & l'union avec vous, & avec tous les évêques Orientaux par toutes les provinces. Et afin que vous connoissiez clairement la sincerité avec laquelle je vous parle ; notre frere Demophile ayant bien voulu me proposer la foi veritable & catholique, que plusieurs de nos freres les évêques ont examinée à Sirmium, je l'ai reçû volontiers, sans y trouver rien à redire. Au reste, je vous prie, que puisque vous me voyez d'accord avec vous en toutes choses, vous vouliez bien travailler en commun, afin que je sois rappellé de mon exil, & que je retourne au siége que Dieu m'a confié.

Il écrivit encore à Vincent de Capouë qui avoit été son légat, & s'étoit laissé gagner par l'empereur. Priez le Seigneur, dit-il, de nous donner la patience : notre cher fils le diacre Urbicus, qui étoit ma consolation, m'a été ôté par Venerius agent de l'empereur. C'est pourquoi j'ai crû vous devoir avertir, que je me suis retiré de cette dispute, dont Athanase est le sujet ; & que j'en ai écrit à nos freres les évêques d'Orient. Nous avons la paix de tous côtez : faites-le savoir à tous les évêques de Campanie, & écrivez-en à l'empereur, afin que je puisse aussi être délivré de cette grande affliction. Il avoit ajoûté de sa main : Nous avons la paix avec tous les évêques d'Orient, & moi en particulier avec vous. Je me suis déchargé envers Dieu : c'est à vous de voir si vous voulez que je perisse en cet exil. Le Seigneur jugera entre vous & moi. C'est ainsi que le pape Libere abandonna S. Athanase, dont la cause étoit alors inséparable de celle de la foi. *Ep.10. Sup. n. 10*

S. Athanase cependant écrivit une apologie

XLVII. Lettre de S. Athanase aux solitaires

Ath. p. 701. tom. 1.

pour justifier sa fuite contre les calomnies des Ariens, particulierement de Leonce d'Antioche, de Narcisse de Neroniade & de George de Laodicée, qui l'accusoient de lâcheté. Il montre combien il sied mal à ses persécuteurs de lui faire ce reproche, & se justifie pleinement par l'autorité des ecritures & par l'exemple des prophetes, des apôtres & de J. C. même. Il écrivit vers ce même temps la lettre aux solitaires; comme il paroît en ce qu'il dit, que Leonce occupe le siege d'Antioche; ce qui ne peut aller plus loin que le commencemet de l'an 358. Cette lettre étoit un grand traité composé de deux parties; la premiere dogmatique, qui est perduë; la seconde historique, dont la plus grande partie nous reste, avec la préface de tout l'ouvrage. Il y marque d'abord que c'est pour satisfaire à leurs instances réïterées, qu'il leur écrit ses souffrances & celle de l'église; & qu'il entreprend de réfuter l'hérésie des Ariens. Mais, ajoûte-t'il, plus j'ai voulu écrire, plus je me suis efforcé de penser à la divinité du Verbe, & plus la connoissance s'est retirée loin de moi; & j'ai reconnu que j'en étois d'autant plus éloigné, que je m'imaginois la comprendre. Car je ne pouvois même écrire ce que je croyois entendre, & ce que j'écrivois étoit encore au dessous de cette petite ombre de la verité que j'avois dans l'esprit. J'ai pensé plusieurs fois abandonner l'entreprise; & ce n'est que pour ne vous pas affliger, & ne pas donner avantage par mon silence à ceux qui disputent avec vous, que je me suis forcé à écrire quelque chose & à vous l'envoyer. Car encore que nous soyons fort éloignez de comprendre la verité, à cause de la foiblesse de la chair, il est possible toutefois de conoître l'impertinence des impies. S'il est impossible de comprendre ce que Dieu est;

P. 812. C.

P. 808.

il est impossible de dire ce qu'il n'est pas. Il en est de même du Fils de Dieu ; il est aisé de condamner ce qu'avancent les hérétiques, & de dire : Le Fils de Dieu n'est pas cela : il n'est pas permis d'en avoir même de telles pensées, bien loin de les exprimer de la langue.

Je vous ai donc écrit ce que j'ai pû, recevez-le, mes chers freres, non comme une explication parfaite de la divinité du Verbe ; mais seulement comme une réfutation de l'impieté de ses ennemis & un secours pour défendre la saine doctrine. Que s'il y manque quelque chose, & je croi que tout y manque, pardonnez-le-moi sincérement, & du moins recevez ma bonne volonté pour défendre la verité: Et ensuite : Quand vous aurez lû ceci, priez pour nous, & vous excitez les uns les autres à le faire. Mais renvoyez-le moi aussi-tôt sans en donner de copie à qui que ce soit ; ne le copiez pas pour vous même ; mais contentez-vous de la lecture, quelque désir que vous ayez de le lire plusieurs fois. Car il n'est pas sûr de faire passer à la posterité les écrits des ignorans comme nous, qui ne faisons que begayer. C'est ainsi que parloit de sa doctrine le plus sublime théologien de son temps, & peut-être de toute l'église Grecque. Après cette préface suit la seconde partie de tout l'ouvrage, qui est l'histoire des persécutions de saint Athanase, encore est-elle imparfaite, & ne commence qu'après le concile de Tyr l'an 335. Elle finit aux violences qui suivirent l'intrusion de George, & fait mention de la chûte d'Osius & de celle de Libere, par où l'on voit que cet ouvrage ne peut etre écrit avant l'an 357. p 841. D. 837. A

S. Athanase y réfute les prétextes dont l'empereur Constantius vouloit colorer sa persécution, dans une lettre écrite au peuple d'Alexandrie, & Sup. n. 28.

publiée par le comte Heraclius. Constantius disoit, qu'il n'avoit souffert le retour d'Athanase, qu'en cedant pour un temps à l'amitié de son
p. 843, D. frere Constant. Saint Athanase répond : Que ses promesses ont donc été trompeuses, & qu'il n'a plus consideré son frere après sa mort, quoiqu'il ait soûtenu la guerre civile pour recueillir sa succession. Constantius disoit, qu'en bannissant Athanase, il imitoit le grand Constantin son pere. Il l'imite, répond saint Athanase, en ce qui fait plaisir aux hérétiques ; mais non en ce qui leur déplaît. Constantin sur les calomnies des Eusebiens, envoya pour un temps Athanase dans les Gaules, le dérobant à leur cruauté ; mais il ne se laissa pas persuader d'envoyer à sa place l'évêque qu'ils vouloient: il les en empêcha, & arrêta leur entreprise par de terribles ménaces. Comment donc, s'il veut suivre la conduite de son pere, a-t-il envoyé premierement Gregoire, & maintenant George le banqueroutier? Pourquoi s'efforce-t-il de faire entrer dans l'église les Ariens, que son pere appelloit Porphyriens? Il se vante de prendre soin des canons, lui qui fait tout le contraire. Car quel canon porte, qu'on envoye un évêque de la cour ; que des soldats insultent les églises; que des comtes & des eunuques gouvernent les affaires ecclesiastiques; que l'on juge les évêques suivant des édits.

p. 856. S. Athanase n'épargne plus Constantius dans cet écrit. Il marque sa légereté, par la contradiction de ses lettres & de ses ordres; qui montroient qu'il n'agissoit pas de son mouvement, mais selon qu'il étoit poussé. Il marque sa cruauté, en ce qu'il n'avoit pas épargné ses propres pa-
Amm. lib. rens. Car, dit-il, il a égorgé ses oncles, il a fait
xx. c. 11. mourir ses cousins: il a vû dans la souffrance la fille de son beau-pere, sans en avoir pitié : il a-

marié à un barbare, c'est-à-dire, à Arsace roi d'Armenie, Olympiade fiancée à son frere, qui l'avoit gardée jusques à la mort, come devant être sa femme. Enfin il ne feint point de traiter Constantius d'Antechrist. Pour montrer l'injustice de la persécution des Ariens, il dit: S'il est honteux que quelques évêques ayent changé par la crainte: il est bien plus honteux de leur avoir fait violence, & rien ne marque plus la foiblesse d'une mauvaise cause. Ainsi le démon n'ayant rien de vrai, vient avec la hache & la coignée rompre les portes de ceux qui le reçoivent: mais le Sauveur est si doux, qu'il se contente d'enseigner, & de dire: Si quelqu'un veut venir après moi; &: Celui qui veut être mon disciple. Et quand il vient à chacun de nous, il ne fait point de violence: mais il frappe à la porte, & dit: Ouvre moi, ma sœur, mon épouse: si on lui ouvre, il entre; si on ne veut pas, il se retire. Car la verité ne se prêche pas avec les épées & les dards, ni par les soldats: mais par le conseil & la persuasion. Et quelle persuasion, où la résistance se termine à l'exil ou à la mort? Et ensuite: C'est le propre de la vraie religion, de ne point contraindre, mais de persuader. Car le Seigneur lui-même n'a point usé de violence: il a laissé la liberté, en disant à tous: Si quelqu'un veut venir après moi; & à ses disciples: Voulez-vous aussi vous en aller? Et ailleurs: Quelle église adore maintenant J. C. en liberté? si elle conserve la pieté, elle est en péril: si elle dissimule, elle craint. Il a tout rempli d'hypocrisie & d'impieté autant qu'il est en lui. S'il y a quelque fidele serviteur de J.C. & il y en a plusieurs par tout; ils se cachent comme le grand Elie, jusques à ce qu'ils trouvent un autre Abdias; ils sont dans les cavernes & les trous de la terre, ou errans dans les deserts.

p. 860. *B.*
p. 830. *D.*
Ps. LXXIII
Luc. IX. 23
Cant. V. 2.
p. 855. *A.*
Joan. VI. 67.
p. 846. *B.*
III. Reg. XVIII. 4.
Heb. XI. 38.

Il y a une autre petite lettre de S. Athanase aux solitaires, qui se trouve seulement en latin avec les œuvres de Lucifer. Souvent des Ariens & des Catholiques qui communiquoient avec eux, venoient exprès trouver les moines, pour se vanter ensuite qu'ils étoient dans leur communion. Les fideles en étoient scandalisez : c'est pourquoi S Athanase prie ces solitaires, d'examiner avec soin la foi de ceux qui les visitoient ? de rejetter absolument ceux qui tenoient la doctrine des Ariens : & à l'égard de ceux qui étoient seulement dans leur communion, de les exhorter à la quitter, & communiquer avec eux s'ils le promettent : mais d'éviter ceux qui ne voudront pas rompre avec les heretiques.

XLVIII. Déposition de S. Cyrille de Jerusalem. Theod II. hist c. 26. Soz. IV. c. 25. Phil. IV. c. 12. Socr. II. c 40 p 125. Soz. 4 c. 25.

Acace de Cesarée demeuroit toûjours dans son siege, nonobstant le décret du concile de Sardique qui l'avoit déposé. Il étoit en contestation pour les droits de sa métropole avec S. Cyrille de Jerusalem : qui occupant un siege apostolique, ne prétendoit pas dépendre de lui. Ce different s'augmenta par la diversité de leurs sentimens ; car Acace enseignoit l'Arianisme, & S. Cyrille suivoit la doctrine Catholique, soûtenant le fils consubstantiel : ainsi ils s'accusoient l'un l'au re d'erreur en la foi. Acace, dont l'esprit étoit actif & pénetrant, prévint S. Cyrille, & le cita plusieurs fois : mais S. Cyrille ne le reconnoissant pas pour superieur, n'avoit garde de comparoitre. Cependant Acace en prit prétexte de le faire déposer dans un concile, comme ayant refusé pendant deux années de suite de comparoître, pour répondre aux accusations intentées contre lui. Au fonds on accusoit S. Cyrille d'avoir vendu les trésors de l'église. Il est vrai que le territoire de Jerusalem étant affligé d'une famine, le peuple qui man-

quoit de vivres, jettoit les yeux sur lui; & comme il n'avoit point d'argent, il vendit quelques vases de réserve, & quelques étoffes précieuses. On dit qu'ensuite quelqu'un reconnut qu'une femme de theâtre étoit revêtuë d'une étoffe qu'il avoit donnée à l'église: qu'il s'informa curieusement où elle l'avoit prise, & trouva qu'elle l'avoit achetée d'un marchand, & le marchand de l'évêque. Voilà les prétextes dont Acace se servit pour déposer S. Cyrile.

Ne se tenant pas pour bien condamné, il en appella à un plus grand tribunal, & envoya l'acte d'appel à ceux qui l'avoient déposé. L'empereur Constantius autorisa cet appel: mais il fut regardé comme irrégulier; & on accusa S. Cyrille d'avoir été le premier qui eût usé d'appellation, comme dans les tribunaux séculiers. Acace ne déposa pas seulement saint Cyrille, il le chassa encore de Jérusalem; & saint Cyrille s'en alla à Antioche, qu'il trouva sans évêque, parce que Leonce étoit mort, & n'avoit pas encore de successeur. Il passa donc à Tarse, & demeura avec l'évêque Sylvain. Acace l'ayant appris, écrivit à Sylvain, & lui déclara la déposition de Cyrille: mais Sylvain ne l'empêcha pas pour cela d'officier dans l'église, tant par le respect qu'il avoit pour lui, que par la consideration du peuple, qui recevoit avec grand plaisir ses instructions.

Socr. II. c. 40.
V. Marca Concord. lib. VII. c. 5. §. 10.
Theod. II. hist. c. 26.

XLIX.
Lettres des évêques de Gaule à S. Hilaire.
Hil. ar. de syn. init.

Il y avoit déja trois ans que saint Hilaire de Poitiers étoit éxilé, & il n'avoit point reçû de lettres des évêques de Gaule, bien qu'il leur eût écrit plusieurs fois de divers lieux. Il craignit que ce silence ne fut affecté, & qu'ils ne fussent tombez dans l'erreur, comme tant d'autres: ainsi il avoit résolu de se taire aussi de son côté, & de n'avoir plus de communication avec eux, après les avoir avertis plusieurs fois, sui-

vant le précepte de N. S. Car il ne pouvoit croire qu'ils n'eussent reçû aucune des lettres, par lesquelles il les informoit de l'état des églises d'Orient; de la foi & du zéle de plusieurs évêques. Enfin, il reçût de leurs lettres, & connut que s'il n'en avoit pas reçû plûtôt, ce n'étoit que par la difficulté de sçavoir où il étoit. Il apprit avec une extrême joie, qu'ils avoient conservé la pureté entiere de la foi: qu'ils etoient demeurez unis à lui en esprit, & avoient rejetté pendant ces trois ans la communion de Saturnin évêque d'Arles, auteur de son éxil: que depuis peu, comme on leur eût envoyé de Sirmium la formule de Potamius, non-seulement ils ne l'avoient pas reçûë, mais ils l'avoient nommément condamnée. Ils le prioient aussi de leur expliquer nettement, quelle étoit la foi des Orientaux sur la divinité du Fils de Dieu; & ce que vouloient dire tant de differerentes confessions de foi, qu'ils avoient dressées depuis le concile de Nicée. Saint Hilaire extrêmement consolé par ces lettres, y répondit quelque tems après, par son traité des synodes.

L.

Traité de saint Phebade d'Agen.

La seconde formule de Sirmium, dressée par Potamius, ne fut pas seulement condamnée en Gaule, mais elle y fut doctement réfutée par saint Phebade évêque d'Agen. Il déclare d'abord qu'il n'écrit que par la nécessité de défendre la foi contre l'hérésie, qui en usurpoit le nom, & prenoit même le titre de catholique. Il examine ensuite toutes les paroles de la formule de Sirmium, depuis le commencement jusques à la fin; & montre que ce qu'elle sembloit même avoir de bon, y étoit mis artificieusement, pour être détourné à un mauvais sens. Quoique le principal sujet de cet écrit soit le mystere de la Trinité, saint Phebade ne laisse pas d'y traiter de l'incarnation; à cause d'une lettre

de Potamius, envoyée en Orient & en Occident, où il disoit, que la chair & l'esprit de Jesus-Christ étant unis par le sang de Marie, & réduits en un seul corps, Dieu étoit devenu passible. En sorte que de l'esprit de Dieu & de la chair de l'homme, ils faisoient je ne sçai quelle troisiéme chose, qui n'étoit proprement ni Dieu ni homme. Et tout cela, pour ne pas avoüer que le Verbe fût impassible de sa nature come le Pere.. Il montre donc par l'écriture les proprietez differentes des deux substances en Jesus-Christ.

Il s'éleve contre les évêques qui défendoient de dire, qu'il n'y a en Dieu qu'une substance; & releve l'autorité des peres de Nicée. Il montre que le mot de substance est souvent employé dans l'écriture, & qu'il ne signifie rien d'indigne de Dieu. Après avoir doctement expliqué la foi catholique, touchant l'unité de substance & la distinction des personnes; il conclut ainsi: C'est ce que nous croyons, ce que nous tenons, ce que nous avons reçû des prophetes, ce que les évangiles nous ont annoncé, ce que les apôtres nous ont enseigné, ce que les martyrs ont confessé dans leurs souffrances. Nous sommes si fortement attachez à cette foi, que si un ange du ciel nous avançoit le contraire, nous lui dirions anathême. Je n'ignore pas qu'après avoir examiné toutes ces veritez, & les avoir exposées à la lumiere de l'intelligence publique, on nous oppose, comme une puissante machine, le nom d'Osius, le plus ancien de tous les évêques, & dont la foi a toûjours été si sûre. Mais je réponds en peu de mots, que l'on ne peut employer l'autorité d'un homme qui se trompe à présent, ou qui s'est toûjours trompé. Tout le monde sçait quels ont été ses sentimens jusques à ce grand âge; avec quelle fer- *Gal. 1. 8.*

même il a reçû la doctrine catholique à Sardique & à Nicée, & condamné les Ariens. S'il a maintenant d'autres sentimens; s'il soûtient ce qu'il a condamné auparavant, & condamne ce qu'il a soûtenu : je le dis encore, son autorité n'est pas recevable. Car s'il a mal crû pendant près de quatre vingt-dix ans, je ne croirai pas qu'il croie bien après quatre-vingt dix ans. Et s'il croit bien maintenaint, que doit-on juger de ceux qu'il a baptisez dans la foi qu'il tenoit alors, & qui sont sortis du monde? Que diroit on de lui-même, s'il fût mort avant ce concile? Donc, comme j'ai dit, le préjugé de son autorité n'a aucune force, parce qu'elle se détruit elle même. Aussi lisons-nous que la justice du juste ne le sauvera point, s'il tombe une fois dans l'erreur. Ainsi finit le traité de S. Febade d'Agen, écrit par conséquent après la chûte d'Osius, & avant sa mort.

Ezech. XXXIII. 12

LIVRE QUATORZIE'ME.

I.

Retraite de saint Basile.



SAINT Basile & S. Gregoire de Nazianze ne demeurerent pas long-temps à Athenes, après le César Julien; leurs études étant finies, ils résolurent de retourner à leur pays; mais saint Basile quitta le premier. Etant revenu à Césarée de Cappadoce il plaida d'abord quelque cause; car c'étoit par où commençoient ceux qui aspiroient aux charges, & ce qui rendoit si célébre l'étude de l'éloquence. Mais la philosophie avoit déja mis Basile au-dessus de l'ambition; & il méprisoit les dignitez, non par humilité, mais par la bonne opinion qu'il avoit de lui-même, & de ses grandes connoissances. Sa sœur Macrine lui fit bien-tôt goû-

Greg. Nyss. vit. S. Macr. p. 181. D.

ter un autre philosophe : en sorte que méprisant toute la gloire humaine, & l'estime qu'il pouvoit acquerir par ses discours, il se réduisit à la pauvreté parfaite, & à travailler de ses mains, pour n'avoir plus aucun obstacle dans la pratique de la vertu.

Sainte Macrine étoit l'aînée des dix enfans de Basile & d'Emmelie; & sa mere l'avoit élevée avec un soin particulier. Quoiqu'elle lui eût donné une nourrice, elle la tenoit le plus souvent entre ses bras; & comme le naturel de cet enfant se trouva merveilleux, soit pour l'ouverture d'esprit, soit pour la docilité: sa mere ne souffrit point que l'on suivît la méthode ordinaire, qui étoit de commencer l'instruction des enfans par les poëtes : c'est-à-dire, par des tragedies passionnées, ou des comedies deshonetes. Mais elle lui faisoit apprendre les parties de l'écriture sainte les plus proportionnées à son âge, principalement les livres de Salomon & les pseaumes: dont le chant lui devint si familier, qu'il accompagnoit toutes ses actions; en se levant du lit, en s'appliquant à son travail, en se reposant, entrant & sortant de table, se couchant & se relevant pour prier, elle chantoit toûjours des pseaumes. Elle excelloit dans les ouvrages de laine, qui faisoient l'occupation ordinaire des femmes; & dès l'âge de douze ans sa beauté fut d'un si grand éclat, qu'un grand nombre de jeunes gens la recherchoient. Celui que son pere avoit choisi entre tous mourut avant l'accomplissement des nôces; & Macrine en prit prétexte de demeurer vierge: disant qu'elle le regardoit toûjours come son époux, & leur séparation comme un voyage, par l'esperance de la resurrection. Elle demeura donc attachée à sa mere, lui rendant toutes sortes de services, jusques à lui faire son pain & la nour-

Ibid p 179.

rir du travail de ses mains : & elle lui fut d'un grand secours après la mort de son pere, pour soûtenir tout le poids de sa nombreuse famille, & l'administration de ses grands biens, répandus en trois provinces. Telle étoit sainte Macrine ; & S. Basile à son retour d'Athenes trouva sa famille en cet état.

Ep. 79. p. 893. D. Il commença alors, dit-il lui-même, à s'éveiller comme d'un profond someil, à regarder la vraie lumiere de l'évangile, & à reconnoître l'inutilité de la sagesse humaine : il déplora sa jeunesse consumée dans l'acquisition des sciences vaines ; & ayant lû dans l'évangile, que le principal moyen pour la perfection est de vendre ses biens, les donner aux pauvres, & se décharger entierement des soins & des affections de la vie : il desiroit de trouver quelqu'un qui eût suivi ce chemin, & qui pût lui servir de guide. Dans ce dessein, il entreprit des voyages, & il trouva plusieurs de ces saints qu'il cherchoit, près d'Alexandrie & dans le reste de l'Egypte : il en trouva en Palestine, en Syrie & en Mesopotamie : car la vie monastique s'étoit déja répanduë dans toutes ces provinces. Il admira leur abstinence, leur fermeté dans leurs travaux, leur aplication à la priere. Comme ils avoient dompté le sommeil, & ne cedoient à aucune necessité de la nature, gardant toûjours leur ame libre & élevée, dans la faim, la soif, le froid & la nudité : négligeant le corps, & ne daignant lui donner aucun soin : mais vivant comme dans une chair étrangere ; & montrant par les effets, ce que c'est d'être voyageurs ici-bas & citoyens du ciel. Ce sont les paroles de S. Basile, & il ajoûte qu'il fut touché d'un désir ardent d'imiter de tels exemples.

S. Gregoire de Nazianze quitta Athenes peu de

de tems aprés lui, dans l'impatience de réjoindre un tel ami. Ce ne fut qu'à son retour qu'il reçût le baptême ; & dés lors il renonça à la gloire ; aux délices & aux biens de la terre, pour s'appliquer à une vie vraiement chrétienne. Il méditoit les saintes écritures, pour purifier son esprit de la corruption des livres profanes. Il domptoit sa chair & l'ardeur de sa jeunesse par de grands travaux ; en jeûnant, en retenant ses regards, en reprimant le ris & la colere : couchant sur la terre, dans des habits rudes, & ne recherchant de remede à l'insomnie que dans ses larmes : le jour il courboit son dos par le travail, il passoit la nuit à loüer Dieu. Tels furent ses commencemens. De tous les biens temporels, il ne se reserva que l'éloquence, pour l'employer au service de Dieu. Etant alors en âge de prendre parti, il douta s'il devoit se retirer entierement à l'exemple d'Elie, de S. Jean Baptiste, des Recabites, ou demeurer dans la societé pour s'instruire plus à fonds des saintes lettres. Enfin il choisit une vie moyenne, qui joignît la tranquillité de l'une & l'utilité de l'autre. Mais ce qui le détermina principalement à demeurer dans le monde, fut le grand âge de ses parens, qui l'obligea de prendre soin d'eux & de leurs affaires. Il y éprouva de grandes peines, & par la difficulté de gouverner des domestiques, qui s'aigrissent contre la severité des maîtres & abusent de leur douceur ; & par le poids des tributs, dont les terres étoient chargées, & la dureté de ceux qui en faisoient le recouvrement : enfin par les procés, où il avoit à combattre la mauvaise foi des parties, & la corruption des juges ; & où il reconnoît impossible de conserver la pureté de cœur sans une grace particuliere de Dieu. Ces embarras l'empêcherent de suivre S. Basile dans sa retraite, comme il lui avoit promis.

carm. 1. p. 5 B.

carm. 54. p. 1. 30. C.

carm. 1. p. 5. C.

carm. 1. p. 35. B.

Greg. ep. 5.

S. Basile ne l'attendit pas; & au retour de ses voyages d'Egypte & d'Orient, ayant resolu d'imiter les solitaires qu'il avoit vûs; il se joignit d'abord à des personnes qu'il trouva dans son païs pratiquant à l'exterieur la même maniere de vivre. C'étoit Eustathe de Sebaste & ses disciples, dont l'habit grossier, la vie austere & l'éloignement de tous les plaisirs, faisoit croire à S. Basile que leur interieur étoit saint, & que leur compagnie pourroit lui être utile pour son salut.

Basil. ep. 79.

Plusieurs l'avertissoient de les éviter, comme des gens suspects d'Arianisme, à cause d'Eustathe leur maître: mais S. Basile prennoit ces avis pour des médisances, & craignoit de juger temerairement de son prochain; il ne s'en desabusa que dans la suite. Cependant il choisit pour sa retraite un lieu desert dans la province de Pont, près du fleuve Iris & d'Ibore, petite ville épiscopale. Ce qui l'y attira, c'est que sainte Macrine sa sœur s'y étoit déja retirée avec leur mere sainte Emmelie, en une terre qui leur appartenoit. Sainte Macrine y avoit assemblé plusieurs femmes de ses domestiques & de ses amies, & formé un monastere qu'elle gouvernoit, éloigné seulement de sept ou huit stades, c'est-à dire, un peu plus d'un quart de lieuë d'une église des quarante Martyrs, à qui toute cette famille avoit une devotion particuliere; & sainte Emmelie y avoit fait mettre de leurs reliques, dont la translation fut accompagnée de deux miracles. En ce monastere elles vivoient toutes dans une parfaite égalité, sans distinction de dignité ni de rang: meme table, des lits pareils, toutes choses communes: leurs délices étoient l'abstinence; leur gloire d'etre inconnuës; leur richesse, la pauvreté & le mépris de tous les biens sensibles. Toute leur

Greg. Nyss. vita Macr. p. 184.

occupation étoit la meditation des choses divines, la priere, la psalmodie jour & nuit; le travail étoit leur repos ; elles s'avançoient dans la perfection de jour en jour.

II. Vie de S. Basile dans le desert. *Bas ep.* 19.

Ce fut donc près de ce monastere que S. Basile se retira, dans un lieu sauvage, au pied d'une montagne, environné de bois, de valées profondes & d'un fleuve tombant dans un précipice. Il en fit une agreable peinture à son ami Gregoire, qui lui répondit par une raillerie ; tournant en ridicule son désert, comme Basile s'étoit moqué d'une retraite qu'il lui avoit proposée. Car l'austerité de ces saints ne diminuoit rien de l'enjoüement de leur esprit. Mais ensuite S. Basile lui rendit compte serieusement des occupations de sa solitude, par une lettre fameuse, où toutefois il semble dire plûtôt, ce que l'on doit faire dans le désert, que ce qu'il y fait : car il témoigne d'abord être peu satisfait de lui-même, & avoir jusques-là tiré peu de fruit de sa retraite. Il montre l'utilité de la solitude, pour fixer les pensées & appaiser les passions, dont elle ôte la matiere. Sortir du monde, dit-il, ce n'est pas en être dehors corporellement, mais rompre le commerce de l'ame avec le corps; n'avoir ni cité, ni famille ni amis, ni biens, ni affaires; oublier ce que l'on a appris des hommes, pour être prêt à recevoir des instructions divines. L'occupation du solitaire est d'imiter les anges, en s'appliquant à la priere & aux loüanges du Createur, dès le commencement de la journée. Le soleil étant levé, il se met au travail, qu'il accompagne toûjours de prieres. Il medite l'écriture sainte, pour acquerir les vertus & former ses mœurs par les preceptes & par les exemples des saints : la priere succede à la lecture, pour rendre les instructions plus efficaces. S. Basile regle

Epist. 1.

aussi la maniere de parler, supposant des compagnons de solitude; comme en effet il en eut bien-tôt plusieurs. Il faut interroger sans contention, & répondre sans faste : ne point interrompre, ne point s'empresser à parler; apprendre sans honte, enseigner sans jalousie, & publier avec reconnoissance de qui l'on a apris. User d'un ton moderé, être affable, agréable, non par des plaisanteries affectées, mais par la douceur & la bonté, éloignant toute rudesse, même dans les corrections, que l'humilité prepare mieux. L'humilité du solitaire doit paroître dans tout son exterieur, l'œil triste & baissé vers la terre, la tete mal peignée, l'habit sale & negligé, tel naturellement que ceux qui portoient le deüil, l'affectoient alors. Il ne doit être vêtu, que pour couvrir le corps contre le froid & le chaud, sans couleur éclatante, sans delicatesse. Il ne doit non plus chercher qu'à contenter la necessité dans la nourriture, ensorte que le pain & l'eau avec quelques legumes lui suffisent, tant qu'il se portera bien. Qu'il mange sans avidité, s'occupant de pensées pieuses, sur la nature & diversité des alimens proportionnez à nos corps; que le repas soit precedé & suivi de prieres; que de vingt-quatre heures du jour il n'y en ait qu'une tout au plus pour le soin du corps, & que ce soit toûjours la même. Que le sommeil soit leger, à proportion de la nourriture, & que le milieu de la nuit soit pour le solitaire, ce que le matin est pour les autres, afin qu'il profite du silence de la nature, pour mediter dans un plus grand recueïllement les moyens de se purifier de ses pechez & d'avancer dans la perfection. Cette lettre est comme l'abregé de ce que S. Basile enseigna depuis dans ses regles.

Greg. Naz. Il le pratiquoit le premier : il vivoit dans une

extrême pauvreté, n'ayant pour se couvrir qu'un seul habit; c'est à-dire, une tunique & un manteau: ne vivant que de pain & d'eau, avec du sel & quelques herbes. Il devint si pâle & si maigre, qu'il sembloit n'avoir presque pas de vie: il portoit un cilice; mais dont il n'usoit que la nuit pour le mieux cacher: il n'avoit pour lit que la terre, ne se baignoit jamais, & ne faisoit point de feu. Comme il étoit naturellement délicat, ses austeritez lui attirerent des maladies si frequentes, qu'elles devinrent continuelles; & dans sa plus grande santé il étoit plus foible que les malades ordinaires.

or. 20. p. 357. Greg. Nyss. in Basil. p. 190. Greg. Naz. ep. 6.

S. Gregoire de Nazianze vint enfin se joindre à son ami & aux autres qui étoient avec lui dans cette solitude. Ils y faisoient leurs délices de souffrir: ils prioient ensemble, ils étudioient l'écriture sainte, ils travailloient de leurs mains: portant du bois, taillant des pierres, plantant des arbres, les arrosant: portant du fumier dans leur jardin, pour y faire venir quelques herbes; & traînant un chariot fort pesant, ensorte que les marques leur en demeurerent long-tems aux mains. Cependant leur maison n'avoit ni couverture ni porte: on n'y voyoit ni feu ni fumée, le pain qu'ils mangeoient étoit si dur & si mal cuit, que les dents n'y entroient & n'en sortoient qu'avec peine. Ils quitterent les livres profanes, dont ils s'étoient tant occupez pendant leur jeunesse, pour s'appliquer uniquement à l'écriture sainte; & afin de la mieux entendre, ils étudioient les anciens interpretes, particulierement Origene, dont ils firent ensemble un extrait sous le nom de Philocalie, que nous avons encore. Les habitans de Neocesarée voulurent confier à S. Basile l'éducation de leur jeunesse, & lui députerent leurs principaux magistrats pour le tirer de sa solitude: mais il les

Greg. Naz. ep. 9.

Greg. ep 87. Basil. ep. 64.

refusa ; & même étant venu dans la ville quelque temps après, il resista aux prieres de tout le peuple assemblé au tour de lui, qui pour l'engager à cet emploi, lui promettoit toutes choses. Gregoire frere de Basile & depuis évêque de Nysse, n'eût pas la même fermeté & depuis sa conversion, étant déja prêtre, il se laissa persuader d'enseigner la rhetorique à de jeunes gens. Ses amis & tous les chrétiens en furent scandalisez ; & S. Gregoire de Nazianze l'en reprit, par une lettre pleine de vigueur & de charité.

Greg. Naz. ep. 43.

III. Ascetiques de S. Basile. *Id. ep. 9.*

S. Basile eut bien-tôt dans sa retraite un grand nombre de disciples, qu'il élevoit à Dieu, & qu'il faisoit vivre dans une parfaite union. Il leur écrivit en divers temps plusieurs préceptes de pieté, que la plûpart des moines d'Orient ont pris depuis pour leur regle, & que l'on nomme en general les Ascetiques de S. Basile. Le premier traité est un recueil de passages de l'écriture sous le nom de Morales, dont voici l'occasion. Dans les voyages qu'il fit en Egypte & en Orient, il vit la division des églises, la persécution des plus saints évêques, & les désordres que produisoient par tout les violences des Ariens. Il en fut sensiblement touché ; & cherchant la cause d'un si grand mal, il crut l'avoir trouvée en cette parole de l'écriture : En ce temps-là il n'y avoit point de roi en Israël, & chacun faisoit ce qu'il lui plaisoit. C'est ainsi, dit-il, que nous vivons : il semble que Dieu ne soit plus notre roi : nous méprisons sa sainte loi, pour nous faire chacun nos maximes particulieres, nous suivons des traditions humaines & de mauvaises coûtumes ; nous ne considerons pas ce que dit J. C. qu'il est descendu du ciel, non pour faire sa volonté, mais celle du pere qui l'a envoyé ; & qu'il ne fait rien de lui-

Basil de Judic D i.

Jud. XVII. XXI.

Jo. VI. 38.

même : que le S. Esprit ne dit rien de lui, mais ce qu'il a entendu. S. Basile montre ensuite par les exemples de l'ancien & du nouveau testament, avec quelle severité Dieu punit les moindres désobéïssances. Par ces considerations, il crût devoir faire un recueil de ce qui est plus expressément marqué dans les saintes écritures, comme agreable ou désagreable à Dieu : pour servir aux personnes pieuses à s'éloigner de leur volonté propre, de la coûtume & des traditions humaines, & s'attacher uniquement à l'évangile. Ce recueil est composé de quatre vingt articles tirez du nouveau testament, & ne contient que les paroles de l'écriture.

Joan. XVI. 13.

Les autres traitez ascetiques sont les regles de deux sortes : les grandes, dont chacune est plus étenduë, mais qui sont moins en nombre : car il n'y en a que cinquante-cinq : les petites, dont il y a jusques à trois cens treize articles ; mais plus courts. Les unes & les autres sont par maniere de questions du disciple, & de réponses du maître. Les grandes regles contiennent les principes de la vie spirituelle expliquez à fonds, & toûjours par l'autorité de l'écriture : les petites entrent plus dans le détail : mais ni les unes ni les autres ne contiennent guere de préceptes, qui ne soient à l'usage de tous les Chrétiens : il y en a peu qui ne conviennent qu'à des solitaires. Les disciples de S. Basile étoient Cenobites vivans en communauté : aussi le païs étoit trop froid, pour se pouvoir écarter dans les déserts comme en Egypte, & vivre en Anachoretes. Quelques uns attribuoient ces ascetiques à Eustathe de Sebaste, qu'ils croyoient auteur de la vie monastique dans l'Armenie, la Paphlagonie & le Pont ; mais il est constant qu'ils sont de S. Basile ; entr'autres par l'auto-

Soz. VI. c. 34.
Sozom. III. c. 14. p. 424. B.
Hier. script.
Ruf. II. hist. c. 9.

Cod. reg. tom. 1. rité de Rufin qui vivoit dans le même tèms, & les traduisit en latin. Au reste, ces moines de Cappadoce servirent depuis très-utilement l'église contre les heresies d'Eunomius & d'Apollinaire; car l'autorité que leur avoit acquise leur sainte vie, retenoit les peuples dans la doctrine catholique. *Soz. VI. c 27.* S. Basile eut pour compagnons de sa retraite ses deux freres, S Gregoire depuis évêque de Nysse, & S. Pierre depuis évêque de Sebaste, *Bas. ep. 79. p. 896 D.* qui prit soin après lui de la conduite de son monastere. Celui-ci étoit le plus jeune de tous les freres. *Gr Niss vita S. Marc. p. 185.* Il perdit son pere en venant au monde, & sa sœur sainte Macrine lui tint lieu de pere, de precepteur, & de toutes choses. Elle l'éleva dés le berceau, & ne souffrit point qu'il s'appliquât aux études profanes: mais elle cultiva son naturel, qui étoit excellent, par la seule étude de la vertu; & il y fit un tel progrés, qu'il n'étoit pas inferieur *Theod. IV. hist. c. 30.* à S. Basile, quoiqu'il n'eût ni sa doctrine ni son éloquence.

IV. Eudoxe évêque d'Antioche

Soc II. c 37. Sozom. IV. 12. Theod. II. hist 25.

Leonce évêque Arien d'Antioche étant mort, Eudoxe évêque de Germanicie un des chefs du même parti s'empara de ce siege. Il étoit en Occident auprés de l'empereur, quand on y reçût la nouvelle de la mort de Leonce. Eudoxe dit artificieusement à l'empereur, que son église de Germanicie avoit besoin de sa presence en cette occasion, & demandoit permission d'y retourner promptement. L'empereur ne penetrant point son dessein, lui donna congé. Eudoxe avoit mis dans ses interêts les eunuques de la chambre; & appuyé de leur credit il laissa son église de Germanicie, & s'en alla en diligence à Antioche; où il se fit reconnoître évêque, comme par ordre de l'empereur, sans le consentement de George de Laodicée, ni de Marc d'Arethuse, qui étoient les évêques de

Syrie les plus considerables; ni des autres qui avoient droit à cette élection. Eudoxe étoit originaire d'Arabisse dans la petite Armenie, fils de Cesarius, qui après avoir aimé les femmes & vêçu dans la débauche, avoit expié ses pechez par le martyre. Le fils étoit d'un naturel doux, ingenieux & adroit, mais extrêmement timide & adonné au plaisir. S. Eustathe évêque d'Antioche n'avoit point voulu le recevoir dans son clergé, à cause de sa mauvaise doctrine: mais après que S. Eustathe fut banni, les Ariens non seulement l'admirent à la clericature, mais l'éleverent à l'épiscopat; & le mirent à Germanicie sur les confins de Syrie, de Cilicie & de Cappadoce: il assista en cette qualité au concile d'Antioche de la dédicace en 341. Il étoit pur Arien disciple d'Aëtius, qui ne vouloit pas reconnoître le fils de Dieu semblable en substance au pere. Les eunuques de la cour étoient dans la meme erreur, & l'on nomma cette secte les Anoméens, du mot grec *Anomoios*, qui signifie dissemblable.

Philost. IV. c. 4.

Ath. de Syr. e. 869 913. C. Sup XII. n. 47.

Eudoxe ayant envahi le siege d'Antioche, ne se mit pas en peine de cacher sa malice, comme Leonce avoit fait: il combattoit ouvertement la doctrine catholique, & persecutoit en toutes manieres ceux qui osoient lui résister. Aëtius ayant appris son établissement, revint aussi-tôt d'Egypte, & amena avec lui Eunomius: préferant le séjour d'Antioche à tout autre, par la conformité qu'il trouvoit en Eudoxe, & quant aux sentimens & quant à la vie molle & voluptueuse. Il étoit donc son flatteur & son parasite, & attiré par la bonne chere, il suivoit les meilleures tables. Eudoxe le voulut rétablir dans le diaconat où Leonce l'avoit élevé, & le proposa dans un concile, qu'il se pressa d'assembler: mais la haine contre Aëtius l'em-

Theod. II. hist. c. 25.

Socr. II. 37.

AN. 358. porta sur l'empressement d'Eudoxe ; & il ne pût obtenir son rétablissement. En ce concile étoient Acace de Cesarée & Uranius de Tyr, unis de sentimens avec Eudoxe. Ils condamnerent également le mot d'*homoiousios*, & celui d'*homoousios*, c'est-à-dire de semblable en substance & de consubstantiel : sous prétexte que les évêques d'Occident l'avoient ainsi décidé. C'étoit la seconde formule de Sirmium, qu'Osius avoit souscrite, dont Eudoxe & ses partisans ne manquerent pas de se prévaloir. Ils écrivirent même une lettre de remerciement à Ursace, à Valens & à Germinius : leur attribuant cet heureux succès d'avoir ramené les Occidentaux aux bons sentimens.

Soz. IV. c. 12, 13.

V. Concile des Demiariens à Ancyre.

Id. c. 13.

Les entreprises d'Eudoxe trouverent de la resistance, & plusieurs personnes de l'église d'Antioche furent chassées, pour s'y etre opposées. Ils s'adresserent à George de Laodicée ; & il leur donna une lettre pour Macedonius de C. P. Basile d'Ancyre & Cecropius de Nicomedie, en ces termes : Le naufrage d'Aëtius emporte Antioche presque entiere. Car Eudoxe éleve à la clericature tous ceux que nous avons rejettez comme disciples de cet infame heretique, le mettant lui-même au rang de ceux qu'il honore le plus. Prennez donc soin de cette grande ville, de peur que sa chûte n'entraîne celle de tout le monde. Assemblez-vous en aussi grand nombre que vous pourrez, & demandez les souscriptions des autres évêques, afin qu'Eudoxe chasse Aëtius de l'église d'Antioche, & qu'il retranche ses disciples qu'il a promûs aux ordres. Que s'il persiste avec Aëtius à dire le fils dissemblable ; & à préferer aux autres ceux qui osent le dire, l'église d'Antioche est perduë. Cette lettre de George de Laodicée fut renduë à Basile d'Ancyre, comme il celebroit la dédicace d'une

église qu'il avoit bâtie. Il avoit appellé à cette ceremonie plusieurs évêques voisins : entr'autres Eustathe de Sebaste & Eleusius de Cyzique. Mais le concile ne fut pas fort nombreux ; & plusieurs évêques s'excuserent par lettres de s'y trouver, parce que l'on ne faisoit que sortir de l'hyver, & que la fete de pâque approchoit : elle fut le douziéme d'Avril cette année 358.

An. 358.

Synodica ap. Epiph. hæres. 73. n. 2.

On prétend que Basile d'Ancyre avoit jetté les yeux sur le siege d'Antioche, & que la jalousie l'animoit contre Eudoxe. L'exemple des Occidentaux toucha les évêques de ce concile d'une meilleure jalousie : car ils apprirent que les évêques de Gaule demeurant inébranlables dans la foi, avoient rejetté la fausse formule de Sirmium, non seulement en ne la recevant pas, mais en la condamnant, quand elle vint à leur connoissance. Les Orientaux eurent quelque honte d'avoir jusques-là fomenté l'heresie ; & le resultat de ce concile fut la condamnation des Anoméens. Nous avons la lettre synodale adressée aux évêques de Phenicie & à tous les autres, que ceux qui écrivent prétendent être dans leurs sentimens. Ils se plaignent que l'on a voulu alterer la foi, par des nouveautez profanes, à Antioche, à Alexandrie & en Asie : & ajoûtent que pour y remedier, ils ont fait une exposition de la foi, plus ample que celles qui avoient déja été faites à Antioche au concile de la dédicace, à Sardique ; c'est à-dire, à Philippopolis, & à Sirmium contre Photin, qu'ils reçoivent toutes comme catholiques ; mais ils ne font point mention du concile de Nicée. Ils prient les évêques de recevoir leur nouvelle exposition, & de retrancher de l'église, ceux qui demeureront dans les erreurs contraires.

Philostorg. iv. c. 6.

Hylar. de Syn. p. 120.

ap. Epiph. hær. 73. n. 2.

Leur exposition de la foi est longue ; mais solide & theologique. Ils posent d'abord la ne-

AN. 358. cessité de reconnoître en Dieu un Pere, un Fils & un S. Esprit : par conséquent d'exclure du fils l'idée de creature. Or l'idée de fils enferme la ressemblance de substance : autrement ce n'est qu'un nom vain, qui ne signifie en effet qu'une creature. Quelque autre prérogative que l'on donne au fils, si on lui ôte celle d'être semblable en substance, il demeure au rang des choses créées. Car on ne peut en Dieu imaginer autre raison de se servir du nom de fils, que d'exprimer une production semblable à son principe, quant à la substance : toutes les autres idées qu'enferme la filiation dans les choses créées seroient très-indignes de la divinité. Il faut exclure les sens métaphoriques, dans lesquels le nom de fils est communiqué aux hommes & aux autres creatures : ce ne sont que des équivoques ; & ce n'est pas sans sujet que J. C. est nommé fils unique. Il ne faut point en cette matiere écouter la raison humaine, ni les subtilitez de la dialectique. Ce qui est dit contre Aëtius, dont le fort étoit la logique d'Aristote. Ils expliquent doctement le passage de S. Paul, où il est dit que J. C. est l'image de Dieu ; & comparent les principaux passages de l'ancien & du nouveau testament sur la generation du Verbe. Toute cette doctrine est recüeillie en dix-huit anathêmes, qui terminent la lettre ; & elle est souscrite par douze évêques, dont les premiers sont Basile d'Ancyre & Eustathe de Sebaste. Ce qu'il y a de mauvais, c'est qu'en établissant que le fils est semblable au pere en substance, ils nient qu'il soit de la même substance ; & le dernier anathême condamne expressement le terme de consubstantiel. C'est ce qui fit nommer demi-ariens ceux qui soûtenoient cette doctrine.

n. 6.

Sup. liv. XII. *n. 4n7. 7. &c.*

Coloss. I. 15.

n. 10. 11.

Basil epist. 74. p. 875. C.

Les évêques de ce concile résolurent de doner

avis à l'empereur de ce qu'ils avoient fait, & de lui demander, qu'il pourvût à l'exécution des decrets de Sardique, de Sirmium & des autres conciles: qui avoient défini que le fils est semblable au pere en substance. Sous le nom du concile de Sardique, ils entendoient toujours leur conciliabule de Philippopolis. Basile & Eustathe se chargerent de la députation; & avec eux Eleusius de Cyzique & un prêtre nommé Leonce, qui avoit servi auparavant à la chambre de l'empereur. Ils trouverent encore la cour à Sirmium; & ayant retranché de leur exposition de foi au moins le dernier anathême, de peur de choquer ceux qui étoient attachez au consubstantiel: ils la presenterent à l'empereur, & l'accompagnerent d'un grand discours, où ils expliquerent, que le fils est semblable au pere en toutes choses.

AN. 358.

VI.
Deputez d'Ancyre à Sirmium.
Soz. IV. c. 13
Theod. II. c. 25.
Philostorg. IV. c. 8.

En arrivant à la cour, ils trouverent un prêtre d'Antioche nommé Asphale, très-ardent sectateur d'Aëtius, qui ayant fait les affaires qui l'avoient amené, s'en retournoit avec des lettres de l'empereur en faveur d'Eudoxe, & étoit prêt à partir. Mais Basile d'Ancyre ayant fait connoître à l'empereur le venin de cette heresie: lui persuada de condamner Eudoxe, de retirer d'Asphale la lettre qu'il lui avoit donnee, & d'en écrire une autre toute contraire, à l'église d'Antioche, par laquelle il desavoüoit Eudoxe, & disoit qu'il ne l'avoit point envoyé. Il y traite Aëtius de sophiste & de charlatan pernicieux: il recommande aux fideles de l'éviter aussi-bien qu'Eudoxe, mais il se contente de leur défendre d'assister aux assemblées ecclesiastiques, les menaçant de plus grandes peines s'ils ne se corrigent. Cette lettre est une des preuves les plus sensibles de la legereté de Constantius.

Soz. IV. c. 13.

Cependant il se tint un concile à Sirmium: soit que le second ne fut pas encore separé, soit

An. 358. que l'on en eût assemblé un troisiéme, des évêques qui se trouvoient à la cour. Basile d'Ancyre & les autres demi-ariens y dominerent. Ils firent abroger la seconde formule de Sirmium, que Potamius avoit dressée, où le consubstantiel & le semblable en substance étoient également rejettez. Valens & Ursace l'abandonnerent eux-mêmes, & dirent qu'ils avoient voulu suprimer également le consubstantiel & le semblable en substance, croyant que c'étoit la même chose: comme si des évêques, qui avoient vieilli dans ces disputes, pouvoient ignorer la difference de ces termes. Les députez d'Ancyre, non contens de faire condamner en ce concile la formule de Potamius, voulurent en retirer les exemplaires; & comme plusieurs les cachoient, l'empereur ordonna par édit de les rechercher sous certaine peine: mais cette piece étoit déja trop répanduë, pour la pouvoir supprimer. Au contraire Basile & Eustathe renfermerent dans un seul écrit tout ce qui avoit été ordonné contre Paul de Samosate, contre Photin & contre Marcel d'Ancyre, dans le concile d'Antioche de la dédicace. Tout cela, pour faire rejetter le consubstantiel, comme un terme odieux & déja condamné dans des conciles. L'empereur avoit fait venir le pape Libere, de Berée à Sirmium: on lui fit aprouver cet écrit, & par consequent abandonner le consubstantiel, & on tira le même consentement de quatre évêques d'Afrique, qui se trouverent présens: sçavoir, Athanase, Alexandre, Severien & Crescent. On y fit aussi souscrire Ursace, Valens & Germinius de Sirmium: mais Libere protesta de son côté, qu'il excommunioit ceux qui disoient que le fils n'étoit pas semblable au pere en substance & en toutes choses. Ce qu'il fit, parce qu'Eudoxe & les autres partisans d'Aëtius à Antioche avoient fait courir le bruit,

Soz. IV. c. 15.

Soz. IV. c. 15.

Phil. IV. c. 8.

qu'il croyoit la dissemblance comme eux. L'empereur étant ainsi satisfait de Libere, lui permit de retourner à Rome. Les évêques qui étoient à Sirmium écrivirent à l'antipape Felix, qu'ils reconnoissoient pour évêque legitime, de le recevoir, de gouverner l'église Romaine conjointement avec lui : & d'oublier tout le passé ; car l'affection que le peuple portoit à Libere, avoit excité une grande sédition, & causé jusques à des meurtres. AN. 358.

Basile & Eustathe n'accuserent pas seulement d'heresie Aëtius & Eudoxe, mais encore de crime d'état, & d'avoir eu part à la conjuration de Gallus. Theophile l'Indien, que les Ariens faisoient passer pour un apôtre & un faiseur de miracles, se trouvant engagé dans la même accusation, fut relegué à Heraclée dans le Pont. Eudoxe eut ordre de sortir d'Antioche & de demeurer chez lui : Aëtius fut mis en la puissance de ses accusateurs, & on l'envoya en exil à Pepuze de Phrygie. Eumonius qu'Eudoxe venoit d'ordonner diacre & de députer vers l'empereur pour sa justification, fut pris en chemin par les gens de Basile & relegué à Midaïe en Phrygie. Eudoxe lui-même se retira en Armenie son païs natal ; quelques-autres furent bannis jusqu'au nombre de soixante & dix. Ainsi le parti des Anoméens sembloit entierement dissipé.

VII. Libere rentre à Rome. *Anast. in Lib. Libell. Marc. & Faust. p. 4.*

Le pape Libere revint à Rome la troisiéme année de son exil, c'est-à-dire l'an 358. le second jour d'Août. Il y entra comme victorieux, & le peuple accourut au devant de lui avec joïe. L'antipape Felix odieux au senat & au peuple fut chassé de la ville ; mais comme sa faction n'étoit pas éteinte, il rentra peu après à la faveur des clercs de son parti, & osa bien indiquer la station dans la basilique de Jules au-delà du Tibre ; la multitude des fideles avec les nobles le chas-

ferent honteusement de Rome une seconde fois. L'empereur le vouloit maintenir avec Libere, & leur faire gouverner en commune l'église Romaine, contre les canons qui ne permettent pas deux évéques dans un siege; mais il fut obligé malgré lui de l'abandonner. Felix étant chassé la seconde fois, se retira dans une petite terre qu'il avoit sur le chemin de Porto, où il vêçut encore près de huit ans, gardant la dignité épiscopale sans fonction, & ne mourut que le dixiéme des calendes de Decembre, sous le consulat de Valentinien & de Valens, c'est-à-dire le vingt-deuxiéme de Novembre 365. Ni S. Optat, ni S. Augustin ne le comptent point dans la suite des évêques de Rome.

AN. 358.

Soz. IV. c. 15.

Theod. II. hist. c. 17. Philost. IV n. 3.

Libell Marc. & Faust.

VIII. Tremblement de terre à Nicomedie.

Soz. IV c. 16.

L'empereur Constantius non content de ce qu'il venoit de faire à Sirmium, crut necessaire d'assembler un concile universel contre les Anoméens, à cause des entreprises d'Aëtius, & de ce qui s'étoit passé à Antioche. D'abord il l'indiqua à Nicée; mais Basile d'Ancyre & ceux de son parti l'en détournerent, à cause du grand concile, dont la memoire leur étoit odieuse. Il fut donc resolu de s'assembler à Nicomedie, & l'on envoya des lettres de l'empereur, pour y faire venir en diligence à un certain jour les évêques qui passoient pour les mieux instruits & les plus éloquens. Ils devoient assister au concile chacun au nom de tous les évêques de sa nation; c'est-à-dire que l'empereur nommoit les députez de chaque province. La plûpart étoient déja en chemin, quand la nouvelle se répandit, que la ville de Nicomedie venoit d'être renversée par un tremblement de terre. On disoit plus, comme d'abord on fait toûjours les malheurs plus grands; on disoit que Nicée, Perinthe, les villes voisines & C. P. même y avoient part, & qu'à Nicomedie plusieurs évê-

ques avoient été accablez dans l'église, avec une grande multitude de peuple, hommes, femmes & enfans qui s'y étoient refugiez. Ce qui se trouva vrai, est que le neuviéme des calendes de Septembre, sous le consulat de Dacien & de Cereal, c'est à dire, le vingt-quatriéme d'Août de cette année 358. à la seconde heure du jour, selon nous à huit heures du matin, ce tremblement commença ; & comme ce n'étoit pas l'heure de s'assembler dans les églises, personne n'y fut surpris ; aussi personne n'eut-il le loisir de s'y refugier, tant cet accident fut prompt. Chacun perit ou échapa, selon le lieu où il se trouvoit. Il n'y mourut que deux évêques, Cecropius de Nicomedie & un autre d'une ville du Bosphore, & ils furent surpris hors de l'église. Le tremblement de terre ne dura que deux heures, mais il fut suivi d'un embrasement de cinquante jours. Car le feu des fourneaux, des cuisines & des bains, des forges & des autres lieux semblables, se communiquant dans le renversement des maisons aux toits & aux autres matieres combustibles, gagna par tout, & ne fit qu'un grand bûcher de toute la ville. L'ébranlement s'étendit fort loin dans le Pont & l'Asie, & en deçà de la mer dans la Macedoine ; on compta jusques à cent cinquante villes qui s'en ressentirent.

AN. 358.

Amm. Marc. lib. XVIII. c. 7

Il y avoit alors à Nicomedie un saint solitaire nommé Arsace, Persan de nation, qui avoit été gouverneur des lions de l'empereur, & s'étoit rendu illustre entre les confesseurs, dans la persecution de Licinius. Ayant quitté les armes il se retira dans la cidatelle de Nicomedie, & demeuroit dans une tour, menant la vie ascetique. Il faisoit des miracles ; & un jour par l'invocation du nom de J. C. il ar-

à la cour, pour lui faire le raport de ce qui auroit été résolu; afin qu'il vît aussi s'il étoit conforme aux saintes écritures; & qu'il pût décider ce qu'il y auroit à faire pour le mieux. Ainsi il se faisoit le juge du concile universel & l'arbitre de la foi.

AN. 358.

Cependant il changea encore de résolution. Car les Anoméens, c'est-à-dire, les partisans d'Eudoxe, d'Acace, d'Ursace & de Valens, ayant un peu relevé leur crédit, firent en sorte qu'il convoqua deux conciles au lieu d'un. Ils voyoient leur condamnation inévitable, si tous les évêques s'assembloient en un seul concile, parce que tous seroient, ou pour la foi de Nicée & le consubstantiel, ou pour la formule de la dédicace d'Antioche, qui contenoit aussi le nom de substance. D'ailleurs, il étoit plus facile de diviser les esprits des évêques separez, & de faire de loin de faux rapports d'un concile à l'autre. Du moins ils esperoient, que s'ils ne gagnoient les deux conciles, ils en gagneroient un; & que s'ils étoient condamnez par l'un, ils ne le seroient pas par l'autre: voilà les motifs secrets. Ceux que l'on publia & que l'on fit goûter à l'empereur, furent de lui épargner la dépense, & aux évêques la fatigue d'un trop grand voyage. L'eunuque Eusebe qui favorisoit Eudoxe, aida par son crédit à faire passer cette résolution. En attendant que l'on eût déterminé le lieu de chaque concile, l'empereur manda aux évêques de demeurer dans leurs églises, ou dans les lieux ausquels ils se trouveroient; & il écrivit à Basile d'Ancyre, de consulter tous les évêques d'Orient, touchant le lieu du concile, afin de le déclarer au commencement du printems. Car il ne croyoit plus que Nicée fût convenable à cause du trouble que le tremblement de terre avoit excité dans le païs.

Philostorg. IV. c. 10. Sozom. IV. c. 16.

Conc. Prisc. ap. Hilar. fragm.

Soz. IV. c. 17.

AN. 359. Basile envoya aux évêques la lettre de l'empereur, y joignant les siennes pour les exhorter à mander promptement le lieu qui leur plairoit le plus. On proposa Tarse en Cilicie : mais ceux

Philostor. *iv. c. 11.* du parti d'Eudoxe s'y opposerent, peut être à cause de l'évêque Silvain qui leur étoit contraire, & la même raison pour faire rejetter Ancyre, qui fut aussi nommée. Pour l'occident, on ne voit pas qu'il y ait eu d'autre lieu proposé que Rimini, où se tint en effet le concile.

Soz. iv. c. 16. Pendant que les orientaux étoient dans cette incertitude touchant le lieu du concile, Basile alla trouver l'empereur, qui demeuroit alors à Sirmium. Il y trouva quelques évêques qui y étoient pour leurs affaires particulieres ; entre autres Marc d'Arethuse & George usurpateur d'Alexandrie. On resolut que le concile d'Orient se tiendroit à Seleucie en Isaurie. Ensuite Valens, qui étoit aussi à Sirmium & ses

ap. Athan. de syn. p. 875. & ap. Socr. ii. c. 37. partisans, c'est-à-dire, les Anoméens, y firent dresser & signer par les évêques présens une nouvelle formule, où le mot de substance étoit rejetté nommément, comme inconnu au peuple, & occasion de scandale, & comme ne se trouvant point dans l'écriture. On ordonnoit de ne faire aucune mention de substance en parlant de Dieu à l'avenir. La formule finissoit par ces mots: Nous disons que le fils est semblable au pere en tout, comme les saintes écritures le disent & l'enseignent. Ce qu'il y eut de plus singulier à cette formule, c'est la date que l'on mit à la tête en ces termes : Exposition de la foi, faite en présence de notre seigneur le très-pieux & victorieux empereur Constantius auguste, éternel, sous le consulat de Flavius

Soz. iv c. 17. V. Vales. ad Socr. ii. c. 30. Eusebe & d'Hypatius, à Sirmium l'onziéme des calendes de Juin, c'est-à-dire, le vingt-deuxiéme de Mai 359. Elle fut composée par

Marc d'Arethuse, écrite en latin & souscrite par ceux qui se trouverent présens : sçavoir Marc d'Arethuse, George d'Alexandrie, Basile d'Ancyre, Germinius de Syrmium, Hypatien d'Heraclée, Valens de Murse, Ursace de Singidon & Pancrace de Peluse. Il y eut deux signatures singulieres. Celle de Valens en ces termes: Les assistans sçavent comment nous avons souscrit ceci la veille de la pentecôte, & notre pieux empereur le sçait, lui à qui j'en ai rendu témoignage de vive voix & par écrit. Ensuite il mit sa souscription ordinaire avec cette clause : Que le fils est semblable au pere, sans dire, en tout : mais l'empereur le contraignit de l'ajoûter. Au contraire Basile se doutant des mauvais sens que l'on pouvoit donner à cette formule souscrivit ainsi : Moi Basile évêque d'Ancyre, je croi, comme il est écrit ci-dessus, que le fils est semblable au pere en tout, c'est-à-dire, non seulement quant à la volonté, mais quant à la substance, l'existance & l'être, comme étant fils selon l'écriture : esprit d'esprit, vie de vie, lumiere de lumiere, Dieu de Dieu, en un mot fils en tout semblable au pere. Et si quelqu'un dit, qu'il soit semblable seulement en quelque chose, je le tiens separé de l'église catholique, comme ne tenant pas le fils semblable au pere suivant les écritures. On peut remarquer ici, que Basile n'osant employer le mot de substance *Ousia*, que l'on étoit convenu de supprimer dans cette formule, employe tous les mots approchans & équivalens, parce qu'il croyoit en effet le fils semblable en substance. Cette formule ainsi souscrite fut remise entre les mains de Valens, qui la porta au concile de Rimini.

An. 359.

Epiph. hær. 73. n. 22.

La résolution étant prise touchant la tenuë des deux conciles, & le lieu de chacun déter-

miné, l'empereur donna ses ordres pour y faire

An. 359. aller les évêques, non plus par députez, mais tous generalement : & il envoya par tout des

Soz. IV. c. 17. officiers pour leur faire donner les voitures & les choses necessaires au voyage. Il écrivit à chaque concile, de regler les questions de la foi, d'examiner ensuite les causes des évêques, qui se plaignoient d'avoir été déposez ou exilez injustement; & quand ils auroient tout jugé, de lui envoyer dix députez de chaque côté pour lui en faire le rapport. Le concile de Rimini s'assembla le premier. Il y vint des évêques d'Illyrie, d'Italie, d'Afrique, d'Espagne, des Gaules, de la grande Bretagne. Ceux des deux dernieres provinces refuserent ce qui leur fut offert de la part de l'empereur, ne croyant pas le pouvoir accepter honnêtement, & aimerent mieux vivre à leurs dépens. Il n'y eut

Sever. Sulp. 2. hist. p. 410. que trois évêques de Bretagne qui accepterent ce secours, étant si pauvres qu'ils n'avoient pas de quoi subsister, & aimant mieux être à charge au fisc qu'à leurs confreres, qui offroient de contribuer pour leur dépense. Telle étoit la charité & le desinteressement des évêques.

X. Traité de S. Hilaire des synodes. Sup. XIII. n. 43. Hil. de syn.

Ceux de Gaule & de Bretagne étoient bien instruits de la créance des orientaux, par un écrit que saint Hilaire leur avoit envoyé de Phrygie. C'étoit son traité des synodes, composé vers la fin de l'an 358. pendant que l'on déliberoit du lieu où se tiendroit le concile en Orient. En ce traité S. Hilaire explique les differentes formules de foi, que les orientaux avoient faites depuis le concile de Nicée, afin de montrer aux occidentaux, qu'elles étoient bonnes ou du moins tolerables, & qu'ils ne devoient pas regarder comme Ariens, ceux qui les recevroient. Il les prie de juger eux-

mêmes de ces formules, dont ils lui avoient demandé l'explication, & de suspendre leur jugement jusques à la fin de son écrit. La premiere formule qu'il explique est celle que les demi-ariens venoient de faire au concile d'Ancyre la même année 358. & pour la mieux faire entendre, il rapporte auparavant celle que les purs Ariens avoient dressée à Sirmium en 357. qu'il appelle le blasféme d'Osius & de Potamius, parce que Potamius en étoit l'auteur, & qu'Osius l'avoit signée dans sa chûte. De la définition d'Ancyre, il n'explique que douze anathêmes, entre lesquels n'est pas le dernier, qui condamnoit le consubstantiel, & que l'on n'avoit pas publié avec les autres. Ce n'est pas qu'on ne pût encore excuser sur ce point les peres d'Ancyre, en disant qu'ils ne rejettoient le consubstantiel que dans les mauvais sens, que quelques-uns lui donnoient. La seconde formule que S. Hilaire explique, est celle du concile d'Antioche de la dedicace tenue en 341. très-fameuse chez les orientaux. C'est la seconde de celles qui furent proposées au concile, & elle fut approuvée par les quatre-vingt dix-sept évêques qui y assisterent. On l'attribuoit au martyr S. Lucien, & il n'y manque que le mot de consubstantiel; mais cela même la rendoit plus agreable à ceux à qui ce terme étoit suspect. S. Hilaire montre qu'elle est toute catholique. Il rapporte ensuite pour la troisiéme celle du concile de Sardique, c'est-à dire, du conciliabule de Philippopolis, qui en prennoit faussement le nom; mais sa confession de foi ne laissoit pas d'être catholique, & il n'y manquoit que le mot de consubstantiel. La quatriéme est celle du premier concile de Sirmium, tenu en 351. contre Photin par les Orientaux avec les vingt-sept anathêmes; qui à la verité

AN. 359.
Sup XIII. n. 50.
Sup. n. 2.
Sup. XII. n. 46.
Sup. XIII n. 11.
Sup. XII. n. 40.
Sup. XIII. n. 5.

n'excluent pas formellement la doctrine des
AN. 359. Demi ariens, mais aussi ne contiennent rien de manifestement mauvais, & excluent formellement plusieurs erreurs des purs Ariens, de Sabellius & de Photin ; c'est ce que S. Hilaire releve.
P. 338. &c.

P. 347. Ne vous étonnez pas, mes freres, ajoûte-t'il, de ces fréquentes expositions de foi ; la fureur des heretiques les a rendues necessaires. Car les églises orientales sont dans un tel péril, qu'il est rare d'y trouver même parmi les évêques cette foi que je vous raporte, & dont je vous laisse le jugement. Je parle comme sçavant, de ce que j'ai oüi & de ce que j'ai vû moi-même. Hors l'évêque Eleusius & quelque peu avec lui, la plus grande partie des dix provinces d'Asie où je suis, ne connoissent point Dieu, ou ne le connoissent que pour le blasphemer. Tout est plein de scandales, de schismes, d'infidelité. Que vous êtes heureux cependant d'avoir conservé dans sa pureté la foi apostolique ! d'avoir ignoré jusques ici ces professions écrites, & de vous être contentez de professer de bouche ce que vous croyez de cœur ! Ensuite il explique les termes dont l'ambiguité rendoit suspecte aux orientaux la foi des occidentaux. Premierement le mot de *substance*, montrant les mauvais sens, que peut avoir cette proposition : Qu'il n'y a qu'une substance du pere & du fils : car on pouvoit entendre une seule personne subsistante, ou une même substance divisée en deux. C'est pourquoi il conseille d'expliquer distinctement ce que l'on croit du pere & du fils, avant que de le renfermer dans cette expression abregée. Il explique ensuite le terme de *semblable*, & dit que c'est le même de dire ; Que le fils est semblable au

pere

pere en toutes choses, & de dire qu'il lui est égal. Ainsi le mot d'*homoiusios* qui signifie semblable en substance, peut avoir un aussi bon sens que l'*homoousios*, qui signifie de même substance. S. Hilaire s'adresse ensuite aux Orientaux bien intentionnez, pour leur lever tous les scrupules qu'ils avoient sur le terme de *consubstantiel* ? & raportant le symbole de Nicée, il montre que ce terme n'y est employé que pour condamner les vrais Ariens, qui vouloient que le fils fût une simple creature & pour montrer qu'il est produit de la substance même du pere. Il prouve en general, qu'il ne faut pas supprimer une bonne expression, à cause du mauvais sens qu'elle peut avoir ; par l'exemple des écritures dont les heretiques abusent. Il presse les Orientaux de ne pas rendre suspect leur *homoiousios* en rejettant l'*homoousios*; & de ne pas s'arrêter aux mots, puisqu'ils conviennent de la chose. Il ajoûte ces paroles remarquables : Je prens à témoin le Seigneur du ciel & de la terre, que sans avoir oüi ni l'un ni l'autre, j'ai toûjours crû l'un & l'autre : que par l'*homoiousios* il faloit entendre l'*homoousios* : que rien ne pouvoit être semblable selon la nature, qui ne fût de même nature. Baptisé depuis long-tems, depuis quelque tems évêque, je n'ai oüi parler de la foi de Nicée, que sur le point de mon exil : mais les évangiles & les écrits des apôtres m'avoient doné l'intelligence de ces termes.

AN. 359.

p 354 B.

p. 358.

XI. Concile de Rimini. Ath de syn. p 874 C. Sever. lib 2 p 419.

Les évêques de Gaule, ainsi instruits de la foi des Orientaux, se trouverent avec les autres évêques d'Occident à Rimini, en latin *Ariminum*, ville celebre d'Italie sur la mer Adriatique. Le concile fut nombreux, & il s'y trouva plus de quatre cens évêques, entre lesquels on compte environ quatre-vingt Ariens. Les plus celebres des catholiques que nous connoissions étoient

mots de substance & de consubstantiel, on disoit seulement, que le fils est semblable au pere en toutes choses. Il vaut mieux, disoient-ils, parler de Dieu plus simplement, pourvû que l'on en pense ce que l'on doit, que d'introduire des mots nouveaux qui sentent la subtilité de la dialectique, & ne font qu'exciter des divisions; & il ne faut pas troubler l'église, pour deux paroles qui ne se trouvent point dans l'écriture. Ils pensoient ainsi surprendre les Occidentaux; car les Orientaux, par qui ces Ariens étoient instruits, les regardoient comme des gens simples.

AN. 359.

Theod. II. c. 18.

Les évêques catholiques répondirent, qu'ils n'avoient point besoin de nouvelle formule, & proposerent de condamner nettement la doctrine d'Arius. Tous s'y accorderent, excepté Ursace, Valens & les autres de leur faction: ainsi leur artifice fut découvert. Nous ne sommes pas assemblez, disoient les évêques catholiques, pour apprendre ce que nous devons croire: nous l'avons appris de ceux qui nous ont catechisez & baptisez, qui nous ont ordonnez évêques: de nos peres, des martyrs & des confesseurs, à qui nous avons succedé: de tant de saints qui se sont assemblez à Nicée, & dont plusieurs vivent encore: nous ne voulons point d'autre foi; & nous ne sommes venus ici, que pour retrancher les nouveautez qui y sont contraires. Que veut dire vôtre formule datée de l'année & du jour du mois? en a-t-on jamais vû de semblable? n'y avoit-il point de chrétiens avant cette date? & tant de saints, qui avant ce jour-là se sont endormis au Seigneur, ou qui ont donné leur sang pour la foi, ne savoient-ils ce qu'ils devoient croire? c'est plûtôt une preuve que vous laissez à la posterité de la nouveauté de vôtre doctrine. Les Ariens vouloient soûte-

Athan. de syn p. 876. B.

Socr. I. c. 37 ex Athan. de syn. 870. D.

nir leur date par l'exemple des prophetes: mais
An. 359. on leur répondoit, que les prophetes ne venoient pas poser les fondemens de la religion, ni enseigner une foi nouvelle: ils annonçoient seulement les promesses de Dieu, principalement touchant le Messie; & ensuite sur ce qui devoit arriver aux Israëlites & aux autres nations: ainsi l'observation des tems étoit necessaire, pour montrer quand ils avoient vécu, & quand ils avoient prédit les choses futures. L'église a bien accoûtumé de dater les actes des conciles, & les reglemens pour les affaires sujettes aux changemens: mais non pas les confessions de foi, où elle ne fait que déclarer ce qu'elle a toûjours crû. On trouvoit encore absurde dans cette formule datée le titre d'éternel, que l'on donnoit à l'empereur en même tems qu'on le refusoit au fils de Dieu.

Soz. IV. c. 17.

Le concile fit lire les professions de foi des autres sectes, & celle du concile de Nicée, à laquelle seule il s'arrêta, rejettant toutes les autres, & en forma son decret à peu près en ces termes: Nous croyons que le moyen de plaire à tous les catholiques, est de ne nous point éloigner du symbole que nous avons appris, & dont nous avons reconnu la pureté, après en avoir conferé tous ensemble. C'est la foi que nous avons reçûë par les prophetes de Dieu le pere, par J. C. N. S. que le Saint-Esprit nous a enseignée par tous les apôtres, jusqu'au concile de Nicée, & qui subsiste à present. Nous croyons qu'on ne doit y rien ajoûter ni diminuer: qu'il n'y a rien à faire de nouveau; & que le nom de substance & la chose qu'il signifie, établie par plusieurs passages des saintes écritures, doit subsister dans sa force, comme l'église de Dieu a toûjours accoûtumé de le professer. Tous les évêques catholiques, sans en excepter un seul,

Ap. Hilar. fragm. in fine.

souscrivirent à ce decret, aussi-bien qu'à un autre, par lequel ils condamnerent de nouveau la doctrine d'Arius en ces termes : Les blasphêmes d'Arius quoique déja condamnez, demeuroient cachez; parce que l'on ignoroit qu'il les eût proferez : mais Dieu a permis que son heresie a été examinée de nouveau, pendant que nous sommes à Rimini. C'est pourquoi nous la condamnons, avec toutes les heresies qui se sont élevées contre la tradition catholique & apostolique : comme elles ont déja été condamnées par les conciles précedens. Ensuite ils prononcent dix anathêmes contre divers erreurs d'Arius, de Photin, & de Sabellius.

AN. 359.

Ibid.

Comme Valens, Ursace & les autres Ariens ne voulurent point consentir à ce decret : les évêques catholiques les jugerent ignorans, malicieux & heretiques; & comme tels les condamnerent & les déposerent. Nous avons l'acte de leur déposition en ces termes : Sous le consulat d'Eusebe & d'Hypatius, le douziéme des calendes d'Août; c'est-à-dire le vingt-uniéme de Juillet, le concile des évêques étant assemblé à Rimini, après que l'on eut traité de la foi, & résolu ce que l'on devoit faire, Grecien évêque de Calles dit : Mes chers freres, le concile universel a souffert autant qu'il étoit possible, Ursace, Valens, Caïus & Germinius, qui ont troublé toutes les églises par les variations de leurs sentimens, & ont osé maintenant entreprendre de joindre le raisonnement des heretiques à la foi catholique, de ruiner le concile de Nicée, & nous proposer par écrit une foi étrangere, qu'il ne nous étoit pas permis de recevoir. Il y a long-temps qu'ils sont heretiques; & nous avons reconnu qu'ils le sont encore à present, aussi ne les avons-nous point admis à nôtre communion, les condamnant de vive voix en leur présence.

ap. Hilar. fragm in fi.
ap. Athan. de synod. p. 879. D.

Dites donc encore ce que vous en ordonnez,
An. 359. afin que chacun le confirme par sa souscription. Tous les évêques dirent : Nous voulons que ces heretiques soient condamnez, afin que la foi catholique demeure ferme, & l'église en paix.

XII Députation à l'empereur. *ap. Socr.* II. c. 37 *Sozom.* IV. C *Athan. de syn. p.* 877. *Hilar. fragm. p.* 451.

Le concile ayant ainsi procedé, tant pour la décision de la foi que pour le jugement des persones, auroit pû se separer, n'eût été l'ordre de l'empereur, qui les obligeoit à lui envoyer des députez, pour l'informer de ce qui s'étoit passé. Ils y satisfirent & envoyerent dix évêques, qu'ils chargerent d'une lettre à l'empereur. D'abord ils reconnoissent que c'est par son ordre qu'ils se sont assemblez : qu'ils ont été d'avis de conserver la foi ancienne, reçûë par la prédication des prophetes, des apôtres & de J. C. même ; principalement la définition du concile de Nicée, faite par tant de saints évêques, avec une si meure déliberation, en presence de l'empereur Constantin, qui a été baptisé dans cette foi, & y est mort. Ils repetent souvent cette protestation de ne rien innover dans la foi, & supplient l'empereur plusieurs fois de ne point souffrir que l'on y ajoûte ou que l'on en retranche rien : lui déclarant qu'il n'y a point d'autre moyen d'établir la paix & de faire cesser la division des églises, principalement à Rome. Ils se plaignent d'Ursace & de Valens, qui ayant été excommuniez long-tems auparavant, s'étoient retractez par écrit au concile de Milan : & toutefois, ajoûtent-ils, ils ont osé nous presenter un écrit, pour introduire des nouveautez ; & voyant qu'il n'étoit pas approuvé, ils sont venus dans nôtre assemblée comme pour en dresser un autre. Ils marquent la charge qu'ils ont donnée à leurs députez, qui n'est que de conserver les anciennes décisions,

d'instruire l'empereur de ce qui s'est passé au concile, & lui faire voir les noms & les souscriptions des évêques. Ils prient l'empereur d'écouter favorablement leurs députez, & de les renvoyer eux-mêmes à leurs églises, afin qu'elles ne demeurent pas plus long-tems abandonnées de leurs pasteurs, & que ceux qui sont incommodez en pays étranger, à cause de leur grand âge & de leur pauvreté, ne souffrent pas davantage. Enfin qu'il ne permette plus qu'on les fatigue par de tels voyages, ni qu'on les sépare de leurs troupeaux: qu'il les laisse en paix dans leurs églises, prier pour la prosperité de son regne. AN. 359.

Les députez qui porterent cette lettre, entre lesquels étoit Restitut de Carthage, étoient de jeunes gens qui manquoient de capacité & de prudence: au contraire, les Ariens envoyerent en même tems des vieillards habiles & rusez, à la tête desquels étoient Ursace & Valens. Ils étoient aussi dix: ainsi il s'en trouva vingt en tout, qui se disoient députez du concile de Rimini. Les catholiques avoient ordre de ne communiquer en aucune maniere avec les Ariens, & de n'entrer en aucun traité, mais de renvoyer tout au concile: on avoit crû sans doute remedier par-là à leur peu de capacité. Constantius n'étoit plus en Illyrie, il s'étoit avancé vers l'Orient à cause de la guerre des Perses. Les Ariens ayant fait diligence, arriverent les premiers auprès de lui, & le prévinrent aisément contre le concile, lui lisant la formule qu'ils y avoient presentée. Car comme elle avoit été composée à Sirmium en sa présence, il trouva mauvais qu'elle n'eût pas été reçûë à Rimini. Il traita les Ariens avec beaucoup d'honneur & de bien veillance & ne témoigna que du mépris pour les catholiques. Ses officiers qui étoient Sev. Sulp. Soz. IV. c. 19. Thod. II. c. 19.

d'intelligence avec les Ariens, prirent la lettre du concile pour la lui rendre : mais ils ne laisserent point approcher de lui les deputez : disant qu'il étoit trop occupé des affaires d'état, pour leur donner audience. On les fatigua ainsi par un long séjour à la suite de la cour.

AN. 359.

ap. Socr. II. c. 37.

Enfin l'empereur écrivit au concile une lettre assez froide, par laquelle il s'excuse sur son voyage contre les barbares, de n'avoir pû voir encore les vingt évêques, qu'ils lui avoient envoyez. Car il confond tous les deputez ensemble : Vous savez, dit-il, qu'il faut avoir l'esprit libre pour s'appliquer aux choses de la religion : c'est pourquoi nous leur avons ordonné d'attendre nôtre retour à Andrinople. Cependant trouvez bon d'attendre aussi leur réponse, afin que quand ils vous auront porté la nôtre, vous puissiez terminer les affaires de l'église. Les évêques du concile de Rimini répondirent à cette lettre, en protestant de nouveau, qu'ils ne se départiroient jamis de ce que leurs peres avoient décidé touchant la foi ; & le suppliant encore de les renvoyer à leurs églises avant l'hyver. Ce fut peut-être dans cet intervalle, que traitant des privileges de l'église, ils résolurent de demander à l'empereur : que les terres appartenant aux églises fussent exemptes de toutes les charges publiques. L'empereur le refusa, conservant seulement aux églises l'exemption des charges extraordinaires. Mais quant aux personnes des clercs negocians, & aux terres de ceux qui en possedoient en propre, il les soûmit même aux charges extraordinaires : comme il paroît par une lettre écrite l'année suivante 360. le trentiéme de Juin, à Taurus préfet du prétoire, le même qui avoit assisté au concile. Il est vrai qu'en 361. étant à Antioche, il fit une disposition contraire ; & rétablit tous

ap. Socr. ibid ap. Theod. II. c. 20.

Soz. IV. c. 19. L. 15. Cod. Theod. de episc & ibi Gotofr.

Lib. 16 ibid

lesclercs dans l'exemption de toutes les charges extraordinaires. AN. 359.

XIII. Assemblée à Nicée. *Theod. 11 c. 21. Athan. ad Afric. p. 934. ap. Theod. ibid.*

Cependant les députez qui étoient à Andrinople furent conduits malgré eux à une petite ville voisine nommée Nice ou Nicée, & auparavant Ustodizo : où les Ariens séduisant les plus simples, & intimidant les autres, leur firent souscrire une formule de foi, semblable à la derniere de Sirmium, qui avoit été rejettée à Rimini ; & encore pire, en ce qu'elle disoit, que le fils est semblable au pere, selon les écritures, sans ajoûter, en toutes choses. Elle rejette absolument le mot de substance, comme introduit par les peres avec trop de simplicité, & scandalisant les peuples : elle ne veut pas que l'on parle d'une seule hypostase en la personne du pere, du fils & du S. Esprit. Enfin elle dit anathême à toutes les heresies, tant anciennes que nouvelles contraires à cet écrit : c'est-à-dire, qu'elle condamne la doctrine catholique. Ceux qui se trouverent à Nicée signerent cette formule ; & les Ariens la voulurent faire passer pour la profession de foi de Nice en Bithynie, & tromper les simples par cette confusion de nom : car c'est pour cela qu'ils avoient affecté ce lieu : mais l'artifice étoit si grossier, que peu de gens y furent trompez. Les députez du concile de Rimini ayant signé cette formule, firent un acte de réünion avec les Ariens en ces termes : *Soz. IV. c. 19*

Sous le consulat d'Eusebe & d'Hypatius le sixiéme des ides d'Octobre, c'est-à dire, le dixiéme d'Octobre 359. les évêques s'étant assis à Nicé, nommée auparavant Ustodizo, en la province de Thrace, savoir, Restitut, Gregoire, Honorat & les autres qui y sont nommez jusques au nombre de quatorze, que nous ne connoissons point d'ailleurs. Il y a apparence que *ap. Hilar. fragm p. 452.*

AN. 359. les dix premiers députez y sont, & que les quatre autres avoient apporté la seconde lettre du concile de Rimini. Après les avoir nommez, l'acte continuë ainsi : Restitut évêque de Carthage a dit : Vous savez, mes saints confreres, que quand on traita de la foi à Rimini, la dispute causa de la division entre les pontifes de Dieu, par la suggestion du démon, d'où il arriva que moi Restitut & la partie des évêques qui me suivoit ; nous prononçames une sentence contre Ursace, Valens, Germinius & Gaïus, comme auteurs d'une mauvaise doctrine ; c'est-à-dire, que nous les séparâmes de nôtre communion. Mais ayant examiné toutes choses de plus près, nous avons trouvé, ce qui ne doit déplaire à personne : c'est-à-dire que leur foi est catholique, suivant leur profession ; à laquelle nous avons aussi tous souscrit ; & qu'ils n'ont jamais été heretiques. C'est pourquoi la concorde & la paix étant un très-grand bien devant Dieu : nous avons été d'avis de casser d'un commun consentement tout ce qui a été fait à Rimini, de les recevoir pleinement à nôtre communion, & ne laisser aucune tache sur eux. Puisque nous sommes presens, chacun doit dire, si ce que j'ai avancé est veritable, & le souscrire de sa main. Tous les évêques dirent : nous le voulons, & souscrivirent.

XIV. Suite du concile de Rimini. *Sev Sulp. lib. 2. p. 427. ap. Hilar. frag. p. 453. F.*

Les députez eurent alors la liberté de retourner à Rimini, & l'empereur manda en même tems au préfet Taurus, de ne point souffrir que le concile se separât, jusqu'à ce que tous les évêques eussent souscrit cette formule de Nice en Thrace, & d'envoyer en exil les plus opiniâtres : pourvû qu'ils ne fussent pas plus de quinze. Il écrivit aussi aux évêques, pour leur enjoindre de supprimer les mots de substance & de consubstantiel. Ursace & Valens revinrent

donc à Rimini victorieux : leur parti prit le dessus, & s'empara de l'église, dont il chassa les catholiques. Ceux qui avoient toûjours été de leur parti dans le concile, écrivirent aux évêques d'Orient, qu'ils étoient de même sentiment qu'eux, & qu'ils en avoient toûjours été. Ensuite répondant à la lettre de l'empereur, ils lui en écrivirent une remplie de flaterie & de bassesse, où ils déclarent : qu'ils ont obéï à ses ordres & consenti à la foi des Orientaux, & à la suppression des mots d'*ousia* & d'*homoousios*; noms, disent-ils, inconnus à l'église & scandaleux : noms indignes de Dieu, & qui ne se trouvent point dans les saintes écritures. C'est pourquoi ils supplient l'empereur d'ordonner au préfet Taurus de les renvoyer à leus églises, & de ne les pas retenir plus long-tems avec ceux qui sont infectez d'une doctrine perverse. On voit par-là, que cette lettre n'étoit que d'une partie des évêques ; aussi est-elle au nom du concile de Rimini consentant aux Orientaux, à la difference de ceux qui n'étoient pas d'accord avec eux, & porte les noms de Mygdonius, Megasius, Valens & Epictete, tous Ariens déclarez.

ap. Hil. ibid.

Les évêques catholiques, qui étoient à Rimini, refuserent d'abord de communiquer avec leurs députez après leur retour : quoiqu'ils s'excusassent sur la violence, que l'empereur leur avoit faite ; mais quand ils apprirent les ordres qu'il avoit donnez, leur trouble fut bien plus grand, & ils ne savoient à quoi se resoudre. La plûpart vaincus peu à peu, partie par foiblesse, partie par ennui du séjour en pays étrangers, cederent à leurs adversaires, qui avoient pris le dessus depuis le retour des députez ; & les esprits étant une fois ébranlez, on courut en foule à l'autre parti, jusques à ce que

Sulp Sever. 2. p. 427.

les catholiques furent réduits à vingt : d'autant

AN. 359. plus fermes qu'ils étoient en plus petit nombre. A leur tête étoient Phebade évêque d'Agen, & Servais de Tongres. Le préfet Taurus voyant qu'ils ne cedoient point aux menaces, les attaqua par les prieres, & les conjuroit avec larmes de prendre un parti plus moderé. Voilà, disoit-il, le septiéme mois que les évêques sont enfermez dans une ville, pressez par la rigueur de l'hyver & par la pauvreté; sans esperance de retour : ceci ne finira-t'il point ? Suivez l'exemple des autres & l'autorité du plus grand nombre. Phebade déclara qu'il étoit prêt à souffrir l'exil & tous les supplices qu'on voudroit : mais qu'il ne recevroit jamais la formule de foi dressée par les Ariens.

Cette contestation dura quelques jours; & comme la paix n'avançoit point, Phebade se relâcha peu à peu, & se rendit enfin à une proposition des heretiques. Car Ursace & Valens soûtenoient que c'étoit un crime de rejetter une profession de foi proposée par les Orientaux de l'autorité de l'empereur, qui ne contenoit que la doctrine catholique; & demandoient comment pourroient finir les divisions, si les Occidentaux rejettoient ce que les Orientaux auroient approuvé ? Or en cela ils mentoient; les Orientaux pour la plûpart auroient rejetté cette formule purement Ariene, qui condamnoit le mot de *substance* : au contraire, ils vouloient le conserver, comme nous avons vû dans le concile d'Ancyre: disant seulement, que le fils étoit semblable en substance ; au lieu que les Occidentaux & les vrais catholiques le reconnoissoient de même substance. On dit que ce fut par cette fraude que les Ariens firent tomber à Rimini la plûpart des catholiques ; leur persuadant que la suppression du mot de *sub-*

Sup. n. 5.
Sozom. IV. c. 19.
Conc. Paris. ap. Hilar. fragm.

ſtance réüniroit l'égliſe d'Occident avec celle d'Orient. On dit même qu'ils leur demanderent, ſi c'étoit J. C. qu'ils adoroient, ou la conſubſtantialité? & qu'ils leur rendirent par là ce terme odieux. Valens & Urſace paſſerent plus avant, & dirent à Phebade & à Servais, que ſi cette formule de foi ne leur paroiſſoit pas aſſez ample, ils y ajoûtaſſent ce qu'ils voudroient: promettant de leur part, d'y conſentir. Une propoſition ſi plauſible fut reçûë favorablement de tout le monde; & les catholiques, qui cherchoient à finir l'affaire de quelque maniere que ce fût, n'oſerent y réſiſter. Rien ne paroiſſoit plus convenable à des ſerviteurs de Dieu, que de chercher l'union. La formule de foi, que l'on propoſoit, & qui étoit celle de Sirmium & de Nice en Thrace, n'avoit rien d'heretique en apparence. On n'y diſoit point que le fils de Dieu fût créature, tirée du néant, ni qu'il y eût eu un tems où il n'étoit pas: au contraire, on diſoit qu'il étoit né du pere avant tous les ſiecles, & Dieu de Dieu. La raiſon de rejetter le mot d'*ouſia* ou ſubſtance, étoit probable; parce qu'il ne ſe trouvoit point dans les écritures, & qu'il ſcandaliſoit les ſimples par ſa nouveauté. Les évêques ne ſe mettoient pas en peine d'un mot, croyant que le ſens catholique étoit en ſûreté.

AN. 359.

Ruf. 1. hiſt. c. 21.
Sulp. Sev.

Hier in Lucifer. c. 7.

Enfin comme il s'étoit répandu un bruit parmi le peuple, que cette expoſition de foi étoit frauduleuſe: Valens de Murſe, qui l'avoit compoſée, déclara en préſence du préfet Taurus, qu'il n'étoit point Arien: au contraire qu'il étoit entierement éloigné de leurs blaſfêmes. Mais cette proteſtation faite en particulier ne ſuffiſoit pas pour appaiſer les ſoupçons du peuple: c'eſt pourquoi le lendemain les évêques étant aſſemblez dans l'égliſe de Rimini avec

AN. 359.

une grande foule de laïques, Musonius évêque de la province Byzacene en Afrique, à qui tous déferoient le premier rang pour son âge, parla ainsi : Nous ordonnons que quelqu'un de nous lise à vôtre sainteté ce qui s'est répandu dans le public, & qui est venu jusques à nous : afin de condamner tout d'une voix, ce qui est mauvais & qui doit être rejettée de nos oreilles & de nos cœurs. Tous les évêques répondirent : Nous le voulons. Alors Claude évêque de la province d'Italie nommée Picenum, commença à lire par l'ordre de tous, les blasphêmes que l'on attribuoit à Valens. Mais Valens les desavoüa & s'écria ; Si quelqu'un dit que J. C. n'est pas Dieu fils de Dieu, engendré du pere avant les siecles, qu'il soit anathême. Si quelqu'un dit que le fils de Dieu n'est pas semblable au pere selon les écritures, qu'il soit anathême. Si quelqu'un ne dit pas que le fils de Dieu est éternel avec le pere, qu'il soit anathême. Tous répondirent à chaque fois : Qu'il soit anathême. Valens ajoûta comme pour fortifier la doctrine catholique, Si quelqu'un dit que le fils de Dieu est creature comme sont les autres creatures, qu'il soit anathême : tous répondirent ; qu'il soit anathême : sans s'appercevoir du venin caché sous cette proposition. Car les catholiques entendoient qu'il n'étoit point du tout creature, & Valens entendoit, qu'il etoit creature, mais plus parfaite que les autres. Ils reconnurent trop tard le double sens de cet équivoque ; & leur faute consista principalement à s'y être laissé surprendre. Valens ajoûta : Si quelqu'un dit que le fils de Dieu est tiré du neant, & non pas de Dieu le pere, qu'il soit anathême. Tous s'écrierent de même. Enfin il dit : Si quelqu'un dit : Il y avoit un tems auquel le fils n'étoit pas, qu'il soit anathême.

Sulp. Sever. 2 p. 430.

AN. 359.

Tous répondirent : Qu'il soit anathême. Cette parole de Valens fut reçûë de tous les évêques & de toute l'église, avec un applaudissement & une joïe extraordinaire ; parce que ces expressions sembloient être le caractere propre de l'Arianisme. Ils élevoient jusques au ciel Valens, par leurs loüanges, & condamnoient avec repentir les soupçons qu'ils avoient eus de lui. Alors l'évêque Claude ajoûta : Il y a encore quelque chose qui est échapé à mon frere Valens : nous le condamnons s'il vous plaît en commun, afin qu'il ne reste aucun scrupule. Si quelqu'un dit que le fils de Dieu est avant tous les siecles ; mais non avant tous les tems absolument, ensorte qu'il mette quelque chose avant lui, qu'il soit anathême. Tous répondirent : Qu'il soit anathême ; & Valens condamna de même plusieurs autres propositions, qui sembloient suspectes, à mesure que Claude les prononçoit. Telle fut la fin du concile de Rimini, dont les commencemens avoient été si beaux : & les évêques retournerent avec joïe à leurs provinces, ne s'appercevant pas qu'ils avoient été trompez. Avant que de se separer, ils envoyerent à l'empereur des députez : dont les premiers étoient Ursace, Valens, Mygdonius, Megasius, Gaius, Justin, Optat & Martial : par-là on voit le parti qui avoit prévalu dans la fin malheureuse de ce concile : dont les actes resterent, & sont citez par S. Jerôme. Les députez se rendirent à C. P. où ils trouverent ceux du concile de Seleucie.

Epist. Orient. ap. Hilar frag p. 428. Hier. adv. Lucif. c. 7.

XV. Concile de Seleucie. *Socr. II. c. 39. Ath. de syn. p. 580. Soz. IV. c. 22.*

Car en même tems que les évêques d'Occident étoient à Rimini, les Orientaux s'assemblerent à Seleucie, métropole de l'Isaurie, & surnommée la rude, sans doute à cause des montagnes. Il s'y trouva cent soixante évêques de trois differens partis : des demi-Ariens ; des

AN. 359. Anoméens & des catholiques. Les principaux des demi-Ariens étoient, George de Laodicée, Eleusius de Cyzique, Sophronius de Pompeiopolis en Paphlagonie, Silvain de Tarse, Macedonius de C. P. Basile d'Ancyre & Eustathe de Sebaste : c'étoit le plus grand nombre, & il y en avoit jusques à cent cinq. On comptoit environ quarante Anoméens ; & à leur tête Acace de Cesarée, George d'Alexandrie, Eudoxe d'Antioche, Uranius de Tyr, Patrophile de Scythopolis. Le plus petit nombre étoit des catholiques défenseurs du consubstantiel ; & ils ne pouvoient guére être que quinze, la plûpart Egyptiens. S. Hilaire de Poitiers s'y trouva aussi par la providence divine. C'étoit la quatriéme année de son exil en Phrygie ; & quoiqu'il n'y eût aucun ordre particulier pour lui, toutefois sur l'ordre general d'envoyer tous les évêques au concile, le vicaire du préfet du prétoire & le gouverneur de la province l'obligerent à s'y trouver, & lui fournirent la voiture. Etant arrivé à Seleucie, il fut reçû très-favorablement & attira la curiosité de tout le monde. On lui demanda d'abord quelle étoit la créance des Gaulois : car les Ariens les avoient rendus suspects ; de ne reconnoître la Trinité que dans les noms, comme Sabellius. Il expliqua sa foi, conforme au symbole de Nicée ; & rendit témoignage aux Occidentaux, qu'ils tenoient la même créance : ainsi ayant levé tous les soupçons, il fut admis à la communion des évêques & reçû dans le concile.

Hil. ad Const. p. 292. B.

Sulp. Sever lib. 2 p. 431

Deux commissaires de l'empereur y assisterent, Leonas qui avoit été questeur, homme considerable par sa naissance & par sa sagesse, mais favorable aux Anoméens : Lauricius, qui commandoit les troupes dans l'Isaurie : car

Socr. II. c. 39.

c'étoit une frontiere exposée aux courses des barbares. Leonas avoit ordre d'être le moderateur du concile : Lauricius de prêter mainforte s'il étoit besoin. Il y avoit aussi des écrivains envoyez pour rédiger les actes, c'est-à-dire, le procès verbal du concile, qui se trouvoit depuis dans le recüeil de Sabin évêque d'Heraclée en Thrace, du parti des Macedoniens. Le concile de Seleucie commença a s'assembler le vingt-septiéme de Septembre de cette année 359. sous le consulat d'Eusebe & d'Hypatius. Leonas exhorta chacun à proposer ce qu'il voudroit : mais les évêques dirent, que l'on ne pouvoit agiter aucune question, jusques à ce que ceux qui manquoient fussent venus. Ces absens étoient Macedonius de C. P. Basile d'Ancyre, & quelques autres qui craignoient d'être accusez. Macedonius se disoit malade. Patrophile étoit demeuré dans un fauxbourg de Seleucie, sous prétexte d'un mal aux yeux : chacun des autres avoit quelque excuse semblable. Leonas soûtint que l'on ne devoit pas laisser en leur absence de proposer la question : mais les évêques trouverent une autre défaite, & dirent qu'ils n'agiteroient aucune question, qu'auparavant on n'eût examiné la vie de ceux qui étoient accusez. Ils vouloient parler de Cyrille de Jerusalem, d'Eustathe de Sebaste & de quelques autres. Cyrille avoit été déposé par Acace de Cesarée, comme il a été dit : ensuite il s'étoit trouvé à un concile de Melitine en Armenie, où Eustathe fut déposé: & S. Cyrille s'étoit opposé aux decrets de ce concile avec Eustathe & Elpide de Satales. Les évêques commencerent alors à se diviser: les uns vouloient que l'on examinât d'abord les accusations, les autres que l'on traitât la question de la foi avant toutes choses. La varieté des ordres de l'empereur échaufoit la dispute : car on

AN. 359.

Sup. xiii. n. 48.

Soz. iv. c. 25. Basil. ep. 74 p. 875. C.

tioche de la dedicace. Quand il eut dit cela, les Acaciens se retirerent : ceux de l'autre parti raporterent la formule d'Antioche : elle fut lûë & ainsi se termina la premiere session du concile. An. 359.

Le lendemain s'étant assemblez dans l'église de Seleucie ; & en ayant fermé les portes, ils confirmerent par leurs souscriptions la formule qui avoit été lûë. A la place de quelques absens souscrivirent des lecteurs & des diacres, à qui ils en avoient donné pouvoir. Cependant Acace & ses partisans se plaignirent de ce procedé & de ces souscriptions faites à portes fermées : disant que ce qui se faisoit en cachete étoit suspect. Il dressa donc ce même jour vingthuitiéme de Septembre une protestation contre la violence qu'il prétendoit avoir été soufferte par ceux de son parti ; & la fit servir de préface à une nouvelle formule de foi, qu'il tenoit toute prête à publier, & qu'il avoit déja communiquée à Leonas & à Lauricius. Il ne se fit rien davantage ce jour-là. Socr. II. c. 40.

XVI. Confession de foi d'Acace.

Le troisiéme jour qui étoit le vingt-neuviéme de Septembre, Leonas fit ensorte de rassembler les deux partis ; & d'ailleurs Macedonius de C. P. & Basile d'Ancyre se trouverent au concile. Mais les Acaciens refusoient encore de venir, soûtenant que l'on devoit auparavant exclure ceux qui avoient déja été déposez, & ceux qui étoient encore alors accusez. Après une grande contestation, il passa à cet avis : les accusez se retirerent, & les Acaciens entrerent. S. Hilaire fut du nombre de ceux qui sortirent, s'il ne s'étoit déja retiré auparavant. Alors Leonas dit, que les Acaciens lui avoient donné un écrit, sans dire ce qu'il contenoit. Tous écouterent paisiblement, croyant que ce fût tout autre chose qu'une exposition de foi ; &

An. 359. l'écrit fut lû en ces termes: Hier cinquiéme des calendes d'Octobre nous avons aporté tous nos soins, pour conserver la paix de l'église avec toute la moderation possible; & pour établir la foi solidement suivant l'ordre de l'empereur chéri de Dieu conformément aux paroles des prophetes, sans y rien mêler qui ne soit tiré de l'écriture. Mais dans le concile quelques-uns nous ont insulté, nous ont fermé la bouche, & nous ont fait sortir malgré nous, aïant avec eux ceux qui ont été déposez en diverses provinces ou ordonnez contre les canons, ensorte que le concile étoit rempli de tumulte, comme le très-illustre comte Leonas & le très-illustre gouverneur Lauricius ont vû de leurs yeux. C'est pourquoi nous déclarons que nous ne refusons point la formule de foi autentique dressée à la dédicace d'Antioche. Et parce que les mots de consubstantiel & de semblable en substance ont excité jusques ici beaucoup de troubles; & que quelques-uns sont accusez d'avoir dit encore depuis peu que le fils est dissemblable au pere: Nous déclarons que nous rejettons le consubstantiel, comme étranger à l'écriture, & que nous condamnons le dissemblable, tenant pour étrangers de l'église tous ceux qui sont dans ces sentimens. Mais nous confessons clairement la ressemblance du fils avec le pere; suivant l'apôtre qui dit, qu'il est l'image de Dieu invisible. Ensuite ils mettent une formule de foi semblable à celle de Sirmium du vingt-deuxiéme de Mai, comme ils marquent eux-mêmes à la fin Après cette lecture, Sophronius de Pompeiopolis s'écria: Si c'est exposer la foi, de proposer tous les jours nos sentimens particuliers, nous perdrons la regle de la verité. Il y eut plusieurs autres discours sur ce sujet & sur les accusez, & la session se separa.

ap. Socr. ibid ap Epiph. hær. 73. n. 25.

ap Ath de syn. p 904.

Col. 1, 15

Soc. II. c. 40

Les Acaciens ne condamnoient la dissemblance que de parole, & pour appaiser l'indignation que leurs blasfemes excitoient. Un d'eux étant venu pour sonder S. Hilaire, le saint, comme s'il eût ignoré ce qui s'étoit passé, lui demanda ce qu'ils vouloient dire, de rejetter l'unité & la ressemblance de substance, & de condamner la dissemblance. L'Arien répondit : que J. C. n'est pas semblable à Dieu, mais à son pere. Cela parut encore plus obscur à S. Hilaire, & il lui en demanda l'explication. L'Arien répondit: Je dis qu'il est dissemblable à Dieu, & qu'on peut entendre qu'il est semblable à son pere : parce que le pere a voulu faire une créature, qui voulût des choses semblables à lui. Il est donc semblable au pere : parce qu'il est fils de la volonté plûtôt que de la divinité : mais il est dissemblable à Dieu, parce qu'il n'est ni Dieu ni né de Dieu; c'est-à-dire de sa substance. S. Hilaire demeura interdit, & ne put croire que ce fût là leur sentiment, jusques à ce qu'ils le déclarassent publiquement. AN. 359. *In Constant. 1. p. 293.*

Le quatriéme jour ils s'assemblerent tous & disputerent encore opiniâtrément. Acace dit : Puisqu'on a une fois changé le symbole de Nicée & plusieurs fois ensuite : rien n'empêche que l'on ne dresse encore à présent une autre confession de foi. Eleusius de Cyzique répondit : Le concile n'est pas maintenant assemblé, pour apprendre ce qu'il ne sait pas, ni pour recevoir une foi qu'il n'ait pas : il marche dans la foi de ses peres, & ne s'en écarte ni à la vie ni à la mort. La maxime étoit bonne : mais par la foi de ses peres, il entendoit celle de la dédicace d'Antioche. Sur quoi l'historien Socrate remarque, qu'il faloit bien plûtôt s'en tenir à la foi de Nicée, proposée par les peres de ceux qui s'assemblerent à Antioche, & qui dressant une *Soc. II. c. 40*

nouvelle formule, avoient semblé renoncer à la foi de leurs peres.

An. 359.

On vint ensuite à une autre question. Car comme les Acaciens dans la formule qu'on avoit luë disoient que le fils étoit semblable au pere, on demanda en quoi il lui étoit semblable. Les Acaciens disoient qu'il ne l'étoit que quant a la volonté: & non quant à la substance: tous les autres disoient qu'il l'étoit aussi quant à la substance. La journée se passa dans cette dispute, On reprochoit à Acace que dans les écrits qu'il avoit publiez, il disoit que le fils étoit semblable au pere en toutes choses. Comment dont, lui disoit-on, niez-vous à présent la ressemblance en substance; Il répondit, que jamais aucun auteur ancien ni moderne n'avoit été jugé sur ses écrits. Comme la dispute s'échaufoit, les Acaciens voulurent se prévaloir de la confession de foi dressée à Sirmium par Marc d'Arethuse, & souscrite par Basile d'Ancyre, ou l'on convenoit d'abolir le mot de substance. Sur quoi Eleusius de Cyzique dit: Si Basile ou Marc ont fait quelque chose en leur particulier, ou s'ils ont quelque differend avec les Acaciens, cela ne regarde point le concile; & il n'est point necessaire d'examiner, si leur exposition de foi est bonne ou mauvaise. Il faut suivre celle qui a été autorisée à Antioche, par les évêques plus anciens qu'eux: quiconque introduit autre chose, est hors de l'église. Tous ceux qui étoient de son parti, c'est à dire, les demi-Ariens lui applaudirent.

Soz. IV. c. 22.

XVII. Fin du concile de Seleucie. Socr. II. c. 40.

Comme la dispute ne finissoit point, Leonas se leva & separa l'assemblée, & telle fut la fin du concile de Seleucie. Car le lendemain les Acaciens ne voulurent plus y venir; & Leonas lui-même étant invité de s'y trouver, le refusa, disant que l'empereur l'avoit envoyé pour assister

à un concile où l'on fût d'accord : mais que puisqu'ils étoient divisez, il ne pouvoit s'y trouver. Allez donc, ajoûta-t'il, discourir vainement dans l'église. Ceux qui l'allerent inviter de la part du concile, trouverent les Acaciens chez lui; ensorte que l'on vit manifestement qu'il les favorisoit, & qu'il avoit rompu le concile pour leur faire plaisir. Aussi deslors crurent-ils avoir tout gagné. Les autres évêques les rappellerent plusieurs fois, mais ils ne voulurent plus revenir ; tantôt ils proposoient de venir chez Leonas par députez, tantôt ils assûroient que l'empereur les avoit chargez de juger les autres. Ils ne vouloient ni convenir d'une même foi, ne se défendre des accusations formées contre eux, ni venir examiner l'affaire de saint Cyrille de Jerusalem qu'eux-mêmes avoient déposé;& il n'y avoit personne pour les y contraindre. AN. 359.

Enfin après plusieurs citations & plusieurs délais, le reste du concile prononça une sentence de déposition contre Acace de Cesarée, George d'Alexandrie, Uranius de Tyr, Theodule de Cheretapes en Phrygie, Theodose de Philadelphie en Lydie, Evagre de Mitylene, Leonce de Tripoli en Lydie, Eudoxe d'Antioche, Patrophile de Scythopolis. Tous ces évêques furent déposez. Ceux-ci furent privez de la communion, c'est à-dire, réduits à la communion de leurs églises : Asterius, Eusebe, Abgar, Basilique, Phebus, Fidelis, Euthychius, Magnus & Eustathe. Il fut ordonné qu'ils demeureroient en cet état, jusques à ce qu'ils se fussent purgez des crimes dont on les chargeoit. On rétablit S. Cyrille à Jerusalem ; & on ordonna pour Antioche à la place d'Eudoxe, Anien prêtre de la même église, qui fut aussi tôt consacré par les soins de Neonas évêque de Seleucie. Après

Basil. cont. Eun.
Athan. de synod. p. 881.

AN. 359. toutes ces procedures, ils écrivirent aux églises dont ils avoient déposé les évêques, pour leur en donner avis. L'ordination d'Anien pour Antioche fut sans effet : car les Acaciens se saisirent de lui, & le remirent à Leonas & à Lauricius, qui le firent garder par des soldats, & le condamnerent ensuite à l'exil. Les évêques qui l'avoient élû, s'en plaignirent, par une protestation contre les Acaciens adressée à Leonas & à Lauricius : mais enfin comme ils n'obtenoient rien, ils se separerent. Leur jugement ne fut pas mieux executé dans le reste : les évêques déposez n'obéïrent point : quelques-uns retournerent à leurs dioceses, comme Patrophile de Scythopolis & George d'Alexandrie : d'autres allerent à C. P. se plaindre à l'empereur, & Acace y emmena Eudoxe, l'encourageant contre sa timidité naturelle.

Soc. IV. c. 24.

XVIII. Traité des synodes par S Athanase.

V. Herman vie de S. Ath. VIII. 27 éclairc. Ath. de syn. init p. 869.

S. Athanase ayant appris de sa retraite ce qui s'étoit passé à Seleucie jusques à la fin du concile, & à Rimini jusques à la premiere députation vers l'empereur ; en donna aussi tôt avis à ses amis : c'étoient apparemment des solitaires : puisqu'il suppose qu'ils ont seulement pû entendre parler de ces conciles, & qu'ils ne sont pas instruits, même de ce qui s'est fait publiquement pour les assembler. Il montre que ces deux conciles ont été convoquez à la poursuite des Ariens, sous prétexte d'établir la foi de J.C. mais en effet, pour détruire la définition de Nicée ; après laquelle il n'y avoit plus rien à chercher. Il releve l'absurdité de leur formule datée du mois, du jour & du consulat : Pour montrer, dit-il, à tous les gens sages, que leur foi n'a pas commencé plûtôt, que maintenant sous Constantius. Et ensuite : Si la foi a commencé selon eux, sous le present consulat, que feront les anciens & les bienheureux martyrs ?

p. 871. A.

p. 872. B.

tyrs ? on voit par-là que ce traité est écrit cette même année 359. Il rapporte ensuite ce qui s'est passé à Rimini, finissant par la Sentence de déposition contre Ursace, Valens & les autres Ariens; puis il vient au concile de Seleucie, qu'il rapporte sommairement. AN. 359. P. 875.

Après cela pour montrer les variations continuelles des Ariens, il rapporte ce qu'ils ont dit en divers tems, commençant par les blasfêmes d'Arius extraits de sa Thalie. Il ajoûte les écrits de ses disciples; entre autres du sophiste Asterius. De là il passe aux conciles qu'ils avoient tenus, pour dresser de nouvelles confessions de foi, & supprimer celle de Nicée; & il commence à celui de Jerusalem, tenu sous le grand Constantin en 335. parce qu'ils ne traiterent point de la foi de celui de Tyr, dont celui-ci fut comme un suite. Il vient au concile d'Antioche de la dedicace, en 341. dont il rapporte les trois formules; puis celles qu'ils envoyerent en Gaule par Narcisse & les autres, puis la longue exposition qu'ils envoyerent en Italie l'an 345. par Eudoxe & les autres: puis celle de Sirmium dressée contre Photin en 351. puis la seconde de Sirmium dressée par Potamius en 357. Il marque ensuite la troisiéme de Sirmium, qu'il avoit déja raportée, & qui est dattée du vingt-deuxiéme de Mai de cette année 359. Enfin il ajoûte celle du concile de Seleucie, dressée par les Acaciens le vingt-huitiéme de Septembre de la même année. P. 883. D. P. 887. D. P. 890. Sup. liv. xi. P. 892. P. 895. P. 896. P. 900. P. 901. D. P. 904. E. P. 904. C.

En cet endroit il y a un supplement ajoûté par quelque autre, ou par S. Athanase lui-même, pour rapporter de suite la formule de foi dressée à Nicée en Thrace, & approuvée à C.P. en 360. & marquer celle d'Antioche de l'année suivante, & la mort de l'empereur Constantius. Tout cela ne peut être écrit qu'après l'an 361. P. 905. C.

mais c'est une addition manifeste. Dans le reste de cet écrit S. Athanase entreprend de la défendre du terme de consubstantiel, si odieux aux Ariens; & qu'ils ne cherchoient qu'à supprimer par tant de formules. Il attaque premierement les purs Ariens, puis ceux qui approuvoient le symbole de Nicée, à la reserve du seul mot de consubstantiel, comme Basile d'Ancyre; & il traite ceux-là de freres, qui ont les mêmes sentimens, & ne disputent que du mot. Il refute ce que l'on disoit, que le mot de consubstantiel avoit été condamné au concile d'Antioche, tenu contre Paul de Samosate en 269. & montre que ce concile le rejetta en un sens tout different, qui étoit celui de Paul; & à cette occasion il explique le sentiment de saint Denis d'Alexandrie, calomnié sur ce point. Enfin il fait voir les raisons solides, qui ont obligé les peres de Nicée à employer ce terme de consubstantiel. S. Athanase marque plusieurs fois en ce traité, qu'il n'a pas en main les pieces necessaires pour prouver ce qu'il avance, & dont il souhaiteroit d'envoïer des copies; ce qui montre qu'il étoit en fuite, & hors de chez lui.

AN. 359.

P. 908. &c.

P. 915.

P. 917. D.

Sup. liv. VIII n. 4.

P. 922. D.

Ces deux points touchant le consubstantiel, c'est-à-dire, les motifs qui avoient obligez les peres de Nicée à s'en servir, & le veritable sentiment de S. Denis d'Alexandrie, qui sembloit l'avoir rejetté, ces deux points étoient d'une telle importance, que S. Athanase en fit deux traitez separez, y étant encore déterminé par des occasions particulieres. Le traité des decrets de Nicée est adressé à un sçavant homme, qui étoit entré en dispute avec des Ariens & des Eusebiens en presence de plusieurs catholiques, & en avoit écrit le resultat à S. Athanase; sçavoir que les Ariens se voyant pressez, s'étoient

De decr. Nic. init.

réduits à demander pourquoi les peres de Nicée avoient employé les mots de substance & de consubstantiel inconnus à l'écriture. S. Athanase pour satisfaire à cet ami, lui fait voir que les peres avoient été forcez par les mauvaises subtilitez des Ariens à employer ce mot, qui les tranchoit toutes, & ne laissoit point d'ambiguité. Il autorise les termes de substance & de consubstantiel par la tradition, rapportant les passages des auteurs plus anciens, qui les avoient employez, premierement de Théognoste, qu'il qualifie sçavant homme, & que nous ne connoissons point d'ailleurs; puis de saint Denys évêque d'Alexandrie, & de saint Denys évêque de Rome, du même temps: enfin d'Origene, à qui il donne toûjours le titre de laborieux. Il rapporte les passages de tous ces auteurs, & ajoûte à la fin du traité: Quand vous l'aurez reçû, lisez-le en votre particulier; si vous l'approuvez, lisez le aussi aux freres qui seront présens, afin qu'ils sçachent estimer le concile, & condamner les Ariens. Une autre conference, où les Ariens ne sçachant que dire, avoient avancé que saint Denys d'Alexandrie avoit eté dans leurs sentimens, obligea saint Athanase de prendre sa défense, pour montrer qu'il n'en avoit point eu d'autres, que ceux de l'église, entierement opposez aux Ariens. Il se plaint d'abord, qu'il a eté averti tard de cette conference, & témoigne être curieux de ces sortes de nouvelles.

AN. 359.

p. 267

p. 274

p. 548.

XIX. L'empereur condamne Aëtius.

Les demi-Ariens, avant que de quitter Seleucie, choisirent dix députez, pour envoyer à l'empereur l'instruire de ce qu'ils avoient fait, suivant l'ordre qu'il en avoit donné, en indiquant les deux conciles. Les principaux étoient Eustathe de Sebaste, Basile d'Ancyre, Sylvain de Tarse, & Eleusius de Cyzique. Saint Hilaire

AN. 359. partit avec eux, & fit aussi le voyage de Constantinople pour sçavoir ce que l'empereur ordonneroit de lui, & s'il le renvoyeroit en son éxil.

Sulp Sev 2 p. 431. Sozom. IV. c 23 Hilar in Const. I. p. 293.

Acace & ceux de son parti furent plus diligens que les demi Ariens; ils arriverent les premiers, & prévinrent l'empereur, ayant gagné les plus puissans de la cour, par la conformité de leurs sentimens par les flateries & les présens qu'ils leur faisoient aux dépens de leurs églises. L'autorité d'Acace étoit grande: il avoit naturellement de la force dans ses pensées & ses discours, & de l'industrie pour éxécuter ses desseins, il gouvernoit une église illustre, il faisoit gloire d'être disciple d'Eusebe son prédécesseur, dont les écrits & la réputation faisoient passer Acace pour plus sçavant que les autres. Il lui fut donc facile de donner à l'empereur mauvaise impression du concile de Seleucie, en lui disant, que l'on y avoit réjetté la profession de foi, qui avoit été dressée à Sirmium en sa présence. Les dix députez des Orientaux étant arrivez à Constantinople, aimerent mieux ne point entrer dans l'église, que de communiquer avec ceux qu'ils avoient déposez à Seleucie. Ils demanderent à l'empereur que l'on examinât les blasphêmes & les crimes d'Eudoxe: l'empereur dit, qu'il falloit auparavant juger la question de la foi. Basile d'Ancyre se fiant à son ancienne familiarité, voulut lui parler librement, & lui représenter que son procedé tendoit à ruiner la doctrine des apôtres; mais l'empereur en colere lui imposa silence, lui reprochant qu'il étoit l'auteur du trouble des églises.

Epist. orient Ap. Hilar. frag. p 429 A. Theod. II. c. 27.

Eustathe prit la parole, & dit: Seigneur, puisque vous voulez que l'on examine la foi, voyez les blasphêmes qu'Eudoxe a osé avancer contre le Fils de Dieu. En même tems il lui présenta une exposition de foi, où entre autres im-

pietez étoient ces paroles : Ce qui est énoncé differemment, est dissemblable en substance. Il n'y a qu'un Dieu le Pere, de qui est tout, & un Seigneur Jesus Christ, par qui est tout ; de qui & par qui sont des énonciations dissemblables, donc le Fils est dissemblable à Dieu le Pere. L'empereur Constantius ayant fait lire cette exposition, & fort irrité de son impieté, demanda à Eudoxe si cet écrit étoit de lui ; il dit qu'il n'étoit pas de lui, mais d'Aëtius. L'empereur commanda que l'on fit venir Aëtius ; car il étoit à CP. & Eunomius aussi. Aëtius étant entré, l'empereur lui montra l'exposition, lui demandant si c'étoit son ouvrage. Lui qui ne sçavoit rien de ce qui s'étoit passé, ni à quoi tendoit cette question, suivit la prévention naturelle des hommes en faveur de leurs ouvrages, & crût qu'en avoüant cet écrit, il ne s'attireroit que des loüanges : il dit donc qu'il en étoit lui-même l'auteur. L'empereur frappé d'une telle impieté, le fit chasser du palais, & donna ordre de l'envoyer en éxil dans la Phrygie. AN. 359.

Eustathe continua de soûtenir, qu'Eudoxe étoit dans les mêmes sentimens ; qu'Aëtius logeoit & mangeoit avec lui, & que c'étoit par son ordre qu'il avoit écrit ces blasphêmes. La preuve qu'il y a part, disoit-il, est claire ; c'est lui seul qui a dit que l'exposition est d'Aëtius. Il ne faut pas, dit l'empereur, juger sur des conjectures, il faut examiner les faits avec soin. Et bien, dit Eustathe, si Eudoxe veut nous persuader qu'il n'est pas dans les mêmes sentimens, qu'il anathématise l'écrit d'Aëtius. L'empereur accepta volontiers la proposition, & lui ordonna de le faire. Eudoxe s'en défendoit, & employoit divers artifices pour éluder : mais quand il vit que l'empereur irrité ménaçoit de l'envoyer avec Aëtius, comme complice de son

impieté: il désavoüa sa propre doctrine, qu'il soutenoit alors, & qu'il ne cessa point ensuite de soûtenir. L'empereur voulant faire condamner Aëtius juridiquement, en donna la commission à Honorat, qu'il venoit de faire préfet de Constantinople, & lui joignit les principaux du sénat. Il assista lui-même en personne au jugement, où Aëtius fut convaincu d'erreur dans la foi; & l'empereur & tous les assistans furent scandalisez de ses blasphêmes; ses partisans en furent fort surpris: car ils s'étoient attendus que personne ne pourroit résister à ses raisonnemens, le croyant invincible dans la dispute.

AN. 359.

Philostorg. IV. c. 12 V. c. 1.

XX. Les Anoméens se relevent.

Sozom. ibid. Sup. n. 11. Hilar. fragm. p. 428.

Cependant les derniers députez du concile de Rimini arriverent à Constantinople, c'est-à-dire, Ursace, Valens, & les autres chefs des Ariens d'Occident. Ils se joignirent d'abord, sans déliberer, à ceux qui avoient été condamnez à Seleucie; parce qu'en effet ils étoient dans les mêmes sentimens. Les députez du concile de Seleucie, c'est-à-dire, les Orientaux demi-Ariens, les avertirent de ce qui se passoit, & voulurent les retenir par une lettre qu'ils leur écrivirent, à la tête de laquelle on voit les noms des dix-huit évêques, c'est-à-dire, les dix députez, & quelques autres qui s'y étoient joints. Les premiers sont Sylvain de Tarse, Sophronius de Pompeïopolis, Néon de Seleucie. Par cette lettre, ils exhortent les députez de Rimini à se joindre à eux, pour empêcher l'hérésie des Anoméens, de prévaloir dans l'église. Nous l'avons, disent-ils, montrée à l'empereur; il en a été indigné, & a voulu que tout cela fut anathématisé; mais on prépare une ruse de condamner Aëtius, auteur de cette hérésie, plûtôt que son erreur: en ce que le jugement semble prononcé contre la personne, & non contre sa

doctrine. Ils les prient aussi de donner avis aux églises d'Occident de tout ce qui se passe : avec cette lettre ils leur envoyerent la copie des blasfêmes d'Aëtius. An. 359.

Les Ariens Occidentaux furent tellement irritez contre celui d'entr'eux qui avoit reçû cette lettre ; & entrerent en telle fureur de voir leur hipocrisie découverte, qu'ils penserent le déposer ; car il falloit condamner l'erreur d'Aëtius avec les Orientaux, ou ne la condamnant pas, montrer que c'étoient leurs sentimens. Ils prirent ce dernier parti & continuerent à embrasser la communion de ceux qui avoient été condamnez à Seleucie, c'est-à-dire, des Anoméens. Comme on leur demandoit dans une grande assemblée, pourquoi ils n'avoient pas dit aussi à Rimini, que le fils de Dieu fût créature : ils répondirent, qu'on n'y avoit pas dit qu'il n'étoit pas créature ; mais qu'il n'étoit pas semblable aux autres créatures : en disant, qu'il n'étoit pas créature comme les autres. Et S. Hilaire soûtenant, qu'il est avant tous les tems : ils expliquerent son éternité comme celle des anges & des ames humaines, non de ce qui précede la durée du monde, mais de l'avenir. Ils se sauvoient encore de la ressemblance, qu'ils lui accordoient, par cette clause selon les écritures, qui donnoient lieu à plusieurs défaites. C'est ainsi qu'ils éluderent, par des explications captieuses, les anathêmes qu'ils avoient prononcez à Rimini, abusant de la simplicité des catholiques. *Hilar. fragm. p. 429. 430.*

Les Anoméens Orientaux, c'est-à-dire, Acace & ses partisans, embrasserent avidement ce secours inopiné, qui leur vint si à propos ; lors que la condamnation d'Aëtius les réduisoit à jurer contre leurs sentimens, qu'ils n'abandonnoient point le nom de substance, & ne croyoient *Soz. IV. c. 23.*

point que le fils fût dissemblable en substance.
AN. 360. Quand ils virent que les Occidentaux avoient abandonné à Rimini le nom de substance, ils déclarerent qu'ils recevoient de tout leur cœur la même formule. Car, disoient-ils, si elle prévaut, avec le nom de substance on abolira le consubstantiel, que les évêques d'Occident estiment tant, par le respect du concile de Nicée. L'empereur donna dans cette proposition, & approuva la formule de Rimini : considerant le grand nombre des évêques. Il crût que pour le sens il importoit peu, que l'on dit semblable ou consubstantiel; mais qu'il importoit fort, de ne point user de paroles inconnuës à l'écriture, pourvû que l'on en employât d'autres de même valeur : or il croyoit tels, les termes de semblable selon les écritures employez dans la formule de Nicée en Thrace reçûë à Rimini. Il obligea donc les évêques qui se trouvoient à C P. de souscrire à cette formule, même les deputez de Seleucie. Il y employa tout le jour du dernier Decembre, & même une partie de la nuit, quoiqu'il se préparât à la ceremonie du lendemain, où il devoit commencer son dixiéme consulat avec l'année 360.

Sup. n. 13

XXI. Concile de C. P.

Les Acaciens ayant ainsi prévalu, tinrent au commencement de cette année un concile à C. P. pour renverser ce qui s'étoit fait à Seleucie. Ils y firent venir les évêques de Bithynie, & il y en eut au moins cinquante. Les plus connus sont Acace de Cesarée, Eudoxe d'Antioche, Uranius de Tyr, Demophile de Berée, George de Laodicée, Maris de Calcedoine, Ulfilas évêque des Goths, qui toutefois étoient encore catholiques. Comme on disputoit de la foi dans ce concile, saint Hilaire voyant le peril extrême où elle étoit réduite; parce que les Occidentaux avoient été trompez, & que

Philost. IV. c. 12. Sozom. IV. c. 24.

les Orientaux étoient opprimez par la brigue la plus forte : il présenta une requête à l'empereur, qui est le troisiéme des discours, que nous avons de lui à Constantius Il parle d'abord de l'injustice de son éxil, & se soumet à passer sa vie en pénitence au rang des laïcs ; s'il a fait quelque chose d'indigne, non pas de la sainteté d'un évêque, mais de la probité d'un simple fidele. Il offre de convaincre de fausseté l'auteur de son éxil ; c'est-à-dire, Saturnin d'Arles, qui étoit alors présent à CP. AN. 360. *Sev. Sulp. 2. p 432 Hier script. in Hilar.*

Mais laissant à la discretion de l'empereur, de l'écouter sur ce point, quand il lui plaira : il lui parle du péril de la foi ; & après lui avoir représenté l'absurdité de tant de nouvelles formules, il lui demande audience sur ce sujet, en présence du concile, qui en disputoit alors. Et je la demande, dit-il, non pas tant pour moi, que pour vous & pour les églises de Dieu. J'ai la foi dans le cœur, & n'ai pas besoin d'une profession exterieure, je garde ce que j'ai reçû ; mais souvenez-vous qu'il n'y a point d'hérétique qui ne prétende que sa doctrine est conforme à l'écriture. Il promet de ne rien dire d'étranger à l'évangile : rien qui puisse causer du scandale, & qui ne serve à la paix de l'Orient & de l'Occident. Les Ariens n'oserent accepter ce défi ; & ils persuaderent à l'empereur de renvoyer Hilaire en Gaule, comme un homme qui semoit la discorde, & qui troubloit l'Orient. On le renvoya donc, mais sans révoquer la sentence de son éxil. *Sozom. IV. c. 23. & VI. c. 7.*

Les Acaciens délivrez d'un tel adversaire, confirmerent la formule de foi qui avoit été reçûë à Rimini, & la firent souscrire aux demi-Ariens, en leur promettant de condamner le dogme des Anomiens : ce que toutefois ils ne firent pas. Ainsi tous les évêques présens la signerent. En- *Philostorg. IV. c. ult.*

suite le concile, pour contenter l'empereur, proceda à la condamnation d'Aëtius, le déposa du diaconat, & le chassa de l'église. Ils en écrivirent une lettre à George d'Alexandrie, par laquelle ils déclarent qu'ils ont déposé Aëtius, comme auteur du scandale & de la division des églises; & défendu de lire ses écrits comme inutiles; le ménaçant d'anathêmes avec ses sectateurs, s'il persiste dans les mêmes sentimens: que tous les évêques ont souscrit à sa condamtion, excepté Serras, Etienne, Heliodore & Theophile; quoique Serras rendît témoignage d'avoir oüi dire à Aëtius que Dieu lui avoit revelé tout ce qu'il avoit tenu caché, depuis les apôtres jusques alors. Ils déclarent donc, qu'ils ont séparé de leur communion ces quatre évêques pour six mois; à condition que si dans ce terme ils ne se soûmettent, ils seront déposez, & on leur donnera des successeurs. Serras étoit évêque de Paretoine en Egypte, Etienne de Ptolemaïde, & Heliodore de Sozouse, tous deux en Lybie: & c'est apparemment pour cette raison, que la lettre s'adresse à George d'Alexandrie dont ils dépendoient. Ce qui est remarquable dans cette lettre, c'est qu'ils se gardent bien de qualifier Aëtius d'hérétique, ni de comdamner son dogme de la dissemblance du fils.

An. 359.

Ap. Theod. II. c. 28.

Outre ces quatre évêques, il y en eut quelques autres qui réfuserent de condamner Aëtius; sçavoir, Théodule de Chérétapes en Phrygie, Leonce de Tripoli, Théodose de Philadelphie, & Phebus de Polycalandes, toutes trois en Lydie. Aëtius lui-même ainsi condamné, par ses amis foibles & politiques, fut envoyé en éxil à Mopsueste en Cilicie, & depuis à Amblade en Pisidie, au pied du mont Taurus, lieu mal sain & habité par des barbares. Ce fut là qu'il soûtint plus ouvertement son héréſi, & publia pour la

Philost VII. c. 6.

Id V. c. I.

Ibid. c. 2.

Epip. hær 76. n. II p. 924.

soûtenir un écrit de quarante-sept articles, que S. Epiphane a conservé & refuté. Il avoit fait jusques à trois cens de ces syllogismes, pour renverser la doctrine de Trinité par des raisonnemens humains. AN. 360.

XXII. Dépositions d'évêques. Socr. II. c. 42.

Après que les Acaciens eurent ainsi contenté l'empereur, ils se contenterent eux-memes, en déposant plusieurs évêques Orientaux du parti contraire. Mais comme ils n'étoient pas bien d'accord entr'eux touchant la foi, ils ne fonderent leurs condamnations sur aucune erreur dans la doctrine, mais seulement sur les mœurs & sur de prétenduës contraventions aux canons: prétextes qui ne manquoient jamais pour calomnier même les plus saints évêques. Macedonius fut déposé du siege de C. P. pour avoir reçû à la communion un diacre convaincu d'adultere: mais ce qui lui nuisit le plus, fut d'avoir irrité l'empereur, en transportant le corps du grand Constantin d'une église à l'autre, & donné par-là sujet à une sédition, où il s'étoit commis des meurtres. Soz. IV. c. 24. Sup. XIII. n. 43.

Basile d'Ancyre étoit regardé par les Anoméens comme chef du parti contraire: aussi ramasserent-ils contre lui un grand nombre d'accusations. Qu'il avoit maltraité un prêtre nommé Diogene, qui alloit d'Alexandrie à Ancyre, lui avoit ôté des papiers & l'avoit frappé. Qu'il avoit fait bannir & condamner à d'autres peines par les magistrats, sans forme de procès, des clercs d'Antioche & d'autres de devers l'Eufrate, de Cilicie, de Galatie & d'Asie: ensorte qu'étant chargez de fers, ils avoient encore doné leur bien aux soldats, qui les conduisoient pour n'en être pas maltraitez. On ajoûtoit, que l'empereur ayant ordoné, qu'Aëtius & quelques-uns de ses sectateurs fussent menez à Cecropius, pour répondre aux accusations dont il

AN. 360. les chargeoit : Basile avoit persuadé à celui qui avoit reçu l'ordre du prince, de faire ce qu'il lui plaisoit : qu'il avoit écrit au préfet Hermogene & au gouverneur de Syrie, pour lui marquer ceux qu'il falloit releguer & en quel lieu : & que l'empereur les ayant rappellez de leur exil, il l'avoit empêché, résistant aux magistrats & aux évêques. On ajoûtoit qu'il avoit excité le clergé de Sirmium contre l'évêque Germinius : & qu'écrivant qu'il communiquoit avec lui, & avec Valens & Ursace, il n'avoit pas laissé de les décrier auprès des évêques d'Afrique. Qu'en étant accusé il l'avoit nié avec un faux serment ; puis étant convaincu, il avoit tâché d'excuser ce parjure par des subtilitez. Qu'il avoit été cause de la division en Illyrie, en Italie & en Afrique ; & de ce qui étoit arrivé dans l'église Romaine. Qu'ayant fait mettre une esclave aux fers, il l'avoit contrainte de déposer faux contre sa maîtresse. Qu'il avoit baptisé & élevé au diaconat un homme, qui avoit mené une vie infame, & qui entretenoit une femme sans être marié : qu'il n'avoit pas separé de l'église un charlatan à cause de quelques homicides. Qu'il avoit fait des conjurations en présence de la sainte table, jurant avec de grandes maledictions, & faisant jurer ses clercs, qu'ils ne s'accuseroient point l'un l'autre, pour se mettre à couvert par cet artifice des accusations du clergé qu'il gouvernoit. Voilà ce que l'on reprochoit à Basile d'Ancyre.

Contre Eustathe de Sebaste, on disoit ; qu'étant prêtre, il avoit été condamné & exclus des prieres par son pere Eulalius évêque de Cesarée de Cappadoce : parce qu'il portoit un habit qui ne convenoit pas à un prêtre : qu'ensuite il avoit été excommunié par un concile à Neocesarée dans le Pont ; & déposé par Eusebe évê-

Socr. II. c. 43.
Soz. IV. c. 24

que de C. P. pour avoir malversé dans quelques affaires dont il l'avoit chargé. Qu'il avoit été convaincu de parjure, dans un concile d'Antioche : qu'il vouloit renverser les decrets du concile de Melitine où il avoit été déposé. Enfin qu'étant chargé de tant de crimes, il prétendoit juger les autres & les traitoit d'heretiques. Eleusius évêque de Cyzique fut accusé d'avoir ordoné diacre inconsiderement un nommé Heraclius Tyrien & sacrificateur d'Hercule : qui étant accusé de magie & poursuivi, s'étoit enfui à Cyzique & avoit feint d'être chrétien. On ajoûtoit, qu'Eleusius, ayant ensuite appris quel il étoit, ne l'avoit pas chassé de l'église. On lui reprochoit aussi d'avoir ordonné sans examen des hommes condamnez par Maris évêque de Calcedoine, qui étoit présent au concile. Heortase fut déposé pour avoir été fait évêque de Sardis, sans le consentement des évêques de Lydie; & Draconce de Pergame, pour avoir eu auparavant une autre évêché en Galatie : l'une & l'autre ordination fut jugée illicite. Sophronius de Pompeiopolis fut accusé d'avoir revendu par avarice des offrandes faites à l'église : & de ce qu'après une premiere & une seconde citation, s'étant enfin presenté, il n'avoit point voulu se défendre devant le concile, mais avoit demandé des juges seculiers. On accusa Neon de Seleucie en Isaurie, d'avoir affecté qu'Anien fut ordonné évêque d'Antioche dans son église, & d'avoir fait évêques des décurions ignorans des saintes écritures & des canons ; qui ensuite avoient déclaré par écrit, qu'ils aimoient mieux demeurer sujets aux charges publiques, pour conserver leurs biens, que de les quitter pour être évêques. S. Cyrille de Jerusalem fut déposé de nouveau ; comme ayant communiqué avec Eustathe & Elpidius qui avoient contrevenu au concile de

AN. 360.

Sup. 15. Basil. ep. 74. p. 875. C.

——— Melitine, où il avoit assisté avec eux; & d'avoir

AN. 360: communiqué avec Basile d'Ancyre & George de Laodicée, depuis sa premiere déposition: dont le prétexte avoit été, comme j'ai dit, les oblations qu'il avoit venduës pendant la famine. On déposa encore sous divers autres prétextes, Silvain de Tarse & Elpidius de Satales: principalement comme auteurs des derniers troubles de l'église.

Sup XIII. *n.* 48.

Bas cont. Eunom. p. 64. *D.* *Greg Naz. orat.* 21. *p.* 387. *A.*

Il ne faut pas croire que toutes ces accusations fussent bien prouvées : l'examen fut irregulier, les accusateurs étoient les juges, les témoins subornez, les suffrages forcez Il y eut dix évêques, qui refuserent de souscrire aux dépositions : les Acaciens les interdirent de leurs fonctions & de la communion des autres, jusques à ce qu'ils eussent souscrit, & déclarerent que s'ils ne le faisoient dans six mois, ils seroient déposez. L'avantage de ce concile sur celui de Seleucie, c'est que ses jugemens furent exécutez par l'autorité de l'empereur. Les évêques déposez furent en effet chassez de leurs sieges & bannis : Basile d'Ancyre fut envoyé en Illyrie, Eustathe en Dardanie : Macedonius fut seulement chassé de C. P. & se retira en une terre voisine, où il mourut. Les évêques releguez revoquerent en chemin les souscriptions de la formule de Rimini ; & se déclarerent : les uns pour le semblable en substance, les autres même pour le consubstantiel. Ils écrivirent à toutes les églises des lettres contre Eudoxe & contre ceux de son parti : les conjurant de fuir leur comunion, comme d'heretiques défenseurs d'une doctrine abominable, qui ne s'étoient emparez de leurs églises, que par le desir de la vaine gloire, & par la puissance temporelle: que pour eux, ils ne pouvoient acquiescer à leur déposition.

Soz. IV *c.* 25.

Basil ep 73 *p.* 870. *D* *Soz.* V 26. *Phil.* V. *c.* 1.

Basil. ep. 72 *p* 866. *D.* *Ep* 73 *p.* 870. *C*

XXIII. Evêques intrus.

Les Acaciens ne laisserent pas de remplir leurs sieges, Eudoxe lui-même se mit à C. P. & en

prit possession le vingt-septiéme d'Audinée ou de Janvier de cette année 360. en présence de soixante & douze évêques. Ainsi le même concile, qui venoit de déposer Draconce pour avoir été transferé, approuvoit la seconde translation d'Eudoxe, qui avoit passé de Germanicie à Antioche, & d'Antioche à CP. Il officia pour la premiere fois à la dédicace de l'église de sainte Sophie, le seiziéme des calendes de Mars, ou le quatorziéme de Péritius, c'est-à dire, de Février, environ trente-quatre ans après que le grand Constantin en eut posé les fondemens. En cette cérémonie Eudoxe comença son sermon par des mots grecs équivoques, qui sembloient signifier que le pere est impie & le fils pieux; mais qu'il expliqua en disant, que le pere n'honore personne, & que le fils honore son pere. En sorte que l'indignation qu'il avoit excitée d'abord, se tourna en éclat de rire; & c'est ainsi que ces hérétiques accoûtumoient le peuple à leurs blasphêmes. A cette dédicace l'empereur Constantius fit de grands présens à l'église. Il offrit plusieurs grands vases d'or & d'argent; plusieurs tapis pour l'autel tissus d'or, & ornez de pierreries; des rideaux d'or & de diverses couleurs pour les portes de l'église & pour celles des vestibules de dehors. Il fit aussi des largesses magnifiques à tout le clergé, aux vierges & aux veuves qui étoient sur le canon, c'est-à-dire, sur le catalogue de l'église, & aux hôpitaux. Pour la nourriture de ces personnes, des pauvres, des orfelins & des prisonniers, il regla une plus grande mesure de bled que celle qu'avoit ordonné le grand Constantin son pere.

An. 360.

Socr. II. c. 43.
Chron pasch p. 294.
Sozom. IV. c. 26.

Chr. pasch p. 294.

A la place de Basile, Athanase fut fait évêque d'Ancyre: Acace, autre que celui de Césarée, fut mis à Tarse au lieu de Sylvain: Onésime à Nicomedie, au lieu de Cécropius, mort deux

Philostorg. V. c. 118.

ans auparavant dans le tremblement de terre.

AN. 360. A Cyzique au lieu d'Eleusius, on mit Eunomius,

Socr. IV. c. 7. qui fut depuis hérésiarque : comme il passoit pour fort éloquent, Eudoxe crut important de l'avoir si près de CP. esperant qu'il attireroit tous les peuples par ses discours. Eunomius n'accepta cette place qu'après qu'Eudoxe & Maris lui eurent promis, que dans trois mois Aëtius son maître seroit rétabli & rappellé de son exil.

Philost. V. c. 3. Eunomius fut mis en possession des églises par l'ordre de l'empereur : mais les sectateurs d'Eleusius bâtirent une église hors la ville, où ils tinrent leurs assemblées. A la place de saint Cyrille, on mit à Jerusalem Irenée ou Herennius. A Sardis, au lieu d'Héortase, on mit Théosebe, quoique convaincu de blasphêmes abominables.

Basil. 1 cont. Eun. p. 4. D.

Socr. II. c. 43. *Sozom. IV. c. 26.* Le concile de CP. envoya par tout l'empire la formule souscrite à Rimini, avec ordre de l'empereur d'envoyer en éxil tous ceux qui n'y voudroient pas souscrire. Acace & les autres esperoient par-là abolir la mémoire du concile de Nicée. Ils écrivirent aussi aux Orientaux qui étoient dans leurs sentimens, pour leur donner avis de tout ce qu'ils avoient fait, entre autres, à Patrophile de Scythopolis, qui de Seleucie étoit allé droit chez lui. Ainsi finit ce concile de Constantinople.

XXIV. *Persecution pour la formule de Rimini.* Les souscriptions, que l'on éxigea par tout, en éxécution de cet ordre, causerent un grand trouble dans l'église. Ce fut une espece de persécution, plus dangereuse que celles des payens, en ce qu'elle venoit du dedans. La souscription devint une disposition nécessaire pour entrer dans l'épiscopat, ou pour s'y conserver. Presque tous signerent, même sans être persuadez de l'erreur : très peu s'en exempterent, ou parce qu'ils eussent le courage de résister, ou parce que leur

Greg. Naz. or. 21. p. 387.

obſcurité les fit negliger. Mais nous n'en connoiſſons aucun en Orient, qui ſoit demeuré ferme & en poſſeſſion de ſon ſiege : quoiqu'il ſoit certain qu'il y en eut ; & dans toutes les provinces quelques-uns furent chaſſez pour ce ſujet. Tous les autres cederent au tems, les uns plûtôt, les autres plus tard : ſoit par crainte, ſoit par interet, ſoit par ignorance. Le prétexte de la paix & de la ſoûmiſſion à l'empereur, fit entrer preſque tous les prélats dans la communion des Ariens. Le vieil évêque de Nazianze Gregoire eut la foibleſſe de ſigner comme les autres, quoique ſa foi fût très-pure : il ſe laiſſa ſurprendre par ſimplicité, aux paroles artificieuſes des heretiques. Les moines, qui faiſoient la partie la plus pure de ſon égliſe, ne crurent pas pouvoir demeurer après cela dans ſa communion ; ils s'en ſeparerent & attirerent une grande partie du peuple. Gregoire le fils, qui étoit auprès de lui, pour le ſoulager dans ſa vieilleſſe, lui demeura toûjours uni, ſans approuver en aucune maniere l'erreur de ceux à qui le pere s'étoit laiſſé ſeduire : & enfin il reconcilia avec lui les moines & les autres, qui s'en étoient ſéparez, ſans aigreur, mais par un pur zele pour la foi. Dianée évêque de Ceſarée en Cappadoce tomba dans la même faute, & ſouſcrivit comme les autres à la formule de C. P. Saint Baſile en fut ſenſiblement affligé, auſſi bien que pluſieurs autres perſonnes pieuſes du pays. Mais la douleur de S. Baſile fut d'autant plus grande, qu'il avoit été élevé dès ſa tendre jeuneſſe dans un reſpect & une affection particuliere pour ſon évêque : dont il avoit reçû le baptéme & l'ordre de lecteur, & que Dianée étoit en lui-même très-eſtimable, pour ſa gravité, ſa douceur, ſa noble ſimplicité. Il eſt vrai qu'il n'eut pas aſſez de fermeté à ſe déclarer pour le bon parti :

AN. 360.

Hier. Chr. an. 361.

Greg. Naz. orat. 19 p. 227. Or. 12. p. 196. &c.

Baſil. ep. 86.

Id. de Sp. Sc. 29. p. 217. D.
Sup. liv. XII. n. 10.
Ibid. n. 40.

étoient tombez à Rimini, & avoient communiqué avec Ursace, Valens & les autres, qu'ils avoient eux-mêmes condamnez auparavant. Il l'exhorte à conserver la foi de Nicée, sans craindre la puissance temporelle; il lui offre sa communion, & le prie de lui mander ceux qui sont demeurez fermes, ou qu'il a fait revenir. Gregoire ne fût ni chassé ni éxilez comme les autres.

An. 360.

Marc. & Faust. p. 40

XXV. Commencemens de S. Martin.

Sulp. Sev. de vit. Mart. c. 1. 2 3 &c

Saint Hilaire étant arrivé en Gaule, retrouva son cher disciple saint Martin, qui s'étoit attaché à lui dès devant son éxil. Martin étoit né à Sabarie en Pannonie, c'est-à-dire, aux confins de l'Autriche & de la Hongrie, mais la ville ne subsiste plus. Il avoit été nourri à Pavie en Italie. Ses parens étoient payens, son pere tribun militaire. Martin suivit aussi d'abord la profession des armes, mais contre son inclination; & servit dans la cavalerie sous Constantius & sous Julien. Il étoit dès lors converti: car à l'âge de dix ans il s'enfuit à l'église malgré ses parens, & demanda qu'on le fît cathécuméne. A douze ans il voulut se retirer dans le desert; & l'auroit fait, si la foiblesse de son âge ne l'en eût empêché, mais il avoit toûjours le cœur à l'église & aux monasteres. Il vint un ordre des empereurs, pour enrôller les enfans des veterans; son pere le découvrit lui-même; il fut pris, enchaîné & engagé à prêter le serment de la milice. Il se contenta d'un seul valet, encore le traitoit-il d'égal; ils mangeoient ensemble, & le maître lui rendoit le plus souvent jusques aux moindres services. Pendant qu'il porta les armes, il se préserva de tous les vices, qui accompagnent d'ordinaire cette profession; & se fit aimer de tous ses camarades, par sa bonté & sa charité: il étoit patient & humble au-delà des forces humaines; & toutefois il n'étoit pas encore bap-

tisé. Il soulageoit tous ceux qui souffroient, ne se réservant de sa paye que de quoi vivre au jour la journée. Un jour, comme il ne lui restoit que ses armes & ses habits, au milieu d'un hyver si rude, que plusieurs mouroient de froid, il rencontra à la porte de la ville d'Amiens, un pauvre tout nud, qui prioit inutilement les passans d'avoir pitié de lui; il crut qu'il lui étoit réservé, il tira son épée, coupa son manteau en deux, & lui en donna la moitié. Quelques-uns des assistans se mocquerent de son habit défiguré, d'autres eurent regret de n'avoir pas exercé la charité. La nuit il vit en songe Jesus-Christ revêtu de cette moitié de manteau, qui lui commandoit de le regarder, & disoit aux anges qui l'environnoient : Martin, encore cathécumêne, m'a revêtu de cet habit. Cette vision le détermina à recevoir promptement le baptême; mais après l'avoir reçû, il demeura encore deux ans dans le service, à la priere de son tribun, avec qui il vivoit familierement, & qui lui promettoit de renoncer au monde, quand le temps de son emploi seroit fini. Enfin, il prit occasion d'une largesse que le César Julien faisoit aux soldats, pour lui demander son congé. Julien lui reprocha que c'étoit de de peur de se trouver à la bataille, qui devoit être le lendemain. Martin répondit : Je serai demain sans armes à la tête des troupes, & muni seulement du signe de la croix, je percerai sans crainte les bataillons des ennemis. On le mit en prison pour lui faire tenir sa parole: mais les barbares envoyerent le lendemain demander la paix.

Martin ayant quitté le service, alla trouver saint Hilaire, le plus illustre évêque des Gaules, & demeura quelque temps auprès de lui, Saint Hilaire voulut l'ordonner diacre, pour se l'atta-

cher davantage ; mais comme il s'en trouvoit indigne, saint Hilaire fut obligé de ne le faire qu'éxorciste, pour s'accommoder à son humilité. Ayant été averti en songe d'aller voir ses parens, qui étoient encore payens, il obtint son congé de saint Hilaire, qui lui fit promettre de revenir. Il convertit sa mere & plusieurs autres ; mais son pere demeura payen Martin résista fortement aux Ariens qui dominoient en Illyrie, jusques à être plusieurs fois maltraité, & enfin battu de verges & chassé de la ville. Il revint donc en Italie, & sçachant que l'église de Gaule étoit aussi troublée, & saint Hilaire éxilé, il se retira prés de Milan, y menant la vie monastique. Mais il y fut encore violemment persécuté par l'évêque Arien Auxence, un des chefs du parti, qui le chassa enfin du pays. Saint Martin crut devoir ceder au temps, & se retira en la petite isle Gallinaire, à la côte de Ligurie près d'Albengue, avec un prêtre de grande vertu. Il y vécut quelque tems de racines; & ayant un jour mangé par mégarde de l'hellebore, il en pensa mourir; mais il se guérir par la priere. Ayant appris le retour de saint Hilaire, il alla au devant de lui jusques à Rome, & comme il étoit déja passé, il suivit ses traces. L'ayant joint, il en fut reçû très agreablement, & se mit en retraite prés de Poitiers, à deux lieuës de la ville, en un lieu nommé alors Ligugiacum, aujourd'hui Ligugé ; & c'est le premier monastere que nous connoissons dans les Gaules. Un cathécumène s'y joignit à lui, pour recevoir ses instructions : peu de jours après la fiévre le prit, & saint Martin qui étoit dehors, étant revenu au bout de trois jours, le trouva mort, sans avoir reçû le baptême, tant il avoit été surpris. Il fait sortir tout le monde, & s'étant enfermé seul dans la cellule où étoit le corps, il se couche dessus ; & après y

Greg. Tur. mir. IV, c. 10.

avoir été quelque tems en oraison, il se releva, & le regardant fixement, il attendoit l'effet de sa priere avec une grande confiance. Au bout de deux heures tous les membres du mort commencerent à se remuer; & enfin il ouvrit les yeux. Etant revenu en vie, il fut aussi tôt baptisé, & vécut ensuite plusieurs années. Peu de temps après, comme S. Martin passoit dans la terre d'un homme considerable nommé Lupicin, il entendit de grands cris, & apprit qu'un des esclaves s'étoit pendu. Il s'enferma de même avec le corps; & ayant prié quelque tems, le releva & le mena par la main jusques au vestibule de la maison, où tout le monde attendoit. Ces miracles firent regarder saint Martin comme un homme apostolique.

Fortun vita S Hil. lib. 1 in fine.

Saint Hilaire ressuscita aussi un enfant qui étoit mort sans baptême. Il trouva à son retour sa fille Abra en parfaite santé, & lui demanda si elle vouloit aller trouver l'époux qu'il lui avoit destiné. Elle répondit qu'elle désiroit ardemment de lui être unie au plûtôt. Alors il ne cessa point de prier, jusques à ce que, sans maladie & sans douleur, elle mourut pour aller à J. C. & il l'ensevelit de ses propres mains. L'épouse de S. Hilaire voyant l'heureuse fin de sa fille, le pria de lui procurer le même bonheur: il l'envoya aussi à la gloire éternelle par la force de ses prieres, tant il étoit détaché des affections de la chair & du sang.

XXVI. Ecrit de S. Hilaire contre Constantius.

Hier. de script. *Eccl* III 7. *Joan* X. 12.

Ce fut vers le temps de son retour qu'il écrivit son traité contre l'empereur Constantius; mais on croit qu'il ne le publia qu'après la mort de ce prince, & on doute qu'il soit achevé. Il commence ainsi: Il est temps de parler, puisque le tems de se taire est passé. Attendons J. C. puisque l'antechrist domine: que les pasteurs crient, puisque les mercenaires ont pris la fuite; per-

dons la vie pour nos brebis, parce que les larrons sont entrez, & que le lion furieux tourne à l'entour; allons au martyre avec ces cris: puisque l'ange de satan s'est transformé en ange de lumiere. Et ensuite: Mourons avec J. C. pour regner avec lui. Se taire plus long-tems, seroit défiance & non pas moderation; il n'est pas moins dangereux de se taire toûjours, que de ne se taire jamais. Il marque ensuite ce qu'il avoit fait cinq ans auparavant, après l'exil de S. Paulin de Treves, d'Eusebe de Verceil, & des autres confesseurs, c'est-à-dire, en 355. ce qui prouve qu'il écrivoit ceci en 360. Il montre qu'il n'écrit point par passion, mais pour l'interêt de la religion, en ce qu'il a gardé si long-tems le silence depuis qu'il est persecuté. Il regrette de n'avoir pas vêcu du tems de Neron & de Decius, pour combattre un ennemi déclaré, plûtôt qu'un persécuteur déguisé, qui n'use que d'artifices & de flatteries, & qui sous prétexte d'honorer J. C. & de procurer l'union de l'église, détruit la paix & renonce à J. C.

Il soûtient qu'il a raison de traiter Constantius d'antechrist & de tyran: il lui reproche les violences exercées à Rimini, & les cabales des Orientaux à Seleucie. Il le traite de loup ravissant couvert de la peau de brebis, qui se découvre par les œuvres. Vous ornez, dit-il, le sanctuaire de l'or du public; vous offrez à Dieu ce que vous avez ôté à des temples d'idoles, ou confisqué sur les criminels: vous saluez les évêques par le baiser, par lequel J. C. a été trahi: vous baissez la tête pour recevoir leur benediction, & vous foulez aux pieds leur foi: vous les recevez à votre table, comme Judas qui en sortit pour trahir son maître; vous leur remettez la capitation, que J. C. paya pour éviter le scandale: vous donnez les tributs, pour inviter les

Chrétiens à renoncer à la foi; vous relâchez vos droits pour faire perdre ceux de Dieu. On voit par ces reproches quels honneurs les empereurs chrétiens rendoient aux évêques. Le reste de l'écrit contient la réfutation solide des prétextes pour lesquels Constantius rejettoit le consubstantiel & le semblable en substance; avec la défense du symbole de Nicée. Il finit en relevant la temerité de vouloir mesurer par notre raison l'être divin, tandis que nous nous connoissons si peu nous-mêmes. Mais cet écrit semble être imparfait. Il écrivit aussi un ouvrage contre Ursace & Valens, où il faisoit l'histoire du concile de Rimini & de celui de Seleucie. Il ne nous en reste que des fragmens; mais très-précieux, principalement par les actes & les lettres qui s'y sont conservées.

Hier. script. Ruf. pro Orig.

XXVII. Premier concile de Paris.

On y voit entre autres la lettre synodale d'un concile de Paris, par laquelle les évêques de Gaule répondent aux évêques d'Orient, qui avoient écrit à S Hilaire, pour lui découvrir l'artifice des heretiques à diviser l'Orient d'avec l'Occident, sous prétexte du mot de substance. C'étoit apparemment Basile d'Ancyre & les autres catholiques ou demi-Ariens, qui ayant été déposez au concile de Constantinople par la faction des Anoméens, écrivirent de tous côtez contr'eux. Les évêques du concile de Paris reconnoissent donc que ceux qui ont consenti à suprimer le mot d'*ousia* ou substance, soit à Rimini, soit à Nicée en Thrace, ne l'ont fait la plûpart que sous l'autorité du nom des Orientaux. Vous avez, disent-ils, introduit ce mot autrefois contre l'heresie des Ariens; nous l'avons reçû & toûjours inviolablement conservée. Nous avons embrassé le mot d'*homoousios* pour exprimer la vraie & legitime naissance du fils unique de Dieu; détestant l'union introduite par les blas-

Sup. n. XXII.

fê-

fémes de Sabellius. Nous n'entendons pas non plus, que le fils soit une portion du pere ; mais que de Dieu non engendré entier & parfait, est né un Dieu fils unique entier & parfait;& quand nous disons,qu'il est d'une même substance que le pere, ce n'est que pour exclure la creation, l'adoption, ou la simple dénomination. Nous n'avons pas de peine aussi à entendre dire, qu'il est semblable au pere, puisqu'il est l'image de Dieu invisible : mais nous ne convenons de ressemblance digne de lui,que celle d'un vray Dieu à un vray Dieu, qui exclut l'union & rétablit l'unité ; car l'union emporte singularité ; l'unité marque seulement la perfection de celui qui est engendré. Et ensuite : *Coloss 1.15.*

Ainsi, nos chers freres, connoissant par vos lettres,que l'on a abusé de nôtre simplicité,touchant la supression du mot de substance : & ayant apris de nôtre frere Hilaire,que ceux qui sont retournez de Rimini à Constantinople, n'ont pû se resoudre à condamner de si grands blasfêmes, quoique vous les en eussiez avertis, comme témoigne vôtre lettre incluse; nous revoquons aussi tout ce qui a été fait mal à propos & par ignorance. Nous tenons pour excommuniez Auxence, Ursace, Valens, Caius, Megase & Justin, suivant vos lettres & suivant la declaration de nôtre frere Hilaire,qui a protesté qu'il n'auroit jamais de paix avec ceux qui suivroient leurs erreurs.Nous condamnons aussi tous les blasfemes que vous avez mis ensuite de vos lettres ; mais sur tout, nous rejettons les évêques apostats, qui par l'ignorance ou l'impieté de quelques-uns ont été substituez à la place de nos freres si indignement exilez, protestant devant Dieu, que si quelqu'un dans les Gaules pretend s'oposer à ce que nous avons ordonné, il sera privé de la communion & du sacer-

doce. Et comme Saturnin a resisté avec une extrême impieté aux ordonnances salutaires, sachez qu'il a été excommunié par tous les évêques de Gaule, suivant les lettres que nos freres en ont déja écrites par deux fois, s'étant rendu indigne du nom d'évêque, tant par ses anciens crimes dissimulez si long-tems, que par la nouvelle impieté de ses lettres temeraires. Ainsi finit la lettre synodale du concile de Paris. Il est vray-semblable qu'il fut tenu peu de tems après le retour de S. Hilaire & du vivant de Constantius. Les évêques de Gaule étoient à couvert de sa persecution, par l'autorité de Julien qui fut reconnu Auguste à Paris dès l'an 360. & sa residence en cette ville peut avoir donné sujet d'y assembler le concile plutôt qu'ailleurs; car il faisoit encore profession du Christianisme.

Pagi, an. 362. n. 23. Inf. n. 34.

XXVIII. Ecrits de Lucifer de Caliari.

D'un autre côté Lucifer de Caliari publia pendant son exil divers écrits, pour la défense de la foi & contre la persecution de Constantius. Le premier ouvrage adressé à l'empereur pour la défense de S. Athanase est divisé en deux livres, & comence ainsi: Tu nous contrains, Constantius, de condamner nôtre confrere Athanase en son absence, mais la loi de Dieu nous le défend. Par ton autorité royale tu pousses les prêtres de Dieu à répandre le sang, & tu ne sais pas que c'est vouloir nous faire oublier les droits de la justice, que nous avons reçûs de Dieu. Diras-tu que Dieu permet de condamner sans l'oüir, un absent, & qui plus est, un innocent, quand tu vois qu'Adam & Eve nos premiers parens, n'ont été frappez du jugement de Dieu qu'après avoir été oüis? & Dieu appella Adam, & lui dit: Adam où és-tu? & le reste, car il met le passage tout au long; puis il ajoûte: Quelle est donc ton impudence de don-

Gen. III. 9.

ner aux serviteurs de Dieu une forme de juger, qui ne vient pas de sa loi ? sans craindre, que comme on disoit alors : Le serpent m'a trompé, nous disions à Dieu : L'empereur Constantius nous a séduits. Ne vois-tu pas que tu serois frapé de la même sentence de Dieu irrité, que le serpent à qui il dit : parce que tu as fait cela, tu seras maudit, & le reste. Il continuë d'alleguer de longs passages & d'en faire l'aplication à l'empereur, avec autant de liberté & de vehemence, que s'il parloit au moindre particulier ; & il ne garde point d'autre methode dans tous ses ouvrages, que de parcourir ainsi de suite tous les livres de l'écriture. Il use de repetions frequentes : le stile est dur & rustique, comme il le nomme lui-même ; ses écrits ne sont recommandables que par la generosité des sentimens & la force des expressions.

Ibid. 14.

De non parc p. 274. *Edit Paris.* 1568.

Le second ouvrage est intitulé : Des rois apostats, & tend, comme il le declare d'abord, à desabuser Constantius de l'avantage qu'il prétendoit tirer de la prosperité temporelle en disant : que si la foi qu'il professoit n'eût été catholique, & si la persecution qu'il faisoit aux défenseurs de la foi de Nicée n'eût été agreable à Dieu, il n'auroit pas joüi d'un empire si florissant. Lucifer refute cette erreur, par les exemples des mauvais princes, que Dieu a laissé regner, même sur son peuple, sans parler des infideles. Le titre du troisiéme ouvrage est : Qu'il ne faut point communiquer avec les heretiques : & le dessein est de répondre au reproche que Constantius faisoit aux évêques catholiques, d'être les ennemis de la paix, de l'union & de la charité fraternelle. Il prouve donc par les autoritez de l'écriture la necessité de se separer des méchans.

De non conven.

Le quatriéme écrit a pour titre : Qu'il ne faut

point épargner ceux qui pechent contre Dieu, & commence ainsi, s'adressant à l'empereur: Te voyant surmonté en toutes manieres par les serviteurs de Dieu, tu as dit, que nous te faisions injure au lieu de t'honorer, & que nous sommes des insolens. Ensuite il entreprend de justifier sa conduite, par les exemples de l'écri-
p. 253. ture. Il dit dans cet écrit: Si tu étois tombé entre les mains de Matathias ou de Phinées, te voyant vivre comme les infideles, ils t'auroient fait mourir par le glaive, & moy parce que je blesse de ma parole ton esprit trempé du sang des chrétiens, je te fais injure. Pourquoi, empereur, ne te venges-tu pas de moy? que ne poursuis-tu la reparation de ces injures contre un mendiant: ce n'est pas que tu ne le veüilles; mais tu n'en as pas encore reçû le pouvoir de celui, qui, parce que je suis à lui, me donne la liberté de reprendre tes actions criminelles, & de te dire que j'ay renoncé à toy, à toutes les richesses de ton royaume, & à ton pere le demon. Saches que nous sommes affligez de ce que tu nous épargnes, toy qui as accoûtumé de devorer par le glaive ceux qui te déplaisent. Voilà ce qui rendoit ces saints évêques si hardis, le mépris des richesses & de la vie même.
p. 292. Il ajoûte ensuite: Devons-nous respecter ton diadême, tes pendans d'oreille, tes bracelets & tes habits précieux, au mépris du Createur? Que tu es peu sensé de dire: Je suis traité in-
p. 300. jurieusement par Lucifer, par un miserable, moy qui suis empereur; & tu ne dis pas, par un évêque, qui t'a reconnu pour un loup ravissant. Et encore: Tu m'accuses d'injures; à qui t'en plaindras tu! à Dieu, que tu ne conois pas? à toy même; que feras tu toy, homme mortel, qui ne peut nuire aux serviteurs de Dieu? Si tu nous tourmentes, nous en serons

plus vigoureux; si tu nous fais mourir, nous arriverons à une meilleure vie.

Il s'objecte l'écriture qui commande d'obéïr aux rois & aux puissances: mais il répond, que l'empereur aussi, puisqu'il se dit chrétien, doit écouter avec respect les corrections des évêques. Car il leur est ordonné d'exhorter & de reprendre avec empire, & de ne se laisser mépriser à personne. Puis il ajoûte: Saches que nous conoissons l'obéïssance, que nous devons & à toy & à tous ceux qui sont en dignité; mais nous la devons seulement pour les bonnes œuvres, non pour condamner un innocent & pour abandonner la foi. J'ajoûte, dit-il, que l'apôtre parle des princes & des magistrats qui ne croyoient pas encore au fils unique de Dieu; & qui devoient être attirez à la foi par nôtre humilité, notre patience & nôtre obéïssance dans les choses raisonables. Mais parce qu'étant empereur tu feins d'être un d'entre nous, si tu veux sous ce pretexte nous contraindre d'abandonner Dieu & d'embrasser l'idolâtrie, devons-nous t'obeïr, de peur qu'il ne semble que nous manquions aux preceptes de l'apôtre? On voit ici les bornes de la puissance temporelle. Les chrétiens doivent obeïr même aux princes infideles, dans toutes les choses raisonables; & doivent desobeïr, même aux princes chrétiens, en tout ce qui est manifestement contraire à la loi de Dieu. Au contraire les princes chrétiens doivent être soûmis aux évêques en tout ce qui regarde la religion; & recevoir d'eux l'instruction & la correction, tandis qu'ils leur commandent en tout le reste. Le dernier traité de Lucifer a pour titre: *Qu'il faut mourir pour le fils de Dieu*; & le dessein est de montrer à Constantius, qu'avec toute sa puissance temporelle, il ne peut rien gagner

p. 197. Rom. x:11. Tit. 11. 15. p. 199.

sur les catholiques, qui sont preparez au martyre.

Lucifer ne se contenta pas de composer ces écrits : mais il en envoya du moins quelqu'un à l'empereur ; qui surpris de cette hardiesse, lui fit écrire par Florentius maître des offices en ces termes : On a presenté un livre à l'empereur en vôtre nom; il a commandé de le porter à vôtre sainteté, pour savoir si vous l'avez effectivement envoyé. vous devez donc écrire ce qui en est, & nous renvoyer le livre, afin qu'on le puisse presenter encore à son éternité. Lucifer répondit : Vous devez savoir que j'ay envoyé le porteur du livre, qui comme vous dites a été trouver l'empereur en mon nom ; & qu'après avoir consideré le livre même, je l'ay donné à porter à Bonose agent de l'empereur. Maintenant c'est à vôtre generosité de soutenir hardiment que je l'ay reconnu ; car quand vous aurez examiné les raisons qui m'ont fait écrire de la sorte, vous verrez que par le secours de Dieu nous attendons avec joie la mort que l'on nous prepare.

Ap. Lucif.

S. Athanase ayant oüi parler des écrits de Lucifer, lui écrivit de sa retraite, pour le congratuler de sa fermeté ; & lui envoya un diacre nommé Eutychez, lui demandant la copie de ses ouvrages. Les ayant reçus, il lui écrivit encore ; lui donnant de grandes louanges, & disant qu'il represente la fermeté des apôtres & des prophetes, qu'il est l'Elie de son tems, & que c'est le S. Esprit qui parle en lui. Il fit tant de cas des écrits de Lucifer qu'il les traduisit en Grec. Lucifer fut exilé en quatre lieux differens ; premierement à Germanicie en Syrie, puis à Eleutheropolis en Palestine, dont l'évêque Eutychius lui fit souffrir mille indignitez, & persecuta tous ceux qui communiquoient

Ap. Lucif.

Libell. Marcell. p. 72.

avec lui. Un jour entre autres il fit rompre à coups de haches la porte du lieu où Lucifer étoit enfermé avec les catholiques. On se jetta sur lui avec fureur, on renversa les saints mysteres, on battit tous les assistans, & on emporta les vases sacrez & les livres saints. Le troisiéme exil de Lucifer fut en Thebaïde : on ne sait pas le lieu du quatriéme. *Ibid p 89.*

XXIX. Eunomius déposé par son parti. *Sup. n. 19. Theod. hist. II. c. 29. Fabul. IV. c. 3.*

Eudoxe ayant établi Eunomius à Cyzique, craignit qu'il ne se décriât trop tôt, s'il se declaroit pur Arien, comme il étoit : & que l'empereur ne le pût soufrir. Il lui conseilla donc de dissimuler, & de ne donner aucune prise à ceux qui ne cherchoient qu'un pretexte pour l'accuser. Le temps viendra, disoit-il, de publier ce que nous cachons maintenant : nous l'enseignerons à ceux qui l'ignorent, & ceux qui resisteront, nous les persuaderons, nous les contraindrons, ou nous les ferons punir. Eunomius profita de cet avis, & prêcha ses impietez en termes couverts: mais ceux qui étoient nourris de la parole de Dieu en virent bien l'artifice. Quelque indignation qu'ils en eussent, ils crurent qu'il y auroit de l'imprudence à le contredire ouvertement. Ils firent donc semblant d'être heretiques, le vinrent trouver chez lui, & le prierent de leur expliquer nettement la verité de sa doctrine, sans les laisser davantage dans l'incertitude. Il s'enhardit à leur découvrir ses sentimens : sur quoi ils lui dirent, qu'il étoit contre la justice & la pieté de ne pas communiquer la verité à tous ceux qu'il gouvernoit. Ainsi il se laissa persuader de prêcher ouvertement l'heresie.

Ces nouveaux discours d'Eunomius exciterent un grand tumulte à Cyzique, & ceux-mêmes qui l'avoient fait declarer, allerent à C.P. avec plusieurs ecclesiastiques de Cyzique, & le *Socr. IV. 7*

Philost. VI. c. 1.

defererent à Eudoxe, l'accusant d'enseigner le fils non semblable au pere, & de persecuter ceux qui n'étoient pas dans ses sentimens. Un prêtre nommé Hesychius étoit le plus ardent à le poursuivre, & faisoit grand bruit à C.P. Eudoxe fâché qu'Eunomius eût si mal suivi ses conseils, promit d'avoir soin de cette affaire: mais il la tiroit en longueur, & disoit toûjours qu'il n'avoit pas le tems de s'y appliquer. Les accusateurs penetrant son dessein, allerent à l'empereur qui étoit à C.P. se plaignirent hautement d'Eunomius: & dirent que ses blasfêmes étoient pires que ceux d'Arius. L'empereur commanda à Eudoxe de faire venir Eunomius & de le déposer s'il étoit coupable. Eudoxe differoit toujours, malgré les sollicitations des accusateurs: ils retournerent à l'empereur, crierent, pleurerent & le toucherent si vivement, qu'il menaça Eudoxe de le chasser lui-même de son siege: & de l'envoyer avec Eunomius tenir compagnie à Aëtius, s'il n'en faisoit justice. Eudoxe ceda enfin: il cita publiquement Eunomius pour venir à CP. rendre compte de sa foi: mais il lui manda secretement de se retirer de Cyzique, & de ne s'en prendre qu'à lui-même du malheur qu'il s'étoit attiré par son imprudence. Ensuite il le condamna en son absence & le déposa de l'épiscopat, dans un concile qu'il avoit assemblé pour cet effet à CP. Eunomius n'y comparut point, se plaignant que ses juges étoient ses parties. Depuis ce tems il fut un parti separé des autres Ariens: car plusieurs indignitez de la lâcheté avec laquelle Eudoxe l'avoit abandonné, se joignirent à lui, & furent nommez Eunomiens Lui-même toutefois avoit auparavant abandoné son maître Aëtius; & ce ne fut qu'après avoir été condamné, qu'il se separa d'Eudoxe. Il se retira en

Cappadoce sa patrie, & ordonna des évêques & des prêtres tout déposé qu'il étoit. On ne mit point d'autre évêque à Cyzique; parce que le peuple demeura toujours attaché à Eleusius, qui en étoit évêque ayant Eunomius. *Philostorg. VI. c. 3.*

XXX. Heresie de Macedonius.

Macedonius devint aussi chef de parti, depuis qu'il fut déposé à CP. Car s'étant déclaré contre Eudoxe & les autres vrais Ariens, dont la cabale avoit prévalu; il soûtint toujours le fils semblable en substance, ou même consubstantiel, selon quelques auteurs: mais il continua de nier la divinité du S. Esprit, comme les purs Ariens: soûtenant que ce n'étoit qu'une creature semblable aux Anges, mais d'un rang plus élevé. Basile d'Ancyre, Eustathe de Sebaste, Sophronius de Pompeiopolis, Eleusius de Cyzique, & generalement tous ceux qui avoient été déposez au concile de CP. en 360. embrasserent cette opinion: quelques catholiques même y tomberent. C'est-à-dire que n'ayant aucune erreur sur le fils, ils ne tenoient le S. Esprit que simple creature. *Ruf. I. c. 25. Theod. II. c. 6. Socr. II. c. 45. Soz. IV. c. 27.*

Le plus grand appui de cette secte fut Marathonius évêque de Nicomedie, & disciple de Macedonius. Comme il étoit riche, liberal envers les pauvres, & d'une vie édifiante, son credit étoit grand sur le peuple & sur les moines: ensorte que quelques-uns donnerent à cete secte le nom de Marathonius. Elle se répandit dans plusieurs monasteres & parmi le peuple de CP. toutefois ils n'y eurent ni évêque, ni église, tant que les Ariens y dominerent, & jusques au regne d'Arcadius. Ils s'étendoient, principalement dans la Thrace, la Bithynie & l'Hellespont, & sur tout dans la ville de Cyzique; & ils étoient de mœurs irreprochables pour la plûpart: leur exterieur étoit grave, & leur vie aprochoit de la discipline monastique. On les *Sup. XIII. 43.*

appelloit en general *Pneumatomaques*, c'est-à-dire en grec ennemis du S. Esprit.

XXXI. Traité de S. Athanase à Serapion pour le saint Esprit T 1 p. 173.

S. Athanase fut averti de cette nouvelle heresie par Serapion qui lui écrivit leurs principales raisons, l'exhortant à y répondre. On croit que c'étoit l'évêque de Thmoüis. S. Athanase étoit alors dans le desert persecuté & cherché pour le faire perir. Cette nouvelle lui fut un surcroît d'affliction; & malgré l'etat incommode où il se trouvoit, il ne laissa pas d'écrire à Serapion un traité assez long, qu'il nommé toutefois une lettre courte par raport à l'importance de la matiere; & qu'il ne lui envoye, dit-il, que pour lui donner occasion de supléer ce qui y manque. Il donne à ces nouveaux heretiques le nom de *Tropiques*, parce qu'ils pretendoient expliquer l'écriture par des *tropes*, c'est à-dire des figures de discours. Il refute premierement les passages par lesquels ils pretendoient montrer que le S. Esprit étoit creature, & distingue soigneusement tous les sens du mot d'esprit dans les livres sacrez. Ensuite il vient aux objections tirées de la raison humaine. Si le S. Esprit, disoient-ils n'est pas creature ni un des anges, s'il procede du pere, il est donc aussi fils: & le verbe & lui sont deux freres. Comment donc apelle-t on le verbe fils unique? & pourquoi le nomme-t on le premier après le pere, & le S. Esprit ensuite, s'ils sont égaux? Que si le S. Esprit procede du fils, le pere est donc son ayeul. C'est ainsi qu'ils se joüoient de la divinité par leur curiosité sacrilege.

p. 184 D. p. 175 D

p. 189 D Epiph. hær. 74 n. 8.

S. Athanase repond premierement, que s'il étoit permis de faire de pareilles questions, & de suivre, en parlant de Dieu, les idées de la generation humaine; on demanderoit aussi qui est le pere du pere & le fils du fils & des petits-fils: puisque parmi les hommes celui qui est pere à

l'égard de l'un, est fils à l'égard de l'autre, & ainsi à l'infini ; & le fils n'est qu'une portion de son pere. Il n'en est pas de même en Dieu, où le fils est l'image entiere de tout le pere ; & toujours fils, comme le pere toujours pere ; sans que le pere puisse être fils, ni le fils être pere. Il n'est donc permis de parler en Dieu ni de frere ni d'ayeul, puisque l'écriture n'en parle point, & qu'elle ne donne jamais au S. Esprit le nom de Fils, mais seulement le nom d'esprit du pere & d'esprit du fils. La sainte Trinité n'a qu'une même divinité, elle n'est toute qu'un seul Dieu, & il n'est pas permis d'y joindre une creature, cela sufit aux fideles; la conoissance humaine ne va pas plus loin: les cherubins couvrent le reste de leurs aîles. *Isa.* VI. 2.

Il montre ensuite par les saintes écritures, que le S. Esprit est Dieu, ce qui lui est attribué ne convient qu'à Dieu, comme d'être sanctifiant vivifiant, immuable, immense. Il insiste sur la tradition de l'église qui a toujours cru & enseigné une trinité en Dieu, non seulement de nom, mais réelle, sur le fondement de ces paroles de J. C. Allez, baptisez au nom du pere, & du fils & du S. Esprit. Si le S. Esprit est creature, ce n'est plus trinité, mais dualité : ou bien la trinité sera un composé monstrueux ; & les chrétiens adoreront la creature avec la createur comme on reprochoit aux Ariens. Aussi fait-il voir que tout ce que les Tropiques disoient contre le S. Esprit, les Ariens le disoient contre le fils. Il finit en priant Serapion de corriger son écrit, & d'excuser la foiblesse des expressions, protestans qu'il n'y a mis que ce qu'il a reçu de la tradition apostolique, sans rien ajouter à ce qu'il a apris, mais l'écrivant conformément aux saintes écritures.

p 196.

p. 202.

Matth. XVIII. 19.

p. 207. *D.*

S. Athanase écrivit quelque tems après au même Serapion deux autres lettres beaucoup

plus courtes sur le même sujet. L'une, parce qu'il l'avoit prié de reduire en abregé le premier traité; l'autre pour répondre encore aux objections des heretiques tirées de la raison humaine. La premiere lettre montre que tout ce qui est dit du fils est dit aussi du S. Esprit; & par consequent qu'on doit le reconoître Dieu comme le fils: la seconde fait voir que le S. Esprit ne peut être nommé fils, & qu'il ne faut dire de Dieu, que ce qu'il nous en a revelé lui-même. Au reste ce sont dans le fonds les mêmes preuves du premier traité. On voit par ces lettres l'estime que S. Athanase faisoit de Serapion; puisqu'il les soumettoit à sa censure. Aussi étoit-ce un homme non seulement d'une très-sainte vie, mais d'une grande éloquence & d'un esprit fort éclairé, d'où lui vint le surnom de scolastique, c'est-à-dire de savant. S. Antoine le cherissoit particulierement: car avant son épiscopat, il avoit été moine & superieur de plusieurs moines. Il laissa quelques écrits, entre autres un traité contre les Manichéens, que nous avons encore, & plusieurs lettres. Un autre Serapion prêtre & abbé dans le canton d'Arsinoé, avoit sous sa conduite environ dix mille moines en divers monasteres, ils se loüoient pendant la moisson pour couper les bleds: chacun en gagnoit par-là douze artabes, c'est-à dire deux septiers, dont ils remettoient une grande partie à leur abbé pour les pauvres: & ces aumônes étoient si abondantes, que persone ne manquoit de nourriture dans leur voisinage. On en chargeoit même des batteaux pour envoyer à Alexandrie.

T. 1. p. 10 p. 16. · *Hier. script.* · *Canis. antiq. lect.* · *Pall. de Laus. c. 76.*

XXXII. Concile d'Antioche S. Melece.

La guerre des Perses ayant attiré l'empereur Constantius en orient, il passa l'hyver à Antioche, en 360. & l'année suivante il y assembla un concile très-nombreux, voulant faire condam-

ner également le consubstantiel & le dissemblable en substance. Les évêques demanderent avant toutes choses, que l'on donnât à l'église d'Antioche un pasteur, avec lequel on pût regler la foi. Car S. Eustathe étoit mort, Eudoxe avoit quitté Antioche pour C P. & Anien, élu au concile de Seleucie, avoit aussi-tôt été exilé. Plusieurs, même des évêques, faisoient tous leurs efforts pour occuper cette grande place : & comme le peuple & les évêques étoient divisez dans la creance, chacun favorisoit celui qu'il croyoit dans son sentiment. Enfin ils s'accorderent tous de choisir Melece auparavant évêque de Sebaste. Il étoit né d'une famille illustre à Melitine dans la petite Armenie, il avoit été nourri dans l'opulence & les delices : mais dès sa jeunesse il s'étoit appliqué au jeûne & à la mortification. Il étoit juste, sincere, simple ; craignant Dieu, irrépréhensible en ses mœurs, & surtout le plus doux de tous les hommes La tranquilité de son ame paroissoit dans ses yeux : un souris agreable ornoit ses levres : ses mains étoient toûjours prêtes à embrasser & à benir. Il fut élû évêque de Sebaste en Armenie à la place d'Eustathe, mais ne pouvant vaincre l'indocilité de son peuple, il se retira à Berée. Les Ariens le croyoient à eux ; & les principaux auteurs de sa promotion à Antioche furent Acace de Cesarée & George de Laodicée, esperant qu'il réuniroit à leur parti toute l'église d'Antioche, & même les Eustathiens : car Acace deslors se raprochoit des catholiques. Eux qui connoissoient mieux la foy de Melece, consentirent volontiers à son élection : le decret en fut dressé, tout le monde y souscrivit, & d'un commun accord on le mit en dépôt entre les mains d'Eusebe évêque de Samosate.

AN. 461.

Amm. Marc. xx. *c. ult.* xxi. *c.* 6. *Theod.* II. *c.* 31.

Soz. iv. *c.* 28. *Ruf.* I. *c.* 24.

Philostorg. v. *c.* 5. *Greg. Nyss. or. in Mel. p.* 1023. *C Chrysost. or. in Mel. to.* 4 *ed. Gr. p.* 838. *Greg. Naz. Carm. de vita S. p* 24 *C Theod* II. *c.* 31. *Sozom* IV *c.* 25. *Soc.* II. *c.* 44.

Epiph. hær. 73 *n.* 28. *Philost.* v *c.* 1. *Theod.* II. *c.* 31.

L'empereur ayant donné ordre de faire venir

Ce discours prononcé si hardiment, en presence de l'empereur, attira de grandes acclamations du peuple: mais les Ariens en furent extrémement indignez: parce qu'encore que Melece se fût abstenu par discretion des termes de consubstantiel & de substance; il s'étoit assez déclaré pour la verité catholique. Eudoxe fit tous ses efforts, pour l'obliger à se retracter; & le trouvant inflexible, ils s'adressa à l'empereur avec les autres Ariens, qui se repentoient de l'élection de Melece; & ils l'accuserent de Sabéllianisme, suivant leur stile ordinaire. Ils l'accuserent aussi d'avoir reçû à sa communion des prêtres déposez par Eudoxe: c'est-à dire apparemment des catholiques persecutez injustement. Constantius les crut avec sa legereté accoûtumée, & donna ordre de le releguer en Armenie à Melitine sa patrie, un mois après qu'il étoit entré à Antioche. S. Melece avoit si bien profité de ce peu de temps, qu'il avoit banni l'erreur de son église; & retranchant les incorrigibles, il laissa les autres inébranlables dans la foi. Le gouverneur l'ayant pris dans son chariot pour l'emmener en exil, fut poursuivi par le peuple à coups de pierres: mais S. Melece le couvrit de son manteau.

AN. 361.

Hier. Chr. an. 361. Philostorg. v. c. 5. Chrysost. in Mel. tom 5. p. 538. l Edit. Savil.

Cependant S. Eusebe de Samosate s'étoit retiré en son église, emportant l'acte de l'élection de S. Melece, dont il étoit dépositaire. Les Ariens craignant ce témoignage de leur mauvaise foi, persuaderent à l'empereur de le redemander: il y envoya en poste: mais Eusebe répondit: Je ne puis rendre un dépôt public, que tous ceux de qui je l'ai reçu ne soient assemblez. L'empereur irrité de cette réponse lui écrivit encore: le pressant de rendre cet acte; & ajoûta que s'il ne le rendoit, il avoit ordonné qu'on lui coupât la main droite. Mais ce n'étoit que

Theod. II. c. 32.

AN. 361. pour l'épouvanter; car il avoit défendu au porteur de la lettre d'en rien faire. Eusebe ayant lû la lettre presenta ses deux mains, & dit au porteur : Coupez-les moi toutes deux : car je ne rendrai point le decret, qui est une conviction si claire de la méchanceté des Ariens. L'empereur Constantius ne put s'empêcher de loüer un si grand courage, & l'admira toûjours depuis.

XXXIII. Euzoïus évéque d'Antioche. *Philost. v. c. 5. Sup. liv. x n. 28.* Pour remplir le siege d'Antioche ; l'empereur envoya querir à Alexandrie Euzoius, un des premiers disciples d'Arius, & déposé du diaconat dès le commencement, par S. Alexandre son évêque. L'empereur lui fit imposer les mains par les évêques : mais cette ordination divisa de nouveau l'église d'Antioche. Aucun catholique ne voulut communiquer avec Euzoius; & ceux qui depuis trente ans avoient souffert tous les mauvais traitemens des Ariens, sous Estienne, sous Leonce & sous Eudoxe crurent, s'en devoir enfin separer ; & commencerent à tenir leurs assemblées à part, dans l'église des apôtres nommée en grec *Palaia*, c'est-à-dire l'ancienne; parce qu'elle étoit en effet la premiere d'Antioche & dans le quartier nommé la vieille ville. Ils vouloient se rejoindre avec les Eustathiens, c'est-à-dire avec cette partie des catholiques, qui depuis l'injuste déposition de S. Eustathe n'avoient point communiqué avec les Ariens: mais les Eustathiens refuserent cette union, parce que S. Melece avoit été élû par les Ariens, & que plusieurs de ceux qui le suivoient avoient reçu d'eux le baptême. L'église d'Antioche étoit donc divisée en trois : car outre les Ariens, qui reconnoissoient Euzoïus pour leur évêque, il y avoit deux partis catholiques divisez par un schisme, sans aucune diversité de

Theod. II. c. 31. Soc. II. c. 44.

V Vales in Theod. hic.

créance : ſavoir les Euſtathiens & les Meleciens qui s'aſſembloient dans la Palée, & qui faiſoient le plus grand nombre. Ceux-ci garderent une telle affection pour leur S. Paſteur, quoiqu'il ne les eût gouvernez qu'un mois, que l'on en voyoit par tout des marques. Dès qu'ils l'eurent reçu dans la ville, ils donnerent ſon nom à leurs enfans : enſorte que l'on entendoit par tout le nom de Melece dans les places, dans les ruës, & dans la campagne. Ils portoient ſon image gravée dans leurs cachets ou en ſculpture ſur leur vaiſſelle, dans leurs chambres & en tous lieux. S Chryſoſtome, qui le raporte, l'avoit vû dans ſon enfance

AN. 361.

Chryſ. in Melet. p. 537.

Ce fut à peu près en ce temps que les Ariens firent leur derniere formule de foi: s'étant aſſemblez à Antioche en petit nombre, lorſque l'empereur y étoit, & qu'Euzoïus en étoit évêque, ſous le conſulat de Taurus & de Florentius, qui eſt cette année 361. C'étoit apparemment dans le même concile qu'ils avoient élû S. Melece. Ce qui eſt certain, c'eſt que ce petit nombre d'évêques remua de nouveau les queſtions deja terminées : diſant qu'il falloit ôter le mot de ſemblable de l'expoſition de foi reçûë à Rimini & à C P. & ſans diſſimuler davantage, ils dirent que le fils eſt en tout diſſemblable du pere, non ſeulement ſelon la ſubſtance, mais encore ſelon la volonté, & déclarerent qu'il eſt tiré du neant comme Arius avoit dit d'abord. Les ſectateurs d'Aëtius qui étoient à Antioche, embraſſerent cette opinion : auſſi ce concile reçût les Ariens les plus déclarez, & leur donna des égliſes, afin qu'ils publiaſſent librement leur impieté. Mais les catholiques d'Antioche prirent occaſion de cette nouvelle formule, pour ajoûter au nom d'Ariens ceux d'Anoméens & d'Exoucontiens; tirant ce dernier de trois mots

Socr. II, c. 45.

Athan de Syn. p 906. D.

AN. 361. *ex ouc onton*, qui signifient en grec : du neant, ou de ce qui n'est point. Quand ils demandoient aux Ariens, pourquoi donc dans leur exposition de foi ils disoient que le fils étoit Dieu de Dieu: les Ariens répondoient : C'est comme l'apôtre dit : que tout est de Dieu: dans ce tout est compris le fils de Dieu : C'est pour cela qu'ils ajoûtoient ces mots à leur confession de foi : Selon les écritures. George de Laodicée étoit l'auteur de ce sophisme, ignorant, dit l'historien Socrate, comment Origene avoit autrefois expliqué cette expression de l'apôtre. Toutefois ces évêques Ariens ne pouvant souffrir les reproches qu'on leur faisoit, revinrent à la formule de CP. & se retirerent chacun chez eux.

Athan. de syn. p. 886. D.

Il n'est pas aisé de compter toutes les professions de foi, que les Ariens avoient faites jusques alors. Socrate en compte neuf jusques à celle-ci, qui est la dixiéme. S. Athanase en met autant, mais on en peut compter jusques à seize. La premiere sera la lettre d'Arius à S. Alexandre : la seconde la déclaration d'Arius & d'Euzoïus à l'empereur Constantin, approuvée au concile de Jerusalem en 335. la troisiéme celle qui fut faite au concile de CP. contre Marcel d'Ancyre en 336. nous ne l'avons pas. La quatriéme, la cinquiéme & la sixiéme, sont celles du concile d'Antioche à la dédicace en 341. la septiéme, celle qui fut dressée quelques mois après, & aportée en Gaule à l'empereur Constant, par Narcisse & les autres en 342. la huitiéme, la longue exposition aportée en Italie l'an 345. par Eudoxe & les autres. La neuviéme celle du faux concile de Sardique en 347. La dixiéme celle du concile de Sirmium contre Photin en 351. la onziéme celle de Sirmium dressée par Potamius en 357. la douziéme est la lettre du

Socr. II. c. 41 de synod. Sup. liv. X. n. 36.
Liv. XI. n. 55.
Ibid. n. 57.
Liv. XII. n. 11.
Ibid. n. 26.
Ibid. n. 30.
Ibid. n. 39
Liv. XIII. n. 6.
Ibid n. 46.
Sup. liv. XIV. n. 2.

concile d'Ancyre, avec les dix-huit anathêmes: la treiziéme est la formule de Sirmium datée du vingt-deuxiéme de Mai 359. la quatorziéme, celle que les Acaciens proposerent au concile de Seleucie le vingt-huitiéme de Septembre de la méme année 359. la quinziéme celle de Nice en Thrace, souscrite à Rimini & à CP. & par la plûpart des évêques; la seiziéme, celle de ce concile d'Antioche en 361. AN. 361. n 7. n 13. n. 10. 17.

XXXIV. Julien proclamé empereur. Amm. Marc. lib. xx. c. 4.

Pendant que l'empereur Constantius s'occupoit à tenir des conciles & à dresser de nouvelles formules de foi, le Cesar Julien faisoit de grands progrès dans les Gaules. Il vainquit plusieurs fois les barbares, qui faisoient effort depuis long-temps pour s'établir sur les terres de l'empire, particulierement les Francs & les Allemans: il les repoussa au delà du Rein; & fit le dégât bien avant dans leur pays. On le rendit suspect à Constantius naturellement défiant: ensorte que pour l'affoiblir, il envoya lui demander une partie considerable de ses troupes, sous prétexte de la guerre contre les Perses. Ces soldats nez en Gaule & en Germanie, où ils avoient leurs femmes & leurs enfans, regarderent cet ordre comme une condamnation, pour les releguer aux extremitez du monde; & quoique Julien les exhortât à obéïr, ils se mutinerent, prirent les armes & le déclarerent Auguste, malgré sa resistance. Ce fut à Paris où Julien sejournoit volontiers à cause de la situation avantageuse; & il y avoit fait bâtir un palais, des bains & un aqueduc, dont nous voyons encore les restes magnifiques. La nuit qui preceda cette déclaration, Julien avoit dit à ceux qui l'aprochoient de plus près, qu'en dormant il avoit vû un personage tel que l'on representoit le Genie de l'empire: c'est-à-dire un jeune homme nud tenant une corne d'abondance: qui lui

Amm. Marc. lib. xx. c. 5. Julian. Misop. p. 63

An. 361. faisoit ce reproche : Il y a long-temps, Julien, que je demeure caché dans le vestibule de ta maison, desirant augmenter ta dignité : je me suis retiré plusieurs fois comme refusé ; si tu ne me reçois pas à present que tant de gens s'y accordent, je m'en irai triste & confus : mais souviens-toi bien, que je ne demeurerai pas long-temps avec toi. Un tel songe étoit de grand poids pour Julien. Il raconte ainsi lui-même la maniere dont il accepta l'empire : Jupiter, le Soleil, Mars, Minerve & tous les dieux savent que je n'en soupçonois rien, jusques à l'heure que j'en ai apris la nouvelle, vers le coucher du soleil. Aussi-tôt le palais fut environné, & j'entendis de grands cris : je n'osois m'y fier & doutois de ce qu'il falloit faire. J'étois monté à une chambre haute, separée de celle de ma femme, qui vivoit encore. De-là par une fenêtre j'adorai Jupiter ; & comme les cris augmentoient, & que tout le palais étoit en trouble : je le priai de me donner un présage. Il le fit, m'ordonnant de me laisser persuader & de ne point m'oposer à l'affection de l'armée. Et toutefois ayant eu de tels signes, je ne cedai pas aisément ; & je resistai autant qu'il me fut possible. Quelque temps auparavant il avoit fait venir de Grece un de ces ministres des faux dieux, que les Grecs nommoient *hierophantes*, avec lequel il avoit fait quelque ceremonie très-secrete : car il faisoit encore profession exterieure du Christianisme ; & il n'y avoit qu'Orisabe de Pergame son medecin, & un Africain nommé Evemere, qui sçussent son secret.

Epist ad Ath. p. 621.

Eunap. in Maximo. p. 90.

Amm xx. *n.* 8, 9. Ayant accepté l'empire, il écrivit à Constantius, pour le prier de le trouver bon : protestant de ne lui être pas moins soumis, & offrant de recevoir de sa main un prefet du prétoire. Mais pour les autres officiers, il vouloit en avoir la

disposition. Cette lettre fut portée par Pentadius & Eleuthere, deux officiers considerables, qui trouverent Constantius à Cesarée de Cappadoce. Quand il eut oüi la lecture de la letre il s'emporta extraordinairement; & regardant ceux qui l'avoient aportée, avec des yeux qui ne leur promettoient que la mort; il les fit sortir sans leur rien demander, ni rien écouter davantage. Il délibera s'il quitteroit la guerre des Perses pour marcher contre Julien: mais il se contenta de lui écrire, qu'il ne pouvoit aprouver ce qui s'étoit passé. Et si vous voulez, disoit-il, vous mettre en seureté vous & vos amis, vous devez vous contenter du titre de Cesar, & recevoir les officiers que je vous envoyerai. Cette lettre de Constantius fut portée par le questeur Leonas qui avoit assisté au concile de Seleucie. Il envoya encore à Julien un évêque de Gaule nommé Epictete, pour l'assurer qu'il lui sauveroit la vie: prétendant lui faire assez de grace.

AN. 361.

Sup. n. xii

Jul ad Athan. p. 525.

Leonas étant arrivé à Paris, Julien le reçut selon sa dignité & son merite: le lendemain il assembla les soldats & le peuple dans le champ des exercices: où étant monté sur son tribunal, il se fit presenter la lettre de Constantius. On la lût publiquement: mais quand on vint à l'endroit où Constantius condamnoit tout ce qui s'étoit passé, & vouloit que Julien se contentât du titre de Cesar: on entendit de tous côtez des voix terribles, qui confirmoient à Julien le titre d'Auguste, au nom de la province, des soldats & de l'état, à qui il étoit necessaire contre les barbares. Ainsi Leonas fut bien heureux de s'en retourner en seureté. C'étoit l'annee 360. & Julien ayant fait encore quelque expedition militaire au delà du Rein, revint en Gaule, & passa l'hyver à Vienne. Il portoit les marques d'empereur, c'est-à-dire la pourpre & le diadême orné de pierre-

Amm. xxi. 9.

Amm. xxi. 1.

riens: & ayant pacifié les Gaules & perdu sa femme Helene sœur de Constantius, il se trouvoit plus disposé à lui faire la guerre : prévoïant même que ce prince devoit mourir bien-tôt : soit par l'art de la divination comme les payens le croyoient, soit qu'il l'eût fait empoisonner, comme les Chrétiens l'ont publié. Il prétendit avoir eu la nuit à Vienne une vision d'un fantôme lumineux, qui lui prononça & lui repeta plusieurs fois quatre vers grecs, portant que quand Jupiter seroit en Aquarius & Saturne au vingt-cinquiéme degré de la Vierge, l'empereur Constantius finiroit en Asie d'une triste mort. Julien feignit encore d'être Chrétien, pour s'attirer tout le monde, & ne point trouver d'obstacle : quoique depuis long-temps il y eût renoncé en secret, s'appliquant aux superstitions payenes des aruspices & des augures. Le jour de l'Epiphanie sixiéme de Janvier de l'an 361. il alla à l'église & fit la priere solemnelle avec les Chrétiens. On celebroit alors en ce jour en Orient, & non en Occident la naissance de J. C. aussi-bien que son baptême.

AN. 361.

Amm. ibid Greg. Naz. or. 3 p. 68. B.

Amm XXI. 2.

Vales. hic.

Julien passa ensuite en Pannonie, surprit Sirmium, s'assura du pas de Suques, qui étoit l'entrée de la Thrace, & s'arrêta à Naisse pendant que ses forces s'assembloient. Ce fut alors qu'il renonça ouvertement au Christianisme. Car dans une lettre au philosophe Maxime, où il témoigne avoir passé de Gaule en Illyrie, il dit ces paroles : Nous servons les dieux ouvertement, & la multitude des troupes qui me suivent est pieuse. Nous sacrifions des bœufs publiquement ; & nous avons offert aux dieux plusieurs hecatombes en actions de graces. Les dieux me commandent de conserver en tout la pureté autant qu'il est possible ; & je leur obéïs volontiers. Ils me promettent de grandes recompenses

Ep. 38 p. 182.

de mes travaux, si je ne me neglige point.

AN. 361.

XXXV. Mort de Constantius.

Constantius occupé à la guerre contre les Perses, ne put d'abord marcher en persone contre Julien, dont il apprit les progrez à Edesse: car il s'étoit avancé jusques-là: mais ayant sçu le lendemain que Sapor s'étoit retiré, il retourna promptement à Antioche, & en partit sur la fin de l'automne pour aller à C P. En arrivant à Tarse; il fut attaqué d'un petite fiévre qu'il crut dissiper par l'agitation du voyage: mais il fut contraint de s'arrêter au premier giste à Mopsucrene, c'est-à-dire la fontaine de Mopsius, dieu de Cilicie, celebre par ses oracles. C'étoit au pied du Mont Taurus, à l'extrémité de la province vers la Cappadoce. Constantius se voyant prêt de la mort, voulut recevoir le baptême qu'il avoit differé jusques-là, & le reçut de la main d'Euzoïus évêque Arien d'Antioche. Ainsi il mourut dans l'heresie, le troisiéme des nones de Novembre, sous le consulat de Taurus & de Florentius: c'est-à-dire le troisiéme de Novembre l'an 361. Il étoit dans la quarante-cinquiéme année de son âge & la vingt-cinquiéme année de son regne, depuis la mort du grand Constantin son pere. Il troubla la religion chrétienne, simple d'elle-même, par une superstition de vieille; & s'appliquant plus à l'examiner curieusement, qu'à la regler serieusement, il excita plusieurs divisions, qu'il fomenta ensuite par des disputes de mots; & il ruina les voitures publiques, en faisant aller & venir des troupes d'évêques, pour les conciles où il vouloit se rendre l'arbitre de la religion. C'est ainsi qu'en parle Ammian Marcellin, qui étant payen, ne doit pas être suspect.

Amm. Marc. XXI. c. 15.

Soc. II. c. 47

Philostorg. VI. c. 5.

Athan. de syn. p. 907 A.

Chr Idat. an. 361.

Chr. pasch. p 294. D.

Amm. XXI. c. 16.

Si-tôt que Constantius fut mort, ceux qui toient auprès de lui envoyerent deux com-

tes en donner avis à Julien, & le prier de venir inceſſamment dans l'orient, qui étoit prêt à lui obeïr. Ils le trouverent à Naïſſe en Dacie, occupé à conſulter les aruſpices ſur les entrailles des bêtes, & les augures ſur le vol des oiſeaux, & embaraſſé de l'ambiguité des préſages. Enfin cette agreable nouvelle le raſſura; il marcha vers la Thrace & arriva à CP. l'onziéme de Decembre la même année 361. Le corps de Conſtantius y fut apporté, ſous la conduite de Jovien depuis empereur, & enſeveli avec la magnificence convenable, auprès du grand Conſtantin dans l'égliſe des apôtres.

Amm. XXII. init

Fin du troiſiéme Tome.



TABLE

TABLE DES MATIERES.

A.

ARDECHALAS, prêtre martyr en Perse, 40

Abdiesu diacre martyr en Perse, 3(8

Ablavius Vicaire d'Afrique sous Constantin, 37
V. Elafius.

Abstinence superstitieuse condamnée, 46

Abyssins, S. Frumentius leur Apôtre, 171

Acace comte d'Orient sous Constantin, 185

Acace le borgne, évêque de Cesarée en Palestine, successeur d'Eusebe, un des chefs des Ariens, 243, 276. Ses ouvrages, *Ibid* Son caractere, 532. Et déposé à Sardique, 323. Ses differends avec S. Cyrille de Jerusalem, 474. Il propose une confession de foi à Seleucie, 523. Il prévient Constantius contre les demi-Ariens, 532. Il se raproche des catholiques, 565

Acaciens. Leur conduite au concile de Seleucie, 522. Déposez par le concile, mais sans effet, 527. Reçoivent la formule de Rimini, 536. Leur conduite au concile de C.P. l'an 360. pag. 536. &c.

Acepsimas évêque & martyr, 308

Acesius évêque Novatien au concile de Nicée, 138. Estimé de Constantin, 153

Achillas, évêque d'Alexandrie, 70

Achillas, diacre Arien excommunié, 72. 80

Actes des Apôtres traduits en hebreu, 161

Adelphius. Lettre de saint Athanase à Adelphius sur la chair de J. C. 452

Adiabene. Persécution en cette province, 308

Adultere cause de divorce, 42. Peine canonique de l'adultere commis ou toleré, 46

Aetius, évêque de Lydde, Arien, 85. 109. 182
Aetius, sophiste auteur des Anoméens, 489. Ses commencemens, 348. Fait diacre par Leonce d'Antioche, 346. S'attache à George d'Alexandrie, 435. Condamné à Ancyre par les Demi-Ariens, 495. Condamné à C. P. par ordre de Constantius, 534. 538. Exilé, 533. 538. Ses Syllogismes contre la Trinité, 539
Agelius évêque Novatien, 461
Agricola persecute les Chrêtiens en Armenie sous Licinius, 57
Agritius évêque de Treves, 221
Aithalas prêtre martyr en Perse, 308
Aithalas diacre Arien, excommunié, 72. 81
Aïzan, prince d'Auxome, en Ethiopie, 437
S. *Alexandre* évêque d'Alexandrie, 70. Sa premiere lettre contre Arius, 72. La seconde, 80. Assiste au concile de Nicée, 102. Sa conduite avec Melece, 148. Sa mort, 149
S. *Alexandre* évêque de *Bizance* ou C. P. 72. Confond des Philosophes, 95. Assiste au concile de Nicée, 107. Resiste aux Eusebiens & à Constantin, pour ne pas recevoir Arius, 226 Mort de saint Alexandre, 243
Alexandre évêque de Thessalonique au concile de Nicée, 107. Sa lettre au comte Denis pendant le concile de Tyr, 204
Alexandrie, premier concile contre Arius, 72. Second concile, 80. Autre concile assemblé par Osius, 100. Autorité de l'évêque d'Alexandrie, 122. 130. Concile d'Alexandrie pour saint Athanase, 244
Alfius Cecilien. Sa lettre à l'évêque Felix, 32
Amathas disciple de saint Antoine, 440. 445
Ammian Marcellin. Traite saint Athanase de magicien, 207. 208. Son témoignage sur l'autorité du pape, 400. Sur la sainteté des évêques, 434. Son jugement sur Constantius, 575
S. *Amon* de Nitrie, 17
Ammonas disciple de saint Antoine, depuis évêque, 445. 447
Ammonius moine avec saint Athanase à Rome, 283
Amphion évêque d'Epipha-

nie 106

Amphion, évêque de Nicomedie, 147. Chassé par Eusebe, 177

Anachoretes, espece de moines, 437

Ananias, prêtre martyr en Perse, 304

Anastasie, église des Novatiens à CP. 461

Anathêmes du concile de Nicée, 118. De la formule de Sirmium; 371. Des demi-Ariens à Ancyre, 492. De Valens à Rimini, 518

Ancyre. Concile tenu vers l'an 314. & ses canons, 43. Concile de demi-Ariens l'an 358. *p.* 490.

S. *André*. Ses reliques à CP. 463

Andrinople, son clergé rejette la communion des Ariens, 340

Anien ordonné évêque d'Antioche, sans effet, 528

Années Fêtes en certaines années des empereurs, 143. 150.

Anoméens. Leur origine, 489. Condamnez à Ancyre, 491 Se relevent, & font un troisiéme parti au concile de Seleucie, 519. 520. Reçoivent la formule de Rimini, 356

Antioche de Migdonie ou Nisibie, 104. 105

Antioche de Syrie. Autorité de son évêque, 130 Constantin y bâtit une église, 165. Concile contre S. Eustathe, 182. Evêques d'Antioche depuis Saint Eustathe jusques à Flaccille, 185. Concile à l'occasion de la dédicace, 250. Concile d'Eudoxe, 489. 490. Concile en l'an 360. *p.* 564. Trois partis à Antioche, Ariens, Eustathiens, Méléciens, 568. 569.

S. *Antoine* se retire sur la montagne, 14. Description de son désert, 444. Sa sœur supérieure des vierges, 15. Sa déference pour les ecclesiastiques, 17. Vient à Alexandrie, & s'oppose aux Ariens, 178, Confond les philosophes, 179. Reçoit une lettre de Constantin, 227. Ecrit en faveur de S. Athanase, 228. Prédit les troubles de l'église d'Alexandrie, 249. Visite saint Paul l'hermite, 271. L'ensevelit, 274. Blâme la superstition des Egyptiens envers les morts, 439. Sa mort & sa sépulture, 441. Ses écrits, *ibid.* Ses disciples, 445. &c. Sa vie écrite par S. Athana-

nase, 283
Anulin, proconsul d'Afrique sous Constantin, 324
Apollinaire. Ses commencemens. Son pere, 359
Apollon Pithien. Son temple abatu en Cilicie, 157
Apologies de saint Athanase. La grande, 384. à Constantius, 447. Sur sa fuite, 470
Apostasie de diverses especes, & leurs peines canoniques, 43. 45. 134
Apostats. Traité de Lucifer de Calliari, des rois apostats, 537
Apôtres, Force de leur témoignage, 12. Eglise de leur nom à CP. 189. Apôtres, dignité chez les Juifs, 160. 163
Apparitions de Dieu dans l'ancien testament, attribuées au Verbe, 371
Appellations au pape, approuvées par le concile de Sardique, 331. 332. Appellation selon la forme séculiere désapprouvée, 475
Apra ou Abra, fille de saint Hilaire, 459. Sa mort, 550
Canons *Arabiques* du concile de Nicée, 139
Arbitrages des évêques autorisez, 69
Jean *Arcaph*, chef des Méléciens, 195
Archilaus, comte, sous Constantin, 196. 207
Archevêques ou métropolitains. Origine de ce titre, 129. 131. Attribué à l'évêque d'Alexandrie dès l'an 326. p. 148
Archidame, légat du pape au concile de Sardique, 315
Ariminum, V. Rimini.
Ariens. V. après Arius.
Aristenete. Saint Hilarion guérit ses trois enfans, 275 Lui aprend la mort de S. Antoine, 442
Aristote. Réfuté par Eusebe, 10. Usage de ses cathégories, 350
Arius hérésiarque, ses commencemens, 69. son portrait, 71. sa doctrine, 73. Acte de sa déposition, 83. Sa lettre à Eusebe de Nicomedie, 84. Evêques de son parti, 85. 108. Sa lettre à S. Alexandre, 88. Sa Thalie, & ses autres ouvrages, 89, 90. Examiné au concile de Nicée, 113. Condamné, 119. 139, Exilé, 142. Rapellé, 175, Reçu au concile de Jérusalem, 217. Efforts des Eusebiens pour le faire rentrer dans l'église à CP. 225. 226. Sa mort, 226

Ariens abusent de l'écriture, 77. La prennent pour unique regle, 87. Leur embarras au concile de Nicée, 113. Réjettent le mot de consubstantiel, 116. Sont nommez Exoucontiens, 169. & Porphyriens, 142. Affectent de se dire disciple de saint Lucien, 349. Ne sont comptez pour Chrétiens par les Catholiques, 406. Conspirent contre saint Athanase, 177. 244. Ne faisoient encore corps à part, 192. 358. Gagnerent l'empereur Constantius, 234. Dominent à CP. 243. Leurs chefs après la mort d'Eusebe de Nicomedie, 285. Leurs violences après le concile de Sardique, 340. &c. anathématisez au premier concile de Sirmium, 371. Recommencent à persécuter les Catholiques, 374. Conduite des Ariens au concile de Rimini, 506. &c. à Nicée en Thrace, 513. après le concile de Rimini & celui de CP. 544. &c. Dénombrement de leurs confessions de foi, 570. V. Eusebiens.
Arius ou Macaire, évêque de Petra en Arabie, 317. 341.
Arles. premier concile à l'occasion des Donatistes, 38. 39. &c. autre concile demandé par le pape Libere, 385
Armeniens convertis au Christianisme, 169
Armes. Profession des armes, compatible avec la religion chrétienne, 41
S. *Arsace*, solitaire à Nicomedie, 496. 497
Arsene, que S. Athanase est accusé d'avoir tué, 194. Représenté au concile de Tyr, 207
Ascetique Vie ascetique, distinguée de la vie commune, 11
Ascetiques de saint Basile, leur occasion, 486. Faussement attribuez aux Eustathe & Sebaste, 487
Asclepas évêque de Gaze. chassé par les Ariens, 185. 186. Rétabli, 236. accusé devant le pape Jules, 247. Justifié, 290. assiste au concile de Sardique, 327. Excommunié par le faux concile, 338. Renvoyé à Gaze par Constantius, 358
Asphale, prêtre d'Eudoxe, Arien, 493
Asterius, Sophiste Arien, 218. Son livre, 222
Asterius, évêque de Petra

en Palestine, 317. 341
S. *Athanase*, diacre de S. Alexandre, odieux aux Ariens, 90. Assiste au concile de Nicée. 102 111. Ordonné évêque d'Alexandrie, 149. Refuse de recevoir Arius, 177 Calomnié par les Méléciens & les Eusebiens, 179. Calomnié au sujet d'Arsene, 194. Assiste au concile de Tyr, 199. Calomnié au sujet d'Ischyras, 210. Calomnié au sujet d'une femme, 205. Se retire de Tyr, 207. Y est déposé, 211. Se plaint à Constantin, 218. Calomnié au sujet du bled, & éxilé, 210 Reçû à Tréves par S. Maximin, 221. Retourne à son église, 235. 236. Accusé devant le pape Jule, 237. Concile d'Alexandrie, où S. Athanase est justifié, 244 Plusieurs évêques écrivent au pape en sa faveur, 248. Se sauve à l'intrusion de Gregoire, 267 Sa lettre aux orthodoxes 279. Est reçû favorablement à Rome. 282. 283. Y fait connoître la vie monastique, 283. Est justifié par le pape Jules, 288. Et devant l'empereur Constant, 299. Assiste au premier concile de Milan, 314. Au concile de Sardique, *ibid.* Y est justifié, 321. Condamné au faux concile de Sardique, 338. Renvoyé à son église, 355. Voit Constantius à Antioche, 356. Reçu à Laodicée par Apollinaire, 359. Justifié par le concile de Jérusalem, 360. Arrive à Alexandrie. 361. Ursace & Valens lui écrivent, 363. Provinces qui étoient dans sa communion, 476 S. Athanase encore condamné au concile d'Arles l'an 353. *p.* 379. Constantius lui écrit par Montan, 380. Lettre de saint Athanase à Draconce, 381. Sa grande apologie, 384. &c. Plusieurs évêques souscrirent sa condamnation au troisiéme concile de Milan. Plusieurs refusent, 397. Constantius le persecute de nouveau. Diogene & Hilaire envoïez, 417. Lettre de S. Athanase aux évêques d'Egypte, 419. Violence de Syrien dont il échape, 421. Lettre à Adelphius, 432. S. Athanase au désert, visite les mo-

nasteres d'Egypte, 436. &c. Son apologie à Constantius, 447. Son apologie sur sa fuite, 469. 470. Sa lettre aux Solitaires 374. Son humilité, 471. autre lettres aux Solitaires, 474. Son traité des synodes, 528. Son estime pour Lucifer de Calliari, 558. Lettre à Serapion sur le S. Esprit, 562 563

Athanase évêque d'Ancyre, 543

Athanase d'Anazarbe Arien, 86. 108. 349

Athenes école celebre, 412

Audius schismatique, 100. 121

Audins ou Odiens, 100. 121

Auditeurs espece de cathecumenes, 134

Avortement procuré. Peine canonique, 47

Autorité des Evêques. Canons du concile d'Antioche contre les entreprises, 260

Auxanon prêtre Novatien, 461

Auxence Arien évêque de Milan, 399. 420. 506. 553

Auxume ville d'Ethiopie, 172

Azadan martyr en Perse, 308

Azade autre martyr en Perse, 305

Azanites comme diacres chez les Juifs, 163

B

S. BABYLAS. Le Cesar Gallus transfere ses reliques, 469

Bacurius roi des Ibericns converti, 174

Balacius méprise S. Antoine & en est puni, 269

Baptême des hérétiques en quel cas réïteré, 42. Celui des Paulianistes nul, 137. Tout baptême au nom de la Trinité bon, 353 Baptême de la mere ne sert à l'enfant, 48. Devotion de le recevoir dans le Jourdain, 230. Innocence baptismale requise pour être promu aux ordres, 127

Baptistere à S. Jean de Latran, 166. A sainte Agnes, *ibid.*

Barbares convertis, 168. 169

S. *Basile* évêque d'Amasée confesseur, 56. 105

Basile évêque d'Ancyre chef des Demi-Ariens établi par les Eusebiens, 223. déposé au concile de Sardique, 323. Confondit Photin au premier concile de Sirmium, 372. Tient un concile à An-

cyre contre Eudoxe, 490 L'accuse devant Constantius, 493. & *suiv.* Souscrit à la formule datée de Sirmium, 501. Sa conduite au concile de Seleucie, 523. Déposé au concile de C.P. l'an 360. p. 539. 540. Embrasse l'opinion de Macedonius, 561

S. *Basile* le grand. Ses commencemens, 413. Ses études à Athenes, 415. Son retour à Cesarée, 478. Son voyage en Egypte, 480. Se joint à Eustathe de Sebaste, 482. Retraite de S. Basile, son desert, 483. Ses ascetiques, ses morales, ses grandes & petites reglés, 486. &c.

S. *Basile* évêque de Sebaste, martyr, 56

Basiline mere de Julien l'apostat, 186

Baucale église d'Alexandrie desservie par Arius, 70

Beziers. Concile où S. Hilaire est calomnié, 457

Biarque Intendant des vivres, 211

Biens confisquez sur les Chrétiens appliquez à fonder des églises, 167. 168. Biens des églises administrez par l'autorité de l'évêque, 163. Distinguez de ses biens propres, *ibid.* Biens en fonds aux moines, 279

Bigames irreguliers, 49

Bithynie. Concile en faveur d'Arius, 90

Borboniens espece de Gnostiques, 342

Bourse en latin *follis*, somme de 104. liv. 3

Bras seculier. Concile d'Antioche permet y avoir recours, 257

Byzance devient Constantinople, 186

C

CAyus de Pannonie évêque Arien, 506. 509. 553.

Calice, vase sacré, 247. V Coupe.

Callinique évêque de Peluse, Melecien, 149. 180. 316.

Canon Pascal de dix-neuf ans, fait par Eusebe, 121.

Canons. V. Conciles. Dispense des canons pour cause, 49. Matiere des canons, 126. 127.

Capiton évêque de Sicile, 107

Caresme. Son antiquité 131. Occupations des ec-

clesiastiques en carême, *ibid.*

Carthage. Autorité de l'archeveque, 121. Concile contre Cecilius, cassé à Rome, 27. Premier concile tenu sous Gratus. Ses canons, 353

Cathécuménes, divers degrez, 49

Cathares ou Novatiens, 136

Catholiques. Evêques illustres dans le troisiéme siécle, 420. Catholiques éloignez d'innover dans la foi, 507

Cecilien, évêque de Carthage. Constantin lui écrit, 2. 3. calomnié par les Donatistes, 24. Justifié à Rome, 27. Au concile d'Arles, 39. A Milan par Constantin, 52. Assiste au concile de Nicée, 107

Cecilien, évêque de Spolette, 386

Ceropius Arien, évêque de Nicomedie, 371. 420. 497

Celibat, favorisé par les loix de Constantin, 69. canons de Nicée pour le célibat des clercs. Remontrances de saint Paphnuce. Usages differens 124. 125

Cenobites, espece de moines, 18 & *suiv.* 445. 446

Censure de plein droit au concile d'Antioche, 256

Cérémonies Judaïques, inutiles aux Chrétiens, 8

Cesaire, frere de S. Gregoire de Nazianze, 191

Césarée de Cappadoce, auparavant *Mazaca*, 412. Son évêque éxarque, 131

Chair de Jesus Christ adorable, 432

Chorévêque. Leur pouvoir, 45. 257. 260. Preferez aux prêtres, 48

Chrestus, évêque de Syracuse, 38

Chrestus, évêque de Nicée, 147. 177

Chretiens le sont avec connoissance de cause, 7. De deux sortes, vie parfaite, vie commune, 11

Chrysance, sophiste, un des maîtres de Julien, 391

Circoncellions, espece de Donatistes, 195

Claude, évêque d'Italie au concile de Rimini, 518

Claudien, légat du pape, au concile d'Arles, 32

Clercs. Constantin pourvoit à leur subsistance, 3. Les exempte des charges publiques, 344. 53. 152. Usure leur est défenduë, 401. 128. 154. Pénitence des clercs apostats, 43. Regles pour la

continence des clercs, 45. 124. *& suiv.* Regles pour la stabilité, 129. 257 354 Voyages des clercs à la cour, 258. Ne se doivent mêler d'affaires temporelles, 254, Clercs inferieurs mariez & trafiquans, 378. 379
Colluthe schismatique, 71. 100. Colluthiens, 200. 204.
Colzim, mont saint Antoine, 14
Comediens excommuniez, 41
Communion refusée à qui ne la demande qu'à l'extrêmité, 42. Lettre de communion, 41
Competens, espece de cathécuménes, 134
Conciles. Nécessaires dans l'église, 55. Deux par an, 132. 133. 261. Tribunal ordinaire de l'église, 259. *&c.* Convocation appartient au métropolitain, 261. Un concile peut être corrigé par un autre, 292. 318. Cherchez chaque concile au nom de sa ville où il a été tenu.
Confessions de foi. V. Foi.
Consistoire, conseil de l'empereur, 52
Constant empereur, 233. Ses loix contre l'idolâtrie, 300. Procure le concile de Sardique, 314. Envoye en Afrique Paul & Macaire, 351. Sa mort, 364
Constantia, sœur du grand Constantin, 119 175
Constantia ville, auparavant Majuma, 168
Constantin le Grand. Ses liberalitez pour l'église, 2. 3. 4. 143. 144. Travaille à réünir les Donatistes, 23. 24. 37. 38, Les condamne à Milan, 52. Sa victoire sur Licinius, 93. Sa lettre à S. Alexandre & à Atius, 98. Procure le concile de Nicée, 102. Brûle les mémoires contre les évêques, 110. Assiste au concile, 12. Ses lettres pour l'exécution, 140. *& suiv.* Sa lettre contre Eusebe de Nicomedie, 147. Constantin à Rome, 156. S'applique à ruiner l'idolâtrie, *ibid. & suiv.* 186. Fonde plusieurs églises, 165. Rappelle Arius, 175. Fonde Constantinople, 186. Choisit sa sépulture en l'église des apôtres, 189. Exile saint Athanase, 220. Baptême de Constantin, 219

Sa mort, 231
Constantin le jeune Cesar, 55. Traite bien saint Athanase à Treves, 221. Le renvoye à son église, 235. Son partage, 233. Sa mort, 237. 238
Constantine auparavant Cirthe capitale de Numidie, 53. 58
Constantine en Phenicie, 168
Constantinople. Sa fondation, 186. Concile de C. P. l'an 336. contre Marcel d'Ancyre, 221. Autre concile en 360. par les Acaciens, 536. &c.
Jules *Constantius*, frere du grand Constantin, 233
Constantius empereur. Son partage, 233. Gagné par les Ariens, 234. Revient un peu en faveur des Catholiques, 346. Rapelle saint Athanase, 355. Marche contre Magnence, 366. Fait déposer Vetranion, 368. Sa victoire sur Magnence, releve les Ariens, 373. 374. Sa conduite au troisiéme concile de Milan, 395. &c. Sa conference avec le pape Libere, 402. Ses plaintes contre S. Athanase, 405. Marques de sa legereté, 410. 493. Sa fausse gravité, 464. Persecute les catholiques, 411. 431. 460. Constantius à Rome. 493. Convoque les deux conciles de Seleucie & de Rimini, & s'en fait le juge, 498. 499. Formule de Sirmium datée en sa presence, qu'il appuye de toute son autorité, 495. &c. Violences pour soûtenir cette formule reçuë à Rimini, 546. Baptême de Constantius & sa mort, 575
Consubstantiel, mot employé au concile de Nicée pour détruire les subtilitez des Ariens, 116. &c. Sujet de frequentes disputes, 340. Constantius s'efforce de le supprimer. 460. 514. 564. 565. S. Athanase le soûtient, 530. Voyez *Homoousios*.
Continence. V. Celibat, Clercs.
Conversions des payens, 168. 369.
Copiates, fossoyeurs, 465
Coupe, mystique ne se trouve que chez les prêtres, 247. V. Calice.
Cour. Comment les évêques & les clercs y peuvent aller, 158. 327. 328.
Couronne des évêques, 7

Creature. Difference du Verbe & des creatures, 74 81.82. 124.192. 518.
Crescent évêque en Afrique, 494
Crispe fils de Constantin Cesar, 55. Sa victoire sur Licinius, 93. Sa mort, 232
Croix, Supplice aboli par Constantin, 69. Invention de la sainte Croix, 154. Signe de la croix & sa vertu, 161. 393. Fete de la croix à Jerusalem, 215. Apparition d'une croix lumineuse à Jerusalem, 369
S. *Crone* disciple de saint Antoine, 445
Crone prêtre abbé près de Phenix, 447
Ctesiphonte ville de Perse, 301
Curieux, nom d'officiers, 210. 211
Cycle de 19. ans, ou nombre d'or, 121
Cyriaque legat du pape S. Silvestre au concile d'Arles, 39
S. *Cyrille* de Jerusalem attaché à la foi de Nicée, 370. Ses differends avec Acace de Cesarée, 474. Déposé, 474. Rétabli, 527. Déposé de nouveau, 541

D

Dalmace Hannibalien frere du grand Constantin, 233. Sa mort, *ibid. Dalmace* neveu de Constantin, 233
Daniel. Explication des semaines de Daniel, 12
Date ne convient aux confessions de foi, 508
Dausas évêque martyr en Perse, 309
Dedicaces d'églises, 1. 2. 4. 213. 250. 543. S. Athanase reconnoît la necessité de cette ceremonie, 452.
Demi-Ariens, 490. Pourquoi ainsi nommez, 492. Font un tiers parti, 520. Poursuivent les Anoméens, 532. Leur cedent, 537.
Demiourgema ouvrage. Eusebe de Cesarée nomme ainsi le Verbe, 214
Demonstration évangelique d'Eusebe, 10. 11.
Demophile évêque de Berée Arien, 371. 387. 406. Séduit le pape Libere, 468. Assiste au concile de Rimini, 506. Au concile de C. P. en 360. p. 536
S. *Denis* d'Alexandrie avoit employé le consubstantiel, 146. 270
Le comte *Denis* au concile de Tyr, 197. 203

S. *Denis* évêque de Milan, soûtient la bonne cause au concile de Milan, 394. &c. Son exil & sa mort, 398

Deposition, peine canonique 257. 262

Destin contraire au libre arbitre, 9

Diaconesses & leurs fonctions, 138

Diacres soumis aux prêtres 40. Leurs fonctions, 43. 44. 128. 129. Sept en chaque église, 48. Leur celibat, 45. 124. Disciples des évêques, 60

Dianée évêque de Cesarée en Cappadoce, assiste au concile d'Antioche de la dedicace, 251. Souscrit la formule de Rimini, 545

Dieu souverain reconnu par les Philosophes, 8 9. Facile de dire ce que Dieu n'est pas, impossible de dire ce qu'il est, 470. 471. Combien au-dessus de nos idées, 563

Dimanche. Loi de Constantin pour l'observer, 68. Jour d'assemblée, 202. Défendu de s'absenter de l'église plus de trois dimanches, 329. Défendu de se mettre à genoux 139

Diodore évêque de Tenedos, 341

Diodore depuis évêque de Tarse soûtient la doctrine catholique à Antioche, 747

Diospolis ou Lydda, 86

Discipline ecclesiastique. Les dignitez n'en dispensent, 41. Discipline adoucie, 47

Dispense des canons pour cause, 48

Dissemblable anomoïos. Acaciens feignent de condamner, 524. Constantius le veut faire condamner, 564. 565

Doctrine de l'église toûjours certaine, 242

Donat faux évêque de Carthage, 193

Donat faux évêque de Bagaïe, 452

Donat de Cases noires, 25. 28

Donatistes. Se plaignent à Constantin 4. Jugez à Rome, 25. &c. Se plaignent encore, 29. Condamnez au concile d'Arles, 39. Puis à Milan par l'empereur, 52. Et bannis, 53. Rappellez, 67 68. Etendent leur schisme jusques à Rome, 68. S'opposent à Paul & à Macaire envoyez par l'empereur Constant, 351

Dracónce évêque d'Hermopole. Lettre de S. Athanase pour l'obliger à accepter l'épiscopat, 381. Son exil, 432. Visité par S. Hilarion, 443
Draconce évêque de Pergame, 541

E

ECBOLE Sophiste, un des maîtres de Julien l'apostat, 390
Ecriture Sainte. On peut employer dans les confessions de foi des termes qui ne sont pas dans l'Ecriture, 117
Edesius Sophiste, 391
Edesius de Tyr compagnon de Frumentius en la mission d'Ethiopie, 370. &c.
Eglises bâties ; à Tyr, 5 Aux Saints Lieux de Palestine, 155. 213. A Rome, 166
Egypte. Persécution à l'occasion de S. Athanase, 429. *& suiv.*
Eleusius demi-Ariens évêque de Cyzique, 460. 491. Distingué par saint Hilaire, 504. A Seleucie s'oppose à Acace, 525. Déposé à C.P. 541. Exilé, 541. 542. Embrasse l'heresie de Macedonius, 561
Elia 132. 215. V. Jerusalem.
Elien proconsul d'Afrique sous Constantin, 30. 37
Elpide préfet du prétoire, 175
Elpide & Philoxene envoyez par le pape Jules en Orient, 284
Elpide évêque de Satales, 542
Emmelie femme de saint Basile, 423. 479
Empire divisé en Orient & Occident, 238
Ephese son Evêque Exarque, 131
Epictete Arien évêque de Centumcelles, 394. 406
S. *Epiphane* visite S. Eusebe de Verceil, 456. 457
Epiphanie, 574
Episcopat. Ambition en doit exclure, 246. Epreuves auparavant, 327. Cet état est susceptible de toutes vertus, 385
S. *Esprit*. Heresie de Macedonius, 561. Ecrits de S Athanase, 562
Estienne Arien, évêque d'Antioche, 181. Déposé au concile de Sardique, 323. Chef du Conciliabule de Philippopolis, 339. Veut calomnier les députez du concile de Milan, 343. Déposé & chassé, 343

Etienne, Arien, évêque de Ptolemaïde en Lybie, 433. 538.

Evangile de saint Jean traduit en Hebreu, 361

Eudoxe Arien, évêque de Germanicie, 681. 251. 316. 373. Se fait évêque d'Antioche, 488. 489. Son origine, 489. Protecteur des Anoméens, 489. Banni d'Antioche, 495. Déposé à Seleucie, 527. Désavouë sa doctrine. 534. Devient évêque de CP. 542. 543. Forcé d'abandonner Eunomius, 560

Evêchez en grand nombre dans les premiers siécles, 326. 327

Evêques. Reglemens sur leur ordination, 41. 129. 259. 297. 327. Jamais deux évêques en même lieu, 136. Leur juridiction, 129. &c. 350. Le peuple pouvoit les refuser, 46. 259. Ne peuvent recevoir les excommuniez d'un autre, 73. 132. 257 331. Ni les clercs d'un autre, 257. 327. 354 Sujets au jugement du concile provincial, 133, 263. Regles pour la résidence, 428. &c Evêques au-dessus des princes, dont ils sont sujets, 557

Evêques intrus & indignes en Egypte, 432

Eulalius, évêque d'Antioche, 185 349

Eumalius, vicaire d'Afrique sous Constantin, 52

Eunomius, chef d'Ariens, Suit Aëtius à Antioche. 489. Exilé, 495. Fait évêque de Cyzique, 544. Déposé par Eudoxe son ami, 560. Chef de parti, *ibid.*

Eunuques volontaires irreguliers, 123. Eunuques de la cour de Constantius, Ariens, 488

Euphratas, évêque de Cologne, 315. Député au concile de Milan. avec Vincent de Capouë à Antioche, & calomnié, 342

Euphronius, évêque d'Antioche, 185

Eupsyque, évêque de Tyane, 106

Eusebe, évêque de Césarée en Palestine Prêche à la dédicace de l'église de Tyr, 6. Préparation & démonstration évangelique, 7. 8. &c. Histoire ecclesiastique, 191. Chronique, 191. Ouvrage sur la pâque, 121. Eusebe favorable aux Ariens. 77.

84. 85. 241. Approuve le Consubstantiel, 119. Sa lettre à son église sur le symbole de Nicée, 145. Refuse l'évêché d'Antioche, 184. envoye des livres pour CP. 191. Potamnon le fait sortir du concile de Tyr, 199. Son ouvrage contre Marcel d'Ancyre, 222. 238. Sa doctrine sur la Trinité, 239. &c. Son silence affecté sur l'Arianisme. 243 Sa mort, 218

Eusebe, évêque de Nicomedie. Transferé de Béryte, 80. 130. Déclaré pour Arius, 81. Sa lettre à Paulin de Tyr, 86. Prévient Constantin pour Arius, 99. Souscrit au symbole de Nicée, 118. Non à l'anathême, 119. Déposé & éxilé, 147. Rappellé, 175. Se joint aux Méléciens contre S. Athanase, 179. Fait déposer S. Eustathe d'Antioche. 182. Eusebe est transferé à CP. 244 assiste au concile d'Antioche de la dédicace, 250. Sa mort, 185

Eusebiens, nom donné aux fauteurs des Ariens, à cause d'Eusebe de Nicomedie. Toutefois s'en défendoient. 247. 248. 280. 294. Leur lettre au pape Jules, 286. Leur conduite au concile de Sardique, 315. Y sont condamnez, 323. Leur conciliabule, où ils excommunient le pape & plusieurs autres évêques, 333. &c.

Eusebe, eunuque, préfet de la chambre de Constantius, Arien, 234. Le pape Libere refuse son argent, 406. Eusebe protege les Anoméens, 499

Eusebe, évêque d'Emese, 264

Eusebe Sophiste. Veut détourner Julien de la magie, 391. 292

S. *Eusebe* de Verceil. Ses commencemens, 387. Vient au concile de Milan : 394. Est banni, 396. Ses souffrances à Scythopolis, 455. Sa lettre à son église, 456

S. *Eusebe* de Samosate. Sa fermeté, 567

Eusebia, femme de Constantius, 290

S. *Eustathe* d'Antioche, transferé de Berée, 73. 106 Assiste au concile de Nicée, *ibid.* 112 Déclaré contre les Ariens, 181 Déposé par leur faction, 182. Son éxil & sa mort, 183

Eustathiens, catholiques, d'Antioche, 185. Separez des autres, 348. refusent la communion de S. Melece, 568

Eustathe de Sebaste. Saint Basile trompé par son exterieur, 482. Fait évêque par les Ariens, 181. Maître d'Aetius, 349. Assiste au concile d'Ancyre en 358 p. 491. Puis au concile de Seleucie, 520. Y est excommunié, 527. Accuse Eudoxe devant Constantius, 532 Déposé à C.P. en 360. p. 540. Embrasse l'opinion de Macedonius, 561

Eutrope évêque d'Andrinople, 186

Eutrope député du pape Libere vers l'empereur, 386

Eutropia belle-mere de Constantin, 158

Eutropia tante des empereurs, 364. 368

Eutychius évêque de Smyrne, 106. 144

Eutychius Soudiacre & martyr, 430

Euzoïus diacre, un des premiers sectateurs d'Arius, 72. Condamné au concile de Nicée, 119. Reçû au concile de Jerusalem, 217. Fait évêque d'Antioche, 568. Baptise Constantius, 575

Exarques. Quels évêques avoient ce titre, 131

Excommunication. Reglement du concile d'Arles, 42. Un autre évêque ne doit recevoir les excommuniez, 73. 132. Ni communiquer avec eux, 257

Exoucontiens nom des Ariens, 569

Exuperance évêque de Tortone, 397

F

Faux temoins. Leur peine selon le concile d'Arles, 42

Felix d'Aptonge ordinateur de Cecilien. Procedure pour sa justification, 29. &c.

Felix évêque de Florence, 25

Felix Antipape. Son ordination, 407. Rejetté par les catholiques, 464. Chassé de Rome, 495. 496. Sa mort, 496

Femmes sous-introduites, 124. 125

Flaccillus ou Placcillus évêque d'Antioche, 185. Préside au concile de Tyr 298 Au concile de la dé-

dicace, 251
Flavien d'Antioche se joint à Diodore contre Leonce, 346. 347.
Follis somme de cent quatre livres. V. Bourse.
Formules de Foi. V. foi.
Fortunatien d'Aquilée, 388. souscrit contre S. Athanase, 397. Sollicite la chute de Libere, 468. Ses Ouvrages, 388
Foy Difference des decrets de foi & de discipline, 120. Symbole de Nicée, 118. Suivi par le plus grand nombre même en Orient, 339. 340. Quatre confessions de foi du concile d'Antioche de la dédicace. Premiere des Eusebiens, 251, 252. Seconde attribuée à S. Lucien, 253. Troisiéme de Theophrone, 255. Quatriéme des Eusebiens, 284. Profession de foi de Marcel d'Ancyre, 288. 289. Longue formule de foi des Eusebiens ou Macrostiche, 312. Confession de foi du faux concile de Sardique, 338. Premiere de Sirmium, 371, Seconde de Sirmium dressée par Potamius, 465. 466. Formule des Demi-Ariens à Ancyre, 491. 492. Troisiéme formule de Sirmium dressée par Marc d'Arethuse & datée, 495. Formule de Nicée en Thrace, 513. Reçûë enfin à Rimini, 517. & à C. P. 517. Formule des Acaciens à Seleucie, 523. Derniere formule sous Constantius à Antioche, 569. Dénombrement de seize professions de foi des Ariens, 570
Frumentius établit la foi à Auxume en Ethiopie, 169. &c.
Fuite dans la persécution, 56. 470

G

GALLUS neveu du grand Constantin. Son éducation, 234. Fait Cesar, 368. Sa mort, 389
Gaudence, évêque de Pise, 25
Gaudence, évêque de Naïsse au concile de Sardique, 328. 338
Gaule. Evêques de Gaule les premiers au concile de Rome, 25. Eglises de Gaule marquées au concile d'Arles, 39. Eglise Gallicane conserve la foi pure, 457. & la communion de saint Hilaire, 476. Evêques Gaulois

pauvres & désinterressez, 502
Genie de l'empire apparoît à Julien, 571
George d'Arethuse Arien, évêque de Laodicée, 181 185. Déposé au concile de Sardique, 328. Chef des Ariens, 376. Se joint à Basile d'Ancyre contre Eudoxe & les Anoméens, 490
George de Cappadoce Arien, est fait évêque d'Alexandrie, & intrus avec violence, 427. &c. Haï même des payens, 434. Déposé à Seleucie, 507
Germinius Arien, évêque de Sirmium, 373. 393. Condamné à Rimini, 509
Gladiateurs abolis en Orient par Constantin, 168
Gloire au Pere, &c. Institution de cette priere à Antioche, 347. 348. Alterée par les Ariens, 358
Gorgonie, sœur de saint Gregoire de Nazianze, 151
Goths convertis par Audius, 121. Ulphias évêque des Goths, 536
Gratus évêque de Carthage, assiste au concile de Sardique, 315. Loüé par Osius, 327. Assemble un concile, dit le premier de Carthage, 853
Grecien, évêque de Calles, au concile de Rimini, 506
Gregoire Arien, évêque de Beryte, 86. 108
Gregoire Arien, évêque d'Alexandrie. Son intrusion violente, 265. &c. Condamné au concile de Sardique, 323. Sa mort, 355
S. *Gregoire* de Nazianze le pere. Ses commencemens, 106. 150. Souscrit la formule de Rimini, 545
S. *Gregoire* de Nazianze le fils, 151. Ses études à Athenes, 412. Son retour 481. Sa retraite avec S. Basile, 485
S. *Gregoire* de Nysse. Sa naissance, 412. Enseigne la rhétorique, 486. Se retire avec saint Basile son frere, 488
Gregoire évêque d'Elvire, tient ferme contre la formule de Rimini, 546

H

HANNIBALLIEN, neveu de Constantin, 233
Hebreux. Differends des

Juifs, 9
Sainte *Helene*, mere de Constantin, 154. Ses vertus, 154. 155. Trouve la sainte Croix, 154. Sa mort, 156
Helene, fille de Constantin, épouse de Julien, 416
Helenopole, auparavant Drépane, 168
Heortase évêque de Sardes, déposé par les Anoméens, 441
Heraclée en Thrace, ou Périnthe, métropole en Byzance, 187. Son évêque éxarque, 131
Heraclius comte, porteur d'ordres contre S. Athanase. Ses violences, 425. *& suiv.*
Herennius évêque de Jérusalem, intrus à la place de S. Cyrille, 544
Héréfies anciennes tombe-rent depuis le regne de Constantin, 192
Hérétiques exclus des privileges accordez à la religion, 152. 153. Traitez differemment des schismatiques, 192. Loix de Constantin contre divers hérétiques, 191
Hermogene évêque de Césarée en Cappadoce, 218
Hermogene, maître de la milice, tué par le peuple de CP. 285
Hermon, évêque de Jérusalem, 86
Hesychius, comte, assiste au concile de Sardique, 316
Hesychius, diacre, député des Eusebiens contre S. Athanase à Rome, 237
Hesychius, disciple de saint Hilarion, 442
Hierax, disciple de saint Antoine, 445
Hilaire diacre, député de Libere vers Constantius, 386. Lui résiste au concile de Milan, 397. Ses souffrances, *ibid.*
Hilaire, chargé des ordres de Constantius contre S. Athanase, 417
Hilaire, évêque de Poitiers. Motifs de sa conversion, 458. S'oppose à Saturnin d'Arles, & est éxilé, 457. Son traité des synodes, 276. 502. Assiste au concile de Seleucie, 420. Sa requete à Constantius, 550
S. *Hilarion*. Ses commencemens, 21. 22. Ses miracles, &c. 275. Visite ses monasteres de Palestine, 279. Son voyage en Egypte, 441. 442. Visite le mont S. Antoine, 443. 444
Hillel, patriarche des Juifs baptisé, 160

Homerites en Arabie, convertis, 310
Homicide. Pénitence canonique, 47
Homoousios consubstantiel, 116
Homoiousios, semblable en substance, 119. L'un & l'autre condamné par Eudoxe d'Antioche, 490. L'un & l'autre expliqué par S. Hilaire, 505. V. Consubstantiel.
Hypatien, évêque d'Heraclée, 501
Hypatius, évêque de Gangres, 106
Hypostase. Arius en admet trois, 89. Ce terme employé contre Sabellius, 100. Trois hypostases suivant le concile de la dédicace, 254. Saint Hilaire le rend par sa substance, 254. 255.
Hypsistaires, adorateurs du Dieu souverain, 150

I.

SAint JACQUES de Nisibe, ses austeritez & ses miracles, 104. Mort d'Arius attribuée à ses prieres, 227. Délivre Nisibe assiégée par les Perses, 365. Ses ouvrages, 346
Jacques, prêtre confesseur en Perse, 308
Jacques, évêque de Benevent au concile de Sardique, 315
Iberiens. Leur conversion par une captive, 172
Idolâtrie combattuë par les philosophes, 8. 9 L'Arianisme y tend, 142. Idolâtrie tombe sous Constantin, 156. 157. Il la bannit de CP. 188
Jean frere de S. Pacome, 21
Jean, évêque de Perse, au concile de Nicée, 105
Jean, évêque de Memphis, Mélécien, 148. 196. Reçû au concile de Tyr, 212. Exilé, 228
Jerusalem. Prérogative de son évêque, 132. Nouvelle Jérusalem, 155 Perd le nom d'Elia, 215. Concile où Arius est reçû, *ibid*. Concile en faveur de saint Athanase, 360
JESUS-CHRIST. Preuve de sa divinité, 12. Vertu de son nom, 161 172. V. Verbe.
Jeûne. Dispense en faveur de l'hospitalité, 104. Pratiquée en voïageant, 443
Jeux séculaires, omis par Constantin, 4
Images de pieté à CP. 196. Images des empereurs, 357
Immutabilité du Fils de Dieu, 78
Indulgence à la discretion

des évêques, 45. 135
Indiction. Son commencement, 4
Ingentius convaincu d'avoir fait une fausseté pour calomnier Félix d'Aptonge, 30
Interdiction. Peine canonique, 259
Joseph comte, de Juif fait Chrétien. Histoire de sa conversion; 160. &c. Chargé par Constantin de bâtir des églises, 164. Résiste aux Ariens, 456. Reçoit S. Eusebe de Verceil à Scythopolis, *ibid.*
Irenée ou Herennius, évêque de Jérusalem. 544
Isaac, disciple de saint Antoine, 445
Ischyras, prétendu prêtre de Secontarure dans la Mareote: prétexte de calomnie contre S. Athanase, 200. 209. Fait évêque par les Eusebiens, 212. Assiste au concile de Sardique, 316
Isidore moine à Rome avec S. Athanase, 283
Judas patriarche des Juifs, jeune débauché, 161
Jugemens ecclesiastiques. Regle du concile d'Antioche, 261. Présence de l'accusé nécessaire, 393. 396. Force du consentement universel, 299. Difference des jugemens séculiers, 245
Juifs, différens des Hébreux, 9. La loi cérémonielle pour eux seuls, 10. Leur réprobation, 11 Loix contre eux, 54 Loix en leur faveur, 194. Loix pour les Juifs convertis, 229. A quoi attribuoient les miracles de J.C. 163. Excitent la persécution en Perse, 501. &c. Se révoltent sous Constantius, 389
S. *Jules* pape, 283. Reçoit des députez de S. Athanase & des Eusebiens, 287. 288. Les invite à un concile, 283. Sa lettre aux Orientaux, 290. &c. Ne s'attribuë seul l'autorité de décider, 295. 299. Etablit l'autorité de l'église Romaine pour les affaires importantes, 298. Poursuit la convocation du concile de Sardique, 314 315. Y envoye ses légats, 415. Est excommunié par le faux concile, 357. Sa lettre à l'église d'Alexandrie, 377 Sa mort, *ibid.*
Julien l'apostat, son portrait, 415. 416. Son éducation, 254. Son aposta-

sie, 390. Son hypocrisie, 392. Etudie à Athenes, 412. Est fait Cesar & envoyé en Gaule, 416. Proclamé empereur à Paris, 571. Assiste à l'office le jour de l'Epiphanie, 574. Professe ouvertement le paganisme, 575

Jurisdiction des évêques, 396

L

LABARUM & sa vertu, 92. 94

Laïques savans au concile de Nicée, 108

Lateran palais de l'Imperatrice Fausta à Rome, 25

Lauricius commissaire de l'empereur au concile de Seleucie, 520

Legats du pape au concile de Nicée, 107. A Arles, 39. 379. A Sardique, 315 A Milan, 394

Legs pieux autorisez, 69

Leonas commissaire de l'empereur à Seleucie favorable aux Amonéens, 520. 523. Rompt l'assemblée, 526. Envoyé vers Julien, 573

Leonce évêque de Cesarée en Cappadoce, 106

Leonce eunuque Arien, évêque d'Antioche, 181. 346. &c. Chef des Ariens, 376. Sa mort, 488

Leonce évêque de Tripoli, 527. 538

Lettres pacifiques, 257. 356. 363. Lettres synodales. V. les conciles. Autres lettres. V. les noms des Auteurs.

Libanius sophiste payen, 321

Libere pape, 377. Se déclare pour S. Athanase, 368. Ecrit à Constantius & demande un concile, 386. Console les exilez après le concile de Milan, 399. Sollicité par l'eunuque Eusebe de souscrire à la condamnation de saint Athanase, 499. 400. Est enlevé de Rome, 402. Sa conference avec l'empereur Constantius, *ibid.* Est exilé & refuse l'argent qu'on lui offre, 406. Les dames Romaines obtiennent son rappel, 464. Sa chûte en souscrivant la formule de Sirmium, 468. &c. Excommunie les Anoméens, 494. Rentre à Rome, 495. Refuse de souscrire la formule de Rimini, 546

Licinius persecute les chrétiens, 54. &c. Fait la guerre à Constantin &

met sa confiance aux idoles, 92. 93. Sa mort, 94
Loix de Constantin en faveur de l'église, 53. 91. 95. 152. Contre les heretiques, 191. De Constantius en faveur des clercs, 378. 465. Contre l'idolâtrie, 465
Longien évêque de Neocesarée, 106
S. *Luc*, ses reliques transferées à C. P. 463
S. *Lucien* prêtre d'Antioche & martyr. Sa justification sur l'Arianisme, 76. 77. Ses reliques à Helenople, 168
Lucifer de Caliari, 186 Legat du pape Libere au concile de Milan, 394 Exilé en Syrie, 398. Sa hardiesse & ses écrits contre Constantius, 554. &c. Les lui envoye & les avouë, 558. Loué par S. Athanase, *ibid*. Ses divers exils, *ibid*.
Lusille évêque de Verone, 315
Lucius évêque d'Andrinople, 285. tué par les Ariens, 341

M.

Macaire évêque de Jerusalem sous Constantin, 84. 106. 154
Macaire prêtre d'Alexandrie calomnié avec saint Athanase au sujet d'Ischyras, 194. 202. Justifié, 209
Macaire envoyé en Afrique avec Paul au sujet des Donatistes, 351. &c.
S. *Macaire* disciple de S. Antoine & abbé du mont Pisper, 445
S. *Macaire* l'Egyptien fait parler un mort, 445. S. Macaire d'Alexandrie, *ibid*.
Macaire prêtre député à Rome par les Eusebiens, 237
Macaire ou Arius évêque d'Arabie, 317. V. Arius.
Macedonius de Mopsueste, 106. 371
Macedonius heresiarque, 241. Paul lui est preferé pour le siege de C.P. *ibid*. Les Ariens l'ordonnent évêque. Cause de sédition, 285. Chassé puis rétabli avec violence, 374. Ses violences contre les catholiques, 459. Se rend odieux à Constantius & aux siens mêmes, 462. Assiste au concile de Seleucie, 520. Déposé par les Acaciens, 539. Sa mort, 542. Son heresie

herefie contre le S. Efprit fuivie, 561
Ste *Macrine* aïeule de faint Bafile, 413
Ste *Macrine* fœur de faint Bafile. *ibid.* Son éducation, 479. Sa communauté, 482
Mages auteurs de la perfecution en Perfe, 300. 301. 305.
Magnence, fa revolte, 364. 366. Sa défaite & fa mort, 373. S. Athanafe accufé d'intelligence avec lui, 367
Majorin chef des Donatiftes, 24. 61
Majuma convertie à la foi & érigée en cité nommée Conftantia, 168
Mambré, fête fuperftitieufe en ce lieu, abolie par Conftantin, 158. 159
Marathonius fe joint à Macedonius, 459. Appuye fon herefie, 561
Marc évêque d'*Arethufe* affifte au concile de Sardique, 316 A Sirmium, 371. Sa formule de foi. 500. 501.
Marc évêque de Pelufe, 201.
Marc pape, 221. Sa mort, 283
Marcel évêque d'Ancyre, 43. Reconnu orthodoxe au concile de Nicée; 106. Accufé d'erreur par les Ariens, 218. 221. 222. 255. Dépofé, 223. Son ouvrage contre Afterius, 221. Sa profeffion de foi prefentée au pape Jules, 289. Qui le reconnoît orthodoxe, 297. Juftifié au concile de Sardique, 321 322. Condamné à Philipopolis, 333. 338. Renvoyé à Ancyre, 358. Sufpect même à faint Athanafe, 339.
Marcel évêque de Campanie, legat du pape, 379
Ste *Marcelle* dame Romaine, 283
Marcien lecteur de C. P. martyr, 460
Mareabdes chorévêque & martyr en Perfe, 309
Mareote canon d'Egypte. On y envoïe des commiffaires pour informer contre S. Athanafe 203. 208. Nullité de leur procedure, 247
Mariage. Défendu d'époufer les deux freres, 49. Penitence pour les fecondes noces. *ibid.* Mariage après le divorce toleré, 42. 43. Mariage interdit aux prêtres, 47. 48, Celibat,

Marin évêque d'Arles, 25
Marin évêque de Troade, 106
Maris évêque de Calcedoine Arien, 108. Souscrit au symbole de Nicée, 119. Rappellé d'exil, 175 Chef des Ariens, 536
Marnas dieu de Gaze vaincu par J. C. 276
S. *Martin*, ses commencemens, 547. Ses miracles, 549. 550
Martyrius député des Eusebiens à Rome, 237
Martyrius diacre de C. P. martyr, 460
Martyrs dans la persecution de Licinius, 56. 57. Martyrs de Perse, 301. &c. Martyrs par les Ariens, 34. 421. 426. 459. 460. Faux Martyrs. 353
Materne évêque de Cologne, 25. 38
Maxime évêque d'Ostie, 25
Maxime évêque de Jerusalem confesseur sort du concile de Tyr. 199. 200. Refuse d'assister à celui d'Antioche 251. Preside à celui de Jerusalem pour saint Athanase, 360
Maxime évêque de Naples exilé pour la cause de saint Athanase, 397
Maxime sophiste qui pervertit Julien, 391. 574
S. *Maximin* évêque de Treves reçoit saint Athanase, 221. Assiste au concile de Sardique, 315. Excommunié à Philippopolis, 338
Mazaca autrement Cesarée de Cappadoce, 412
Megasius ou Megase évêque Arien, 506. 519. 553
Melchiade. V. Miltiade.
Melece évêque de Lycopolis en Egypte chef des schismatiques, 121. 122. Tems de son schisme, 421. Ses ordinations conservées au concile de Nicée, 122. Liste des évêques de son parti, 148. Meleciens se joignent aux Eusebiens contre S. Athanase, 179. 194. 200. Reçus à la communion au concile de Tyr, 212. Vices de ces schismatiques, 433
S. *Melece* evêque de Sebaste, depuis d'Antioche, 565. Son premier sermon, 566. Son exil, 567. Meleciens, second parti catholique à Antioche, 568. 569
Menophante Arien évêque d'Ephese, 108. Déposé à Sardique, 323
Messie preuve de sa venue

21. V.-J. C.
Metrophanes évêque de Byzance, 72. 107
Metropole mere ville, 229. Metropolitain doit confirmer l'ordination des évêques de la province, 129. Son autorité, 258. 259. 318. Ne doit rien faire sans l'avis de ses suffragans, 330
Milan residence de l'empereur Constant, 342. & de Constantius, 393. Premier concile en 346. où les Orientaux envoyent leur longue formule, 314. Second concile en 347. où Ursace & Valens sont reçus, 342. Troisiéme concile en 355. où les catholiques sont persecutez pour condamner S. Athanase, 393. & *suiv*
S *Milles* évêque en Perse, martyr, 213. 309. 310.
Miltiade ou Melchiade pape, 25. Sa mort, 28
Meroclés évêque de Milan, 25
Moines. Leur détachement, 276. Quelques-uns possedoient des fonds, 279. Aumônes de leur travail, 447. Moines attachez à la foi de Nicée, 340. Persecutez par les Ariens, 432. Opposez à George, 435. Zelez pour S. Athanase, 438. Idée de la vie monastique, 482. &c. Jointe à la vie clericale, 387. 388. Moines devenus évêques, 383
Montenses Donatistes de Rome, 68
Montanistes. Quelques-uns Sabelliens, 181. Restent en Phrygie, 319
Montan chargé de lettre à S. Athanase, 380
Morts doivent être enterrez, non gardez, 439
Musonien comte au concile de Sardique, 316
Musonius évêque d'Afrique au concile de Rimini, 506. 518.
Mygdonius évêque Arien, 519
Mysteres. Secret des mysteres, 208. Profanez à l'instruction de Gregoire, 267.

N

NARCISSE de Neroniade chef des Ariens, 376. Au concile de Nicée, 108. Au concile d'Antioche, 251. Déposé à Sardique, 323 Assiste au concile de

Sirmium, 371
Neocesarée. Concile & ses canons, 18
Neon évêque de Seleucie Demi-Arien, 534. Déposé à C. P. 541
Nepotien reconnu empereur à Rome, 364. Sa mort, 368
Nestorius prefet d'Egypte sous Constantius, 357
Nice en Thrace, autrement Ustodizo, les Ariens s'y assemblent, 513
Nicée en Bithynie. Premier concile écumenique à Nicée, 102. Seance publique, 112. Symbole, 118. Canons, 123. Lettre synodale, 139. Conclusion du concile, 143
Nicomedie residence des empereurs, 165 Renversée par un tremblement de terre, 496
Nil. Mesure de son accroissement transferée dans l'église, 157
Nisibe assiegée par les Perses, délivrée par S Jacques son évêque, 364. 365
Nondinaire diacre Donatiste accuse Silvain son évêque, 58
Nonne mere de S. Gregoire de Nazianze, 150
Novatiens ou Cathares comment reçus par le concile de Nicée, 136. Confirmez en la possession de leurs églises, 153 Tolerez par Constantin 193. Persecutez par les Ariens, 460. *& suiv.*
Nunechius évêque de Laodicée en Phrygie, 106, 107. 144.

O

OCCIDENT. Commencement de jalousie entre les évêques d'Orient & ceux d'Occident, 336. Separez de communion pour un tems, 339. Eglises plus pures en Occident, 340. V. Orient
Odiens schismatiques, 100. V. Audiens.
Olympius évêque d'Enos persecuté par les Ariens, 341
Oracles muets par la vertu des reliques, 369
Ordination d'un évêque coupable valide, 27. Celles des heretiques confirmées pour le bien de la paix, 136. Canons de Neocesarée sur les ordinations, 47. 48. Ordinations precipitées condamnées, 124. 127. Ca-

nons de Nicée, 123. & *suiv.* Canon d'Antioche, 258. & *suiv.*

Oribase, medecin de Julien, 572

Orient. Foi de Nicée y est suivie par le plus grand nombre. V. Occident.

Osius évêque de Cordoue assemble un concile à Alexandrie à l'occasion d'Arius, 100. S'il a presidé au concile de Nicée, 107. 108. Assiste au concile de Sardique, 315. 325. Sa lettre à l'empereur Constantius, 408. Retenu & maltraité à Sirmium, 410. Chûte d'Osius, 467. Sa mort 468

Ousia substance ou essence, 255. Rejetté à Rimini, 560. V. Substance.

P

S. PACÔME. Ses commencemens, 18. Reçoit sa regle d'un ange, 20. 21.

Palée église d'Antioche où s'assembloient les Meleciens, 569.

S. *Palemon* maître de saint Pacôme, 20

Pancrace ou Eutrope legat du pape Libere avec Lucifer, 386. 395

Pape. Publication des canons lui appartient, 40. Sa jurisdiction sur plusieurs provinces, outre la qualité de chef de l'église, 130. Témoignages de l'autorité du pape dans Socrate & Sozomene, 251. 285. Dans Ammian Marcellin, 400. Appellation au pape suivant le concile de Sardique, 324. 332. Ne s'attribuoit la décision à lui seul, 295. 299

S. *Paphnuce* évêque de Thebaïde & confesseur, disciple de saint Antoine, 445. Assiste au concile de Nicée, 103. Son avis sur le celibat des clercs, 126. Assiste au concile de Tyr, 199

Pâque. Canon du concile d'Arles 40. Concile d'Osius, 101. Decret de Nicée sur la question du jour de la pâque, 119. 120. 140. Confirmé à Antioche, 256

Paris. Premier concile de Paris, 552

Patriarches ou primats, évêques au dessus des metropolitains, 131

Patriarche des Juifs chef de la nation, 160. 193.
Patropassiens, les mêmes que les Sabelliens, 313
Patrophile Arien, évêque de Scythopolis en Palestine, 77. 108. Rejette S. Athanase, 360. Persecute S. Eusebe de Verceil, 453. Est du parti des Anoméens, 520. Déposé au concile de Seleucie, 527
Paulianistes heretiques, 191. Ordonné de les rebatiser, 138
Paul évêque de Neocesarée, 105
S. *Paul* évêque de C P. 183. Son ordination, 243. Rétabli & rechassé, 285. Calomnié par les Eusebiens, 334. Son dernier exil & son martyre, 375
S. *Paul* le simple, disciple de S. Antoine, 446
S. *Paul* premier hermite visité par S. Antoine, 271 Sa mort, 273
Paul envoyé en Afrique avec Macaire par l'empereur Constant, 351
Paulin évêque de Tyr, 4. Protege Arius, 77. 85. 181. Paul premier maître d'Aëtius, 349. Sa mort, 185
S. *Paulin* évêque de Treves, défenseur de saint Athanase, 379. Son exil & sa mort, 458
Payens. Origine du nom, 367. Motif de leur conversion, 7. 157. 158. 168. 369. Défense aux femmes chrétiennes de les épouser, 42. Employez contre S. Athanase, 425. *& suiv.*
Peché. Précautions de saint Antoine contre le peché 15. 16. Penitence des pechez contre nature, 46. Peché animal, 124. Pechez de pensées. V. Penitence.
Pederote ou Phedria évêque d'Heraclée, 107
Pelerinages aux SS. lieux. 369
Penitence. Canons de Nicée, 133. 134. Diverses peines canoniques, 45. 46. &c. Pechez de pensées n'y sont sujets, 49
Perinthe. V. Heraclée.
Perse. Il s'y forme de nouvelles églises, 105
Persecution, occasion de la propagation de l'évangile, 169. Persecution des payens sous Licinius, 54. &c. De Perse sous Sapor, 300, &c. 305. Des Ariens sous Constantius. En Egypte,

268. 417. à C P. 459. en Orient, 545. en Occident, 546. par tout l'empire, 374. 399. 411
Phebade évêque d'Agen. Son traité contre les Ariens, 476. Sa conduite au concile de Rimini, 516
Phebus évêque de Polycalandes, 527. 538
S. Pherbuta & sa sœur martyrs en Perse, 306. V. Tarbula.
Philagre prefet d'Egypte, ministre de la persecution contre les catholiques, 205. 208. 266. 268. 431
Philippe prefet du pretoire, persecute S. Paul de C.P. 374. &c.
Philippopolis. Les Orientaux s'y retirent & y tiennent un conciliabule sous le nom de concile de Sardique, 332. Leur lettre synodale. ibid. Leur confession de foi, 338
Philocalie ouvrage de S. Basile & de S. Gregoire de Nazianze, 485
S. Philogone évêque d'Antioche, 72. 85. Sa mort, 106
Philosophes refutez par Eusebe de Cesarée, 8. &c. Assistent au concile de Nicée, 109. Confond u par S. Antoine 179
Philoxene legat du pape Jules, 284. 286. Assiste au concile de Sardique, 315
Photin évêque de Sirmium heresiarque. Ses erreurs, 313. Condamné à Sirmium, 371. &c. 393
S. Pierre évêque de Sebaste. Sa naissance, 413. Son éducation & sa retraite, 488
S. Prior disciple de S. Antoine, 445
Piste évêque d'Athenes. 107
Piste évêque de Marcianople, ibid.
Piste Prêtre Arien déposé, 4. 119. Ordonné évêque d'Alexandrie par les Eusebiens, 237. 281
Pityrion disciple de saint Antoine, 445
Placille évêque d'Antioche, 185. V. Flacille.
Pneumatomaques ennemis du S. Esprit, 562. V. Macedonius Tropiques.
Porphyriens, nom des Ariens, 142
Potamius évêque de Lisbonne, auteur de la seconde formule de Sirmium, 466
Potammon évêque d'Heraclée, 103. Prend le parti

de S. Athanase à Tyr, 199. Persecuté par Gregoire, 268
Pousiqués martyr en Perse, 304
Prêtres, Leurs fonctions, 43. &c. Ceux de la ville preferez à ceux de la campagne, 48. Leur celibat, 124. Stabilité. 130. V. Clercs.
Primats, 129. V. Patriarches.
Princes temporels. N'ont aucun pouvoir sur le spirituel, 396. 410. 557. Fidelité qui leur est duë, 450. On ne leur doit obéir contre la loi de Dieu, 557. Leur prosperité n'autorise leur conduite, 555
Privileges accordez à la religion, 152. 168. 169. Privileges de quelques églises, 130
Prohereſius Sophiste, 415
Protais évêque de Milan, 315
Proterius évêque de Capoue, 25
Protestations contre l'information de la Mareote 209. Protestations contre les violences de Syrien, 423
Protogene évêque de Sardique, 54. Assiste au concile de Nicée, 107. A celui de Sardique, 315 Excommunié à Philippopolis, 335
Provinces ecclesiastiques distinguées avant le concile de Nicée, 129
Psalmodie à deux chœurs instituée à Antioche, 347
Purpurius évêque de Limate, 27. Complice de Silvain, 61
Pythonesse. Traité de saint Eustathe d'Antioche, 106.

Q

LES QUARANTE martyrs, 56. V. Martyrs.
Quartodecimains heretiques, 121
Quintien évêque de Gaze, Arien, 186. Déposé au concile de Sardique, 323.

R

REGLES de saint Basile, 487
Religion chrétienne. Ses preuves, 11. 12. Etendue hors l'empire Romain, 169.
Reliques honorées, 168.

398. 463.
Residence. Canons d'Antioche, 257. V. Clercs.
Restitut évêque de Carthage au concile de Rimini, 506. Un des députez, 511
Reticius évêque Gaulois, 25.
Rimini, concile de quatre cens évêques d'Occident 505. D'abord les catholiques prévalent, 508. Députation à Constantius, 510. Qui opprime la liberté du concile, 515 Catholiques succombent, 517. Artifices de Valens, 518. 519. Actes du concile de Rimini, 513
Rodanius évêque de Toulouse. Son exil. Sa mort, 457. 458.
Rome. Concile en la cause de Cecilien, évêque de Carthage, 24. &c. Concile en la cause de S. Athanase, 284 290
Rufinien martyr par les Ariens, 398

S

SABELLIENS condamnez, 253. 371. Les Ariens accusoient les catholiques de l'être, 222
Sacrifices nocturnes, défendus par Constantius, 9
S. *Sadoth* évêque en Perse & martyr, 306
Sapor roi de Perse leve le siege de Nisibe, 365. Il persecute les chrétiens, 300. &c.
Sardique. Concile. De quelles provinces, 315. Orientaux refusent de se joindre aux Occidentaux, 318. Se retirent à Philipopolis, 320. Decrets du concile. Chefs des Eusebiens condamnez, 323. Canons de discipline, 325. &c. Plaintes des Orientaux contre ce concile, 335
Sarmatas disciple de saint Antoine, 445. 446
Sarrasins, 14
Saturnin évêque d'Arles fait bannir S. Hilaire, 457. Excommunié au concile de Paris, 554
Sazan prince d'Auxume en Ethiopie, 437
Schismatiques distinguez des heretiques, 192 Canons contre eux, 236
Scotin. L'heretique Photin ainsi nommé, 314
Sebastien duc d'Egypte, persecute les catholi-

ques, 428
Second évêque de Preneste, 25. Second évêque de Tigisi, 59
Second évêque de Ptolemaïde en Libie, Arien, 80 Condamné, 119.140 419. Exilé, 152
Second prêtre de Barée, martyr par les Ariens, 433
Seleucie, Concile des Orientaux de trois partis, 521. Demi-ariens y prévalent & condamnent les Anomeens, 528. Mais sans effet, 528
Semblable en substance, *Homoiousios*, rejetté par les Anoméens, 490. Reçu par les Demi-ariens, 452 Expliqué par saint Hilaire, 504. 505
S. *Sepulcre* orné par Constantin, 213
Serapion moine, depuis évêque 380.383. Persecuté pour S. Athanase, 432. Lui donne avis de l'heresie contre le saint Esprit, 562. Ses ouvrages, 564
Serapion superieur de moines, 564
Serment n'oblige contre l'ordre de Dieu, 383
Serras évêque de Paretoine, déposé à C. P. 538.
S. *Servais* de Tongres. Sa conduite au concile de Rimini, 506.516
Severe évêque de Ravenne, 315
Sybille Erythrée, 143
Silvain évêque de Cirthe Donatiste. Informations contre lui, 58. &c. Exilé, 67
Silvain évêque de Tarse Demi-arien au premier concile de Sirmium, 371. Au concile de Seleucie, 522.531. Déposé par les Anoméens à C. P. 542
Silvain capitaine Franc. Sa revolte, 406
S. *Silvestre* pape, 28. Ses legats à Arles, 39. à Nicée, 108. Sa mort, 121
Simeon le Foulon archevêque de Seleucie en Perse, martyr, 301. &c.
Sirmium metropole de l'Illyrie 370. Premier concile sous Constantius contre Photin, l'an 351. p. 370 Second concile en 358. Qui fait la seseconde formule, 467. Troisiéme concile où les Demi-ariens dominent, 493
S. *litude*. Ses avantages selon S. Basile, 483
S. *Sophie* église à C. P. 189. Sa dédicace, 543

Sophistes philosophes & rheteurs. 221
Sophronius de Pompeiopolis Demi-arien au concile de Seleucie, 520. 524 534. Déposé par les Anoméens à C.P. 541. Devient Macedonien, 561
Sortileges, peines canoniques, 47
Sotade poëte infame, 89. 90
Sou d'or Solidus. Valoit huit livres cinq sous, 166
S. *Spiridion* évêque de Trimithonte. Ses miracles, 103. &c.
Stabilité des évêques & des clercs, 100. 129. 257. V. Clercs.
Stemmius évêque de Rimini, 25
Substance. Ce mot employé contre Sabellius, 100. Contre les Eusebiens, 115. Rejetté par les Anoméens, 495. 513. Expliqué par S. Hilaire, 504. 505. Supprimé à Rimini, 514. 516. 517. Raisons de l'employer, 522
Suburbicaires. Quelles églises ainsi nommées, 141
Superstitions païennes en Asie, 391
Synodes. Traité de saint Hilaire, 502. De saint Athanase, 528. V. Conciles.
Syrien ministre de la persecution contre saint Athanase, 421. 424

T

TABENNE monastere de S. Pacome, 20
Tarbula ou Pherbuta martyre, 306
Taurus prefet du pretoire, assiste au concile de Rimini, 506. 516
Temporel des églises, 46. 262
Thalie cantique d'Arius, 89. Condamnée, 119
Theodore évêque d'Heraclée au concile d'Antioche. 251. Déposé à Sardique, 323. Chef des Ariens 285. 376.
Theodore évêque d'Oxyrinque succombe aux Ariens, 432
Theodose évêque de Philadelphie Arien du parti d'Acace, 527. 538
Theodote évêque de Laodicée, 7. Arien, 81. Au concile de Nicée, 108. 148. Au premier concile d'Antioche, 182. Excommunie les Apollinaires, 360
Theodule évêque de Che-

retapes Acacien, 527. 538

Theognis Arien évêque de Nicée, 108. Souscrit le symbole de Nicée, 118. Déposé & exilé, 146. Rappellé, 175. Chef des Ariens, 185. Convaincu de fausseté, 323

Theognoste ancien theologien, 531

Theonas évêque de Cyzique, 106. 144

Theonas Arien, évêque de Marmarique, 80. 108. Condamné, 140. Exilé, *ibid.*

Theophile évêque de Benevent, 25

Theophile l'Indien Arien. Sa mission chez les Homerites Arabes, 310. Banni à cause de Cesar Gallus, 389. Encore banni avec Aëtius & Eudoxe, 495

Theophrone évêque de Tyane auteur de la troisiéme formule d'Antioche, 255

Theotocos mere de Dieu, ce mot employé par S. Alexandrie, 79

Thespecius évêque de Cesarée maître d'Euzoïus, 413

S. *Timothée*, ses reliques transferées à C. P. 463

Tiridate prince des Armeniens, converti, 169

Traditeurs. Canon du concile d'Arles, 42

Tradition suivie sur la divinité du Verbe, 111. Sur la divinité du S. Esprit, 563 Exactitude à la garder, 139

Translations d'évêques condamnées à Nicée, 129. A Antioche, 258. A Sardique, 325. Blâmées à l'occasion d'Eusebe de Nicomedie, 246. Et d'Eudoxe, 543. Translation de saint Eustathe à Antioche, 72. 106

Travail des mains pratiqué par les moines, 21. En font l'aumône, 564

Trinité. V. Verbe. Foi.

Triphylle évêque de Ledre repris par saint Spiridion, 104

Tropiques. Noms des ennemis du S. Esprit, 562

Tyr. Bâtiment de l'église, 5. 6. Concile contre S. Athanase, 197. 205. Procedure irreguliere, 198. 199. 246. Fin de ce concile, 211

Tyran évêque d'Antioche, 86

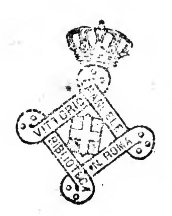
V

VALENS Arien, évêque de Murse, se retracte en faveur de S. Athanase, 362. Impose à Constantius par une fausse revelation, 373. Refuse de souscrire le symbole de Nicée, 395. Souscrit sa formule datée des Anoméens, 501. Prononce des anathêmes captieux à Rimini, 518. V. Ursace.
Valesiens hérétiques, 123
Variations des Ariens, 529
Vendredi, jour d'assemblée pour les Chrétiens, 507
Venus, temple sur le saint Sepulcre abattu, 156. A Aphaque, 157. A Heliopolis en Phenicie, 158
Verbe divin. Son éternité, combattuë par Arius, 70 71. 73 81. La ressemblance au Pere, & son immutabilité, 116. Semblable & non de même substance, suivant les demi-Ariens, 492. 526
Verissime évêque de Lyon, 315
Verus ou Veri, vicaire du préfet du prétoire en Afrique, 29
Veteranion reconnu empereur, 364. Déposé, 365
Viatique, son antiquité & sa nécessité, 135
Victor de Garbe envoyé à Rome pour y être évêque des Donatistes, 68. V. *Montenses*.
Vincent prêtre, légat du pape au concile de Nicée, 108. Vincent évêque de Capouë, légat au concile de Sardique, 315 Au concile de Milan, 342 Calomnié à Antioche avec Euphratas, 343. &c. Abandonne la cause de saint Athanase, 379. Libere après sa chûte lui écrit, 469
Virginité. Peine de ceux qui ne la garde pas après l'avoir promis, 46
Vitus, Viton ou Victor, prêtre, légat du pape au concile d'Arles, 39 Au concile de Nicée, 108. Son église particuliere. 287
Ulphilas, évêque des Gots, 536
Uranius évêque de Tyr, Arien, uni à Eudoxe. 490 Déposé à Seleucie, 527. Assiste au concile de CP. 536
Ursace évêque de Singidon chef des Arien., 285. Déposé à Sardique, 323. Feint avec Valens de

Approbation des Docteurs.

RIEN n'est plus glorieux à l'église que de faire voir son établissement, les combats des martyrs, & les ouvrages des peres qui ont soutenu sa doctrine. C'est ce qu'on trouvera dans cette histoire des premiers siécles où sans faire de longues dissertations, ni des reflexions trop frequentes, sans y mêler des faits étrangers, on represente les plus précieux monumens de l'antiquité ecclesiastique. La lecture de cet ouvrage servira à l'éducation de la foi & des mœurs; & les fideles seront animez, en voyant les triomphes de leurs peres. A Paris le treize Septembre 1690.

PIROT. D. LEGER.



Murse d'abjurer l'Arianisme à Milan, 342. Se retractent en faveur de saint Athanase, 362. Reviennent contre leur retractation, 374. Trahissent leurs sentimens au troisiéme concile de Sirmium, 494. Refusent à Rimini de condamner l'Arianisme, 507. Y sont déposez, 509. Auteurs de l'assemblée de Nice, 511. Et de la chûte des évêques catholiques à Rimini, 514. Chargez des ordre de Constantius pour persecuter les catholiques, 546. V. Valens.

Ustazade martyr en Perse, 302. &c.

Ustodizo, 513. V. Nice en Thrace.

Usure défenduë aux clercs, 128. 354

Z

ZENOPHILE, consulaire de Numidie, informe contre Sylvain évêque de Cirthe, 59. En envoye la relation à Constantin, 67

Zosime historien, comment doit etre crû sur Constantin, 233

Zosime Arien, évêque de Naples, 398

Fin de la Table des Matieres.

